University of St. Michael's College
3 1761 08051842 6

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

TOME QUATRE-VINGT-SEIZIÈME

TOME XVI DE LA QUATRIÈME SÉRIE

PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, Directeur général

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
VANDENBROECK, DIRECTEUR
8, rue du Treurenberg, 8

GENÈVE
HENRI TREMBLEY
LIBRAIRE-ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1888

L'ESCLAVAGE AFRICAIN

Le grand Pontife qui gouverne présentement l'Église, Léon XIII, vient d'élever la voix en faveur de la classe la plus misérable du genre humain tout entier, les esclaves du centre de l'Afrique. Dans son encyclique aux évêques du Brésil (1), notre Saint-Père le Pape, rappelant la doctrine de saint Paul (2), condamne de nouveau l'esclavage et montre qu'il ne saurait exister sans crime parmi les chrétiens. Puisque les hommes sont tous, au même titre, les images de Jésus-Christ, des christs nouveaux, et par conséquent des frères, c'est pour eux un sacrilège que de chercher à s'opprimer mutuellement et à se priver de la liberté, « le don le plus précieux de la nature (3) ».

Notre-Seigneur Jésus-Christ avait enseigné déjà cette vérité, lorsqu'il disait qu'au dernier jour nous serons récompensés, si « nous sommes allés au secours des captifs, parce qu'il tient pour fait à lui-même ce que nous faisons au moindre d'entre eux (4) ».

Parlant ensuite de l'esclavage tel qu'il existe sur le continent africain, Léon XIII, dont la parole est d'ordinaire si pleine de modération et de mansuétude, ne croit pouvoir le condamner avec trop d'énergie. Il déclare solennellement qu'il est en opposition avec la loi divine et avec celle de la nature. Il proclame infâme le commerce de l'homme et il n'en connaît pas de plus plein de scélératesse. Il fait appel contre lui à tous les chrétiens, et avec quels accents d'autorité et de douleur ! Il ne se contente pas d'exhorter, il supplie, lui, le père de la grande famille chrétienne, qu'on l'arrête, qu'on

(1) Encyclique *In Primis*, en date du 5 mai 1888.

(2) *Epist. ad Coloss.*, c. III, v. 11.

(3) Encyclique de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, *De la liberté humaine.*

(4) Matt., XXV, 36. — Encyclique *In plurimis*.

le prohibe, qu'on le supprime, enfin, dans les régions où il domine encore (1).

Ce n'est pas tout; le cardinal Lavigerie, primat d'Afrique, a exprimé au Saint-Père sa gratitude et celle des évêques et de tous les prêtres de ce vaste continent, aux jours mêmes où son encyclique venait d'être publiée; et Léon XIII, lisant sûrement dans l'âme de l'illustre prélat, lui a confié le soin de prêcher une croisade nouvelle contre l'esclavage africain.

« Certes, ajoute le cardinal primat d'Afrique, une telle charge, ajoutée à tant d'autres, avait de quoi effrayer ma faiblesse, mais comment ne pas l'accepter des mains du Vicaire de Jésus-Christ, et comment ne pas la regarder comme l'honneur suprême d'une vie qui va finir! »

Grâce à Dieu, cette vie ne s'annonce pas comme touchant à son terme, et toutes les âmes chrétiennes font des vœux pour qu'elle se prolonge longtemps encore. Avec le Saint-Père, tous reconnaissent que le cardinal Lavigerie est l'homme providentiel destiné à conduire à un terme heureux cette troisième lutte générale commencée par l'Église contre l'esclavage. Il a dressé ses plans pour cette vaste entreprise, et il la poursuit avec une énergie digne de sa grande foi. Paris, Londres, Bruxelles, ont entendu sa parole chaude et vigoureuse excitant la générosité des personnes favorisées de la fortune, appelant le dévouement des âmes disposées aux luttes et aux sacrifices, implorant le concours de tous. Dans son éloquente conférence de Saint-Sulpice, il disait : « Permettez-moi seulement, avant de descendre de cette chaire, de vous adresser à tous une demande. Ce qui importe pour le triomphe d'une telle cause, c'est de la rendre populaire. Aidez-moi donc à la faire connaître, vous qui m'avez entendu. Si vous avez une voix plus puissante, si vous disposez de quelqu'un de ces organes qui font et dirigent l'opinion, c'est à vous que j'ose adresser plus particulièrement ma prière. Journalistes, quel est celui de vous qui n'a pas, dans un ministère aussi délicat, et aussi important que le vôtre, commis quelques fautes qu'il ait besoin d'effacer? A quelque opinion que vous appartenziez, car ici je m'adresse à tous sans distinction, à la seule condition qu'ils aient l'amour de l'humanité, de la liberté, de la justice; la miséricorde dont vous userez, en soutenant les pauvres

(1) Encyclique *In plurimis*. — *Conférence faite dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris*, par le cardinal Lavigerie, p. 1 et 2.

noirs, vous obtiendra un jour à vous-mêmes, auprès de la justice infinie, miséricorde et pardon! »

Sensible à cet appel éloquent de la voix du Vicaire de Jésus-Christ, nous avons cru utile de parler dans la *Revue du Monde catholique* de cette nouvelle croisade. Quelque faible que soit notre voix, elle redira au moins avec sincérité les exhortations du courageux Pontife qui, captif lui-même, implore pour d'autres captifs; elle fera souvenir des sacrifices généreux des missionnaires d'Afrique qui offrent leurs sueurs et leur sang pour la noble et chrétienne cause pour laquelle chacun doit être heureux de donner selon ses forces : *insta opportune, importune* (1).

Avant d'en venir à l'esclavage africain, il serait bon de dire quelques mots sur les deux premières époques de l'esclavage, dont la destruction est l'un des grands bienfaits du christianisme. Il nous faudrait dix fois plus d'espace que nous ne pouvons en réclamer pour mettre cette vérité dans tout son jour; ce que nous en dirons néanmoins en si peu de pages suffira pour indiquer la route et pour mieux faire comprendre la suite (2).

I

L'ESCLAVAGE, DE L'ÈRE CHRÉTIENNE A L'ÉTABLISSEMENT DU SERVAGE

L'esclavage, considéré dans son origine profonde, est, comme le dit le concile d'Aix-la-Chapelle de 816, né du péché originel; il est un effet de la tyrannie, de l'avarice et de la cruauté comme le fratricide de Caïn (3). Institution libératrice du genre humain, le christianisme a pour but d'anéantir les suites morales du péché originel et cherche ainsi nécessairement à abolir l'esclavage.

L'esclavage reposait ouvertement, dans l'origine, sur une idée

(1) II Tim., IV, 2.

(2) Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 2e édition. 3 volumes in-8°. Paris, Hachette, 1879. — Le troisième volume, de la page 296 à 438, contient une exposition très claire du sujet qui nous occupe. Nous avons consulté aussi *le Christianisme et l'Esclavage*, par l'abbé Thérou, suivi du traité historique de Mœhler sur le même sujet, traduit par l'abbé Simon de Latreche. Paris, Langlois, 1841, de 336 pages. — *Les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise*, par Paul Allard. 2e édition. Paris, Didier, 1876. In-12 de XIV-492 pages. — *Esclaves, serfs, mainmortables*, par le même. Paris, Société bibliographique, 1884, in-12 de 420 pages.

(3) Hardouin, *Collectio conciliorum*, t. IV, p. 115. — Héfélé, article ESCLAVAGE dans le *Dict. encyc. de la Théologie catholique*.

commune à tous les anciens peuples, les Juifs exceptés, que l'esclave est, en lui-même et par sa nature, un être d'une espèce inférieure, destiné par le Créateur ou le Fatum, en vertu de sa nature moins noble et plus matérielle, au service des autres hommes. Ces idées étaient si profondément établies dans toutes les intelligences, que nous les trouvons chez les philosophes les plus éminents tels qu'Aristote et Platon.

La société romaine définissait d'un mot les esclaves : ils n'étaient pas seulement méprisables et désagréables, ils n'étaient pas (1). A peine les plaçait-on au niveau des animaux destinés aux services et aux caprices du maître (2). C'était entre les mains du patron non pas une personne, mais une chose, un espèce d'instrument qui parle : *Instrumenti genus vocale* (3). Sans famille, sans nom, sans droit d'aucune sorte; placés au dernier degré de l'échelle sociale, ils ne pouvaient pas descendre; il n'y avait rien au-dessous d'eux : *Servile caput nullum jus habet, ideo nec minui potest* (4), disait le droit romain dans son langage impitoyable. Vendus et achetés au marché, ils étaient employés aux multiples travaux de leur condition, à la ville ou à la campagne; courbés sous le fouet et sous la crainte des traitements les plus inhumains, ils mouraient dans la misère ou dans les châtiments les plus horribles, sans laisser sur la terre aucune trace et aucun souvenir de leur vie. Leurs cadavres étaient jetés dans une sépulture déshonorée, l'infâme *puticulus*, pêle-mêle avec les restes des animaux, auxquels ils étaient assimilés. Pour eux, point de famille, point de droit du père sur son enfant, ni de devoir pour le fils à l'égard de ceux qui l'ont mis au monde. Pas de propriété véritable, pas de mariage possible, pas de religion; rien au-dessus d'eux ni à côté d'eux, si ce n'est la volonté du maître, dont ils doivent être toujours et partout, selon l'épouvantable expression de Sénèque, les souffre-plaisirs et les souffre-douleurs, *Omnia pati doctus* (5).

Est-ce tout? Non assurément, sous ce joug impitoyable, le carac-

(1) *Non tam viles quam nulli sunt.*

(2) La loi Aquila ne fait aucune différence entre la bête et l'esclave. Celui qui tue un bœuf ou un esclave paie une compensation égale du prix le plus élevé que la bête ou l'homme ont atteint pendant l'année. (Duruy, *Histoire romaine*, t. II.)

(3) Varron, *de Re rustica*, I, 17.

(4) *Digest.*, lib. IV, tit. V, n. 3.

(5) Sénèque, *de Providentia*, III.

tère des esclaves s'affaiblissait, leur volonté perdait toute énergie. Ils vivaient énervés et corrompus sous le poids du malheur, privés de tout idéal et de toute espérance, *desperati*, dit Pline l'Ancien (1). Cette abjection rendait l'esclave lâche, rampant, dissimulé, menteur; ne s'occupant jamais d'aucune idée noble ni élevée, il était nécessairement dominé par la sensualité; aussi passait-il généralement pour un être gourmand, ivrogne, voluptueux, dur et cruel, principalement lorsqu'il était chargé de commander d'autres esclaves. Le traitement dont ils étaient l'objet pervertissait leur caractère, et leur caractère perverti leur attirait des traitements plus mauvais encore.

Il faudrait nécessairement établir des différences selon les lieux et les temps; mais on peut constater en général, chez les Romains qui représentaient presque toute la civilisation, que deux cents ans avant l'ère chrétienne, le système de l'esclavage prit un prodigieux développement, tant sous le rapport du nombre des esclaves que sous celui de la dureté du traitement. Un Romain distingué de cette époque possédait souvent plusieurs milliers de ces malheureux, issus de toutes sortes de nations, et il étalait fastueusement cette affreuse richesse.

Le traitement des femmes esclaves servant à la toilette des dames romaines était révoltant. Plusieurs de ces matrones en employaient plus de deux cents à cet important service (2). Elles se plaisaient, à l'aide d'un instrument tranchant, à leur déchirer les bras, la poitrine, pour le moindre manquement. L'esclave souffrait, surtout quand son art était impuissant à cacher les défauts naturels de sa maîtresse ou à renouveler ses charmes évanouis par l'âge ou par le désordre. Aussi, souvent le palais d'une dame romaine ressemblait-il à une boucherie, et l'on y voyait des traces de sang, mais de sang humain. L'empereur Adrien lui-même, d'ailleurs sensible et secourable, creva l'œil d'un de ses esclaves avec un poinçon, et ces infortunés pouvaient se réputer heureux lorsque leurs maîtres se contentaient de leur ordonner d'enfler leurs joues pour qu'ils pussent les frapper sans se faire mal (3).

Par la nature même des faits, le foyer de corruption que l'esclavage plaçait au centre même de la famille, l'infestait nécessairement

(1) *Hist. nat.*, XVIII, 7.
(2) Boettinger, *Sabine ou la Romaine à sa toilette.*
(3) Héfélé, *loc. cit.*

tout entière. L'esclave païen a réagi sur l'âme et sur les enfants de son maître. Il est devenu corrupteur, à son tour, et l'action démoralisatrice, qu'il a exercée sur la société antique, ne saurait se calculer. A la fin le mal devint si intolérable, le scandale si évident, que les empereurs les plus abominables durent chercher un remède à cet état de choses, et protéger les esclaves contre la cruauté, l'immoralité et l'injustice de leurs tyrans. Néron, Domitien, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle publièrent des édits qui jettent une lueur effroyable sur l'intérieur des maisons romaines. Il suffira de rappeler une sentence d'Adrien portée contre une matrone nommée Umbricia, à la suite de traitements atroces infligés par elle aux femmes qui étaient obligées de la servir et de se prêter à ses caprices déraisonnables. Il bannit hors de Rome cette maîtresse inhumaine (1). Connaissant la conduite de ces patriciennes auxquelles la loi ne reprochait rien, nous n'avons pas besoin de rechercher les cruautés que l'empereur se croyait obligé de châtier. Ces lois impériales restèrent d'ailleurs presque partout à l'état de lettre morte, et dans l'intérieur des maisons romaines, l'injustice des maîtres n'eut d'égale que la rigueur des souffrances endurées par leurs esclaves.

Il peut paraître surprenant de lire le nom de Néron en tête des princes qui se sont montrés moins cruels que les autres envers les esclaves, et ont voulu les protéger contre les mauvais traitements de leurs maîtres. Peut-être cette conduite est-elle due à l'influence de Sénèque? Toujours est-il qu'aucun philosophe n'a parlé aussi humainement des esclaves, que l'ancien précepteur du fils d'Agrippine (2); mais déjà les enseignements de l'Évangile se faisaient sentir en dehors même de la société chrétienne. Plutarque aussi s'est montré ému de quelque compassion pour cette multitude d'infortunés; mais le philosophe de Chéronée avait aussi ressenti quelque influence des enseignements chrétiens. Le nier, ce serait avoir une pauvre idée de ces esprits vraiment supérieurs et leur supposer une indifférence coupable pour la vérité. Il ne leur fut point donné, sans doute, de la connaître entièrement, mais ce qu'ils en entrevirent suffit pour les préserver d'erreurs grossières et cependant générales.

Oh! combien était supérieure la doctrine enseignée par le chris-

(1) *Digest.*, lib. I, tit. VI, n. 2.

(2) *Epist.*, I, 47. — V. A. Fleury, *Saint Paul et Sénèque, ou recherches sur les rapports du philosophe avec l'apôtre*. Paris, 1853. 2 vol. in-8°. — Aubertin, *Sénèque et saint Paul*.

tianisme : elle ne reconnaît pas une différence spécifique dans l'humanité entre le libre et l'esclave ; elle la nie formellement, et elle anéantit par là même le fondement théorique de l'esclavage. Écoutez saint Paul : « Il n'y a pas de différence entre les Grecs et les Juifs, entre les esclaves et les hommes libres... Vous êtes un dans le Christ (1). » Dans leurs prédications, les apôtres apportèrent la doctrine du salut indistinctement aux esclaves et aux hommes libres. Les paroles de saint Paul sont remarquables : « As-tu été appelé à la foi étant esclave? Ne t'inquiète pas d'être esclave ; mais quand tu pourrais devenir libre, profite plutôt d'avoir été appelé étant esclave (2) » ; c'est-à-dire : reste esclave et mets à profit cette situation pour ton salut et pour te montrer véritablement (c'est-à-dire spirituellement) libre.

Le chrétien devait considérer l'esclave fidèle comme son frère dans le Christ (3) ; et c'était là le renversement complet de la théorie générale commune aux philosophes et au peuple, qui tous regardaient les esclaves comme une race inférieure. L'Apôtre, au contraire, ne cessait de prêcher partout avec une indomptable énergie cette fraternité dans le Christ ; et quoique l'ancien rapport civil entre l'homme libre et l'esclave subsistât encore parmi les chrétiens, il est évident que ce rapport était essentiellement modifié et devenait radicalement humain. Aussi, l'abolition totale de l'esclavage n'étant pas possible encore, l'Apôtre exhorte les maîtres chrétiens à traiter leurs esclaves comme s'ils n'étaient pas esclaves, et à se souvenir qu'ils auront à en rendre compte devant un Maître qui ne fait point d'acception de personnes (4). Il met devant les yeux de tous ce Maître qui rendra à chacun selon ses œuvres, avec une égalité parfaite : « Scientes quoniam unusquisque quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet a Domino, sive servus sive liber (5). »

Les esclaves admis dans la famille chrétienne étaient invités par saint Pierre aussi bien que par saint Paul à être obéissants envers leurs maîtres, qu'ils fussent ou non miséricordieux (6).

(1) Col., III, 11; et Gal., III, 28.

(2) I Cor., VII, 21 et 22. — Ce passage est interprété différemment par M. Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, t. III, p. 5 ; et M. Paul Allard, *les Esclaves chrétiens*, p. 200 ; et par d'autres encore.

(3) *Philem.*, vers. 16.

(4) Ephes., VI, 9.

(5) Ephes., VI, 8.

(6) I Petri, II, 18-19. — Ephes., VI, 5. — Coloss., III, 22-22.

Si aucun apôtre ne prêcha directement l'abolition de l'esclavage, ils proclamèrent tous, du moins, les nouveaux principes dont cette abolition devait nécessairement sortir. Il fallait que l'égalité de tous les hommes devant Dieu, reconnue, trouvât son application dans l'égalité de tous devant la loi. Ainsi saint Paul et les autres apôtres posent les principes et ils les laissent se développer d'eux-mêmes, sans essayer d'en tirer prématurément les conséquences pratiques. Saint Paul parle souvent des esclaves et il est visible qu'il leur porte un intérêt particulier; mais il se garde de prononcer la condamnation formelle de l'esclavage; dans la première épître à Timothée, il range parmi les crimes les plus graves le *plagiat* (1), c'est-à-dire le vol de l'homme libre.

Ce crime se commettait surtout contre des enfants que les voleurs enlevaient à leurs parents ou à ceux qui avaient autorité sur eux, le plus souvent par séduction. Ils étaient très fréquents sous l'empire, et Auguste, Adrien, Dioclétien, Constantin essayèrent de le réprimer, et il n'était que la moins abondante des sources de l'esclavage; c'étaient de captifs et d'hommes de naissance servile dont s'alimentaient les marchés : saint Paul n'en parle pas, il ne fait pas une seule allusion aux ventes d'esclaves que les conciles devaient condamner, comme nous ne tarderons pas à le voir, la pensée de l'Apôtre ne peut être douteuse; mais son extrême réserve est remarquable (2).

Philémon était chrétien; il avait un esclave qui s'enfuit et se réfugia près de saint Paul. L'Apôtre, après l'avoir converti et baptisé, le renvoya à son maître, conjurant celui-ci de donner la liberté au nouveau chrétien. Toutefois en suppliant ainsi, il laisse entendre que s'il voulait il pourrait commander.

Telle fut la conduite de l'Église dans l'affranchissement des esclaves : elle pria, supplia les maîtres de leur rendre la liberté et d'abord d'adoucir leur sort. Toutes les fois qu'elle le put, elle donna l'exemple; mais il importait de ne pas provoquer un soulèvement qui aurait produit les plus grands malheurs. Il ne faut pas oublier qu'une révolte des esclaves eût renversé tout l'édifice social; peu de temps avant la prédication de l'Évangile, on avait vu de ces soulèvements qui avaient mis jusqu'à deux cent mille hommes sous

(1) I Timoth., I, 10. — *Plagiat, ad plagas,* parce que ceux qui étaient convaincus de ce crime étaient condamnés à la flagellation.

(2) Encyclique *In plurimis.*

les armes, produit d'irréparables ruines et aggravé l'état des malheureux qui avaient tenté inutilement de recouvrer l'indépendance. L'Église a naturellement horreur des moyens révolutionnaires.

La doctrine des apôtres fut fidèlement suivie par leurs premiers disciples. Saint Ignace d'Antioche, disciple de saint Jean, recommande aux esclaves « de ne pas s'enorgueillir de leur égalité vis-à-vis de leurs maîtres, mais de les servir avec plus de zèle encore, en l'honneur de Dieu, pour participer à une liberté plus grande et meilleure, et de ne pas désirer d'être rachetés aux frais de la communauté, pour ne pas tomber dans l'esclavage des passions ». Mais, d'un autre côté, saint Ignace engage vivement les évêques à ne pas mépriser ou déprécier les esclaves (1).

Ce texte précieux, écrit avant l'année 107 de notre ère, soulève le voile sur plusieurs points intéressants de l'histoire de l'Église : déjà les différentes communautés ou églises chrétiennes possédaient des fonds qui leur permettaient de racheter les esclaves chrétiens lorsque les chefs de ces chrétientés le jugeaient utile; mais ces rachats ne pouvaient se faire pour tous, à raison, sans doute, du grand nombre et de l'insuffisance des ressources, de peur aussi que ces nombreux affranchis, subitement rendus à la liberté, ne fussent tentés de se jeter dans des entreprises compromettantes pour eux-mêmes et pour l'ordre public.

Origène fournit un texte presque aussi précieux (2). Il nous apprend que les païens reprochaient au christianisme de prendre fait et cause pour les esclaves, que les chrétiens s'en faisaient honneur et y voyaient précisément un des grands avantages de leur religion, que beaucoup d'esclaves gagnés au christianisme exerçaient de l'influence sur les familles païennes, surtout sur les femmes et les enfants, et les amenaient à l'Évangile. Origène ne dit rien encore de l'abolition formelle de l'esclavage; il ne parle que de son abolition morale en ces termes : « Nous apprenons aux esclaves comment ils peuvent s'élever dans leur âme à des sentiments nobles et généreux et devenir libres par la parole. »

Il est évident que cet affranchissement intérieur, c'est-à-dire cette culture religieuse et morale des esclaves, devait nécessairement précéder leur affranchissement corporel, pour que celui-ci ne

(1) *Epist. ad Polycarp.*, c. IV.
(2) *Contra Celsum*, lib. III, n. 44, éd. Bened., t. I, p. 475.

fût pas plein de dangers de toute nature (1). Une fois qu'ils étaient réellement libres au dedans, le défaut de liberté extérieure pouvait être tolérable, et c'est un fait constant qu'un grand nombre d'esclaves chrétiens se signalèrent par les plus sublimes vertus.

Dès que les circonstances le permirent, et toutes les fois qu'elle le put, l'Église réprouva l'esclavage dans les termes les moins équivoques. A mesure que les doctrines du christianisme pénètrent dans les masses et que les esprits le préparent à une intelligence plus complète des vérités sociales, elle laisse tomber les voiles dont elle avait prudemment enveloppé sa pensée. Déjà les écrivains ecclésiastiques du quatrième siècle emploient un langage plus hardi que ceux des siècles précédents. Lactance, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome s'expriment sur la question de l'esclavage avec une grande énergie. Ce qu'il y a de plus heureux et ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que l'enseignement sur ce point avait promptement porté ses fruits, et déjà Lactance (300-329) prouve qu'il n'existait plus que des différences extérieures entre les maîtres et les esclaves : au dedans et spirituellement les esclaves étaient tenus pour des frères et des serviteurs du Christ.

Saint Grégoire de Nysse s'exprime avec la plus persuasive éloquence pour porter les maîtres à traiter leurs esclaves comme leurs frères en Jésus-Christ. « Celui que le Créateur a fait naître de la terre, dit-il (2), et qu'il a établi pour commander, vous le soumettez au joug de l'esclavage; vous vous attaquez ainsi au précepte divin. Avez-vous donc oublié quelles sont les limites de votre pouvoir? Ce pouvoir est limité à un temps déterminé, et vous ne pouvez

(1) L'Eglise n'agit avec tant de réserve que parce qu'elle connaissait son pouvoir et qu'elle ne voulait pas causer des commotions qui auraient bouleversé l'ordre social tout entier. Les esprits superficiels ont peine à comprendre cette conduite miséricordieuse du christianisme primitif : tous les historiens sérieux, à quelque communion qu'ils appartiennent, l'ont admirée. En Amérique, Channing, *De l'abolition de l'esclavage*, édition Laboulaye, page 106; Wayland, cité par le même; en Allemagne, Moehler, *Hist. de l'Eglise*, trad. Gans, t. I, p. 646; Héfélé, *loc. cit.*; en France, Wallon, *Hist. de l'esclavage*, 2e édit. 3 vol. in-8°, 1879; Léon Gautier, *Hist. de la charité*, p. 62; de Pressensé, *Hist. des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne*, t. II, p. 471; Roller, *Catacombes de Rome*, t. I, p. 271; Paul Allard, *les Esclaves chrétiens*, p. 187 et suiv.; *idem*, *Esclaves, serfs et mainmortables*, p. 92 et suiv.

(2) S. Grég. Nys., homélie IV, *in Ecclesiast.*

l'exercer que sur les animaux privés de raison... Comment donc se fait-il que, négligeant les êtres qui vous ont été donnés pour esclaves, vous vous attaquiez à ceux qui sont libres par leur nature, et réduisiez à la condition de quadrupèdes et de reptiles ceux qui sont de même nature que vous?... Combien, dites-moi, avez-vous acheté ces esclaves? Qu'avez-vous trouvé dans le monde qui pût valoir un homme? A quel prix avez-vous estimé la raison? Combien d'oboles avez-vous données pour l'image de Dieu?... L'esclave et le maître diffèrent-ils en quelque chose?... Tous deux ne sont-ils pas, après la mort, également réduits en poussière? Ne sont-ils pas jugés par le même Dieu? N'y aura-t-il pas pour eux un ciel semblable et un semblable enfer? Vous, dont cet homme est en tout égal, quel titre de supériorité, je vous le demande, avez-vous à invoquer pour vous croire son maître? Homme vous-même, comment pouvez-vous vous dire le maître d'un autre homme? »

Saint Jean Chrysostome n'était pas moins énergique lorsqu'il plaidait la cause des esclaves et il y revenait souvent. Il rappelait de la manière la plus vive et la plus sérieuse les liens fraternels qui doivent unir les maîtres et les esclaves, recommandait à l'occasion l'éducation de ceux-ci, et exprimait le désir de leur affranchissement, en demandant que chaque maître gardât tout au plus deux esclaves pour le servir, fît apprendre des métiers aux autres et les affranchît (1). Il ne pouvait aller plus loin sans empiéter sur le domaine du droit civil. Saint Ambroise, saint Augustin et saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne (458), se prononcent dans l'Église latine, comme saint Jean Chrysostome en Orient, contre l'esclavage (2).

Cet enseignement ne pouvait demeurer stérile, et, de très bonne heure, nous pouvons constater des affranchissements nombreux d'esclaves, accomplis formellement pour obéir à la doctrine de l'Évangile. Saint Hermès, préfet de Rome sous l'empire de Trajan (98-117), signala l'époque de son baptême en donnant la liberté à douze cent cinquante esclaves (3). En apprenant que son fils Calliopius venait d'être torturé et jeté en prison, Théoclia accorda, par testament, la liberté à deux cent cinquante esclaves, auxquels elle légua leurs pécules; elle distribua de plus aux pauvres tout ce

(1) Hom. XL, *in Epist. ad Corinth.*, t. X, p. 385.
(2) Cf. *Revue tr. de Tubingue*, 1834, p. 109.
(3) *Acta Sanctorum Boll.*, t. I, *maii*, p. 371.

qu'elle possédait d'or, d'argent, de vêtements précieux, et donna ses autres biens à l'Église (1). Le martyre de saint Calliopius eut lieu en 304. Les critiques font remarquer que la loi *Furia Cominia* ne permet pas d'affranchir par testament plus de cent esclaves. Il est possible qu'une erreur de copiste se soit glissée dans des actes qui sont d'ailleurs très bons, et il est possible aussi que ce point de la loi fût tombé en désuétude, car il fut abrogé par Justinien.

Comme la passion de saint Calliopius, le testament de saint Grégoire de Nazianze, mort en 389, contient la mention d'affranchissements, avec dation du pécule (2). Saint Chromatius, père de saint Thiburte, qui souffrit le martyre à Rome, en 286, affranchit douze cent cinquante esclaves au moment de sa conversion (3). Sainte Mélanie et beaucoup d'autres dames romaines, nées dans le paganisme, donnèrent la liberté à leurs esclaves en embrassant la foi chrétienne (4). Très peu de familles chrétiennes d'un rang élevé restèrent en arrière à ce sujet. « Journellement, dit Salvien qui écrivait vers le milieu du cinquième siècle, on accorde à des esclaves les droits de citoyens romains, et on leur laisse emporter les épargnes qu'ils ont pu amasser chez leurs maîtres (5). » De son côté, saint Grégoire de Nysse raconte que ces affranchissements étaient fréquents en Orient (6). C'était certainement à l'esprit chrétien que ces généreux exemples étaient dus, et c'est ainsi que l'affirment les auteurs qui nous les ont rapportés. Il n'y avait pas là la moindre influence de systèmes philosophiques quelconques.

Sur plusieurs tombes chrétiennes, on trouve le nom des esclaves affranchis par le testament du mort, avec la pensée qui l'inspira, exprimée par cette formule touchante : PRO REDEMPTIONE ANIMÆ SUÆ (7).

C'était bien aussi en obéissant aux inspirations évangéliques que les chrétiens s'opposaient de tout leur pouvoir à ce que des hommes

(1) *Ibid.*, 7 *aprilis*, t. I, p. 660-662. — Cf. Leblanc, *les Actes des martyrs*, p. 227-228.

(2) *Acta Sanctorum Boll.*, 9 *maii*, t. II, p. 373-429.

(3) *Acta Sanctorum Boll.*, 20 *januarii*, t. II, p. 271; et 11 *augusti*, t. II, p. 613-624.

(4) Surius, *Vitæ Sanctorum*, 31 *decembris*, p. 387 et suiv., éd. Colem, 1617.

(5) Cf. *Revue tr. de Tubingue*, 1834, p. 125-131.

(6) *De resurrect. Domini*, Oratorio III, t. III, p. 420, éd. Paris, 1638.

(7) Ed. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n. 374, t, II, p. 6. — Cf. p. 16, n. 379.

libres devinssent esclaves : ils s'imposaient des taxes considérables pour racheter les prisonniers de guerre. Plusieurs évêques destinaient une portion déterminée des revenus ecclésiastiques à ce rachat. Ils allaient, et les exemples n'en sont pas rares, jusqu'à aliéner les vases sacrés; d'autres fois ils faisaient des collectes spéciales pour racheter des prisonniers : on en voit des exemples dans saint Cyprien, mort en 258. Plus tard, saint Ambroise, saint Grégoire le Grand et beaucoup d'autres, imitèrent ces exemples (1).

Ce qui dut contribuer plus encore que ces dons généreux, que ces discours éloquents, à relever ces masses de désespérés, élevées dans l'abjection et le mépris, ce fut de voir un bon nombre d'entre eux, qui avaient partagé toutes les abjections de leur condition, subitement élevés par la foi aux plus hauts degrés de la vertu; recevant ici-bas la couronne du martyre et portés jusqu'au ciel pour y jouir de la vue de Dieu. Leurs reliques recueillies avec un soin religieux étaient honorées comme celles des plus illustres patriciens qui avaient eu le bonheur de partager leurs combats. Tels furent, pour n'en indiquer que quelques-uns, saint Callixte, saint Agricole et les saintes Perpétue, Félicité, Marie et Blandine. L'exemple du premier de ces généreux athlètes est surtout remarquable : d'abord esclave d'un maître dur et violent, il est appelé par le pape saint Zéphirin à l'une des positions les plus importantes de l'Église romaine, puis après la mort de Zéphirin, il est élevé sur la Chaire de saint Pierre. Déjà l'Eglise avait fait un pas immense en accordant le sacrement de mariage aux esclaves, indistinctement comme aux autres fidèles. Callixte fit un nouveau pas en avant en déclarant publiquement valide le mariage d'un esclave avec une femme libre, ou d'un homme libre avec une femme esclave. C'était aller contre la loi civile, qui déclarait ces mariages nuls. La condescendance de Callixte fut violemment attaquée par l'auteur des *Philosophoumena* et les membres de la même secte, et même par des historiens modernes (2); et cependant, quel progrès consacre la constitution de Callixte! La main de la patricienne mise ainsi, sous le regard de l'Eglise, dans la main de l'esclave, n'est-ce pas toute une révolution,

(1) S. Ambr., *Epist.* XVIII *ad Valent.*, n. 16. — *Opp.*, t. III, p. 882. — S. Greg. M., *Epist.*, lib. IV, n. 31. — Socrat., *Hist. eccl.*, lib. IV, c. XXI.

(2) La mémoire de saint Callixte a été victorieusement défendue par Dollinger, Cruice, Arumellini, Le Hir et surtout par M. le commandant Rossi, qui y a consacré presque toute l'année 1887 de son *Bulletino*.

tout un « miracle » (1)? En vain la loi romaine proteste : en vain elle protestera longtemps encore : l'égalité chrétienne a vaincu (2).

Dès l'année 64 on voit s'ouvrir ce poème extraordinaire du martyre chrétien, cette épopée de l'amphithéâtre qui dura deux cent cinquante ans, et dont sortit l'ennoblissement de la femme, la réhabilitation de l'esclave. Ces deux phénomènes que le monde antique ne pouvait ni produire, ni même soupçonner, c'est la fréquentation de l'Eglise qui en commence la réalisation; c'est l'Eucharistie et le martyre qui les achèvent. Du moment que l'esclave a la même religion que son maître, prie dans le même temple que lui, l'esclavage est bien près de finir. Les sentiments de Blandine et de sa maîtresse sont ceux d'une mère et d'une fille. A l'église, le maître et l'esclave s'appelaient frères. Ils s'appelaient frères aussi sur l'échafaud, et jusque sous la dent des lions.

Clément d'Alexandrie, saint Jean Chrysostome, ont célébré avec enthousiasme les esclaves martyrs. Des païens mêmes en ont été étonnés. « Les chrétiens, dit le sophiste Ennape, honorent comme des dieux des hommes punis du dernier supplice; ils se prosternent dans la poussière et l'ordure devant leurs sépulcres. Ils nomment martyrs des esclaves infidèles, qui ont reçu le fouet, qui ont porté sur leur corps les cicatrices des châtiments mérités par leurs crimes et les traces de leurs scélératesses. » Chose remarquable! tant que le paganisme ne s'est pas senti menacé, il a dédaigneusement rejeté des autels de ses dieux l'humble offrande de l'esclave; mais à mesure qu'il voit le christianisme envahir la société, il veut pousser de force les esclaves aux pieds des idoles; mais les esclaves fidèles opposent le *non possumus* de l'Apôtre, et par là se montrent vraiment libres; car « celui-là, dit saint Ambroise, que l'on ne peut ni contraindre à faire ce qu'il ne veut pas, ni empêcher de faire ce qu'il veut, celui-là n'est plus esclave. »

Il y avait néanmoins un danger subtil pour ces hommes appelés subitement à prendre place à côté de leurs maîtres, fussent-ils des sénateurs ou des consuls; pour ces hommes qui quelquefois avaient été les instruments de la conversion de leurs maîtres; aussi l'Eglise primitive, par la bouche de saint Paul, puis de saint Ignace, recommande aux esclaves de ne pas s'enorgueillir de cette fraternité nouvelle. « Tel avait été le progrès, dit M. de Champagny, que les es-

(1) Renan, *Marc-Aurèle et la fin du monde antique*. Paris, 1882, p. 610.
(2) Allard, *Esclaves, serfs, etc.*

claves avaient besoin de recevoir des leçons de modestie (1). » Il fallut aussi que les Pères et les conciles fissent entendre des menaces d'excommunication contre les esclaves qui s'affranchissaient d'eux-mêmes.

L'avènement de Constantin au trône impérial fit avancer la grande révolution qui nous occupe. Sans doute, ni le premier empereur chrétien ni ses premiers successeurs n'eurent la puissance de supprimer brusquement l'esclavage; mais, dociles aux inspirations de l'Evangile, ils promulguèrent des lois plus favorables à la liberté. De Constantin à Justinien ce progrès est remarquable. Du quatrième au cinquième siècle, les causes légales d'affranchissement se multiplient. Constantin déclare libre et citoyen romain l'esclave affranchi dans une église, en présence du peuple et des prêtres; la volonté d'affranchir exprimée par un clerc, même en dehors de toute solennité légale, confère la pleine liberté à son esclave. Au cinquième et au sixième siècle, l'entrée dans la cléricature devient presque toujours en fait, si ce n'est en droit, une cause de liberté. Justinien déclare même que le consentement tacite du maître à l'ordination de l'esclave rend celui-ci libre et citoyen. La même disposition est appliquée à l'entrée dans la vie monastique; au sixième siècle, le consentement du maître cesse d'être exigé. Une atteinte à la liberté de la conscience, à la pudeur de l'esclave entraîne de même son affranchissement. A la même époque, l'enfant exposé ne peut être réduit en esclavage par celui qui l'a recueilli. Justinien, qui institue encore d'autres cas d'affranchissement, appelle l'esclavage « une institution barbare et contraire au droit naturel ». Enfin, abrogeant une sorte de mort civile, il s'écrie : « Ce n'est pas nous qui voudrions réduire à l'esclavage une personne libre, nous qui, depuis longtemps, consacrons nos efforts à procurer l'affranchissement des esclaves (2). »

Ces dispositions légales sont inspirées évidemment par l'Eglise, qui combattait tous les abus que l'esclavage alimentait. L'Eglise ne cessait de demander la suppression absolue des jeux de gladiateurs, dans lesquels périssaient grand nombre d'esclaves. Constantin les interdit; ils refleurirent après lui jusqu'au jour où le dévouement du moine Télémaque (3) les fit entièrement cesser, vers l'an 391 (4).

(1) *Les Antonins*, t. II, p. 133.
(2) Lois de 316, 321, 339, 343, 415, 417, 423, 428, 468, 529, etc.
(3) Ou Almaque.
(4) *Acta Sanctorum Boll.*, 1 *januarii*, t. I, p. 31.

Il aurait été dans les vœux de l'Eglise d'obtenir la destruction des représentations théâtrales; mais c'eût été tenter l'impossible; elle obtint la liberté pour les esclaves et pour tous ceux qui y étaient employés, de plus la possession des esclaves chrétiens fut interdite à la classe la plus corrompue des histrions; enfin une loi du cinquième siècle chargea les évêques et les magistrats de veiller à ce qu'aucune femme, libre ou esclave, ne fût contrainte de monter sur le théâtre.

Avec les efforts de l'Eglise coïncidait la fin des grandes conquêtes des Romains, et les légions victorieuses ne ramenaient plus à leurs suites ces troupes de captifs destinés à l'esclavage. D'un autre côté, à mesure que l'esprit chrétien devint maître des cœurs, l'exposition des enfants diminua, la famille fut restaurée et une des sources de la servitude fut fermée. Restait la misère; là encore la charité chrétienne fit son œuvre de manière à exciter la surprise des païens.

En même temps le travail devient une source de noblesse et, dans tous les cas, une profession honorable. Une loi de 413 déclare que « l'exercice distingué d'un métier » peut conduire à la dignité de comte « de premier ordre ». Cela seul était une révolution considérable dans les idées et dans les mœurs. Ce changement s'explique facilement chez les chrétiens, car les apôtres prêchaient le travail et par la parole et par l'exemple (1). Les *Constitutions apostoliques* font un devoir à l'évêque de « donner du travail à l'artisan » et de fournir à l'orphelin la commodité d'apprendre d'abord un métier, puis celle de l'exercer. Aux membres de la cléricature en général, il est enjoint de travailler des mains. On admirait des patriciens et des patriciennes mettant la main à de grossiers ouvrages, et pour que l'exemple se perpétuât, le fait était mentionné sur leurs tombeaux, où nous pouvons encore le lire. Dès le second siècle, Athénagore disait aux détracteurs du christianisme :

« Vous trouverez chez nous des ignorants, des artisans, des vieilles femmes qui, s'ils peuvent difficilement démontrer par des paroles les avantages de notre doctrine, les démontrent par les faits, par leur vie. »

Non seulement le travail libre rendait l'esclavage inutile, mais le travail joyeux de l'ouvrier chrétien devait l'exclure. Or, dès le second siècle, Clément d'Alexandrie nous fait voir les paysans

(1) I Thess., II, 3; III, 8, 10; Act. apost., XX, 34.

et le matelot accomplissant leur tâche au son des chants sacrés. Saint Jean Chrysostome nous représente la famille chrétienne se livrant au travail, en chantant alternativement les psaumes et les hymnes.

A la même époque, les solitudes de la Thébaïde et les bords du Jourdain se trouvaient peuplés de solitaires, voués à la prière et au travail des mains. Ces hommes, ces femmes, qui avaient pris Dieu pour leur unique partage, se faisaient voir et allaient quelquefois dans les villes, non seulement à Nazareth et à Bethléem, mais à Rome, à Alexandrie, à Trèves et à Milan; le respect qu'ils inspiraient aux grands comme aux petits, donnait un grand poids à leurs exemples; ajoutons que ces solitaires étaient quelquefois des fils de sénateurs et de consuls; aussi leur vie laborieuse devait être imitée.

Ces mœurs absolument nouvelles excluaient nécessairement l'esclavage, en le rendant inutile. Sans commotions violentes, l'Église avait changé l'une des bases principales de la société, en montrant que l'on pouvait s'en passer; pensée qui n'aurait jamais pu être soupçonnée par un économiste de l'époque païenne.

Mais qui appela les esclaves à la liberté avec autant d'autorité et de persévérance que le Vicaire de Jésus-Christ? La papauté refoule l'ignorance, relève la dignité humaine, désarme les despotes, protège le faible, tient tête aux forts. Sur quelque point de la terre où l'homme souffre ou pleure, le Souverain Pontife accourt : on le trouve partout où le droit réclame un défenseur, l'iniquité un juge et le malheur un père. Il n'est pas un pontife qui ne serre sur sa poitrine une poitrine d'esclave.

« Puisque notre Rédempteur, écrit saint Grégoire le Grand, a daigné dans sa bonté racheter la chair de l'homme, afin de nous rendre notre liberté première, en brisant par la grâce de sa divinité le lien de la servitude qui nous faisait captifs, c'est une action salutaire de rendre aux hommes, par l'affranchissement, leur liberté native... Car, au commencement, la nature les a créés tous libres. C'est pourquoi, vous, Montanus et Thomas, serviteurs de la sainte Église romaine, que nous servons aussi, nous vous faisons libres à partir de ce jour et citoyens romains. »

Traversons cinq siècles et venons au pontificat d'un autre Grégoire, saint Grégoire VII. Lorsque le roi de Dalmatie va lui rendre hommage, quels engagements Grégoire VII lui demande-t-il? Il

arrache au roi barbare la promesse d'interdire la vente des hommes.

Au douzième siècle, le concile de Toulouse, présidé par Callixte II, fulmine sous son inspiration le canon suivant : *Aucune puissance ecclésiastique ou séculière ne mettra en servitude des hommes libres, clercs ou laïques.* A la fin de ce même siècle, Alexandre III, animé du même esprit que ses prédécesseurs, se fait le défenseur des serfs avec une ardeur que Voltaire lui-même ne peut s'empêcher d'admirer : « L'homme, dit-il, qui au moyen âge mérita le plus du genre humain fut le pape Alexandre III. Ce fut lui qui, dans un concile, abolit la servitude. Avant ce temps, toute l'Europe, excepté un petit nombre de villes, était partagée entre deux sortes d'hommes : les seigneurs des terres... et les esclaves... Si les hommes sont rentrés dans leurs droits, c'est principalement au pape Alexandre III qu'ils en sont redevables. » Voltaire dit encore : « Enfin, en 1167, le pape Alexandre III déclare, au nom du concile, que tous les chrétiens doivent être exempts de la servitude. C'est en vertu de cette loi que, longtemps après, Louis le Hutin décrète que tous les serfs qui restaient encore en France devaient être affranchis (1). »

Au treizième siècle, Grégoire IX ne s'en prend pas seulement aux possesseurs d'esclaves. Sa sollicitude s'étend sur les serfs; dans une lettre adressée aux seigneurs polonais, il se fait le protecteur de leurs vassaux et s'indigne de voir ravaler au métier de fauconniers des hommes que le sang du Christ a rachetés.

Un acte d'affranchissement célèbre est celui que signa, quelques années plus tard, Alexandre IV, lorsque les sujets d'Eccelin et d'Albéric firent appel à sa justice : « Attendu, répondit-il, que les hommes, égaux par nature, sont asservis par l'esclavage du péché, il paraît juste que ceux qui abusent du pouvoir à eux accordé par Celui de qui dérive toute puissance, soient privés de toute autorité sur leurs serviteurs. C'est pourquoi nous déclarons libres les serfs et serves qui se soustrairont à l'obéissance d'Eccelin et d'Albéric, *et ils pourront jouir de la liberté comme s'ils étaient nés chrétiens libres.*

Que résulte-t-il de tous ces efforts? Il en résulte que, vers la fin du douzième siècle, le trafic de l'homme disparaît presque entièrement du sol de l'Europe. La France en est débarrassée dès le

(1) *Essai sur les mœurs*, p. 83.

dixième siècle. Moins favorisée, l'Angleterre est encore un siècle plus tard le théâtre de cet abominable commerce. Une chronique du douzième siècle nous montre Wulstan, évêque de Worcester, prêchant avec une apostolique ardeur contre les marchands d'esclaves. Peu de temps après, un concile de Londres (1102) interdit toute industrie de ce genre, sans réussir néanmoins à l'extirper. C'est seulement en 1171 que le synode d'Armagh obtient la libération de tous les serfs de l'Irlande et débarrasse les îles Britanniques de ce fléau.

Divers décrets des conciles avaient préalablement adouci le sort des malheureux nés dans la servitude. En effet, si l'on jette les yeux sur la collection du P. Labbe, on y trouve des canons qui défendent de faire travailler l'esclave depuis le samedi soir jusqu'au dimanche soir, et déclarent que, si cette interdiction n'est pas respectée, l'esclave prend aussitôt rang d'homme libre. L'Église lance ses foudres contre le meurtrier d'un serf et donne l'abri de ses asiles aux esclaves fugitifs. Autorisés par les synodes à libérer les esclaves des terres ecclésiastiques sans consulter leur clergé, les évêques font un fréquent usage de ce droit. Est-ce une préoccupation temporelle qui préside aux émancipations? Non! De nombreuses chartes prouvent que l'affranchissement est toujours inspiré par un motif chrétien; la cérémonie de la manumission a pour théâtre ordinaire le temple, où l'Église, par la voix du prêtre, prend solennellement le nouveau citoyen sous sa tutelle.

II

DU COMMENCEMENT DU SERVAGE A LA TRAITE DES NOIRS

Le moyen âge alla plus loin que l'antiquité chrétienne dans sa lutte contre l'esclavage. Avant d'atteindre cependant la liberté entière, les esclaves eurent à traverser un état intermédiaire, le servage.

Le servage est la condition d'hommes soumis à un maître, obligés héréditairement à cultiver un domaine au profit des maîtres, sans pouvoir ni quitter ce domaine, ni en être détachés (à moins d'affranchissement) par le maître lui-même.

Le servage, qui constitue un progrès dans la situation matérielle, morale et légale de la population servile, date seulement du milieu du quatrième siècle après Jésus-Christ. Jusque-là, il n'y avait eu,

dans le monde romain, aucune différence entre les esclaves qui cultivaient la terre et ceux qui travaillaient dans les maisons ou dans les ateliers. Une loi des empereurs chrétiens Valentinien et Gratien créa pour les esclaves attachés à la culture une situation privilégiée. C'était une nécessité, car l'appauvrissement et la dépopulation des campagnes étaient devenus une calamité de l'empire. Le *colonat* ne suffisant pas, une loi postérieure à 397 interdit de vendre sans le domaine auquel ils étaient attachés les esclaves ruraux, inscrits sur les registre du cens (1). De là, les esclaves urbains et les esclaves ruraux. Ces derniers étaient les plus nombreux et leur condition devint promptement la moins malheureuse.

Ce progrès sembla compromis par les invasions barbares qui couvrirent la Gaule, l'Italie et l'Espagne de sang et de ruines durant deux siècles. Théodoric lui-même écrivit d'une main barbare un édit qui abrogeait la loi de Valentinien. Si elle ne fut pas abrogée en forme dans les autres parties de l'empire envahies par les barbares, elle le fut en fait, comme le prouvent les récits de Grégoire de Tours et d'un grand nombre d'hagiographes (2).

Quelque fréquents néanmoins qu'aient été ces actes de violence, quelque perturbation qu'ils aient jetée dans la vie des populations, il faut reconnaître que les Germains envahisseurs avaient des principes favorables à une transformation heureuse de l'esclavage. Ils avaient chez eux de ces infortunés pour cultiver leurs champs, car l'homme libre ne s'adonnait pas à ce travail. Les esclaves avaient le droit de conserver une portion du produit de leur travail et n'en livraient qu'une partie déterminée à leur maître. Par là même ces esclaves avaient leur propre ménage et une certaine indépendance; cependant, ils appartenaient absolument à leur maître, ils étaient *serfs;* le maître pouvait les vendre, les échanger, les tuer. Étant donné la fréquence des perturbations, il faut conclure que l'état des personnes et des propriétés mêmes n'offrait rien de stable et que le caprice des hommes puissants joua un grand rôle, jusqu'au jour où Charlemagne sut dompter la barbarie toujours renaissante. Alors la distinction des esclaves et des serfs fut légalement et sérieusement établie.

Durant les troubles qui signalèrent la fin du règne des Carolin-

(1) Code justinien, XI, XLVII, 7.

(2) *Edictum Theodorici*, 142; dans Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Leges*, t. V, p. 166. — Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, VI, 45.

giens, les invasions des Normands au Nord et un peu partout, et celles des Sarrasins au Midi, invasions qui se renouvelèrent chaque année, l'esclavage atteignit d'innombrables quantités de personnes appartenant à toutes les classes de la société. Il y eut néanmoins un progrès réel, et, à côté de brutalités sans nom comme on devait s'y attendre de la part des forbans qui promenaient le pillage et l'incendie sur toutes les plages de l'Occident, la condition des esclaves laboureurs s'améliorait, et, dès le commencement du dixième siècle, le servage avait succédé en France à tous les degrés de l'ancienne servitude (1).

Une partie notable de ce progrès est due à l'autorité des conciles. Les Barbares envahisseurs, les habitants corrompus, tous écoutaient la voix des évêques et obéissaient plus ou moins fidèlement, mais, en somme, se montraient dociles. Les conciles d'Orléans en 511, et de Tolède en 589, sont les derniers qui menacent de la peine de l'esclavage. Mais, quelques années plus tard, l'Église proclamait, dans le concile de Reims de 625, ce principe qui contredisait absolument le droit reconnu par toutes les nations barbares : « Un homme libre, porte le dix-huitième canon, ne doit jamais être condamné à l'esclavage. » On pourrait citer deux décrets des synodes anglais de 692 à 697, qui semblent contredire le concile de Reims; mais ces assemblées étaient composées de laïques autant que d'ecclésiastiques, et leurs décisions furent inscrites dans les codes des rois.

Les exemples des saints n'eurent peut-être pas moins d'autorité que les décisions des évêques. Il nous faudrait ici citer trop d'exemples; rappelons seulement quelques noms. Fortunat raconte que tous les esclaves espagnols, scots, bretons, gascons, burgondes, accourent en foule auprès de saint Germain, « bien sûrs qu'il les affranchirait ». Chaque fois que le pieux évêque reçoit une aumône, son premier mouvement est de s'écrier : « Rendons grâces à la divine clémence, car nous pourrons racheter un esclave. » Sainte Bathilde, elle-même ancienne esclave et devenue reine de Neustrie et de Bourgogne, puis régente durant la minorité de ses fils, déploya un zèle admirable pour le rachat des captifs. Elle associa à cette œuvre les clercs de sa chapelle, et spécialement saint Ouen, archevêque de Rouen, et saint Éloi, d'abord monétaire de Clotaire II,

(1) Guérard, *Polyptique d'Irminum*, p. 274.

puis trésorier de Dagobert Ier, dont il eut toute la confiance, fondateur de l'abbaye de Solignac où il professa la vie monastique, et enfin évêque de Noyon. Dès qu'il savait que des esclaves étaient en vente, il y courait, et on l'a vu ramener parfois plusieurs centaines de ces infortunés. « Il allait, dit saint Ouen, son historien, même sur les ports de l'Océan germanique, et faisait descendre les malheureux esclaves des vaisseaux où on les tenait enchaînés. C'étaient des Romains, des Gaulois, des Bretons, même des Maures; mais le plus grand nombre appartenaient à la race des Saxons, qu'on arrachait à leur patrie pour les disperser en différentes contrées. » Saint Éloi les rachetait tous, indistinctement. Plus d'une fois, ses fonds épuisés, il s'était dépouillé de sa ceinture d'or, de son manteau, de ses provisions de bouche, de ses chaussures même, pour ne laisser personne dans l'esclavage. Il les présentait ensuite au roi et leur faisait octroyer des chartes de liberté. Ensuite, il leur donnait le choix entre trois genres d'existences : retourner libres dans leur patrie, demeurer avec lui, et s'ils le désiraient, il les gardait volontiers, non plus comme des esclaves, mais comme des frères; enfin se retirer dans un cloître, et s'ils embrassaient la vie monastique, il les honorait désormais comme ses maîtres. Au nombre de ceux qui lui donnèrent cette consolation, l'histoire a conservé le souvenir de saint Til, qui fut abbé de Solignac et un très habile orfèvre.

Que ne pouvaient pas produire de semblables exemples? Et nous pourrions en citer un grand nombre d'autres analogues. Il nous suffira de rappeler les noms de saint Jean de Reome, saint Aschaire, saint Patrick, l'apôtre de l'Irlande, qui condamna hautement la vente des esclaves ; saint Paulin de Nole, qui donna la liberté à tous les siens ; saint Pantaléon, qui affranchit ceux qui dépendaient de lui et se dépouilla en leur faveur; saint Tiburcius, qui donna la liberté à quatre cents de ces infortunés; saint Agricole, qui fit de même ; saint Andromé et sa femme, qui marchèrent sur leurs traces, et un très grand nombre d'autres amis de Dieu qui rivalisèrent de zèle pour une œuvre que l'Église a toujours recommandée comme l'une des plus agréables au Seigneur.

« Le monachisme, dit Héfélé, eut une influence spéciale sur l'abolition de l'esclavage dans le monde germanique. Non seulement les esclaves des monastères se trouvaient dans une situation beaucoup meilleure que tous les autres, mais encore beaucoup de monas-

tères avaient pour loi formelle de ne pas conserver d'esclaves sur leurs terres, et, lorsqu'on leur léguait des biens avec leurs gens (c'est-à-dire des esclaves), ou qu'un propriétaire de domaines et de serfs entrait dans le cloître et lui faisait donation de ses biens, tous les esclaves attachés aux terres étaient mis en liberté Ce furent d'abord les monastères grecs qui ne voulurent pas tolérer d'esclaves; mais saint Théodore de Cantorbéry (601-690) introduisit cette coutume dans les monastères d'Occident. Après lui, l'affranchissement des esclaves des monastères fut activement poursuivi par saint Benoît d'Aniane, restaurateur du monachisme, sous Charlemagne et Louis le Débonnaire (774-821).

Il aurait été surprenant que les moines eussent obéi à d'autres principes, car saint Benoît, le patriarche et le législateur des cénobites d'Occident, établit dans le chapitre second de la Règle : *Non præponatur ingenuus ex servitio convertenti, nisi alia rationabilis causa existat, quia sive servus, sive liber, omnes in Christo unum sumus.* Et il continue en ordonnant à l'abbé de traiter tous les moines du monastère les uns comme les autres, ne mettant de différence que celle qui résulte de la pratique des vertus.

A la même époque, on vit, dans l'Église grecque, saint Platon et son neveu, saint Théodore Studite, répandre de plus en plus ce principe, « qu'un monastère ne peut avoir d'esclaves », et l'autorité de ces saints personnages ébranla en Orient et en Occident, non seulement beaucoup de religieux, mais encore beaucoup de laïques.

En dépit de ces exemples et des lois canoniques, la vente des esclaves, même aux acheteurs non chrétiens, ne cessa pas complètement; les Vénitiens notamment continuèrent à faire ce trafic infâme, quoique le pape Zacharie (741-752) leur défendît, sous peine d'excommunication, de vendre des esclaves chrétiens aux Mahométans, chez lesquels ils trouvaient leur principal placement. Grâce aux invasions normandes et à la faiblesse du gouvernement, le trafic des esclaves prit une nouvelle vigueur sous Louis le Débonnaire. Agobard, archevêque de Lyon, se prononça hautement contre ce honteux commerce et, d'accord avec d'autres évêques et de généreux laïques, en vertu des lois précédentes, il racheta des Juifs, au prix de douze solidi par tête, une grande quantité d'esclaves soarmates qui avaient été baptisés dans le royaume des Francs. Les Juifs se plaignirent et gagnèrent l'un des ministres de l'empereur; il fut défendu de baptiser un esclave sans le consentement de son

maître. L'archevêque de Lyon s'éleva avec énergie contre cette loi et cita l'exemple des Apôtres. Il est probable qu'il gagna sa cause, car des règlements postérieurs défendent de conférer les ordres à des esclaves sans l'assentiment du maître, mais ne parlent plus du baptême (1).

De tous ces faits, il résulte que, vers la fin du dixième siècle, on ne vendait plus d'esclaves dans toute l'étendue du royaume franc carolingien. En Angleterre, il en allait autrement, et, à la fin du onzième siècle, Wulstan, évêque de Worcester, prêchait avec ardeur contre ce criminel commerce à Bristol et dans le voisinage (2). Bientôt après, le concile tenu à Londres, en 1102, sous la présidence de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, défendit tout trafic de ce genre, sans réussir encore complètement, et ce ne fut qu'en 1171 que le concile d'Armagh parvint à opérer l'affranchissement de tous les esclaves d'Irlande. Alors fut arrêté le trafic des hommes dans les îles Britanniques. En Bohême, il avait cessé à la fin du dixième siècle; en Suède, au treizième seulement.

Ainsi, l'Eglise était parvenue, par une action conciliante et continue, à transformer l'esclavage en servage. Elle ne mettait pas moins d'énergie à amener l'amélioration de l'état des serfs; l'évêque était le protecteur légal des serfs de son diocèse et il lui était prescrit d'user de son autorité pour les défendre contre l'oppression et les mauvais traitements des maîtres emportés et cruels (3). L'Eglise punissait le maître qui tuait son serf sans jugement préalable; elle garantissait au serf un droit matrimonial, déclarait leurs mariages bons et valides, leur reconnaissait la faculté d'épouser des personnes libres, même sans le consentement des seigneurs (4). Les serfs des églises étaient admis devant les tribunaux ecclésiastiques et le furent plus tard devant la justice civile, comme témoins contre les personnes libres. L'Église enlevait au servage sa honte, en admettant des serfs aux plus hautes dignités de la hiérarchie : ainsi Ebbon devint archevêque de Reims (816-847), puis d'Hildesheim (847-20 mars 851).

(1) Hardouin, *Concilia*, t. VI, p. 643; t. VI, p. 850. — *Patrologia latina, Agobardi opera*, t. CIV.

(2) Saint Wulstan est mort le 19 janvier 1096. — Mabillon, *Acta Sanctorum Or. S. B.*, t. VI, part. II, p. 836-840.

(3) *Corpus juris can.*, VI, 10; *de Immunitate*, III, 49.

(4) *Conc. Epaon*, ann. 517, c. XXXIV. — *Corpus juris can.*, c. I-VIII, causa XXIX, quæst. 2 et c. I, 10; *de Conjugio servorum*, IV, 9.

L'Eglise, sans doute, eut ses serfs, comme autrefois elle avait eu des esclaves sur ses terres : il n'y avait pas d'autre moyen de cultiver les champs qui lui appartenaient; mais elle donnait très souvent l'exemple d'une complète émancipation de ses serfs en changeant leur servage en libre service (*ministeriales*), et en promulgant sans cesse ce principe que l'affranchissement du servage était une des œuvres les plus méritoires de la charité chrétienne. Les serfs des monastères voyaient les moines partager avec eux les travaux de labour et de défrichement et sentaient leur condition adoucie et relevée.

Les actes de manumission sont enregistrés sur les missels, en regard du texte évangélique dont ils sont l'application. Les monastères consacrent plus tard à la rédemption des captifs les revenus de leurs biens, les aumônes des fidèles ou le produit de leurs propres travaux.

Dom Paul Piolin.

(*A suivre.*)

DE L'ORGANISATION DES FORCES CONSERVATRICES [1]

I

Les élections de Belgique méritent de retenir notre attention. Le parti catholique a reconquis le pouvoir qu'il avait perdu en 1878; il a su le garder. Son magnifique triomphe d'il y a quatre ans, où en un jour toute la majorité libérale fut jetée par terre, ne s'est pas évanoui, comme se sont envolées les espérances que nous avaient fait concevoir le *Sursum corda* de 1871 et le mouvement de relèvement du 4 octobre 1885. Un tel résultat est dû, sans doute, à la sagesse du gouvernement, à l'union de la majorité, à l'attitude ferme et intelligente de l'un et de l'autre devant les grèves de 1884, à leur initiative résolue des projets de réforme sociale. Mais les électeurs ont fait preuve d'un esprit politique qui ne s'est pas laissé entamer. Une fois qu'une liste est arrêtée, ils se jettent tous dans la lutte avec entrain et discipline à la fois; ils ne discutent pas les noms de leurs candidats, ils ne boudent pas parce que celui de leurs préférences n'a pas été choisi. L'importance de la victoire leur fait oublier tout sentiment personnel.

Toutefois cette victoire, ils l'auraient remportée difficilement, malgré leur union, malgré leur ardeur, si elle n'avait été préparée par une organisation sérieuse, non pas créée seulement la veille de l'élection, mais ayant une longue existence. Ce sont les cadres de l'armée électorale. Sans cadres solides, aucune armée n'a de force. Ces cadres s'appliquent à préparer l'élection; ils surveillent notamment, avec un soin jaloux, la préparation des listes électorales. Chaque circonscription électorale est organisée; elle a un comité, un journal, un personnel tout prêt. Le jour de la lutte,

(1) *De l'organisation des forces conservatrices*, par Victorin Vidal. Victor Palmé, éditeur.

les catholiques n'ont pas une armée à improviser, mais seulement à mobiliser.

L'Angleterre nous offre l'exemple d'associations électorales permanentes non moins puissantes. Du côté des libéraux d'abord, c'est le fameux *caucus* créé à Birmingham et dont l'action contribua, dans une large mesure, à la défaite des torys en 1880. La ville est divisée en dix-neuf wards ou quartiers, dans chacun desquels existe un comité de quartier, composé des représentants du quartier ou conseil de circonscription, et d'un nombre illimité de membres élus par les libéraux de ce même quartier. Au-dessus de ces comités est un comité exécutif, dont le principal rôle est de fixer l'époque de l'assemblée générale et celle des élections des membres des comités de quartier. Enfin le conseil général, composé de tous les membres du comité exécutif et des comités de quartier, forme le pouvoir souverain ; il accepte ou rejette le choix fait par le conseil de circonscription qui a pour mission de désigner les candidats. L'association n'exclut ni les hommes non électeurs ni les femmes. D'autres associations libérales ont été créées, notamment à Manchester, à Liverpool, à Brighton, avec des statuts différents. Mais toutes ont une organisation permanente, disposent de ressources puissantes, exercent une forte influence.

Les torys ne sont pas moins bien organisés que les libéraux. C'est à Liverpool, un de leurs principaux centres, qu'il faut chercher l'organisation du système adopté par le parti tory : l'association constitutionnelle.

« Son but est ainsi défini : 1° surveiller tout ce qui concerne l'enregistrement des électeurs dans les divers quartiers ; 2° conseiller et aider les comités de quartier à maintenir une organisation efficace dans chaque district ; 3° organiser des réunions générales du quartier ; 4° réunir des fonds pour subvenir aux dépenses de l'association ; 5° soutenir les intérêts généraux du parti conservateur à Liverpool.

« L'association est dirigée par un conseil composé de : un président, vingt vice-présidents, qui sont les présidents des divers conseils divisionnaires ; deux secrétaires, deux trésoriers, un solicitor, les trésoriers et secrétaires des comités divisionnaires et des comités de quartier ; les présidents et secrétaires des associations affilées, trois représentants du club conservateur, trois délégués de l'institution orangiste, trente membres élus par les souscripteurs, dix mem-

bres nommés par chacun des conseils divisionnaires, et quinze membres élus par l'association conservatrice des ouvriers. Le conseil d'administration nomme un comité exécutif composé de cinquante membres, qui se réunit chaque mois et qui dispose du budget de l'association, nomme les employés, etc., etc. »

Dans chacune des sections de vote est un sous-comité composé de membres dont le nombre n'est pas limité. Chaque sous-comité nomme dix délégués appelés à siéger au conseil municipal de la circonscription électorale et du conseil municipal, conseil qui comprend, en outre, le président et le secrétaire de chacun des sous-comités et trois représentants de chaque section de l'association conservatrice des ouvriers et autres sociétés affiliées, ayant au moins cinquante membres. Les sous-comités peuvent également admettre les souscripteurs payant au moins 5 *shellings* par an. Chaque sous-comité, conseil ou comité, nomme un conseil exécutif.

L'article 15 du règlement porte qu'afin d'assurer l'harmonie d'action et l'adoption d'une même politique, les divers conseils divisionnaires doivent, avant de prendre une résolution importante pour les intérêts du parti, consulter le conseil exécutif de l'association constitutionnelle (1).

Indépendamment de ces comités locaux, chaque parti a formé un certain nombre d'associations, dont l'action s'étend sur le pays tout entier. Du côté des libéraux, nous trouvons la fédération nationale, libérale, transférée de Birmingham à Londres, il y a deux ans, la *National reform union*, dont le siège est à Manchester. Leurs adversaires ont organisé l'Union nationale des associations conservatrices et constitutionnelles, et il y a peu de temps, la ligue des Primevères, ainsi nommée, parce que la primevère était la fleur préférée de lord Beaconsfield. Cette association, fondée par sir H. D. Wolf pour la défense de la religion, de la constitution et de la suprématie de l'Angleterre, a pris en peu de temps un rapide développement; elle a rajeuni l'action du parti tory.

« Elle s'occupe très activement d'assurer l'enregistrement des électeurs conservateurs, de veiller à leur changement de domicile, de signaler leur arrivée dans les localités où ils vont s'établir, de les

(1) *Le Gouvernement et le Parlement britanniques*, par le comte de Franqueville. 2e édit., p. 359 à 367. — Cet ouvrage est un de ceux qui donnent les plus précieux détails sur la constitution britannique et notamment sur tout ce qui concerne les élections. 3 volumes. Rotschild, éditeur.

réunir en meetings plus ou moins nombreux, enfin, elle se tient continuellement en rapport avec eux. Dans certains comités, tels que le Suffolk et le Hampshire, où la ligue est complètement organisée, c'est un *canvass* permanent. Toute maison est visitée, tout électeur est connu, accueilli, dirigé. On réunit les ouvriers, les domestiques, on leur fait des conférences pour les mettre en garde contre les théories radicales, et leur enseigner les vrais principes de l'égalité et de la fraternité témoignés au point de vue tory. On cherche à rendre les réunions attrayantes par un mélange agréable d'éloquence familière et de musique. »

Au moment des élections, ces organisations suscitent des effets extraordinaires. « Ici, les petits commis de magasins, après une longue journée de labeurs, passent deux heures chaque soir dans les locaux de la *Primevère Ligue;* là, des femmes du monde emploient des journées à écrire des adresses; d'autres, appartenant à toutes les classes, consacrent des mois entiers à visiter, une à une, les maisons d'un quartier, à voir et à revoir chaque électeur. » Telle duchesse organisera dans son salon des conférences familières par des hommes du monde; les cochers, cuisiniers, domestiques du voisinage en seront les auditeurs. Une autre grande dame visitera tous les boutiquiers de la circonscription.

C'est ainsi que les partis s'organisent en Belgique et en Angleterre. C'est ainsi qu'ils conquièrent la victoire, et que, vaincus, loin de s'abandonner, ils sont toujours en mesure de reprendre les positions momentanément perdues.

Revenons maintenant en France.

II

Nos comités paraissent bien rabougris à côté de ces vastes associations anglaises, bien chétifs en face des associations moins étendues, mais vivaces de la Belgique.

Ils s'organisent au moment des élections : chacun est à ce moment-là tout feu, tout flamme. On parcourt le département; on distribue force poignées de mains. On se montre plein de condescendance pour les gens de modeste extraction; l'épicier du coin ou l'ouvrier voisin auquel on rendait un salut dédaigneux, se transforment en amis, et cette fraternité d'emprunt perd même quelque peu de son efficacité, par suite de son affectation bruyante. Mais

aussitôt l'élection passée, qu'elle se termine par une victoire ou par une défaite, chacun reprend ses anciennes habitudes; on se garde bien de se mêler au peuple, d'entrer dans les associations populaires, de prendre en main les questions qui touchent aux familles laborieuses, urbaines ou rurales. Le comité, bien qu'il ait la prétention de rester permanent, se dissout peu à peu. Il laisse tout dans le même état que la veille de sa réunion, et quand une nouvelle bataille électorale s'engage, il faut improviser et mobiliser l'armée sous le feu de l'ennemi.

Toute règle comporte des exceptions, et nous en connaissons certes de nombreuses à celles que nous venons de poser. Beaucoup de comités survivent à la période électorale. Mais, formés sur une base trop étroite, ils rejettent tout ce qui n'appartient pas à leur petite église. Leur action se concentre dans des parlottes sous le manteau de la cheminée. Ils croient avoir fait une œuvre utile, lorsqu'ils ont mené, à quatre ou cinq, de petites négociations avec tel ou tel personnage. Ne leur demandez pas une campagne énergique; elle dépasse en général leur courage ou leur intellect; leur esprit de coterie ne s'accommode pas des notoriétés : oubliant que les élections se font, non pas dans un salon, mais au grand jour, ils négligent la première condition du succès, le contact avec le peuple. Ils se montrent impuissants à organiser des conférences qui répandraient quelques vérités dans un peuple saturé d'erreurs. Ces vérités même leur font peur; se tenant de parti-pris sur le terrain déjà battu des récriminations politiques, ils n'attirent pas les masses insensibles à un tel langage. Quand ils dirigent un journal, ils ne savent le faire vivre, négligeant encore toutes les questions qui intéressent les lecteurs auxquels ils s'adressent; ils n'accordent notamment qu'une attention distraite aux faits locaux, et c'est cependant le moyen le plus sûr de retenir un public d'opinions dissidentes. Nous connaissons ainsi une ville, chef-lieu de département, de 40,000 habitants, où un journal nettement royaliste a gardé une clientèle de 6,000 lecteurs, recrutés en grande partie parmi ses adversaires, tout en ayant le courage d'attaquer les faits devant lesquels une foule aveugle se prosterne, tels que les principes de 1789.

L'organisation électorale des forces conservatrices a cependant plus d'utilité en France que partout ailleurs. D'abord nous vivons sous le régime du suffrage universel, et seuls, en Europe, nous lui

avons donné une aussi large extension. Or le suffrage universel a besoin d'être dirigé, contenu, éclairé, sinon il devient la proie des politiciens qui s'y développent naturellement : et les politiciens, c'est l'agitation permanente dans la vie publique ; c'est le désordre dans les finances à une sage administration desquelles ils ne se préoccupent pas de veiller, sentant que l'avenir ne leur appartiendra pas ; c'est l'absence de traditions dans la direction de la politique. Le politicien vit au jour le jour. Pourquoi se soucierait-il du lendemain ? Il passe comme un météore.

Mais, dira-t-on, le suffrage universel est condamné par l'expérience. Oui, certes, une expérience universelle condamne le suffrage universel. Il n'assure en aucune manière la représentation des intérêts, base de la représentation publique ; comme toutes les institutions procédant des idées qui ont prédominé au moment de la Révolution, il prend pour type l'individu, au lieu de considérer la société comme une réunion de groupes autonomes. Il amène donc le triomphe d'une opinion bruyante, facile à rallier une masse d'électeurs sans cohésion. Suivant l'expression de Le Play, il nous rejette en dehors de la tradition des grandes races. Jefferson l'avait prédit avec une hauteur de vues singulières, le suffrage universel deviendra « l'instrument de la canaille » dans toutes les grandes villes d'Europe.

Cependant le suffrage universel existe. Nous ne pouvons, par notre seule volonté, introduire des réformes dans son fonctionnement. C'est la loi, et en attendant la réforme que l'Assemblée législative avait maladroitement entreprise en 1850, devant laquelle l'Assemblée nationale a reculé en 1871, nous sommes forcés de nous y plier, en en atténuant les inconvénients. Or une forte et sérieuse organisation nous permettra seule d'atteindre ce résultat ; elle éclairera une masse d'électeurs prompts à se laisser piper par de grands mots, et que des médiocrités tapageuses séduisent. Que l'on compare nos Chambres actuelles avec celles de la Restauration et de la monarchie de Juillet ; elles sont remplies de médiocrités obscures qui auraient été à peine jugées dignes d'occuper le siège plus modeste de conseiller général. A chaque élection, le niveau décroît.

Un second fait nous impose encore une organisation solide des forces conservatrices : c'est l'existence du parti radical.

C'est une loi des sociétés modernes qu'ayant perdu l'unité de

sentiments, elles doivent sans cesse lutter, que des partis divers se disputent le pouvoir. Nous parlions tout à l'heure de l'Angleterre et de la Belgique. Ici les whigs et torys occupent alternativement le pouvoir: là c'est entre catholiques et libéraux que le combat s'engage.

Les whigs et les torys veulent tous les deux, avec le maintien de la dynastie, la conservation du régime parlementaire. Les premiers souhaitent, et encore pas tous, la modification du régime qui rend possible une concentration excessive de la terre entre les mains de quelques grands propriétaires; mais, tout autant que les seconds, ils tiennent avec passion au palladium de la société anglaise, le régime de la transmission intégrale assuré par la pratique de la liberté testamentaire. C'est seulement sur la direction à donner à la politique qu'ils se divisent; les uns la souhaitent plus respectueuse de la tradition; les autres, plus soucieuse de donner satisfaction aux aspirations modernes. Mais à la longue, ils finissent par s'entendre sur les réformes dont un lent mouvement d'opinion a préparé l'avènement. Ce sont même les torys qui ont réalisé la réforme électorale de 1867, « ce saut dans l'inconnu », comme l'appelait Disraëli. C'est encore le ministère tory du marquis de Salisbury qui vient de faire voter la réforme de l'administration locale. En enlevant le pouvoir aux magistrats pour le transférer à des conseils élus, elle modifiera plus rapidement la physionomie de l'Angleterre; c'est un de ses traits caractéristiques qui disparaît. Bref, que le pouvoir appartienne aux whigs, les bases essentielles de la constitution anglaise ne seront pas détruites; ils n'égorgeront pas leurs adversaires; ils n'imposeront pas un régime contraire à toutes les traditions. Les conservateurs ne luttent pas pour la vie.

En Belgique, libéraux et catholiques ont également plus d'un point commun; sauf une minorité avancée, qui s'est bruyamment manifestée depuis quelques années sous l'influence du radicalisme français, les deux partis acceptent la monarchie; ils n'entendent pas détruire la constitution qui régit leur pays depuis plus d'un demi-siècle, et si les libéraux réclament la révision des articles concernant le cens électoral, ils ne se proposent pas de la modifier de fond en comble. Depuis quelques années, il est vrai, à notre exemple, le parti libéral a pris une physionomie anti-religieuse; il a prétendu mettre la main sur l'école et substituer l'enseignement, souverain à ses yeux, de l'alphabet et des quatre règles

à celui des vérités religieuses. Cependant, malgré cette grave attaque, il laisse encore quelque liberté à ses adversaires. Il ne leur tord pas le cou, comme l'exige le programme du radicalisme français.

Tout ce que nous voulons, les radicaux le combattent. Toutes les causes qui nous sont chères, ils les attaquent. Toutes les idées traditionnelles, ils s'acharnent à les déraciner du sol français. Le parti radical fait de l'école un instrument de règne, de l'instituteur un agent politique destiné à détruire l'influence de la famille et du prêtre. La base sur laquelle a de tout temps reposé l'éducation, l'idée religieuse, est remplacée par quelques bribes informes d'une vague morale; et comme la négation du vice originel est le premier dogme de la Révolution, l'enseignement des vérités morales ne tient qu'une place de plus en plus petite dans les programmes. Le père de famille est violenté dans le choix des instituteurs de ses enfants. Les conseils municipaux même n'ont plus la libre disposition de leurs dépenses scolaires; la loi leur impose une école publique qui les ruine, même lorsqu'une école privée satisfait à tous les besoins. L'État met la main sur l'école, tandis qu'elle ne devrait être que la modeste succursale de l'Église et de la famille. Une guerre incessante est faite au clergé. La loi militaire prétend tarir les vocations en imposant aux jeunes lévites la vie de caserne; écoles, hospices, colonies agricoles, tout est laïcisé. Le prêtre dans certains hôpitaux n'a plus accès auprès des malades, c'est la forme la plus hideuse de l'intolérance du mal. Par un plan véritablement infernal, des calomnies, lancées sans cesse contre tel ou tel établissement religieux, préparent la spoliation des congrégations, but suprême de la franc-maçonnerie.

Ce n'est pas seulement à l'âme que le parti radical déclare la guerre, mais encore à la bourse. Il opprime les intérêts dont la représentation n'est plus assurée. Un des ministres les plus funestes que nous ayons eu, M. Goblet, a chassé du Conseil municipal les plus imposés, non parce que leur intervention amenait des résultats funestes à l'intérêt des communes, mais parce qu'elle ne s'accommodait pas avec la théorie qui accorde tout au nombre. Le budget communal est trop souvent voté par ceux qui, ne payant aucun impôt, n'ont aucun intérêt à la bonne gestion des deniers communaux. Aussi les dépenses des communes suivent-elles la même progression que les dépenses de l'État. L'énormité du budget fait peser sur le contribuable français une charge plus lourde que sur

aucun autre contribuable de l'Europe; la permanence du déficit, jointe à l'excès de la dette, ne rend pas invraisemblable la perspective d'une banqueroute, si aucun frein n'est apporté à ce débordement de gaspillage. Aucune réforme sociale n'a été l'œuvre du parti qui voit uniquement dans le pouvoir le moyen d'opprimer ses adversaires, de mettre la France en coupe réglée. Enfin le radicalisme, par les craintes qu'il éveille en Europe, par les hommes qu'il place à la tête du pouvoir, nous condamne à l'isolement. Le jour suprême du danger, nous serons seuls vis-à-vis de nos ennemis.

Combattre le radicalisme, c'est donc véritablement combattre *proaris et focis*, c'est lutter contre la domination la plus funeste à la patrie, et un tel combat ne doit pas s'engager isolément, par petits groupes de tirailleurs qui obéissent à leurs inspirations individuelles, font le coup de feu contre l'ennemi, et le lendemain de la bataille déposent les armes sans se soucier de préparer la victoire, lors de la reprise des hostilités, car l'adversaire ne désarme jamais. Au lieu d'une armée irrégulière, il faut une armée permanente. En un mot, une organisation régulière des forces conservatrices saura seule assurer la victoire électorale.

C'est ce que demande, dans un livre excellent, M. Victorin Vidal, avocat à Foix, un Français de vieille souche et que des liens nombreux attachent à sa province. Il est de plus l'auteur d'un ouvrage plein d'intérêt sur l'Andorre, peu de Français le connaissent aussi bien que lui.

Il raconte dans une courte préface comment il a été amené à aborder un tel sujet. « Ce livre est le fruit de l'expérience au moins autant que de la réflexion, et s'il vaut quelque chose, c'est à cela surtout qu'il le devra. » L'auteur, à l'approche des élections du 4 octobre 1885, s'est vu, par l'effet des circonstances, appelé à prendre en main la direction et l'organisation des forces conservatrices. La tâche était particulièrement difficile et ardue, dans un pays pauvre et besoigneux, où, sous tous les régimes, le gouvernement établi a toujours disposé d'un irrésistible prestige et d'une influence prépondérante. Peu s'en est fallu néanmoins que le succès ne vînt couronner cette première tentative d'organisation électorale.

Est-ce une illusion? Mais ce résultat inattendu, vraiment inespéré, nous a donné à penser que cette organisation pouvait avoir quelque chose de bon, tout incomplète et rudimentaire qu'elle était; et c'est sous l'empire de cette pensée que, mettant à profit les observations

recueillies au cours d'une laborieuse campagne, l'auteur a essayé d'achever et de perfectionner, la plume à la main, l'œuvre ébauchée à la veille de la grande bataille du scrutin.

III

Avant de se demander ce que doit être cette organisation, quelques réflexions viennent à l'esprit. Le mot conservateur a-t-il été heureusement choisi? Est-ce une étiquette qui indique avec netteté le but vers lequel tendent les défenseurs des véritables forces sociales? Il n'y a pas besoin d'être un grand clerc pour répondre : non. Si le mot était pris à la lettre, il signifierait qu'aujourd'hui nous voulons conserver, avec l'ordre social issu de la Révolution, le gouvernement républicain qui en a été la conséquence. Franchement, une telle besogne ne vaudrait ni nos peines, ni notre argent. Les événements qui se sont déroulés depuis le commencement du siècle, nous donnent un enseignement dont nulle théorie ne saurait affaiblir la portée. C'est une leçon de choses, dirait un des pédagogues du jour. « La France, a écrit un brillant publiciste, Prevost-Paradol, dans *la France nouvelle*, la France qui a trouvé un ordre social depuis la Révolution, n'a pu trouver un ordre politique. » Or elle n'a pas trouvé cet ordre politique, parce que l'ordre social la condamne à l'instabilité. Il détruit la première force, la famille. Il s'oppose à la création de corps moraux, vivant d'une existence propre. Il fait de l'État l'éducateur universel, met entre ses mains une puissance énorme qui étouffe l'action libre des groupes sociaux réduits en poussière. Nous sommes devenus une nation de fonctionnaires et de révolutionnaires, où les classes populaires ont perdu la première condition de la prospérité, la stabilité.

Nous devons être un parti réformateur plus encore qu'un parti conservateur. Toutefois le mot a cours dans la langue politique, comme les mots *whig* et *tory* de l'autre côté du détroit, quoiqu'au fond ils aient perdu toute signification. Nous ne faisons nulle difficulté de l'accepter : que cela soit seulement, bien entendu, l'étiquette n'importe nullement le fond. Notre tâche ne consiste pas à défendre l'édifice dans lequel les républicains se sont si commodément installés, mais à restaurer les traditions, sans lesquelles aucune nation n'a jamais prospéré, en les accommodant aux besoins des temps nouveaux.

Le programme de toute action conservatrice, — puisque conservatrice il y a, — accordera donc une large place aux questions sociales. Nous en sommes convaincus, si le parti conservateur avait tout entier pris position sur ce terrain, au lieu de laisser ce soin à un petit groupe aussi vaillant qu'éclairé, il eût obtenu plus de succès qu'avec des récriminations stériles, sans action auprès de la masse des électeurs. Pourquoi, par exemple, n'a-t-il pas pris l'initiative des lois protectrices du travail des femmes et des enfants? Les députés de la gauche qui les ont proposées, ont alors beau jeu pour se représenter comme les seuls défenseurs des intérêts populaires. Faisons cependant une exception, M. le comte de Mun a donné à ses collègues un exemple que ceux-ci, embourbés dans l'ornière de l'économie politique libérale, n'ont pas su comprendre; il a soutenu avec autant d'éloquence que de bon sens les mesures qui contribueront à reconstituer la famille ouvrière, sur laquelle les maux de la concurrence pèsent d'un poids si lourd. Malheureusement il n'a pas rencontré du côté de la droite l'appui que l'intérêt des députés, à défaut de la justice, leur commandait de lui donner.

La réforme des lois successorales et fiscales, si dure pour la petite propriété, aurait dû également attirer leur attention. Nous vivons sous un régime prétendu démocratique, et cependant ni le paysan, ni l'ouvrier ne peuvent léguer à leurs enfants le foyer qu'ils seront parvenus à fonder. La loi, exigeant le partage en nature, impose la licitation des immeubles; l'œuvre paternelle est anéantie, les frais dévorent la succession des petites gens. Que nos conservateurs jettent les yeux sur l'Allemagne! Le centre forme un parti puissant. Son indomptable énergie a forcé le chancelier de fer à capituler. Mais il n'a pas été seulement un parti religieux; il a été au premier rang des partisans d'une réforme sociale. M. le baron de Schorlemer-Alot, notamment, a formé la puissante association des paysans westphaliens; c'est par son action qu'il a arraché aux pouvoirs publics la loi autorisant la constitution des biens de famille. Aussi a-t-il été récompensé de ses efforts par le surnom de « roi des paysans ». Que l'action électorale ne puisse être tout à fait conduite en France, comme elle l'a été en Allemagne, nous l'admettons, mais l'exemple n'en est pas moins à retenir.

Aussi M. le comte de Paris a-t-il fait preuve d'une haute intelligence en étudiant avec un soin si profond les questions sociales. Il a rompu avec la doctrine du laisser-faire laisser-passer qui a

déchaîné la guerre sociale, et son discours aux ouvriers parisiens appelle l'attention des conservateurs sur les plus graves questions de notre époque. C'est d'une sorte d'union douanière entre les divers États de l'Europe qu'il s'était entretenu dans son entrevue avec le kronprintz, pour quelques mois, hélas! empereur d'Allemagne; car la concurrence américaine menace d'autant plus les vieux États, qu'ils sont écrasés sous le poids d'un militarisme insensé. Nous sommes obligés de produire plus cher que l'Amérique dont les allures ne sont pas absorbées par de pareilles charges. Le prince a aussi lancé l'idée d'une entente internationale au sujet des questions du travail, idée qu'un grand nombre de conservateurs avaient criblée de railleries, représentée comme une utopie, lorsqu'elle avait été pour la première fois mise en avant par l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. M. le comte de Paris l'a montré par ses actes. C'est à la fois l'homme du passé et l'homme de son temps. Il tient le langage qui convient au véritable chef du parti conservateur, à l'héritier d'une dynastie dix fois séculaire.

Signalons enfin un fait dont la France a souffert et souffre cruellement encore : c'est l'obstacle que la survivance d'un parti dynastique dissident oppose à l'action de la droite. Aussi les regrets qu'éveille dans tous les cœurs français l'avortement des espérances de 1871, ne seront-ils jamais dissipés. Les désastres de 1870 avaient fait disparaître les partisans de l'empire, plongés dans la confusion, la majorité de l'Assemblée nationale était intimement unie; mais depuis, les dissidences dynastiques se sont accusées de nouveau, et bien que la mort tragique du prince impérial les ait atténuées, elles n'en constituent pas moins une entrave à l'unité d'action politique. Que les conservateurs s'organisent alors en laissant de côté toute question politique, objecte-t-on, l'avortement des tentatives de ce genre, le 24 mai 1873 et le 16 mai 1871, a mis en pleine lumière l'impuissance d'une telle politique. Non, les comités royalistes représentant seuls les véritables idées de droite se constitueront dans chaque département sur des bases solides. « Je marche, suivez-moi », disait un jour un homme politique. Tout parti fort s'impose, et c'est à lui que se rallient les indécis, les conservateurs dissidents, que les tendances, les souvenirs attachent seuls à l'autre parti. Il saura également se plier aux transactions nécessaires au moment des élections.

IV

La première organisation qui s'impose pour un comité, c'est en quelque sorte l'organisation naturelle, celle des autorités sociales qui naissent spontanément. Par exemple, un grand propriétaire dont la famille plonge dans le pays, par ses ancêtres, et qui pratique son devoir social, sera souvent encore plus en mesure qu'un comité, organisation quelque peu factice, d'exercer une influence profonde. Un industriel, qui aura consacré sa vie à l'amélioration matérielle et morale de ses ouvriers, retrouvera au jour du scrutin le fruit de ses généreux efforts; ce ne sont pas seulement ses ouvriers, mais encore d'autres témoins de son dévouement qu'il entraînera.

Un fait qui s'est passé l'année dernière, à une élection sénatoriale dans le département du Cher, nous le prouve. Félix Pyat, « le vieil assassin », avait réuni un nombre imposant de suffrages; il avait, bien entendu, distancé le candidat républicain modéré, et c'était le radical qui était appelé à soutenir la lutte contre le conservateur, M. le marquis de Vogüé. Celui-ci était une des hautes personnalités du département, et ses titres d'ancien ambassadeur à Constantinople et à Vienne, de membre de l'Institut, rehaussaient encore son lustre. Toutefois une circonstance le recommandait peut-être encore plus aux suffrages des électeurs. Son père avait été le fondateur des usines de Mazières, près de Bourges; il avait toujours été pénétré de ses devoirs de patron, et sa première préoccupation avait été de procurer un travail régulier à ses ouvriers, de les soutenir, même au milieu des difficultés avec lesquelles les traités de commerce avaient mis l'industrie aux prises. En mourant, il recommanda à ses héritiers de continuer, pendant une période déterminée, l'œuvre qu'il avait fondée. Ceux-ci regardèrent comme un devoir de suivre les exemples paternels. En 1883, une caisse des retraites fut fondée à Mazières, et ils abandonnèrent généreusement les bénéfices réalisés pendant l'année précédente pour en former le premier fonds. Aussi au second tour de scrutin, les socialistes qui avaient soutenu Félix Pyat, reportèrent-ils leurs suffrages sur M. de Vogüé, à cause de sa vigilante sollicitude des intérêts de ses ouvriers; il ne fut battu que de quelques voix, alors qu'il s'était présenté surtout pour l'honneur.

Voulons-nous remporter la victoire, que les propriétaires, les industriels, tous ceux qui ont charge d'âmes ne livrent jamais les

populations à elles-mêmes par leur absentéisme ou leur indifférence. Lorsque les propriétaires, absents presque toute l'année, s'arrachent aux distractions urbaines la veille de l'élection, leur voix reste sans écho. Les paysans ne les avaient jamais vus, alors qu'ils auraient eu besoin de leurs conseils ; ils les trouvent seulement au moment où un but intéressé explique l'intérêt qu'ils prennent à leurs affaires. Dans ce cas, soyez-en bien convaincu, votre parole, malgré l'assentiment apparent qu'elle peut rencontrer, n'entraînera de votre côté que de rares électeurs. La meilleure propagande pour un propriétaire conservateur, c'est de prêcher d'exemple, de résider, de se mêler aux paysans, et non pas de s'enfermer à la campagne dans un isolement dédaigneux. Nous pourrions en citer bien des exemples, un propriétaire exercera une action électorale plus sûre d'une manière indirecte, comme par l'autorité de sa parole, que par une chasse à l'électeur, et cela surtout dans les départements dont l'esprit ombrageux accueille avec méfiance toute action trop ouverte des classes élevées. Ailleurs, au contraire, une influence plus directe aura une réelle efficacité au point de vue électoral.

Nous ne rejetons certes pas une organisation électorale, qu'on ne se méprenne pas sur nos paroles ; mais nous croyons qu'il ne faut pas y voir tout. Le désordre social dans lequel nous sommes plongés, ne sera pas guéri par des comités ; il réclame des remèdes plus profonds, plus énergiques, n'en travaillons pas moins à organiser ces comités qui arrêtent le flot montant du radicalisme.

M. Victorin Vidal voudrait que le parti conservateur calquât exactement son organisation sur l'organisation administrative de la France. Dans chaque chef-lieu, les conservateurs auraient, en guise de préfet, un chef reconnu, inconstesté. A côté de lui fonctionnerait un comité consultatif. De même dans chaque chef-lieu d'arrondissement siégerait un comité, dont la composition, les attributions et le fonctionnement seraient absolument identiques et semblables à ceux du comité central. Puis viendrait le comité cantonal auquel notre auteur attache une grande importance. Enfin au-dessous se placerait l'agent communal qui devrait exister dans toute commune. Ce serait certes un agent précieux s'il savait remplir la mission qui lui incomberait dans cette organisation. « Il grouperait autour de lui toutes les forces conservatrices de sa commune ; comme un capitaine connaît les hommes de sa compagnie, il connaîtrait par le menu tous les électeurs dévoués à la cause ; il se

tiendrait en communication constante avec eux, et quand le moment de les conduire au feu serait venu, nous aurions au moins cette consolation et cette garantie qu'aucun de nos soldats ne manquerait à l'appel. »

Nous serons peut-être moins affirmatifs que M. Victorin Vidal, en ce qui concerne cette organisation électorale; elle paraît certes fort séduisante et dans bien des cas sera adoptée avec fruit. Mais nous nous défions quelque peu des procédés uniformes qui s'appliquent d'une manière identique à tous les départements, malgré la différence de traditions, de caractère, de conditions naturelles. C'est le système appliqué depuis la Révolution. Rédigée à un point de vue abstrait, la loi ne tient nul compte des diverses coutumes que le long assentiment des générations avait établies dans chaque région, elle n'a en vue que l'individu, tel que la raison raisonnante le conçoit, et non tel que la réalité le présente. Dans les magasins de confection, nous voyons des vêtements qui portent le même nom, mais qui n'ayant pas tous la même mesure, vont à la taille de chacun, qu'il en soit de même de notre organisation électorale. Partout des comités seront fondés, mais ils seront à la taille des pays dans lesquels ils se proposent de fonctionner.

Nous nous trouvons pleinement d'accord avec M. Victorin Vidal, lorsqu'en termes énergiques il presse les conservateurs de constituer une caisse qui leur permette de faire face à toutes les éventualités. L'argent est le nerf de la guerre, dit un vieux brocard maintes fois cité, de la guerre électorale non moins que de la guerre sur les champs de bataille. Or il fait défaut au parti conservateur. Ne le sait-on pas, en effet? Si, aux dernières élections partielles, les conservateurs n'ont pas tenté la lutte, cela tient à la pénurie d'argent. Le candidat naturellement désigné ne disposait pas d'une fortune assez considérable pour faire face aux frais de l'élection, et le parti, aussi gueux que lui, se déclarait impuissant à solder les dépenses du combat.

Un des journaux royalistes les plus autorisés, *la Gazette de France*, a, à maintes reprises, réclamé avec énergie la constitution du franc électoral. C'est une idée juste, et la dénomination de l'œuvre projetée indique d'une manière heureuse la nécessité de s'adresser à toutes les bourses. « En Belgique, les membres des associations électorales sont assujettis à une cotisation annuelle de 6 francs. 6 francs, c'est peu de chose, sans doute; mais, grâce au

très grand nombre des adhérents, le montant des cotisations suffit largement à tous les besoins de la lutte. »

Dans un pays de suffrage universel, un pareil mode d'association doit être adapté avec encore plus de raison. Ne craignons pas de demander une cotisation même aux ouvriers conservateurs. Ils seront plus intéressés à soutenir le comité et apporteront non seulement leur obole, mais encore le robuste dévouement qu'ils savent montrer en faveur de toute cause chère à leur cœur. Les sociétés de secours mutuels attachent leurs membres; elles excitent chez eux un intérêt qui ne se retrouverait pas au même degré, s'ils n'avaient une cotisation à payer, c'est bien là une œuvre qui est à eux. En Angleterre, ainsi que nous l'avons vu plus haut, des ouvriers participent aux dépenses des comités torys. Imitons une telle pratique.

Elle nous conduira à élargir la base de nos comités. Presque tous, nous pourrions dire tous, sont établis sur une base trop étroite; ils ont une tendance à se transformer en petite coterie; qu'ils ouvrent, au contraire, les portes des comités à deux battants, qu'ils appellent à eux les représentants des classes populaires. C'est de leur vote que dépendent les élections. Ils seront flattés de l'honneur qui leur sera fait, et leur dévouement, leur ardeur de propagande en seront d'autant accrus.

Les patrons de la grande industrie qui ont voulu transformer leurs usines ont adopté une méthode féconde que le célèbre exemple de Val-des-Bois leur a suggérée, celle de l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier. Grâce à un tel procédé, des couches ouvrières, dans lesquelles la parole du patron serait accueillie avec méfiance, ont été ramenées à des sentiments chrétiens. La même méthode, appliquée à l'action électorale, ne produira pas des résultats moins heureux. Nous aurons des agents plus sûrs, plus dévoués que ceux qui sont recrutés un peu au hasard la veille de l'élection. La conviction, et non l'intérêt, les fera agir. C'est encore le plus vif stimulant.

V

Toutefois, ne nous faisons aucune illusion; quelque perfectionnée qu'elle soit, une organisation électorale ne nous procurera pas la victoire, si elle n'est vivifiée par le dévouement, si nous persistons à nous enfermer dans un égoïsme aveugle.

« Remplir nos appartements de meubles de prix et de fleurs nouvelles, écrit à ce propos M. Victorin Vidal, voir nos femmes et nos filles parées des plus fraîches et des plus élégantes toilettes, avoir salon ouvert pendant l'hiver et pouvoir, sitôt qu'arrive la canicule, fuir les chaleurs à la campagne ou sur les bords de la mer bleue, tel est bien le but à peu près exclusif de nos efforts et l'objet constant de nos rêves. Et, de même que le paysan ignorant et cupide n'a plus rien à demander au gouvernement, du moment où il continue à vendre la vache et le veau à un bon prix, nous, de même, bourgeois sensuels et égoïstes, nous ne sommes pas loin de trouver que tout est pour le mieux dans la meilleure des Républiques, tant que la rente est en hausse et que les affaires vont leur train.

« Chacun pour soi et Dieu pour tous! C'est, plus que jamais, la devise à l'ordre du jour. Distrayons-nous, amusons-nous, faisons bien nos affaires; et puis que le voisin s'arrange comme il l'entendra et comme il pourra. »

L'égoïsme même devrait commander aux conservateurs la lutte contre le parti radical; car, nous l'avons dit et ne saurions trop le répéter, il ne s'en prend pas seulement à leurs croyances, mais aussi à leurs intérêts, et aujourd'hui, il dispose de moyens d'une formidable puissance. C'est lui qui est le maître de la plupart des grandes villes. Le conseil municipal de Paris est devenu un véritable pouvoir dans l'État; il n'a devant lui qu'un gouvernement faible, toujours prêt à faire sa cour aux partis avancés, et d'autant moins en mesure de lui résister, que tous ses membres ont souscrit aux articles du programme radical. Chacune de ses demandes, d'abord repoussée, finit par triompher. Il a déjà énervé la force de la répression, en faisant sentir son influence sur le corps de police. Rejetées avec dédain, ses exigences au point de vue des rapports entre patrons et ouvriers ont été ensuite acceptées. Il veut organiser l'impôt progressif sur la propriété immobilière, il y parviendra. Il veut devenir le centre de la résistance, une nouvelle commune prête à soulever la capitale, le jour où le parti conservateur réunirait la majorité. Ce n'est pas le gouvernement qui l'empêchera de réaliser cet article de son programme.

La presse radicale pénètre aujourd'hui partout; il n'y a pas de villages reculés où elle ne compte des lecteurs. Il y a quelques années, nous nous trouvions dans un village du département des

Landes, perdu au milieu des bois de pins, des pignadas, et fort éloigné de tout centre quelque peu important. Tous les jours cependant, *la Petite Gironde* vendait dans cette population de quelques centaines d'habitants trente numéros au moins. Tout ce que nous vénérons, la presse radicale l'insulte; elle déclare surtout à l'Eglise une guerre acharnée, perfide, de tous les instants Elle invente d'infâmes calomnies pour couvrir les spoliations qu'elle médite. Elle travestit l'histoire, elle insulte le dévouement sous sa forme la plus sainte. Elle plonge ses lecteurs dans une ignorance abrutissante.

A côté de la presse, l'instituteur fait trop souvent la même besogne avec un appareil pédantesque qui en impose. Loin de nous, la pensée de jeter la déconsidération sur tout le corps d'instituteurs. Il s'en rencontre certes parmi eux de dévoués, de chrétiens. Mais les ambitieux savent que leur avancement dépend de leurs opinions encore plus que de leur mérite; ils n'hésitent pas à conquérir les bonnes grâces de leurs chef par l'étalage de leur radicalisme.

Le cabaretier est encore un des agents préférés de la secte radicale et franc-maçonne. C'est au cabaret que se brassent les élections, que se débitent les calomnies entre nos idées et les hommes qui les représentent, que les têtes s'excitent. Enfin des conférences, faites par les députés ou par les amis de la ligue de l'enseignement, complètent le réseau infernal dont le peuple est entouré.

Quelle parole de vérité passe à travers ses mailles? Aucune, dans un grand nombre de communes. Le prêtre, isolé à l'église, n'attire autour de lui que quelques femmes. Aucune école libre ne contrebalance l'enseignement irréligieux de l'école officielle. La bonne presse est écrasée par la presse révolutionnaire qui a su mieux organiser sa propagande. Enfin, maintes fois, il n'y a plus de propriétaire qui veuille ou puisse éclairer des populations parmi lesquelles les plus dangereuses erreurs se répandent seules, et peu à peu, par une lente infiltration, ces erreurs détruisent le respect de la loi suprême sur lequel toutes les nations ont assis leur prospérité à travers le long cours des siècles.

Un écrivain catholique autorisé, M. Léon Lefébure, l'a dit d'une manière saisissante : « Le jour où l'on verra se lever devant soi une foule athée qui aura faim et soif, et où cette foule, comparant sa force avec la faiblesse de ses adversaires, se plaira, suivant l'expression de Donoso Cortès, à manier au gré de ses fureurs et de sa

toute-puissance, la massue d'Hercule qu'on lui a mise entre les mains avec le suffrage universel, ce jour-là, bien insensé sera celui qui croira à l'efficacité d'une résistance quelconque. »

Tous ceux qui ont à cœur de prévenir de telles extrémités, doivent donc renoncer à l'inertie coupable ou aveugle dans laquelle ils se renferment. Qu'ils pratiquent leur devoir social, qu'ils soutiennent les populations abandonnées aux politiciens; qu'au lieu de se cantonner dans une tactique usée, ils prennent l'initiative des réformes sociales nécessaires; qu'ils n'hésitent pas à dire la vérité au peuple, à combattre les erreurs par lesquelles on l'égare. Ce jour-là, ils auront acquis une grande force, et une puissante organisation électorale lui apportera un complément indispensable.

Urbain Guérin.

LES

ORIGINES DE L'ÉGLISE ROMAINE

ET LE *LIBER PONTIFICALIS* (1)

Selon M. Duchesne, le chroniqueur romain, dans la notice de saint Clément et dans les autres énumérées plus haut, aurait parlé des *notaires ecclésiastiques* chargés officiellement *de recueillir exactement les procès-verbaux de comparution des martyrs* devant les tribunaux, soit *en s'adressant aux greffes*, soit *en envoyant des sténographes à l'audience*. Et comme il est constant que ces sortes d'officiers ecclésiastiques n'ont jamais existé, il s'ensuit que tout ce qu'en rapporte le *Liber pontificalis* est une fable.

Mais cette interprétation de la chronique romaine est absolument en dehors de la vérité.

Relisons le texte : *Clément partagea la ville de Rome en sept régions.*

Cette division ecclésiastique, en désaccord avec celles qu'avait créées l'empereur Auguste, est attestée par les monuments de la plus haute antiquité. Le chroniqueur ne l'a pas inventée.

« Il y établit, poursuit le texte, des notaires fidèles, les chargeant, *chacun dans son quartier*, de rechercher avec soin, attention et diligence, les *gestes des martyrs.* »

Où est, dans ce passage, la moindre allusion à des notes prises par des sténographes pendant la comparution des martyrs devant les tribunaux, ou à des recherches faites au greffe civil? Il y est question de toute autre chose. Il s'agit de recherches sérieuses et minutieuses (*sollicite et curiose*) dans chacun des quartiers confiés à

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1888.

ces *notaires* fidèles. Et dans quel but? Dans le but de découvrir *gesta martyrum*.

Que faut-il entendre par cette expression, sinon tout ce qui, dans la vie antérieure, dans l'arrestation, dans les tourments et la mort des martyrs était de nature à éclairer l'autorité ecclésiastique? Car M. le commandeur de Rossi a parfaitement démontré (1), et c'est désormais une vérité acquise à l'archéologie chrétienne, que dès les premiers siècles de l'Église, il y avait une sorte de canonisation appelée *vindicatio*, même pour les martyrs. L'antiquité de cette *vindicatio* est attestée non seulement par saint Cyprien (2) et saint Optat (3), mais par l'inscription tumulaire du pape saint Fabien. Elle doit remonter aux temps apostoliques; et l'Église romaine, si jalouse de sa foi et si fière de ses martyrs, a dû ne pas rester en arrière pour la création de cette institution nécessaire.

Or elle suppose des hommes officiellement chargés de faire des enquêtes canoniques pour constater que les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi le trépas du chrétien mort pour la foi, ont tous les caractères d'un vrai martyre.

C'est précisément la mission qui fut attribuée par saint Clément, d'après le *Liber pontificalis*, aux hommes de foi (*fidelibus*), qui prirent le nom de *notarii*, parce qu'il convenait parfaitement à leur fonction.

D'autre part, notre chroniqueur est tout à fait d'accord avec les probabilités historiques, en attribuant à saint Clément la création de ces inquisiteurs de la *vindicatio martyrum*. Parmi les premiers successeurs de saint Pierre, saint Clément a été vénéré par toute l'antiquité comme le grand organisateur des institutions ecclésiastiques. Les ouvrages qu'on lui attribuait dès le quatrième siècle en sont une preuve manifeste. Or l'institution dont nous parlons devait tenir le premier rang.

Après ces considérations, il est inutile de faire remarquer que la mention des *gesta martyrum*, dans la notice du pape saint Anteros, et des *sept sous-diacres* institués par saint Fabien pour surveiller le travail des notaires, n'a nullement le sens que lui donne M. Duchesne dans le passage précédemment cité. On conçoit très bien

(1) De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 58; cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1886, p. 44-45.

(2) Saint Cyprien, *Epist.* 37.

(3) Saint Optat, *De schismat. Donatist.*, I, 16.

que le grand nombre des chrétiens immolés à Rome pour la foi sous la persécution de Dèce ait fait sentir la nécessité d'assurer la fidélité des renseignements recueillis par les notaires enquêteurs, en les faisant contrôler par des clercs instruits et prudents. Les persécutions de Néron et de Domitien avaient donné lieu à la création des notaires: celle de Dèce fournit l'occasion de la perfectionner. Tout cela n'est-il pas en parfaite harmonie avec la vérité historique? Est-il juste de le traiter de fable?

Toujours préoccupé de l'idée fausse qu'il s'est faite de la fonction des *notaires* dont parle la chronique romaine, M. Duchesne poursuit sa critique (1) en faisant remarquer combien sont rares les Actes tirés du greffe, qu'il appelle *Actes authentiques et sincères*, comme si, en dehors de ceux-là, il n'y en avait aucun de vrais. Et cependant, malgré les dévastations qu'ont subies les archives de l'Église, les plus beaux Actes des martyrs que l'histoire nous aient conservés sont précisément ceux qui ont été composés conformément à l'institution romaine dont nous venons de parler : ceux de saint Ignace d'Antioche, de saint Polycarpe, des saints martyrs de Lyon, de sainte Perpétue et de sainte Félicité, etc., sont de ce nombre.

M. Duchesne prétend (2) que *l'autorité ecclésiastique s'est plus occupée en Afrique qu'à Rome* de rechercher les Actes du greffe du tribunal civil?

Ni en Afrique, ni à Rome, on ne s'est occupé d'une façon générale de se procurer cette satisfaction : elle eût été souvent dangereuse, et presque toujours impossible.

Dans sa XXXVIIe lettre, saint Cyprien recommande à ses prêtres et à ses diacres de prendre soin des confesseurs de la foi avant et après leur trépas, mais il ne dit pas un mot de l'utilité d'obtenir, d'une manière quelconque, des officiers du tribunal civil leurs généreuses réponses. Il ne parle même pas de transmettre à la postérité leurs glorieux combats. Il se contente de cette recommandation générale : « *Dies eorum quibus excedunt annotate.* »

Il fait l'éloge d'un certain Tertullus, qu'il appelle *fidelissimus et devotissimus frater noster*, qui le tenait au courant des combats des athlètes du Christ, mais par des *notes brèves*, dans le genre évidemment de celles que les *notarii* de Rome fournissaient au Souverain Pontife, puisque, en définitive, il ne lui demande que

(1) Introduction, p. CI.
(2) *Ibid.*, p. CI.

l'indication exacte du jour de leur martyre : « Scribat et significet mihi dies quibus in carcere beati fratres nostri ad immortalitatem gloriosæ mortis exitu transeunt. »

Selon Tillemont (1), suivi par M. Duchesne, saint Pontius, diacre et biographe de saint Cyprien, attesterait qu'on *avait coutume* en Afrique d'écrire *la Passion de tous les martyrs.*

Rien n'est plus faux. Saint Pontius dit seulement qu'il serait inconvenant de ne pas transmettre à la postérité *la vie et le martyre* du grand évêque de Carthage, puisque certains plébéiens et même des catéchumènes avaient des légendes complètes, ce qui n'a aucun rapport avec les Actes de comparution dont parlent M. Duchesne et Tillemont. C'étaient des notices plus ou moins détaillées, résultant de l'enquête canonique et approuvées par l'évêque; encore est-il évident que c'était une exception, puisque Pontius ne mentionne que *certains plébéiens* et *certains catéchumènes* qui ont eu ce privilège.

Nous avons insisté sur cette question, parce qu'elle tient une grande place dans l'histoire de l'Église primitive, et aussi parce que nous ne l'avons trouvée nulle part suffisamment élucidée.

La solution que nous avons donnée suffit pour démontrer que l'auteur du *Liber pontificalis*, loin d'avoir inventé à plaisir ce qu'il raconte des Papes des premiers siècles, a certainement eu entre les mains des documents sérieux depuis longtemps perdus.

V

Nous ne pouvons faire l'examen critique de chacun des décrets pontificaux attribués par notre chroniqueur aux Papes des premiers siècles. Il faudrait pour cette œuvre, utile cependant, plus de place qu'il ne nous en est octroyé dans cette *Revue*. L'histoire des origines de l'Église romaine en recevrait une lumière qui n'a pas été faite jusqu'ici. Contentons-nous de quelques exemples.

Il est écrit de saint Alexandre 1er : « Hic passionem Domini miscuit in prædicatione sacerdotum. » Ce passage, un peu obscur dans les termes, a été expliqué par l'auteur de la seconde recension, au huitième siècle, par ces mots : *quando missæ celebrantur.* Par

(1) *Hist. eccles.*, t. III, p. 365.

in prædicatione sacerdotum il faut entendre *le canon de la messe*, et traduire ainsi : « Il ordonna d'exprimer la mémoire de *la Passion du Seigneur* dans la liturgie sacrée. »

Bien entendu, M. l'abbé Duchesne regarde comme une invention l'attribution de ce décret à ce saint Pape. « La mémoire de la Passion du Christ dans le sacrifice de la messe, dit-il après Altaserra, ne vient pas de saint Alexandre, mais du Christ lui-même. »

Est-ce bien sûr? Le Christ a donné aux prêtres et aux évêques l'ordre de renouveler son sacrifice non sanglant *en mémoire* de son sacrifice sanglant; mais il n'a pas dit d'exprimer explicitement les rapports qu'il y a entre l'un et l'autre. S'il en était autrement, il faudrait dire que les paroles : *Qui pridie quam pateretur* seraient d'origine divine, comme les paroles mêmes de la consécration.

Mais lors même que le sentiment que nous combattons serait vrai pour les mots : *Qui pridie quam pateretur*, nous maintiendrions notre opinion sur l'authenticité du décret de saint Alexandre. On peut, en effet, l'entendre d'une autre prière du canon de la messe.

Aussitôt après la consécration, le prêtre récite une prière qui commence par ces mots : *Unde et memores, Domine*, et dans laquelle il proclame qu'il offre ce sacrifice, *en mémoire* de *la Passion*, de *la Résurrection* et de *l'Ascension* de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On ne dira pas, je l'espère, de cette prière qu'elle vient de Jésus-Christ. Or, il est très remarquable qu'on la trouve, dans les mêmes termes, dans les liturgies de saint Marc, des Constitutions apostoliques, de saint Basile, etc., dont personne ne conteste l'antiquité, surtout des deux premières. D'où vient cette conformité d'expressions vraiment extraordinaire, sinon de ce que cette prière a été imposée à toute l'Église par une autorité suprême à une époque antérieure au quatrième siècle? Et quelle peut être cette autorité, sinon celle du Saint-Siège?

Si l'on osait objecter qu'à une époque si reculée, au deuxième siècle, le Souverain Pontife n'imposait pas de pareilles lois à toute l'Église, nous répondrions que c'est là une erreur grossière, propagée, il est vrai, par tous les ennemis du Saint-Siège, mais, en réalité, absolument contraire aux monuments historiques aussi bien qu'aux principes du christianisme.

Quand le Pape a-t-il montré une plus grande puissance qu'au second et au troisième siècle? Le pape saint Victor Ier, avant la fin

du second siècle, *ordonne* (1) à tous les métropolitains du monde catholique de réunir des conciles pour confirmer sa sentence sur la question de la Pâque chrétienne, et tous lui obéissent. Le pape saint Étienne défend de réitérer le baptême des hérétiques, et malgré la résistance de deux grands évêques, l'Église courbe la tête. Le pape saint Damase décrète que la fête de Noël sera désormais célébrée le 25 décembre et non plus le 6 janvier, comme on le faisait jusqu'alors en Orient, et l'Orient se soumet. Les eusébiens ou semi-ariens ont osé célébrer, en 342, un concile à Antioche, pour abolir l'expression *consubstantiel* dont s'était servi le concile de Nicée, et le pape saint Jules Ier, dans la lettre sévère qu'il leur adresse, leur rappelle que, selon les décrets antiques de l'Église, ils ne pouvaient s'assembler en conciles sans l'assentissement du Saint-Siège. Et à propos de l'acte audacieux qu'ils avaient commis de placer un intrus sur le siège d'Alexandrie, il leur parle des *canons des Apôtres*, et un peu plus loin des décrets *des saints Pères*, qui interdisaient de choisir un évêque en dehors du clergé de la ville et de le faire ordonner par *des évêques étrangers à la même province.*

Ces actes d'autorité ne sont-ils pas d'un véritable souverain dans l'Église? Les Papes, au moyen âge, ont-ils émis des prétentions plus grandes? Et Eusèbe, qui certes n'est pas suspect de partialité envers le Saint-Siège, et le grand saint Athanase qui les rapportent en paraissent-ils étonnés? Pas le moins du monde. Ils en parlent comme d'un droit incontesté. Or, pourquoi saint Alexandre Ier n'aurait-il pas pu imposer à l'Église entière une prière liturgique quarante ans au plus avant que saint Victor promulguât son décret pascal?

Concluons donc que rien ne s'oppose à ce que l'on admette comme authentique le décret de saint Alexandre, relatif à la mention expresse de la Passion du Seigneur dans le canon de la messe.

Le *Liber pontificalis* attribue au même Pape une constitution par laquelle il ordonnait que désormais on mêlerait du sel à l'eau que l'on bénissait solennellement dans l'église, et que les fidèles emportaient dans leurs maisons comme une protection contre la puissance diabolique.

Ce décret paraîtra sans doute à plusieurs indigne de la majesté

(1) C'est l'expression dont se sert Polycrate, évêque métropolitain d'Éphèse, dans sa réponse au Pape : « Episcoporum quos JUSSISTIS *ut convocarem*, sicut et feci. » (Euseb. *Hist. eccl.*, v, 24.)

pontificale; mais il en sera autrement aux yeux de ceux qui savent l'importance des moindres rites sacrés et de l'eau bénite en particulier dans l'Église de Dieu.

Il est d'ailleurs certain que l'usage de sanctifier l'eau par une bénédiction spéciale, non seulement pour l'administration du baptême, mais encore pour les diverses utilités des fidèles, remonte à la plus haute antiquité (1). Le mélange du sel avec l'eau, dans l'Église romaine, remonte à un temps immémorial (2). Le faux Isidore a forgé, à l'occasion de cette institution du saint pape Alexandre, une fausse décrétale, qui montre quelle importance il lui attribuait.

Il est dit de saint Sixte Ier : « Il établit que désormais les vases sacrés de l'autel ne seraient touchés que par des ministres sacrés. »

S'il est impossible de prouver directement que cette prescription ait été réellement faite par ce Pontife, il est du moins facile de constater qu'elle était observée à une époque à peu près contemporaine.

L'histoire des *Traditeurs* pendant la persécution de Dioclétien (3) démontre suffisamment que les vases sacrés n'étaient confiés qu'aux ministres de l'autel.

Le concile de Laodicée, par son vingt et unième canon, en enlevant aux ministres *inférieurs* l'autorisation de toucher aux vases sacrés, nous fournit une preuve péremptoire en faveur de l'antiquité de cet usage. D'autre part, il est bien probable que, à l'origine de l'Église, à cause de la difficulté des temps, cette réserve n'existait pas. C'est donc bien vers le second siècle que la discipline dut se régulariser sur ce point.

Le chroniqueur ajoute : « Il statua, en outre, que tout évêque cité devant le Siège apostolique ne serait pas reçu à son retour dans son diocèse, s'il n'était porteur d'une lettre de recommandation pour son peuple. »

M. l'abbé Duchesne (p. 128), à propos de ce décret, se livre à

(1) Cf. Baronius, *Annal.* ad an. 132, nos 4 et 5; S. Epiphan., hæres. XXX, no 12; Theodoret, *Hist. eccl.*, V. 21; Bona, *Rerum liturg.*, not. Sala, t. II, p. 79-83.

(2) Le sacramentaire gélasien, le plus ancien de l'Église romaine qui nous soit parvenu, contient les formules *benedictionis aquæ spargendæ in domo*, et il est formellement indiqué que cette eau était mêlée de sel, et que son principal usage concernait les *habitacula hominum*. (Duchesne, *loc. cit.*, p. 127.)

(3) S. Augustin. *Epist.* LIII, no 4. — Concil. Arelat. I, can. 13, apud Mansi, *Concil.*, t. II, col. 472.

des considérations critiques en dehors de la question. Il cite d'abord le canon troisième du concile apocryphe des deux cent soixante-quinze évêques réunis sous la présidence de saint Sylvestre ; puis il ajoute : « Notre auteur a donc mis sous le nom de Xistus Ier un décret précédemment fabriqué sous celui de Sylvestre. »

Or, dans son *Introduction*, p. CXXX, le docte abbé nous dit que ce document apocryphe fut composé au commencement du sixième siècle, au moment où paraissait le *Liber pontificalis*. S'il en est ainsi, il est bien difficile de croire que l'auteur de la chronique pontificale en ait eu connaissance, puisque, selon M. l'abbé Duchesne, ce n'était qu'un clerc obscur de la chancellerie romaine. Mais lors même qu'il en aurait eu connaissance, on ne voit pas quel motif l'eût engagé à faire remonter au deuxième siècle une institution que, de son temps, on ne datait tout au plus que du quatrième siècle.

D'ailleurs, le faux concile de saint Silvestre parle de toute autre chose que le *Liber pontificalis*. Dans le passage cité, il ne s'agit, comme nous l'avons dit, que des *litteræ formatæ*, par lesquelles le Pontife romain attestait qu'un évêque accusé et cité à son tribunal suprême était innocent et digne d'être rétabli sur son siège.

Or que les Papes aient exercé ce droit, et de cette manière, dès les premiers temps du christianisme, c'est une vérité historique incontestable.

Elle est attestée par Tertullien, alors même qu'il était séparé de l'Église. Dans le chapitre premier contre Praxeas (1), il accuse cet hérésiarque d'avoir fait révoquer par l'évêque de Rome *des lettres de paix*, préalablement données par ce même Pontife aux montanistes.

Au milieu du troisième siècle, saint Cyprien nous fournit un exemple plus formel encore (2). Deux évêques espagnols, Basilide et Martial, ayant été déposés, sur une accusation d'apostasie, en appelèrent au Pape et vinrent lui demander justice. Saint Étienne, qui occupait alors la chaire de Saint-Pierre, les renvoya dans leurs Églises avec des lettres d'absolution. Le parti qui les avait déposés se plaignit de cette sentence à saint Cyprien, qui en écrivit au Sou-

(1) Tertullien, *Adv. Praxeam*, cap. I : « Nam idem episcopum romanum... *et prædecessorum ejus auctoritates defendendo*, coegit et *litteras gratis revocare jam emissas.* »

(2) S. Cyprian, *Epist.* LXVIII, apud Patrol, lat., t. III, col. 1019.

verain Pontife. Bien que le saint primat prît en main la cause des adversaires des deux évêques, il ne nie pas au Pape le pouvoir dont il a usé et ne s'en étonne pas. C était donc dès le troisième et même dès le second siècle un point de discipline généralement accepté dans l'Église. Encore qu'il ressorte du droit de la primauté, néanmoins, il eût certainement été taxé de nouveauté par Tertullien et même par saint Cyprien, s'il n'avait pas été précédemment promulgué par un décret spécial.

Au quatrième siècle, les ariens eux-mêmes n'osèrent jamais dénier directement l'exercice de ce pouvoir, malgré la violente résistance qu'ils opposèrent aux lettres de rémission données par saint Jules Ier en faveur de saint Athanase, de Marcel d'Ancyre et des autres évêques chassés de leurs sièges et réfugiés à Rome. Socrate (1) et Sozomène (2) attestent que le Souverain Pontife, en cette occasion, ne fit qu'user d'une des prérogatives de son Siège.

On ne voit vraiment pas, après ces explications, à quel titre on pourrait rejeter comme apocryphe le décret attribué par le *Liber pontificalis* au pape saint Sixte.

Selon la même chronique, c'est au même Pontife qu'il faudrait rapporter l'introduction du chant du *Sanctus, sanctus, sanctus*, au commencement du canon de la messe.

Cette partie du saint sacrifice étant la plus sacrée de toutes, on doit en conclure, nous l'avons déjà dit, que ce que l'Église universelle y récite ou y chante, y a été introduit dès les premiers temps, par l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ. Or dans toutes les liturgies du monde catholique, le *trisagion* se lit en tête du canon de la messe. L'affirmation du *Liber pontificalis*, est en conséquence, très vraisemblable.

VI

Passons sur le décret assez extraordinaire attribué à saint Thélesphore prescrivant un carême de *sept semaines* avant la fête de Pâques. Le document dans lequel le chroniqueur a puisé cette

(1) Socrat., *Hist. eccl.*, II, 15 : « Ille (Julius), *quæ est romanæ Ecclesiæ prærogativa*, liberioribus litteris eos communitos in Orientem remisit singulis sedem suam restituens. »

(2) Sozom, *Hist. eccl.*, III, 8.

donnée était plus ou moins véridique, mais cette prescription était trop contraire à la discipline du sixième siècle pour que notre écrivain l'ait inventée.

La question liturgique relative à la *messe de minuit*, la veille de Noël, et à l'introduction du *Gloria in excelsis*, en cette messe d'abord, est assurément très intéressante. Nous n'en dirons pourtant qu'un mot.

L'hymne *Gloria in excelsis Deo* est extrêmement ancienne. On la trouve en substance dans les *constitutions apostoliques* (1), œuvre du troisième siècle probablement, et dans les plus anciennes règles monastiques de l'Orient (2) et de l'Occident (3), mais comme une hymne matutinale et non pas comme une prière du saint sacrifice. Pour l'introduire parmi les prières préparatoires à la messe, il a fallu l'intervention de l'autorité ecclésiastique. D'autre part, cette insertion est constatée dans les plus anciens monuments liturgiques de l'Église romaine (4).

Jusqu'ici, pour appuyer l'authenticité probable des ordonnances pontificales rapportées par le chroniqueur que nous commentons, nous n'avons eu qu'une démonstration indirecte; en faveur de l'unique prescription de saint Hygin (137-141), nous avons plus que des inductions, nous avons l'autorité du saint Concile de Trente (5) et des plus savants canonistes.

« Hygin, dit le *Liber pontificalis*, organisa les divers degrés de la cléricature. »

C'est bien en effet jusque vers le temps de ce pontife, que les monuments historiques et archéologiques nous permettent de faire remonter l'organisation du clergé inférieur. Le saint pape Corneille, dans sa lettre à Fabius d'Antioche déjà citée, énumère en ces termes le personnel du clergé de Rome, en 250 : « Quarante-six prêtres, sept diacres, quarante-deux acolythes et cinquante-deux exorcistes, lecteurs et portiers. »

(1) *Constitut. Apost.*, VIII, 47.

(2) S. Athan., *De virginitate*, nº 20. Cf. Bona, *Rerum liturgic.*, not. Sala, t. III, p. 83-84.

(3) *Regul. S. Aureliani, S. Cæsarii*; *Antiphon. Benchorense*, apud. Patrol. lat. t. LXXII, col. 606, etc.

(4) Sala, *loc. cit.*, D. Martène, *De antiq. Eccl. ritibus*, t. I, p. 166.499.

(5) Concil. Trident., sess. 23, cap. III : *De sacramento ordinis : Ab ipso Ecclesiæ exordio*, ordinum nomina atque uniuscujusque eorum ministeria « In usu fuisse cognoscuntur ».

Cinquante ans au moins auparavant, Tertullien écrivait (1) : « Chez les hérétiques, les ordinations se font témérairement, légèrement, sans ordre. Tel est aujourd'hui diacre qui sera demain *lecteur*, etc. »

Ainsi, à la fin du deuxième siècle, non seulement l'épiscopat, la prêtrise, le lectorat, étaient des ordres constitués, mais on ne pouvait sans irrégularité s'élever de l'état laïc au sacerdoce, sans passer par les ordres intermédiaires. Il y avait donc eu sur ce point une prescription particulière de la part de l'autorité compétente. M. le commandeur de Rossi, rapprochant ce texte important des inscriptions archaïques : FAVOR LECTOR, CLAUDIUS AFRICANUS LECTOR, trouvées dans l'antique cimetière Ostrien de Rome, ajoute (2) : « Les inscriptions de ces deux *lecteurs* sont, selon moi, antérieurs, peut-être même d'un grand nombre d'années, au troisième siècle. »

Ne doit-on pas conclure de ces textes que, dès le temps de saint Hygin, les Ordres mineurs étaient déjà en partie établis, et que, conformément à l'assertion du *Liber pontificalis*, ce saint Pontife en compléta l'organisation ?

M. Duchesne lui-même (p. 148), est obligé d'avouer que le chroniqueur romain a dû puiser à une source authentique ce qu'il dit de saint Fabien. Toutefois en lui décernant cet éloge, notre docte critique interprète mal la pensée du chroniqueur. Celui-ci ne dit pas que saint Fabien *partagea la ville de Rome en sept régions*, puisqu'il adéjà attribué cette division au pape saint Clément ; mais il dit que saint Fabien partagea la ville de Rome en sept diaconies, ce qui est bien différent : *Hic regiones divisit diaconibus.*

Dans la notice du pape Lucius (253-254), nous remarquons un décret dont l'authenticité ressort de tous les monuments de l'histoire de l'Église. « Il statua, lisons-nous, que deux prêtres et trois diacres accompagneraient partout l'évêque comme témoins ecclésiastiques. »

M. l'abbé Duchesne, toujours préoccupé de trouver notre chroniqueur en défaut, fait sur ce passage (p. 153) des remarques hors de propos. Le sens est pourtant manifeste. Et, en effet, si l'on ouvre les pages de l'histoire ecclésiastique à partir du milieu du troisième siècle, on rencontre constamment des prêtres et des diacres à la suite et formant le cortège obligé des évêques, non seulement dans

(1) Tertullien, *De prescription*, cap. XLI : « Ordinationes eorum temerariæ, leves, inconstantes... hodie diaconus, qui cras *lector*, etc.

(2) *Bull. d'archéol. chrét.*, 2e série, 2e année, p. 33.

les conciles où leur présence est désormais attestée, mais dans les voyages et jusque dans l'exil. Ainsi saint Eusèbe de Verceil et saint Hilaire de Poitiers exilés, sont accompagnés de prêtres et de diacres. Ce fait est incontestablement une éclatante confirmation du passage de notre chronique.

Nous ne voulons pas terminer cette longue énumération sans signaler une autre prescription extraordinaire, mais non moins authentique.

On lit dans la notice de saint Melchiade : « Il statua que pour n'importe quel motif, il ne serait permis aux fidèles de jeûner le dimanche et le jeudi, parce que les *pagani* consacraient ces jours-là à un jeûne solennel. »

Cette prescription, qui paraît au premier abord assez étrange, est néanmoins confirmée par les monuments historiques.

Depuis les temps apostoliques le jeûne était interdit le dimanche. Aussi le chroniqueur ne dit-il pas que Melchiade fit une prescription nouvelle, mais seulement qu'il interdit le jeûne sous n'importe quel prétexte (*nulla ratione*).

La défense de jeûner le jeudi paraît plus étonnante. Et cependant, cette règle disciplinaire est constatée et par les traces qui en ont été conservées en carême dans le Missel romain et par le témoignage formel de saint Augustin. Dans deux passages de ses lettres il fait mention de cet usage de l'Église romaine.

Sous le pontificat de saint Sirice (384-399), on ne sait quel membre du clergé de Rome écrivit à l'un de ses amis, en Afrique, une lettre virulente dans laquelle il accusait de gourmandise quiconque ne jeûnait pas le samedi, pendant le carême : coutume qui s'était répandue de l'Orient dans un grand nombre de diocèses de l'Afrique et d'une partie de l'Occident. Saint Augustin, consulté à ce sujet par le prêtre Casulanus, répondit en démontrant l'absurdité des raisons sur lesquelles les clercs de Rome prétendaient appuyer leur argumentation. Or parmi les arguments *ad hominem* employés par le saint docteur, il en est un qui prouve l'authenticité du décret attribué par le *Liber pontificalis* au pape saint Melchiade : « Que les Romains, dit-il (1), prennent garde aux conséquences qui découleraient des accusations injurieuses contenues dans leur dissertation. Combien se trouve-t-il de personnes parmi eux, à part

(1) S. Augustin. *Epist.* XXXVI, nº 9.

un petit nombre de clercs et de moines, qui jeûnent les six jours de la semaine? *D'autant qu'à Rome on ne jeûne pas le jeudi.* »

Et dans une autre lettre à Januarius, traitant la même question, il ajoute (1) : « Si un fidèle de passage dans un diocèse où l'on observe sans interruption l'observance quadragésimale et où, le *jeudi*, on ne prend pas de bain et on ne se *relâche pas du jeûne* (comme à Rome), il doit dire : je ne jeûnerai pas aujourd'hui. »

Ces textes, certainement inconnus au clerc qui a écrit la chronique pontificale, prouvent manifestement qu'il y avait eu à Rome, à une époque que saint Augustin ignorait sans doute, des raisons particulières qui avaient déterminé le Souverain Pontife à mettre sur le même pied, même en carême, le dimanche et le jeudi, pour l'observance du jeûne.

Quelles pouvaient être ces raisons? Le *Liber pontificalis* nous dit que ce fut pour protester contre certains *pagani* qui auraient choisi ces deux jours pour leurs jeûnes solennels. Et dans la phrase suivante, il parle des *manichéens* que l'on découvrait alors à Rome.

Saint Augustin nous apprend que ces hérétiques consacraient, en effet, le dimanche à leurs jeûnes les plus solennels (2).

Quant au *jeudi*, nous pensons que ce sont les donatistes qui donnèrent occasion à la prohibition de jeûner ce jour-là. Ils s'étaient répandus *dans la campagne de Rome* (pagani) et s'y réunissaient sous la direction d'un évêque de leur secte, venu d'Afrique. Dès le commencement du quatrième siècle, ils avaient embrassé presque toutes les superstitions des montanistes, qui, comme nous l'apprend Tertullien (3), affectaient de jeûner *à des jours* et à des heures interdits par l'Église.

Cependant la polémique soulevée par la dissertation du clerc romain ne fut pas apaisée par la réponse de saint Augustin. Le pape saint Innocent Ier la dirima par une constitution que signale le *Liber pontificalis*, en ces termes : « Il statua que l'on jeûnerait le samedi, parce que le samedi (saint) le Seigneur reposa dans le sépulcre et que, ce jour-là, les disciples ont jeûné. »

En effet, dans sa lettre à Decentius, évêque de Gubbio (4), qui

(1) S. Augustin. *Epist.*, LIV, n° 50.
(2) *Ibid. Epist.* XXXVI, n° 27.
(3) Tertullien, *De jejuniis*, cap. I, II, VI, XIV.
(4) S. Innocentii. *Epist. ad Decentium*, cap. IV.

figure parmi les Décrétales, ce Pontife prescrit le jeûne du samedi, et pour le même motif.

Tels sont les décrets les plus importants de discipline et de liturgie qui sont signalés par le *Liber pontificalis*, pendant les quatre premiers siècles de l'Église. Nous croyons avoir montré que leur authencité est au moins très probable. Cela suffit pour donner au chroniqueur droit à notre estime et pour éloigner de lui tout soupçon de fausseté et d'invention arbitraire.

Il s'ensuit que nous avons, dans cette partie de la chronique pontificale, une somme de renseignements précieux sur les origines de l'Église romaine.

La seconde partie qui s'étend du milieu du quatrième au sixième siècle, est composée d'éléments plus disparates. Le chroniqueur a eu entre les mains des documents imprégnés de passions violentes ou falsifiées pour les pontificats des papes Libère, Félix II et Damase; incomplets et quelquefois inexacts pour ceux de saint Sirice et de ses successeurs pendant le cinquième siècle. Les notices de saint Symmaque et de ses premiers successeurs contiennent l'expression d'un contemporain mêlé aux agitations du jour. Mais à partir de Boniface II jusqu'au pontificat de Conon, nous n'avons plus pour nous guider, nous l'avons déjà dit, qu'un compilateur de la fin du septième siècle, qui, pour le sixième siècle, a reproduit des documents manifestement écrits sous l'empire des préjugés des schismatiques adversaires du Ve Concile de Constantinople.

Le septième siècle ne présentant pas les mêmes difficultés, les notices en sont plus exactes. D'ailleurs, l'auteur pouvait recueillir les témoignages contemporains.

Telles sont, au point de vue principalement disciplinaire, les données fournies par le *Liber pontificalis*. Il est impossible de ne pas les prendre en sérieuses considérations si l'on veut écrire l'histoire des *Origines de l'Église romaine*.

DOM FRANÇOIS CHAMARD,
Bénédictin.

LES DANGERS DE L'ISLAMISME

Dieu le veut! — Pour tous les esprits sérieux, même les esprits hostiles à l'idée religieuse, le plus saisissant spectacle de l'histoire moderne est la perpétuité immuable de l'Église catholique.

Mêlée à tous les problèmes sociaux qui tourmentent l'humanité ainsi qu'à toutes les révolutions politiques qui bouleversent les empires, l'Église demeure impassible, redisant à travers les siècles, au monde étonné, son magnifique *Credo*, monument irrévocable, étendard glorieux transmis par les apôtres eux-mêmes aux fidèles pour la paix ici-bas et le salut dans le ciel.

Qui s'inspire de ce texte sacré prospère et grandit! Qui s'en éloigne périclite, malgré les apparences d'une fortune passagère et trompeuse. Bientôt, en effet, les erreurs de la pensée, traductions hypocrites des révoltes de la chair, empoisonnent les sources de la vitalité, l'idéal de l'honneur, de la justice, de la vérité s'abaisse, et par une pente inévitable, mais prévue, les peuples égarés retournent à la servitude honteuse. Sous le développement d'une civilisation toute matérielle, la noble liberté, attribut magnifique de la nature humaine, expire au milieu de l'indifférence des uns et des passions sectaires des autres; heureux encore les citoyens! si, comme dans l'antiquité, la divinisation des passions n'a pas pour complément la divinisation des pouvoirs tyranniques.

Mais est-ce à dire que l'Église catholique, confiante dans la promesse éternelle, doive assister au spectacle du monde, comme y pouvaient assister les dieux impuissants du Capitole?

Non, certes. La destinée de l'Eglise, c'est la lutte, la lutte éternelle et sans trêve contre la nature déchue et perverse. Et cette lutte, qui commence au cœur de l'individu, se prolonge dans la famille et éclate au sein de la société, embrasse le monde entier.

Portez la ceinture à vos reins, a dit le Christ, car ce n'est pas la paix que je vous ai apportée, mais la séparation !

Donc, la lutte contre les hypocrisies de la pensée et les révoltes de la chair est le souci éternel de l'Église. Elle n'y a jamais failli, soit que, triomphante, elle dictât des lois aux princes de la terre, soit que, persécutée, mais invaincue, elle fît entendre sa voix du fond des cachots ou de l'exil.

Eh bien! c'est à sa vigilance, à sa sollicitude que nous venons faire appel, en présence d'un danger pressant et des plus réels, malgré les assurances contraires de tous ceux qui ont cessé d'être chrétiens; nous voulons parler du danger que fait courir à la foi chrétienne et aux mœurs chrétiennes les relations de plus en plus intimes avec le monde oriental et en particulier avec l'islamisme.

Ce danger intéresse toutes les nations de l'Europe, mais il menace plus directement la France, qui, par ses possessions septentrionales d'Afrique, compte plusieurs millions de sujets musulmans.

Déjà, dans la préface de notre ouvrage : *Mœurs, Coutumes et Institutions des Indigènes de l'Algérie* (1), nous jetions un cri d'alarme en disant :

« L'Occident est en pleine crise morale. Famille, propriété, religion, morale, croyances, tout est ébranlé, tout s'écroule, ou va s'écrouler. En Orient, au contraire, et, surtout chez les musulmans, toutes ces grandes choses qui sont l'âme des peuples conservent encore leur stabilité séculaire.

« Dans un ou deux siècles, quand les rives de l'Euphrate, redevenues fertiles et peuplées, seront traversées par les locomotives venues du Caire et allant aux plateaux de l'Asie centrale; quand la vieille Europe vivra dans un commerce incessant avec la vieille Asie, l'Occident, peut-être, sera douloureusement surpris des métamorphoses que l'Orient lui aura fait subir. »

Et dans un autre passage, nous disions à propos de la polygamie :

« Des publications nouvelles se sont produites et nous ont démontré qu'à mesure que les relations avec l'Orient et surtout avec le monde musulman deviennent plus fréquentes, un courant d'opinion tend à s'établir en faveur de cette forme du mariage. Des livres très achetés et très lus, et signés de noms qui ont une réputa-

(1) *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie,* par le colonel Villot. Paris, Challemel, 5, rue Jacob. — Alger, Jourdan, 4, place du Gouvernement.

tion dans les lettres, tels que Perceval, Barthélemy Saint-Hilaire, Viardot, Lebon, etc., etc., prennent ouvertement la défense ou font la justification de la polygamie. Les esprits s'habituent ainsi à l'indulgence d'abord, puis à l'approbation; et de l'approbation à la mise en pratique il y a bien peu de distances à franchir, surtout quand, aux observances rigoureuses de la monogamie, on oppose les trop séduisantes promesses de la pluralité des femmes.

. . . . . .

« La chose défendue la veille devient permise le lendemain, et bientôt elle revêt le caractère de la légalité. C'est la loi du progrès comme aussi de la décadence, mais tandis que le progrès, fondé sur l'épuration du sentiment du devoir, procède généralement par voies restrictives, la décadence, le plus souvent, s'ouvre le chemin par le renversement des barrières salutaires.

. . . . . »

Puisque notre cri d'alarme n'a pas été entendu, puisque notre appel ne paraît pas avoir été compris, et que l'on s'endort dans une quiétude tranquille, qu'il nous soit permis de développer à ce sujet notre pensée tout entière : Nous avons qualité pour le faire, car notre vie s'est écoulée au milieu des musulmans. Appelé par nos fonctions spéciales à être le dépositaire des pensées intimes des indigènes musulmans, nous connaissons à fond ce monde que l'on s'obstine à voir à travers le prisme d'une poésie menteuse (1).

Abordons donc avec franchise et courage ce sujet digne des méditations les plus approfondies.

L'Orient et l'Occident forment deux mondes distincts de races, de mœurs, de croyances, entre lesquelles il y a eu perpétuellement haine et lutte et qui ont cherché, avec des fortunes diverses, à s'envahir et à se dominer mutuellement. Il y a eu, de part et d'autre, de belles épopées guerrières; mais les invasions armées ne sont pas le côté le plus intéressant, ni le plus important de ces luttes sans cesse renouvelées, car ces deux mondes, dont le génie est si opposé, se sont mesurés avec plus de haine encore, plus de passion et de persévérance dans le domaine de l'idée et des mœurs.

(1) Voir, en outre, déposition du capitaine Villot, enquête du 4 septembre. Séances de l'Assemblée nationale. *Journal officiel*, 1875.

I

Jetons un rapide coup d'œil sur l'histoire de cette lutte, en nous reportant en arrière pour prendre de la perspective.

C'est d'abord la lutte de la Grèce qui se présente à nos yeux, suivie des victoires d'Alexandre le Grand. L'Europe refoule les hordes de Darius, jusqu'au fond de l'Asie, et le héros macédonien conquiert successivement la Perse, l'Inde, l'Arabie, l'Égypte et la Syrie. Mais, bientôt, que reste-t-il de cette moisson de lauriers? Les vainqueurs s'effondrent au milieu des populations asiatiques dont ils se sont empressés de s'inoculer les vices ignominieux; une dégénérescence rapide et irrémédiable les met au niveau des vaincus; cette belle campagne finit au milieu de honteuses débauches et de criminelles orgies, où le vin et le sang, comme toujours, s'entremêlent.

Plus tard, Rome impose sa loi à l'Afrique et à l'Asie; mais c'est de cette époque que datent les premiers germes de sa décadence.

D'Afrique, ses généraux reviennent déshonorés; l'astuce carthaginoise les oppose les uns aux autres et se moque de l'auguste Sénat. L'un des chefs des révoltes africaines lance à la ville éternelle une sanglante injure de vénalité qui résonne dans le monde entier et que les siècles ont recueillie; le Forum retentit des protestations indignées de Cicéron contre Verrès, et Cléopâtre abrutit dans *ses bras?* le vengeur de César. Elle ne désespère même pas de captiver Auguste! La vertu romaine n'est plus qu'un vain mot.

De l'Asie arrivent les mœurs déshonorantes de la Syrie et de la Phénicie, et ces mœurs font de tels progrès à Rome, que le plus honteux de tous les vices y possède bientôt ses temples, ses prêtres, ses poètes et ses fêtes publiques!

En se rapprochant de nous, les épisodes de cette vieille lutte présentent les mêmes caractères et la même fin.

Lorsque à son début l'islamisme s'empara avec une rapidité foudroyante de l'Asie et de l'Afrique, ses succès furent singulièrement facilités par l'état de corruption des chrétientés de ces parties du monde. En Asie, les Eglises se débattaient au milieu des controverses les plus dangereuses, s'égarant, comme à plaisir au milieu des sectes, filles des anciennes écoles philosophiques.

En faisant du christianisme une religion non révélée, ces sectes

sous-entendaient qu'un législateur mieux inspiré pourrait en apporter une plus parfaite, et préparaient ainsi l'éclosion d'une religion nouvelle.

Aussi l'islamisme trouva-t-il le terrain tout préparé parmi ces peuples qui n'avaient plus guère de chrétien que le nom.

Leur foi avait été préalablement viciée par l'esprit sophistique et disputeur des Grecs, par l'imagination subtile et allégorique de ces maîtres en impostures, et surtout par le relâchement des mœurs et par le retour aux habitudes sensuelles de leurs pères. L'Orient avait ressaisi ses enfants. La lubricité fit plus pour la victoire du Croissant que le courage de ses sectateurs.

En Afrique, les populations, ruinées par les guerres religieuses et par l'invasion vandale, ne conservaient plus que des traces incertaines de christianisme, excepté en Égypte. Leur nature grossière et sensuelle comprit du premier coup que l'islamisme leur apportait les deux choses qu'elles semblent aimer par-dessus tout, l'affranchissement de la chair et la suppression de l'État, car, il faut qu'on le sache bien, il n'y a pas plus d'État musulman, qu'il n'y a eu de civilisation musulmane. Ces populations se jetèrent dans les bras de la religion nouvelle avec enthousiasme, comme un fleuve un moment détourné de son cours rentre dans son thalweg.

L'Espagne, au contraire, nous offre un contraste frappant. Le climat est presque le même cependant, mais la race n'a pas été corrompue par des siècles de luxure, un sang généreux et sain court dans les veines du peuple Ibérien. Gardant intacte sa foi en Dieu et en la patrie, il s'oppose énergiquement au flot envahisseur; vaincu, il ne s'abandonne pas au désespoir; abandonné par l'Europe, il se réfugie dans les réduits inaccessibles des montagnes et continue la guerre. Conduite admirable! qu'on ne saurait trop louer et que cependant les auteurs qui se sont donné la mission d'exalter la prétendue civilisation arabe, ont voilée comme à dessein, regrettant peut-être, dans le fond de leur âme, cette patriotique attitude, dont la conséquence dernière a été de chasser d'Europe, le sémitisme islamique.

Laissant derrière elle ces pieux défenseurs de la patrie et du christianisme, l'invasion sarrasine traversa les Pyrénées. Les plaines de la Loire et de la Saône virent à leur tour « ces terribles cavaliers montés sur de petits chevaux avec lesquels ils paraissaient ne faire qu'un ». Les avant-gardes de cette invasion qui s'avançait

le fer et la flamme à la main, pillèrent la ville d'Autun, et vinrent insulter Auxerre dans le bassin de la Seine, à trois journées de Paris!

Mais là encore, ce qu'il faut remarquer avec attention, ce n'est pas la rapidité vertigineuse de l'invasion, c'est surtout la lenteur avec laquelle ces hordes barbares, vaincues par Charles Martel, ont reculé. Leur retraite a duré huit siècles et durant ce long temps, ces flots humains, semblables à ceux d'un déluge qui finit, tout en cédant le terrain, se sont maintenus dans la vallée du Rhône, dans les hautes vallées du plateau central, dans les vallées du Tarn, du Lot, de la Dordogne et de la Garonne. Ils se sont maintenus plus longtemps encore dans la Provence, la Narbonaise, le Languedoc, le Roussillon et au pied des Pyrénées; enfin, refoulés dans le sud de l'Espagne, ils ont définitivement disparu d'Europe vers le milieu du quinzième siècle. C'est durant cette occupation qu'a été déposé, sur le sol du midi de la France, ce limon oriental, ce virus d'hérésie propre au tempérament sémitique, cet esprit de révolte et d'incrédulité qui a provoqué l'effroyable dépravation des mœurs du douzième et du treizième siècle dans ces contrées, et amené les explosions antichrétiennes des Albigeois.

Et durant ces magnifiques croisades, guerres de défense, guerres de progrès, luttes à jamais légitimes et fécondes, et au sujet desquelles les écrivains, qui procèdent de l'esprit maçonnique, font entendre de si monstrueuses récriminations, combien de défaillances morales et religieuses n'a-t-on pas eu à enregistrer?

Les croyances téméraires, les apostasies publiques ou cachées, les cérémonies bizarres et mystérieuses, les mœurs corrompues que le procès des Templiers a fait découvrir, n'étaient certes pas l'apanage de cette secte. Ces débauches ignobles, ces dérèglements abjects et surtout la haine de la religion, l'hostilité contre les légistes et tout ce qui touchait au clergé, surtout contre les moines qui défendaient la foi, étaient alors des faits généraux dans le midi de la France, et l'âme de cette opposition à la religion catholique, c'étaient les juifs avant-garde des mahométans. Ils développaient, avec une ardeur sans égale, les semences d'incrédulité, secrètement déposées sur ce sol avec la fange sémitique de l'invasion sarrasine.

Ainsi presque toujours vaincu par les armes, l'Orient, dans le domaine de l'idée et des mœurs, a balancé la victoire, et nul doute que, sans l'énergique intervention de la Papauté, ce qu'on appelle à juste titre la civilisation chrétienne eût péri.

Et cette vérité apparaîtra d'une manière irréfutable si le lecteur veut bien nous suivre dans l'étude succincte que nous allons faire des tendances philosophiques et religieuses du treizième siècle, afin de prouver le grand danger que le contact avec les races dépravées de l'Orient fait courir à la foi chrétienne qui ne se défend pas ou seulement se néglige.

II

Reportons donc nos regards vers ce treizième siècle, qui a vu le Dante, Allighieri et la fin des croisades. Qu'y voyons-nous? Le monde chrétien est profondément ébranlé. Les croisades ont mis en rapport l'Europe avec la vieille terre d'Orient, patrie de toutes les hérésies et de tous les vices qui ne se développent à l'aise qu'au milieu des esclaves asservis et des foules enchaînées. La foi est chancelante. La métaphysique d'Aristote, portant avec elle l'esprit d'examen, arrive à la fois de Constantinople et de la Castille. Des Juifs, en nombre très considérable, car l'Espagne en est infestée, traduisent avec ardeur les auteurs arabes et en particulier les livres d'Averroès, et bientôt le panthéisme d'Averroès et les subtilités de la Kaballe jouissent d'un immense succès. Et cette intervention des Juifs en cette occurrence n'est pas un fait qu'il faille dédaigner, car il démontre avec quelle persistance ruineuse, ces ennemis, nés du christianisme, ont prêté la main à tout ce qui pouvait nuire à notre sainte religion. Au treizième siècle comme aujourd'hui, ils étaient les principaux auxiliaires de l'œuvre de la déchristianisation du monde, œuvre vaine sans doute mais dont les péripéties exposées dans les sublimes visions du solitaire de Pathmos, ne laissent pas que d'être terrifiantes.

Quoi qu'il en soit, on jurait tout haut par Aristote, mais tout bas on se déclarait pour les Juifs et les Arabes. A aucune autre époque de l'histoire, la foi chrétienne ne courut plus de danger. L'École franciscaine, avec ses tendances communistes, les universités du Midi, Toulouse principalement, l'université de Paris elle-même, se déclaraient ouvertement pour l'averroïsme, c'est-à-dire pour la négation du christianisme.

Or quelles étaient donc ces doctrines que l'on exaltait alors, et que les rationalistes actuels, qui pleurent encore la chute de la civilisation et de la philosophie arabes, trouvent si admirables. Les voici, telles qu'Averroès les a exposées.

On ne doit croire que ce qui est prouvé par la loi des choses et par la raison naturelle.

Nulle loi n'est vraie quoiqu'elle puisse être utile.

Ces doctrines, l'Église les connaissait bien. Elle les avait déjà entendues douze siècles auparavant, et elle avait été instituée en partie pour les détruire, car Dieu veut que l'on croie. Ce sont les doctrines de Simon le Magicien, le chef des gnostiques, le Juif ennemi de saint Pierre. Il les formulait ainsi :

« Les actes ne sont ni bons ni mauvais. Les liens du mariage sont une superstition. La famille est une institution perverse. Les lois sont toutes émanées des mauvais anges (allusion mystique visant les lois politiques). »

Ses successeurs Basilide, Valentin, Carpocrate, Marcion et tant d'autres, ont développé et aggravé ces propositions dont nous ne faisons que résumer le détestable esprit, afin de faire voir l'intime parenté du panthéisme averroïque avec l'hérésie inspirée par les Juifs des premiers siècles. Nous insistons d'autant plus sur ce rapprochement que l'ardeur que mirent les Juifs à traduire et à répandre les livres d'Averroès nous a toujours paru être le fruit d'un dessein concerté avec une intelligence et une perfidie diaboliques et qui avait pour but, profitant des causes si multiples de trouble et de divisions qui désolaient alors la France, de faire sortir la France méridionale de la fédération chrétienne dont le cœur était à Rome.

Maître de l'Espagne et étant sur un pied formidable dans les contrées qui s'étendent des Pyrénées au plateau d'Auvergne, le sémitisme pouvait tout attendre du temps et prochainement reprendre sa marche envahissante vers la Lombardie, la péninsule grecque et Constantinople, car tel avait été le plan primitif des califes.

Les Juifs se seraient bien gardés de traduire les auteurs musulmans orthodoxes qui ont combattu, avec succès d'ailleurs, les hérésies des gnostiques et le rationalisme.

Constatons en passant qu'Hégel et Schelling n'ont rien inventé et que ce rationalisme qui leur vaut tant d'encens flatteur, ils l'ont trouvé tout édifié chez les gnostiques et chez les Arabes. La négation de la liberté plénière de la création, d'Hégel, n'est qu'une réédition des six Eons de Simon le Mage (1). Triste ancêtre pour une doctrine si orgueilleuse.

(1) Simon le Mage enveloppait sa métaphysique dans la terminalogie des

Durant la fin du douzième siècle et durant tout le treizième, un grand mouvement de curiosité entraîne les esprits vers l'étude des Arabes. Une poussée occulte mais constante se produit dans tous les centres d'instruction et amène les étudiants dans les écoles musulmanes. On ne pouvait se perfectionner que sous la direction des maîtres mahométans, et ceux-ci, imbus de toutes les vieilles doctrines manichéennes, pleins de mépris pour la religion du Christ, faisaient étalage de tolérance religieuse et d'indifférence en matière religieuse, ce qui leur permettait de semer à pleines mains l'hérésie ou plutôt l'incrédulité. Cette propagande devait porter ses fruits et bientôt, Renan l'a dit très véridiquement, le treizième siècle arriva par toutes les voies à l'idée de religions comparées, c'est-à-dire à l'indifférence et au naturalisme.

En même temps apparaissaient de toutes parts des bibles traduites en langue vulgaire et volontairement altérées ainsi que des copies des Évangiles.

Très distinctement on aperçoit à cette époque le sémitisme hébraïque et le sémitisme islamique se donnant la main pour renverser le « trône » auguste où repose l'Agneau, autel mystérieux, dit un auteur ecclésiastique, baigné du sang des martyrs et parfumé de la lumière des saints.

Ce sont les doctrines juives et arabes qui se retrouvent dans l'hérésie des albigeois et dans les tendances des Templiers ; ce sont elles qui inspirent les chants érotiques des troubadours, voile à peine dissimulé sous lequel se cachent la haine de la Papauté et l'opposition à l'autorité ecclésiastique. C'est encore cet esprit détestable qui se manifeste dans les épopées chevaleresques de ce temps, ce qui faisait dire à Ulderic Utter : *In Italiâ quærite Turcos.*

Le midi de la France et le midi de l'Italie sont en travail incessant, et de ces imaginations ardentes, perverties par leurs liaisons avec les Sarrasins et les Juifs, surgissent chaque jour des contes, des fabliaux, des nouvelles qui ne sont autres que des pamphlets contre la religion chrétienne et la Papauté. La Sicile est un des foyers de cette pestilence universelle, on y affiche les mœurs de l'Orient, unies à l'incrédulité ouvertement professée. L'empereur Frédéric II, l'ami des Sarrasins et des Templiers, y excite lui-même l'ardeur des Rumieri de Palerme, des Tomasso di Sasso, de Mes-

Brahmanes. Hégel l'a traduite dans une langue plus moderne, mais sa formule est la même dans le fond que celle du célèbre hérésiarque.

sine, et ne dédaigne pas de prendre la plume lui-même pour écrire, dans la *Favella volgare*, d'odieux libelles contre le christianisme. Cathares, Patarins, Albigeois, Sarrasins, Siciliens, Templiers à cette époque, se donnèrent la main à travers le monde chrétien, et cela grâce au va-et-vient perpétuel des Juifs que l'on trouve partout.

La (*gaie science*) des troubadours, à la solde des puissants du jour, comme le sera plus tard le journalisme dont ils tenaient la place alors, s'est toujours montrée amie fidèle des Albigeois et des Templiers. Quant à ces derniers, leur hostilité ouverte contre les œuvres de la foi, leurs guerres contre le roi de Chypre, le prince d'Antioche, le roi de Jérusalem Henri II, les ducs de Croatie et de Thrace, leurs alliances avérées avec les Haschissins de Syrie, leurs traités avec le Soudan, leur amitié intime avec Frédéric II, leurs couleurs, leurs insignes et leurs pratiques qui en faisaient les haschissins de l'Occident et par-dessus tout leurs mœurs ignobles et leur apostasie indéniable les placent au premier rang des chrétiens *semitisés* du treizième siècle.

Le point de vue auquel nous nous plaçons n'est pas du reste une opinion tout à fait nouvelle, et certains auteurs vont même jusqu'à prétendre que la *Divine Comédie* du Dante n'est autre qu'un pamphlet contre la religion du Christ, et que la Béatrice du poète n'est, sous un langage figuré, conventionnel et mystérieux, inaccessible à la foule, qu'une incarnation du rationalisme hostile à la religion catholique. Nous ne pourrions pas nous prononcer dans un débat aussi épineux, mais il ne faut pas oublier que Dante avait étudié sous les maîtres arabes de l'Espagne.

Le passé le démontre donc surabondamment; l'étude des Arabes, le contact permanent avec l'islamisme, héritier des gnostiques et du manichéisme, a été pour la foi catholique une épreuve redoutable. Pense-t-on que dans le présent ce contact, s'il n'était surveillé et vigoureusement dirigé, ne produirait pas des fruits aussi détestables que ceux que nous avons décrits plus haut? Le prétendre serait vouloir se tromper soi-même, et nous allons le prouver.

III

Le génie oriental et en particulier le génie sémitique possèdent la souplesse infinie de l'erreur voulue. Cette souplesse lui permet de se donner et de se reprendre au même moment. Ses procédés de

dialectique rappellent la ruse et la subtilité des Grecs, ils déroutent presque toujours le génie latin plein de précision, mais borné en vertu même de sa loyauté native et de sa précision.

En outre, le génie oriental use largement des ressources de la poésie; il se dérobe quand il est serré de trop près dans les nuageuses conceptions d'une mélancolie de surface ou bien dans les images licencieuses de la volupté toujours très puissante sur les imaginations.

Toutes les hérésies qui ont désolé l'Eglise ont pris naissance parmi les sémites, et si les Juifs dits de la Dispersion ont, dans une large mesure, facilité l'expansion du christianisme, ils ont été aussi les inspirateurs et les porte-paroles des doctrines rivales qui se sont données dès les premiers jours comme le véritable christianisme, ce qui explique pourquoi les Grecs et les Romains ont si longtemps confondu les Juifs et les chrétiens. Le gnosticisme, venu au monde en même temps que le christianisme, est à proprement parler l'inspirateur de toutes les hérésies. Attaché au flanc de l'Eglise naissante, il a trouvé du premier coup la tactique la plus efficace pour la destruction de l'Eglise chrétienne, en faisant appel à la fois aux deux tendances les plus marquées de la nature humaine, tendances qui se reproduisent avec une constance immuable dans l'enfance, c'est-à-dire l'indépendance de la chair et l'indépendance de l'esprit.

Eh bien! le gnosticisme est en quelque sorte l'état permanent de l'âme sémite, de cette âme qui veut bien admettre un Dieu, mais un Dieu sourd, aveugle et muet, qui tolère toutes les dépravations du corps, toutes les licences de l'esprit qui les approuve, les encourage et les sanctifie par la loi religieuse.

Quand les gnostiques prétendent émanciper l'âme par la satiété, expriment-ils autre chose que ce qu'a proclamé Mahomet lorsqu'il a dit : « O croyants, il vous est permis d'avoir quatre épouses et autant de concubines que vous pourrez en nourrir. »

C'est le retour pur et simple à la philosophie antique, c'est le retour à la barbarie du passé, proclamant l'éternité et l'indépendance absolue de la matière incréée.

Du reste (et ce n'est point un mystère pour ceux qui ont loyalement étudié ces graves questions), les rêveries mystiques qui ont pour base le rationalisme, qu'elles se perdent dans les conceptions impures du panthéisme mythologique de la Grèce ou de Rome, dans

les systèmes cosmogoniques de la Perse et de la Chaldée, dans les émanations théurgiques de l'Inde, dans le panthéisme d'Epicure ou dans le panthéisme allemand son dérivé, aboutissent toutes au même terme que le gnosticisme et le sémitisme, c'est-à-dire à la dépravation des mœurs et à la débauche, parce qu'à ces maux il n'est qu'une barrière, la foi en un Dieu créateur et révélateur de ce qu'il faut croire.

Les conséquences religieuses politiques, sociales de ces doctrines, toujours les mêmes, sont plus ou moins longues à se produire selon le degré de christianisation des peuples, mais elles sont inéluctables, et si un miracle ne vient pas sauver les peuples entraînés sur cette pente, leur avenir est tracé en traits de feu dans l'histoire des peuples éteints, le matérialisme abject devient leur maître, l'idolâtrie de la matière sous toutes ses formes envahit leur nature primitive et prend possession de la vie sociale comme de la vie individuelle; la ruine et l'asservissement sont proches.

C'est une vérité indéniable écrite à chaque page de l'histoire humaine et qui nous fait trembler.

Aussi comme l'on comprend bien la profonde stupéfaction du monde païen quand un humble pêcheur de Judée, porte-parole du divin Jésus, se mit à prêcher la chasteté, la pureté des mœurs et la lutte contre la chair. « Dégagez-vous des convoitises charnelles qui étouffent l'âme! » s'écriait saint Pierre. Faites croître en vous l'esprit de Jésus-Christ dans l'incorruptibilité d'une âme pure et modeste! afin, disait saint Justin, d'assurer à l'humanité son rang au-dessus des brutes.

IV

Mais les théories plus ou moins métaphysiques des sémites ne sont pas le principal danger, ce sont leurs mœurs, et si de la spéculation on descend à la pratique journalière, le péril est autrement visible. Ce n'est pas impunément qu'on se trouve en présence de la lubricité légalisée, et que l'on cohabite avec des populations polygames qui pratiquent tous les vices résultant de la morale indépendante.

Vivre dans un milieu où l'habitude du libre jeu des passions a empoisonné les générations de père en fils, entendre chaque jour les négations les plus hardies, s'exerçant tantôt à propos des mystères de la foi, tantôt à propos des observances limitatives de la

jouissance charnelle, assister au spectacle d'une prostitution qui livre les enfants non nubiles aux bestiales caresses d'hommes faits ayant atteint, bien souvent, l'extrême limite de l'âge mûr, demeurer près d'une société qui a réalisé les conceptions libidineuses du fourriérisme, qui lui-même les avait empruntées aux Ébionites (1) dont la formule : « L'âme incorruptible ne saurait être atteinte par la dépravation du corps », pourrait servir d'exergue au Koran, se dire enfin que toutes ces turpitudes sont autorisées par la loi civile et sanctifiées même par la religion; puis, par suite d'un mirage trompeur, constater que tous ces désordres si réprouvables ne troublent pas instantanément l'harmonie des rapports sociaux, qu'ils n'excluent même pas une certaine naïveté et une certaine poésie, et que les peuples qui les pratiquent semblent heureux et se montrent satisfaits de leur sort; voilà la menaçante épreuve. Il faut alors une foi ardente, inébranlable; il faut une éducation morale très forte et une vigilance continuelle pour que la noble et sainte donnée du christianisme ne s'oblitère pas dans les esprits et que l'âme des foules ne soit pas profondément troublée.

Cette prédication par les faits, cet entraînement par l'exemple, voilà ce que nous redoutons pour notre civilisation qui se dit encore chrétienne, mais qui ne tient plus le flambeau de la foi que d'une main vacillante.

Comme au treizième siècle, le monde occidental est, de nos jours, poussé vers l'Orient. D'innombrables voyageurs s'en vont le visiter; les vaisseaux et les voies ferrées les y conduisent sans fatigue; l'antique et irréconciliable adversaire est désarmé ; il a ouvert ses portes toutes grandes, et déjà, sur les limites des deux camps, on se mêle, on noue des relations, on se cherche, on se rapproche avec des assauts de courtoisie tolérante, avec des protestations d'indifférence en matière de religion, et volontiers, dans cette mêlée, on maudirait Dieu qui, dit-on, est la cause de tous les malentendus séculaires. Dans cette croisade du lucre et de la jouissance, les chrétiens sont sincères, les sémites sont avisés. Ils comptent sur la fascination qu'exercera tôt ou tard, que disons-nous? qu'exerce déjà leur état social, fondé sur la pratique des vices antiques.

Depuis l'avènement du christianisme, le mouvement providentiel

(1) Les Ebionistes préconisaient la pluralité des femmes, le divorce, la promiscuité, admettant l'impureté native, radicale dans la chair et l'impossibilité de souiller l'âme.

d'expansion qui fait de l'Europe une sorte de volcan humain, couvrant le monde entier de ses entreprises et de ses généreuses créations, n'a jamais cessé, et nous ne sommes pas surpris qu'il en vienne à se précipiter vers cet Orient si longtemps fermé à sa curiosité légitime et à son apostolat, mais nous ne le voyons pas, sans tristesse, aborder sans méfiance cette vieille terre des artifices et du mensonge. Dans tous les temps, les hautes vertus et les enseignements de la sagesse divine ont échoué sur ce sol maudit. Dieu garde le secret impénétrable de ses desseins, et peut-être que l'esprit de Dieu qui, selon l'expression de l'Apôtre, souffle où il veut, a enfin pris pitié de ces peuples qu'il a abandonnés depuis si longtemps, mais nous ne pouvons nous empêcher de ressentir une sainte terreur, car le rêve de l'Asie a toujours été d'asservir l'Europe à ses conceptions impures, et ce rêve a été bien souvent sur le point d'être réalisé.

Nous-mêmes nous avons subi, dans notre jeunesse, l'entraînement de ce sensualisme à forme semireligieuse, émanant des choses de l'Orient. C'est ce sensualisme, on le sait, qui a séduit M. Renan, cet apostat sophiste, et il le dit lui-même : « On ne revient pas croyant de l'Orient ! (1) »

La brise gémissant sous les palmiers d'une oasis, une température attiédie et pure, des colombes qui viennent boire dans une eau reflétant le ciel bleu, et probablement le voisinage de quelque hétaïre de village (l'auteur renégat ne le dit pas, mais on peut le supposer), ont suffi pour faire chanceler cette foi peu sincère. C'est peu, et pourtant on ne saurait le nier, il y a là quelque chose d'enivrant comme un rêve d'opium et d'abrutissant comme une insomnie d'orage.

Mais quand la maturité jointe à la pratique des hommes est venue dessiller nos yeux, nous avons rejeté loin de nous ces lâches concessions. De sérieuses réflexions nous ont démontré l'impossibilité de ce problème que tous les Marc-Aurèle, les Platon et les Socrate n'ont pu résoudre, à savoir produire une vertu sans la foi. Pénétrant jusqu'au fond de cette conscience musulmane aux dehors fardés, écartant résolument les voiles hypocrites dont elle se couvre, nous avons acquis la conviction que sa foi n'est qu'une superstition grossière, destinée à légitimer la libre expansion des vices de la chair.

(1) *Vie de Jésus.*
(2) *Ibid.*

Alors nous avons vu que, dans ce monde islamique, il n'est pas une âme qui ne se vende; que l'adultère, accompagné des vices les plus ignominieux, y est journalier et légitimé par la loi, et que tout y tend à éteindre l'amour de la vérité et la sainte pitié que Dieu a mises dans nos cœurs, mais que la chute originelle a oblitérée.

Puis, des individus, reportant nos regards sur les masses, faisant la synthèse de l'histoire musulmane, nous avons reculé d'horreur devant cette suite interminable de crimes sanglants, de tueries odieuses, d'orgies épouvantables dépassant même les immondes prostitutions de la Rome païenne. Nous y avons retrouvé, dans leur forme prévue, toutes les calamités qui affligent les peuples incroyants, en haut le despotisme stupide et sanguinaire, et, tout de suite après, des foules sensuelles, cruelles, serviles et révoltées, toujours révoltées, quoi qu'ait pu dire un célèbre économiste qui a prétendu qu'elles étaient exemptes du fléau des sociétés chrétiennes, le communisme social.

Débarrassé des formules ridiculement savantes dont il s'affuble en nos pays, le communisme social est, au contraire, la passion dominante de ces peuples sans *patrie* et qui ne possèdent pas même la notion de cette chose sainte qui marche immédiatement après la religion, quand elle ne fait pas un avec elle.

Le communisme social est, au surplus, une idée vieille comme le monde; c'est l'idée qui a armé la main fratricide de Caïn, et les textes ne manquent pas chez les Grecs et chez les Romains pour nous montrer que la passion du bien d'autrui et les attaques contre la légitimité du droit d'appropriation sont éternelles.

V

Nous avons décrit ailleurs les mœurs indigènes musulmanes qui permettent de juger l'arbre de l'Islamisme par ses fruits, et nous nous sommes appliqués, dans une étude spéciale, à mettre en relief les trois erreurs fondamentales de cette religion qui sont la pluralité des femmes, la prédestination finale et la morale indépendante de la foi.

Au treizième siècle, l'Église, à moitié envahie par le sémitisme, trahie par les siens, s'est sauvée et a sauvé le monde avec elle par l'emploi de moyens d'une énergie extrême. De nos jours, le danger est aussi grand, mais il n'est plus au pouvoir de l'Église de faire

usage des moyens violents. Son apostolat est encore très puissant, mais on n'aperçoit pas très distinctement les défenses qu'elle pourra mettre en jeu, si ce n'est la prédication et la prière. Et cela est si vrai que, parmi les chrétiens même sincères, même pratiquant, on semble admettre la possibilité d'une caducité lointaine mais irrémédiable, caducité contre laquelle nous avons protesté au début de cet article.

Certes, nous le répétons encore avec conviction, l'Église ne saurait périr; nous connaissons les promesses saintes, nous pouvons constater sans peine l'émiettement final de toutes les hérésies jadis si puissantes et qui se traînent misérablement, sous nos yeux, dans les désolantes utopies de l'athéisme et du rationalisme; nous connaissons aussi la loi providentielle qui atteint les princes persécuteurs et dont de terribles exemples sont venus confirmer récemment la vérité. Il n'en est pas moins vrai que le philosophisme a fait en France des progrès immenses, que la foi y a fortement diminué et que l'impiété y montre des hardiesses inouïes.

Et comme ici, nous nous préoccupons surtout de la France, nous nous demandons avec une tristesse plus profonde que nous ne saurions dire, si, dans les conditions où elle se trouve, elle pourra résister aux attaques coalisées du rationalisme et du sémitisme, car les idées sémitiques trouveront au sein même de notre société d'ardents promoteurs. Ces sectaires, toujours prêts à sanctionner les persécutions qui atteignent la religion de nos pères, ces savants prétentieux qui bégaient à peine quelques rudiments informes de l'immense genèse du monde créé, ces foules salariées des grandes villes qui ne croient plus et qui vivent dans un état très près de l'état de nature, c'est-à-dire sauvage, ne manqueront pas d'apporter leur concours énergique à ce travail de démoralisation et de destruction du christianisme.

On ne peut le nier, jamais époque n'a été plus sombre, jamais les cœurs n'ont été plus découragés ni les cerveaux plus troublés.

Sans doute on n'éteindra jamais dans l'âme humaine le besoin ardent de la foi, mais ce besoin peut être trompé, leurré par des satisfactions empiriques et pernicieuses. Déjà des superstitions grossières et contradictoires telles que le spiritisme, le magnétisme, l'évocation des fantômes, etc., etc., ont commencé leurs ravages comme aux temps de Lucain, de Tacite, d'Apulée et du laboratoire de Néron, très docte dans les sciences occultes et niaises.

Les doctes fables, comme disait saint Pierre parlant des prestiges de Simon le Magicien, sont redevenues en grande faveur.

Et si le spiritualisme s'efface et meurt pour faire place à un matérialisme voulu, si les passions se sont même dépouillées de ces dehors trompeurs de générosité et de désintéressement qui les faisaient excuser parfois, si toutes les lois sont dictées dans un esprit de haine contre la religion, si la pudeur elle-même désarme et s'abandonne, on peut bien dire en appliquant un mot célèbre : L'âme se meurt! L'âme est morte!

Eh bien, dans cette situation critique trop évidente hélas! nous affirmons que la foi chrétienne, et plus particulièrement la foi chrétienne en France, court des dangers imminents du fait des relations suivies avec l'Orient, et nous supplions ceux qui ont charge d'âmes d'y veiller avec une sollicitude ombrageuse. Le monde oriental entraîne avec lui une pestilence particulièrement morbide que nous avons démontrée par l'histoire et par l'étude de ses tendances. S'exposer à cette pestilence sans défense, sans précautions, ce serait de la présomption et cette présomption causerait des chutes irrémédiables.

Considérons d'ailleurs ce qui se passe sous nos yeux, en Algérie et en France. Des progrès énormes sont déjà réalisés dans cette voie de perdition, progrès dus à nos relations trop intimes avec les Arabes.

En Algérie, malgré les efforts d'un clergé intelligent, instruit, d'une conduite exemplaire et d'une foi ardente, la société, à de rares exceptions près, est de cœur sinon de fait avec le rationalisme musulman. De coupables transactions de consciences, des plaisanteries malsaines sur les choses saintes, des dérogations criminelles et multipliées aux lois familiales et à la sainteté du mariage, l'affectation de l'irréligion et du mépris des ministres du culte, sont choses journalières. On croit par ces pratiques complaire aux musulmans, et ceux-ci tout bas résument leur impression, par l'imprécation bien connue de : *Chien fils de chien!*

L'imprudence des femmes chrétiennes, qu'une curiosité malsaine porte à pénétrer dans les harems des grands chefs indigènes, n'a pas toujours été inoffensive comme on le prétend. Que ne pouvons-nous ici, retenu par le respect de nos lecteurs, écrire tout ce que nous savons, tout ce que les positions officielles que nous avons occupées nous ont permis de savoir! on verrait combien est grande la fragilité féminine!

Dans le hall d'un grand hôtel d'Alger, nous avons assisté à la scène suivante.

La société cosmopolite qui, chaque année, promène son oisiveté sur les bords de la mer bleue, était réunie. Il s'y trouvait des femmes mariées, des jeunes filles, de jeunes garçons et l'on racontait avec force détails une visite dans le harem d'Ali-bey, grand chef de la province de Constantine, interné à Alger pour fait de trahison. Une dame insistait beaucoup sur ce qu'Ali-bey avait quatre femmes et elle le faisait, la chose était visible, non pas avec ce sentiment de répulsion qu'aurait dû avoir une chrétienne, mais avec un sentiment d'admiration annonçant une femme mûre pour la servitude domestique. Aussitôt une vieille folle d'Anglaise, encore belle, de se lever et de dire avec un geste théâtral : « Eh bien, s'il en faut une cinquième, je la serai, moi ! »

Et cette pudique fille d'Albion avait des filles !

Et parmi ces nombreux voyageurs qui viennent avec les hirondelles étaler sur le quai de l'Impératrice leur santé délabrée, combien s'en trouve-t-il qui ont le désir de s'instruire? Bien peu. Ah! vous pouvez leur parler de l'admirable épopée guerrière qui a valu à la France sa conquête, vous pouvez leur parler des miracles accomplis par les colons tremblant la fièvre, ils ne vous comprendront pas. Ce qu'ils sont venus chercher, eux, ce sont des amours faciles, criminelles quelquefois, et que la police ne troublera pas.

Des problèmes si ardus que soulève la juxtaposition des deux peuples chrétien et musulman, ils n'ont nul souci. Ils sont venus se plonger dans la débauche orientale, ils sont satisfaits.

Quant aux politiciens algériens, depuis qu'ils n'ont plus à craindre le retour de l'autorité militaire, ils jouent une double comédie. Ils dépouillent d'une main les indigènes et de l'autre ils les couvrent de couronnes, parce qu'ils n'ont pas la stupidité de « croire à la divinité du Christ (1) ».

Les indigènes algériens, eux, ne croient plus à rien de ce qui touche la France. Ils envahissent lentement, mais sûrement, la société algérienne des villes et surtout des villages où tous les enfants des colons, plus musulmans que chrétiens, parlent certainement mieux l'arabe que le français et ils ne doutent pas que l'avenir ne soit à eux, malgré les apparences du contraire.

(1) Phrase entendue et applaudie par les assistants dans une réunion publique en 1871.

Entre eux et les Juifs, il n'y a plus qu'une rivalité d'amour-propre. Ils sauront bien la régler tôt ou tard : le Juif paiera une rançon, c'est l'usage.

VI

Pour beaucoup de gens, ce va-et-vient toujours croissant des sémites en France, ces caravanes de Juifs d'Algérie qui fréquentent nos foires du Midi et même les marchés plus septentrionaux, ces marchands arabes qui promènent dans nos campagnes leur costume oriental et vendent des dattes, des parfums, des étoffes, etc., sont des faits de nature à hâter l'avènement de la civilisation. On assure que ces naïfs enfants de la nature n'auront bientôt plus qu'un désir, entrer dans le cycle harmonieux de notre belle société, se convertir à l'Évangile nouveau que porte sur les spirales de sa noire fumée la locomotive que rien n'arrête. Le téléphone désarmera le croyant, la lumière électrique le désenchantera de la polygamie et le télégraphe achèvera sa conversion, le fanatisme aura vécu.

De quelles vaines chimères se repaissent donc les esprits qui s'imaginent que l'on bâtit une civilisation sur la matière et que les transformations habiles que nous savons lui faire subir pèsent d'une once dans le domaine de l'idée. Sont-ils donc inaptes à comprendre les enseignements de l'histoire qui nous montrent toutes les civilisations succombant juste au moment où les arts, les richesses et l'industrie réalisent des merveilles. Il n'y a pas de civilisation là où la foi est morte.

Cette confiance dans la matière déifiée nous rappelle ces pages admirables du *Paradis perdu*, où les anges rebelles, renégats du ciel, foudroyés mais debout, vaincus, mais ivres de l'opiniâtre orgueil, lancent à leurs ennemis des promontoires, des montagnes, des forêts, ébranlent le monde par leurs gigantesques efforts et, mettant tout leur espoir dans la force et dans les secrets de la nature, refusent de jeter un regard de contrition vers Dieu, jusqu'à ce qu'ils tombent, précipités dans l'enfer qui les engloutit (1).

Fuyons ces illusions dangereuses, ces menteuses promesses, qui ne nous sont faites que pour endormir notre vigilance. Défions-nous du sémitisme, qu'il vienne de la synagogue, de la mosquée ou du temple. Chrétiens, défendons-nous ! Il n'est que temps.

(1) *Paradis perdu*, l. VI.

VII

Et maintenant, quels moyens proposez-vous, nous dira-t-on, pour empêcher le sémitisme islamique et le sémitisme hébraïque d'accomplir leur œuvre de ténèbres?

Tout d'abord, qu'on nous permette un rêve peut-être insensé, mais tous les rêves le sont tant qu'ils ne deviennent pas des réalités.

Pourquoi l'Europe, qui est agitée par le démon de la guerre et qui, depuis dix-huit ans, se ruine en armements vertigineux, ne renoncerait-elle pas à s'immoler dans l'hécatombe gigantesque dont elle nous menace et ne s'emploierait-elle pas à soumettre cet Orient à notre civilisation et à nos mœurs? « Puisque vous avez tant d'ardeur pour la guerre, s'écriait le pape Urbain II à tous ces chevaliers et barons réunis au concile de Clermont, en voici une qui expiera toutes vos violences; puisqu'il vous faut du sang, versez le sang infidèle! Soldats de l'enfer, devenez les soldats du Dieu vivant. Le Christ est mort pour vous, à votre tour mourez pour lui! »

Ce langage ne serait-il pas encore de circonstance s'il restait au cœur des souverains de l'Europe la moindre étincelle de l'esprit de l'Évangile.

Malheureusement le prétendu homme d'Etat qui tient dans sa main la paix ou la guerre réduit la politique à une question de canons ou d'explosibles, à un calcul de bataillons; il affecte un dédain avilissant pour le droit, la justice et la légitimité des causes. Son cerveau teuton est hanté par de lugubres scènes d'abattoir et, sans doute, il applaudirait si, par un retour subit vers le passé païen, il pouvait contempler « ces milliers d'hommes qui venaient lécher comme des hyènes le sang des animaux égorgés pour les sacrifices (1) ».

Ah! si l'esprit absolutiste, gothique et féodal ne faisait pas de cet être démoniaque un nouveau fléau de Dieu, un autre Attila, moins les secrets pressentiments et peut-être les remords (2), quel puissant dérivatif l'Orient pourrait, à l'heure actuelle, offrir à l'Europe!

Mais tout ceci n'est qu'un rêve et c'est peut-être l'Orient qui grandira, tandis que l'Europe s'abîmera dans le gouffre qui s'ouvre

(1) Saint Cyrille.
(2) Attila n'avait pas l'ivresse pour oublier.

sous ses pas, creusé par les mains d'un nouveau Néron qui n'a pas, lui, l'excuse de la folie, — si ce n'est peut-être celle du sang.

Du moins, en attendant, défendons-nous, défendons notre foi. Que le titre de chrétien soit entouré du prestige que le *Civis Romanus sum* possédait dans le monde antique, qu'il soit la source de la noblesse, des honneurs et des dignités.

Gardons-nous de mettre sur le pied d'égalité la sainte religion de nos pères, avec le culte mensonger de l'Islam. Ce serait attirer sur nous le mépris des peuples musulmans eux-mêmes.

Élevons victorieusement la croix au-dessus du croissant.

L'islamisme n'est qu'un christianisme bâtard, enfant des hérésies d'Arius, d'Eutychès et de Nestorius, nous ne devons pas désespérer de voir ses sectateurs revenir à la vraie foi. Mais pour cela il faut que nous-mêmes, nous ne semblions pas rougir d'être chrétiens et que nous n'affichions pas une sorte d'impartialité indifférente entre les deux religions, comme on y est trop enclin de nos jours. Un écrivain distingué (1), faisant dans cet esprit, une comparaison entre le christianisme et l'islamisme, a osé dire : « Un chrétien peut trouver que l'islamisme n'en dit pas assez, mais il ne peut pas trouver qu'il en dit trop. » Comme si la négation de la divinité de Jésus-Christ n'établissait pas un abîme entre les musulmans et les chrétiens.

Que partout s'élèvent des églises chrétiennes, nationales, devrions-nous dire. Poursuivons avec persévérance, intelligence et fermeté le développement des mœurs chrétiennes, imposons-les chaque fois que ce sera possible. Par toutes les voies facilitons la conversion des musulmans au christianisme.

Nous n'entendons pas par là prêcher une croisade. Pour nous la parole de saint Thomas définit très bien le rôle de la chrétienté en Orient : *Nous ne voulons pas contraindre les musulmans à croire, mais nous voulons les empêcher de nuire et de persécuter. Notre glaive ne fait que repousser le leur !*

Donc qu'il ne soit pas fait violence aux musulmans à cause de leur foi, ne les dépouillons pas de leurs biens, en vertu du droit de conquête. Nous leur devons la justice, donnons-la-leur, mais la justice seulement et que pour tout le reste leur état constitue un état d'infériorité. Préparons à la fois l'anéantissement de cette pré-

(1) Pélissier de Regnault, *Annales Algériennes.*

tendue civilisation musulmane dont les fruits ont été si pernicieux pour le monde et le retour à la foi catholique de ces populations ignorantes et corrompues.

Surtout fermons nos maisons, gardons précieusement nos femmes et nos enfants de cet empoisonnement par l'exemple, n'admettons pas dans notre intimité ces êtres sensuels, hypocrites qui portent avec eux la dépravation, la trahison et préparent l'apostasie. Considérons leurs doctrines pour ce qu'elles sont, des fables sans fondement, plagiats des hérésies les plus grossières, et leur morale pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire une hypocrisie sentimentale, cachant la pratique de tous les vices. Repoussons ces livres menteurs, travestissant l'histoire, attribuant aux mahométans le privilège des vertus généreuses, le mérite des sciences et des lettres, l'élégance et l'élévation des sentiments au détriment de tout ce qui est chrétien et orthodoxe, enfin plaçant la donnée de l'islam au-dessus de la révélation sainte. Combattons et dévoilons les écrivains traîtres à la patrie qui, non contents d'insulter au christianisme, jettent sur le passé odieux de l'islam, sur les massacres et les tueries de ses sectateurs, le voile pailleté de leurs folles imaginations, qui accusent l'Eglise d'avoir brûlé les livres des Ptolémée (Serapeon) et innocentent le calife Omar, l'incendiaire de la bibliothèque d'Alexandrie, qui exaltent une civilisation, ramènant l'homme au rang de la brute par l'asservissement de la femme, une civilisation qui, à part quelques monuments plus originaux que savamment conçus, n'a semé derrière elle que la solitude, la barbarie et le despotisme, en un mot l'antithèse de la civilisation puisqu'elle n'a jamais réussi à créer une nation. N'oublions pas que ces livres ont été payés par la Franc-Maçonnerie, fille du sémitisme hébraïque, de la Franc-Maçonnerie qui poursuit l'œuvre ténébreuse des gnostiques, des templiers et des apostats de tous les temps, aussi bien ceux qui ont gravi les marches du trône que ceux qui se traînent dans les bas fonds de la société.

Et maintenant l'on comprend surabondamment pourquoi nous avons écrit en tête de cet article le vieux cri de guerre de ceux qui, au dixième siècle, ont sauvé l'Europe de la barbarie.

« Dieu le veut! »

Colonel Villot,
ancien officier des affaires arabes.

MARSEILLE

OU LA REINE DE LA MÉDITERRANÉE (1)

Il faut une véritable volonté pour s'arracher à l'attraction que dégage tout ce mouvement aux multiples tableaux. Un paquebot des Messageries va partir pour l'Australie. Les derniers préparatifs sont terminés et la cloche sonne, appelant les retardataires. Un « Transatlantique » arrive d'Algérie, un autre revient des Antilles. Les passagers, heureux de toucher la terre de France, croisent ceux qui, parfois bien tristement, vont s'en éloigner.

Les beaux « vapeurs » actuels abandonnent de riches et précieuses cargaisons ou reçoivent les marchandises qu'ils iront distribuer au monde entier, tandis que les *alléges* ou *chattes*, se multiplient pour suffire à tout le travail dont elles sont chargées.

Car, malgré ses 22 hectares de superficie, comprenant le canal de communication avec le Vieux Port et le bassin de stationnement, La Joliette, toujours encombrée, ne peut donner aux grands steamers qu'un emplacement perpendiculaire. Seuls, les plus modestes navires sont admis « bord à quai », à l'entrée du bassin de stationnement. Il faut donc que d'autres embarcations contribuent aux diverses opérations de charge ou de décharge : c'est le rôle des chattes, et on ne se lasse pas de suivre leur travail, sur un développement de quais atteignant, pour ces opérations, 2178 mètres (chiffre rond). Les piétons ont à leur disposition un bon kilomètre de plus.

Nous n'ignorons pas qu'à La Joliette sont concentrés les principaux bureaux des grandes compagnies et des notables négociants.

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1888.

Là, également, se trouve l'Hôtel des services publics et, par conséquent, ceux du Port. Souvent, la comparaison heureuse d'une ruche a été appliquée à semblable animation, mais ici, néanmoins, il y faudrait ajouter celle d'une fourmilière et, encore, tout ne serait pas dit, tellement l'exubérante activité marseillaise s'y fait mieux comprendre, mieux apprécier.

Deux passes font communiquer La Joliette avec les autres bassins. Celle du sud, conduisant dans le Vieux Port, a 70 mètres de largeur, avec un tirant d'eau de 8 mètres. La passe du nord, donnant accès dans le bassin du Lazaret, est large de 21 mètres.

Deux ponts tournants y sont établis : l'un, en bois, est manœuvré à bras; le second, en fer, d'une seule volée, s'ouvre au moyen d'appareils hydrauliques : il date de 1875. Ces ponts supportent les trottoirs nécessaires aux piétons et les voies indispensables aux charrettes, aux wagons, aux camions.

Les *Bassins du Lazaret et d'Arenc* sont simplement séparés l'un de l'autre par un môle qui porte le nom du premier : tous deux appartiennent à la Compagnie des docks et entrepôts.

Une loi du 10 juin 1854, complétée par un décret du 23 octobre 1856, avait concédé à la ville de Marseille un ou deux docks, à son choix. La Ville a rétrocédé l'un de ces docks à une Compagnie, qui s'est constituée spécialement en vue de l'exploitation de la concession et qui porte le nom de *Compagnie des docks et entrepôts.*

Cette Compagnie a construit, à ses frais, la plus grande partie des ouvrages qui constituent les deux bassins. Elle dispose d'une surface d'eau, parfaitement abritée de la mer et des vents, d'une étendue de plus de 18 hectares, bordée de 2,600 mètres de quais, pouvant être accostés par les plus grands navires. Autour de ces bassins, le long des quais, elle occupe près de 21 hectares de terrains, conquis sur la mer pour la plus grande partie.

Là, elle a bâti d'immenses entrepôts, des magasins, des hangars et établi, en même temps, des lieux de dépôts à découvert, pour celles des marchandises qui n'ont rien à redouter des intempéries de l'air; elle est en mesure de recevoir, en magasin ou en dépôt, *plus de* 180,000 *tonnes de marchandises à la fois.*

Tous ses quais, tous ses magasins sont munis d'appareils hydrauliques pour la manutention des marchandises, les débarquements, les embarquements, la mise en magasin ou la sortie. C'est une des premières installations hydrauliques qu'ait faites Sir William Arms-

TRONG : c'est une des plus complètes. Il y a vingt-cinq ans (*quinze ans avant* que les grues hydrauliques eussent fait leur apparition dans le trop fameux port d'Anvers, dont on a tant vanté l'outillage dans ces dernières années), il y a vingt-cinq ans, la Compagnie des Docks de Marseille disposait, pour ses opérations, de 39 *grues hydrauliques* et *de* 18 *autres appareils à vapeur ou à bras*. Or, en 1882, le port d'Anvers possédait 17 *appareils de manutention, dont* 6 *grues hydrauliques*.

Les entrepôts de la Compagnie et ses magasins ont été imités de ceux qui existaient alors en Angleterre : mais on ne trouve nulle part un ensemble aussi complet, aussi bien étudié, et l'établissement des *Docks de Marseille*, bien que sa création remonte à une trentaine d'années, est encore un modèle du genre.

La Compagnie des Docks reçoit annuellement sur ses quais, en provenance ou à destination de la mer, plus de 1,500,000 tonnes de marchandises : *soit près du tiers du tonnage total du port*.

Le *Bassin de la Gare maritime* doit son nom au voisinage de la gare, que la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée fait actuellement construire sur les terrains d'*Arenc*. Il offre une surface de 18 hectares et près de 2 kilomètres de quais utilisables. Sa passe méridionale n'a pas moins de 50 mètres de largeur. Sa passe nord-est se trouve en partie occupée par le pont-tournant de l'abattoir, pont manœuvré au moyen d'appareils hydrauliques, et soutenu par une pile, laissant de chaque côté une ouverture de 30 mètres, qui permet d'accéder dans le Bassin national, le plus vaste de tous, car sa surface d'eau abritée *dépasse* 41 *hectares* et sa longueur utilisable de quais atteint 4 *kilomètres*. La passe nord de ce bassin ouvre dans l'avant-port septentrional, elle présente une largeur de 105 mètres, avec une profondeur d'eau variant de 18 mètres (vers la mer), à environ 7 mètres (au pied des quais).

Confinant le Bassin national, se trouve l'*Etablissement de radoub*, qui comprend une série de bassins dans lesquels se font les réparations des navires.

C'est, d'abord, un *Bassin des réparations à flot*, pour le cas où le bâtiment n'a pas besoin d'être visité extérieurement au-dessous de la flottaison. Ce bassin ouvre dans le *Bassin national*, par une passe de 28 mètres de largeur, avec 8 mètres de profondeur; il sert de vestibule aux formes de radoub ou *formes sèches*, dans

lesquelles les navires sont mis à sec, sur cales, et peuvent être visités et réparés dans toutes leurs parties.

On compte actuellement, en service, quatre formes, dont la longueur varie de 90 à 110 mètres et 181 mètres; deux nouvelles formes, de 130 mètres de long, viennent d'être construites pour répondre aux besoins du commerce. En même temps, on achève la mise en fonctionnement de nouvelles machines d'épuisement : elles permettront d'assécher les formes avec la plus grande rapidité; une forme quelconque pourra être *mise à sec en moins de deux heures.* Les plus forts navires du commerce peuvent entrer dans les bassins de radoub.

Le *Bassin national* est utilisé par les plus grands des navires qui font le service des émigrants pour l'Amérique du Nord et pour la Plata, ses quais reçoivent des marchandises diverses. Sur l'un, on trouve les charbons français destinés à la consommation des navires et à l'exportation; sur un autre, les charbons anglais, qui font aux premiers, même dans le port et dans la ville de Marseille, une redoutable concurrence : Marseille reçoit annuellement 320,000 tonnes de charbons anglais. L'un des môles est affecté spécialement, pendant l'été, au débarquement des bestiaux. C'est encore dans le *Bassin national* que l'on embarque les poudres destinées à l'exportation et que l'en débarque les pétroles : les navires chargés de l'huile minérale sont placés dans un parc, isolés de tous les autres bâtiments.

Les quais de ce bassin, aussi bien que ceux du *Bassin de la Gare maritime*, ont été munis, partout où l'on en a reconnu l'utilité, PAR LES SOINS ET AUX FRAIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, des installations les plus commodes et des appareils hydrauliques les plus perfectionnés pour les opérations d'embarquement, de débarquement et de manœuvre des wagons. *On ne compte pas moins de six hectares de quais, couverts de hangars spacieux*, sous lesquels les ouvriers peuvent travailler à l'aise, abrités de la pluie et du soleil; *vingt kilomètres de voies ferrées;* 70 *appareils hydrauliques.* Parmi ces derniers, il en est un qui attire particulièrement l'attention : c'est une superbe mâture de 35 *mètres de hauteur*, destinée à embarquer ou à débarquer les colis d'un très grand poids, *car ils peuvent atteindre jusqu'à* 120,000 *kilogrammes.* Cet appareil, mû par l'eau sous pression, se distingue par la simplicité de sa construction et par l'extrême précision de ses mouvements : *deux enfants suffi-*

raient pour le faire fonctionner. Il ne faut pas plus de dix minutes pour prendre, à bord d'un navire, un poids de 120 *tonnes et le mettre sur le quai, et vice versâ.* L'appareil pourrait rendre les plus grands services, en temps de guerre, pour l'embarquement de l'artillerie et du matériel de campagne.

De semblables installations sont l'honneur de la Chambre de Commerce marseillaise, QUI EN A EU L'INITIATIVE et se montre ainsi soucieuse de ses belles traditions. Elles sont, également, un nouveau titre de brillants services pour celui qui en a conçu les plans et dirigé les travaux : M. GUÉRARD, ingénieur en chef du port, toujours préoccupé de ce qui peut affermir la prospérité du commerce et de l'industrie de Marseille.

Maintenant, nous arrivons à l'avant-port nord; il comprend une surface de plus de 34 hectares et aura un développement de quais de plus de *mille mètres*, avec un tirant d'eau de 8 mètres. Son extrémité est marquée par la limite de la jetée extérieure.

Forcément, une telle énumération est un peu aride à la lecture, qui ne saurait lui donner la lumière, l'agitation, le bruit, la couleur, la vie dont elle déborde; mais, au moins, fait-elle comprendre la somme énorme de richesses accumulées dans les ports marseillais et représentant le chiffre annuel, d'aspect fabuleux, déjà donné : UN MILLIARD SEPT CENT CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS!

Notre joie serait grande, bien grande, si une réelle inquiétude ne venait soudain nous frapper.

On se rappelle que, sur la liste des travaux à exécuter pour l'amélioration de nos ports, Marseille figurait avec une somme d'environ SOIXANTE-QUATRE MILLIONS.

Après tout ce que l'on avait déjà fait pour la ville, on consacrait ainsi son rang : le premier, et on voulait le consolider davantage.

Pourtant, une question urgente, celle de la protection à assurer à notre flotte marseillaise, était peut-être trop oubliée.

Car, enfin, pouvons-nous croire que dans le cas d'un conflit, bien éloigné, espérons-le, mais possible, pouvons-nous croire que Marseille serait épargnée? Hélas! non. La prospérité de notre grand port méditerranéen excite trop de jalousies, et l'ennemi ne se laisserait guère arrêter par des considérations ou sentimentales ou philosophiques.

N'avons-nous pas des forts?

Assurément. Les précautions élémentaires n'ont pas été négligées.

Ainsi, la superbe jetée du large, déployée sur 3,600 mètres de longueur, et protégeant les bassins du port contre la mer, ne compte pas moins de quatre batteries. Bien armées? Nous n'en doutons nullement.

Des forteresses planent sur les hauteurs. Les citadelles de Saint-Jean et le Saint-Nicolas doivent être en bon état de défense. Nos préoccupations n'en sont pas pour cela diminuées.

Avec les vaisseaux munis de canons à grande portée, avec les obus et tous les engins destructeurs modernes, serait-il impossible de ruiner l'admirable port? Qui sait!

L'an dernier, nous jetions un dernier regard sur l'étang de Berre et nous regrettions, avec MM. Guérard et Sibour, de voir une pareille rade naturelle inutilisée (1) : notre conclusion était qu'il importe de donner à Marseille cette annexe merveilleuse. Comment? Par un canal trouant la chaîne de l'Estaque et débouchant dans la petite mer intérieure.

Au premier signal du danger, les flottes marseillaises franchiraient le canal et se trouveraient dans un asile inviolable.

« L'avenir tout entier de Marseille dépend de ce canal », a dit M. Guérard, mieux placé que personne pour apprécier la question, au double point de la vue de la prospérité commerciale et industrielle de la ville et de sa sécurité en temps de guerre.

Aussitôt se produit une objection : « Ne venez-vous pas d'affirmer que la valeur des transactions marseillaises atteint un chiffre énorme? »

Oui, nous l'avons affirmé et nous l'affirmons encore. Mais la clairvoyance est salutaire : trop d'optimisme conduit à de cruels mécomptes.

Marseille tiendra le premier rang, tant que les efforts de ses rivaux ne seront pas complets. Ces efforts patients, obstinés, peuvent attendre longtemps leur réalisation, mais ils sont, néanmoins, en possession d'un premier résultat, car ils progressent. Anvers et Hambourg, surtout, en offrent un frappant exemple, par la raison que l'organisation de leurs moyens de communication est très supérieure à celle de Marseille.

A Anvers aboutissent *cinq lignes* de chemin de fer et trois voies de navigation : un grand fleuve, l'Escaut, plus deux canaux.

(1) Voir, Ve vol. du *Littoral de la France*, pp. 585 et suivantes.

A Hambourg, un autre grand fleuve, l'Elbe, offre un parcours de *sept cent soixante-trois kilomètres* et, jusqu'à cette limite extrême, le tirant d'eau n'est pas inférieur à 1^{m},20. De plus, quatre lignes ferrées y aboutissent.

Dans les deux ports, les voies de navigation inférieure jouent le plus grand rôle et transportent annuellement un tonnage de marchandises double de celui que prennent les chemins de fer.

« Marseille est restée jusqu'à ce jour dépourvue de toute voie économique. La situation de son port, par suite des progrès accomplis dans sa navigation, est telle qu'aujourd'hui des marchandises expédiées de cette ville à destination de Paris, prennent la voie de la mer, par bateaux à vapeur, de préférence à la voie directe dont le parcours est, pourtant, *quatre fois et demie* plus court : la distance de Marseille au Havre, par mer, atteignant 3471 kilomètres et celle du Havre à Paris, par la Seine, 373 kilomètres, le total est de 3844 kilomètres. Néanmoins, les marchandises ainsi expédiées *paient moins cher et arrivent plus vite*, le prix du fret oscillant entre 20 et 30 francs et le délai ne dépassant pas *douze jours*. Or, le chemin de fer a un tarif plus élevé et réclame un délai de *quatorze jours*. »

Autre exemple, peut-être encore plus typique.

Des marchandises expédiées d'Alexandrie (Egypte) à destination de Dijon, devraient transiter par Marseille. Eh bien! il y a des cas où l'on trouve un réel avantage à les envoyer au Havre par vapeur. De cette ville, elles prennent la direction de la Seine, de l'Yonne et du canal de Bourgogne, pour arriver à destination, après avoir fait un détour de plus de TROIS MILLE KILOMÈTRES!!.. La distance d'Alexandrie à Dijon, par Marseille, étant seulement de 3210 kilomètres, alors que, par le Havre, elle atteint 6320 kilomètres.

Si le commerce se résigne à de semblables itinéraires, c'est que, trop évidemment, il sent, pour lui, la nécessité de combattre l'influence étrangère, par d'avantageuses conditions de vente, que l'on ne peut établir si elles sont, par avance, grevées de très lourds frais de transport.

Aussi, entre plusieurs études, un projet a été présenté avec insistance, le projet EDMOND THÉRY qui, dans la pensée de son auteur, remédierait à la concurrence faite aux intérêts français sur la Méditerranée, par le percement du Saint-Gothard.

M. Théry voudrait appliquer à la route française de la Méditer-

ranée, vers la mer du Nord, le principe même qui a triomphé avec le tunnel du Saint-Gothard : le raccourcissement de la ligne suivie par les transports.

Il obtiendrait ce raccourcissement en construisant une ligne de jonction entre Chagny, sur le réseau Paris-Lyon-Méditerranée, et Hirson, sur le réseau Nord ; la ligne à construire représenterait environ une longueur de 305 kilomètres : une réduction importante en résulterait. Elle ne serait pas moindre de 181 kilomètres pour la ligne française, qui l'emporterait de 96 kilomètres sur le Saint-Gothard.

Cette réforme, s'ajoutant aux meilleures conditions nautiques de Marseille, annulerait, par suite, l'avantage trouvé sur le réseau italo-suisse-allemand, aujourd'hui plus court de 88 kilomètres que nos propres voies.

Sans exagération, par conséquent, on a pu dire que le projet Théry rendrait d'immenses services à l'industrie et au commerce français.

Toutefois, une autre considération se fait jour. Personne n'ignore que les transports par voie ferrée sont en général beaucoup trop chers et que, principalement pour certaines marchandises peu rémunératrices, mais indispensables et non les moins nombreuses, le transport par eau reste le meilleur.

Seulement, les voies navigables doivent être bien combinées et répondre à ce que l'on attend d'elles, alors leur rôle prend un rang supérieur. En ce qui concerne Marseille, rappelons les paroles de M. Krantz, dans un rapport fait au nom de la *Commission d'enquête des chemins de fer et des moyens de transport*, « sur la situation des voies navigables dans le bassin du Rhône (1) ».

« Sans une jonction navigable avec Lyon, Marseille peut redouter, dans un avenir assez rapproché, la concurrence de Brindisi, de Gênes, de Venise et de Trieste. Aux chemins de fer qui desservent Marseille, ces ports rivaux peuvent opposer des chemins moins heureusement disposés peut-être, mais capables, après tout, d'opérer encore de grands trafics. Malgré les obstacles naturels et en profitant heureusement de quelques facilités de position et des rivalités nationales, ces ports pourront opérer des détournements qu'il nous paraît, aujourd'hui, aisé de prévenir.

(1) 25 février 1873. Nous empruntons cette citation au beau rapport de M. Guérard, intitulé : *Utilité d'un canal de navigation du Rhône à Marseille.*

« Privée de bonnes voies navigables, Marseille perd une grande partie des avantages de sa merveilleuse situation : *avec une bonne voie navigable jusqu'à Lyon, elle les recouvre tous* et le perfectionnement de notre réseau de canaux augmentera chaque jour sa clientèle et son importance.

« A ce développement de voies navigables, les ports rivaux que nous venons de citer ne peuvent rien opposer. Gênes, serré contre la mer par les Apennins; Brindisi, placée au fond de la Calabre; Venise, entourée dans ses lagunes par la ceinture des hauts-reliefs de la Suisse et du Tyrol; Trieste, bloquée par les Alpes Noriques, ne peuvent être desservies que par des chemins de fer à forte pente, mais n'ont rien à attendre des canaux, c'est-à-dire *des voies économiques par excellence.* Marseille les dominera forcément et étendra ses relations et son influence sur tout l'Occident de l'Europe. »

De toutes ces constatations ressort un fait péremptoire : L'établissement d'un canal, capable de conduire toute la navigation du Rhône jusque dans ses bassins, peut seul sauver Marseille de la concurrence menaçant son avenir. Une objection nouvelle se présente, lorsqu'on a suivi avec intérêt les travaux opérés dans nos ports, depuis même seulement vingt-cinq ans.

Ne possédons-nous pas Saint-Louis-du-Rhone (1), port résolvant parfaitement la grande question de la navigabilité du fleuve? Et Saint-Louis, pourvu maintenant d'un chemin de fer, en communication avec Arles, ne résout-il pas le problème?

Le Littoral de la France a applaudi à cette belle création du canal de Saint-Louis au Rhône. Son espoir est que tant de travaux, tant de peines, tant de sacrifices ne seront pas perdus et qu'un centre commercial actif se créera dans la jeune ville.

Mais, en même temps, il ne faut pas oublier que le déplacement d'un négoce comme celui de Marseille est impossible, ou plutôt qu'il serait la cause d'une ruine irrémédiable, sans réaliser, d'autre part, un bien très sensible.

Et l'on s'épuiserait vainement à trouver une solution pouvant, mieux qu'un futur canal, reliant l'étang de Berre à la ville et au Rhône, répondre aux deux « points noirs » menaçants : la concurrence étrangère et un conflit international.

(1) Voir, Ve vol., l'étude très complète consacrée à ce port nouveau.

De tout temps, au reste, on s'est préoccupé de l'utilisation de l'étang de Berre. Dans son *Voyage* (1), Millin parle de la station qu'il a faite près d'Orgon (2), à *la Pierre-Percée*, pour voir un canal commencé dans le but d'opérer la jonction de la Durance avec l'étang, « ce qui aurait été très favorable pour le commerce et l'industrie de la Provence méridionale ». Malheureusement, le canal fut abandonné, après qu'on y avait déjà englouti des sommes considérables, et à l'instant où il eût suffi de dépenses relativement minimes pour le terminer.

Aujourd'hui, la construction de ce canal n'est plus indiquée; les conditions du commerce et de l'industrie ont trop changé. La Durance, d'ailleurs, joue, désormais, un autre rôle. Elle est devenue le grand facteur de la transformation d'une vaste étendue de terres incultes dans les Bouches-du-Rhône. Grâce à elle, Marseille ne manque plus d'eau et la banlieue n'est plus reconnaissable.

La sagesse populaire ne rangerait pas maintenant le grand torrent au nombre des fléaux de la Provence.

Mais, si le rudiment de canal dont parlait Millin n'est pas destiné à influer sur le commerce local, un autre projet réaliserait toutes les espérances et assurerait l'avenir autant qu'il est donné de le faire à une entreprise humaine.

Nous venons de parler des deux projets Sibour et Guérard. Le premier vise, surtout, la sécurité de notre flotte militaire; le second se préoccupe du sort de Marseille. L'an dernier, nous en avons donné les principales lignes; complétons-en l'étude par les propres paroles de l'Ingénieur du port marseillais.

« Marseille n'est pas seulement une ville de commerce, ainsi que trop souvent on l'écrit; c'est une grande cité industrielle, mais, pour continuer à prospérer, il lui faut développer sérieusement ses industries.

« Par malheur, les industriels n'y sont pas à l'aise. Le terrain est en général très accidenté, les transports difficiles et très coûteux; les rares emplacements convenant à l'établissement d'usines, sont d'un prix tellement élevé que certaines industries, dont le siège devrait être selon toute évidence à Marseille, désertent cette place pour aller, même à grands frais, s'établir ailleurs. C'est la seule raison

(1) *Voyage dans les départements du midi de la France.*

(2) Chef-lieu de canton situé à 82 kilomètres de Marseille, dans l'arrondissement d'Arles.

qui ait déterminé la *Compagnie des charbons agglomérés du Sud-Est*, société formée par toutes les compagnies de charbonnages du Midi, sauf la Grand'Combe, pour la fabrication des charbons agglomérés, à aller fonder ses usines à Port-de-Bouc, bien qu'il dût lui en coûter des sacrifices énormes : elle n'avait pas trouvé d'emplacement convenable à Marseille. L'établissement d'une voie navigable remédierait à cette situation fâcheuse.

« Que l'on imagine *le canal de Marseille à l'Estaque*, constitué par une jetée que l'on établirait en mer à une distance assez grande de la côte pour qu'entre elle et le rivage on trouve les fonds exigés par la navigation. Un tel littoral se prêterait merveilleusement aux besoins de l'industrie. On disposerait, d'une part, d'une large voie certainement praticable pour les transports par eau, les *vrais transports industriels*, avec une série d'anses profondes, parfaitement abritées, qui constitueraient tout autant de bassins intérieurs. Dans ces bassins, les opérations de débarquement et d'embarquement pourraient se faire d'une façon permanente, sans qu'on eût à redouter ni le vent, ni l'agitation de la mer. On aurait, d'autre part, la facilité de se relier au chemin de fer de l'Estaque. Les usines très importantes qui s'y trouvent déjà, les huileries, les briqueteries profiteraient immédiatement de cette magnifique situation; d'autres industries ne tarderaient pas à s'y implanter, alors surtout qu'ayant, grâce à la voie d'eau, la possibilité de s'établir hors de la ville, elles pourraient échapper aux charges si lourdes et si gênantes de l'octroi. Cette zone industrielle ne s'arrêterait pas à l'entrée du souterrain par lequel la voie de navigation passerait du golfe de Marseille dans l'étang de Berre.

« De l'étang de Balmon à Martigues (1), c'est-à-dire *sur presque tout le côté sud de l'étang de Berre*, les terrains ne seraient pas moins favorablement situés. A cheval sur le canal et la mer d'une part; sur le chemin de fer du Pas-des-Lanciers à Martigues, d'autre part, ils pourraient avantageusement être utilisés pour la fondation d'usines qui, exigeant des emplacements considérables, se laissent rebuter par l'élévation du prix des terrains sur le littoral de Marseille. L'ouverture de cette voie de navigation jusqu'au Rhône pourra être, pour l'étang de Berre, le prélude d'une ère nouvelle, féconde en résultats économiques de la plus haute importance.

(1) Voir, Ve vol., p. 520.

« Le prolongement de la voie navigable du Rhône jusqu'à Marseille paraît donc de nature à exercer sur l'industrie locale et, par suite, sur l'industrie nationale la plus grande influence.

« Ces considérations suffisent pour établir sans conteste l'utilité d'une voie navigable entre Marseille et le Rhône.

« Un projet pour la construction de ce canal a été présenté par nous en 1879.

« Partant de l'extrémité des bassins nord du port de Marseille, le canal sera établi en mer tout le long de la côte industrielle qui s'étend de Marseille à la chaîne des montagnes de l'Estaque. Il traversera ces montagnes au moyen d'un souterrain et viendra déboucher dans l'étang de Berre, au fond de l'*anse de la Mède*. Il suivra, de là, le rivage de l'étang de Berre jusqu'à Martigues, empruntera le canal de Martigues à Bouc (1), puis, à partir de ce port, le canal d'Arles jusqu'au Galégon et, de ce point, ira directement au Rhône, qu'il rejoindra à Bras-Mort.

« Sur tout le parcours compris entre Marseille et Port-de-Bouc, le canal sera établi au niveau de la mer, avec un tirant d'eau de 3 mètres; entre Port-de-Bouc et le Rhône, le tirant sera réduit à 2 mètres.

« La largeur au plafond sera, en général, de 50 mètres; mais, dans le souterrain de la Lave, dans la tranchée à la suite, dans la tranchée de Bouc et au passage des ponts, cette largeur sera réduite à 17 mètres.

« La longueur totale sera de 54 kil. 500. Savoir : De Marseille à l'étang de Berre, 22 kilomètres; de l'anse de la Mède à Bouc, 10 kil. 700; de Port-de-Bouc au Rhône, 21 kil. 600.

. . . . . .

« Ce projet a subi avec succès les formalités des enquêtes. La Ville et la Chambre de Commerce de Marseille, le Conseil général des Bouches-du-Rhône ont témoigné l'intérêt qu'ils attachaient à ce travail, en offrant de contribuer à la dépense pour un quart, jusqu'à concurrence de 20 millions. »

Voilà l'obstacle : le projet, prévoyant une dépense de 73 millions et Marseille ne pouvant fournir au delà de 20 millions, il resterait donc, comme part contributive de l'État, un total de 53 millions.

La somme est forte, trop forte pour notre budget si élevé, mais

(1) Voir, Ve vol., le chapitre consacré aux Martigues.

drainé par tant de dépenses superflues, qu'un redoublement d'énergie dans la recherche des moyens propres à fournir à tous les besoins utiles, serait chose bien nécessaire.

Ne l'oublions pas, cependant, selon le mot si juste, prononcé au sujet de la *Question des Houilles*, par M. de Ruolz (1) :

« Les affaires vont où sont les comptoirs bien établis, et les navires où sont les affaires. »

Peut-on mieux définir la situation et le rang de Marseille, comme distributeur du mouvement commercial et industriel dans la Méditerranée?

Malheureusement, il faut se résoudre à l'attente. La cruelle crise d'armements militaires sévissant sur l'Europe se terminera-t-elle par un de ces cataclysmes effroyables dont ne peuvent encore se préserver des peuples qui revendiquent, avec orgueil pourtant, leurs titres de civilisation! Ou bien, à défaut de considérations morales, la sage interprétation des intérêts amènera-t-elle, enfin, une détente salutaire, bientôt changée en paix durable?

C'est le secret de l'avenir.

Mais, au moins, si nous ne pouvons mieux faire, ne nous lassons pas de réclamer les travaux utiles. La persévérance est souvent récompensée.

Notre confiance fût-elle trompée, nous aurions toujours la conscience d'avoir fait notre devoir.

Terminons en souhaitant, pour notre grand port méditerranéen, pour le premier port de la France, que sa prospérité, loin de diminuer, aille constamment en croissant, car elle ne saurait s'éteindre sans entraîner la perte du plus riche fleuron de la couronne commerciale et maritime de notre patrie.

AUTOUR DE MARSEILLE — ADIEU A LA VILLE

On ne saurait prendre congé de Marseille sans avoir parcouru sa banlieue et les îles les plus célèbres de son golfe.

De l'îlot du *Planier*, nous ne pourrions rien dire de plus que nous ne l'avons déjà fait : l'îlot, c'est le phare occupant entièrement le rocher sur lequel on l'a construit.

Les trois îles les plus rapprochées : Pomègue, If et Ratonneau,

(1) Tome Ier (de la *Question des Houilles*), p. 403.

concouraient jadis à la défense de Marseille; elles couvrent l'entrée du Vieux Port, mais la forteresse d'If, cette Bastille provençale si célèbre, est déclassée. Construite en 1529, par François Ier, le circuit de ses murailles était le contour même de l'îlot. Vers 1596, elle passa sous la *protection* des Toscans, amis de Marseille : on espérait ainsi la soustraire à l'occupation espagnole.

« Mais ce qui est bon à protéger est bon à prendre! » pensèrent les Toscans.

Marseille s'en aperçut et essaya de parer au mal, en fortifiant *Ratonneau*.

Les usurpateurs s'y opposèrent et il fallut que le duc de Guise, gouverneur de la Provence, se mît de la partie; il préserva l'îlot et y établit des soldats. Peu après, le traité de Vervins remit Marseille en possession de ses îles. Forteresse redoutée, If vit passer non seulement les prisonniers que la raison d'État séquestrait du monde, mais ceux que la volonté paternelle demandait à punir pour un temps.

Triste séjour, en vérité! Il n'y reste plus trace des arbres qui lui donnèrent leur nom, et les fortifications, suivant étroitement les sinuosités multiples des roches, l'accès en est peu commode; il pourrait même être rendu absolument impraticable, car la mer y brise souvent avec fureur.

La petite traversée en elle-même est insignifiante, lorsque, le vent tombant, la surface des flots semble être devenue unie, plate, à peine animée çà et là par une petite ride éparpillant les diamants de son écume irisée.

Mais, quand souffle le mistral, « ce fléau de Provence » impossible à dominer, tout change, et nous savons, par la biographie du CHEVALIER PAUL, si les passagers peuvent courir de très réels dangers.

Sur la colline, où les roches deviennent parfois brûlantes comme les pierres d'un four, et revêtent une teinte si blanche que les constructions du château, blanches aussi, en prennent des teintes grisâtres, on aborde et la vue des cachots, principalement celui du *Masque de fer*, dispose à une tristesse que n'atténue pas la lecture du registre d'écrou, encore conservé. Plusieurs des motifs allégués contre les prisonniers étaient si légers!

Parmi les noms célèbres, on relève celui de Mirabeau, et, avec surprise, on apprend qu'un ou deux captifs purent s'enfuir de la citadelle.

Alexandre Dumas avait probablement consulté ce registre et il dut y trouver le germe de la scène passionnante de l'évasion d'Edmond Dantès. Une fois de plus, on admire la magie de la verve du célèbre écrivain, rendant vraisemblables les créations de son cerveau, et on se surprendrait presque à écouter avec émotion un gardien jovial, qui parle de ces créations comme s'il s'agissait d'êtres réels, ayant souffert dans ces cachots.

D'ailleurs, sauf la jolie cour intérieure, exiguë, à cause du peu d'espace dont on pouvait disposer, et le coup d'œil découvert du sommet de la plate-forme, rien ne réclame un long examen au château d'If. On revient à l'air, au ciel libre, à la mer, aux roches, au sol calciné où poussent, mais seulement en hiver, quelques maigres herbes.

En revanche, là-bas, vers l'Orient, toute blanche, souriante et toujours jeune, Marseille se présente. Étagée sur ses collines, couchée le long de la baie du Vieux Port, elle contemple les navires pressés dans les bassins nouveaux, pendant que, sur la superbe jetée du large, veillent les batteries chargées, avec le fort Saint-Jean, le fort Saint-Nicolas et plusieurs autres, de défendre ses richesses.

A la distance d'où nous les voyons, les dômes de la cathédrale paraissent être mieux à leur place et ne pas se trouver rejetés au dehors de la ville. Les vieux murs crénelés de l'abbaye de Saint-Victor se dessinent, le château-hôpital du Pharo revêt un aspect plus monumental et la chapelle de Notre-Dame de la Garde, découpe, gracieuses, ses lignes blanches et la belle statue de sa tour, sur le bleu doux du ciel.

Une ombre passe devant nos yeux : c'est que nous nous tournons vers le *port de la Quarantaine*, ou port du nouveau Lazaret, nommé aussi *port du Refuge*, mais plus souvent *port du Frioul*.

Il est constitué par une chaussée qui réunit les îles de Pomègue et de Ratonneau. Fasse Dieu que le pavillon, signe des prescriptions sanitaires d'une grande sévérité, ne flotte plus au-dessus de lui. Mais, surtout, Dieu veuille qu'aucune des effroyables épidémies, dont Marseille a tant souffert, ne se renouvelle? Oublions ces pensées mélancoliques, en nous remémorant l'étrange aventure arrivée à la garnison du château de *Ratonneau*.

En 1765, elle n'était pas très nombreuse, cette garnison, et s'ennuyait beaucoup dans sa forteresse; l'un de ses grands plaisirs

consistait à aller recevoir le bateau quotidien apportant les vivres. Comme d'habitude, un jour, elle s'était rendue au débarcadère, puis, les provisions reçues, elle revenait vers le château.

Surprise inouïe, le pont-levis est accroché à sa herse et les canons tirent à tour de rôle sur les soldats! On se souvient alors, mais trop tard, que le caporal Francœur est resté seul dans la citadelle, le caporal Francœur, déjà reconnu comme étant un peu fou, mais jugé guéri, ou tout au moins inoffensif.

Il fallut fuir, tandis que Marseille, alarmée par le grondement du canon et voyant revenir, à force de rames, la garnison, se demandait avec angoisse si les Anglais, nos infatigables ennemis, n'avaient pas surpris le château de Ratonneau. En hâte, on courait aux armes, et le gouverneur allait prendre des mesures énergiques : tout s'expliqua.

Au fond, si la chose était burlesque, elle n'en causait pas moins un embarras sérieux, car, vainement, essaya-t-on de reprendre la citadelle par force. Francœur, maître de la place, pouvait à loisir foudroyer ses adversaires! Mieux valait attendre que la famine et l'ennui le livrassent.

Ainsi en arriva-t-il quelques jours plus tard. Pendant une ronde qu'il faisait la nuit autour du château, Francœur fut surpris par une compagnie de soldats aux aguets. Le « roi » de Ratonneau, si vite tombé du sommet de sa grandeur, n'opposa pas de résistance et loua même l'habileté de la capture. Il fut traité avec les ménagements que réclamait son état d'esprit. Conduit d'abord à l'asile des aliénés de Marseille, il mourut plus tard, assure-t-on, aux Invalides.

La tradition gaie de Ratonneau vient à point, après la sombre histoire du château d'If. Quant à Pomègue, son rôle s'efface devant ses voisines, et elle borne son ambition à donner asile à quelques familles de pêcheurs.

Revenons sur la terre ferme, mais abordons à l'anse de la Madrague pour donner un moment à quelques quartiers de la ville et de la banlieue. La circonscription des *Crottes* doit son nom (dénaturé) aux grottes que l'on rencontre dans la texture calcaire de ses roches. Les *Aygalades* avaient, sur leur territoire, des aqueducs destinés à conduire vers Marseille les eaux d'un petit ruisselet voisin. René d'Anjou prit sous sa protection spéciale un couvent de religieux carmes qui existait dans ce canton et voulut également s'y faire bâtir un rendez-vous de chasse. Suivant cet exemple, le maré-

chal de Villars y construisit un château que, dit-on, il habita souvent.

Le nom d'Arenc est la tournure à peine modifiée du mot latin *arena* (sable) ou du mot provençal *areno*, qui a la même signification. Avant la construction du bassin d'Arenc, des abattoirs et du bassin National, on venait beaucoup se promener sur le rivage du hameau, à cause de sa situation en face de la pleine mer.

Séon-Saint-André et Séon-Saint-Henri, autrefois entourés de vignobles, sont le siège de l'importante industrie des briqueteries marseillaises.

A Saint-Julien, César aurait établi un camp; le sol a donné, du reste, quelques ruines romaines. Le nom de Chartreux conserve le souvenir d'un couvent de religieux.

A Sainte-Marguerite, dont l'église est fort ancienne, le bon roi René venait souvent, « courre le cerf », assure-t-on, car alors, tout le territoire possédait, sinon une véritable forêt, du moins des bouquets d'arbres épais, détruits par ordre du connétable de Bourbon, lors du siège qu'il fit de Marseille.

Nous avons vu, aussi, que l'arrivée de Charles IX avait fait pratiquer une large brèche dans les bois dont le territoire marseillais était couvert. C'était un reste des épaisses forêts gauloises. Aujourd'hui, on chercherait en vain ces bois touffus. Cependant, une transformation des plus heureuses se remarque aux environs de Marseille. Le sol n'est plus entièrement poudreux ni désolé, par suite de défrichements aussi inconsidérés que complets. La dérivation de la Durance a opéré ce miracle de convertir une campagne aride en riches jardins maraîchers et en belles cultures, égayés par un nombre prodigieux de *bastides* et de *cabanons;* car personne autant que le Marseillais, sinon le Parisien, n'aime à goûter les plaisirs de la villégiature, au moins dominicale, si on ne peut les prolonger pendant l'été entier.

Mais il nous faut hâter le pas; néanmoins, saluons Mazargues, sur le nom duquel les étymologistes ont livré plus d'une bataille, pacifique heureusement! Faut-il y voir le souvenir d'un « champ de Marius », *Marii ager?* Ou bien la simple dénomination de « maison du chemin », *Mas aggeris?* Discussion bien indifférente, au fond : l'une et l'autre explication étant vraiment acceptables.

Inutile encore de nous appesantir sur le nom d'*anse des Catalans*, qui se détermine de lui-même. Là se groupaient les pêcheurs

d'origine catalane, sous la protection de l'abbé de Saint-Victor, à qui appartint le *portus Sancti Lamberti*, appellation primitive de la petite baie.

Et, si l'on veut recueillir un dernier souvenir des fondateurs de la ville, regardons l'hôpital du *Pharo*, sur l'emplacement duquel s'éleva la première « tour à feu » ou phare qui devait indiquer l'entrée du Vieux Port.

Un instant encore à ce dernier. Nous avons dit qu'il était le lieu d'ancrage des bateaux de plaisance; nous y trouvons par conséquent les yachts concourant si brillamment à l'éclat des fêtes organisées par la *Société des régates marseillaises* (1). C'est une véritable flotte : les dernières listes publiées donnant un nombre de plus de soixante-dix navires. Devant eux, s'étend l'un des plus beaux champs de lutte qu'il soit possible de désirer; le golfe de Marseille, avec son archipel et ses onze îles, dominé par la population de la belle cité, accourue tout entière, impatiente d'applaudir aux vainqueurs et si heureuse quand le pavillon marseillais reçoit les honneurs de la journée.

Dépassons à présent le *fort Saint-Nicolas*, bâti par Louis XIV, en 1660, pour contenir dans l'obéissance Marseille qui, néanmoins, sur l'épigraphe placée à l'entrée de la citadelle, est qualifiée de « fidèle »; puis gravissons la rude montée de l'ancien *château de Notre-Dame-de-la-Garde*, le premier des forts construits par François Ier; il engloba une très antique chapelle dédiée à Marie et une tour datant du dixième siècle, où la ville installait *le guet*, c'est-à-dire la vedette chargée de veiller sur le port. De cette circonstance, la vieille tour avait reçu le nom de *la Garde*, donné ensuite au château.

Ce dernier pourrait-il, en cas de besoin, contribuer à la défense de la ville? Oui, très probablement, car sa situation est excellente; en attendant, il renferme un poste sémaphorique, permettant aux navires en rade de correspondre avec le port (2).

Sur l'écusson du château, on retrouve la salamandre symbolique, figurant dans les armes du roi-chevalier et, involontairement, on cherche si le fameux « Suisse » de Chapelle et Bachau-

(1) Président, M. Eychenne; vice-président, M. Gilly; secrétaires, MM. Reverdin et Bellier; trésorier, M. Gogordan.

(2) Pour tout ce qui concerne les sémaphores, voir, Ier vol., pp. 178 et suiv.

mont ne figure pas toujours, « peint sur la porte du château » (1).

Touchant les murs de la forteresse, la nouvelle église de Notre-Dame-de-la-Garde, « l'église de la Bonne Mère », selon l'affectueuse expression des Marseillais, dresse ses deux nefs, au style romano-byzantin, toutes recouvertes d'ex-voto et incessamment visitées par de nombreux pèlerins.

Jamais situation n'a été mieux choisie et ne se trouve en plus parfaite harmonie avec le vocable d'un pèlerinage.

Le clocher, surmonté d'une statue de la Vierge, domine (à cause de l'élévation de la montagne) une hauteur de plus de 170 mètres et, de sa galerie supérieure, permet d'embrasser la vue de Marseille tout entière, de sa rade, de ses îles, jusqu'à la pleine mer, par delà l'îlot du Planier.

Les navires arrivant du large découvrent d'abord la blanche statue, et c'est elle encore qui reste visible à l'horizon, quand, depuis longtemps, la terre a disparu derrière la masse bleue des flots!

C'est ici, également, que nous allons prendre congé de Marseille.

Non que nous puissions nous flatter d'avoir étudié tout ce que ses annales offrent d'intéressant. Là n'était pas notre tâche : à peine nous est-il permis d'effleurer ces questions.

Car, *le Littoral de la France* a surtout pour but de se consacrer à notre marine militaire et marchande, d'en faire mieux connaître l'état présent, de dire les projets, les travaux destinés à son amélioration, et en même temps les espérances qui peuvent être fondées sur son avenir.

Ces travaux, ces projets, nous les connaissons maintenant pour tout ce qui concerne Marseille.

Ces espérances? Nous les emportons vivaces en notre âme. La belle ville n'est-elle pas plus jeune que jamais? Ne déploie-t-elle pas une activité infatigable? Ne recherche-t-elle pas avec ardeur les moyens d'assurer cette prospérité merveilleuse qui, à travers les siècles, lui est restée fidèle?

(1) Qui n'a présents à la mémoire les vers humoristiques des deux joyeux poètes sur la forteresse, alors déjà déclassée comme place de guerre :

C'est Notre-Dame-de-la-Garde,
Gouvernement commode et beau,
A qui suffit pour toute garde,
Un Suisse, avec sa hallebarde,
Peint sur la porte du château.

Elle ne lui fera pas davantage défaut, maintenant, car le pays entier souffrirait de son amoindrissement, et il est bien temps que nos souffrances s'allègent, si elles ne peuvent prendre fin !

Pour y arriver travaillons sans relâche : la fermeté, l'énergie, une patiente vigilance déjoueront les efforts de nos rivaux.

Sur cet espoir, nous te disons adieu, Marseille, et dans ton atmosphère lumineuse, dans la splendeur de ton golfe, dans le murmure animé de tes foules, il nous semble que brille, plus rayonnante, ta robuste et fière beauté.

Adieu ! Tu gardes jalousement ta couronne de reine de la mer, mais qui donc te l'enlèverait si, de plus en plus unie à notre chère Patrie, tu travailles pour elle, tout en songeant à toi !

V. Vattier d'Ambroyse.

UN JEUNE LAÏCISÉ [1]

XIII

L'abbé Savine ne tarda pas à prendre à cœur, lui aussi, la situation des Lippart. Autant pour être agréable à son jeune confrère que pour accomplir une bonne action, il s'y intéressa tout particulièrement et parla de la veuve à l'un des grands industriels de sa paroisse. Celui-ci consentit à donner à la pauvre femme un emploi dans sa maison, qui lui permit de conserver ses deux petites filles avec elle, toutefois à la condition d'envoyer chaque jour l'aînée à l'école chrétienne, jusqu'à l'époque de l'apprentissage. Quant à Pierre, on lui octroya une chambre dans les combles. Le seul chagrin de sa mère fut que cette pièce, ayant une sortie indépendante, laissait à l'horrible mauvais sujet une liberté complète d'allées et venues, rendant nulle ou, en tous cas, très difficile la surveillance maternelle. Enfin, comme il n'y avait, somme toute, qu'à se soumettre et à s'estimer fort heureux de ce qui arrivait, elle se soumit et, après avoir béni Dieu, et remercié du fond du cœur le bienfaisant industriel qui lui avait ainsi ouvert sa demeure, elle se confia au ciel du soin de veiller sur Pierre.

Ce dernier, dès le lendemain de l'enterrement de son père, reprit son travail parmi les compagnons du défunt.

L'abbé ne manquait pas, chaque fois qu'il se rendait sur le chantier, d'appeler son protégé et de converser longuement avec lui, profitant de ces circonstances pour lui faire entendre de bons conseils. Pendant trois semaines, les choses allèrent au mieux. Pierre se rendit à l'ouvrage avec une régularité exemplaire. Il y était en même temps que les premiers et ne quittait qu'avec les derniers.

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1888.

Les camarades s'étonnaient et la mère, dans le ravissement, en venait presque à trouver, dans cette métamorphose, une compensation à sa douleur.

— C'est le père, pensa-t-elle, qui, de là-haut, prie pour son fils et le garde.

Assurément la mort du brave homme avait fait une profonde impression sur l'esprit de Pierre. Malheureusement les impressions les plus vives et les plus profondes s'effacent vite à cet âge. Peu à peu il recommença à se déranger. D'abord on ne le remarqua pas, parce qu'il ne prenait point ses repas chez sa mère, mais à l'auberge, et que les ouvriers n'étant pas chargés de sa surveillance, ne faisaient pas attention à lui. Au reste, on s'était déjà si bien habitué à sa ponctualité, qu'on le croyait au travail, alors qu'il était à bagnenauder dans la banlieue, en compagnie d'autres voyous de son espèce, sinon pires que lui.

Comme un véritable fait exprès, les deux ou trois fois dans l'espace des quelques semaines suivantes, où le prêtre vint au chantier, il se trouva là. Ce fut cependant Elzéar qui eut l'éveil. Un jour il le demanda et l'on dut, après recherches, lui avouer son absence. Il s'informa si cette absence était motivée. De renseignements en renseignements, on en arriva bientôt à acquérir la preuve que, non seulement elle n'avait pas de cause, mais que de pareilles infractions lui étaient redevenues habituelles. Lorsque Elzéar eut la certitude du fait, il alla, en personne, chez la veuve et lui apprit la vérité. Elle s'en doutait.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas prévenu? ajouta-t-il. Il y a lieu de craindre de rencontrer plus de difficultés à l'arracher à ses mauvaises fréquentations, après un long laps de temps, qu'au début.

Elle s'excusa, ne cachant pas qu'elle avait redouté de détourner du coupable la sympathie du prêtre.

Il protesta.

— Ignorez-vous, pauvre femme, lui dit-il, que le Seigneur Jésus, notre maître, répondit un jour aux pharisiens orgueilleux, qui se scandalisaient de le voir fréquenter les publicains et les gens réputés méprisables, qu'*Il était venu pour les malades en ce monde, et non pour les bien portants.* Les malades, dans la pensée du Rédempteur, étaient ces infortunés que la misère morale atteint plus cruellement et plus incurablement que toutes les maladies physiques. Votre fils, ma bonne Lippart, est, hélas! de ces malades, et c'est avant tout

pour obéir à la leçon du divin Maître que je me suis attaché à le suivre et que je veux le sauver.

Il sourit.

— Vous voyez, reprit-il, que loin de le priver de mes sympathies, son inconduite ne m'attachera que davantage à lui; plus il sera mauvais et plus j'aurai le devoir de m'appliquer à le rendre bon. C'est une tâche que je me suis donnée. Je n'oserais paraître devant mon Juge, au jour suprême des comptes, si je trahissais cet engagement.

Rassurée par cette déclaration, elle lui promit de le tenir désormais au courant des actes de Pierre, quelques coupables qu'ils puissent être.

De son côté, l'ecclésiastique ne manqua pas, dès qu'il fut parvenu à rejoindre le vagabond, de l'admonester sévèrement. Il s'attendait à quelques répliques impertinentes; mais il n'en fut rien. Pierre, humble et respectueux, baissa la tête sous la semonce du prêtre et n'essaya même pas de se disculper, reconnaissant, au contraire, qu'il avait mal agi et qu'il ne méritait pas la bienveillance qu'on lui témoignait.

Elzéar, qui eût été fort contre l'arrogance du gamin, se sentit ému de cette humilité inattendue.

— C'est bien de reconnaître ses torts, mon enfant; seulement c'est encore mieux de ne pas être coupable et de ne pas se mettre dans le cas de faire de la peine à ceux qui s'intéressent à vous et qui ont, dans une certaine mesure, la responsabilité de vos actes.

Pierre prit de nouvelles bonnes résolutions. Néanmoins, comme il ne s'abusait pas sur lui, il secoua la tête et murmura :

— Si j'y manque, M'sieu l'abbé, faudra pas en conclure que je suis un ingrat, mais vous savez ce qu'a écrit un savant, dont vous connaissez sûrement le nom : « Chassez la nature par la porte, elle rentre par la fenêtre. » C'est tout à fait ça pour moi. J'ai beau vouloir être bon, je suis mauvais.

L'abbé l'interrompit.

— Cependant, lui fit-il observer, durant les premières semaines qui ont suivi la mort de votre père, votre conduite a été irréprochable.

Pierre le regarda en face.

— C'est que ça a été une rude chose dans ma vie, que la mort de p'pa.

— Ce qui était, est encore.

Le voyou eut un geste de dénégation.

— On s'y fait.

— Comment!

— Eh! oui.

— Quoi, vous vous êtes déjà consolé de ce grand malheur?

— Je n'ai pas dit ça. Se faire à une chose, c'est s'y habituer, et ce n'est pas s'en consoler. La mort de p'pa m'a mis du deuil dans le cœur pour toute mon existence. Mais la violence de mon chagrin s'est adoucie. Au lieu d'être, comme auparavant, en dehors, c'est plus en dedans. Comprenez-vous, j'ai l'air d'oublier et je n'oublie pas. Ainsi, tenez, quand je suis au beau milieu d'une rigolade, je n'ai qu'à me ressouvenir du jour de l'extrême-onction de p'pa, pour que le rire se fige sur mes lèvres, ni plus ni moins qu'une goutte d'huile sous 30 degrés de froid. Oh! mais ça y est, au point que les autres affirment que j'ai un grain.

En parlant, joignant la démonstration à la parole, il se frappa significativement le front et ajouta :

— A ne rien vous cacher, je vous avouerai que si j'étais resté trois semaines encore comme j'étais après la mort du pauvre vieux, je serais parti comme lui pour la rive inconnue, ou je serais devenu fou. Vrai, assura-t-il en remarquant qu'un sourire sceptique errait sur les lèvres du prêtre, vrai, et même si j'avais été sûr d'aller retrouver p'pa, ça ne m'aurait pas effrayé, oh! non, pas du tout. C'est trop bête la vie, quand il faut la gagner. Ce qui m'a donné le track, c'est l'araignée que j'ai sentie grouiller là.

De nouveau il se toucha le front.

— Ah! mais, c'est pas drôle d'être fou, quand on est gueux, ça vaudrait encore mieux de profiter de sa dernière lueur de raison pour se faire couper le cou.

— Malheureux! s'écria le prêtre.

— Oui, oui, c'est comme ça, M'sieu l'abbé, chacun a ses idées.

— Je vous forcerai à revenir à d'autres idées, moi.

Pierre leva sur son interlocuteur un regard attendri.

— Pour commencer je vous défends, vous entendez, je vous défends de vous absenter de votre travail.

Pierre lui coupa la parole.

— Non, pas ça, il y a des jours de flême où j'aimerais mieux aller à la mort que d'aller au chantier.

Elzéar, par un sentiment de prudence que lui conseillait la bien-

veillance chrétienne, crut sage de ne pas heurter de front les mauvains instincts du vaurien, et accorda cette petite concession à sa paresse enracinée.

— Soit, dit-il, vous n'irez pas au chantier ces jours-là, seulement promettez-moi de ne pas rejoindre vos camarades de débauche.

— Vous exigez toujours l'impossible. Pendant que vous y êtes, commandez-moi tout de suite de m'enfermer dans les quatre murs de ma mansarde. Je vous obéirai, M'sieu l'abbé, je vous aime assez pour ça ; mais je vous préviens que j'ai justement un petit réchaud, et je vous donne ma parole que je l'allumerai pour me distraire.

Ce dédain de la vie chez un être de cet âge navra l'ecclésiastique.

— Malheureux enfant, murmura-t-il, l'existence est donc un poids bien lourd pour vous.

Lippart devint grave.

— Un poids qui m'écrase, M'sieu l'abbé, si ce n'était pas en imagination, je serais broyé sous ce fardeau, comme l'est celui sur le corps de qui un train a passé et qu'on retrouve en bouillie.

— Si vous songiez que cette vie est la préface d'une éternité, vous n'auriez pas de ces désespoirs.

— Le malheur, c'est que l'éternité c'est une blague, et que je ne vais pas me monter le bourrichon et jouer au petit saint pendant quatre-vingts ou cent ans d'existence, pour m'en aller, tout comme les malins qui auront fait du bon sang sur la terre, pourrir dans un trou.

Elzéar frémit et découragé :

— Il n'y a rien, pensa-t-il, rien dans cette âme que l'incroyance a envahie.

Cette désorganisation morale anticipée était l'œuvre d'une éducation antireligieuse. En effet, bien que ses parents fussent d'honnêtes gens, Pierre avait eu le malheur d'être remarqué, à cause de sa précoce et vive intelligence, d'un instituteur du quartier, un athée fanatique, qui offrit de l'instruire gratuitement. Ce qui flatta le père Lippart et lui donna l'espoir que l'instituteur complaisant ferait de son gars un monsieur. Pierre alla donc à la pension et sans profit pour son instruction, il en sortit ne connaissant pas même les règles les plus élémentaires de l'orthographe, mais en revanche libre penseur, libertin et athée consommé.

— Alors, fit le prêtre avec reproche, vous me prenez pour un idiot, de croire, moi, à cette éternité?

Pierre se défendit vivement.

— Chacun a ses idées, répéta-t-il.

— Les imbéciles comme les autres, n'est-ce pas?

— Oh! M'sieu l'abbé, ne me faites pas dire ce que je ne pense même pas.

— Car, enfin, reprit le prêtre paraissant répondre à une réflexion mentale, quand on renonce, comme moi, à tout ce qui est agréable, d'abord aux affections de la famille, à la fortune, aux grandeurs du rang, au prestige de la position, pour une chimère, on est peut-être un peu moins encore qu'un crétin.

— Oh! M'sieu l'abbé; oh! M'sieu l'abbé, c'est mal, vous savez que je casserai la gueule à celui qui ferait semblant d'insinuer seulement que vous êtes ce que vous dites là.

— Alors, mon enfant, expliquez-moi par quel motif, étant ce que je suis, j'ai pu faire ce que j'ai fait?

Pierre, quoique un peu décontenancé par la question, ne resta pas à court de réponse.

— Ça s'explique.

— Je serais curieux de connaître votre explication?

Le voyou haussa les épaules.

— C'est tout simple : vous êtes bon.

— La bonté, à ce compte, ne serait que de la bêtise, et la preuve, mon ami, c'est que si l'un des professeurs qui vous ont appris à vous passer de Dieu, venait me prouver qu'il n'existe pas, je ne remettrais pas à demain pour courir reprendre ma place au château de mon père.

— Ça ne serait pas à faire! et moi qu'est-ce que je deviendrais si vous partiez?

Le prêtre sourit.

— N'ayez pas peur, mon garçon. Depuis que le monde existe, la science a cherché cette preuve sans la trouver, et la haine des plus ardents athées n'est pas même arrivée à pouvoir baser sur une raison valable ses négations.

— Possible, répliqua le gamin dont le scepticisme l'emporta, possible, mais vous, vous ne pouvez pas, non plus, prouver vos affirmations.

— Qui vous l'assure?

— Les autres, donc.

— Quels autres?

— Ceux qui écrivent dans les journaux et dans les livres.

— Ils mentent. Quand votre pauvre âme se sera ouverte à la lumière de l'Évangile, je vous prouverai, non seulement que Dieu existe, mais que la première condition de son existence, c'est qu'il y ait un paradis pour récompenser les bons, trop souvent victimes des méchants sur la terre, et un enfer pour punir ceux-ci.

Pierre garda le silence; mais Elzéar comprit qu'il se taisait par condescendance, sans ajouter foi à ses déclarations.

— Nous nous entendrons plus tard; je ne désespère pas de vous, et, en attendant, puisque je vous défends d'aller avec vos mauvais camarades les jours de *flême* et que vous ne voulez pas non plus demeurer dans votre mansarde, alors venez me voir ces jours-là.

— Fallait dire ça tout de suite; il n'y a seulement à présent qu'une chose à craindre, c'est que, pour le plaisir d'être avec vous, je vienne à avoir la flême tous les jours.

La franchise de cet aveu en atténuait le cynisme.

Le prêtre reprit :

— J'y mettrai bon ordre, vos jours de vacance auprès de moi seront la récompense de vos jours de travail.

— Tiens, quelle idée!...

Il réfléchit.

— Au fait, ça me va; si on s'arrangeait, proposa-t-il, pour que j'aie mon jour de vacance une fois par semaine?

Le prêtre réfléchit à son tour.

— Travaillerez-vous bien tout le reste de la semaine?

Pierre eut une hésitation, puis se décidant :

— Oui, je vous le promets.

— C'est conclu. Vous viendrez me voir tous les dimanches. Nous assisterons à la grand'messe ensemble, moi dans ma stalle, vous sur une chaise, au milieu des fidèles; de là, vous irez déjeuner chez les Frères, avec lesquels je m'entendrai à cet effet, et puis vous viendrez me chercher au presbytère où j'aurai déjeuné de mon côté. Nous prendrons un omnibus quelconque et nous nous en irons dans la campagne jusqu'à trois heures; à trois heures, nous nous rendrons à l'église de la localité où nous nous trouverons pour le salut, auquel nous assisterons sans nous séparer, et ensuite nous serons libres jusqu'au soir. Qu'en dites-vous?

— Je dis que la grand'messe et le salut chargent beaucoup le programme, mais qu'il faut que chacun fasse quelque chose l'un

pour l'autre et que, si vous vous imposez l'ennui de me supporter, je peux, en échange, aller m'embêter un peu à l'église pour vous plaire.

Et cédant à une pensée soudaine.

— Mais les jours de pluie? demanda-t-il.

— Nous resterons à Paris et, entre les offices, je vous recevrai au presbytère, dans mon appartement, où je vous ferai faire quelques utiles et intéressantes lectures.

Pierre ne put réprimer une grimace.

Au moment où le prêtre et le voyou allaient se séparer, Elzéar plongea son regard dans celui de son protégé et, posant un doigt sur sa bouche :

— N'oubliez pas à quelles conditions j'ai promis de vous recevoir?

— A la condition que je travaillerai tous les jours de la semaine?

— Oui.

— J'accepte, déclara Pierre.

Il ajouta tout bas :

— Il me reste mes nuits dont je n'ai à rendre compte à personne.

A quelques jours de là, Elzéar reçut une visite aussi agréable qu'inattendue. Sa sœur et la marquise de Mercent, celle-ci amenée à Paris par des affaires d'intérêt, vinrent le voir toutes deux.

La jeune fille ne lui avait pas gardé rancune de sa fugue, surtout lorsqu'elle sut que son retour précipité avait aidé le pauvre Lippart à bien mourir.

Elle visita, dans ses détails, le petit appartement de son frère qu'elle qualifia de grenier, et exprima le désir qu'il fût bientôt nommé vicaire dans quelque meilleure paroisse que celle de l'abbé Savine, où il aurait le droit de se choisir un gîte un peu plus confortable.

Le prêtre se récria, assurant qu'il était très bien et que, d'ailleurs, il ne quitterait pas Belleville avant que son école fonctionnât.

Et certes il était sincère, puisque, dans la crainte de recevoir sa nomination avant l'achèvement de l'édifice, il avait fait agir dans ce but, à l'archevêché, toutes les influences dont il pouvait disposer.

Le comte de Milburge, toujours en Provence, n'avait pas encore annoncé son retour.

— Je lui ai fait part, dit Julie, de ta visite et lui en ai raconté les diverses péripéties.

Cette nouvelle ne laissa pas Elzéar indifférent.

— Qu'a-t-il répondu?

Julie eut un mouvement d'insouciance.

— Tu connais notre père; il est irrité, et n'a pas relevé ce que j'avais écrit te concernant.

Une ombre de tristesse passa sur le front de l'ecclésiastique, mais il s'abstint de toute réflexion verbale.

— Lui as-tu appris de quelle générosité j'ai été l'objet de la part du marquis?

Elle tressauta.

— Il n'aurait plus manqué que cela! Non, non, il ne sait rien. Il serait furieux. Il faut qu'il ignore tout.

— Pourquoi? demanda la marquise.

— Oui, pourquoi? insista Elzéar.

Julie leva les bras dans un geste d'indécision impuissante et attristée.

— Parce qu'il serait furieux.

Les deux dames, accompagnées du prêtre, visitèrent les travaux de l'école. Il leur fit les honneurs du chantier. Les ouvriers, en les voyant, échangèrent leurs suppositions sur le degré de parenté de Julie et de la marquise. La ressemblance de la jeune fille et du prêtre ne les laissa pas un instant dans le doute au sujet des liens qui les attachaient l'un à l'autre.

— C'est sa sœur! pensèrent-ils.

Quant à la marquise, on dut s'en tenir aux commentaires.

Pierre ne fut pas un des moins curieux et, lorsqu'il vit la belle demoiselle qui était la sœur de son abbé, il se sentit flatté de n'être pas tout à fait un étranger pour le frère d'une si noble et si élégante personne.

Quelques nouvelles semaines s'écoulèrent. Les travaux suivaient leur cours. Pierre, fidèle à son engagement, venait chaque jour au travail et passait ses dimanches près du prêtre. Tout paraissait marcher pour le mieux, quand un matin Mme Lippart se rendit au presbytère, dans un état voisin du désespoir.

— Pierre a disparu depuis trois jours! cria-t-elle dès qu'elle aperçut l'abbé de Milburge.

Cette nouvelle contraria l'ecclésiastique; néanmoins, elle ne lui parut pas suffisante pour justifier les alarmes de la mère.

— Oh! si, M'sieu l'abbé, il y a de quoi être inquiète, à cause des précédents.

— Quels précédents?

Elzéar immédiatement soupçonna qu'on lui avait caché quelques méfaits passés du petit drôle.

La mère hésita longtemps et l'abbé dut bien insister pour la décider à parler. Enfin, s'y résignant :

— Votre bonté pour lui vous donne le droit de tout savoir. Ecoutez... et plaignez-moi.

XIV

Mme Lippart, après avoir énuméré toutes les coupables actions de l'enfance de son fils, comme pour préparer son interlocuteur à une révélation grave et humiliante, parut hésiter.

— Assurément, avoua Elzéar, Pierre avait apporté, avec lui, en naissant, des mauvais instincts qu'une éducation chrétienne eût, sinon corrigés, du moins atténués. Pourquoi l'avez-vous exposé au danger de devenir pire qu'il n'était, en l'envoyant dans une des écoles, encore rares en ce temps, où l'on avait déjà inauguré le programme, en quelque sorte précurseur et clandestin, de l'instruction athée? Il vous était si facile, alors, de le placer dans les classes congréganistes, où on lui eût inculqué avec l'amour de Dieu l'horreur du mal.

La mère baissa la tête.

— Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

— Lippart avait pour patron un homme qui était dans des idées anticléricales, et il a eu peur de se faire mal venir de lui d'autant plus qu'il n'aimait pas trop, non plus à cette époque-là, les gens d'Église, et puis il y a eu le maître de pension qui s'est offert. Que voulez-vous, M'sieu l'abbé, on n'est pas toujours sage quand on est jeune, et puis il y a les conséquences de la fréquentation. Si Lippart avait fait autrement que les camarades, on l'aurait mis en quarantaine et traité de calotin.

— Enfin, reprit le prêtre, qui tenait à connaître la suite des confidences de la femme, qu'avez-vous à reprocher de si terrible à Pierre, à part les méfaits de son enfance?

Elle attacha ses yeux au sol avec confusion et devint cramoisie.

— Dites donc? insista Elzéar.

— Vous ne vous détournerez pas de lui, quelque mépris que ce que je vais vous révéler vous inspire?

— Mais non, mais non, parlez.

Elle hésita de nouveau et fixa son regard suppliant sur l'abbé.

— Ce qu'elle va me confier est, sans doute, bien grave, pensa ce dernier.

Il se garda de laisser deviner ses soupçons et se contenta de murmurer :

— Je vous écoute, ma bonne.

— Eh bien, balbutia-t-elle... l'année dernière, mon garçon a déjà disparu une fois.

Elle s'interrompit.

Elzéar leva la tête.

— Et il est revenu?...

Il accompagna ces mots d'un sourire encourageant.

Elle comprit, néanmoins son visage resta sombre et triste.

Le prêtre la regarda plus attentivement.

— Où était-il?

Les lèvres de la pauvre mère se crispèrent, elle voulut répondre; mais sa langue se refusa à proférer une parole.

Elzéar renouvela sa question et avec plus de bienveillance et de douceur.

Elle n'y tint plus et se mit à pleurer.

— Le malheureux! gémit-elle à travers ses sanglots comme en évoquant un souvenir cruel.

L'ecclésiastique éprouva plus que de l'intérêt, il ressentit une véritable curiosité, et essaya d'aller au-devant des révélations de la femme, par d'adroites interrogations.

— Il était à courir la prétentaine avec des drôles probablement, moins bons que lui, n'est-ce pas?

Elle fit un signe affirmatif.

— J'ai deviné.

Elle secoua la tête.

— Pas tout.

— C'est à vous d'achever.

Les yeux de la pauvre mère restaient rivés au sol.

— Les drôles avec lesquels il se trouvait, dit-elle d'une voix si basse qu'Elzéar l'entendait à peine, n'étaient pas seulement des mauvais sujets, dans le sens qu'on accorde généralement à ce mot... ces misérables étaient...

Elle s'arrêta.

— Quoi donc?

Ses pleurs redoublèrent.

— C'est horrible, de dénoncer son enfant! s'écria-t-elle, c'est horrible!

— Cette dénonciation, objecta le prêtre, tombe, vous le savez, dans un cœur ami, et ne court pas de risque de trahison.

Elle tendit ses bras vers Elzéar.

— Oui, oh! oui, vous êtes son ami et si je vous confesse la vérité, c'est parce que vous pourrez mieux le tirer de l'abîme quand vous saurez où aller l'y chercher, je me confie à vous comme le malade au médecin, dans l'espoir de la guérison, eh bien, ces misérables, tous, pour la plupart, des gamins n'ayant pas dix-huit ans, formaient une bande de voleurs et...

Elle n'acheva pas.

Le prêtre avait tressailli, il murmura :

— Et d'assassins?

Elle courba le front en signe d'assentiment.

Il y eut un silence, ce fut Elzéar qui le rompit.

— Vous exagérez peut-être.

— Non, balbubia-t-elle sourdement.

Il ne voulut pas encore admettre que Pierre fût plus qu'un voleur et ajouta :

— Du vol à l'assassinat, il y a loin.

— La bande a voulu voler et pour ne pas être prise... elle a assassiné.

— Comment!

— Oui.

— Et Pierre en était?

— D'où vient qu'il n'a pas été jugé?

— Les autres ne l'ont pas nommé.

Ils se tiennent entre eux, les brigands!

— Et la bande a été arrêtée? demanda Elzéar ému et intrigué.

— Oui.

— Quand? dans quelles circonstances?

— Avez-vous entendu parler de l'affaire du château.

Elzéar tressaillit et regardant en face la pauvre mère :

— Quoi! fit-il stupéfié, l'assassin qu'on n'a pas trouvé, c'était lui.

Mme Lippart baissa la tête et joignit les mains.

— M'sieu l'abbé, pour moi, ayez pitié de lui! ne parlez pas?

Il était si bien intentionné de ne pas parler qu'il ne lui révéla même point à quel titre il tenait au comte de Villarchel, la presque victime de Lippart.

— Sa main mutilée, murmura-t-elle, est un souvenir qu'il garde de son crime, le malheureux!

Le prêtre tressaillit de nouveau en pensant que son protégé avait failli être l'assassin de son père, mais par un sentiment de charité chrétienne, il domina sa répulsion.

— Il ne vous a pas, je suppose, révélé son crime?

— Si.

Cette fois, Elzéar pensa que la mère, hors d'elle, mentait dans l'excès de son émotion.

— Pas possible!

Elle eut un sourire navrant.

— Oh! bien involontairement.

— Par remords? demanda l'abbé.

Elle éclata de rire.

— Le remords! Est-ce qu'un garçon comme le mien sait ce que c'est que ça!

— Alors dans l'ivresse?

Elle nia de nouveau.

— Il ne boit pas. Il a assez de vices sans avoir celui-là.

— Si ce n'est ni par remords, ni dans l'ivresse, c'est donc dans le cynisme.

— Non, M'sieu l'abbé, c'est dans le sommeil. En rêvant, il a tout avoué. Il dormait dans la même chambre que nous, à terre, sur une paillasse que je retirais de notre lit chaque soir, et ça nous a été facile de l'entendre, d'autant plus que nous étions inquiets à cause de sa conduite. Il y avait plusieurs jours qu'il avait disparu, et un matin nous l'avons vu revenir, pâle comme un fantôme, dans un tremblement qui nous parut de mauvais augure. Son père le questionna, mais le gredin ne nous laissa rien deviner; seulement, dans cette nuit-là, il eut un cauchemard et raconta la vérité à phrases incohérentes. Il se croyait à la cour d'assises, et, pour se défendre, il accusait les autres, lui que pourtant les autres en réalité n'accusèrent pas, ce qui prouve qu'il est plus mauvais que tous, conclut-elle. Lippart, fou de colère, a manqué de le tuer... car, hélas! le doute n'était plus permis; ses deux doigts, restés dans la trappe, l'accusaient hautement. Dans sa rage, mon pauvre

honnête homme voulait le lendemain matin aller le dénoncer et le livrer à la justice. Il l'eût fait sans moi, mais je l'avais menacé de me jeter par la fenêtre aussitôt qu'il serait sorti. Il a eu peur à cause de nos petites filles qu'il aurait eues sur les bras, et puis peut-être qu'il avait aussi un peu d'amitié pour moi... Enfin, la vérité est qu'il n'a pas exécuté sa résolution, seulement, de ce jour là, ça été fini entre lui et Pierre. Il ne pouvait plus le souffrir, et chaque fois que le gars bronchait, il le saisissait par le bras et faisait mine de le conduire chez le commissaire.

Elle s'interrompit, et dévisageant l'abbé :

— Vous rappelez-vous, fit-elle en levant l'index à la hauteur de son visage, vous rappelez-vous lorsque Lippart, sur son lit de mort, après avoir communié et vous avoir prié de vous intéresser à nous, vous a assuré, en parlant de Pierre, que vous ne le connaissiez pas...

Le prêtre consulta sa mémoire et avoua qu'il se souvenait.

— Eh bien, reprit-elle, c'était à ces faits qu'il faisait allusion, et Pierre ne s'y est pas trompé. Moi qui découvre sur sa figure tout ce qui se passe en dedans de lui, je vous réponds qu'il a eu un fameux trac, allez. Ça n'empêche pas qu'il aimait son père peut-être plus qu'il ne m'aime, moi qui l'ai toujours tant gâté.

Elzéar, atterré, écoutait et réfléchissait.

— Ainsi, balbutia-t-il, comme répondant à ses pensées, il a tué! Oh! le misérable!

La femme frémit et baissa encore la tête.

— Pas de sang-froid et avec préméditation pour se défendre.

Elle fit vivement cette rectification.

Le prêtre la regarda en face.

— Croyez-vous, demanda-t-il, qu'il eût hésité à tuer sa victime, ne se fût-il agi que de l'empêcher de dénoncer le vol?

Elle réfléchit, et, frissonnante, elle se renferma dans un silence accusateur.

— Que voulez-vous! M'sieu l'abbé, c'est la faute à ceux qui apprennent aux enfants des pauvres qu'il n'y a pas un Dieu là-haut pour les punir; les malheureux, tout confiants, s'en rapportent au proverbe qui prétend que ceux « qui ne sont pas pris ne sont pas pendus », parlez un peu de ces choses-là avec Pierre, vous verrez ce qu'il répliquera. Notre plus grand malheur, soupira-t-elle, c'est d'être nés dans ce temps-ci. Mon garçon n'aurait pas été pire qu'un autre, s'il avait eu la crainte de Dieu. Mais comme il ne croit à

rien, il est d'avis qu'il faut profiter de la vie et que tous les moyens sont bons pour arriver à ses fins.

Malgré sa charité, le pauvre prêtre atterré ne trouvait pas de paroles pour consoler cette mère infortunée. Il éprouvait une sorte de dégout, de terreur involontaire à la pensée de l'intimité dans laquelle il était entré dans ses rapports avec le jeune gibier de potence ; néanmoins, il ne lui fallut pas longtemps pour se défendre contre le triple sentiment qui l'envahissait, et se répétant encore la divine assertion du Christ, il convint que le disciple n'étant pas plus que le maître, il n'avait pas le droit de s'éloigner par dédain ou répulsion de ces *malades* pour lesquels un Dieu est venu en ce monde. Aussi, se dominant soudain :

— Nous chercherons Pierre ensemble, dit-il à la pauvre mère, et à nous deux, le Ciel aidant, nous ramènerons la brebis égarée au bercail.

Elle secoua la tête.

— Pourvu qu'il ne soit pas trop tard !

Elzéar comprit et tressauta.

— Vous redoutez !...

Il n'acheva pas.

— Je redoute tout, M'sieu l'abbé.

Le prêtre songeait.

— A-t-il renoué des relations avec les vauriens de la bande qui auraient pu, comme lui, échapper aux recherches de la justice?

Elle eut un mouvement de doute.

— Nous avons, Lippart et moi, fait tout ce qu'il fallait pour l'en détourner, et j'espérais que nous ne nous étions pas donné de la peine inutilement. Mais depuis ces trois jours, j'ai l'esprit assiégé de toutes sortes de terreurs. Sa disparition est si extraordinaire ! On ne l'a vu nulle part, ni à l'auberge, ni au chantier, ni chez lui, ni même chez...

Elle n'osa finir sa phrase, et l'éludant :

— Ni ailleurs, enfin, gémit-elle. Même là où il pouvait aller faire mal.

Une idée vint au prêtre.

— Pierre, insinua-t-il, était hanté par des pensées de suicide.

— Oui, s'écria la femme ; mais avant de sauter le pas, pour parler son langage, il tenait à tâter de la fortune.

Elle cacha son front brûlant entre ses mains et soupira à voix sourde :

— J'ai peur!... j'ai peur!

Elzéar, lui aussi, avait peur et même très peur, surtout en se rappelant que depuis quinze jours Pierre n'avait pas paru. Cette inexactitude de la part du vaurien était inouïe. Il aimait ses dimanches, passés en tête à tête avec son protecteur, et évidemment, pour qu'il eût manqué de venir deux fois de suite, il fallait qu'il eût eu de graves empêchements. Le premier dimanche, Elzéar ne s'était pas inquiété; dans le courant de la semaine suivante, ne le trouvant pas au travail, il crut à quelque défaillance dans ses bonnes habitudes; mais le deuxième dimanche, lorsqu'il ne le vit pas, il commença à être inquiet, admettant la probabilité d'une maladie, et il se proposait le lundi de se rendre au domicile de la femme Lippart, pour avoir des nouvelles, quand celle-ci arriva chez lui dans l'état que l'on sait. Après avoir reçu ses terribles confidences, il ne savait réellement plus que croire et partageait cette opinion, exprimée par la mère, que tout était à craindre, étant donnée la disparition du jeune homme.

Un peu rassurée par la promesse de l'abbé, la femme partit, en le suppliant de la prévenir s'il parvenait, avant elle, à quelque résultat dans ses recherches.

Dès ce jour, il se mit en campagne avec une vraie sollicitude, se souvenant des reproches adressés par saint Jean, l'apôtre, au disciple sans zèle qui n'avait pas su retenir dans les sentiers du bien l'âme du jeune homme qu'il lui avait confié, avec la mission de le conduire au ciel.

La conscience timorée d'Elzéar s'alarmait, il craignait, à tort assurément, de ne pas s'être montré aussi zélé qu'il l'aurait dû.

Malheureusement, ses pas et ses démarches n'aboutirent à rien. Pierre n'était nulle part et personne ne l'avait vu; seulement, Paris, depuis quelque temps, était chaque nuit la proie de bandits auxquels la police faisait la chasse en vain. Les vols réitérés attestaient l'existence d'une armée de scélérats qui, mêlant la célérité au cynisme, échappait à toutes les poursuites.

— Pierre est de ces gredins, se disait Elzéar en frémissant d'épouvante.

Il n'osait pas avouer ces appréhensions, de peur d'éveiller les jugements calomnieux de ceux qui, ignorant le passé du voyou, ne se fussent pas fait scrupule de le considérer dès lors comme un voleur avéré, et peut-être à tort, car, somme toute, le malheureux,

jusqu'à preuve contraire, avait le droit de bénéficier du doute qui pesait encore sur lui.

Les préoccupations que lui causa la disparition de Pierre ne le distrairent pas de son école, dont l'achèvement promettait d'être prochain, en raison de l'ardeur déployée par les travailleurs. A deux ou trois reprises, il reçut des lettres de sa sœur. Elle le tenait au courant des faits concernant le séjour du comte en Provence, et, dans la dernière de ces lettres, elle lui annonçait que le retour de leur père était fixé au surlendemain. Depuis, bien que près d'une semaine se fût écoulée, elle n'écrivit plus, ce qui ne laissa pas que de surprendre Elzéar. Il en était là quand, un matin, Mariette lui remit une lettre dont l'enveloppe portait une couronne de comte et dont l'écriture, qu'il reconnut, le fit presque tomber à la renverse de surprise. Cette lettre était de son père.

Son émotion fut telle qu'il hésita à l'ouvrir, et avant de s'y décider, il pria Dieu, comme par un pressentiment, de le rendre fort dans l'épreuve.

Ses appréhensions se justifièrent, la lettre du comte ne contenait que ces quatre lignes :

« Monsieur, vous n'êtes qu'un prodigue, un gaspilleur, vous mériteriez que vos amis, les voyous, vous en fassent repentir... En tous cas c'était à moi, non à d'autres, que vous deviez demander de l'argent.

« Comte de Villarchel. »

Elzéar relut cette courte et cruelle lettre plus de vingt fois, sans pouvoir croire à la réalité du coup qui le frappait. Que s'était-il passé? Comment le comte était-il instruit de l'action généreuse du marquis? et d'où venait qu'il semblait l'accuser d'avoir, non pas seulement reçu, mais demandé cet argent. Julie avait formellement déclaré que cet acte devait rester caché au comte. L'avait-elle trahi? Il repoussa ce soupçon si injurieux pour sa sœur et, dans son impossibilité de s'expliquer cet événement étrange, il céda à un moment de nerveuse sensibilité et pleura, la tête appuyée sur ses mains et les yeux fixés sur la lettre ouverte et placée devant lui sur la table, devant laquelle il était assis.

Tout à coup, doucement et sans bruit, la porte entre-bâillée de la pièce où il se trouvait s'ouvrit et une tête s'avança.

Elzéar pleurait abondamment et en silence. A cette vue, l'intrus recula et un frémissement le secoua des pieds à la tête, mais il resta immobile, comme cloué au sol.

Ceci dura quelques minutes.

A un moment le prêtre relut la lettre et, le visage inondé de larmes, se leva et passa dans une pièce voisine. Pierre, car c'était lui, pénétra vivement dans le salon, courut à la table et lut les deux lignes écrites sur le papier mouillé par les larmes d'Elzéar. A la signature, il tressauta. Rien dans la lettre n'indiquait un père s'adressant à son fils, et il s'indigna qu'un étranger pût ainsi parler à son abbé... Sa haine pour le comte de Villarchel se réveilla, sa figure blême se crispa et ses lèvres se plissèrent dans un mauvais sourire. Il se rappela son serment le soir de l'exécution de son complice et murmura les dents serrés par la rage :

— Ah! Villarchel! Villarchel, tu te remets sur ma route... prends garde à toi.

Il relut pour la seconde fois les lignes du comte et remarqua la trace des larmes du prêtre, ses poings se fermèrent dans un mouvement de fureur et menaçant :

— Après avoir fait couper le cou à mon camarade, tu fais pleurer mon bienfaiteur...

Il grinça des dents.

— Ah! si je te tenais sous mon talon, vieux riche, tu payerais cher ces larmes-là.

Le bruit des pas de l'abbé se fit entendre; comprenant qu'il revenait, le drôle se précipita vers la porte, demeura sur le seuil, et quand Elzéar parut, il feignit seulement d'arriver et avança timidement la tête. A son aspect, en le reconnaissant, l'ecclésiastique jeta un cri.

— Pierre!

Le voyou, dans un élan, se jeta aux pieds du prêtre, s'empara de sa main et voulut la baiser, mais Elzéar, involontairement, le repoussa avec horreur.

— Dites-moi, fit-il en attachant sur lui un regard défiant et scrutateur, d'abord d'où vous venez?

Pierre ne se troubla pas.

— Je viens de loin.

— D'où?

— De la province.

— Pourquoi avez-vous quitté votre travail et disparu sans avertir personne?

— Parce que, déclara le vaurien avec un aplomb imperturbable, j'ai trouvé une bonne occasion de gagner plus d'argent.

La défiance du prêtre s'accrut.

— Ah! fit-il, vous gagnez plus d'argent, et comment le gagnez-vous, cet argent?

Au ton de cette question, Pierre ne put réprimer un frisson imperceptible. Il fallait qu'il aimât bien Elzéar pour subir sans entrer en fureur cet interrogatoire. Ceci donnait, plus que toutes ses protestations, la mesure de son affection.

— Je le gagne en travaillant dans une fabrique.

— Où est cette fabrique et quel travail y faites-vous?

Il ne resta pas à court, nomma une localité de province où il y a vraiment une usine célèbre pour la fabrication des verres à lunettes.

Le calme de Lippart fit hésiter le prêtre.

— Après tout, pensa-t-il, il n'est pas impossible qu'il ait fait un coup de tête et se soit engagé dans cette usine.

— J'irai vous voir.

Il crut qu'il protesterait. Il n'en fut rien, au contraire.

— Ça serait gentil, s'écria Pierre.

Puis se ravisant :

— Ah! bah! vous me promettez ça, mais il n'y a pas de danger que vous veniez. Jamais de la vie vous ne perdrez vingt-quatre heures, histoire de m'apporter le bonjour.

Le visage d'Elzéar conservait encore des traces de larmes, de ces larmes dont Lippart, grâce à son indiscrétion, avait surpris les raisons et au sujet desquelles il se sentait une haine folle dans le cœur contre le comte, l'auteur du chagrin de l'abbé, ce Villarchel qu'il détestait déjà tant.

Le sang-froid du voyou ébranla absolument la défiance d'Elzéar.

— Pourquoi, objecta-t-il cependant, cédant à un dernier doute, êtes-vous parti sans informer votre mère ni moi de votre résolution.

— Vous m'en auriez détourné et j'étais décidé à faire à ma guise.

— Vous auriez pu écrire, une fois le fait accompli, au lieu de laisser votre mère s'alarmer.

Pierre fit un mouvement d'insouciance.

— Êtes-vous allé la voir?

— Non.

— Comment!

— Non, affirma le vaurien en relevant la tête.

— Vous allez y aller?

— Plus souvent! Au reste, je suis à l'heure, il faut que je reparte tout de suite.

— Le temps que vous avez perdu pour venir ici, il fallait l'employer pour vous rendre chez elle. Votre mère est malheureuse et inquiète.

— Vous la rassurerez, ricana Pierre.

— Vous le ferez, et sans délai. Je veux que vous alliez immédiatement la voir.

— Non, je n'irai pas, je n'ai pas le temps d'entendre ses jérémiades.

— Vous n'avez pas craint d'entendre les miennes.

— Les vôtres, c'est différent; au moins j'ai des compensations.

— Que voulez-vous dire?

— Que, si j'ai à subir vos reproches, j'ai, en retour, le plaisir de vous voir, et ça, c'est quelque chose. Tenez, vrai, sans compliment, vous me manquez, au point que, ces deux dimanches, j'ai larmoyé comme une fille, à la pensée que j'aurais pu, à ce moment, être près de vous et que j'étais privé, par ma faute, de cette satisfaction.

Il se tut.

Le prêtre leva les épaules avec découragement.

— Que m'importe votre amitié, si elle ne m'aide pas à vous sauver.

— Ah! dame, glapit le voyou, j'avoue que mon amitié est sans arrière-pensée. Sauvez-moi ou ne me sauvez pas, je m'en bats l'œil; mais, ce que je voulais, c'était vous voir... Je vous vois, vous me grondez, ça m'est égal, je suis content tout de même.

Il s'interrompit et, dévisageant effrontément l'ecclésiastique :

— Ah! vous ne vous doutez guère, curé de mon cœur, de ce que je risque, pour oser venir, en plein midi, vous montrer mon museau.

Cet aveu rejeta le prêtre dans toutes ses perplexités. Il essaya d'en savoir davantage, et voyant que Pierre se mettait en devoir de s'éloigner, il le saisit par le bras et le retint.

Le jeune drôle s'empara de la main du prêtre, y posa ses lèvres et, se dégageant, il s'esquiva en criant :

— A bientôt, M'sieu l'abbé.

Et ajouta avec défi :

— Bien des choses à m'man.

Elzéar le rappela de nouveau. Il avait disparu.

XV

En tout autre moment, la conduite de Pierre eût beaucoup plus vivement préoccupé Elzéar, mais il était tellement absorbé par les quelques lignes cruelles de la lettre du comte qu'à peine le voyou fut-il parti, il se replongea dans ses méditations.

En vain il s'interrogeait et cherchait à s'expliquer les raisons qui avaient pu dicter cette lettre à son père. Il ne doutait pas que ces raisons n'existassent, seulement quelles étaient-elles? Il ne se l'imaginait pas.

A la fin, las de se creuser inutilement la tête pour éclaircir en son esprit ces questions, il se décida à se confier à l'abbé Savine, dans l'espoir que celui-ci, plus perspicace que lui, verrait clair dans ces ténèbres ou, tout au moins, lui donnerait un bon conseil.

— Ne vous est-il pas possible de consulter votre sœur? demanda le curé, lorsque Elzéar lui eut fait lire la lettre du comte.

— Par correspondance, s'écria l'abbé. Y pensez-vous?

— Par correspondance ou verbalement, à votre choix. Nul, plus que vous, ne saurait être juge.

— Par lettre, je ne le ferai pas, déclara Elzéar qui, probablement, avait ses raisons. Quant à le faire verbalement, est-ce possible? Il n'est pas dans mes projets de me rendre à Milburge.

Le curé l'interrompit.

— Sans vous rendre à Milburge, n'avez-vous aucun autre moyen de vous rencontrer?

Elzéar réfléchit.

— Ma sœur pourrait venir avec sa gouvernante, sous un prétexte quelconque, facile à trouver. Notre père, assurément, ne s'y opposerait pas. Mais, outre qu'elle-même serait peut-être étonnée que je le lui proposasse, il me répugne de recourir à ce subterfuge.

Le curé l'interrompit encore.

— Ce sont là les moyens extrêmes. Je conviens, comme vous,

qu'il vous serait difficile, disons le mot, pénible, d'aller à Milburge, et que, d'autre part, vous hésitiez à prier votre sœur de se rendre à Paris.

Il fit une pause. Elzéar devint plus attentif. Le curé reprit :

— Pourquoi ne feriez-vous pas, chacun de votre côté, une partie du chemin, et ne vous rencontreriez-vous pas dans un lieu mixte, par exemple au presbytère de Perrygnie, où votre sœur ne peut manquer de motifs pour pénétrer. Vous m'avez parlé du curé, comme de l'un de vos amis.

Le jeune prêtre songeait.

— C'est une idée.

— N'est-ce pas?

Il y eut un silence.

— Ma sœur, dit soudain Elzéar paraissant répondre à une pensée, ne comprendra rien à un désir pareil; néanmoins, je suivrai votre conseil.

— Laissez-lui soupçonner quelque chose de la vérité. Au reste, elle doit être au courant des causes nouvelles de rupture qui ont surgi entre votre père et vous, et qui lui ont inspiré sa lettre irritée. Elle savait que le marquis vous a fait don des 60,000 francs.

— Elle-même, se hâta d'affirmer l'abbé, a été l'instigatrice de cette donation.

— Donc, conclut le curé, elle n'ignore rien, et sa loyauté n'a pu laisser le comte dans l'erreur; d'où vient cependant qu'il semble vous faire un grief d'avoir reçu cet argent?

— Bien plus, il m'accuse de l'avoir demandé. Lisez la lettre.

Le curé relut la lettre et répéta qu'il fallait écrire à Mlle de Milburge.

La crainte que sa missive ne tombât entre les mains de son père le saisit.

— Je ne me cache pas, avoua-t-il, que je préfère et de beaucoup que la lettre parvienne directement à ma sœur; mais enfin, au pis aller, ce ne serait pas un malheur irréparable si mon père en avait connaissance, quelle que soit la recrudescence de son irritation contre moi, il comprendrait mon désir, et (ou je me trompe fort) il n'y mettrait point obstacle.

Dès le soir de ce jour, le prêtre prit la plume et adressa, en deux mots à Julie, la prière de se rendre, un jour et à une heure qu'il détermina, chez M. le Curé de Perrygnie, en s'engageant à s'y

trouver lui-même, afin, assurait-il, de l'entretenir de choses graves.

Il ne lui donna pas le rendez-vous pour le lendemain, ni pour le surlendemain, mais dans la huitaine, afin qu'elle pût s'y préparer.

Sa lettre ne contenait aucune explication. Il tenait à l'intriguer, afin d'avoir une raison de plus de compter sur son exactitude.

Par le retour du courrier, il reçut la réponse de Julie.

« J'allais t'écrire, lui disait la jeune fille, pour t'informer de la nécessité où je suis de te révéler moi-même les choses les plus graves. Sois sûr de ma ponctualité et, de ton côté, ne te fais pas attendre. »

Olivier DES ARMOISES.

(*A suivre.*)

L'ABBÉ DE LAGARDE

ET LE COLLÈGE STANISLAS

L'éducation chrétienne de la jeunesse est un sujet inépuisable, qui a été traité dans des ouvrages nombreux. Des hommes éminents ont développé les principes qui doivent la diriger; la parole autorisée de NN. SS. les Evêques rappelle souvent aux parents et aux instituteurs chrétiens comment ils doivent comprendre leur devoir d'éducateurs; la chaire chrétienne fait écho à la voix des premiers pasteurs pour éveiller et émouvoir la conscience de ceux qui ont cette grande mission de former l'enfance et la jeunesse; et enfin, les luttes persévérantes que la vérité soutient de nos jours contre la tyrannie de l'erreur, sont des occasions journalières de mettre dans une lumière plus vive les principes fondamentaux de toute vraie éducation.

Et cependant chez un grand nombre de ceux qui tiennent encore au christianisme, ces enseignements multipliés n'ont pas pénétré d'une manière efficace, puisque nous voyons une foule d'enfants, appartenant à des familles chrétiennes, livrés à l'influence désastreuse de cette prétendue éducation qui se glorifie d'être neutre et indifférente, et qui, en réalité, est destructive de tout principe et de toute croyance.

Aussi peut-on regarder comme une bonne fortune un livre paru il y a quelques mois, qui, au lieu d'une exposition théorique, montre en action l'application des vrais principes de l'éducation, non pas par des suppositions imaginaires, mais par l'histoire même d'un éducateur distingué. Nous voulons parler de la *Vie de l'abbé*

de Lagarde, directeur du collège Stanislas, par le R. P. Simler, supérieur de la Société de Marie (1).

Après la biographie proprement dite de son héros, pleine d'édification et d'enseignements, l'auteur le montre, dans les détails du gouvernement de l'importante maison qui lui a été confiée, avant tout préoccupé de faire régner Dieu dans les cœurs, et obtenant par surcroît pour son collège une prospérité toujours croissante : *Quærite primùm regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.*

Notre but n'est pas de donner une analyse de l'important ouvrage du P. Simler. Quelques pages n'y suffiraient pas, à moins de se réduire à une nomenclature. Mais nous souhaiterions qu'un élève ou un des collaborateurs du P. de Lagarde condensât les matières du second volume en un résumé, qui devienne un ouvrage de propagande, vulgarisant dans les familles chrétiennes les traditions qui doivent présider à la formation de l'esprit et du cœur des jeunes générations pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Ici, nous ne ferons que consigner quelques-uns des principes fondamentaux de l'éducation chrétienne dans un collège, tels qu'ils nous ont apparu à l'occasion de la lecture de la *Vie de l'abbé de Lagarde.*

I

L'action de la divine Providence sur le monde, suivant la parole de l'Ecriture sainte, est dirigée à la formation des élus : *Omnia propter electos.* Mais selon le plan divin, Dieu ne doit pas agir seul : il a associé les hommes à son œuvre. Non seulement chacun en particulier doit accomplir sur lui-même le travail qui réalisera en lui les desseins de Dieu ; il a encore une mission à remplir à l'égard du prochain : *Mandavit unicuique de proximo suo.*

Pour la plupart des hommes, cette mission, outre les devoirs généraux de la charité, consiste principalement à élever une famille, c'est-à-dire à former des enfants pour Dieu, à faire des chrétiens qui, un jour, deviennent des élus.

Voilà le but de la vie humaine et, par conséquent, celui de l'éducation. La direction vers ce but doit faire sentir son influence sur tous les moyens qui concourent à la formation de l'enfant. Sans

(1) Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul.

doute bien des buts secondaires imposeront aussi leur influence; car cet enfant, que Dieu a créé pour devenir un élu, n'arrivera à ce terme suprême qu'en parcourant une carrière sur la terre; il aura à satisfaire aux exigences de la vie de ce monde, et devra remplir des devoirs multiples, nés de la position qu'il occupera dans la société. L'éducation doit l'y préparer.

Mais ces buts secondaires sont variables suivant les temps, suivant les lieux, suivant les familles, et dans tous les cas restent secondaires. C'est donc l'idée du but suprême de la vie qui doit dominer dans la direction générale donnée à l'éducation de l'enfant, et, par conséquent, c'est la religion elle-même qui doit être la base de toute éducation véritable.

Cette éducation doit ainsi se commencer dans la famille, et, si elle ne peut s'y continuer, les parents en conservent néanmoins la responsabilité.

Le collège chrétien a pour but d'aider les parents à compléter cette éducation et, s'il le faut, suppléer à ce qu'ils n'ont pu faire.

D'après le R. P. Simler, cette union intime entre la famille et le collège était un des principes de l'abbé de Lagarde. « Le collège n'est pas, dit-il, une institution séparée et indépendante, il a son principe dans la famille,... il en est l'extension, le complément, pour permettre aux parents de remplir tous leurs devoirs. »

II

Cette origine du collège, qui est la vraie, conduit immédiatement à des conséquences importantes.

La première, c'est qu'il faut une harmonie de vues entre les parents et les maîtres. Des parents chrétiens doivent choisir des maîtres chrétiens, sous peine de renoncer au développement de l'éducation qu'ils ont dû commencer dans la famille, et au péril même de voir disparaître les germes de foi et de vertu qu'ils ont mis au cœur de leur enfant.

D'autre part, des maîtres chrétiens, soucieux de bien remplir leur mission, ne peuvent prudemment admettre dans l'établissement qu'ils dirigent que des enfants préparés par leur éducation première et par la volonté de leurs parents, à accepter la direction chrétienne qu'ils donnent à leurs élèves. Le P. Gratry, qui fut un des prédécesseurs de l'abbé de Lagarde dans la direction du col-

lège Stanislas, déclarait nettement cette condition pour l'admission au collège : « De même, disait-il, que Platon avait voulu écrire au frontispice de son école : « Nul n'entre ici, s'il ne sait la géométrie », nous croyons, nous, devoir écrire au frontispice de notre école de géométrie : Nul n'entre ici, s'il ne veut vivre en chrétien. Et ceci n'est pas de l'intolérance ; nous ne forçons personne à venir. Seulement il y a des jeunes gens qui, se destinant aux écoles, désirent ne pas rompre pour cela avec les habitudes de la vie chrétienne et sont bien aises de vivre avec des condisciples qui ont les mêmes vues et les mêmes habitudes. C'est précisément pour ceux-là que notre maison, entre quelques autres, a été instituée et existe. »

L'abbé de Lagarde mettait en pratique ce ferme principe qui assure à la fois l'indépendance du maître et répond à la confiance des parents chrétiens. Mais à ses yeux ce n'était pas assez que d'être d'accord sur le but. Il demandait aux parents d'apporter leur concours à l'œuvre du collège.

Les parents, en effet, restent toujours les mandataires de Dieu, et leur devoir subsiste toujours de présider à l'éducation de leurs enfants. Ils ont pour cela une autorité semblable à celle de Dieu même. Ils font participer à cette autorité les maîtres qu'ils choisissent ; mais ils ne peuvent pas se dispenser d'apporter leur concours à l'action de ces maîtres. Il faut qu'ils s'associent à leurs soins, qu'ils les soutiennent de leur autorité et de leur influence ; en un mot, qu'ils apportent une véritable coopération. Sans cette coopération l'expérience prouve que l'éducation la plus intelligente reste toujours inefficace par quelque endroit.

L'abbé de Lagarde mettait tout en œuvre pour assurer ce concours des parents. Son historien nous donne le détail des industries qu'il employait dans ce but, et nous introduit dans une partie de sa volumineuse correspondance avec les parents de ses élèves. Enfin il nous apprend que ce prêtre zélé, dans les dernières années de sa vie, avait établi des conférences aux mères chrétiennes, pour leur faire part de sa propre expérience et les associer d'une manière plus complète à l'œuvre qu'il avait entreprise.

III

Dans ces conditions le collège devient réellement un complément de la famille. Mais on peut en tirer une autre conséquence, c'est

que ce caractère ne peut appartenir qu'à un collège dirigé par des maîtres vraiment chrétiens.

Dieu, en confiant aux parents le soin des enfants, les fait participer à son autorité, mais il a aussi formé leur cœur d'une manière particulière. Il leur a donné l'autorité parce qu'elle est nécessaire pour gouverner, mais il a fait en sorte que cette autorité soit plus que tempérée par l'amour. L'amour paternel, l'amour maternel, voilà ce qui dominera toujours dans l'action du père et de la mère sur leur fils, et ce qui leur inspirera une sollicitude et un dévouement sans égal, ne se rebutant jamais, mais grandissant au contraire avec les difficultés. Sous l'influence de ces affections profondes, l'enfant ouvrira aussi son cœur, acceptera avec amour la direction qui lui est donnée avec amour, et gardera à jamais l'empreinte de cette éducation de la famille.

Maintenant, si les parents doivent recourir à des aides, pour continuer leur œuvre, quels maîtres seront capables de les remplacer? Ceux-là seuls évidemment qui pourront offrir à l'enfant une affection, une sollicitude, un dévouement, semblables à ceux qui l'ont entouré dès ses premières années. Fénelon disait, à ce sujet, à ceux qui s'occupent de la jeunesse : « Soyez pères, ce n'est pas assez, soyez mères. » Ce mot dit tout.

Mais qui formera de pareils maîtres? Sera-ce la spéculation? Sera-ce la carrière administrative, et les circulaires académiques d'un ministre plus ou moins clairvoyant?

Tout le monde répond : l'œuvre de l'éducation est un apostolat, apostolat qui demande beaucoup d'abnégation, de patience, de sacrifices. Ceux-là seuls peuvent l'entreprendre à qui Dieu a inspiré l'amour des âmes, et dont il soutient par sa grâce le dévouement et le courage.

Voilà la vérité qui brille dans toute la vie de l'abbé de Lagarde : S'il a été un grand éducateur, c'est qu'il a eu un cœur d'apôtre ; si les succès se sont multipliés sous sa direction, c'est qu'il était secondé par des coopérateurs qui avaient eux-mêmes ce feu sacré que Dieu seul peut allumer et entretenir dans les âmes.

Voilà le secret qui a toujours mis aux premiers rangs pour l'éducation les congrégations religieuses, et leur donne une supériorité qui n'a pas de concurrence.

IV

Après avoir parlé des parents et des maîtres, parlons des enfants. Il s'agit, en développant leur esprit et toutes leurs facultés naturelles, de leur donner ces habitudes de vertu, ces principes du devoir et de l'honneur, qui seuls forment un homme bien élevé.

Mais il faut partir de ce principe que pour obtenir un résultat en matière d'éducation le concours de l'enfant est nécessaire.

Cela est vrai même pour les études : quelques savantes leçons qu'un élève entende, les progrès qu'il fera seront toujours en rapport avec son travail propre; et l'habileté du professeur consiste moins à faire des classes brillantes qu'à savoir faire travailler ceux qui lui sont confiés, c'est-à-dire faire produire à leurs facultés ce qu'elles peuvent donner : c'est le but de ces heures d'études encore plus nombreuses que celles des classes, et que les bons établissements d'instruction augmentent même à mesure que les élèves avancent dans la carrière scolaire, afin qu'ils puissent s'exercer davantage par eux-mêmes.

Or ce concours propre de l'enfant, lorsqu'il s'agit de son perfectionnement moral, est encore bien plus nécessaire que pour ses progrès littéraires ou scientifiques.

En effet, si l'apôtre saint Jean nous dit que tout ce qu'il y a dans le monde est concupiscence des yeux, concupiscence de la chair et orgueil de la vie, nous pouvons dire que voilà aussi ce qui se trouve naturellement en chacun de nous. Ce triple foyer de défauts et de vices manifeste son existence dès le plus jeune âge, et il n'est pas difficile d'y constater les premiers effets d'inclinations perverses. Si une sage rigueur ne vient pas s'opposer à leur développement, ces inclinations grandiront avec l'enfant, et, au bout de quelques années, loin d'avoir un chrétien, on n'aura qu'un petit barbare.

Mais suffit-il, pour combattre efficacement ces passions, d'une règle et de punitions extérieures? Non, ces moyens pourront empêcher pour un temps des écarts trop éclatants. Mais le germe mauvais développera ses racines pour porter ses fruits à son heure. Le seul remède réellement efficace est dans le travail personnel sur soi-même, par une lutte quotidienne contre les mauvais penchants, et un effort persévérant pour produire les actes des vertus contraires.

Ici encore la religion apparaît comme la grande ressource. Elle

commence par détruire les illusions de notre amour-propre, en nous faisant connaître que le péché, en entrant dans notre nature, en a vicié tous les penchants primitifs, et que tous nous sommes héritiers de cette décadence originelle. Mais, en même temps, elle nous offre les moyens de nous relever de cette décadence.

La loi de Dieu ne laisse rien dans le vague; elle apprend qu'il ne suffit pas de régler les actes extérieurs, qu'il faut pénétrer jusqu'au fond de l'âme pour y régler les affections et les pensées; qu'il ne suffit pas de modérer l'amour désordonné des jouissances de ce monde, mais qu'il faut combattre l'amour exagéré que l'on a pour soi-même, et que la base de toutes les vertus et de toutes les grandes choses est l'abnégation.

L'éducateur chrétien, parent ou maître, a pour mission de faire connaître par degrés ces vérités austères, en les proportionnant au développement de l'enfant. Mais il ne s'agit pas simplement d'un enseignement théorique, il faut surtout arriver aux applications. C'est dans les détails de sa vie qu'il faut montrer à l'enfant ce qui est permis et ce qui est défendu, ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui fait tort à la beauté de son âme, et ce qui, au contraire, en relève la valeur. C'est ainsi que l'on formera sa conscience, cette faculté intérieure, où non seulement quand elle est bien formée nous trouvons une lumière pour discerner le bien et le mal dans leurs nuances les plus délicates, mais un juge pour nous encourager ou nous condamner.

« ... Votre devoir, disait l'abbé de Lagarde à ses collaborateurs, est de rendre vos élèves, vos enfants, chaque jour plus dignes d'estime, en développant en eux les germes de leur dignité. Vous avez à les élever, ne craignez pas de leur avouer que vous ne pouvez rien sans eux. Faites-leur connaître cette prérogative par laquelle leur avenir, leur mérite, leur honneur est entre leurs mains. Connaître cette prérogative est la première condition pour les amener à en faire un bon usage; leur montrer ensuite et leur rappeler souvent que toute leur valeur morale ou personnelle dépend de l'usage qu'ils feront de cette prérogative, c'est un des grands moyens de les prémunir contre les abaissements volontaires, et de les affermir dans la pratique du devoir.

« Quand vous aurez amené vos enfants à être convaincus que rien ne les honore, comme rien ne les avilit que ce qui vient d'eux-mêmes, vous aurez posé la base la plus solide de la haute éducation,

vous aurez pénétré jusqu'aux profondeurs de l'âme, vous empêcherez plus de mal que le surveillant le plus habile, et vous provoquerez en outre des actes de vertu d'autant plus féconds qu'ils s'accompliront dans l'intime de la conscience.

« Amenez l'élève à être attentif à ces deux témoins inévitables : sa conscience et son Dieu, qui prononcent sur tous les actes de sa vie pour y graver une marque d'honneur ou d'ignominie, et l'éducation de cet élève est assurée... »

Pour pénétrer ainsi dans la conscience de l'enfant, et y éveiller tous les germes des vertus, est-il besoin de dire que la religion chrétienne présente dans l'institution divine de la confession un secours spécial que rien ne saurait remplacer? Dans ce colloque intime où l'enfant vient déposer aux pieds du prêtre l'aveu de ses fautes, et lui ouvre son âme sur ses inclinations et ses difficultés, il reçoit une direction appropriée à sa nature et aux circonstances où il se trouve, un encouragement pour triompher de ses défaillances, une lumière pour le guider, et, ajoutons, une grâce d'en haut plus efficace que tous les moyens humains. Car, il faut le proclamer bien haut, dans tout ce qui regarde le perfectionnement moral de l'âme, c'est Dieu qui est le principal auteur. Les hommes ne peuvent être que ses coopérateurs, les uns en lui servant de ministres, les autres en correspondant à sa grâce : *Incrementum dat Deus.* (I Cor.)

C'est donc sous l'influence de cette grâce que la volonté de l'enfant deviendra docile et entreprendra ce travail à la fois pénible et doux de la victoire sur soi-même. C'est cette grâce qui le fera agir par conscience, et lui donnera dans toute leur générosité ces principes du devoir et de l'honneur qui séparent l'homme vertueux de la foule corrompue.

V

Sans entrer davantage dans les détails de l'éducation, résumons nos conclusions :

La religion, qui est lumière, éclaire par sa doctrine sur cette destination suprême de l'éternité, qui est le but de la vie, et pour laquelle il faut former l'enfant.

La religion, qui est une règle, guide par ses lois dans la voie qu'il faut suivre pour s'élever jusqu'à cette fin sublime.

La religion, qui vient de Dieu, pénètre par ses institutions jus-

qu'au fond de l'âme pour y former la conscience, purifier le cœur, inspirer l'amour du bien et la haine du mal.

Enfin, la religion, par la grâce divine qu'elle communique, peut seule donner un cœur dévoué aux éducateurs, et un cœur docile aux enfants; assurer aux uns et aux autres le courage, la force et la victoire.

Elle n'est donc pas simplement une branche de l'enseignement, comme l'histoire, ou une partie de l'éducation, comme la politesse. Elle est esprit et vie; elle est l'âme même de l'éducation.

Puissent les familles encore chrétiennes comprendre de plus en plus ces vérités!

Puissent les collèges chrétiens, qui luttent avec tant d'héroïsme contre les influences désastreuses du siècle, voir leurs efforts couronnés de succès! Puissent-ils en se multipliant, malgré les obstacles, multiplier aussi les hommes véritables, les hommes d'honneur, les hommes de conscience, ceux qui, selon la devise donnée par l'abbé de Lagarde à ses élèves, doivent être : *Français sans peur, chrétien sans reproche!*

F. Loïez.

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Le duc d'Enghien*, par H. Welschinger. (Plon.) — II. *Journal d'un Volontaire de 1791*, par Bonneville de Marsangy. (Perrin.) — III. *La France et Paris sous le Directoire*, traduit et annoté par A. Babeau. (Firmin-Didot.) — IV. *Lettres choisies de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange. (Gervais.) — V. *Les Institutions de l'ancienne Rome* (3e volume), par F. Robiou et Delaunay. (Perrin.) — VI. *Deux découvertes historiques*, par Ch. Grellet-Balguerye. (Colas, à Orléans.) — VII. *Annuaire du Conseil héraldique de France*. (21, avenue Carnot.) — VIII. *Le connétable de Richemont*, par Cosneau. (Hachette.) — IX. *François-Joseph Ier et son règne*, par A. de Bertha. (Westhausser.) — X. *Le Pouvoir civil devant l'enseignement catholique*, par l'abbé Féret. (Perrin.) — XI. *La Jeunesse de Frédéric Ozanam*, par Léonce Curnier. (Hennuyer.) — XII. *L'Approvisionnement de Paris en temps de Guerre*, par A. Morillon. (Perrin.) — XIII. *Défense de Pascal*, par Nourrisson, membre de l'Institut. (Perrin.)

Tout le monde connaît la fin tragique du duc d'Enghien. Sa vie qui fut courte, puisqu'il périt dans sa trente-deuxième année, mais qui ne manque pas d'un certain éclat, est généralement ignorée. M. H. Welschinger a entrepris de combler cette lacune en publiant un fort volume où la trame du récit fermement ourdie se lie à des considérations morales et politiques qui méritent toute notre approbation. Le dernier des Condé n'était pas indigne de sa race. S'il eût vécu, il eût laissé un nom dans l'histoire, et sans changer notablement la suite des événements qui dépendait de causes autrement importantes, il eût épargné au moins à nos annales une page que l'on voudrait pouvoir arracher. Son éducation avait été l'objet des plus grands soins de la part de son aïeul et de son père, qui fondaient sur leur unique rejeton mâle les plus belles espérances. Lancé dans l'émigration à un âge et dans des circonstances qui ne lui laissaient

pas d'autre alternative, il se trouva, comme malgré lui, amené à combattre du côté des ennemis de la France : ce fut sa fatalité, mais ce ne fut pas sa faute. Le duc d'Enghien prit part aux premiers combats et lutta jusqu'à la fin. Durant ces sept années de campagnes, il montra, indépendamment de la bravoure héréditaire chez les Condé, quelques-unes de ces qualités qui font pressentir le grand capitaine. Quel malheur que tant d'héroïsme ait été dépensé en pure perte et sans profit pour la noble cause qu'il défendait!

Parmi les problèmes que la Révolution a posés, il n'en est pas de plus épineux et de plus douloureux que celui qui résulte de la lutte acharnée des Français les uns contre les autres, ceux-ci défendant avec enthousiasme l'indépendance nationale, mais en prêtant l'appui de leurs bras à des tyrans détestables; ceux-là exposant leur vie pour rétablir dans leur patrie l'ordre légitime, mais avec le malheur de s'associer à des étrangers. On doit dire à leur décharge commune qu'ils s'accordaient à s'opposer à tout démembrement de la France, et qu'ils plaçaient avant tout la grandeur de la patrie. Il est certain que si Louis XVIII avait consenti à livrer une partie seulement de l'Alsace, les coalisés auraient redoublé d'efforts. C'est même dans le désir plus ou moins avoué de resserrer les frontières de la France et dans la crainte d'échouer dans cet égoïste dessein qu'il faut chercher le secret des défaites de l'Europe, surtout dans les premières années de la Révolution. L'esprit de parti s'est emparé de ces conjonctures fâcheuses pour jeter un discrédit absolu, soit sur les soldats de Condé, soit sur les troupes républicaines. L'impartiale histoire doit s'élever au-dessus de ces préjugés mesquins et de ces sentences absolues : elle doit tenir compte, pour condamner ou pour absoudre, des circonstances de temps et de lieu.

Etant admis que l'émigration pour une bonne partie de la noblesse, dont on brûlait les châteaux et assassinait les membres, était imposée par les bandits que l'Assemblée nationale, à moitié complice, était impuissante à contenir, on ne peut trouver mauvais que les victimes de cette proscription aient cherché dans les commencements à se faire rendre justice les armes à la main. Les pouvoirs publics se faisant l'instrument d'une faction démagogique destructrice de tout ordre, les émigrés avaient le droit strict de recourir à la force pour chasser ces usurpateurs. A ceux qui leur objectaient la défense de Louis XVI, ils pouvaient répondre que le prince n'était pas libre. Quant à se serrer autour de sa per-

sonne pour la protéger en engageant la lutte au centre du royaume, au lieu de guerroyer sur la frontière, l'extrême débonnaireté du monarque qui craignait de voir verser une goutte de sang, rendait ce remède héroïque impossible. On sait que le dernier ordre signé de Louis XVI est l'ordre de mettre bas les armes, donné aux Suisses qui défendaient avec leur existence les derniers débris de la royauté.

On ne peut donc reprocher à l'armée de Condé de s'être formée à l'étranger, puisqu'elle ne pouvait se constituer en France, et d'avoir tout tenté pour s'ouvrir, l'épée à la main, un passage jusqu'à Paris, afin de délivrer le roi, de lui restituer l'exercice des pouvoirs que les siècles avaient placés entre ses mains malheureusement trop débiles, et d'assurer la liberté des délibérations de l'Assemblée tyrannisée par les clubs et par la populace. Si l'Autriche et la Prusse offraient leur concours à cette patriotique entreprise, il n'y avait pas de raison pour le refuser. Malheureusement ce concours n'était pas désintéressé. Les émigrés ne tardèrent pas à s'en apercevoir, de là des plaintes, des griefs, d'amères récriminations. Toujours exposés à recevoir des coups, à l'avant-garde quand il s'agissait de prendre l'offensive, à l'arrière-garde quand la retraite était commandée, ils se voyaient sacrifiés inutilement, sans aucun espoir de remporter des succès décisifs. Plusieurs fois décimés, ils ne parvenaient à se maintenir à un effectif honorable, que par un recrutement incessant. La fureur révolutionnaire qui fauchait sans pitié dans l'intérieur de la France tout ce qui portait un nom et pouvait se rattacher à l'ancien régime, fournissait un personnel suffisant pour cette triste besogne, ce qui échappait au couteau de la guillotine était assuré de trouver une mort héroïque dans les rangs de l'armée de Condé. Ainsi le sang français coulait à flots. Il est permis de croire que l'Europe s'en réjouissait. On continuait pourtant à s'enrôler en foule. Quel autre parti prendre, à moins de mourir de faim?

On espérait toujours, d'ailleurs, une contre-révolution. Les soulèvements de l'intérieur, la Vendée, la guerre des Chouans, le mouvement fédératif, l'insurrection lyonnaise engendraient mille illusions et semblaient destinés à porter le coup de grâce à la république. Dans ces conjonctures les chefs du parti de l'émigration estimaient qu'on ne pouvait se passer du concours, bien que suspect, de l'étranger. La situation était telle : émigrés et coalisés se défiaient les uns des autres ; au fond, ils ne pouvaient se souffrir et cherchaient à se

duper réciproquement, les premiers visant à rétablir dans leur patrie un gouvernement légitime et fort qui, une fois solidement établi, aurait fait payer cher aux étrangers leurs convoitises coupables et leurs trahisons; les seconds se disposant à profiter des dissensions intestines de la France et de l'affaiblissement qui en était la suite inévitable pour se disputer les lambeaux de son territoire. Ainsi s'explique historiquement le renouvellement et la longue durée de l'armée de Condé, qui ne fut définitivement licenciée qu'à la paix générale, et lorsque l'avènement de Bonaparte eut, en fait, bien que la législation sur les émigrés ne fût pas expressément abolie, rouvert à la plus grande partie des proscrits les portes de leur pays.

Le consciencieux biographe du duc d'Enghien nous montre ce prince tiraillé entre des sentiments divers, la haine croissante de l'étranger et le désir persistant de rétablir le souverain légitime sur le trône de ses ancêtres. Ce respect inaltérable du droit se fortifiait chez lui de la vivacité de l'esprit de famille, puisque les Condé étaient une branche cadette de la maison de Bourbon, dont son père même portait le nom. En 1797, après les préliminaires de Léoben, une mission délicate lui fut confiée, celle de conduire dans les cantonnements russes les débris de l'armée de Condé que le czar Paul Ier venait de prendre à sa solde. Ce long voyage à travers l'Allemagne ne s'accomplit pas sans fatigues, ni sans ennuis. Le jeune prince, qui avait conquis une grande autorité, sut contenir la turbulence parfois indisciplinée de ses compagnons d'armes et triompher de la mauvaise volonté de certains chefs et gouverneurs des pays qu'il traversait. Le séjour sur la terre lointaine de la Pologne fut des plus tristes, c'était comme un second exil. L'absence du général Bonaparte qui était allé cueillir, en Egypte, de nouveaux lauriers, la politique astucieuse et violente du Directoire, la reprise des hostilités entre la France d'une part, la Russie et l'Autriche de l'autre, mirent de nouveau l'Europe en feu, et le corps de Condé réorganisé rentra en ligne à Prague. Commandés par le duc d'Enghien, les émigrés parvinrent jusqu'à Constance qu'ils défendirent avec la plus rare valeur, après la bataille de Zurich où les Russes leurs alliés avaient subi une sanglante défaite. Mais bientôt le 18 brumaire et Marengo mirent un terme aux exploits inutiles de ces braves gens. L'Europe, frappée de saisissement, s'inclina devant le Premier consul, et l'armée de Condé, qui était devenue un embarras pour toutes les puissances, fut définitivement licenciée.

Le duc d'Enghien, après plusieurs excursions en Suisse et en Italie, fixa sa résidence à Ettenheim, tout près de la rive droite du Rhin, dans le margraviat de Bade.

Un sentiment intime d'une nature toute particulière le retenait dans cette petite ville. Depuis longtemps il avait été charmé par les agréments et encore plus par les qualités solides d'une parente, la princesse Charlotte de Rohan, nièce de ce fameux cardinal de Rohan, qui expiait maintenant avec dignité les légèretés de sa vie mondaine d'autrefois et sa participation scandaleuse à l'affaire du *Collier*. Cet attachement était partagé et la princesse, accompagnée de son père, avait suivi d'Enghien en Russie. Son vœu le plus cher était de lui être uni par le mariage, mais il s'était heurté contre un obstacle qui semblait infranchissable, l'intention du prince de Condé de faire contracter à son petit-fils une plus brillante alliance. Condé rêvait de voir entrer le dernier rejeton et l'unique espoir de sa race dans une famille royale, il avait même jeté les yeux sur une princesse russe. Enghien respecta ce désir, sans y satisfaire, et il sut éluder les pressantes sollicitations de son aïeul. Il finit même, lorsque toute carrière active lui parut interdite, du moins pour longtemps, et que Condé, vieilli et usé, se fut retiré en Angleterre, par contracter un mariage secret avec celle qu'il aimait et qui était vraiment digne de sa tendresse. Ce jeune prince (il avait alors environ trente ans) se trouvait donc assez heureux. Il se consolait de la ruine de ses ambitions les plus légitimes par le bonheur domestique que nul ne pouvait lui ravir, et son patriotisme se réjouissait en secret de voir sa patrie, où il ne lui était pas permis de mettre le pied, jouir, sous le gouvernement ferme, intelligent et glorieux du Premier consul, de la paix intérieure et d'une grande renommée au dehors. Tout à coup dans ce ciel serein éclata un orage qui interrompit brusquement une destinée que l'on pouvait croire encore longue. La catastrophe qui frappa le duc d'Enghien prit les proportions d'un deuil européen.

Le principal auteur de cette catastrophe, Napoléon Bonaparte a, plus tard, pour se disculper, distribué les responsabilités avec un art qui n'exclut pas la sincérité et dans des termes que nous croyons à propos de reproduire ici :

« La mort du prince, lisons-nous dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, doit être reproché :

1° Aux personnes qui dirigeaient et commandaient de Londres

l'assassinat du Premier consul, et qui destinaient le duc de Berry à entrer en France par la falaise de Réville, et le duc d'Enghien par Strasbourg;

« 2° A ceux qui s'efforcèrent, par des rapports et des conjectures, à le présenter comme chef de la conspiration;

« 3° Elle doit être éternellement reprochée enfin à ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'attendirent point les ordres de leur souverain pour exécuter le jugement de la commission militaire. »

Ces assertions doivent être examinées de près.

Il faut convenir qu'à l'époque dont il s'agit l'opposition à la Révolution avait pris chez quelques-uns un caractère que la morale ne saurait approuver. Le champ de la lutte ouverte se rétrécissant de plus en plus, on se rejetait dans les voies louches et ténébreuses des conspirations. Bonaparte, qui venait d'échapper par un hasard miraculeux à l'explosion de la machine infernale, était furieux et cherchait l'occasion de frapper un grand coup pour terrifier ses ennemis. Plusieurs de ses conseillers habituels, Talleyrand, Fouché, Régnier, Réal, s'attachaient à redoubler son courroux. Le comte d'Artois avait-il trempé dans ces machinations? Il paraît difficile de le disculper entièrement. Le Premier consul, insuffisamment renseigné par sa police, se sentait menacé, mais il ignorait où était précisément le danger. Il put croire, on put croire autour de lui, de bonne foi, que le duc d'Enghien qui avait l'air de se tenir aux aguets à la porte de Strasbourg, et qui ne dissimulait pas, d'ailleurs, son hostilité contre le chef du gouvernement français, tout en professant pour lui une sincère admiration, tenait le fil de toutes ces trames, et qu'il était le chef désigné de ceux qui en voulaient à son autorité, et peut-être à ses jours. On sait que l'erreur d'un malheureux sous-officier chargé de prendre des informations et qui, trompé par la prononciation allemande, entendit Dumouriez là où l'on disait Thumery, mit la police sur une fausse piste. L'arrestation du duc d'Enghien en plein territoire neutre fut résolu. C'était une violation effrontée du droit des gens. Mais le ministre des relations extérieures, Talleyrand, alléguait que ce droit cessait de protéger ceux qui en faisait fi en attentant à la personne du chef de l'État français. On lira avec un poignant intérêt dans le livre de M. Welschinger les détails si dramatiques de cette honteuse capture, où l'on jeta comme une meute acharnée trois cents dragons, autant de

fantassins et quatre pièces de canons contre un groupe de sept ou huit personnes.

Quelle que fût l'irrégularité de cette mesure, on pouvait l'expliquer par l'incertitude et par l'imminence du péril. Mais Bonaparte devint inexcusable quand la lecture des papiers saisis à Ettenheim le convainquit de l'innocence absolue du prisonnier quant au fait de conspiration. Enghien était sans doute l'ennemi du gouvernement français actuel et de son chef, il avait naguère sollicité, il sollicitait encore la protection de l'Angleterre et demandait à prendre du service chez cette puissance; mais la guerre à laquelle il souhaitait prendre part était une guerre ouverte et loyale. Loin de pactiser avec les personnes impliquées dans de ténébreux complots, il avait plus d'une fois exprimé sa répugnance et son indignation pour de pareilles entreprises. Comment Bonaparte qui eut le dossier sous les yeux, persista-t-il vis-à-vis du duc d'Enghien dans sa résolution sanguinaire?

Une preuve évidente de l'inanité du prétendu complot dont le prisonnier de Vincennes aurait été le chef, c'est que des quatorze personnes qui furent arrêtées avec lui ou peu après, comme prévenues de complicité, soit en Alsace, soit au-delà du Rhin, et qui subirent une longue détention et de sévères interrogatoires, aucune ne fut l'objet d'une poursuite judiciaire, parce que le corps du délit faisait complétement défaut. Après huit mois de captivité, elles furent mises en liberté. On avait tout fait dans l'intervalle, sans reculer devant des menaces de mort, pour leur arracher l'aveu que le prince avait, sous le gouvernement du Premier consul, franchi le Rhin, ne fût-ce qu'une fois, tant la police attachait d'intérêt à la constatation d'un fait de nature à diminuer l'horreur de l'exécution sommaire du prince! Mais ces tentatives demeurèrent infructueuses.

L'auteur de ce livre regarde l'exécution du duc d'Enghien comme un crime politique, comme un sacrifice fait à la raison d'État ou plutôt à l'insatiable ambition de Bonaparte. Le Premier consul, en mettant la main sur un Bourbon, était décidé à l'envoyer à la mort, non seulement à titre d'ennemi personnel, mais afin de donner des gages au parti révolutionnaire et de décourager pour jamais les espérances présomptueuses des royalistes qui s'apprêtaient à saluer en lui un nouveau Monck. Toutefois, pour sauver l'odieux de cette exécution sommaire, il confia en apparence une mission spéciale à son affidé Réal, qui ne l'accomplit pas, et qui ne

devait pas l'accomplir. Il se ménageait ainsi l'impossibilité de faire grâce. Nous ne voudrions pas, pour notre part, affirmer que ce conseiller d'État chargé de la police générale ait joué, de concert avec son maître, une véritable comédie. Plusieurs mobiles purent influer sur la conduite du futur empereur. Peut-être considérait-il l'existence du duc d'Enghien, le plus actif, le plus entreprenant, le plus militaire de la famille des Bourbons, comme un réel danger pour les nouvelles institutions de la France, ce qui ne justifiait pas assurément son exécution. Tel est le jugement définitif qu'il a porté sur lui à Sainte-Hélène, dans son testament. A ses yeux et aux yeux de tous les partisans de la Révolution, ce prince, en sollicitant du service dans les rangs des ennemis de la France, commettait une véritable trahison qui le rendait passible des derniers châtiments, fût-ce au prix d'une violation de territoire. Le malheur des révolutions est de rendre parfois le patriotisme incertain ou ombrageux. Il nous semble que le duc d'Enghien n'avait pas une claire vue des devoirs que lui imposait sa qualité de Français, au moment où l'avènement de Napoléon rendait au moins inutile tout déploiement de force contre le nouvel ordre de choses. Tout lui conseillait de se réserver pour l'avenir; mais s'il a commis une faute, il l'a cruellement et noblement expiée.

II — III

Pendant que le duc d'Enghien et les gentilshommes émigrés déployaient toute leur vaillance pour délivrer leur patrie d'un gouvernement oppresseur, une bonne partie de la bourgeoisie française courait à la frontière pour défendre avec non moins d'ardeur et avec un patriotisme égal la cause de la Révolution.

L'Assemblée nationale, après avoir juré dès le 18 janvier 1791 le principe de la levée de cent mille auxiliaires destinés à compléter les régiments désorganisés par l'émeute et la désertion, appelait en juin, en juillet et en août les volontaires aux armes. On s'est demandé si ces nouveaux combattants avaient été vraiment les irrésistibles défenseurs du sol national qu'exaltent les légendes populaires, où s'ils n'avaient dû leur succès, comme l'a prétendu M. C. Rousset, qu'à la présence des vieilles troupes de ligne qui les encadraient. Ce problème historique n'est pas encore complètement

résolu. Peut-être conviendrait-il d'adopter une opinion moyenne entre ces deux extrêmes. *Le Journal d'un volontaire de* 1791, écrit avec autant de sincérité que d'enthousiasme, jette un peu de jour sur cette question. Il est piquant de mettre en regard les immortelles pages des *Mémoires d'Outre-Tombe* sur le siège de Thionville par l'armée de Condé soutenue des Autrichiens, avec le récit décousu mais, fidèle, du jeune Français renfermé dans cette place. Le courage et l'exaltation des assiégés, dont la victoire finit par couronner les efforts, ne peuvent se décrire. On avait organisé des danses publiques auxquelles les femmes prenaient part autour même des batteries, au son de la musique militaire. Sommés de se rendre, le général de Wimpfen et la municipalité répondirent qu'ils demeuraient fidèles à la nation, à la loi et *au Roi*. Notez que sommation et réponses sont datées du 4 septembre 1792, trois semaines après le 10 août. Ce fait montre à la fois quel désordre régnait dans les esprits et quel dévouement animait les cœurs. Après la levée du siège de Thionville, notre volontaire assiste à la retraite en désordre des Prussiens qui suivit la journée de Valmy. Les affirmations de ce témoin oculaire montrent que c'était bien une véritable déroute, et que le duc de Brunswick avait réellement éprouvé un sérieux échec dont on a voulu plus tard à tort, croyons-nous, restreindre la portée. M. de Marsangy éclaire heureusement les récits de ce jeune héros par d'autres témoignages qui en confirment l'exactitude; mais il aurait dû, ce nous semble, accepter avec moins de confiance les accusations souvent absurdes lancées par les jacobins contre les généraux qui avaient eu le tort d'être malheureux.

L'Anglaise inconnue qui a voyagé en France, de Calais à la frontière suisse, pendant les années 1796 et 1797, nous donne des informations plus variées et plus étendues. Ses lettres, adressées à une dame de la cour d'Angleterre et qui semblent avoir eu pour objet de faire connaître en haut lieu le véritable état de la France, révèlent un réel talent d'observateur. C'était le temps où Malmesbury négociait avec le Directoire, pour la conclusion d'une paix qui ne fut signée que sous le Consulat. Comme cette dame était accompagnée de son mari et d'un ami de son mari, elle avait facilement accès partout, et elle profitait de l'hospitalité française et un peu du bavardage français pour renseigner ses compatriotes sur le fort et le faible du pays qu'elle visitait. Nous n'avons nul sujet de suspecter sa véracité; impartiale, elle l'est aussi dans une certaine

mesure et c'est ce qui rend son témoignage précieux. Nous lui reprochons de manquer de largeur et d'élévation dans les jugements et de se laisser influencer par ses préjugés nationaux et religieux. Elle compte froidement les églises détruites, fermées, vendues ou consacrées à des usages profanes : elle n'a pas un mot de pitié pour les souffrances du clergé insermenté. Si elle nomme la Vendée, c'est sans un mot d'admiration pour son héroïsme ou de regret pour son infortune, et uniquement pour rappeler la vigoureuse résistance rencontrée dans ce pays par la Révolution, qui a, au fond, toutes ses sympathies. Peu s'en faut qu'elle ne s'attriste du mouvement qui s'opère sous ses yeux et qui fait rouvrir plusieurs édifices du culte, malgré les lois oppressives toujours subsistantes et le mauvais vouloir du gouvernement. Discutant les chances de maintien de la république, elle s'exprime ainsi : « J'ai remarqué que les idées et les mœurs des Français, comme on peut naturellement le supposer, participent plus de l'ancien régime que du nouveau... Lorsque les nations ont pris une empreinte particulière, elles la perdent difficilement. Les maîtres actuels de la France refusent de rétablir la religion, mais ils ne peuvent décider le peuple à vénérer le temple de la Raison. Ils peuvent méconnaître les prêtres, mais le peuple veut encore aller à la messe. L'habitude et le préjugé prévaudront encore longtemps contre les innovations politiques et religieuses. » Et pour conclure : « Il est très probable que, si la République française est capable de se maintenir, les habitants de ce pays éprouveront, par degrés, de grands changements dans leurs sentiments et dans leurs manières. Cependant ils ne sont pas encore républicains; et, tant que l'ignorance, la superstition et le dérèglement prévaudront, je ne puis admettre que la République s'établisse. » Pour ne pas se révolter en entendant un pareil langage, il faut se souvenir que celle qui le tient regarde le papisme comme une idolâtrie, que son propre pays qu'elle admire a donné l'exemple à la Révolution française, en fermant violemment les couvents et en confisquant leurs biens, et qu'hier encore on éventrait les prêtres catholiques coupables d'avoir dit la messe. Quand on appartient à une race qui a contemplé froidement ces atrocités et qui les a voulues, on est incapable d'éprouver de la commisération pour les victimes des discordes intestines en pays étranger. Cette dureté de cœur n'empêche pas notre voyageuse de louer hautement le dévouement de quelques Sœurs de la Charité échappées à la

tempête, tout en déplorant leur bigotisme. Les faits matériels qui passent sous ses yeux sont, en général, exactement photographiés. Toutefois, elle voit surtout les choses par leur petit côté. Croirait-on qu'elle ne consacre qu'une demi-page à Notre-Dame de Paris, dont elle se borne à constater la nudité, sans apercevoir la majesté de l'édifice, sans la moindre allusion aux souvenirs évoqués par la vieille basilique! En résumé, témoin véridique, médiocrement amusant et pas du tout aimable.

IV

Il n'est pas besoin d'avoir achevé la lecture des lettres de Mgr Dupanloup, choisies et recueillies avec un soin pieux par M. l'abbé Lagrange, qui fut le confident et l'ami de l'illustre évêque, pour se dire : « Voilà un cœur dévoré de zèle. » Cette noble passion inspire toutes les pages de ces deux attachants volumes. Mgr Dupanloup aime, avant tout, les âmes, il plane presque constamment dans un monde surnaturel. Ce n'est pas qu'il soit insensible aux beautés de la nature, ni aux grands souvenirs de l'histoire, témoin cette admirable lettre où il rappelle, avec une émotion partagée par ceux qui ont vu ces lieux inoubliables, cette promenade du soir dans Rome et cette vue de la campagne qui l'entoure. Mais ce ne sont que des délassements dans cette vie si active. Mgr Dupanloup poursuit toujours le bien avec une ténacité que rien ne lasse, une fougue qu'aucun obstacle n'arrête. Avec quelle joie salue-t-il l'avènement de Pie IX qu'il qualifie de providentiel! Son enthousiasme ne l'aveugle pas, du reste, sur les périls de la situation. « Les croix, dit-il, ne manquent pas, elles ne manqueront pas »; et il ajoute avec un grand sens chrétien : « Nous en avons tous besoin. » D'un coup d'œil, le Pontife a reconnu en lui un grand serviteur de l'Eglise; il le loue d'avoir publié son livre de *la Pacification religieuse*, il l'encourage à marcher toujours dans la même voie, de fermeté et de modération. Nous admirons aussi le tact exquis qui met chaque homme à sa place et apprécie chaque chose à sa juste valeur, avec une délicatesse de sentiment qui le porte à panser les blessures secrètes. Apprend-il à Rome la mort subite de Montalembert? Il écrit sur-le-champ au comte de Rességuier, qui se trouvait en ce moment l'hôte de M. de Falloux, et envoie vers eux des paroles de conso-

lation où il s'oublie lui-même. De même, la mort de M. Cousin lui dicte pour M. Thiers, dont il espère le retour à la foi, des conseils vigoureux et tendres, où il le félicite « d'aimer Dieu comme un fils aime son père », mais en l'avertissant avec autorité que cela ne suffit pas, car « Dieu qui nous a faits libres ne nous a pas faits ses égaux », proposition très juste qui, dans sa concision énergique, résume toute la philosophie religieuse. Après avoir combattu la candidature de Littré, alors athée, il s'empresse de verser du baume sur sa blessure, préparant peut-être ainsi de loin sa conversion. Il faudrait presque tout citer.

Signalons à la hâte la lettre, d'une portée si politique, au duc de Joinville, au moment de la réunion de l'Assemblée nationale. Plût à Dieu que ces sages conseils eussent alors été suivis! Quand on lit les noms des correspondants du célèbre évêque, outre ceux que nous avons cités, le comte de Chambord, le cardinal de Rohan, Pétetot, Molé, Talleyrand, le maréchal de Mac-Mahon, la princesse Borghèse, du Boys, Antonelli, Gratry, Cochin, de Lacombe, Guizot, d'Yvoire, Claude Bernard, on comprend l'intérêt qui s'attache à cette publication où bien des détails de caractère sont révélés. Il est entendu que le choix de ces lettres a été fait avec scrupule, de façon à ménager d'honorables susceptibilités et à éviter tout ce qui pourrait ramener, même de loin, le souvenir de débats auxquels on ne pense même plus aujourd'hui que la mort est venue réconcilier ceux qui avaient défendu la cause de Dieu et de l'Eglise par des moyens différents.

V, VI, VII

MM. Robiou et Delaunay poursuivent leurs savantes recherches sur les institutions de l'ancienne Rome. Avec le présent volume, nous sommes en présence de l'Empire qui les a si gravement altérées, tout en en conservant longtemps l'apparence. Mais il ne faut pas croire que les mœurs se transformèrent tout à coup. Certains préjugés du caractère romain persistent, en particulier ce dédain du commerce et de l'industrie, qui empêcha la formation des classes moyennes, qui auraient pu servir de contrepoids à l'omnipotence du prince et à la servilité de la plèbe. Le travail servile exploité par les grands faisait au travail libre une concurrence désastreuse. Chassé de

la campagne par l'extension démesurée des *latifundia* et la ruine de la petite propriété, le citoyen pauvre trouve dans la ville tous les métiers, tous les commerces exercés par des étrangers ou par des esclaves des riches, qui ont organisé des ateliers où ils les font travailler à leur profit. Caton l'Ancien, sur la fin de sa vie, néglige l'agriculture pour l'usure maritime et pour l'exploitation des étangs, des sources thermales et de l'industrie des perlières. Crassus a dans son personnel servile des lecteurs, des écrivains, des banquiers, des gens d'affaire, des maîtres d'hôtel, et tout ce monde travaille pour son compte. Les *collegia* ou corporations ouvrières ne sont peuplées que de petites gens et ne jouissent d'aucune espèce de considération. N'allez pas croire que les chevaliers, classe intermédiaire, que Cicéron et d'autres politiques de sa trempe auraient voulu pousser pour tenir la balance entre l'aristocratie et le peuple et amortir le choc entre ces deux puissances, s'occupassent d'un honnête trafic. Non : la source de leur opulence venait de la spéculation sur les revenus de l'État et des prêts onéreux faits aux petits princes et aux villes qui avaient besoin d'acheter la protection du Sénat. L'avènement de l'Empire opéra peu de changements à cet égard, du moins à Rome et dans toute l'Italie. Quant aux provinces, mieux administrées que dans les derniers temps de la République, elles jouirent bientôt d'une grande prospérité, la vie municipale y devint en honneur et y entretint le goût des affaires publiques. Ainsi se créa une classe d'hommes aisés, intelligents et pratiques, qui recueillirent la succession des Césars, quand l'Empire succomba sous le poids de ses propres fautes, plus peut-être que sous le coup des barbares, et concoururent avec l'Eglise pour sauver les débris de la civilisation romaine.

Nos deux auteurs ne se bornent pas à des considérations sur l'économie politique; ils passent en revue, avec une érudition et une sagacité que nous nous plaisons à signaler, tous les organes de ce vaste corps, dont les nations modernes ne sont que des membres : l'administration avec ses diverses magistratures, les routes, les postes, les fondations alimentaires, les cités italiennes et les colonies, les finances et les impôts, devenus si divers et si écrasants, l'armée et son admirable organisation. Ils terminent par la religion, qui subit tant d'innovations, le pontificat et l'apothéose des empereurs, l'invasion des cultes orientaux, les rapports de l'Etat avec le christianisme qui procédèrent toujours de la méfiance et aboutirent

souvent à la persécution. Un des meilleurs chapitres est celui qui traite des lois agraires; ce sujet, fort épineux et fort obscur, devient lumineux par la comparaison avec des situations analogues dans nos temps modernes.

L'ordre chronologique nous amène à une étude très intéressante sur un vieux problème d'hagiographie. Où reposent véritablement les corps de saint Benoît et de sainte Scholastique? D'après une tradition fort autorisée et qui s'appuie de nombreux documents, ils se trouvent dans l'ancien monastère de Fleury-sur-Loire. Les Italiens, au contraire, veulent que les dépouilles de l'instituteur de la vie cénobitique en Occident et de sa sœur n'aient pas quitté le célèbre couvent du mont Cassin, où ils ont élevé une magnifique église. De part et d'autre on allègue des bulles pontificales, sur l'authenticité et l'intégrité desquelles on n'est pas d'accord. L'illustre Mabillon, lui-même, a hésité devant certaines difficultés de la question. Un érudit contemporain, M. Grellet-Balguerye, l'a reprise pour son compte, et il entreprend de la résoudre dans le sens des prétentions françaises. Celles-ci avaient à triompher d'une objection qui semblait insurmontable. Le texte principal sur lequel elles s'appuient place sous le règne d'un prince, nommé Clovis, la translation de ces glorieuses reliques d'Italie en France. Or aucun des souverains connus sous ce nom n'est contemporain de cet événement : or M. Grellet-Balguerye a découvert un nouveau Clovis, qui prendrait le nom de Clovis III; fantôme de roi que le maire du palais, Ebroïn, aurait présenté aux populations pour gouverner impunément sous son nom. Les développements de cette thèse ingénieuse rempliront un volume entier, que l'auteur compte publier par voie de souscription. Nous sommes heureux d'annoncer cette bonne nouvelle aux amateurs de recherches historiques.

Avant de quitter le terrain de l'érudition, nous nous empressons de signaler le premier volume de *l'Annuaire du Conseil héraldique de France*, qui reconnait pour son fondateur M. le vicomte Oscar de Poli. Nous sommes assuré que cette publication trouvera de nombreux lecteurs, et cela pour deux raisons. D'abord, depuis que la démocratie règne en France, et surtout que nous sommes en république, la recherche des distinctions nobiliaires a redoublé chez nous, et les familles titrées éclosent par douzaines. Ensuite, on sera attiré et retenu, non seulement par le choix des morceaux,

mais encore par la sobriété et l'élégance de la diction. Nous n'ajouterons pas d'autre éloge.

VIII, IX, X, XI, XII

Le connétable de Richemont, qui, vers la fin de sa vie, devint duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III, est un des personnages les plus importants du règne de Charles VII. Son récent historien, M. Cosneau, ne craint pas d'affirmer que, parmi les libérateurs de la France, s'il en est un qui mérite d'occuper, à côté de Jeanne d'Arc, le premier rang, c'est le connétable de Richemont. Il avait embrassé la cause de l'héroïne avec ardeur. Mais la jalousie du favori La Trémoille qui dominait son maître, le faible Charles VII, l'éloigna et rendit ses efforts stériles. Peut-être que sous sa direction, on fût parvenu à délivrer Jeanne d'Arc prisonnière à Rouen. Après le supplice de la Pucelle, Richemont trouva le moyen d'enlever La Trémoille et de rentrer en grâce devant le roi. Son action fut alors décisive, non seulement comme homme de guerre, mais aussi comme diplomate. Beau-frère du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, il parvint à opérer une réconciliation entre ce prince et le roi, et à faire signer le traité d'Arras qui réunit toutes les forces de la France contre les Anglais. En dépit du rôle capital joué par lui, son histoire était imparfaitement connue, en partie, par la faute de son biographe et écuyer Gruel, qui s'est plus attaché à chanter ses louanges qu'à raconter exactement, et suivant l'ordre chronologique, toutes ses actions. M. Cosneau a comblé heureusement presque toutes ses lacunes, grâce à l'étude obstinée, non seulement des textes imprimés, mais encore des manuscrits conservés dans les archives; il a porté ses recherches jusqu'en Angleterre. C'est une contribution importante à une des parties les plus intéressantes de nos annales et qui a son prix, même après les beaux travaux de M. de Beaucour sur le règne de Charles VII. Il nous est impossible d'analyser en quelques lignes un gros volume de 467 pages de texte suivies de plus de 200 pages d'appendice. Nous nous contenterons de résumer ce caractère et cette vie en empruntant à l'auteur le jugement par où il termine son long récit : « Après les premiers écarts d'une ambition hésitante et inquiète, il se donna tout entier et pour toujours à la France. La rude énergie, la rigueur nécessaire

qu'il déploya dans la direction du gouvernement et de l'armée, lui aliénèrent le roi, les courtisans, les gens de guerre, le peuple lui-même. On fut beaucoup moins sensible au bien qu'il faisait, ou qu'il voulait faire, qu'aux sacrifices dont il le fallait payer. Antipathie du roi, rancune des gens de guerre et des courtisans, impopularité imméritée, Richemont brava tout, supporta tout, avec une froide ténacité, avec une invincible force d'âme. Il eut le rôle le plus difficile, le plus ingrat; sa renommée en a souffert, après comme avant sa mort. Ce qu'on vit, ce qu'on a continué de voir surtout en lui, c'est le *justicier*. Ce titre est déjà une gloire, mais ce n'est pas assez. » En somme, Richemont est une des grandes, des plus honorables figures de notre histoire. Notons, en particulier, qu'il prit une part considérable à la réforme des gens de guerre, qui étaient devenus un fléau en ce temps d'hostilités incessantes, à l'établissement de compagnies d'ordonnances et à la création d'une armée permanente, une des sources de la grandeur nationale. A ce titre seul, il aurait droit aux hommages de la postérité.

Il nous est pénible d'avoir à exprimer de nombreuses réserves à propos du livre sur François-Joseph Ier et son règne que vient de publier M. de Bertha. Le personnage nous est assurément sympathique et les peuples qu'il gouverne, éprouvés comme nous par la mauvaise fortune et en proie, également comme nous, à des divisions intérieures, ne sauraient nous être indifférents. L'empereur d'Autriche méritait d'être loué, mais autrement que ne l'a fait son panégyriste. Ce souverain, dont le règne a été traversé par tant d'orages, a eu le mérite de ne jamais désespérer et la sagesse d'avoir su plier à temps. Peut-être aurait-il dû parfois montrer plus de fermeté dans la résistance; la gravité exceptionnelle des circonstances sera son excuse. En acceptant par nécessité et pratiquant avec loyauté le *dualisme*, conception qui encore aujourd'hui est très contestée, François-Joseph n'entendait pas sans doute accueillir « les principes fécondants de la Révolution », ni remplacer « les conditions surannées de l'existence nationale par l'organisation moderne d'un État civilisé ». Est-ce que la civilisation de la Hongrie ne date que des derniers changements? Il nous est impossible de goûter la métaphore au moins hasardée de l' « ouragan réactionnaire attisant le feu sinistre, qui sert à forger les chaînes des peuples ». Encore moins songeons-nous à approuver des mesures telles que le mariage civil, l'émancipation des Israélites, l'abolition du

concordat. Nous aimons mieux la partie du récit qui a trait aux efforts tentés pour réformer le corps germanique. L'auteur y montre fort bien que les intentions généreuses de l'empereur se trouvèrent paralysées par les hésitations de ses conseillers. La Prusse, dirigée par une volonté de fer, devait l'emporter dans ce duel inégal.

La nature, l'origine, l'étendue, les conditions de durée et d'exercice du pouvoir, sont des questions qui ont de tout temps préoccupé les esprits sérieux; aujourd'hui elles devraient nous passionner, puisque c'est l'ignorance ou la méconnaissance des vrais principes qui assura la perpétuité de nos révolutions. M. l'abbé P. Féret, que nos lecteurs connaissent, a entrepris de les exposer historiquement. Présentés par tous, ou presque tous les docteurs catholiques à partir des fondateurs de la scolastique, jusqu'aux théologiens contemporains, ces principes doivent s'imposer aux catholiques. La doctrine, clairement indiquée par saint Thomas, développée amplement par Bellarmin et Suarez, confirmée bien qu'avec une mesure qu'expliquent les circonstances, par Bossuet et Fénelon, est au fond tellement identique qu'il résulte de ce long défilé une certaine monotonie. Mais cet inconvénient inévitable, est largement compensé par la limpidité et la solidité du raisonnement. On remarque bien, par occasion, un peu de subtilité, dans les détails, c'est un défaut auquel le moyen âge était enclin; mais les grandes lignes de la théorie subsistent, et elles sont claires. Voici en quels termes M. Féret résume l'enseignement catholique :

« Le pouvoir politique vient de Dieu, comme tout ce qui existe; il a été communiqué à la nation par Dieu, auteur de la nature; et parce que la nation ne saurait l'exercer par elle-même, elle le communique à des particuliers, pour que ceux-ci, sous et avec le régime adopté, royauté ou république, république oligarchique ou démocratique, l'exercent dans l'intérêt commun ; devoir tellement sacré, imprescriptible, que la nation reprend, ou peut reprendre ses droits, même dans une monarchie héréditaire, quand les dépositaires de l'autorité souveraine deviennent impuissants à remplir leur redoutable mission, ou, manquant gravement à leurs devoirs, ne travaillent plus pour le bien public. »

M. Léonce Curnier, ancien député, a voulu ajouter un dernier hommage à ceux dont la mémoire de Frédéric Ozanam a été si justement honorée. Nous ne pouvons revenir sur cette belle vie qu'il nous était donné naguère de retracer à grands traits. M. Curnier,

qui eut le bonheur d'être son ami, a eu l'heureuse idée de nous parler surtout de sa jeunesse qui est moins connue; on sent, dans son livre, une chaleur communicative ainsi que le louable désir de faire aimer davantage le savant chrétien des générations qui grandissent autour de nous, pour qu'elles apprennent à l'imiter.

Le patriotisme le plus pur a dicté le livre de M. Morillon, ancien chef du bureau de l'approvisionnement à la préfecture de la Seine sur *l'Approvisionnement de Paris en temps de guerre.* Paris, en face de l'Allemagne toujours prête, écrit l'auteur, est aujourd'hui ville frontière; quelques jours, en cas de défaite, suffiraient pour mettre Paris en contact immédiat avec l'ennemi. C'est un cas qu'il faut prévoir, puisqu'il est possible. En 1875, quand les Allemands parurent sur le point de se jeter sur nous, le ministère du maréchal de Mac-Mahon demanda immédiatement un programme d'approvisionnement, et il allait l'exécuter, quand l'intervention sollicitée de la Russie assura la paix. Il ne faut pas renouveler les erreurs et les affolements de 1870. M. Morillon, qui a vu de près les choses, trace un tableau lamentable des gaspillages du siège. Ainsi, les mairies dépensèrent sans contrôle ni méthode 33 millions, dont un tiers seulement a été recouvré. On estime qu'avec un meilleur système de recensement et de distribution, Paris eût pu tenir un mois de plus. Le désordre était tel que M. Molinari a pu écrire que « si la population de Paris a pu vivre, ce n'est pas parce que l'administration s'est mêlée de la nourrir, c'est quoiqu'elle s'en soit mêlée ». M. Morillon propose la création, dès aujourd'hui, d'une commission technique, composée d'hommes spéciaux, qui étudierait la question, indiquerait les mesures législatives à prendre et en préparerait l'exécution.

Léonce de la Rallaye.

Dans un petit volume qu'il a intitulé *Défense de Pascal*, M. Nourrisson vient de démontrer l'inanité des insinuations perfides des incrédules qui prétendaient que l'auteur des *Pensées* était fou ou halluciné. Il a accumulé les preuves, en citant les lettres de sa sœur, Mme Périer, celles de Jacqueline, en opposant les dates aux récits controuvés ou arrangés : l'accident du pont de Neuilly, par exemple, fut tout à fait étranger à la conversion de Pascal, et cet

accident, d'ailleurs, est fort sujet à controverse, puisqu'il fut raconté, *pour la première fois*, en 1737, quatre ans après la mort de Marguerite Périer, qu'on peut appeler le dernier témoin. Il en est de même de l'*amulette* de Pascal, qui était seulement un écrit qu'il portait sur lui pour se rappeler certaines pensées de piété. Des détails et des extraits de ses écrits sur l'amour qu'il aurait éprouvé pour la sœur du duc de Roannez, son ami, et qui le rendent vraisemblable, des notes sur sa vie, telles que celle-ci de Mme Périer : « Mon frère prenait, dans les occasions, une ceinture de fer pleine de pointes, il la mettait à nu sur sa chair, et, lorsqu'il lui venait quelque pensée de vanité ou qu'il prenait quelque plaisir où il était, ou quelque chose semblable, il se donnait des coups de coude, pour redoubler la violence des piqûres, et se faisait ainsi lui-même souvenir de son devoir. » Tout cela est intéressant, ingénieusement présenté, bien étudié et concluant. En quelques pages, M. Nourrisson a défendu victorieusement, contre les *libres* penseurs, le grand écrivain qui avait jeté les premiers fondements d'une puissante apologie du christianisme.

E. L.

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

La seconde expédition suédoise au Grönland, par A.-E. Nordenskiold. (Librairie Hachette.) — *Aux Etats-Unis*, par F.-Frédéric Moreau. (Plon). — *Un coin de la Bretagne. Roscoff*, par Louis Pagnerre. (Dentu.) — *Campagne dans le haut Sénégal et dans le haut Niger*, par le colonel Frey. (Plon) — *Souvenirs*, par Vassili Vereschagin. (Savine.) — *L'art en Italie*, par Mgr Sébastien Brunner. (Mame) — *La Société de Paris*, par le comte Paul Vasili. (Nouvelle Revue.) — *La Cour de France et la Société au seizième siècle*, par Francis Decrue de Stoutz. (Firmin-Didot.) — *Mélanges et Portraits*, par E. Caro. (Hachette.) — *A travers Prés et Souvenirs*, par O. Justice. (Lemerre.) — *Le Réveil populaire*, par G. Faurie. (Ghio.) — *L'Enfer* (*traduction Vinson*). (Hachette.) — *Au bord du désert*, par Jean Aicard. (Ollendorff.) — *L'art de bien dire*, par Dupont-Vernon. (Ollendorff.)

I

Malgré ses glaces et son climat rigoureux, malgré la profondeur de ses fiords, le Grônland a depuis longtemps attiré la curiosité des explorateurs. Enevold Paars en 1728, Lars Dalagen en 1751, J.-J. Hayes en 1860, et d'autres encore, ont pénétré dans ces lointaines régions que tant d'obstacles naturels paraissent éloigner de nous. Le baron Nordenskiold enfin, que les terres polaires paraissent attirer tout spécialement, allait en 1883, au cœur de ce pays mystérieux, et que par dérision sans doute, on appelle le « Pays Vert ». De ce long voyage qui dura près de cinq mois, et pour lequel il voulut s'entourer d'hommes de science, il rapporta les notes les plus curieuses : il les réunit à son retour et forma ainsi un magnifique volume, que M. Charles Rabot, l'excellent traducteur, présente

au public français, sous ce titre : *la seconde Expédition suédoise au Grönland*. Quelques cartes et plus de cent gravures permettent au lecteur de suivre cette course vraiment surprenante dans le pays des glaces. M. Nordenskiold fait l'historique de toutes les explorations qui ont précédé la sienne et complète ses remarques, en y ajoutant les descriptions des voyageurs venus avant lui. Ce n'est pas seulement un récit d'exploration, mais bien un livre de science où certains problèmes discutés de géologie et de botanique se trouvent traités, presque toujours d'une façon personnelle. Suivant M. Nordenskiold, le Grönland présente aujourd'hui le même aspect que présentait jadis la péninsule scandinave avant l'époque glaciaire. L'intérieur du pays où, seul, il pénétra si profondément, est occupé par l'*inlandsis*, vaste désert de glace qui recouvre les continents et les îles du Nord. Il étudie la flore et la faune des glaciers, et, dans sa marche, rien n'a ralenti son ardeur de savant, ni les difficultés à surmonter, ni les souffrances occasionnées par le froid, ni la réverbération de la lumière sur la neige. « Le soleil des tropiques, du moins dans les régions situées au niveau de la mer, n'a pas une action aussi énergique. » La monotonie du voyage était quelquefois interrompue par des péripéties émouvantes, telles que des chasses à l'ours blanc, ou par de bizarres observations. Ainsi, n'était-il pas curieux de fouler un sol recouvert en plusieurs places, d'une neige rouge ou jaune? Quelquefois de grands dangers attendaient les explorateurs, lorsqu'ils naviguaient sur les côtes : tantôt ils étaient menacés d'être bloqués dans les glaces; tantôt ils avaient à redouter le choc d'une banquise ou d'un isberg. M. Nordenskiold n'en continuait pas moins ses études sur la nature de la banquise ou ses recherches hydrographiques.

« Un isberg fait toujours une impression grandiose et imposante, soit qu'on le rencontre en pleine mer, où vagues sur vagues se précipitent avec impétuosité sur ses flancs azurés ou pleins de givre, pour retomber impuissants en flots d'écume et en centaines de cascades; soit qu'on le voie dans un *champ de drifis*, où les vagues sont plus calmes, avancer au milieu des blocs grands et petits qu'il pousse devant lui et brise avec un fracas continuel; soit enfin qu'on le rencontre de jour, lorsque ses flancs resplendissent au soleil, comme des centaines de milliers de joyaux, ou que le *Fata Morgana* y fait apparaître des châteaux fantastiques, ou que l'on contemple de nuit ses formes gigantesques, multipliées par l'obscurité, les

brumes, l'air glacial, et dont les contours indécis semblent d'effrayants fantômes. »

Les vastes terres du Grônland, à peine peuplées aujourd'hui, renferment encore dix-huit mille représentants d'une race peu nombreuse, mais très attachante à étudier, la race des Eskimos. Les ruines nordiques que l'on distingue au fond de certains golfes témoignent d'un passé que l'on ignore. M. Nordenskiold, s'appuyant sur les vieilles sagas islandaises, remonte jusqu'au dixième siècle dans l'histoire des Eskimos. Leurs coutumes, les détails curieux et quelquefois piquants de leur vie et de leurs mœurs, leurs façons de célébrer le mariage ou les funérailles, l'idée qu'ils se font de l'éducation des enfants, leurs distractions, leur religion, cet ensemble de faits ou d'idées qui constituent partout la vie d'un peuple et différencient les races, forment un long et très intéressant chapitre. Il faut toutefois reprocher à l'auteur la tendance vraiment regrettable qui le porte à nier ou à combattre indirectement l'influence des missionnaires.

« Une bonne santé, l'adresse à la chasse et à la pêche, des enfants bien constitués, sont les principaux biens de l'Eskimo... Autrefois les Eskimos étaient un peuple brave et belliqueux; mais une longue paix leur a fait perdre leurs vertus guerrières. Au grand étonnement des Européens, il règne une parfaite concorde entre les divers membres d'une famille ainsi qu'entre les diverses familles d'une même maison ou d'un même village. Il n'y a ici ni maître ni valet. Les Eskimos sont aimables, obligeants et hospitaliers les uns pour les autres, ainsi que pour les étrangers, avec lesquels ils ont des relations suivies... Les habitudes pacifiques des Eskimos sont telles que leur langue ne contient aucune ou presque aucune expression injurieuse. » Ce n'est pas un voyage d'exploration qu'a fait M. Frédéric Moreau en allant *aux Etats-Unis*. En effet, le nombre de ceux que le nouveau monde attire devient de plus en plus grand, et il en est peu qui résistent au plaisir de raconter ce qu'ils ont vu. M. Frédéric Moreau a pensé que certains lecteurs pourraient s'intéresser à des notes personnelles, rédigées à la hâte, sans grand souci d'élégance ou de style, mais correctement écrites, et complétées par des connaissances empruntées sans doute à des dictionnaires d'histoire et de science. Ayant beaucoup voyagé, il peut faire au sujet des pays qu'il parcourt de nombreuses comparaisons; aussi les souvenirs de Munich, de Constantinople, de Tunis, de Versailles, de la Hollande

ou de l'Angleterre, lui reviennent-ils tour à tour à la mémoire. La Californie, cette contrée peu connue, lui fournit l'occasion de quelques bonnes pages.

« Los Angeles, nom délicieux, qui fait songer au paradis terrestre. Terre bénie, en effet, cette terre des anges, où tout semble fait pour contribuer au bonheur de ceux qui l'habitent.... C'est qu'il faut voir la Californie au travers des récits de ceux qui l'habitent toute l'année ; il faut savoir, comment, au printemps, à la première pluie, la terre se couvre en deux jours, d'une herbe verte et haute, émaillée des fleurs les plus brillantes et les plus parfumées. Les jardins deviennent des merveilles de richesse et d'éclat, les maisons sont enfouies sous les roses : alors vraiment c'est le paradis terrestre. »

Quelques détails relatifs à l'exploitation des mines et à l'histoire de San-Francisco, certaines remarques sur les mormons, sur la religion, les mœurs et les idées de cette caste d'individus, forment les meilleurs chapitres des notes de voyage publiées par M. F. Moreau.

II

Mais ceux qui aiment les contrées curieuses ou les beaux paysages, peuvent rester en France. M. L. Paguerre, l'auteur déjà connu et si goûté de plusieurs ouvrages sur la musique et l'art musical, nous conduit ainsi dans la petite ville de Roscoff avec son charmant travail qu'il intitule : *Un coin de la Bretagne*. Roscoff n'a rien du convenu des plages mondaines. « Mais Roscoff a ses rochers, ses pêcheurs, ses marins, ses coutumes originales, son climat exceptionnel, son terrain riche et fécond, sa flore méridionale. » On l'a fort bien dit : Roscoff est, par ses mœurs et sa tradition catholique, le plus pur échantillon de la Bretagne. Il faut lire ces pages écrites en fort bon style et en excellent esprit. Plus d'un baigneur viendra chercher ensuite dans ce coin de Bretagne la vraie mer et l'abondance des choses de la vie ; plus d'un savant voudra, comme M. L. Paguerre, fouiller des archives très riches en documents historiques, admirer la vieille église de Notre-Dame de Croatz-Batz, bâtie en pleine mer, et qui depuis 1545 défie les flots ; plus d'un touriste curieux désirera visiter les vestiges du môle où descendit, en 1548, la jeune Marie Stuart, que ses fiançailles avec le dauphin François appelaient à la cour de France.

III

C'est bien souvent d'un port de Bretagne que sont partis nos soldats d'infanterie de marine, pour occuper l'une ou l'autre de nos colonies d'Afrique, le Sénégal, par exemple. Avec sa plume toute militaire, M. le colonel Frey nous fait l'histoire d'une de ces occupations dans son beau livre : *Campagne dans le haut Sénégal et dans le haut Niger* (1885-1886). Il ne pouvait mettre plus de simplicité et par suite plus de grandeur, dans le récit de luttes et de combats dont, en somme, il fut le héros. La tâche était ardue. D'abord une campagne contre Samory, le roi très puissant et très obéi d'innombrables tribus, occupa les troupes du colonel pendant des mois : mais grâce à l'activité du commandant en chef, les ruses de Samory furent déjouées, et un traité de paix fut conclu avec le roi indigène. Il s'engageait à ne pas dépasser la rive gauche du Niger et à s'abstenir de soulèvements. En gage de l'amitié promise, il confiait au colonel Frey le plus aimé de ses fils. Ce jeune prince n'était autre que Karamoko, dont le voyage en France fit grand bruit et que les Parisiens curieux se rappellent avoir vu.

Mais un aventurier, Mahmadou Lamine, nouveau mahdi dont la vie mystérieuse semblait entourée de légendes, pèlerin revenu de la Mecque, et que tous les indigènes entouraient de considération, souleva les populations du haut Sénégal. La tribu des Sarrakholais, toujours prête à la révolte, s'agita à la voix de Mahmadou Lamine; il fallut donc marcher contre cet ennemi, dix fois supérieur en nombre, et que le fanatisme rendait plus redoutable encore; la campagne fut longue et difficile, mais à force de persévérance, on calma les peuplades, et le haut Sénégal fut pacifié : d'ailleurs, Mahmadou Lamine, le faux prophète, mourait honteusement.

Malgré toutes ces victoires, l'état du Soudan Français, d'après les conclusions de M. le colonel Frey, n'en paraît guère amélioré. Certains travaux, tels que des voies ferrées ou l'élargissement de fleuves, utiles pour le développement des transactions et le transport des troupes sont presque impossibles à exécuter. Les mines d'or qui se rencontrent en certains points, sont à peine exploitables : en un mot, le commerce dans le haut Sénégal paraît impraticable.

Depuis de longues années, les statistiques démontrent que l'exportation des produits du Sénégal demeure stationnaire. Ces conclu-

sions sont tristes, car elles prouvent que les résultats acquis ne peuvent se mesurer aux efforts dépensés. Et cependant l'ouvrage de M. le colonel Frey est très encourageant à connaître : il en ressort que l'armée n'est jamais au-dessous de sa tâche, et que les troupes françaises sont à la hauteur de tous les dévouements et de tous les devoirs. Les pages consacrées à nous dépeindre les officiers d'infanterie de marine et les soldats employés pour la conquête, sont très belles et remplies d'une émotion communicative : on les sent écrites par un chef qui connaît, apprécie et aime le soldat. Ceux qui envoient nos officiers et nos soldats, dans des pays comme le Sénégal, ignorent sans doute les souffrances qu'il faudra subir dans de semblables déserts et sous un tel climat. Chaque saison a des dangers : après les fièvres et les pluies arrivent les chaleurs.

« C'est alors pour l'Européen, l'époque des nuits sans sommeil, des terribles visions auxquelles succède un vague de l'âme, indéfinissable, une sorte d'anéantissement complet, persistant, de l'être moral et physique... En vain, ferme-t-on les yeux en appelant le sommeil. Celui-ci se fait longuement attendre. Peu à peu, brisé par la fatigue, par la veille, on s'assoupit. Mais l'esprit a été surexcité par des heures de profonde émotion : il a été surexcité par les inquiétudes, par les travaux de la journée, par ces reconnaissances faites sous le soleil, dans les broussailles qui environnent le camp, du milieu desquelles on s'attend à voir surgir à chaque instant devant soi, un ennemi aussi bien qu'une bête fauve. Enfin à une heure avancée de la nuit, une grande lassitude s'est emparée de tous; on s'endort, mais d'un sommeil fiévreux, agité, qui est comme la continuation des souffrances et des angoisses de la journée.... De plus, aux premières lueurs du jour, il faudra être debout. Mais le soleil fait chaque jour ses victimes!... Si l'étape se prolonge, que de malheureux exténués de fatigue, suffoqués par la chaleur, sont alors semés sur la route pour ne plus se relever! D'autre part, lentement l'anémie accomplit son œuvre de destruction... l'homme voit ainsi insensiblement ses forces décroître jusqu'au jour où il ne pourra plus se soulever de sa couche.

« On comprend la mortalité effrayante de nos colonnes dans ces contrées du haut Sénégal, mortalité qui s'élève en quelques mois à peine au tiers, à la moitié de l'effectif. »

Et pourtant les épreuves n'abattaient pas les courages. « Chez les soldats jamais une plainte, jamais un murmure, jamais un ins-

tant de découragement : chez l'officier, toujours la même ardeur à supporter les fatigues, à courir au-devant de nouveaux dangers, à voler à de nouveaux combats. » Vraiment à la lecture de ces lignes, on se voit pris d'une respectueuse estime pour le chef qui savait inspirer tant de confiance, et qui distribuant les éloges à tous, semble oublier que la meilleure part lui en revient.

IV

M. Vassili Vereschagin aurait pu se contenter d'être un dessinateur et un peintre de talent : on aurait ainsi le plaisir de le louer sans réserve; ses *Souvenirs*, ceux qu'il consacre à son enfance, à ses voyages dans les Indes, à ses relations avec Skobeleff ou Tourguenieff, illustrés de jolis et vivants dessins, méritaient d'être mieux commentés. Les écrivains russes se distinguent ordinairement par une grande simplicité d'expressions, qui fait mieux ressortir la profondeur de l'observation : ici, la simplicité est un peu voisine de l'insignifiance, et le style assez incolore. Tel qu'il est toutefois, dans son ensemble, ce livre, où sont dépeintes les mœurs des Hindous, plaira à la jeunesse curieuse, et a, en outre, le mérite d'un pittoresque album. En traduisant avec autant d'élégance, l'ouvrage de Mgr Sébastien Brunner, sur l'art en Italie, au *Moyen âge et à la Renaissance*, Mme J.-T. de Belloc nous permet de faire un véritable voyage dans les vieux couvents d'Italie. L'évêque allemand s'est appliqué à faire ressortir l'influence exercée par les monastères et les religieux sur les productions artistiques de leur époque ou sur leur conservation : les ordres religieux en effet, particulièrement les Dominicains enfantèrent des artistes dans tous les genres, architectes, peintres, sculpteurs. Il est difficile de résumer cet ouvrage qui se compose d'une suite de notes peu coordonnées et sans liaison apparente; mais on peut lire avec intérêt les chapitres consacrés à Fra Angelico et à Savonarole, ou les poésies passionnées de son fils spirituel Benedetto Fiorentino.

V

Le comte Paul Vasili, l'indiscret et séduisant diplomate, qui déjà nous a fait connaître presque toutes les cours d'Europe a réuni aujourd'hui dans ses deux volumes sur *la Société de Paris* les portraits des personnages qui forment *le grand monde* et *le monde*

politique. Il l'a fait avec une rare entente de la science du monde et un goût parfait. Le comte de Chambord, le comte et la comtesse de Paris, le duc d'Aumale, les grandes familles ducales, en un mot, toute la noblesse de France, défilent tour à tour dans ces tableaux. L'appréciation qui suit, n'est-elle pas très juste? « Le général de Charette et sa femme ont ce don si rare de s'attacher les cœurs et de séduire les sympathies. On se sent tout particulièrement attiré vers le premier, on subit son prestige et tout en gardant assez de sa présence d'esprit pour analyser le héros, il est impossible de résister à l'ascendant de cette étrange nature, dont l'élévation ne semble comporter des ombres que pour mieux faire ressortir les côtés rares et brillants. »

Le comte Vasili rend hommage alors à toutes les qualités de la noblesse où se conserve l'esprit de famille et de dévouement, et où la dignité de la vie s'allie souvent avec la pratique des meilleures vertus. Voulant nous analyser les qualités qui font la grande dame française, il ne pouvait mieux faire que de tracer son charmant portrait de Mme de Pourtalès, ou son portrait plus grave de la duchesse de Doudeauville. *La littérature mondaine*, si dignement représentée par le marquis de Vogué, *la dévotion*, *la charité*, *la vie hors Paris*, fournissent au comte Vasili les meilleurs ou les plus piquants développements. Dans son chapitre intitulé *le Veau d'or*, il montre bien la désolante influence de l'argent sur la société du jour : n'est-ce pas à cause de l'argent que se découvrent « les dessous inquiétants du caractère, les fonds boueux de la conscience ». Il connaît le monde à merveille et sait donner les meilleurs conseils pour y réussir.

« Le secret est de n'attacher aucune importance au succès, d'y apporter un oubli de soi et une simplicité entière. Il faut s'y montrer tel que l'on est, avec infiniment de réserve quant aux dons exceptionnels que l'on peut posséder. »

Un reproche à faire toutefois, à l'auteur de ces deux volumes : il est trop prodigue en compliments flatteurs. On ne peut cependant accuser cette bienveillance d'esprit de parti, car elle revêt une nuance de coquetterie envers les gens d'opinions contraires à celles du comte Vasili. Toutes les préférences de notre diplomate, admirateur passionné d'Athènes, seraient pour une république athénienne. Nous ne saurions souscrire aux éloges sans réserve, adressés aux hommes du jour. Si les hommes qui gouvernent nos affaires

avaient toutes les qualités de ces portraits, nos affaires ne pouvaient aller aussi mal. Seuls, MM. Wilson et Jules Ferry n'ont pas trouvé grâce aux yeux de l'auteur; nous n'avons pas l'intention de les défendre. Le comte Vasili pense que chez nous le *cosmopolitisme* tient une trop large place, et il s'explique ainsi : « Nous admettons à tous emplois des hommes de tous pays à peine français : les métis ne comprennent pas le patriotisme. » Nos ministres et nos anciens ministres, dépeints sous les plus flatteuses couleurs, sont à peine reconnaissables : il faut s'arrêter cependant devant l'esquisse fine et charmante d'un portrait de M. Jules Simon. C'est un athénien : au fond, malgré quelques traits un peu mordants, il a toutes les sympathies de l'auteur.

Le Sénat et la Chambre sont analysés avec esprit : Mgr Freppel reçoit de justes éloges, ainsi qu'Henri Maret, le seul vrai républicain, puisqu'il est le seul défenseur de toutes les libertés. Le comte Vasili, malheureusement, plaisante plus que de raison M. de Cassagnac, et ne semble pas apprécier à sa vraie valeur l'éloquence magnifique et quelquefois sublime de M. de Mun. Les chefs de groupe ont un portrait spécial; ce n'est pas que notre diplomate prennent les groupes bien au sérieux. « A quoi servent les groupes? — A diviser la Chambre. — Et puis encore? — A rendre plus difficile la confection des ministères. — Et après? — A les rendre plus fragiles. — Et enfin? — A créer une quantité de petits bureaux indépendants du grand bureau, à multiplier les présidents, les vice-présidents, les secrétaires et les questeurs. Y a-t-il beaucoup d'institutions humaines et parlementaires qui soient mieux justifiées? Si la Chambre n'était pas ainsi divisée, la politique serait trop simple, les ministères trop durables, la vie parlementaire trop monotone. Et alors que deviendraient les ambitions? N'est-il pas admis que la politique est une carrière d'ambition, que le parlementarisme a été imaginé dans le grand phalanstère social pour donner le plus de satisfaction possible au plus grand nombre de gens férus de cette passion que Fourier n'a pas cataloguée, je crois, et qui consiste à être comblé d'avanies dans l'exercice d'une puissance illusoire et éphémère? »

Le comte Vasili connaît fort bien notre presse, nos revues périodiques et nos journaux : il a pénétré même dans quelques-uns de nos salons, dans le salon politique de Mme Adam ou dans le salon « artistique et littéraire » si recherché de Mme Eugène Loudun.

En résumé, une pensée patriotique très juste se dégage de la lecture de ce second volume : c'est que les Français emploient à se dénigrer, à se nuire, beaucoup plus de talent qu'il n'en faudrait pour reconquérir la prospérité intérieure et pour donner à l'étranger, qui guette nos symptômes de discorde, une idée vraie de notre force et d'une vitalité qui résiste à tous les assauts. Le comte Vasili a l'esprit, le cœur et le style d'un Français, j'allais dire d'une Française... Il connaît étrangement le dessous de nos cartes, et ses lettres constituent de véritables Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps. Ses deux volumes, écrits avec beaucoup d'esprit et d'aisance, remplis d'heureuses transitions, sont supérieurs aux autres ouvrages relatifs à la société européenne, supérieurs en particulier à la *Société de Berlin;* les observations fines et délicates y abondent.

Cette phrase que le comte Vasili écrivait à « son jeune ami » n'est-elle pas bien exacte et ne résume-t-elle pas notre situation? « Vous auriez grand besoin que votre Révolution à peine commencée produisît un homme de génie qui mît un peu d'ordre dans ce chaos. »

VI

C'est encore le grand monde et le monde politique, mais celui d'autrefois qu'étudie M. Francis Decrue de Stoutz dans son ouvrage sur *la Cour de France et la Société au seizième siècle.* Jusqu'à cette époque, on ignora ce qu'était, à vrai dire, la société : la « sociabilité » ne se développa qu'à partir de François Ier, grâce à l'influence prédominante que prirent les femmes, grâce aux mœurs nouvelles qu'introduisit la Renaissance. La cour était en divertissements continuels et, peu à peu, les duels et les tournois firent place à des jeux où la part des femmes devint plus grande. Il y avait encore des *fous* à la cour, mais à leur langage souvent grossier, on commence à préférer les plaisanteries plus délicates. « Dire le mot » devient une élégance. En ce qui touche les femmes, on peut dire que la galanterie remplace la chevalerie. Les rois accordaient par jour un certain temps à la société ou aux lettres : François Ier était poète; Henri II faisait une heure de littérature par jour; Charles IX écrivit des lettres remplies d'esprit; Henri III était un séduisant orateur. Les populations d'alors ne se plaignaient pas de voir ainsi grandir la cour, car elles vivaient un peu de la

royauté : les chasses, les cérémonies du sacre, de l'entrée solennelle, du baptême, des noces, des funérailles princières obligeaient à de grands déplacements. Ces voyages ou ces solennités occupaient le peuple et parfois l'enrichissaient. M. de Stoutz décompose les différents pouvoirs de l'État et énumère les progrès accomplis; il constate que le seizième siècle fut une époque d'étourderie à laquelle manquèrent trop le bon goût et la tenue. Il faut reprocher à l'auteur une tendance exagérée à louer partout et quand même la Réforme.

Nous ne saurions admettre qu'on lui doive exclusivement les idées d'humanité qui triomphent au seizième siècle, et « cette grande pitié pour le *paouvre peuple* » que les rois témoignent alors. Est-il bien juste aussi de reporter sur la Réforme l'honneur d'avoir établi la liberté religieuse et politique? Sans nier qu'il y eût au nombre des partisans de Luther ou de Calvin de beaux caractères, tels que celui de Bernard Palissy, par exemple, nous envisageons la Réforme comme un malheur, comme un pas fait en arrière et non comme un progrès.

Dans sa préface, l'auteur nous prévient que l'origine de ce travail remonte à une série de conférences : on ne s'en étonne pas; chacun des chapitres, en effet, a bien la tournure d'une conférence. M. de Stoutz nous dit encore, et il a raison, qu'il adresse son livre au grand public, à tout le monde, et non pas aux spécialistes; les notions qu'il expose sont assez générales et n'offrent rien d'inédit; le spécialiste n'y trouverait que peu de chose.

VII

Une notice émue de M. Martha précède les *Mélanges et Portraits* de M. Caro et apprécie comme il convient le talent du philosophe spiritualiste, comme aussi la légèreté des reproches et même des louanges qui l'attristèrent aux derniers jours de sa vie. Dans ses *Souvenirs de Sorbonne*, M. Caro, successeur de M. Cousin, fait justice du fameux éclectisme comme système philosophique : il refuse au brillant professeur d'avoir été un chef d'école, mais ne croit pas le diminuer en l'admirant comme un critique supérieur de l'histoire des philosophies. Puis M. Caro fait « son propre examen de conscience ». Il démontre que tout son enseignement a porté sur ce point. Y a-t-il incompatibilité entre les faits d'ordre naturel et les résultats de l'investigation métaphysique? S'appuyant sur Aristote, Gœthe, Kant et Claude Bernard, il nie qu'il y ait contra-

diction et affirme que toute contradiction apparente « s'évanouit sous un examen plus approfondi, devant un regard plus libre ».

Sa règle de polémique fut celle-ci : « Aimer sincèrement la vérité, l'aimer assez pour en respecter l'illusion chez les autres, l'aimer même quand elle nous gêne. »

M. Caro défend dans ses essais de psychologie la personnalité et la responsabilité humaine contre les doctrines de certains biologistes qui, s'autorisant de faits acquis dans l'ordre physique, nous condamnent à la fatalité dès lors héréditaire. Il réfute les théories de Darwin qui font de ces lois appliquées à la sélection les éléments certains du progrès et du bonheur universel, comme aussi les théories contraires du docteur Jacoby, qui verrait dans ce procédé scientifique la cause non moins certaine d'une dégénérescence générale. Avec beaucoup plus de justesse et de bon sens, M. Caro conclut ainsi :

« Dans l'ordre psychologique, l'hérédité est une influence, elle n'est pas une fatalité... Il y a dans chaque être vivant un élément d'individualité qui échappe à la loi d'hérédité et qui, chez l'homme, s'élève jusqu'à la personnalité. » De récentes publications fournissent à M. Caro l'occasion de nous dire sa pensée personnelle sur différentes questions controversées. Il résume ainsi l'ouvrage du professeur italien, M. Mosso, sur *la Peur*, dans ses manifestations physiologiques et pathologiques. Avec M. Francisque Bouiller, il s'occupe de *la Responsabilité dans le Rêve;* un ouvrage de M. Marion sur *la Solidarité* individuelle et sociale fournit à M. Caro un nouveau prétexte à défendre le principe de liberté contre un déterminisme qu'il admet toutefois dans une certaine mesure. Il étudie avec M. Guyau *les Idées antiques sur la Mort*, et les efforts d'Epicure pour en éteindre chez l'homme la frayeur instinctive. Le talent que M. Martha déploie au sujet du poème de Lucrèce inspire à M. Caro une visible sympathie; c'est, en effet, une idée neuve et hardie de présenter comme un martyr du doute le sceptique matérialiste qui, « désespérant de la vie et répudiant la perspective plus triste encore de l'immortalité telle que le promettait le paganisme, s'enfonce avec un cri de triomphe au cœur de la doctrine qui lui assure la tranquillité du néant ». M. Caro loue presque sans réserve une étude de M. Janet sur *les Causes finales* et le dépasse encore dans cette opinion que tout s'explique par le principe de finalité, que rien ne s'explique sans lui.

Un second volume nous offre, sous différents titres, des portraits où beaucoup de ceux qui pensent un peu plus haut ou un peu plus profond que la foule des moutons de Panurge voudront chercher un écho de leur vie intérieure. Joubert, Maine de Biran, Nisard, Rigault, Maurice de Guérin, Alfred Tonnellé, Doudan, Amiel et l'abbé Roux nous sont présentés sous les traits les plus sympathiques, les plus vrais aussi, car la bienveillance n'exclut pas chez M. Caro le reproche mérité ou même la douce raillerie. Et de quel style délicat et distingué il juge et critique! Quelle finesse d'observation! Que de leçons charmantes dont jeunes et vieux pourraient faire leur profit!

Le choix est difficile, mais nos politiques devraient bien lire certaine définition du libéralisme (p. 112). Et n'est-ce pas un utile conseil pour tous, cette réflexion sur la passion de la lecture? « Elle trompe, à la longue et par son excès même, l'activité de l'esprit en lui donnant du dehors un mouvement qu'il ne produit pas de lui-même : elle l'agite et le remplit sans toujours le féconder, souvent même en l'empêchant de creuser dans sa propre substance, et d'en faire jaillir ces sources de fécondité interne qui ne se trouvent que par un effort prolongé de méditation, et dans l'éloignement des sources extérieures. Il est bon de lire pour s'exciter à penser soi-même, mais l'impulsion une fois donnée, il faut fermer le livre et ne plus lire qu'en soi, ce qui ne s'obtient pas sans fatigue : il faut donc se méfier de la tentation des lectures indéfinies et prolongées. »

Nous relevons encore, dans un chapitre du premier volume sur un essai de psychologie de M. Egger, une remarque toute littéraire et qu'on ne saurait trop méditer. « Je me refuse à croire que ce soit un droit pour chacun des auteurs de se faire un idiome propre à son usage, de créer sa langue et de nous contraindre à réclamer d'eux, à chacun des livres qu'ils produisent un index des mots nouveaux, et un vocabulaire au service de leurs fantaisies. »

VIII

Cette pensée semble avoir été écrite pour M. Justice, qui dans ses poésies *A travers près et souvenirs*, s'exprime trop souvent à l'aide de mots bizarres : ceci toutefois n'a pu suffire à le rendre personnel. On ne saurait exiger des poètes la nouveauté dans le fond. Echos et chantres de l'âme humaine qui vit des mêmes

sentiments, dans tous les temps, dans tous les lieux, et depuis sa création, ils ne peuvent que se répéter, se tendre la main de siècle en siècle. C'est une pensée d'ailleurs que M. Justice a exprimé dans son *ode à Victor Hugo*. Mais pour être poète à son heure, à son tour, il faut sentir et exprimer ce qu'on sent avec une originalité de forme dont il n'y a pas de trace dans l'ouvrage de M. Justice. Il s'est obstiné à nous redire médiocrement ce que Musset avait si bien chanté, et son effort est resté malheureux. Dans son livre, il n'y a pas de poésie, il n'y a même pas toujours des vers. Dans ses *chants et poèmes* qu'il intitule : *le Réveil populaire*, M. G. Faurie se sent dominé par la pensée même qui inspirait à M. Déroulède ses beaux *Chants du soldat*. Les idées de revanche, de patriotisme, d'amour du pays, de sacrifices à lui faire sont aujourd'hui celles de tous heureusement : mais ces questions n'en restent pas moins délicates et irritent les esprits : il faut un grand talent pour les aborder, sinon l'on déclame. C'est ainsi que M. G. Faurie a composé plusieurs chants patriotiques vraiment très lourds : quelquefois il a du souffle, dans *le Drapeau* et *la Guerre* par exemple, mais il est vite épuisé, et la trace de l'effort devient si visible qu'elle fatigue le lecteur. M. G. Faurie a cherché à varier ses rythmes; il a mélangé l'ode, la ballade, le sonnet au poème ordinaire, mais il n'a pas suffisamment la science de la versification ou l'art de tourner les vers : la rime en outre reste constamment banale. Quelquefois il aborde la politique. Était-ce pour nous prouver que la politique en vers surtout est intolérable? Enfin l'ouvrage se termine par le premier des dix chants d'une épopée promise, *la Révolution :* les lecteurs attendront patiemment les neuf chants qu'ils auront à lire encore. Dans ce début le peuple est déjà exalté outre mesure : il y a de plus utiles façons d'aimer le peuple et de travailler pour lui, que de le flatter ainsi. Une traduction de *l'Enfer* du Dante, due à M. Hyacinthe Vinson, nous a rappelé le proverbe italien, si terrible pour les traducteurs. *Tradutore, traditore*. Ceux qui cherchent à rendre les poètes étrangers sont condamnés à n'apporter qu'un reflet des beautés qu'ils veulent transporter : toujours plus ou moins la pensée de l'auteur sera travestie et incomprise : au moins faut-il dans ce travail apporter la plus grande somme de simplicité possible; il ne faut pas lutter avec son modèle; mais viser seulement à les transcrire, voilà pourquoi, les traductions en prose sont préférables aux traductions en

vers. M. Hyacinthe Vinson avait accumulé les difficultés autour de sa tâche : non seulement, il voulut traduire *l'Enfer*, mais il crut pouvoir accomplir son travail en vers, et je ne sais quelle témérité, le poussa même à adopter la forme du poète italien, les tercets. Il semble d'ailleurs s'être jugé lui-même, lorsqu'il parle dans une dédicace à M. Demogeot de sa « rime imprudente » : il peut dire qu'il « a calqué jusqu'au bout » les vers du Dante, mais nulle part, la poésie tour à tour sublime ou terrible du grand poète ne se retrouve dans les tercets de M. Hyacinthe Vinson.

IX

Ce sont les impressions d'un voyage fait en Algérie, que M. Jean Aicard nous communique dans ses vers, réunis sous un titre commun : *Au bord du désert*. Ceux qui ont vu les choses ou les pays dont parle le poète revivront avec lui quelques heures charmantes : ceux qui n'ont rien vu des passages magiques de l'Orient en devineront les beautés étranges et pour ainsi dire mystérieuses. Il a tout décrit dans ses vers : le désordre inculte des cimetières arabes, les cleiks enveloppés majestueusement dans leurs burnous, les soukhs de Tunis ou les environs d'Alger, les tons éclatants de lumière qui embrasent les solitudes du désert, l'apparition splendide de l'oasis d'El-Kantarah, les danses bizarres des femmes du Sahara, les pauvres fleurettes qui poussent sur le sable brûlé..... *La Pétition de l'Arabe* exprime éloquemment toutes les revendications de ce peuple qui se trouve opprimé et qui, détestant les Juifs, souffre de voir comment on comble de faveur ses ennemis héréditaires : il y a là quelques leçons de gouvernement colonial qui pourraient être méditées en haut lieu.

L'Ame arabe est une longue et jolie préface où, dans une prose un peu recherchée, M. Aicard tâche d'expliquer à Pierre Loti quelques traits particuliers du caractère arabe. M. Jean Aicard est un poète de race, épris de toute beauté dans l'ordre moral et dans l'ordre physique, voire même dans l'ordre religieux, quoiqu'il y ait plus de religiosité vague que de conviction réelle dans les sentiments exprimés à cet égard. L'apologie du *chien mort* résume le système littéraire et philosophique de M. Jean Aicard.

Jésus (que le salut soit sur lui!) vit un jour
Un chien mort — et des gens attroupés alentour.

Ces gens pour honorer Jésus sur son passage
S'écartaient : — Or, la paix était sur son visage
Et tous sentaient pour lui l'amour et le respect.
— « Vois, dit quelqu'un, ce chien est mort d'un mal infect. »
Un autre : « Tout son corps n'est qu'une plaie horrible. »
Un autre : « D'affreux vers l'ont percé comme un crible. »
Un autre encor : « Les poux mangent son dos pelé. »
Le cinquième : « Une bave immonde a découlé
De sa bouche puante et souille la poussière. »
Et tous, dans son orbite, hier beau de lumière,
Ne voyaient plus qu'un trou hideux, plein de néant.
Les entrailles coulaient du flanc vert et béant;
L'horreur de l'agonie et de la mort soufferte
Semblait encore hurler par cette gueule ouverte,
Et tous, saisis d'un grand dégoût, crachaient dessus.
— « Oh! ses dents!... on dirait des perles! » dit Jésus.

M. Jean Aicard nous le dit : « Il préfère l'art qui met au-dessus de tout, comme le fait la nature elle-même, les rayons, les nettetés, l'éclat, la vie, l'épuration perpétuelle, universelle. » Lui aussi cherche des perles, et il en trouve sur tous les fumiers : il oublie alors le fumier dans son ivresse d'avoir trouvé la perle. Heureuse disposition trop rare de nos jours, et qui n'exclut pas le naturalisme, mais seulement l'abus qui conduit à la peinture de toutes les horreurs.

L'Autruche Salim, *le Muezzin*, *la Nuit de mai*, *la Coupe du désert*, sont des pages délicieuses; mais vraiment, dans ce volume plein de jeunesse, de coloris et de saine vigueur, il y a beaucoup à admirer et il faut tout lire.

X

La poésie, fût-elle admirable, a besoin, pour émouvoir davantage, d'interprètes qui la comprennent et qui la rendent avec sincérité et justesse. M. Legouvé avait deviné le charme et l'utilité d'une bonne diction. Ses volumes sur *l'Art de la lecture* et la *Lecture en action* sont deux modèles qu'il faudra consulter toujours. Mais *l'Art de bien dire* est une vraie science : M. Dupont-Vernon donne aux professeurs les meilleurs conseils : il fait un résumé approfondi de toutes les règles utiles pour une diction correcte : fuir la vulgarité; rechercher la science, le naturel, l'originalité; il développe la théorie des contrastes dans l'expression;

tout, dans l'auteur interprété, a un sens certain : aussi recommande-t-il le plus grand respect pour la pensée de l'auteur : peut-être, à ce sujet, croit-il trop volontiers que les écrivains sont impeccables. Parfois il est utile de décomposer les morceaux à réciter et d'en chercher les sens différents. Souvent le mot n'est rien et l'intention devient tout. Ce sont là des nuances, mais les nuances abondent dans cet art que l'on appelle à tort la déclamation.

L'ouvrage de M. Dupont-Vernon témoigne de sentiments élevés. C'est le traité d'un auteur et d'un acteur consciencieux, épris de son art, qu'il entoure même d'un prestige peut-être exagéré. Ce livre, dont le plan paraît très net, est facilement écrit, avec ordre et clarté, par un homme qui possède la langue française, et fait preuve en maints passages d'une véritable érudition littéraire. Les extraits cités en grand nombre sont choisis avec goût. On comprend qu'un tel professorat forme des sujets de talent : toutefois un élève doué de véritables dispositions naturelles, comme M. Dupont-Vernon avoue qu'il en peut exister, trouverait sans doute quelques entraves, dans l'importance accordée aux questions mécaniques de l'art de bien dire.

Georges Maze.

Lettres de Mozart, traduction complète, avec une introduction et des notes, par Henri de Curzon. (Librairie Hachette.)

Voici un livre attendu depuis longtemps par tous les admirateurs de Mozart, — et ils sont nombreux, Dieu merci, malgré la folie wagnérienne qui a sévi un instant et qui tend à disparaître. Déjà, en 1857, sous le titre de *Vie d'un artiste chrétien*, l'abbé Goschler avait publié quelques extraits de la correspondance entre Léopold Mozart, père du grand artiste, sa sœur et Wolfgang lui-même. Mais, outre que les lettres contenues dans cet ouvrage ne sont pas d'une parfaite fidélité, paraît-il, quant à la traduction, elles avaient encore seulement pour but, ainsi que l'indique le titre, de faire ressortir l'artiste chrétien. Celles présentées au public par M. de Curzon, et qui sont toutes exclusivement de Mozart, dévoilent l'artiste tout entier qui, loin d'y perdre au point de vue chrétien, y gagne encore, s'il est possible. Mais, chose bien plus importante, la lecture de cette volumineuse correspondance ne laisse plus rien subsister des indignes calomnies dont s'est plu à se faire l'écho Blaze de Bury, dans

la Revue des Deux-Mondes, calomnies qui nous montraient Mozart « passant sa vie hors de chez lui, hantant les tripots et les salles de billard, courant les tavernes, les bals publics, déguisé en pierrot, et donnant à la composition les restes d'une vie de fredaine ». C'était certes là un bel exemple à présenter aux jeunes gens courant après la gloire. On semblait leur dire : « Voyez, Mozart, ce musicien incomparable, il menait une vie de débauche, et pourtant cela ne l'a pas empêché d'avoir du génie et de produire des chefs-d'œuvre innombrables. »

Eh bien, non ; tout au contraire, ces lettres nous font voir en lui un fils toujours respectueux et soumis, un artiste consciencieux et travailleur, ne détestant pas les distractions, mais évitant avec soin la fréquentation des lieux suspects, fuyant les gens de mœurs douteuses, n'aimant rien tant que la vie de famille et n'oubliant jamais, même quand il est le plus occupé et qu'il est étreint par les difficultés de l'existence, de remplir ses devoirs religieux. Il a une foi ferme et solide que rien ne rebute. Et, à ce propos, n'est-il pas remarquable de voir ce grand génie, instruit non seulement dans son art, mais dans les langues anciennes et modernes, ce que prouvent les nombreuses citations dont ses lettres sont pleines, qu'aucun mauvais procédé ne rebute dans sa foi ? Du prince-archevêque de Salzbourg, au service duquel il fut à ses débuts, il eut tout à souffrir : le mépris de son talent, l'ignorance, peut-être voulue, de son immense génie, l'avarice sordide, les procédés les plus bas, se voyant traité comme un simple valet. En outre, cet indigne prélat n'avait pas de belles mœurs, tant s'en faut ; et ce n'est pas lui seul, dans le clergé de cette époque, qui donnait un exemple aussi pernicieux : Mozart en a rencontré plus d'un sur sa route. Que de raisons pour ébranler la foi dans un homme ? Combien, aujourd'hui, n'en ont pas tant pour s'excuser d'abandonner la religion ! Rien n'ébranle la foi de Mozart : il va son chemin dans la vie, accomplissant tous les préceptes de l'Église, observant les maigres et les jeûnes prescrits, rendant sans cesse grâce à Dieu des dons extraordinaires dont il l'a comblé. Si les autres agissent mal, quand ce seraient ceux-là même qui doivent prêcher d'exemple, est-ce une raison pour les imiter ?

Voilà ce qui ressort, au point de vue de la foi, chez l'immortel auteur du *Requiem*, de la lecture de ces lettres où revit Mozart depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort : enfant, jeune homme, marié,

père de famille, il remet tout entre les mains de Dieu. Et quelle gaieté, quel printemps éternel, malgré tous les déboires, toutes les tempêtes qui l'assaillent durant son existence agitée! S'il jette un cri suprême de douleur, dans sa lettre à da Ponte, l'auteur du livret de *Don Juan*, à qui il écrit que « l'heure sonne » et qu'il « est prêt d'expirer », il réserve toute sa gaieté, toutes ses saillies les plus spirituelles pour celles destinées à sa femme bien-aimée. On sent qu'il redoute de lui laisser entrevoir la vérité de son état. Ainsi la lettre à da Ponte est datée de septembre 1791, et dans celle adressée à sa femme et datée de novembre de la même année, un mois avant sa mort, il se borne à lui faire part de ses succès et ne lui dit pas un mot de sa santé. N'est-ce pas là le trait d'un homme foncièrement bon qui souffre, mais s'efforce de ne pas associer les siens à ses souffrances. Jusqu'au dernier moment, il reste serein, aimable, aimant; la lucidité de son esprit ne l'abandonne pas un instant, et c'est presque à la veille de sa mort, arrivée le 5 décembre 1791, qu'il écrit cette partition si riche de jeunesse et d'invention, *la Flute enchantée*, en même temps qu'il compose son *Requiem*, commandé par un inconnu, et que la mort ne lui permet pas d'achever entièrement.

Il n'avait que trente-cinq ans, mais Dieu l'avait comblé de tels dons, il lui avait accordé un père si soucieux de son génie et du salut de son âme, qu'il a autant produit dans sa courte vie que la plupart des musiciens ayant vécu soixante ans et plus. Il est vrai aussi que, contrairement à ce qu'a avancé si imprudemment et sans preuves Blaze de Bury, sa vie était admirablement réglée. Il se couchait à minuit, — c'est lui qui nous l'apprend dans une de ses lettres, — et se levait à 5 heures ou 5 heures et demie du matin. C'est en effet la matinée et la soirée qu'il consacrait à la composition, réservant la journée pour les leçons, le règlement de ses concerts et auditions, et les visites à ses protecteurs.

Ce sont tous ces détails intimes qui rendent la lecture de ces lettres si attrayante pour tout le monde, même pour ceux qui ne sont pas musiciens. Nous dirons même plus : c'est presque une lecture édifiante.

Delphin Balleyguier.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Congrès pour l'étude de la tuberculose; son importance. C'est le second acte de l'œuvre de la tuberculose. Ravages de cette maladie et ses formes suivant les âges; la tuberculose est contagieuse; la contagion est due au bacille de Koch; réserves; nature du terrain; ses conditions favorables au développement des microbes. — Modes divers de pénétration des bacilles dans l'économie. — Le Livre magistral de la phtisie pulmonaire, par MM. Hérard, Cornil et Hanot. — Le lait, la viande crue; avantages du lait de chèvre ou d'ânesse et de la viande de mouton. — Viande des animaux tuberculeux; résolution grave du Congrès sur la proposition de M. Butel. — Communication de M. Tison sur le troglodytisme moderne. — La parabole de la bonne semence. — La question du vaccin; précautions en usage à Bruxelles et dans quelques villes de France. — M. Gamaleïa et le vaccin anticholérique; procédés et résultats. — M. Pasteur et le vaccin chimique de la rage. — Réserves sur les vaccins de M. Pasteur. — L'hydrophone et les abordages maritimes. — M. Goulier et l'affaissement du sol de la France.

En terminant notre dernière chronique, nous avons parlé du *Congrès pour l'étude de la tuberculose*, qui se tenait à la Faculté de médecine de Paris, juste au moment où notre article était sous presse. Ce Congrès est le second acte remarquable de l'*Œuvre de la tuberculose*. Il marque un pas important et décisif dans l'étude de cette maladie, plus redoutable que la peste, le choléra et autres fléaux épidémiques. Ceux-ci sont intermittents, n'apparaissent qu'à des périodes plus ou moins éloignées et, s'ils font en peu de temps d'innombrables victimes, leur durée n'est jamais bien longue. La tuberculose, au contraire, agit d'une manière continue; elle fauche constamment comme une ouvrière qui n'aurait jamais besoin de repos, ou mieux comme ces machines qui, une fois mises en mouvement, ne doivent plus s'arrêter, mais travailler sans cesse, pendant que le personnel des ouvriers se renouvelle. La tuberculose

opère surtout sur l'enfance, la jeunesse et l'âge adulte. Elle atteint l'homme dans l'épanouissement de son évolution. Sans dédaigner la vieillesse; elle affectionne plus particulièrement le second âge de la vie, le plus beau, le plus sémillant. Dans l'enfance, elle apparaît surtout sous la forme de méningite tuberculeuse, affection dans laquelle le tubercule se localise dans les membranes du cerveau. Plus rarement, elle choisit la séreuse péritonéale et produit le carreau. Pendant la jeunesse et l'âge adulte, elle préfère de beaucoup la muqueuse des voies respiratoires; c'est alors la phtisie pulmonaire ou laryngée, suivant son siège. Nous n'indiquons ici que les formes les plus communes aux différents âges de la vie, mais chacun d'eux les présente toutes. On trouve des méningites et des péritonites tuberculeuses chez les adultes, de même qu'on rencontre la phtisie pulmonaire chez les enfants, mais ces cas sont plus rares.

Une vérité qui ressort des travaux du Congrès et qui paraît s'imposer aujourd'hui dans la pratique, c'est que la *tubercule est une maladie contagieuse*. Pratiquement, il faut se comporter comme si elle l'était. L'agent contagieux est non pas le tubercule, mais le microbe décrit la première fois par Koch, sous le nom de Bacille de la tuberculose (*Bacillus tuberculosæ*), et qu'on s'accorde généralement à nommer Bacille de Koch. Nous l'avons déjà décrit dans cette Revue.

Nous ne répéterons pas ici les objections que nous avons plusieurs fois faites à cette manière de voir. Cependant il faut encore rappeler qu'à nos yeux, le microbe n'est pas la cause première, l'élément fondamental de la maladie. Il n'est et ne peut être qu'un effet. La vraie cause est le terrain favorable au développement du bacille. Mais en quoi consistent les modifications de l'organisme qui le rendent favorable à ce développement? C'est une inconnue que l'état de nos connaissances sur la chimie et la physiologie des tissus et des humeurs ne permet pas encore de dégager. Alors, on se rejette sur l'étude des microbes, qui est relativement plus facile, et qui rendra bientôt possible, espérons-le, l'étude du terrain lui-même. Si nous parlons ainsi, c'est que l'étude de l'observation de la nature nous montre constamment les êtres vivants construits pour vivre, se développer et prospérer dans un milieu déterminé. Les botanistes et les zoologistes, qui ont étudié ces êtres dans leur habitat autant que dans le laboratoire, savent très bien que si le milieu change, l'être vivant ne se développe plus. Mais n'insistons pas sur les exemples qu'il serait facile de multiplier.

Donc, pratiquement la tuberculose est contagieuse, et l'élément de la contagion est le bacille de la tuberculose. Il faut donc s'opposer par tous les moyens à l'introduction du bacille dans l'économie. C'est sur ce point spécial qu'ont parlé la plupart des membres du congrès, car il a été, à peine, question de la thérapeutique, c'est-à-dire des remèdes. Ce qui se comprend pour une maladie où la préservation est tout, et la thérapeutique, sinon toujours, mais presque toujours impuissante.

Quelles sont donc les voies par lesquelles le bacille s'introduit dans l'organisme? M. Cornil a montré que diverses muqueuses pouvaient se laisser traverser par les bacilles. Malgré leur intégrité la plus complète, celles à epithélium cylindrique résistent moins facilement que celles recouvertes d'un epithélium pavimenteux. Disons en passant que l'ouverture du congrès pour l'étude de la tuberculose coïncidait avec la publication de la deuxième édition de la *Phtisie pulmonaire* de MM. Hérard, Cornil et Hanot (in-8° d'environ 850 pages avec 65 figures en noir et en couleur intercalées dans le texte et deux planches en chromolithographie, Félix Alcan, éditeur). C'est un livre magistral où toutes les idées nouvelles (et elles sont nombreuses) sur la phtisie pulmonaire ont trouvé la place qu'elles méritaient. M. Cornil y a plus spécialement étudié la nouvelle anatomie pathologique de cette maladie ainsi que les preuves de sa contagion. Sous le rapport de la symptomatologie et du traitement, MM. Hérard et Hanot n'ont rien laissé à désirer. On peut dire que *la Phtisie pulmonaire* de ces trois auteurs devient désormais, grâce au soin avec lequel a été faite cette seconde édition et aux nouveaux développements qu'elle contient, le livre vraiment classique pour l'étude de cette maladie que les théories pastoriennes ont complètement révolutionnée.

D'autres, MM. Legroux et Nocard notamment, ont accusé certains aliments, surtout le lait et la viande crue de bœuf. Cette crainte est-elle bien justifiée? Toujours est-il que le Congrès a été d'avis qu'il ne fallait donner aux enfants et même aux grandes personnes que du lait de vache bouilli. Que s'il était indispensable de recourir absolument au lait frais, il faut alors se servir de lait de chèvre ou de lait d'ânesse, la tuberculose étant très rare chez ces derniers animaux. Il est vrai que le lait de vache ne contient les bacilles de la tuberculose que lorsque la maladie a envahi la mamelle. Mais le diagnostic de la tuberculose est on ne peut plus

difficile dans la race bovine. A moins que l'animal ne soit très amaigri, il est impossible d'affirmer la tuberculose du bœuf. Il est arrivé plusieurs fois que les animaux primés au concours ont été reconnus tuberculeux à l'abattoir. De même, si le médecin doit recourir absolument à l'usage de la viande crue, il sera indispensable de s'adresser exclusivement à celle du mouton, par la raison que cet animal ne contracte qu'exceptionnellement la tuberculose. Il y aura encore un autre avantage, celui de ne prendre que très difficilement le tœnia si fréquent quand on fait usage de viande crue de bœuf.

Faut-il laisser livrer à la consommation la viande des animaux tuberculeux reconnus tels à l'abattoir? M. Nocard pense qu'il y a danger, mais que le danger est faible. M. Arloing demande, au contraire, la saisie totale de l'animal, tandis que d'autres réclament toujours la saisie totale des animaux chez lesquels la tuberculose est généralisée, seulement la saisie des viscères et des parties adjacentes chez ceux où elle est localisée. Enfin, par un vote extrêmement grave émis à une très grande majorité, le Congrès a admis la proposition suivante formulée par M. Butel. « Il y a lieu de poursuivre par tous les moyens, y compris l'indemnisation des intéressés, l'application générale du principe de la saisie et de la destruction totales pour toutes les viandes provenant d'animaux tuberculeux, quelle que soit la gravité des lésions spécifiques trouvées chez ces animaux. »

Parmi les conditions de milieu propres à engendrer la tuberculose, M. Tison, médecin en chef de l'hôpital Saint-Joseph, a signalé le *troglodytisme* à Paris et dans les grandes villes. Etant donné, dit-il, que les divers traitements appliqués à la cure de la tuberculose ne réussissent que très rarement et qu'il vaut mieux prévenir ce mal si difficile à guérir, étant donné aussi que le bacille auquel on attribue la cause de cette maladie contagieuse, se développe le plus souvent chez les individus affaiblis, anémiés, surmenés par le travail, les excès de toutes sortes et vivant dans de mauvaises conditions hygiéniques, il est essentiel d'éviter toutes les causes qui affaiblissent l'organisme. Parmi ces dernières, il faut surtout signaler les mauvaises conditions hygiéniques de beaucoup de maisons de Paris et de la province. Chaque être ne peut se développer qu'à la condition de se trouver dans un milieu qui lui convient, autrement il se développe mal et meurt. Qu'on se rappelle

la parabole de la bonne semence. Seul, le blé jeté dans une bonne terre a produit des épis fertiles. Les grains tombés le long du chemin, sur les pierres et dans les épines n'ont pas poussé ou n'ont donné qu'une végétation imparfaite. L'homme a besoin d'une habitation où l'air et la lumière arrivent et circulent librement. Si la lumière manque ou est insuffisante, les plantes s'étiolent et meurent, tandis que les champignons, les moisissures et les microbes qui ont toutes les propriétés physiologiques des champignons, pullulent et prospèrent. L'obscurité et l'humidité qui en est souvent la conséquence favorisent donc l'éclosion et le développement du bacille de la tuberculose en lui créant un milieu favorable. C'est pour remplir les conditions nécessitées par l'air et par la lumière que les administrations publiques exigent que les lycées, les écoles, les casernes, les hôpitaux, les prisons, etc., soient élevés sur de vastes terrains, renferment peu d'étages et que les divers bâtiments soient séparés les uns des autres par de grands jardins, ou des cours vastes et spacieuses. On retrouve les mêmes conditions hygiéniques dans beaucoup de monastères et de couvents dont on admire les grandes cours et les immenses jardins. Qu'on mette en regard la plupart des habitations privées. Quelle différence! Que voyons-nous? Des maisons entassées les unes sur les autres, séparées par des cours étroites et anfractueuses où les miasmes, les moisissures et les microbes étalent toute leur splendeur. Dans beaucoup de ces maisons, il faut arriver, au moins, au troisième étage pour apercevoir la lumière directe du ciel. Tout ce qui est au-dessous est privé d'air et surtout de lumière. C'est là qu'on trouve ces loges de concierges où jamais ne pénètre un rayon de soleil, ces arrière-boutiques dont trop souvent le commerçant avide de faire une fortune rapide, fait son séjour et celui de sa famille; ces bureaux, ces ateliers, ces cuisines où le gaz doit être allumé toute la journée. Que penser de ces êtres humains se condamnant volontairement à vivre dans de pareils milieux quand, à quelques kilomètres, il y a tant d'endroits où le soleil envoie directement ses rayons bienfaisants. Quiconque connaît un peu Paris, quiconque a visité les maisons des paysans et des ouvriers à la campagne, quiconque est descendu dans les caves où un grand nombre d'habitants des villes demeurent encore, comprendra qu'il n'y a point d'exagération dans ces remarques, car le nombre de logements rendus insalubres par le manque d'air et de lumière est fort considérable.

S'il est vrai que dans un grand nombre de pays, à Paris surtout, on a fait beaucoup pour l'hygiène de la rue et de la maison, il faut reconnaître qu'on n'a guère soigné que la façade extérieure. Quant à l'autre, celle qui donne sur les cours et qu'on ne voit guère, on l'a par trop négligée. Que de logements n'ont d'air et de lumière que de ce côté! Il est donc fatal que tous ceux qui, comme les femmes et les enfants, séjournent longtemps dans ces maisons, deviennent un terrain favorable à l'éclosion de la tuberculose. Beaucoup de faits viendraient ici plaider en faveur de cette thèse, mais à quoi bon les citer; la chose est tellement évidente et fréquente que quiconque observe un peu en trouvera beaucoup. Ce que le Congrès devrait faire, ce qu'il devrait tenter, ce serait de publier une petite brochure dans laquelle on ferait connaître les conditions que doit présenter l'habitation hygiénique, en même temps qu'on y signalerait les inconvénients et les conséquences graves de celle qui ne l'est pas. Les conseils d'hygiène et de salubrité pourraient rendre de grands services sous ce rapport, si chacun avant d'arrêter son logement avait recours à leurs lumières ainsi qu'à celles des médecins. Il ne faudrait rien demander, pour l'instant, aux pouvoirs législatifs qui paraissent absolument étrangers à l'économie sociale. Ne vaut-il pas mieux recourir à l'initiative privée et à l'instruction directe des masses? De la sorte, les architectes et les propriétaires, prévenus de l'attention scrupuleuse qu'on apportera désormais à l'hygiène de l'habitation, ne s'exposeront plus à construire ou à acheter des maisons destinées à demeurer désertes. Il devient donc urgent de faire admettre et d'imposer au besoin la règle suivante, qui couperait court à une foule d'inconvénients et d'abus. *La hauteur de la maison ne doit pas être supérieure à la largeur de la rue, ni à la profondeur des cours ou jardins.* Il faudrait conseiller aux sociétés qui entreprennent la construction d'un nouveau quartier de grouper les maisons de telle sorte que les façades intérieures prennent leur jour sur une vaste cour commune, qui formerait une sorte de place ou de square. Il devrait être aussi recommandé que chaque logement eût des fenêtres donnant sur la rue et sur la cour. De la sorte, le soleil pénétrerait toujours directement dans l'appartement, soit d'un côté, soit de l'autre. Comme elle serait hygiénique, cette habitation visitée par le soleil et balayée par un courant d'air qu'il serait facile de renouveler tant qu'on le voudrait! Quel avantage pour élever les

enfants. Qui n'a plaint ces pauvres petits êtres, pouvant à peine sortir une heure ou deux chaque jour et obligés de le faire dans une toilette qui gêne tous leurs mouvements et les empêche de jouer et de courir! Avec des maisons construites comme il vient d'être indiqué, les parents pourraient envoyer leurs enfants jouer et respirer un air pur, sans cesser de les avoir sous leur surveillance. Quelle supériorité sur le système actuel qui compte de petites cours et des sortes de puits, séjour favori des moisissures et par conséquent des microbes et d'où s'exhale cette odeur fade et écœurante qui agace si désagréablement l'odorat quand on arrive à Paris.

Le public est donc prévenu que ces logements obscurs et humides, et que pour cette raison on loue meilleur marché, coûtent en réalité fort cher, puisque suivant l'heureuse expression de M. Rochard, rien ne coûte plus cher que la maladie, si ce n'est la mort.

L'habitation insalubre favorise non seulement le développement de la tuberculose, mais encore celui de diverses autres maladies. Il est évident qu'il faut tenir compte des tares individuelles, que celles-ci soient héréditaires ou acquises. Mais qui prouve le plus, prouve le moins, et, en fait, c'est la tuberculose qui se développe le plus souvent dans ces mauvaises conditions hygiéniques. Pourquoi l'intérêt de leur propre santé ne conduirait-il pas es habitants de Paris à imiter pour leur propre compte ce que les nourrisseurs ont fait pour les vaches laitières? On sait qu'autrefois celles-ci devenaient presque toutes tuberculeuses. Mais alors on les gardait cinq ou six ans dans des étables basses, étroites, mal aérées, mal éclairées. On en faisait, suivant une expression populaire à la campagne, des *troupières*, c'est-à-dire des bêtes suffisamment bonnes pour l'alimentation des soldats. On sait, en effet, que quand on a besoin de se défaire d'une bête maigre, malade ou malsaine, on la vend à la troupe. Ne dirait-on pas qu'il n'y a rien d'assez mauvais pour le soldat. Il y a là un point important à signaler, car beaucoup de jeunes gens contractent, pendant leur séjour à la caserne, le germe de cette redoutable maladie. Pour en revenir aux vaches tuberculeuses, leur lait est de mauvaise qualité. Aussi les familles prévenues de ce fait par leurs médecins ont pris la bonne habitude d'acheter le lait provenant directement de la campagne. C'est ce qui a donné lieu à cet immense commerce de laiterie dont le siège se trouve dans les fermes des environs de Paris et même dans d'autres situées à une distance parfois considérable. Qu'ont fait alors es nourrisseurs de

Paris? Ils ont construit des étables plus hygiéniques, ils ont mieux surveillé l'alimentation de leurs animaux qu'ils ne gardent plus qu'un an ou dix-huit mois au lieu de cinq à six ans, comme ils faisaient autrefois. Dans ces conditions plus hygiéniques les vaches laitières tuberculeuses sont devenues beaucoup moins nombreuses; le lait a gagné en qualité. Pourquoi le danger de la tuberculose qui nous menace incessamment, ne nous conduirait-il pas à l'amélioration hygiénique de nos demeures?

Autrefois l'homme préhistorique habitait les grottes et les cavernes. Il était *troglodyte*. Mais quand il sortait de son antre, il se trouvait au grand air et en plein soleil. Aujourd'hui, quand le troglodyte moderne ouvre sa fenêtre sur une cour trop étroite, il n'aperçoit jamais le soleil, il ne respire qu'un air vicié et souvent chargé de microbes contagieux. Il ne faut donc pas que le progrès si vanté nous ramène à des conditions d'existence pires que celles d'autrefois. Les hommes d'aujourd'hui ne doivent pas être plus mal partagés que ceux de ces temps reculés sous le rapport de l'air et de la lumière. Il ne faut donc pas, pour employer une expression familière à la médecine, favoriser la *régression*, c'est-à-dire le retour au troglodytisme.

On a craint aussi que le vaccin ne fût un mode de propagation de la tuberculose. La lymphe vaccinale recueillie sur un enfant tuberculeux ou sur une génisse tuberculeuse ne peut-elle pas contenir l'élément de la contagion, le bacille infectieux. Le cas est rare et, en outre, ainsi que l'a dit M. Chauveau, les bacilles introduits directement par inoculation dans l'épiderme y périssent rapidement. On n'a pu réussir qu'une fois à infecter un animal par ce mode de transmission. Le danger de la contagion par la lymphe vaccinale est donc minime, cependant il existe, et c'est pour parer à ce rarissime danger que M. Degive a signalé l'application du système employé en Belgique, système du reste en vigueur à Bordeaux et dans d'autres villes de France. Il consiste à renoncer au vaccin jennérien, celui qui est recueilli sur les pustules d'un enfant vacciné, pour employer exclusivement le vaccin animal, celui recueilli sur le veau préalablement inoculé. Quand la lymphe vaccinale est à point, on la recueille soigneusement dans des tubes, puis on sacrifie l'animal. Si celui-ci n'est pas trouvé tuberculeux, on livre le vaccin à la consommation; dans le cas contraire, on le détruit. C'est là une précaution excellente, mais qui peut paraître exagérée.

Nous ne parlerons pas d'autres modes de transmission par l'eau de rivière qui renferme souvent le bacille de la tuberculose, parce qu'il n'est pas encore démontré que l'infection puisse se produire de cette façon. Il en ressort toujours cet enseignement, qu'il est préférable de n'employer que de l'eau parfaitement filtrée ou de l'eau minérale naturelle. De cette façon, on se met à l'abri non seulement des bacilles de Koch mais encore des nombreux helminthes dont les œufs s'y rencontrent souvent.

La tuberculose étant une maladie infectieuse et contagieuse, et l'élément de contagion étant un microbe, on a cherché et on cherchera encore à préparer ce que M. Pasteur a appelé un vaccin, en donnant à ce mot un sens différent de celui qu'il possédait quand on ne connaissait que le vaccin jennérien. Mais on n'a encore rien trouvé de satisfaisant dans cette direction. Il est même problable qu'on ne trouvera rien dans cette direction, car une première atteinte favorise les récidives au lieu de les empêcher. Il n'en est pas de même du choléra asiatique dont un jeune physiologiste russe, M. Gamaleïa, vient de découvrir la vaccination préventive. C'est une application au choléra asiatique de deux grands principes de la méthode expérimentale : celui de la virulence progressive et celui des vaccins chimiques. Rappelons que le vibrion cholérique a été découvert par Koch, qui en a fait des cultures. Mais ces cultures sont si peu virulentes, que Koch croyait que le choléra n'était pas inoculable aux animaux. De fait, les élèves de M. Pasteur, lors de la douloureuse mission française en Egypte, n'ont réussi qu'une seule fois à donner le choléra à une seule poule. Pour obtenir un vibrion doué d'une virulence extrême, il suffit de « le porter sur un pigeon après un passage par le cobaye. Il tue alors les pigeons en leur produisant un choléra sec (avec l'exfoliation de l'épithelium intestinal). Ce qui est plus important encore, le microbe apparaît aussi dans le sang des pigeons qui ont succombé. Après quelques passages, ce microbe acquiert une telle virulence que le sang des pigeons de passage, en dose d'une ou deux gouttes, tue tous les pigeons frais dans l'espace de huit à douze heures. Ce virus tue aussi, avec des doses plus petites, les cobayes. »

Tel est le procédé à l'aide duquel M. Gamaleïa a obtenu un virus absolument mortel pour le cobaye et le pigeon.

Voici comment il a pu constater l'existence de l'immunité cholérique. Il inocule deux fois un pigeon avec une culture ordinaire non

virulente du choléra, la première fois dans les muscles pectoraux, la deuxième dans la cavité abdominale. Ce pigeon est devenu réfractaire à l'infection réitérée par le virus le plus virulent, le sang des pigeons de passage.

« Maintenant, ajoute M. Gamaleïa, si l'on cultive ce virus de passage dans un bouillon nutritif et si l'on chauffe ensuite cette culture à 120 degrés, pendant vingt minutes, pour tuer sûrement tous les microbes qu'elle contient, on constate alors que le chauffage a laissé subsister une substance très active dans la culture stérilisée. Cette culture, en effet, contient une substance toxique qui détermine des phénomènes caractéristiques chez les animaux d'expérience.

Inoculé en quantité de 4 centimètres cubes à un cobaye, le bouillon stérilisé produit un abaissement progressif de la température et la mort en vingt à vingt-quatre heures. A l'autopsie on trouve une hypérémie prononcée de l'estomac et des intestins, et, comme de raison, une absence complète des microbes cholériques.

« Les pigeons succombent aussi avec les mêmes phénomènes morbides. Seulement, ils sont plus résistants vis-à-vis de ce poison et leur mort n'arrive qu'à la suite d'une dose de 12 centimètres cubes injectés à la fois.

« Si, au contraire, on leur introduit cette même quantité de 12 centimètres cubes, mais en trois, quatre ou cinq jours (en injectant, par exemple, 8 centimètres cubes le premier jour, 4 le surlendemain) on ne les tue plus.

« Sur ces pigeons, on constate, en outre, un phénomène de la plus haute importance : ils sont devenus réfractaires au choléra.

« Le virus le plus virulent, le sang d'un pigeon de passage, inoculé même en quantité d'un demi-centimètre cube, n'est plus capable de les tuer.

« La vaccination des cobayes réussit encore plus facilement, en leur introduisant le bouillon toxique et vaccinal par la quantité de 2 centimètres cubes, on les vaccine en deux ou trois séances (en tout 4 à 6 centimètres cubes). Ainsi nous sommes en possession d'une méthode de vaccination préventive du choléra. »

Tels sont les procédés à l'aide desquels on prépare le vaccin anticholérique.

Quelle est la nature de ce vaccin? Ce n'est plus un liquide animé, un bouillon de culture, puisque la température de 120° y a tué tous les organismes vivants. Ce vaccin ne contient donc que des subs-

tances mortes telle que la chimie les étudie. On y trouvera sans doute des produits de la nature des ptomaïnes ou des leucomaïnes. C'est donc un vaccin chimique et de plus un vaccin stérile, puisqu'on ne peut le multiplier directement par de nouvelles cultures. « Cette méthode de vaccination donne la *sûreté* et la *sécurité*, dit M. Gamaleïa, puisque le vaccin chimique peut être mesuré d'une manière tout à fait rigoureuse et introduit par des doses assez petites pour être entièrement inoffensif, tandis que la somme de celles-ci peut donner la quantité voulue, nécessaire pour une immunité complète. Ainsi dans nos expériences, l'immunité est conférée sans dangers et sans exceptions. »

Reste à savoir si cette méthode est applicable à l'homme pour le préserver du choléra asiatique? On voit par cet exposé quelle différence il y a entre les procédés absolument scientifiques de M. Gamaleïa et le vaccin mal défini du docteur Ferran, le médecin espagnol, qui a fait tant de bruit lors de la dernière invasion du choléra en Europe.

M. Pasteur, qui a présenté à l'Académie des sciences la note de M. Gamaleïa, a accepté avec empressement l'offre que lui a faite le savant physiologiste russe, de venir répéter ses expériences dans son laboratoire. Puis il a ajouté qu'on ne saurait tarder à connaître plusieurs vaccins chimiques, entre autres, celui de la rage. « Le 16 novembre 1887, dit-il, 15 centimètres en longueur de la moelle d'un lapin de 171e passage, mort rabique, ont été délayés dans 30 centimètres cubes de bouillon stérile, après qu'on eut porté le cylindre de moelle pendant 48 heures, à la température de 35°. Deux lapins (?) trépanés et inoculés par cette moelle diluée n'ont pas pris la rage, ce qui constitue la plus grande probabilité, sinon la certitude, que la moelle, par le chauffage ou le contact de l'air pur et sec, avait perdu sa virulence dans toute sa longueur. Cependant ces deux chiens traités avaient été rendus réfractaires à la rage, car inoculés par trépanation, le 23 mai 1888, avec la moelle bulbaire, d'un chien mort de rage furieuse, ces deux chiens ont résisté et sont encore bien portants, la moelle chauffée rendue non virulente était donc vaccinale par un vaccin chimique. »

On voit que la théorie des vaccins de M. Pasteur n'est pas encore complètement élucidée et que nous avions raison depuis longtemps de signaler les profondes différences qu'il y a entre ses vaccins et le vaccin jennérien, qui est le premier et le vrai vaccin.

Nos moyens de transport rapides sont sujets à des accidents d'autant plus épouvantables que la vitesse est plus grande. La catastrophe de Vélars est encore présente à la mémoire de tous. Trop souvent nous entendons parler des abordages de navires. On ne saurait donc qu'applaudir à toutes les tentatives faites pour éviter ces épouvantables malheurs, C'est dans ce but que nous signalons les expériences de téléphonie sous-marine que M. A. Banaré a exécutées dans la rade de Brest, au moyen d'un instrument qu'il a appelé *hydrophone*. M. Bouquet de la Grye en a fait l'exposé à l'Académie des sciences dans la dernière séance du mois d'août.

« Dans ces expériences, on a pu recueillir les sons produits sous l'eau à l'aide de divers instruments sonores, cloche, sifflet, trompette. Ceux d'une cloche du poids de 150 kilogrammes ont été facilement perçus à toutes les distances auxquelles la configuration de la rade a permis de s'écarter de l'appareil, en évitant l'interposition des bancs ou de pointes de terre entre celui-ci et le point d'émission des signaux : la plus considérable de ces distances a été de 5200 mètres, et les sons étaient encore clairs et vibrants.

« Les expériences d'audition sur un navire en marche, convenablement disposé pour recevoir l'hydrophone et le soustraire à l'action directe du sillage, ont donné de bons résultats, elles ont été reproduites devant une commission officielle, nommée par le préfet maritime et composée d'officiers et d'ingénieurs de la marine. Cette commission, après avoir fait effectuer plusieurs trajets circulaires autour du bâtiment à bord duquel étaient actionnés les appareils producteurs des signaux sous-marins, s'est écartée de ceux-ci jusqu'à la distance de 1400 mètres, et les sons de la cloche ont toujours été perçus avec netteté, en même temps que le bruit de la machine de l'hélice du navire remorqueur. » Puisse l'hydrophone de M. A. Banaré faire cesser ces affreux abordages dans lesquels tant de personnes périssent en un instant.

Quelle confiance pouvons-nous avoir dans la stabilité du sol, en dehors des phénomènes volcaniques et des tremblements de terre. On a constaté sur les rivages de la mer des exhaussements et des affaissements certains. En est-il de même à la surface des continents, de la France, en particulier. C'est un point que M. C. M. Goulier, colonel du génie en retraite, vient d'étudier spécialement en comparant les différences observées entre les côtés du nivellement Bourdalouë exécuté de 1857 à 1863 et celles du nivellement de précision de la

France. M. Goulier, qui a dirigé et surveillé ces dernières opérations, a constaté, dans la note qu'il a présentée à l'Académie des sciences, que les différences entre ces deux nivellements croissent progressivement depuis le sud jusqu'au nord de la France, où la discordance est de 78 centimètres. « Ces discordances, ajoute-t-il, dépassent tant les résultantes des erreurs accidentelles des deux nivellements (erreurs kilométriques probables : deux millimètres et demi pour le nivellement Bourdalouë, moins de 1 millimètre pour le nouveau nivellement) qu'on ne peut les attribuer qu'à des erreurs systématiques et, en particulier, à des changements produits dans les distances des repères à la surface du niveau zéro, considérée comme invariable. »

M. Goulier a construit une carte sur laquelle il a noté toutes ces différences, ce qui lui a permis de faire ressortir les conséquences suivantes :

« 1° A ne considérer que les profils, on voit que l'affaissement annuel du sol, progressif du sud au nord, est de $0^m.020$ pour 810 kilomètres ou, en moyenne, de 1 millimètre pour 27 kilomètres, tandis que le sol est resté presque horizontal sur le parallèle de Marseille.

2° De ces remarques, il ne faudrait pas conclure que la France se serait affaissée comme un glaçon rigide en tournant autour d'une tangente à ce parallèle ; car, s'il en était ainsi, toutes les courbes d'égal affaissement devraient être perpendiculaires au méridien. Loin de là, ces courbes offrent des directions diverses, qui indiquent autant de charnières de rotations particulières.

3° L'équidistance étant de 2 millimètres pour les courbes d'égal affaissement, ou autrement cet affaissement étant de 2 millimètres d'une courbe à la suivante, on en conclut que pour la région nord-est de Paris, où l'écartement des courbes est de 18 à 20 kilomètres, l'affaissement est de 1 milimètre pour 9 à 10 kilomètres et correspond à une rotation triple de celle que nous avons constatée sur le méridien de Lille.

4° Entre Lyon et Troyes, et même jusqu'à Lille, les courbes d'égal affaissement figurent une sorte de vallée et, par suite, semblent indiquer pour les deux versants, des rotations inverses autour du thalweg.

5° Le tracé des lignes d'égal affaissement peut, par ses anomalies, faire découvrir des faits intéressants. Par exemple : après avoir

négligé, parce qu'elle était gênante pour le tracé des courbes, la côte d'affaissement annuel, 17 millimètres, observée au point V (Versailles), ces courbes ont indiqué pour l'affaissement annuel du même repère la cote $13^{mm},5$. Il en résulte pour l'affaissement total, constaté à Versailles, un excès de $0^{m},09$, qui ne peut être attribué qu'à une faute, ou bien un tassement du bâtiment sur lequel le repère est fixé.

6° Les altitudes nouvelles sont rapportées au niveau moyen *actuel* de la mer, à Marseille. Cette surface zéro est en désaccord de quelques centimètres avec le repère zéro de Bourdalouë. C'est par suite de cette légère discordance que les courbes d'égal affaissement zéro ne passent pas par Marseille.

7° Les données sont actuellement trop incomplètes pour que la figure et les conséquences ci-dessus puissent être considérées autrement que comme de *premières approximations* que l'on pourra perfectionner ultérieurement, soit en multipliant les rattachements des deux nivellements, soit en améliorant, par de nouvelles discussions, les altitudes Bourdalouë révisées. C'est alors seulement qu'on pourra reconnaître si les mouvements sont oscillatoires ou continus, et, dans le second cas, si les données sont suffisantes pour qu'on *réduise* à une même époque les altitudes d'un nivellement ; de telle sorte que l'on puisse, en corrigeant ces altitudes réduites, en conclure, pour des moments peu différents de l'époque, les vraies distances des repères à la surface de niveau zéro, supposée invariable.

8° Mais, dès maintenant, il paraît non douteux que les mouvements du sol, *dont l'existence avait été constatée jusqu'ici le long des côtes*, et, en particulier, sur les rivages du nord de la France, sur ceux de la Hollande, etc., *se produisent aussi dans l'intérieur des continents, et cela, probablement, avec une intensité et une complexité que l'on ne soupçonnait guère.*

Dr Tison.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le général Boulanger a disparu, et M. Carnot s'est montré : c'est à peu près le résumé de la situation du mois. Tous deux ont voyagé, l'un à l'étranger, l'autre en France, et l'on ne s'est pas moins occupé du premier que du second. Depuis la triple élection qui a réparé d'un coup et avec éclat les derniers accidents de sa fortune politique, l'ancien ministre, à la barbe blonde et au beau cheval noir, a repris, avec une nouvelle popularité, une nouvelle importance. Plus que jamais, il occupe l'opinion. Après tout le bruit fait autour de ce petit plébiscite du 19 août, après les derniers échos des ovations décernées au vainqueur, tout à coup on n'avait plus rien vu, plus rien entendu : le général Boulanger n'était plus là. Où était donc parti le brillant favori du suffrage universel? Qu'allait-il faire hors de France? N'avait-il pas quelque profond dessein en s'absentant pour un temps et ne le verrait-on pas ensuite revenir avec des projets bien préparés et des moyens inattendus d'exécution? N'allait-il pas méditer au loin un coup d'Etat, chercher des ressources, des alliances, organiser un gouvernement de dictature?

Les événements sont faits pour surexciter les imaginations, les circonstances se prêtent aux rêves. Le général Boulanger est surtout le produit des besoins et des désirs du moment. On s'attache à lui, parce qu'on cherche de tous côtés, et avec les sentiments les plus divers, un homme, un sauveur, qui mette fin à une situation dont tout le monde est las, soit que la république n'ait pas donné aux uns, ni en bien ni en mal, ce qu'ils en attendaient, et que ceux-ci la veuillent ou plus modérée ou plus radicale; soit, au contraire, qu'elle alarme les autres et les pousse à préférer la dictature elle-même à un régime qui n'a produit que le désordre et la ruine. On voudrait croire que l'ancien ministre de la guerre, qui a si bien réussi par ses allures et ses paroles à capter la faveur de la foule,

est l'homme capable de transformer la république ou de la remplacer par un autre gouvernement. On attend de lui le remède à la situation, le changement désiré des uns et des autres. On voudrait qu'il fût capable de faire ce qu'on espère de lui, et, volontiers, chacun lui suppose des intentions, des projets, des moyens même en rapport avec ses propres vœux.

Dans le désarroi actuel on espère en Boulanger, et tel est le misérable état de choses que le premier général venu, pour s'être posé en adversaire du régime actuel et en réformateur des abus du parlementarisme républicain, a conquis l'opinion et est devenu un chef de parti avec lequel la république et son gouvernement doivent sérieusement compter.

Le voyage officiel du président de la république dans les départements de l'Ouest n'est qu'un faible obstacle opposé à l'autorité croissante du général Boulanger. Pendant que l'élu du Nord, de la Somme et de la Charente-Inférieure s'en allait à l'étranger, en touriste, sans doute, plus qu'en conspirateur, M. Carnot s'est remis en route pour les contrées de France qu'il n'avait pas encore visitées. On a dû lui persuader que sa présence au milieu des populations ranimerait le zèle et l'enthousiasme pour la république. Avant lui, le président du Conseil des ministres avait voulu essayer de son prestige et on avait vu M. Floquet partir pour la Méditerranée, inspecter la flotte, en compagnie du ministre de la marine, se montrer à Toulon et à Hyères.

Dans ces deux villes, le chef du grand ministère radical n'avait pas manqué de prononcer des discours à effet, dénonçant ici « les réactions avouées et les tentatives tortueuses des dictateurs à la recherche du pouvoir », et là, s'efforçant de rassurer le pays sur le sort de la république, en déclarant qu'elle ne devait pas plus craindre « ses ennemis intérieurs qu'elle ne craindrait ses ennemis extérieurs, si elle en avait ». Peut-être M. Floquet aurait-il volontiers promené sa personne et son éloquence dans vingt autres villes, pour faire acte de chef de gouvernement, de sauveur de la république. M. Carnot a cru que ce rôle lui conviendrait mieux, et, avec un véritable dévouement, il a pris le chemin de la Normandie pour compléter ses tournées présidentielles.

Assurément, les réceptions officielles, les ovations de circonstances, les foules toujours avides de spectacles n'ont pas manqué, selon l'ordinaire, de marquer les diverses étapes de l'itinéraire du

président; et même à Rouen, où la visite de M. Carnot coïncidait avec les manœuvres du 3e corps d'armée, l'enthousiasme a quelque peu débordé des troupes, dont l'allure martiale excitait le sentiment patriotique, sur la personne flegmatique du chef de l'État. En quoi, néanmoins, ces journées de fêtes, passagères et bien vite oubliées, changeront-elles les dispositions du pays et surtout une situation à laquelle les décors et les spectacles d'une cérémonie officielle, et même les plus belles paroles échangées pour la circonstance ne sauraient apporter un remède? M. Grévy avait bien déshabitué les populations de ces visites, que les chefs d'État ont coutume de faire par politique et qui, en temps ordinaire, peuvent servir à réchauffer le zèle et l'affection du peuple; le beau-père de M. Wilson se contentait d'économiser sagement les frais de représentation qui lui étaient annuellement alloués, comme s'il eût prévu les dissipations et les infortunes de son gendre. Il y a eu plus de curiosité que de sympathie dans l'empressement des braves populations normandes autour du président de la république. On est venu voir passer M. Carnot, comme une chose rare; mais de son passage que restera-t-il?

Celui-ci cependant s'est prodigué; il a essayé de se rendre aimable aux uns et aux autres; il a dit tout ce qu'il pouvait dire, sans toutefois se livrer à de longs discours, pour persuader à tous que la république était le meilleur des régimes et même, il ne s'est pas lassé de répéter au clergé que c'était aussi un gouvernement de tolérance et de liberté, nonobstant les laïcisations d'écoles qui se poursuivent partout, les suppressions des traitements ecclésiastiques, les spoliations des menses épiscopales, les réductions continues du budget des cultes, les menaces réitérées du radicalisme, devenues aujourd'hui des déclarations officielles.

Ces menaces qui s'étendent du clergé à la propriété, et de la religion à l'ordre public, ces menaces qui inquiètent davantage le pays depuis que le radicalisme est arrivé au pouvoir avec M. Floquet, le président de la république s'est certainement proposé de les atténuer en se montrant tour à tour aux diverses parties de la France et en paraissant partout comme le chef de l'État et du gouvernement. Dans les visites aux différentes villes, lui seul a reçu les hommages des fonctionnaires et des populations, lui seul a parlé. A-t-il ainsi donné le change au pays? En réduisant le président du Conseil au rôle de simple compagnon de voyage, M. Carnot a pu

croire qu'il diminuerait l'importance gouvernementale du personnage et calmerait d'autant les craintes que sa présence au pouvoir inspire à toute la portion tranquille et modérée du pays. Il aurait même assez bien réussi à éclipser M. Floquet, car on assure que la tenue inconvenante du président du Conseil, son attitude hautaine et dédaigneuse, laissaient voir à tous son dépit et son mécontentement.

Cependant M. Floquet, tout effacé qu'il ait été durant ce voyage, n'a point permis au président de la république de sortir de ses attributions constitutionnelles. Plus M. Carnot s'est mis au premier rang, plus on a pu constater la nullité de son action. S'il a été seul à parler, ce n'a été qu'à la condition de ne rien dire. Rien de plus vide, de plus insignifiant que toutes les allocutions prononcées par lui au cours de son voyage en Normandie. Pas une parole rassurante pour le pays, pas une indication claire sur la politique qui a ses préférences, pas un aperçu sur la situation, pas la plus petite promesse ni la moindre garantie. A part l'assurance, peut-être téméraire, que la date de l'Exposition de 1889 ne serait pas reculée, toutes les paroles de M. Carnot n'ont été que des banalités. Les souffrances même de l'agriculture, dans une contrée où les produits de la terre constituent la principale richesse, n'ont pu lui inspirer que cette déclaration dérisoire que : « pour favoriser l'agriculture, il faut compter surtout sur le soleil ».

Quel sera l'effet d'un voyage où le chef de l'Etat n'a réussi qu'à montrer, à travers la mise en scène des réceptions officielles, que s'il est le premier en dignité, il n'a même pas le pouvoir de parler en son nom, d'exprimer des idées personnelles, d'exposer au pays un programme politique? Peu importe dès lors que M. Carnot pense autrement que M. Floquet, qu'il veuille une politique modérée, une république plus libérale et plus sage. On prétend que le président rapporte de sa tournée l'intention arrêtée de laisser la Chambre renverser M. Floquet, afin de choisir un cabinet d'entre-deux avec lequel il puisse procéder à de nouvelles élections. Convaincu de l'antipathie de la majeure partie du pays pour un ministère radical et du dégoût général pour un régime d'impuissance et de stérilité, M. Carnot voudrait prendre pour son compte le programme du général Boulanger. Dissoudre au plus vite la Chambre, avec ou sans révision de la Constitution, faire les élections sous la direction d'un ministère opportuniste, occuper le pays avec l'Exposition et les fêtes

du centenaire de 89, et tâcher de vivre ensuite avec un système plus modéré de république, ce serait, dit-on, le plan du successeur de M. Grévy et le conseil de tous les sages du parti, qui voient un double péril, et du côté du général Boulanger et du côté du radicalisme.

Il resterait à le réaliser. La moindre difficulté pour l'exécution de ce programme ce n'est pas le parti républicain. Tout ce qui appartient à la majorité a conscience aujourd'hui du danger que court la république par suite de ses fautes et de ses divisions; mais on s'accorde aussi peu pour obvier à cette situation qu'on est unanime à en reconnaître la gravité. Autant de groupes, autant d'hommes dans le parti républicain, autant d'opinions. Plus que jamais on parle de concentration, et on ne s'est jamais moins entendu. Dans les journaux ce sont les mêmes dissentiments qu'entre les groupes du Parlement. Tout le monde crie que la discorde est le grand mal de la situation et personne ne veut s'accorder. Les uns demandent la concentration à gauche, d'autres à droite, d'autres au centre; ceux-ci proposent de se concentrer autour du président de la république, ceux-là autour du ministère. Les radicaux estiment que le parti républicain ne peut avoir d'autre point de ralliement que le programme de réformes du radicalisme; les opportunistes veulent, au contraire, qu'on revienne à l'ancienne méthode d'ajournement des questions irritantes. Des deux côtés on proclame la nécessité de faire la concentration sur une politique qui soit tout simplement la politique républicaine, celle qui permette de faire face aux tentatives de la réaction ou de la dictature; mais des deux côtés on ne peut dire comment on conçoit l'entente possible en vue d'une action républicaine commune. Pour les uns la politique républicaine, c'est la révision de la Constitution avec la suppression du président de la république et du Sénat, l'impôt progressif, la séparation de l'Église et de l'État, l'élection des juges, l'autonomie communale de Paris; pour les autres, c'est simplement la continuation de l'ancien système de gouvernement des Gambetta, des Ferry, des Rouvier, des Tirard, ne visant qu'aux réformes pratiques, n'opérant qu'avec lenteur et n'arrivant que graduellement à la constitution d'une société purement laïque et démocratique.

Dans l'impossibilité de s'entendre sur les programmes, on cherche un centre d'union quelconque. « Entre les deux fractions de la majorité républicaine, divisées sur beaucoup de points, il y a,

disent ceux-ci, un arbitre tout indiqué : c'est le ministère, composé de représentants de ces deux fractions. » — « Plaisanterie, répondent ceux-là, qu'une proposition qui consiste à présenter comme un cabinet de concentration un ministère où deux portefeuilles seulement, ceux du commerce et des travaux publics, n'ont pas été adjugés à des radicaux! » Et comment, en effet, proposer sérieusement à des opportunistes comme M. Valdeck-Rousseau et à des modérés du centre gauche comme M. Ribot, de prendre pour arbitre entre les deux fractions du parti républicain le ministère radical, le ministère qui a promis la révision, qui s'est engagé pour l'autonomie communale de Paris et l'impôt sur le revenu, qui a annoncé la laïcisation complète de l'État, qui prend des mesures préparatoires pour l'abrogation du Concordat, le ministère qui a pactisé avec la grève socialiste en dictant au préfet de police la circulaire sur l'impunité du bris des instruments de travail, qui a humilié la justice et le Sénat en prenant le parti de ce maire de Narbonne, condamné pour avoir fraudé un scrutin, qui compte parmi ses membres le patron de la candidature de M. Pyat et qui élève une statue à Danton? Loin de pouvoir servir de terrain à un rapprochement des groupes de la majorité, le ministère Floquet est un nouvel obstacle à la concentration. C'est une singulière idée de recommander l'union dans le radicalisme au nom du salut de la république. Si la république est en danger, et avec elle tout ce qui dépend du gouvernement, l'ordre public, la sécurité, la paix, c'est précisément parce que les radicaux sont aujourd'hui les maîtres, c'est parce qu'ils ont imposé au pays leurs programmes, leurs idées, leurs hommes, leur politique d'oppression, de tracasserie, de haine et de propagande sectaire. Ce ne serait pas remédier au mal que de s'unir plus étroitement encore avec ceux qui l'ont causé. On peut être assuré que le conseil que certains donnent de se resserrer autour du ministère Floquet pour faire face au boulangisme ou à une réaction monarchique, ne sera pas goûté des républicains modérés ni même des opportunistes.

D'autres sont mieux avisés lorsqu'ils se retournent vers les conservateurs. On a prêté à un discours de M. Spuller, à Nuits, plus d'attention que n'en méritent ces sortes de harangues de vacances, à cause même de l'initiative qu'il a prise à ce sujet. Au lieu de se borner à recommander l'union entre républicains, qui ne saurait aboutir à rien d'efficace, le disciple de M. Gambetta propose l'union

de tous les Français et, pour la réaliser, il convie les conservateurs à se ranger sous l'enseigne républicaine de leurs adversaires. Excellente politique, sans doute, mais qui a l'inconvénient d'être aussi tardive que suspecte. L'appel de M. Spuller aurait eu plus de chances de succès, s'il s'était produit dix ans plus tôt et si les conservateurs avaient de quoi être rassurés aujourd'hui sur les bonnes dispositions de ceux avec qui il les exhorte à s'entendre. Une longue expérience empêche malheureusement les conservateurs de répondre à ces invitations posthumes. M. Spuller, lui-même, a-t-il pu oublier tout ce qui a été fait contre eux depuis le jour où M. Gambetta, son maître, a pris la direction du parti républicain? Tous les chefs, tous les groupes ont passé au pouvoir, et tous les régimes, à commencer par le grand ministère de M. Gambetta, n'ont été que des régimes d'oppression et de haine. L'opportunisme n'a fait qu'ouvrir les voies au radicalisme. C'est sa politique qui a mené les choses au point où elles en sont aujourd'hui. Le mal n'a point cessé d'empirer avec les progrès de la république. La crainte seule pourrait en arrêter la marche; mais aujourd'hui le mouvement est plus fort que les volontés et il ne dépend plus des modérés de revenir en arrière.

Les avances de M. Spuller aux conservateurs ne peuvent plus inspirer à ceux-ci aucune confiance. Le parti républicain s'est trop longtemps montré comme un parti de sectaires. On ne saurait croire à une conversion que la peur seule inspire. « Venez à nous, dit M. Spuller aux conservateurs, entrez dans nos rangs, faites-vous républicains; avec cela, ayez la majorité aux élections, et vous serez les maîtres et vous ferez cesser la persécution religieuse, et vous imposerez le respect de la propriété, vous assurerez la liberté du travail, le bon ordre des finances, la prospérité du pays. » C'est vraiment prendre trop de souci des intérêts conservateurs. Mais cette majorité-là, les gens d'ordre, les adversaires du régime actuel, peuvent espérer l'obtenir aux prochaines élections par eux-mêmes, sans le concours des républicains. Pourquoi viendrait-on aujourd'hui à la république? M. Spuller n'y appelle les conservateurs que pour la sauver. Mais pourquoi est-elle en danger, si ce n'est parce qu'elle s'est aliéné la meilleure partie des populations, parce que les républicains ont commis toutes les fautes dont les conservateurs s'apprêtent à leur demander compte devant le pays, aux prochaines élections? Si du moins M. Spuller pouvait promettre au

nom de son parti, au nom de la majorité parlementaire, que les républicains sont tout disposés à donner des gages aux conservateurs, avant les élections, en s'efforçant, d'ici là, de réparer tous leurs torts, en adoptant une conduite toute contraire à celle qu'ils ont suivie jusqu'ici, en renonçant à leur politique haineuse envers la religion et le clergé, en s'appliquant à donner satisfaction aux principes et aux vœux de leurs ennemis de la veille qu'ils convient à devenir leurs alliés, peut-être les conservateurs pourraient-ils consentir à oublier leurs griefs et à entrer dans une combinaison de gouvernement qui leur offrirait des garanties sérieuses. Mais il n'y a rien de tout cela ni dans les intentions du parti républicain, ni dans les discours de M. Spuller lui-même. Une alliance entre conservateurs et républicains, un compromis même sont devenus aujourd'hui impossibles. La république reste fatalement livrée à elle-même, à ses divisions, à son impuissance.

La rentrée des Chambres, retardée jusqu'au 15 octobre, s'annonce mal. Les dissensions de la majorité menacent de s'aggraver par un incident qui jetterait le parti républicain dans un nouveau discrédit. Pendant les vacances parlementaires de l'an dernier, surgissait l'affaire des scandales de l'Élysée où la république elle-même, à la suite de son président, faillit sombrer au milieu des agitations de la rue et du dégoût universel. Les vacances de cette année ont fait naître l'affaire des scandales de la Commission du budget. C'était déjà dans le public, comme le constatait l'an passé un des principaux organes du parti républicain, une croyance très généralement répandue que beaucoup de députés ne vivent ni de leur indemnité parlementaire, ni de leurs rentes, ni du produit d'aucune profession classée, mais qu'ils exploitent leur influence comme ils exploiteraient un fonds de commerce. Cette opinion, qui n'était que trop justifiée, a reçu une confirmation bruyante d'un des purs de l'extrême-gauche, le citoyen Numa Gilly, maire de Nîmes. Sans égard pour les convenances parlementaires, où tant de consciences trouvent leur sécurité, ce « député ouvrier » n'a pas craint de dénoncer publiquement les tripotages et les concussions de la Commission du budget. Peut-être y avait-il quelque exagération à prétendre que, parmi les membres de cette Commission, on pouvait compter jusqu'à vingt *Wilsons*. M. Numa Gilly ne s'est pas moins fait fort de le prouver. C'est à la Commission du budget elle-même qu'il s'est adressé en la mettant en

demeure de le traduire devant la Cour d'assises où il pourrait faire publiquement la preuve des faits allégués. La Commission du budget avait-elle à répondre à cette provocation? Et M. Numa Gilly, de son côté, n'aurait-il pas mérité plus de créance s'il avait été droit à la preuve! Le public n'a pas jugé que l'attitude de la Commission fût entièrement satisfaisante, ni que les conditions mises par M. Numa Gilly à la divulgation des abus qu'il reproche aux membres de cette Commission le justifiassent de garder le silence. Tout le monde pressent un scandale et l'on aurait besoin que la lumière se fît. Dès le premier jour, la Commission du budget s'est empressée de se soustraire à la proposition de son fougueux accusateur, sous le prétexte qu'elle n'avait pas de personnalité civile et que les insinuations du député du Gard ne sauraient former un corps de délit. Un refus de ce genre ne pouvait clore le débat. On a dit naturellement que la Commission avait eu peur des révélations de M. Numa Gilly, et elle n'en a pas été moins soupçonnée. Quelques-uns de ses membres, avec une ardeur qui prouve leur intégrité, se sont empressés d'écrire au député du Gard pour le mettre au défi de maintenir ses accusations en ce qui les concerne personnellement. On en a compté jusqu'à cinq; mais les autres? Une fois l'exemple donné, chacun des trente-trois membres de la Commission ne pouvait éviter la petite lettre à M. Gilly. Malgré tout, on dira de ceux qui n'ont pas écrit qu'ils ont eu peur. Les lettres individuelles se font déjà trop attendre. Cependant, l'intraitable député insiste : « Que, par une lettre collective des trente-trois membres de la Commission du budget, on me somme, dit-il, de citer des noms, d'articuler des faits, d'aller jusqu'au bout, je le ferai. » Et, en attendant, M. Numa Gilly a saisi ses électeurs de l'affaire.

A Nîmes, dans une réunion publique des plus tumultueuses, l'incorruptible dénonciateur, soutenu par la presque unanimité de l'assemblée, a maintenu ses accusations en se réservant de les produire à la tribune de la Chambre après la rentrée. On se dispute sur le résultat de la réunion du Grand-Théâtre de Nîmes. Pendant que les journaux qui sont se constitués les avocats de la Commission du budget, à titre de défenseurs du régime, essaient de se prévaloir contre M. Numa Gilly du silence gardé par lui au sujet des faits et des noms qu'il se déclare prêt à citer, les amis de celui-ci répondent qu'il n'aurait pu apporter les révélations promises sans

s'exposer à un procès devant la justice correctionnelle, qui n'admet pas la preuve de la diffamation, et qu'il se réserve pour la cour d'assises, où il saura bien forcer les députés visés par lui à le traduire. Mais voilà que d'autres journaux somment le procureur général de Paris d'exercer des poursuites d'office devant la cour d'assises contre M. Numa Gilly pour avoir diffamé des membres de la Chambre. L'affaire tourne de plus en plus au scandale. On ne peut plus guère éviter maintenant qu'elle soit déférée au jury. Et qu'en sortira-t-il? N'est-ce pas déjà un scandale qu'un député ait pu mettre en accusation devant le pays la Commission du budget, qu'il ait pu exprimer publiquement son dégoût et son indignation pour la manière dont sont menées les affaires de la France républicaine? Après les révélations du procès Wilson, où l'on a vu assez clairement que le gendre du président de la république n'était pas le seul coupable et que ses fautes et sa concussion avaient, soit pour complices, soit pour imitateurs, beaucoup d'autres membres de la majorité, on peut croire que la provision des hontes républicaines n'est pas épuisée et que les révélations de M. Numa Gilly vont mettre au jour une nouvelle série de méfaits.

Avant tout tribunal, la Chambre sera appelée, sans doute, à s'occuper de cet incident et comment prévoir les conséquences qui pourront en résulter? On n'eût pas cru au début du procès sur le trafic des décorations qu'il dût aboutir au renversement du président de la république. Cette fois, c'est la république elle-même qui pourrait être renversée, si le général Boulanger se met de la partie. Les scandales de la Commission du budget, le budget lui-même qui est encore à voter, la question de la révision qui se posera de nouveau : c'est plus qu'il n'en faut pour amener la dislocation de la Chambre, la chute du ministère, la dissolution et de nouvelles élections. Le gouvernement et le parti républicain feront tout pour éviter ces extrémités. On dit que la Commission du budget, qui tient entre ses mains le sort des ministres, est disposée à toutes les concessions pour maintenir au pouvoir le cabinet actuel et pour se sauver elle-même. On assure aussi que M. Floquet renonce à présenter son projet de révision, malgré ses promesses, pour ne pas augmenter les divisions de la majorité; et les radicaux eux-mêmes seraient disposés à dire avec M. Deluns-Montaut : « Qu'importent les imperfections de l'édifice constitutionnel ou les projets qu'on peut former de le réédifier? Ces dissidences s'effacent devant le

péril commun, qui est le césarisme menaçant. » C'est compter sans le général Boulanger qui va rentrer à la Chambre, comme l'élu de trois grands départements, et poser avec une nouvelle autorité, au nom du pays, ces questions de révision et de dissolution que les radicaux et les opportunistes voudraient également écarter. Les uns et les autres se sentent tellement menacés d'une mort prochaine; ils comprennent si bien qu'ils ne pourront résister indéfiniment à la pression de l'opinion, qu'ils en sont de nouveau à discuter sur le meilleur mode de scrutin. Mais c'est encore un nouveau motif de désaccord. On se rappelle les anciens conflits à ce sujet, les efforts malheureux de M. Gambetta pour faire adopter le scrutin de liste, la persistance de la majorité à défendre le scrutin d'arrondissement, comme plus favorable aux intérêts électoraux de chacun, enfin le revirement de cette même majorité, après la mort de Gambetta, vers le scrutin de liste. Le souvenir des élections de 1884 qui se sont faites par le mode de votation préconisé par le chef de l'opportunisme, l'expérience plus récente des succès électoraux du général Boulanger, pèse évidemment sur la Chambre actuelle, qui se sent menacée de mort. Une réaction s'est produite en faveur du scrutin d'arrondissement; mais elle rencontre encore de l'opposition, et ce n'est pas une des moindres raisons du parti républicain parlementaire pour s'opposer à la révision de la constitution que de n'être pas encore fixé sur le mode le plus avantageux de scrutin.

On ne laissera peut-être pas à la Chambre le temps de se mettre d'accord sur ce point. Le mécontentement, l'irritation, grandissent. Les grèves qui se sont étendues de Paris à la province, et qui, en certains endroits, dans la Corrèze, dans la Loire, ont un caractère particulier de gravité; à Saint-Denis la grève des boulangers, accompagnée de tumultes populaires; à Paris même, la ligue des employés des postes et télégraphes contre l'administration et son chef : ce sont là autant de symptômes de l'agitation qui règne dans les esprits. Tout souffre, et à la mauvaise situation des affaires, dont le travail se ressent partout, s'ajoutent les mauvaises récoltes, le renchérissement du pain, l'approche de l'hiver. Les esprits sont surexcités, le travail chôme, les intérêts sont en détresse. Ce n'est pas à tort qu'on attribue, en grande partie, le malaise actuel à la mauvaise politique des Chambres, à l'instabilité et à la faiblesse du gouvernement. Même chez les républicains il existe un grand mécontentement contre la république, et tout le monde est fatigué

de ce régime de bavards et de sectaires qui ne fait qu'entretenir le trouble et la division dans le pays. Il se pourrait que cette Chambre impuissante et avilie, tombât, au premier choc, et sous le coup de la réprobation publique, avant même d'avoir pu régler, selon ses intérêts, l'affaire des élections.

La situation précaire du dehors n'ajoute pas peu au mécontentement contre le parlementarisme. On sent que la république a fait à la France une position inférieure en Europe, en sorte qu'elle reste livrée à la merci des événements. Avec le mois de septembre reviennent chaque année les souvenirs les plus pénibles de cette désastreuse guerre de 1870, qui n'est pas finie, parce qu'elle peut toujours recommencer, et dont les conséquences pèsent toujours sur nous. C'est le mois de la suprême défaite de Sedan, de la chute de l'Empire, de l'établissement de la République. Cette année, ces souvenirs ont été rendus en quelque sorte plus vifs, plus sensibles et par la publication du Journal de feu l'empereur d'Allemagne Frédéric III, qui eut une si grande part dans la guerre, et par la mort de l'homme que l'opinion a rendu responsable de nos désastres. Pendant que des fragments de ces *Mémoires*, écrits rapidement au jour le jour, faisaient revivre sous nos yeux les principaux incidents de cette terrible lutte, jusqu'à la scène suprême où Napoléon III, fugitif, abandonné, seul, attendait « dans un champ de pommes de terre », que les vainqueurs eussent décidé de son sort et de celui de la France, on apprenait que l'ancien commandant en chef de l'armée du Rhin, Bazaine, mourait pauvrement et solitairement, dans sa retraite, à Madrid.

Bien des haines et des colères patriotiques sont amassées contre la mémoire du général qui, investi de la mission de sauver le pays, n'a su que livrer l'armée et ouvrir le territoire à l'invasion. Peut-être la postérité sera-t-elle moins sévère envers le maréchal, en tenant compte des conditions difficiles dans lesquelles il a pris le commandement d'une armée en retraite, et en excusant les hésitations auxquelles l'odieuse révolution de Paris, du 4 septembre, accomplie devant l'ennemi, dut livrer sa conscience de soldat fidèle à l'empereur. Le tort de Bazaine, après les trois batailles des 14, 16 et 18 août, qui eurent pour résultat de l'enfermer dans Metz, est d'avoir mêlé les préoccupations politiques aux devoirs militaires et plus servi l'Empire que la France; mais il ne mérite pas les accusations et les outrages dont on l'a accablé. S'il n'a pas

observé à la lettre le code militaire, trop absolu dans ses termes, qui lui prescrivait de faire tuer jusqu'au dernier homme de son armée plutôt que de se rendre à l'ennemi, s'il s'est trompé en croyant qu'il était moins fou, plus humain, de capituler, alors que toute résistance lui semblait impossible, du moins il n'a point trahi, il n'a pas livré l'armée et vendu son pays par cupidité ou par ambition. La trahison, dont un certain patriotisme s'est plu à l'accuser pour trouver une cause à des défaites dont il serait plus juste et plus sage de chercher les raisons ailleurs, ne l'avait pas enrichi; car cet homme qui, de simple soldat, s'était élevé, par son courage et son mérite, à la dignité de maréchal de France, après être parvenu au faîte des honneurs militaires et avoir occupé les plus grandes situations auxquelles son épée pouvait l'appeler, est mort dans le dénuement.

Sa conduite à Metz est tout entière dans ces deux lignes du *Journal* de Frédéric III, datées du 10 octobre : « Bazaine veut envoyer son chef d'état-major pour des négociations à la fois politiques et militaires. » C'est là-dessus qu'on doit le juger. Si c'en est assez pour le condamner, il n'y a pas de quoi l'outrager. En Bazaine, le négociateur a nui au général : ce sera vraisemblablement le verdict de l'histoire. D'autres renseignements, non moins curieux, ressortent de ces *Mémoires* du fameux « Fritz » de la campagne de 1870. Là, les événements sont notés au jour le jour, avec la sincérité du carnet auquel on confie sans apprêts ce que l'on a vu et entendu. La grande politique de M. de Bismarck, la grande œuvre de l'empire allemand y sont singulièrement rabaissées. Dans cette guerre, où se jouait le sort de la France et de l'Allemagne, le chancelier paraît indécis, hésitant sur la conduite à tenir. On ne voit point en lui ces vastes projets, ces grandes conceptions dont la guerre de 1870 n'eût été que la réalisation; il paraît plutôt au-dessous des événements qui s'accomplissaient alors. M. de Bismarck passait aux yeux de tous, et c'était son principal titre à l'admiration de ses contemporains, il passait et voulait passer pour le principal fondateur de cet empire allemand érigé dans le palais des rois de France, à Versailles, aux applaudissements des souverains confédérés, et les *Mémoires* de Frédéric III ne montrent, de sa part, que de l'opposition aux pourparlers, aux actes décisifs qui ont amené la constitution de l'empire. Ce n'est donc pas M. de Bismarck le créateur de l'unité allemande. Si sa politique a conduit

l'Autriche à Sadowa, la France à Sedan, ce n'est pas elle qui a fait l'Allemagne; l'œuvre commencée par lui s'est achevée sans lui et même contre lui. D'autres influences y ont concouru. Il est certain que, si l'organisation nouvelle de l'Allemagne confédérée a été l'effet de la victoire, elle n'entrait pas dans le plan de la guerre et elle n'a point été le fruit de la politique de M. de Bismarck.

Devant les révélations des *Mémoires* de Frédéric III, si désagréables pour l'orgueil de M. de Bismarck, et si gênantes en certains points pour le successeur de Guillaume, on conçoit l'irritation que leur publication inattendue a causée au vieux chancelier et au jeune empereur. A Berlin, on accuse l'impératrice mère de l'indiscrétion et l'on y voit la suite du conflit dont le lit du défunt empereur a été le théâtre. Des scènes violentes, accompagnées de menaces, auraient eu lieu, dans l'intimité, entre le fils et la mère, pendant que, en public, l'opinion se prononce violemment contre « l'Anglaise ». A cette publication, l'empire d'Allemagne perdra, avec M. de Bismarck, de son prestige: y perdra-t-il de sa force? Le chancelier compte bénéficier du démenti qu'il a publiquement et audacieusement donné à l'authenticité des *Mémoires* livrés au public. De son côté, le jeune empereur inaugure un règne nouveau et entre dans une nouvelle phase d'événements où le passé aura bientôt disparu. D'ailleurs le sort de l'empire d'Allemagne dépendra plus de ce qui se fera dans l'avenir que de ce qui a été fait dans le passé.

Le jeune empereur a quitté Berlin pour entreprendre la seconde série de ses voyages en Europe. Le président de notre république en est réduit à voyager en France, à visiter les villes de l'intérieur et à recevoir les hommages des corps constitués et des municipalités; il ne serait reçu nulle part ailleurs, sauf peut-être en Suisse. Tous les pays, toutes les cours s'ouvrent à l'empereur d'Allemagne. Sa visite à Saint-Pétersbourg, accomplie en exécution des dernières volontés de son grand-père, n'était guère qu'une démarche de politesse et de déférence envers l'empereur de Russie son aîné; dans ce nouveau voyage, Guillaume II va voir des amis, des alliés. Ce sont d'abord les princes confédérés d'Allemagne qu'il visite, autant pour les honorer d'une marque de prévenance, que pour resserrer en sa personne les liens qui les unissent à l'empire. A Vienne, il n'aura qu'à saluer l'empereur François-Joseph, devenu le plus intime et le plus constant allié de l'Allemagne et à renouer avec lui

les bons rapports qui existaient de lui à son aïeul et à son père.

L'empereur d'Autriche devra d'autant mieux accueillir son impérial collègue que le récent incident de Bellovar n'a pas été sans lui montrer que le sentiment russe ne cesse pas de lui être hostile. La réprimande publique infligée par François-Joseph à Mgr Strossmayer, à propos de son télégramme de félicitation pour la fête religieuse de Kief, a passé par-dessus le célèbre évêque pour frapper la Russie. Si elle a réjoui les journaux autrichiens et surtout hongrois, elle a donné lieu à la presse russe de constater que l'hostilité systématique des organes officieux de l'empire austro-hongrois vis-à-vis de la Russie les portait à se féliciter de tout ce qui pouvait paraître désobligeant pour cette puissance. Les plus modérés, en convenant que l'on ne doit pas voir dans la réprimande dont l'évêque de Diakovara été l'objet, une manifestation intentionnellement agressive à l'égard de la nation russe, puisque, deux jours avant l'incident, l'empereur François-Joseph portait un toast au czar, observent qu'il n'en est pas moins évident qu'en réprimandant l'illustre prélat pour le télégramme qu'il avait envoyé à Kief, l'empereur d'Autriche lui faisait un crime d'une démonstration de sympathie pour les Russes, ce qui ne pouvait manquer de produire en Russie une impression pénible. Et, en effet, l'esprit public s'est montré très affecté de la leçon sévère infligée par le souverain lui-même à l'évêque pour un acte d'un caractère plus religieux que politique, qui ne semblait pas devoir motiver l'intervention du chef de l'État.

Devant le langage de l'empereur François-Joseph, vraisemblablement inspiré par le chancelier de l'empire, le comte Kalnocky, et par le premier ministre de Hongrie, Tisza, et hautement approuvé par les journaux officieux, la presse russe s'est demandé ce qu'il fallait croire des protestations pacifiques des hommes d'État austro-hongrois, si la moindre parole de sympathie pour la nation russe dite devant eux était imputée à faute et sévèrement blâmée, et l'impression qui était restée du regrettable incident de Bellovar, c'est qu'il porte un grand préjudice à la cause de la paix.

Sans doute, l'empereur François-Joseph, dans son blâme à l'évêque, a parlé surtout en chef de la monarchie austro-hongroise, en gardien de l'unité nationale. Mais n'avait-il pas à craindre de froisser la Russie en réprimant si sévèrement un acte de sympathie historique pour sa conversion au christianisme, et de mécontenter les Slaves de l'Autriche attachés à leur race? En Russie, l'opinion est irritée; en

Croatie, les manifestations qui ont eu lieu en l'honneur de l'évêque de Diakovar et l'attitude de la presse doivent faire craindre au gouvernement impérial que la cause slave frappée dans la personne de Mgr Strossmayer n'en devienne que plus populaire.

C'est une triste ressource pour l'Autriche d'en être réduite à une politique d'alliance avec l'Allemagne et l'Italie, ses anciennes ennemies. Pour l'Allemagne, au contraire, cette alliance est le gage de sa sécurité et de sa prépondérance en Europe. Afin de la renouer plus étroitement, le nouvel empereur n'a pas hésité à donner à l'amour-propre du roi d'Italie la satisfaction d'une visite. Jusqu'ici, le rôle de l'État italien vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Autriche semblait être plutôt celui d'un comparse que d'un allié. Le roi Humbert était invité à Berlin; mais il n'avait pas l'honneur des entrevues impériales. Cette fois, l'empereur Guillaume II s'est décidé à aller à lui, après avoir passé par Vienne. Si Humbert a dû renoncer à l'espoir de voir à Rome François-Joseph, qui comprend assez sa mission de souverain catholique pour se refuser de rendre visite à l'usurpateur dans la ville des Papes, son ministre et lui peuvent se féliciter d'y avoir amené l'empereur d'Allemagne.

Pour l'Italie révolutionnaire, c'est un honneur et un triomphe inattendus que cette visite du plus puissant souverain d'Europe. Dans l'enthousiasme des fêtes commémoratives du triste anniversaire de la prise de Rome, un des hommes de la municipalité a pu s'écrier : « L'empereur d'Allemagne s'apprête à venir consacrer, par sa présence, les faits irrévocablement accomplis »; et le roi Humbert a répondu, dans la même pensée, au télégramme de félicitations qui lui était adressé à l'occasion de ce « jour sacré » : « Bientôt notre hôte désiré, l'empereur d'Allemagne, notre ami et fidèle allié, chef d'un peuple fort qui s'est unifié en même temps que nous, sera témoin des vertus et de la nouvelle civilisation de Rome. » Malgré les explications données de Berlin au Quirinal et au Vatican à la fois sur le voyage de l'empereur, malgré les instructions transmises à la presse officieuse de ne présenter la visite impériale à Rome que comme un gage de l'alliance politico-militaire entre l'Italie et l'Allemagne, malgré l'intention hautement exprimée par le souverain au Pape d'aller lui rendre hommage, conformément au cérémonial prescrit pour les visites princières au Vatican, les journaux de la secte aux ordres de M. Crispi ne cessent de répéter que la venue de Guillaume II à Rome est la consécration des faits

accomplis, la triomphe de la Révolution et la chute définitive de la Papauté.

Il ne répugnerait peut-être pas à la politique de M. de Bismarck, que la visite de l'empereur eût ce caractère, lui, comme l'apprennent les *mémoires* de Frédéric, qui se proposait, dès 1870, au milieu des succès militaires de l'Allemagne, de commencer tout de suite la guerre contre « l'ultramontanisme », et qui est le véritable auteur de l'invasion sacrilège de Rome; mais il y a longtemps que l'orgueil et l'astuce du chancelier ont dû compter avec l'opinion catholique, et ce n'est pas au lendemain des grandes assemblées de Fulda et de Fribourg, alors que les évêques et les catholiques allemands se montrent plus que jamais attachés au Saint-Siège et multiplient les manifestations de leur fidélité et de leur dévouement envers la Papauté, que M. de Bismarck pourrait revenir à la politique du *Kulturcampf*. Les trois mille catholiques réunis de toutes les provinces de l'empire, sous la présidence de l'illustre M. Windthorst, qui ont adopté par acclamation un vœu sollicitant les gouvernements chrétiens de travailler à restaurer la souveraineté temporelle du Saint-Siège, indispensable à l'indépendance, à la liberté et à l'autonomie de l'Église, ces trois mille vaillants ont dicté à M. de Bismarck et à tous les gouvernements leur politique. C'est celle aussi que les catholiques belges se proposent de proclamer dans une prochaine assemblée, et qui sera affirmée avec non moins d'ardeur et de dévouement en France, en Espagne, en Autriche, où les catholiques de ces pays voudront, selon la recommandation de Léon XIII, manifester aussi publiquement et hautement leurs sentiments inébranlables de fidélité envers le Saint-Siège et leurs vœux pour le rétablissement de la souveraineté temporelle de la Papauté.

L'empereur Guillaume II a compris, avec M. de Bismarck, qu'il ne pouvait aller à Rome, à la manière dont le roi, M. Crispi et la secte italienne voudraient l'y recevoir, sans irriter les catholiques de l'empire et perdre le bénéfice de la pacification religieuse. En dépit des bruyantes démonstrations de joie de la presse révolutionnaire, le voyage de l'empereur d'Allemage à Rome se fera dans les conditions telles que ce soit une visite à deux souverains. A moins que l'état de santé du roi Humbert, qu'on dit malade, et peut-être le dépit de voir rendre au Pape les mêmes hommages, et plus grands encore, qu'à lui ne lui fassent renoncer à une visite qu'il n'a tant

désirée que pour qu'elle fût le couronnement de l'œuvre italienne. Sans l'Allemagne, l'Italie, toute fière qu'elle soit de son armée et de sa marine, n'est plus rien. Vis à vis de la France, elle n'est si hardie, si agressive même, que parce qu'elle se sait en sécurité à l'abri de la triple alliance. Si elle a fini par céder, devant les représentations du gouvernement français, à propos de l'affaire de Massouah, c'est dans l'espoir de prendre bientôt sa revanche et d'obtenir du sultan, par sa diplomatie et grâce à l'appui de l'Allemagne, qu'il renonce à ses droits territoriaux sur la côte orientale d'Afrique et qu'il y abolisse du même coup ceux de la France.

Les protestations de sympathie, les assurances de paix à l'adresse de la nation française que le roi Humbert a fait entendre à l'occasion du mariage du duc d'Aoste, son fils, avec la princesse Lœtitia, fille du prince Napoléon, ne sont que des paroles de circonstance, et ne sortent pas des simples convenances de famille. Ce mariage même, qui apparente la famille déchue des Napoléon, la race d'un prince particulièrement exécré, à la famille royale d'Italie, a été conclu sans égard pour les susceptibilités de la France, soit au point de vue politique, soit au point de vue religieux. Et l'expulsion des capucins français de Morgex, sous prétexte d'ordre public et de conspiration avec l'étranger, n'est qu'un nouvel affront infligé à la nation française, que son gouvernement affecte de ne pas sentir parce qu'il ne s'agit que de religieux également proscrits d'Italie et de France, mais dont le sentiment national et catholique s'est ému. Ainsi s'accumulent les griefs et se prépare le jour de réparations qui ne tarderait pas à venir, si l'Allemagne n'était plus là pour défendre l'Italie contre les justes représailles de la France. Que l'Italie profite de l'heure de la venue de l'empereur d'Allemagne; elle n'a peut-être pas plus longtemps à vivre que son roi.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

4 *août*. — Les évêques de la province ecclésiastique de Paris adressent au Pape Léon XIII la lettre suivante à l'occasion de l'Encyclique *Libertas humana :*

« Très Saint-Père,

« L'une des plus grandes consolations de l'Église, au milieu des tristesses et des difficultés du temps présent c'est l'union étroite qui existe entre le Pasteur suprême et les évêques. Tel est le sentiment dont nous sommes pénétrés en faisant acte d'adhésion à l'admirable Encyclique que Votre Sainteté vient d'adresser à tous les évêques du monde catholique.

« Ce n'est pas sans un dessein particulier de la Providence que la tradition invariable des siècles chrétiens sur le magistère infaillible du successeur de Pierre a été solennellement affirmée dans le Concile général du Vatican. Vingt années se sont écoulées, et en vous écoutant, Très Saint-Père, nous comprenons chaque jour davantage combien il est nécessaire au salut de la société que l'autorité doctrinale du Pontife romain s'exerce sans conteste sur le monde.

« Suivant la parole du Psalmiste, les vérités sont diminuées parmi les enfants des hommes. La société cherche en vain à s'asseoir sur des bases solides, parce qu'elle a oublié ou méconnu les enseignements de l'Église. Or, personne ne peut établir un autre fondement de l'édifice social que celui qui a été posé par Dieu même, c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Dieu vous a suscité, Très Saint-Père, pour éclairer les esprits de notre siècle, enseigner aux nations les vérités sur lesquelles repose l'ordre des sociétés humaines, et leur montrer la voie où elles doivent marcher pour trouver la paix et la sécurité.

« Nous ne nous dissimulons pas que les yeux accoutumés aux ténèbres ont peine à s'ouvrir à la lumière ; mais les hommes qui cherchent la vérité prêtent une oreille attentive à vos enseignements, et il nous semble que l'heure approche où les peuples, désabusés de l'erreur et du mensonge, voudront marcher à la lumière du Christ et de son Église.

« Déja trois fois, Très Saint-Père, vous avez donné au monde l'enseignement de la vérité sociale.

« Dans l'Encyclique *Humanum genus*, vous avez relevé les périls que renferment pour les peuples le Naturalisme et le Rationalisme. A la suite de vos prédecesseurs sur la Chaire apostolique, vous avez devoilé l'action funeste des sociétés secrètes qui travaillent à détruire le christianisme dans

les individus, dans les familles, dans les nations, et à y substituer l'orgueil tyrannique de la raison humaine révoltée contre l'autorité divine.

« L'Encyclique *Immortale Dei* a exposé les principes nécessaires à la constitution chrétienne des États ; principes supérieurs aux formes changeantes et mobiles des pouvoirs humains, et sans lesquels les chefs des nations travailleront en vain à élever l'édifice social, parce que Dieu n'aura pas travaillé avec eux.

« Ce grand et salutaire enseignement, Très Saint-Père, vous le complétez aujourd'hui par l'Encyclique *Libertas*. D'un regard profond, vous avez considéré les hommes de notre temps qui se laissent séduire par le mot de *liberté*. Remontant, avec une sûreté de doctrine qui n'appartient qu'à la Chaire de Pierre, jusqu'aux principes constitutifs de la nature humaine, vous nous avez montré la liberté comme l'apanage glorieux de notre nature intelligente et la perfection de la liberté dans la subordination à la loi naturelle divine. Vous faites comprendre que le *libéralisme*, tel qu'il est entendu par les hommes épris de la passion d'une fausse indépendance, n'est autre chose que l'application à l'ordre moral et civil du naturalisme et du rationalisme : *Revera quo spectant in philosophia naturalistæ seu rationalistæ, eodem in re morali ac civili spectant liberalismi fautores, qui posita a naturalistis principia in mores actionemque vitæ deducunt.*

Puis, avec cette merveilleuse sagesse qui sait faire dans les choses humaines la part de l'erreur et de la vérité, vous soumettez au contrôle de la doctrine de l'Église les divers systèmes qui se sont produits de nos jours sous l'influence du libéralisme. Vous indiquez ce que l'on peut admettre ou tolérer, et ce que l'on doit condamner ou écarter pour rester dans la vérité.

« Vous n'avez pas craint, Très Saint-Père, de traiter magistralement des libertés prônées dans nos sociétés modernes comme des axiomes incontestables : de la *liberté des cultes* ; de la *liberté de la presse* ; de la *liberté d'enseignement* ; de la *liberté de conscience*. Vous écartez les nuages qui obscurcissent ces questions, et vous faites briller la lumière aux yeux de ceux qui peut-être ne l'avaient encore jamais aperçue.

« Comment n'espérions-nous pas, Très Saint-Père, que votre parole sera en effet le trait de lumière qui pénétrera les cœurs de nos contemporains? Ceux qui vous lisent et vous écoutent sentent que vous aimez nos sociétés malades, et dans la parole de l'autorité qui impose la doctrine on reconnaît l'accent de la charité; c'est le Sauveur qui dit, comme autrefois : *Misereor super turbam*. Oui, vous avez pitié de cette foule humaine qui a faim de la vérité. O hommes de notre siècle qui vous agitez dans mille systèmes divers, qui cherchez la liberté dans la rébellion contre Dieu, c'est-à-dire dans la servitude de votre orgueil et de vos passions, écoutez le Vicaire de Jésus-Christ; il vous enseignera la vérité, et la vérité vous délivrera : *Veritas liberabit vos.*

« Plus que partout ailleurs, dans cette grande capitale de la France et les régions qui l'entourent, nous apprécions le bienfait de votre parole apostolique. Nous nous efforcerons, à la suite de Votre Sainteté, d'enseigner la vérité sans l'affaiblir ni la diminuer; mais nous l'enseignerons avec charité pour les âmes qui nous sont confiées. Nous tâcherons d'apprendre à nos

contemporains à user des libertés de nos sociétés actuelles, non suivant le caprice des passions ou la fausse notion des systèmes erronés, mais suivant l'intelligence vraie de la loi divine.

« Nous veillerons à ce que tous les amis et serviteurs de l'Église s'unissent dans la soumission à la direction de leurs évêques, comme nous-mêmes voulons toujours être soumis à la direction du Vicaire de Jésus-Christ.

« Prosternés à vos pieds, Très Saint-Père, nous sollicitons humblement pour nous et pour les peuples confiés à notre sollicitude pastorale la bénédiction apostolique.

« Très Saint-Père, de Votre Sainteté, les très humbles, très obéissants et très dévoués serviteurs et fils.

« † François, archevêque de Paris. — L.-Eugène, évêque de Chartres. — Pierre, évêque d'Orléans. — Charles, évêque de Blois. — Paul, évêque de Versailles. — Emmanuel, évêque de Meaux. »

Voici la réponse du Souverain Pontife.

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur.

« J'ai reçu le précieux envoi que m'a fait parvenir Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie le 10 du mois courant, et je me suis empressé de déposer entre les mains vénérées du Saint-Père l'Adresse par laquelle Votre Seigneurie et ses suffragants ont voulu attester leur adhésion et leur soumission aux enseignements contenus dans l'Encyclique sur « la Liberté « humaine ». Sa Sainteté a accueilli cet acte avec des marques de particulière satisfaction. Aussi m'a-t-elle chargé, et c'est pour moi un plaisir, de remercier Votre Seigneurie et, par son intermédiaire, les vénérables évêques de sa province, et en même temps de lui transmettre la bénédiction apostolique que Sa Sainteté, en témoignage de sa vive satisfaction, leur accorde de tout cœur.

« Je suis heureux de cette occasion de me dire de nouveau, avec les sentiments de la considération la plus distinguée,

« De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime,

« Le serviteur dévoué,

« M. Cardinal Rampola.

5. — La Sacrée Congrégation des Rites rend le décret suivant relatif à la célébration de la fête du saint Rosaire :

« Ému par les longues souffrances de l'Eglise et par la difficulté chaque jour croissante des temps, notre très saint-père le pape Léon XIII n'a pas cessé, depuis le commencement de son pontificat, d'exciter partout les chrétiens à honorer et à implorer la vierge Marie, Mère de Dieu, par le culte du saint Rosaire. Parmi les nobles enseignements qu'il a fait entendre dans sa première Encyclique sur le Rosaire (1er septembre 1883), il disait :

« De nos jours, Nous avons assurément autant besoin du secours divin « qu'à l'époque où le grand Dominique introduisit l'usage du Rosaire de

« Marie, dans le but de guérir les blessures de la société de son époque. « Eclairé par la lumière céleste, il entrevit clairement que, pour porter « remède aux maux de son siècle, rien ne serait plus efficace que de « ramener les hommes à Jésus-Christ, qui est *la voie, la vérité et la vie*, par « le souvenir répété du salut qu'il nous a apporté, et de les pousser à « employer auprès de Dieu l'intercession de cette Vierge à qui il est donné « *de détruire toutes les hérésies*. C'est pourquoi il composa la formule du saint « Rosaire de telle manière que les mystères de notre salut y fussent « rappelés dans leur ordre successif, et que la trame de cette méditation « fût en quelque sorte tissée avec la salutation angélique, où s'intercalerait « la prière à Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous, qui « cherchons un remède à des maux semblables, Nous ne doutons pas que « la même prière, qui a servi à saint Dominique pour faire tant de bien « à tout le monde catholique, ne soit très efficace pour faire disparaître « aussi les calamités dont souffre notre époque. »

« En tous lieux on a obéi à la volonté pontificale avec un si grand élan « des cœurs et une si parfaite concorde, qu'on a vu clairement de quelle « ardeur pour la piété était pénétré le peuple chrétien et quelle grande « espérance tout le monde fait reposer sur le patronage céleste de la Vierge « Marie. » (Encyclique du 30 août 1884.)

« Or, on peut à bon droit considérer aujourd'hui comme un fruit magnifique de cette espérance le fait mémorable que Dieu a montré en cette année, qui est la cinquantième du sacerdoce de notre très Saint-Père, à savoir cet admirable spectacle de la religion et de la foi publique, ce concours de piété si noble et si beau qui s'est établi, dans le monde catholique tout entier, au milieu des témoignages de tout genre de la joie universelle. Les hommes de toutes conditions, même des contrées les plus lointaines, ont lutté à l'envi pour multiplier les hommages envers le Souverain Pontife, successeur de saint Pierre : ambassades, lettres, pèlerinages venant même de très loin et spontanément entrepris, présents d'une grande munificence offerts en très grand nombre, et desquels on a dit en toute vérité que la matière et le travail étaient encore dépassés par la générosité du cœur de ceux qui les offraient.

« En cela éclatent admirablement la bonté et la puissance de Dieu, qui, « dans les grandes épreuves de l'Église, soutient et relève ses forces, qui « accorde des consolations à ceux qui combattent pour son nom, qui, dans « les desseins de sa providence, tire du mal lui-même une ample moisson « de bien. Et par là aussi brille la gloire de l'Église, montrant le caractère « divin de son origine et de sa vie, et l'esprit divin qui la gouverne et dont « elle vit et d'où il résulte que les esprits et les cœurs des fidèles sont unis « entre eux et au Pasteur suprême de l'Église par un seul et même lien. » « (Allocution consistoriale du 25 novembre 1887.)

« Or, les nations catholiques, qui considèrent cela et qui voient en même temps que, dans la guerre contre l'Église, les portes de l'enfer deviennent tous les jours plus audacieuses, sentent profondément combien il est nécessaire d'accroître la ferveur envers la très puissante Mère de Dieu, d'accroître la confiance que, si on lui adresse les prières du Rosaire, elle

donnera un secours propice à la religion chrétienne et à la chaire apostolique; elles se souviennent que Dieu veut faire de la continuation et du complément de ces dons « le fruit non seulement de sa bonté, mais aussi « de notre persévérance ». (Bref apostolique du 24 décembre 1883.)

« C'est pourquoi, afin de rendre grâce pour les bienfaits reçus et de prier avec plus de force pour obtenir ceux que nous attendons, le très Saint-Père ordonne et exhorte vivement que l'on fasse encore cette année tout ce que, par ces Encycliques et par les décrets de la Congrégation des Saints-Rites (20 août 1885, 26 août 1886, 11 septembre 1887), il a ordonné et conseillé les années précédentes au sujet de la salutaire dévotion du saint Rosaire, et principalement pour sa récitation pendant tout le mois d'octobre. Et ayant déjà décrété beaucoup de dispositions en vue d'étendre davantage le culte liturgique de la Sainte Vierge honorée sous le titre du Rosaire, il a voulu y ajouter encore un nouveau complément en décorant d'*un office propre avec messe* la fête sainte de la solennité de ce Rosaire, fixée au premier dimanche d'octobre, et en ordonnant que dorénavant cet office sera récité par le clergé séculier et le clergé régulier, conformément au modèle qui, examiné et approuvé par Sa Sainteté, a été publié ce même jour, d'ordre de la même Congrégation des Saints-Rites.

« Le 5 août, en la fête de Notre-Dame des Neiges, 1888.

« A. Cardinal Bianchi,
« *Préfet de la Congrégation des Rites.* »

6. — Une double réunion de grévistes se tient à la Bourse du travail et à la salle Favié. Inutile de dire que les promoteurs et organisateurs de ces réunions font une charge à fond de train contre les patrons, contre les ouvriers qui continuent à travailler. Tout ceci est agrémenté de cris : Vive la grève!

A la salle Favié, le citoyen Eudes préside le meeting organisé par le comité révolutionnaire central. Au cours du discours qu'il prononce, l'ex-général de la commune s'affaisse tout d'un coup et tombe lourdement la face contre une table. On l'emporte, et bientôt la nouvelle de sa mort court par la salle. Alors un formidable cri de : « Vive la Commune! » retentit sur tous les bancs. « A bas les bourgeois! Vengeons-le! ils l'ont tué! C'est un martyr! à mort les exploiteurs! Vive la grève! » et l'on se sépare avec le plus grand calme.

7. — M Goblet, ministre des affaires étrangères, adresse aux représentants de la France à l'étranger une note, en réponse aux deux notes du gouvernement italien, relatives aux affaires de Massaouah. M. Goblet établit d'une façon péremptoire dans cette note que les capitulations dont le gouvernement italien essaie de nier l'existence à Massaouah n'ont jamais cessé d'exister

8. — L'affaire de la mense épiscopale de Limoges vient en appel devant la cour de cette ville. Au début de la séance, le procureur général Baudoin lit et dépose un déclinatoire d'incompétence au nom du préfet de la Haute-Vienne. Après les plaidoiries contradictoires des avocats des deux parties, le même procureur général ne se borne pas à prendre des conclusions, i

prononce à l'appui de ses dires un véritable réquisitoire qui ne serait pas déplacé dans les colonnes des feuilles de la juiverie ou de la franc-maçonnerie.

La Cour, d'abord surprise d'un pareil langage, n'en donne pas moins bientôt gain de cause au procureur général et réforme le jugement des premiers juges qui s'étaient déclarés compétents au grand étonnement du public.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici les documents de Mgr Freppel, évêque d'Angers sur la vente des immeubles de la mense épiscopale pendant la vacance du siège :

« L'administration des cultes cherche à établir, au sujet des Menses épiscopales, une jurisprudence toute nouvelle, et sur laquelle il importe d'appeler l'attention de tous ceux qu'une atteinte grave au droit de propriété ne saurait trouver indifférents. Hier, l'on profitait de la vacance du siège de Limoges pour mettre en vente les immeubles appartenant à la Mense épiscopale; aujourd'hui, si nous sommes bien informés, l'on se hâte de prévenir la prise de possession prochaine du siège de Poitiers, en aliénant les biens de la Mense avant l'arrivée du nouvel évêque; demain, ce sera le tour d'un nouvel établissement public du même ordre; et il est facile de prévoir que, si rien ne vient y mettre obstacle, la campagne entreprise par la direction des cultes se poursuivra impunément d'un diocèse à l'autre.

« On ne saurait donc trouver mauvais que, devant l'application d'un pareil système, nous recherchions sur quel principe, sur quel texte de loi, on prétend s'appuyer pour justifier des mesures absolument inconnues avant le régime sous lequel nous vivons. Est-ce sur les attributions conférées à l'administrateur provisoire de la Mense épiscopale par le décret du 6 novembre 1813, relatif à l'administration et à la conservation des biens du clergé?

« Mais ces attributions sont strictement délimitées par le décret-loi dont il s'agit, et bien loin de comprendre le droit d'aliéner les immeubles de la Mense épiscopale, elles ne vont même pas jusqu'à renouveler un bail ou à couper un arbre futaie. Qu'on en juge par l'article 41.

« Le commissaire sera tenu, pendant sa gestion, d'acquitter toutes les « charges ordinaires de la Mense : il ne pourra renouveler les baux ni « couper aucun arbre futaie en masse de bois ou épars, ni entreprendre « au-delà des coupes ordinaires des bois taillis et de ce qui en est la suite. »

« Comment un commissaire qui, aux termes du décret de 1813 n'a même pas le droit de renouveler un bail avant l'arrivée du futur évêque, ni de couper un arbre futaie, pourrait-il avoir, en vertu de ce même décret, le droit de mettre en vente ou d'aliéner l'immeuble tout entier, pendant la vacance du siège? Pour admettre une pareille monstruosité, il faudrait être absolument étranger aux notions les plus élémentaires du code civil. Si vous n'avez pas le droit de louer, *à fortiori* n'avez-vous pas le droit de vendre : cela est d'une évidence telle qu'il n'y a pas même lieu de s'y arrêter.

« Et, qu'on veuille bien le remarquer; il n'y a ni arrêté ministériel, ni

décret présidentiel qui puisse tenir devant l'évidence de ce principe. Ni M. Grévy, ni M. Carnot n'ont pu avoir le droit d'ajouter quoi que ce soit à la loi, d'y introduire ce qui ne s'y trouve pas, moins encore d'y mettre le contraire de ce qui s'y trouve. Que l'on obtienne du Parlement une loi en vertu de laquelle, contrairement au décret de 1813, le commissaire aura le droit, non seulement de renouveler les baux, mais encore de vendre l'immeuble lui-même, à la bonne heure : vous serez au moins dans la légalité. Mais tant que le décret-loi de 1813, délimitant les attributions du commissaire, sera debout, il n'y a pas d'acte du pouvoir exécutif qui puisse valablement conférer à cet agent d'autres attributions diamétralement contraires à la loi. On parle de confusion de pouvoirs : en voilà une et des plus étranges.

« Aussi n'est-ce pas là-dessus, j'imagine, que l'on prétend s'appuyer pour justifier la vente des immeubles des Menses épiscopales pendant la vacance des sièges. Nous sommes en présence d'une autre doctrine, et c'est la cour de Limoges qui vient de la formuler. A Dieu ne plaise que nous songions à nous écarter du respect de la chose jugée : mais les considérants de l'arrêt rentrent dans le domaine de l'examen critique; or, ils renferment une doctrine qui nous paraît absolument fausse au point de vue juridique comme au point de vue historique. C'est ce qu'il importe de démontrer.

« Cette doctrine est celle du droit régalien de l'Etat poussé à des limites extrêmes où jamais il n'était arrivé en France. Oui, il n'est que trop vrai sous la pression d'idées absolues et qui devaient lui être si fatales, le législateur de 1813 avait libellé de la sorte l'article 33 :

« Le droit de régale continuera d'être exercé dans l'empire, ainsi qu'il l'a été de tout temps par les souverains, nos prédécesseurs. » Je ne veux pas discuter, en ce moment, le droit de régale, que je tiens pour l'un des plus graves abus de l'ancien régime, ni cette assertion, si contraire à l'histoire, qu'il a été exercé de tout temps par les rois de France. Tout le dix-septième siècle a retenti de ces luttes et il suffit d'un peu d'érudition pour savoir à quoi s'en tenir là-dessus. Je prends le texte tel qu'il est, comme tout autre texte de loi, et je dis qu'il suffit à lui seul pour faire tomber les considérants de l'arrêt de Limoges.

« Et, en effet, est-ce que jamais le droit de régale, tel qu'il a été exercé par les souverains que Napoléon appelait ses prédécesseurs, a renfermé le droit d'aliéner un immeuble de la Mense épiscopale, pendant la vacance du siège? Est-ce que jamais un roi de France, dans la plénitude de son pouvoir, s'est permis de profiter de cette vacance pour mettre en vente un bien de cette nature? Jamais, non jamais. Que les rédacteurs des considérants de Limoges veuillent bien en citer un exemple, un seul, et l'administration des cultes leur en saura gré. Pour moi, je viens de parcourir les écrits des régalistes les plus ardents, — et ils sont nombreux, — il n'en est pas un qui ait eu même l'idée de vouloir ajouter au droit de percevoir et d'administrer les revenus de la Mense épiscopale pendant la vacance du siège le droit d'aliéner ou de mettre en vente un immeuble quelconque. Une pareille prétention, si elle avait pu être mise en avant, eût été repoussée comme une monstruosité juridique par les Pinson, les Dumoulin, les Papon, les Pas-

quier, les Chopin, les Audoul, les Bignon (1). Ne parlez donc pas « du droit « régalien en usage sous l'ancien régime », pour justifier les agissements de l'administration actuelle des cultes; jamais le droit régalien n'a eu l'extension que vous lui prêtez; et l'on peut vous défier de citer un seul cas en faveur de votre thèse.

« Mais il y a plus. Non contents de faire dériver du droit de régale, contrairement à toute vérité historique, le droit de vendre ou d'aliéner les immeubles de la Mense épiscopale pendant la vacance du siège, les considérants de l'arrêt de Limoges vont jusqu'à prétendre que la « juridiction civile n'a aucune qualité pour régler et contrôler la régale. » Or, c'est tout juste le contraire qui est le vrai. Dans « le droit régalien en usage sous l'ancien régime », — comme s'exprime l'arrêt, — c'est la juridiction civile qui, à l'exclusion de la juridiction administrative, a seule qualité pour régler et contrôler la régale. Puisque, sous la troisième république, à cent ans de la Révolution française, on veut faire revivre la régale absolument comme si nous étions sous le règne de Louis XIV, il faudrait au moins se donner la peine de consulter les documents, avant d'émettre des assertions auxquelles l'histoire donne un démenti formel.

« Voici l'ordonnance de Louis XIV réglant la compétence en matière de régale (février 1673) :

« Voulons que la connaissances de toutes les contestations et différends « mus et à mouvoir pour la raison dudit droit de régale, circonstances et « dépendances, demeure et appartienne à la grand'chambre de notre Cour « de Parlement de Paris, à laquelle nous en avons, en tant que besoin « serait, attribué toute cause, juridiction et connaissance, *et icelle interdite « à tous autres juges* (2). »

« C'est donc exclusivement à l'autorité judiciaire qu'il appartenait, sous Louis XIV, de connaître des contestations relatives au droit de « régale, et « voici qu'aujourd'hui, sous la troisième république, l'on vient nous dire « que l'autorité judiciaire est incompétente en matière de régale » ; c'est-à-dire qu'en fait de garanties et de libertés, nous avons reculé de deux siècles : il n'est pas inutile de le noter à la veille du centenaire de 1789.

« Rien de plus juste, en effet, que l'ordonnance de Louis XIV comparée à la doctrine, historiquement et juridiquement erronée, des considérants de l'arrêt de Limoges. Le conseil du roi, aujourd'hui remplacé par le conseil d'État, pouvait paraître frappé de suspicion légitime dans les causes où l'administration royale était si directement en jeu. Voilà pourquoi, avec une loyauté digne d'imitation, les rois s'en remettaient à l'autorité judiciaire, et à elle seule du soin de connaître des affaires concernant la régale. Aujourd'hui, l'on prétend écarter l'autorité judiciaire pour deférer à la juridiction

(1) Voir tout particulièrement *Traité de l'Origine de la régale et des causes de son établissement*, par Audoul, avocat au Parlement, 1708 — *Inventaire des Régales*, par Pinson. Paris, 1688. — *De la Régale*, par Aubery, avocat au Parlement et au Conseil du roi. — Paris, 1678. — Durand de Maillane, *Dictionnaire du Droit canonique*, article Régale.

(2) *Traité de l'Origine de la Régale*, par Audoul, p. 404. — L'ordonnance de 1667, tit. XV, art. 23, avait réservé les contestations touchant la régale au Parlement de Paris.

administrative des causes où l'administration est à la fois juge et partie. A nos lecteurs d'apprécier si nous avons gagné ou perdu en fait de garanties et de libertés.

« Nous voulons nous en tenir là, pour aujourd'hui du moins, dans nos observations. A l'encontre des agissements de l'administration des cultes et des considérants de l'arrêt de Limoges, nous croyons avoir établi : 1° que le vente des immeubles d'une Mense épiscopale pendant la vacance du siège est contraire au décret de 1813; 2° qu'une aliénation de ce genre n'a jamais été comprise dans le droit de régale; 3° que l'autorité judiciaire, à l'exclusion de la juridiction administrative, a seule qualité pour connaître des contestations relatives à la régale.

« Et maintenant, un dernier mot. L'administration des cultes juge à propos de ressusciter le droit de régale, et même de lui donner une extension qu'il n'a jamais eu sous l'ancienne monarchie. Et, de son côté, la Cour de Limoges croit devoir déclarer que « la régale est un droit inhérent à la puis- « sance publique ». Soit : nous ne voulons même pas faire observer que, dans cette singulière hypothèse, il n'y aurait jamais eu de puissance publique en dehors de la France, puisque la régale n'existait dans aucun autre pays, sauf, peut-être, l'Angleterre, par suite de la conquête normande. Nous nous demandons tout simplement s'il n'y a pas quelque danger à exhumer ainsi les abus de l'ancien régime pour les faire revivre sous nos yeux. N'est-il pas à craindre qu'en partant des mêmes principes, l'on ne vienne soutenir quelque jour, et dans le même ordre d'idées, que la violation du secret des lettres et les lettres de cachet elles-mêmes sont « un droit inhérent à la « puissance publique », attendu que l'État a le devoir de veiller à sa sécurité? N'est-il pas à craindre qu'en voyant ainsi substituer journellement la juridiction administrative à l'autorité judiciaire, on ne finisse par vouloir remettre en vigueur « les évocations au conseil » des causes soustraites aux juges naturels? Tout est possible, du moment que l'on revient à l'ancien droit, amplifié et exagéré. Quoi qu'il en soit, nous nous permettons de penser que l'application du droit de régale, dans des proportions qu'il n'avait jamais connues sous le grand roi, doit paraître quelque peu étrange aux républicains qui s'apprêtent à fêter le centenaire de 1789; et ce n'est pas sans une légitime impatience que nous nous attendons à les voir célébrer cette nouvelle conquête de l'esprit moderne.

« ✝ Ch.-Emile Freppel,

« *Evêque d'Angers, député du Finistère.* »

9. — Enterrement du général Eudes. Tous les grévistes et tous les comités révolutionnaires de Paris et des départements s'y donnent rendez-vous. Jamais, depuis 1871, on n'a vu l'armée de la révolution parcourir aussi nombreuse et aussi menaçante les rues de la capitale.

10. — Les grèves entrent dans une phase sérieuse d'apaisement, et tout en fait prévoir la fin prochaine, malgré les efforts que font certains meneurs pour en prolonger la durée.

11. — Le cardinal Lavigerie se rend en Belgique pour y faire une série de conférences en faveur de l'abolition de l'esclavage dans l'Afrique cen-

trale et dans le Congo. Il est reçu avec distinction par le roi des Belges, qui s'inscrit en tête de la liste anti-esclavagiste.

12 — Le maréchal de Moltke qui a joué un si grand rôle dans la guerre allemande de 1870, donne sa démission de chef du grand état major allemand. Cette démission est acceptée par l'empereur qui le nomme président de la commission de défense du pays, charge que remplissait l'empereur Frédéric avant son avènement au trône impérial.

13. — Une élection sénatoriale a lieu dans les Ardennes. Le candidat républicain l'emporte sur le candidat conservateur.

14. — Le général Boulanger se présente à la fois comme candidat à la députation dans la Charente-Inférieure, dans la Somme et dans le Nord. Ses partisans se mettent en campagne pour faire de la propagande sur son nom. Les anti-boulangistes s'agitent également de leur côté. De là, des rixes fréquentes entre les deux camps.

15. — M. Kœchlin, ancien maire du VIIIe arrondissement de Paris, révoqué par M. Floquet, se présente également à la députation dans le Nord. La profession de foi qu'il adresse à cette occasion aux électeurs du Nord se prononce catégoriquement pour la dissolution des Chambres et la révision de la Constitution.

16. — M. Goblet, ministre des affaires étrangères, informe ses collègues qu'il a adressé au gouvernement italien la réponse aux dernières propositions concernant le traité de commerce. Il résulte de cette réponse que les propositions italiennes, dans l'état où elles se présentent, n'ont pas paru acceptables au gouvernement français.

17. — Le gouvernement ottoman, dans une circulaire adressée à tous ses représentants à l'étranger, réclame énergiquement contre l'occupation par les troupes italiennes de Massaouah et de son territoire, au sujet desquels il maintient dans toute leur plénitude ses réserves et ses protestations.

18. — Le nouvel empereur d'Allemagne, Guillaume II assiste, à Francfort-sur-l'Oder, à l'inauguration du monument érigé à la mémoire du prince Fréderic-Charles. Il y prononce un discours dont quelques termes belliqueux sont diversement interprétés et jettent l'émoi dans le monde politique.

19. — Une triple élection législative a lieu simultanément dans la Charente-Inférieure, dans la Somme et dans le Nord. Le général Boulanger est nommé *à une forte majorité* dans ces trois départements, et M. Kœchlin l'emporte également dans le département du Nord.

20. — Ouverture de la session d'été des Conseils généraux. La composition de ces Conseils est à peu près la même que celle de l'année dernière. Aussi les bureaux ne subissent-ils que des modifications sans importance. Plusieurs émettent des vœux en faveur de la dissolution des Chambres et de la révision de la Constitution.

21. — M. Crispi, président du conseil des ministres d'Italie, se rend à Friedricksruhe auprès de M. de Bismarck. Ce voyage donne lieu tout naturellement à une foule de conjectures plus ou moins vraisemblables. Ce qu'il y a de certain c'est que la France n'y est pas oubliée.

22. — Le gouvernement fait démentir par les feuilles officieuses qu'il ait jamais eu le projet de convoquer les Chambres avant les premiers jours

d'octobre. Il fait dire en même temps par les mêmes feuilles qu'il n'a jamais eu l'intention de prendre des mesures d'exception à l'égard du général Boulanger.

23. — Un banquet à l'occasion du cinquantième anniversaire de la naissance du Comte de Paris a lieu à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Plusieurs discours remarquables y sont prononcés.

24. — Le cardinal Lavigerie adresse la lettre suivante à M. Bigot, rédacteur en chef du journal la *République française :*

« Monsieur le rédacteur,

« On me communique un article de votre journal d'hier sur mes discours pour l'abolition de la traite des noirs.

« A l'occasion de ces discours, l'auteur de votre article accuse l'Église catholique de n'avoir jamais condamné l'esclavage; il m'accuse moi-même de « crier sus au mahométisme »; il m'accuse de vouloir armer contre les musulmans le bras séculier, et *les exterminer sous couleur humanitaire!*

« Je crois rêver en m'entendant attribuer de semblables infamies. Je n'en ai jamais dit un seul mot. Je vais plus loin, j'en ai l'horreur. Pour le voir dans mes conférences, il faut transformer un acte de pitié suprême et la constatation d'un fait historique évident en Afrique comme la lumière du jour (celui de l'esclavagisme musulman) en actes du plus odieux fanatisme.

« Pour ceux qui ont entendu ou lu mes discours, ils savent ce qu'il faut en croire; pour les autres, j'ai mieux à faire que de perdre un temps désormais si court à relever par le détail de tels procédés de polémique. Mais, cette matière étant de celles où il m'a toujours plu de ne laisser de doute dans aucun esprit, je m'adresse à votre équité, Monsieur, pour vous prier d'insérer là où vous avez publié l'accusation, les simples déclarations qui suivent :

« 1° L'Eglise catholique a condamné par la voix de vingt papes — et en dernier lieu par le pape Léon XIII, comme « contraires au droit naturel » — la chasse et la vente de l'homme Or le droit naturel n'admettant pas de dispense, l'Eglise réprouve l'esclavage africain que je veux voir anéantir dans quelque temps, dans quelque lieu et par n'importe qui, *païen*, *chrétien* ou *Turc*, il ait été ou puisse être pratiqué.

« 2° Je n'ai jamais, durant ma longue vie, « crié sus » à aucun homme, sous prétexte de religion. Ce n'est pas maintenant que je veux commencer, alors surtout que l'Église sent chaque jour, de plus en plus partout, l'amertume de l'odieuse persécution des athées. Je n'ai, en particulier, pour les musulmans de bonne foi, comme presque tous ils le sont en fait dans notre Afrique, que des sentiments de bienveillance paternelle. Je suis prêt, non à leur « courir sus », mais à les servir comme je l'ai toujours fait, s'ils ont besoin de moi, à les defendre si on les attaque, à me sacrifier pour eux, s'il le faut.

« 3° La seule chose que je veuille « exterminer », c'est l'esclavage qui ensanglante et perd l'Afrique. Tout ce que j'ai demandé dans mes discours

pour les esclavagistes musulmans (des brigands atroces, ceux-là), c'est de leur enlever les armes dont ils se servent pour accomplir tant de forfaits, et de les confiner dans les contrées d'où ils nous arrivent pour leurs horribles expéditions.

« Tels sont mes sentiments.

« Quel que soit le motif qui a dicté l'article de la *République française*, je le remercie de m'avoir fourni l'occasion de les exprimer, une fois de plus, en présence du monde chrétien.

« Veuillez agréer, etc.

« † Ch. cardinal Lavigerie.
« *Archevêque de Carthage.* »

25. — M. Goblet, ministre des affaires étrangères, répond à la dernière note de M. Crispi. Il établit par le texte des traités et les précédents qu'il n'est nullement exact, comme le prétend M. Crispi, que, par le fait d'une occupation militaire, les capitulations disparaissent *ipso facto*. Quant à Massaouah, il résulte des documents italiens mêmes qu'au début l'Italie considérait comme une simple occupation la présence de ses troupes à Massaouah.

26. — Le général Boulanger adresse aux électeurs du Nord, de la Somme et de la Charente-Inférieure une triple lettre de remerciements, dans laquelle il répète tout ce qu'il a déjà dit en faveur de la révision de la constitution et de la dissolution des Chambres.

28. — Le Garde des sceaux adresse aux procureurs généraux une circulaire pour les informer que, par décision du gouvernement, l'exécution des circulaires de son département sur le plâtrage des vins est encore ajournée d'un an à partir du 1er septembre prochain.

29. — Une tentative d'assassinat a lieu dans les bureaux de l'ambassade d'Allemagne, 78, rue de Lille. Un individu assez bien mis et encore jeune demande à parler à l'un des attachés de l'ambassade. Dès qu'il est en sa présence, l'inconnu décharge à bout portant un revolver sur son interlocuteur. On assure que cet inconnu ne jouit pas de ses facultés mentales.

30. — Réunion des ministres en conseil de cabinet. Le Président du Conseil donne lecture d'une dépêche de l'amiral Krantz, donnant des renseignements très complets sur les manœuvres navales qui ont lieu actuellement à Toulon.

M. Goblet rend compte de l'accueil favorable fait par diverses puissances à la dernière note française concernant l'incident de Massaouah. Par contre, l'Autriche et l'Allemagne déclarent qu'elles n'entraveront pas l'action de l'Italie.

31. — M Floquet veut absolument qu'on s'occupe de lui. Il se rend à Toulon pour assister aux dernières expériences des grandes manœuvres navales et pour en partager la gloire avec l'amiral Krantz qui les dirige Ils visitent ensemble Hyères, où un lunch leur est servi. L'amiral Krantz déclare que les manœuvres auxquelles il vient d'assister n'ont aucun caractère belliqueux. « Il s'agissait, a-t-il dit, de savoir si nous pouvions être prêts à un moment donné. L'expérience a pleinement réussi. La France ne veut pas

la guerre, mais si on la lui déclarait, elle n'aurait à subir aucune humiliation et ne reculerait pas. Chacun saurait faire son devoir.

1er *septembre.* — Les évêques de Prusse, réunis à Fulda, envoient au Souverain Pontife l'adresse suivante, renfermant une protestation énergique contre les attentats du gouvernement italien vis-à-vis du Saint-Siège.

« Très Saint-Père,

« Votre Sainteté a célébré, cette année, le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale, au milieu de l'allégresse des fidèles. De toutes parts sont accourus vos enfants pour rendre hautement et solennellement témoignage de leur sincère amour pour leur Père affectueux, de leur parfaite soumission au Chef suprême de l'Eglise, de leur attachement au Siège Apostolique que vous occupez actuellement comme Pape de l'univers catholique.

« Mais bientôt, au merveilleux concert de joie, aux vœux des fidèles, devaient se mêler une profonde tristesse et de graves succès.

« La nouvelle des lois préparées par le gouvernement italien devait remplir toutes les âmes d'une amère douleur. L'injustice projetée contre vous et votre autorité devint pour elles l'objet du plus grand chagrin, votre détresse, la cause des plus pénibles appréhensions.

« Aussi, de même qu'au début de cette année, nous nous sommes présentés devant votre trône avec nos vœux de bonheur, de même nous ne pouvons à présent, Très Saint-Père, taire nos graves inquiétudes, à cause des nouveaux dangers qui vous menacent inopinément.

« Non contents d'avoir arraché son patrimoine au Saint-Siège, ses ennemis ont peu à peu diminué les droits qu'ils lui avaient laissés et solennellement garantis. Chacun a cru pouvoir tout oser contre le Vicaire du Christ. Et maintenant les ennemis de l'Eglise ont imaginé des mesures inouïes dont le but est l'entier anéantissement de la liberté religieuse. Car le projet de loi récemment soumis aux délibérations de la Chambre italienne concernant le Code pénal contient des dispositions qui sont en complète contradiction avec la liberté de l'Eglise et les droits du Siège Apostolique.

« C'est pourquoi, nous, qui sommes étroitement unis à vous par le lien de la charité et par nos saintes fonctions, nous nous sentons dans l'obligation de protester hautement contre l'injustice dont vous et nous sommes les victimes.

« Nous disons : contre l'injustice qui *vous* est faite, car, par ces projets de loi, comme vous l'avez clairement montré, Très Saint-Père, le clergé italien est *directement* atteint, et les droits du Siège Apostolique le sont *indirectement*. Sous le prétexte d'empêcher les délits que la puissance ecclésiastique menacerait de commettre, les prêtres sont frappés des peines les plus graves s'ils sont jugés avoir agi ou donné un conseil contre les lois ou les institutions civiles, contre les actes de la puissance civile, contre la paix domestique ou contre un intérêt de famille.

« En outre, ce qui est contraire du reste à l'esprit de la loi, on établit les plus dures pénalités, des amendes et l'emprisonnement, sans déterminer clairement, ni circonscrire exactement les délits punissables; « bien plus,

on emploie les termes les plus vagues et les plus élastiques, de telle façon que la porte est ouverte à l'interprétation arbitraire.

« Le but de ces projets ne peut faire doute pour l'observateur le plus superficiel des affaires italiennes. D'abord, la défense des droits du Siège apostolique et de Papes doit être rendue impossible par la crainte des châtiments, et la revendication en leur faveur être supprimée par un silence forcé.

« C'est dans les Etats chrétiens un renversement inouï du droit que, sous le masque d'une fausse science, le venin de l'impiété puisse être répandu impunément, que l'on puisse accuser et condamner l'Eglise, ses serviteurs et ses plus saintes institutions, défendre, sous prétexte de liberté et de patriotisme, une injustice patente et le mépris de droits sacrés, injurier et tourner en dérision le lieutenant du Christ sur terre.

« Par contre, il doit être interdit, en présence des violations de justice faites soi-disant pour sauvegarder l'Etat et de l'esclavage dont on menace l'Eglise, de proclamer les dogmes de l'Eglise, de défendre la sainteté de l'indissolubilité du mariage chrétien, de réfuter les mensonges des calomniateurs et de revendiquer les droits inviolables du Pape.

« L'injustice jouit d'un liberté sans limites, la légitime défense est exposée à une cruelle répression.

« Très Saint-Père, nous nous plaignons aussi de l'injustice à *notre* égard. C'est à vous que Dieu confia la mission de paître et de guider le troupeau du Christ; c'est sous votre garde que le Seigneur a mis les agneaux comme les brebis.

« Mais comment entendrions-nous sûrement votre voix, comment nous conformerions-nous sans erreur à vos prescriptions, si votre parole, à peine prononcée, est aussitôt étouffée par des lois non justifiées, si vous êtes empêché de toutes parts d'expliquer librement les doctrines du Christ et de venir, aux jours d'un pressant danger, au secours de votre troupeau par des conseils salutaires? Car c'est moins en faveur du Chef de l'Eglise que pour le bien de toute la chrétienté que la divine Providence a disposé, dans sa sagesse, l'établissement d'un temporel des Papes, afin qu'ils ne fussent empêchés par aucune puissance humaine de donner des lois et des prescriptions pour la consolidation et la diffusion du royaume de Dieu.

« Très Saint-Père, avec un cœur plein de joie nous nous associons aux paroles que vous avez prononcées, dans cette dangereuse situation, au sujet des droits et des devoirs du clergé italien.

« Instruits précisément en ces derniers temps par les événements de notre patrie, tous reconnaissent hautement que de tels essais sont vains et que le clergé fidèle à sa mission ne peut, ni par l'application systématique de mesures coercitives, ni par de vagues menaces, être détourné du droit chemin du devoir. Aussi que personne ne se leurre de l'espoir que l'Eglise se laisse jamais pousser, par la violence ou par des condamnations, à suivre l'esprit du temps, à se plier et à se soumettre à ce que l'on appelle la sagesse de l'Etat moderne.

« Certes, l'application de ces principes n'est pas impossible — avez-vous si bien dit dans votre Encyclique sur la liberté humaine — quand il s'agit des exigences de l'équité, qui sont d'accord avec la véhémence et la justice...

Mais il en va autrement avec les faits et les doctrines nés contre tout droit de la décadence morale et de principes faux Il n'est aucun temps qui puisse se passer de religion, de droit et de justice; et comme Dieu a confié ces biens supérieurs et sacrés à la garde de l'Eglise, il n'y a pas d'exigence plus injuste que celle de vouloir obliger l'Eglise à admettre, par une erreur consciente, ce qui est contraire à la vérité et à la justice, ou à fermer les yeux là où les interêts de la religion sont en souffrance.

« Insensible à toute menace, ne cédant à nulle passion, l'Eglise, « qui « est destinée à souffrir la violence sans jamais l'employer, est toujours « restée fidèle à son devoir dans les temps les plus difficiles, en défendant « la vraie liberté et en répandant la vérité de l'Evangile. C'est pourquoi, « grâce à Dieu, elle a mis à néant tous les desseins de ses ennemis. Elle a, « selon l'expression de saint Hilaire, cela en propre qu' « elle triomphe pré- « cisément quand on la blesse, qu'elle est écoutée alors qu'on l'accuse d'in- « justice, qu'elle progresse quand elle est abandonnée. »

« Quelle que soit notre confiance, Très Saint-Père, sur l'issue de la lutte, nous ne cesserons d'avoir recours aux armes invincibles de l'Eglise, c'est-à-dire à la prière des fidèles, laquelle obtient la persévérance indomptable pendant le combat et la certitude infaillible du triomphe. Nous espérons, Très Saint Père, que Dieu, touché par nos supplications, enverra son ange du ciel pour vous protéger et vous soustraire à tous les dangers, comme il délivra jadis des chaînes et des liens le prince des apôtres.

« Prosternés à vos pieds, Très Saint-Père, nous vous demandons pour nous et pour les troupeaux qui nous sont confiés la bénédiction apostolique, et nous demeurons de Votre Sainteté les très humbles et obéissants.

« Fulda, le 29 août 1888. »

2. — Un grand nombre de commerçants et d'industriels des provinces italiennes adressent à M. Crispi une requête collective à l'effet de demander la reprise des pourparlers interrompus entre la France et l'Italie pour le renouvellement du traité de commerce. Ces commerçants insistent surtout sur ce point que l'incertitude qui existe sur les intentions du gouvernement italien devient ruineuse pour le pays dont elle paralyse complètement l'initiative commerciale.

3. — Réunion du Conseil des ministres sous la présidence de M. Carnot. MM. Floquet et Krantz rendent compte de leur voyage à Toulon et de l'excellente impression qu'ils ont recueillie des exercices de la flotte auxquels ils ont assisté. Le Conseil règle ensuite le voyage du Président de la République dans l'Ouest.

4. — Un certain nombre de positivistes se rendent au Père-Lachaise, sur la tombe d'Auguste Comte, l'un de leurs chefs, à l'occasion du trente et unième anniversaire de sa mort. Plusieurs discours sont prononcés.

5. — Une terrible catastrophe se produit sur la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée, près du viaduc de la Combe-Fouchère, à 11 kilomètres de Dijon. Deux trains se rencontrent et se heurtent avec un choc effroyable. Plusieurs voyageurs sont tués et un plus grand nombre blessés.

7. — M. J. Perrin, avocat, ancien bâtonnier de Langres, se présente aux

suffrages des électeurs pour l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu prochainement dans la Haute-Marne. M. Perrin apporte un programme qui doit rallier tous les honnêtes gens. Nous nous plaisons à le donner ici, parce qu'il pourra servir de programme pour les prochaines élections générales.

« Electeurs sénatoriaux.

« Messieurs,

« Un grand nombre de mes amis, et j'ai le bonheur d'en compter dans tous les partis, me pressent de solliciter vos suffrages.

« Je cède à leurs instances.

« Je ne le fais ni par ambition ni par intérêt; tous ceux d'entre vous qui me connaissent en sont persuadés.

« Nouveau venu dans la vie politique, je vous dois des déclarations loyales. Aussi je veux bannir de cette profession de foi et toute hypocrisie et toute habileté : l'heure est à la franchise et aux mâles et généreuses résolutions.

« Notre France bien-aimée traverse une crise redoutable. Pourquoi?

« La France est en péril parce que l'égoïsme triomphe partout, que l'ambition et l'intérêt dirigent toutes ses actions et paralysent tous les dévouements.

« Aussi quel spectacle!

« Parmi ceux qui dominent, on ne parle que de fortunes énormes rapidement acquises, de trains luxueux, de clientèles chèrement achetées, de honteux trafics, et, hier encore, il a fallu porter la cognée jusqu'à la racine du pouvoir.

« Et alors, l'autorité étant avilie, tous les liens sociaux se détendent et le désordre est partout.

« Ici, le gaspillage des deniers publics; là, le triomphe de la faveur et de l'incapacité; partout des rivalités jalouses, des dénonciations perfides et méchantes, et surtout l'insubordination permanente, la désunion grandissant dans la famille, dans l'atelier, dans la commune, dans l'Etat, dans la vie publique comme dans la vie privée.

« Mais là où règne l'égoïsme, où disparaît l'autorité, les caractères s'en vont, les énergies s'émoussent et un pays devient facilement la proie de quelques sectaires.

« Et ici, Messieurs, parlons franchement.

« On crie au cléricalisme, et l'on fait de ce mot stupide un épouvantail pour les timides au bénifice des ambitieux et des pervers.

« Religieux, vous l'êtes tous autant que moi et comme moi; tous, vous avez flétri les entreprises des sectaires.

« Ils chassent de partout nos Frères et nos Sœurs en foulant aux pieds la liberté des communes; ils veulent que le malade meure sans prêtre à l'hôpital, que nos enfants soient élevés sans Dieu à l'école; ils en arriveront bientôt, avec la connivence des uns et par la faiblesse et la peur des autres, à fermer nos églises; et, en présence de pareils attentats, nous n'oserions relever la tête et pousser le cri de la délivrance.

« Messieurs et chers amis, ne trouvez-vous pas que le temps est venu de réagir contre tant de haines et tant de hontes?

« Depuis que le pacte traditionnel a été violemment rompu, notre France glorieuse est sans cesse agitée par l'esprit révolutionnaire. Aussi, même la République ne satisfait plus ses partisans. Les plus décidés et les plus ambitieux la veulent *progressiste*, cachant hypocritement, sous le nom fasci-

nateur de progrès, leur marche en avant vers le radicalisme et l'anarchie. Là est le péril.

« Aussi, Messieurs, quelles que soient mes préférences politiques que je ne veux point sacrifier, quel que soit mon passé que je n'entends pas renier, monarchiste convaincu, je saurai toujours, croyez-le bien, placer au-dessus de la question politique l'intérêt plus grave et plus sacré de la société.

« En face du radicalisme qui nous menace, nous ne devrions plus faire tous qu'un seul et même parti : le parti du devoir, le parti de l'honneur de la France; tous, n'avoir qu'un même drapeau, le drapeau de la patrie.

« République ou monarchie, ce qu'il nous faut, avant tout, c'est un bon gouvernement.

« Les premières places aux plus capables et aux plus dignes, à ceux qui veulent se dévouer davantage et, s'il le faut, s'appauvrir au service du pays.

« L'autorité raffermie, plus respectable en haut, plus juste et plus impartiale en bas : et ainsi, avec plus de dignité dans ceux qui commandent, plus de respect dans ceux qui obéissent.

« Plus de libertés et moins de licence; plus de libertés pour les individus et pour les communes;

« Cessation complète de la persécution religieuse;

« Répression du mal afin que les bons n'aient pas à craindre l'oppression des mauvais;

« Libre accès, pour tous, sans dictinction d'opinion politique, aux emplois et aux charges du gouvernement;

« Paix, union et concorde entre tous;

« Administration stricte et économe des services publics;

« Allègement des charges qui pèsent sur nos populations laborieuses;

« Protection efficace et relèvement de notre industrie, de notre agriculture, cette noble profession qui a fait jadis la fortune de la France et qui la refera un jour, j'en ai l'espoir;

« Enfin, l'honnêteté partout dans le gouvernement comme dans la famille, dans les relations publiques et privées, dans les transactions et dans la justice;

« Voilà ce que voulez, voilà ce que je veux avec vous.

« Avec la Chambre actuelle impuissante et avilie, avec une constitution dont la violation récente favorise l'instabilité du pouvoir, et que personne ne respecte plus aujourd'hui, pouvons-nous espérer la réalisation de ce programme? Non!

« Unissons-nous pour la dissolution de la Chambre et la revision de la constitution.

« Messieurs, j'aurais voulu qu'un plus digne que moi s'offrît à faire triompher ce programme. Du moins, tous, hommes d'ordre, de vraie liberté, de véritable progrès moral et matériel conservateurs républicains, je vous en conjure, tous donnez-lui votre adhésion et vous aurez ainsi plus fait pour l'honneur, la prospérité, la grandeur de notre chère patrie, que ne pourront faire tous mes votes et tout mon dévouement.

« Electeurs sénatoriaux, Messieurs,

« Pour Dieu et pour la France! que ce soit notre devise et restons-y fidèles.

« J PERRIN,

« *avocat, ancien bâtonnier de l'ordre,*

« *conseiller municipal de la ville de Langres, candidat indépendant.* »

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cᵉ

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56, A PARIS

L'ENSEIGNEMENT DANS LA FAMILL

COURS COMPLET D'ÉTUDES POUR LES JEUNES FILLES

Par Mᵐᵉ O. LAGUERRE

Professeur de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

PROGRAMMES DÉTAILLÉS (préparation spéciale aux examens). — INDICATIONS DE LIVRES CLASSIQUES, CONSEILS PÉDAGOGIQUES.

A l'usage des mères de famille, des institutrices et des jeunes filles qui travaillent seules à compléter leur instruction.

TOME PREMIER : Enseignement préparatoire et enseignement élémentaire pour les enfants de 5 a 12 ans.

OUVRAGES CLASSIQUES

LANGUE FRANÇAISE

Bonnechose (E. de) *Histoire sacrée*, ou Précis historique de la Bible, avec une carte de la Terre-Sainte. 4ᵉ édit. 1 v. in-12. Cart. 3 50

— *Histoire de France*, depuis l'invasion des Francs, sous Clovis, jusqu'à nos jours. 16ᵉ édition continuée jusqu'à l'année 1873. 2 vol. in-12. Cart. 7 »

Ouvrage adopté par le Conseil de l'instruction publique.

— *Géographie politique et historique de la France*, avec 18 cartes coloriées, représentant la formation successive du territoire français jusqu'à 1871. 4ᵉ édit. 1 vol. in-8. 3 »

Guerrier de Haupt (Adr.) *Manuel d'examen grammatical* à l'usage des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité. 1 vol. in-12. Cart. 2 50

Notions sur la lecture des cartes topographiques à l'usage des lycées, collèges et des établissements d'instruction publique, accompagnées d'une carte du dépôt de la guerre. 1 vol. in-18 jésus. Broché. 1 50

Petit vocabulaire de l'Académie française, d'après la sixième édition. 1 vol. in-18. Broché. 0 80

Cartonné en percaline. 1 »

Passy (Paul). *Les Sons du Français*, leur formation, leur combinaison, leur représentation. 1 vol. petit in-12. 0 75

LANGUES ANCIENNES

Koumanoudis (E.-A.), d'Andrinople. *Recueil de mots grecs qui ne sont pas contenus dans les lexiques grecs.* 1 vol. in-8. Cart. 15 »

Madvig (Dʳ J.-R.), professeur à l'université de Copenhague. *Grammaire latine*, traduite de l'allemand par N. Theil et publiée en deux formats : l'un in-8. 1 vol. 8 »

Theil *Grammaire élémentaire de la langue grecque*, rédigée d'après les travaux allemands. 5ᵉ édit. 1 vol. in-8. Br. 2 70

Ouvrage adopté par l'Université.

— *Petit manuel de la langue grecque*, ou Recueil d'exercices gradués, adaptés paragraphe par paragraphe à la *Grammaire* du même auteur. 1 vol. in-12. Br. 1 80

LANGUES ÉTRANGÈRES

Glaire (l'abbé J.-B.) *Principes de Gramm arabe*, suivis d'un traité de la langue ar considérée selon le système des grammairi arabes, avec des exercices d'analyse gram ticale. 1 vol. gr. in-8. 10

Passy (Paul). *Éléments d'anglais parlé.* 1 chure petit in-12. 0

— *Éléments d'anglais parlé.* 2ᵉ édit. Petit 12. Cartonné 1

— *L'Anglais parlé* ou Méthode pratique p apprendre à parler, à comprendre et à en anglais sans maître. 2 vol. petit in-12

Première partie. 1

Seconde partie. 2

Simon. *Grammaire allemande élément* pour les Français. 2ᵉ éd. In-8. (*Epuisé*).

Springer (D.) *Cours normal de la allemande.* Partie préliminaire. — Exerc de lecture, d'écriture et de mémoire. 1 in-8. Cart.

Première partie. *Grammaire et exerc* 1 vol. in-8. Cart.

Les deux parties réunies.

Deuxième partie *Grammaire et exerc* 1 vol. in-8. Cart.

Troisième partie. *Grammaire et exerc* 1 vol. in-8. Cart.

— *Corrigé des thèmes et des exercices he tiques* contenus dans les quatre prem parties. 1 vol. in-8. Cart.

Theocharopoulos. *Grammaire franç* traduite en grec moderne, à l'usage des G 1 vol. in-8.

MATHÉMATIQUES

Blanchet et Legendre. *Éléments de métrie*, par A.-M. Legendre. Nouvelle éd modifiée par M. A. Blanchet, et accompa de planches. 22ᵉ édit. 1 vol. in-8.

Ouvrage dont l'introduction dans les é est autorisée par décision du ministr l'instruction publique

Blanchet (A.) *Solutions raisonnées des bèmes de la Géométrie* Legendre et Blan 1 vol. in-8.

Borda. *Description et usage du Cercl réflexion*, avec différentes méthodes calculer les observations nautiques. In- Prix.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

SCIENCE, MERVEILLEUX, MIRACLE

Mon cher ami,

Vous venez de lire, me dites-vous, le livre du R. P. de Bonniot : *le Miracle et les Sciences médicales*, et celui de M. l'abbé Méric : *le Merveilleux et la Science*, et vous vous prenez à regretter que les philosophes chrétiens n'aient pas à nous fournir en ces matières, un criterium plus décisif et délimitant d'une façon plus tranchée le fossé qui sépare l'ordre naturel de l'ordre surnaturel.

Ce regret, je le comprends, non pas tant parce que je le juge légitime, mais parce que je crois qu'il a pour origine une conception non moins erronée que répandue, de ce que sont dans leurs rapports ces deux séries de faits que nous appelons : ordre naturel et ordre surnaturel. Cette conception erronée, je le répète, ne vous est point particulière ; elle est partagée par le plus grand nombre de ceux qui cultivent la science toute seule, celle qu'appelait *science séparée*, l'esprit éminent et charmeur qui fut le P. Gratry.

Et à ce propos me reviennent à l'esprit les lignes que je rencontrais récemment dans un ouvrage plus savant qu'il n'en a l'air, car il traite d'un sujet peu familier aux gens de science : l'ascétique :

« Les notions exactes sont aussi précieuses qu'elles sont rares. Une infinité de gens parlent de tout, semblent ne douter de rien, et ne conçoivent pourtant qu'imparfaitement ce qu'ils affirment. Les choses spirituelles sont naturellement de celles que le vulgaire entend le moins... Le monde, qui a l'esprit du mal, accrédite sur ce sujet des erreurs funestes. » (Ribet.)

Vous et moi qui ne voulons pas être de ce monde-là, voyons un peu, s'il vous plaît, quels peuvent être les rapports qui rattachent les uns aux autres les faits naturels et les faits surnaturels.

Oh ! je vois venir une première objection : comment, me direz-

vous, faire une étude scientifique du miracle? La science et le miracle sont deux données irréductibles, elles n'ont pas de commune mesure, comme on dit en mathématique. Le miracle se croit, la science se prouve, etc.

J'aurais beau jeu, il me semble, à vous recommander d'éviter les lieux communs dans lesquels on verse facilement quand on aborde ce sujet. J'aime mieux vous montrer que vous faites à plaisir un abîme de ce fossé dont nous nous occupons et qui pourrait bien n'être qu'un sillon. Ce prétendu antagonisme, que tant de savants invoquent avec vous, n'est pourtant pas celui de deux faits contradictoires et impossibles à affirmer ensemble. Pourquoi, au lieu d'antagonisme, n'y pas voir la distinction de deux séries parallèles, et qui, à ce titre, peuvent se développer corrélativement l'une auprès de l'autre, sans jamais pouvoir se confondre? Rien dans l'essence du miracle et des phénomènes naturels ne répugne à cette interprétation.

Sur ce point, vous vous récriez que l'idée d'un parallélisme entre les deux séries de faits naturels et surnaturels est impossible à soutenir, que le fait miraculeux n'est tel que parce qu'il se montre en opposition avec les lois de l'ordre naturel, et que cette opposition, sans laquelle on ne saurait démontrer le miracle, fait en même temps son caractère antiscientifique. Avant de répondre à ceci, laissez-moi vous demander le crédit de quelques considérations d'ordre purement scientifique et purement naturel.

Quand la chimie fut inventée, c'est sur les objets inorganiques qu'elle s'exerça d'abord. Elle analysa les corps bruts et les recomposa et formula les lois de cette analyse et de cette synthèse. Ensuite elle commença de s'attaquer aux corps organisés et vivants; elle put d'emblée mesurer la différence qui sépare la chimie morte de la chimie vivante; elle l'exagéra même et crut voir dans l'une le renversement complet des lois qui président à l'autre. Il fallut arriver jusqu'à notre âge pour que l'on comprît (et Cl. Bernard n'y a pas peu contribué) que cet antagonisme n'existe pas, qu'il y a des lois pour la chimie vivante, comme il y en a pour la chimie morte, que les unes ne sont pas en contradiction absolue avec les autres, mais qu'elles président à deux séries parallèles de faits, différents, selon qu'ils se produisent dans l'ordre organique ou dans l'ordre inorganique.

Sans doute les séries sont distinctes; la vie fait une certaine

synthèse des éléments que la mort détruit, mais l'ordre minéral a aussi ses synthèses à lui, qui pour être moins complexes et moins successives n'en subsistent pas moins.

L'antagonisme qu'on avait cru reconnaître entre ces deux ordres, on le signala de même entre l'ordre végétatif et l'ordre animal. La plante doit absorber, dans l'air, l'acide carbonique qu'y verse l'animal; et c'est même sur cet antagonisme qu'on a fait reposer l'équilibre de la composition de l'atmosphère. Or, il est démontré aujourd'hui que chacun des êtres vivants possède les deux fonctions d'oxydation et de réduction et que l'équilibre résulte, non de leur antagonisme, mais de la mesure proportionnée dans laquelle chacune des séries vivantes prend part à cette double opération.

Je n'ai pas besoin de multiplier davantage les exemples pour conclure qu'il y a, entre les diverses séries d'êtres, des différences qui ont été prises longtemps pour des oppositions antagonistes; et qu'il a fallu une étude tout à la fois plus précise dans ses détails et plus large dans ses conceptions générales, pour rétablir en ce point la vérité.

Telles qu'elles sont et demeurent établies, les lois qui régissent les phénomènes scientifiques sont donc de telle sorte qu'un certain nombre d'entre elles, qui s'appliquent à telle série de phénomènes, sont, non pas en contradiction avec les autres, mais différentes de celles qui conviennent à telle autre série.

Or, dites-moi, de ce que la chimie minérale est surtout analytique, tandis que la chimie vivante est toute synthétique, allez-vous en conclure que la chimie n'existe pas? Ne conclurez-vous pas plutôt qu'il y a des lois chimiques diverses, selon la série des phénomènes auxquels elles s'appliquent? — Sans doute; et il en est de même des autres sciences : autres sont les applications qu'on en peut faire à l'ordre inorganique, autres celles qui conviennent à l'ordre végétatif, autres encore celles que l'on peut appliquer aux animaux.

Soit, me dites-vous; la science embrasse tous les faits, puisqu'elle les observe, et que tout ce qui relève de l'observation est de son domaine.

Toutefois, quand l'observation vient à s'en prendre à l'homme, la difficulté commence à se manifester. De ce qu'il y a une physique animale, une chimie animale, il ne s'en suit pas qu'il y ait une

chimie humaine, une physique humaine. Les faits d'ordre physico-chimique qui s'accomplissent dans l'homme, ne diffèrent aucunement de ceux qui s'accomplissent dans l'animal. Et ceux par lesquels il diffère de l'animalité, n'ont rien à voir avec l'ordre physico-chimique.

Il est vrai : les faits humains forment une classe spéciale que je n'ai garde d'oublier; et cette spécialisation, ils la tiennent d'un groupe de phénomènes, qui n'a rien de commun avec ceux de la vie animale : le groupe des faits intellectuels et libres. Et vous remarquerez avec moi que cette nouvelle série de faits nous force d'ajouter, à ceux que nous avons déjà passés en revue, des lois correspondantes et une série de lois qui se trouvent souvent en opposition avec les lois précédentes. Les lois du sentiment, de l'intelligence et de la libre volonté de l'homme, sont bien différentes des lois de l'animalité; et, sur nombre de points, elles ne sont pas moins en opposition avec elles, que les lois de la vie ne sont en opposition avec celles de la matière inorganique, par exemple.

L'homme parle; et au feu de sa parole s'allument les convictions, s'enflamment les courages; et, obéissant à l'appel de cette parole, des masses humaines s'ébranlent et renouvellent la face du monde.

Il n'y a plus là ni physique, ni chimie, sans doute; et tous les soins de la science physique seraient impuissants à mettre en équation les quelques vibrations produites par l'écho de la parole humaine et les révolutions immenses qui transforment parfois l'état moral et physique des populations. Et dans l'animalité, il n'est aucune faculté qui soit comparable à celle-ci.

C'est que, là encore, un autre élément est entré en ligne, avec l'intelligence et la liberté de l'homme; et les lois de l'intelligence et de la liberté primant celles de la nature organique, comme celles de la nature organique avaient elles-mêmes primé les lois du monde physique, l'homme apparaît comme merveille du monde; présidant à l'accomplissement d'un grand nombre de ses lois physico-chimiques et organiques, sachant aussi détourner à son profit le cours naturel de ses phénomènes, capable même de les bouleverser. Les prodiges de la science appliquée ont fait naître une civilisation dans laquelle les merveilles de la mécanique, de l'électricité, etc., viennent à tout moment bouleverser l'équilibre des phénomènes de pure nature et substituer à la série de ces derniers, une série toute différente et souvent en opposition avec elle.

C'est la loi du progrès; en quelque sphère qu'on le cultive, il exige le sacrifice des aptitudes inférieures, au profit des tendances meilleures ou plus parfaites.

Or, dans cette hiérarchie toujours croissante de phénomènes, les faits humains ne sont pas les derniers qu'il nous soit donné d'observer. Nous, croyants, nous reconnaissons qu'il est au-dessus des faits humains toute une catégorie de faits qui s'en distinguent et leur sont supérieurs, formant une série qui leur est superposée. C'est l'ordre surnaturel ou spirituel. Ce nouvel ordre de phénomènes est, lui aussi, constatable par l'observation, appréciable par la raison, bien qu'il ne soit pleinement explicable que par une autre lumière.

Et en effet il échappe aux lois de l'ordre naturel et se montre même en opposition avec la plupart d'entre ces lois. Mais il n'est pas plus en contradiction avec elles que les lois de la série organique ne sont en contradiction avec celles de la série minérale.

Il vous semble étrange que l'on puisse ainsi passer de l'ordre naturel au surnaturel, sans secousse et sans effort, et en suivant tout simplement la gradation que nous offrent les êtres et leurs lois, depuis les plus bas degrés de l'échelle; et avec l'opinion commune, vous concevez difficilement qu'il n'y ait pas là un saut considérable à faire, pour passer de l'un à l'autre.

Mais sur quoi repose cette opinion? Je vous prie. L'homme traite de *naturels* les êtres qui sont au-dessous de lui et jusqu'à lui inclusivement dans l'échelle, et pour ce qui est au-dessus, il le nomme *surnaturel;* comme s'il était lui-même le dernier mot de la nature et le dernier échelon de la série. Mais c'est là une conception quelque peu étroite et systématique; car, enfin, de quel droit l'homme dirait-il à la nature : Tu iras jusqu'à moi, et pas au delà.

L'observation la plus simple nous porte à croire le contraire. En effet, le monde organique se compose des mêmes éléments que le monde minéral, avec cette condition que ses éléments sont entraînés dans une activité que leur impose l'organisation vivante. Le monde animal possède cette organisation vivante, mais en lui préposant un nouveau mode d'activité, qui est l'activité sensible. Le monde humain jouit de cette activité sensible, et possède en plus, pour la gouverner, une activité intelligente et librement volontaire.

Pourquoi voulez-vous que cette activité intelligente et volontaire ne se retrouve pas à son tour dans un monde spirituel, où elle

serait dominée elle-même par une autorité et une claire vue, capables de former une série supérieure à l'humanité proprement dite.

Tel est en effet le monde spirituel, dont nous ne saurions dire combien il comporte d'échelons, mais qui nous marque la gradation continue des êtres, jusqu'à celui qui en possède la plénitude et les résume tous en lui.

S'il en est ainsi, si l'échelle des êtres s'élève au-dessus de l'homme, et s'il en est qui le dépassent, ne fût-ce que dans la proportion où lui-même dépasse l'animalité, les phénomènes par lesquels se manifesteront ces êtres supérieurs, devront porter la marque de cette supériorité, échapper plus ou moins aux lois de l'ordre dit naturel; et ils pourront se produire au milieu de ces autres phénomènes, sans être en contradiction absolue avec eux.

Les lois suivant lesquelles se produiront les phénomènes d'ordre supérieur, échappant à l'appréciation de l'humanité, celle-ci les considérera comme des accidents qui dépassent son intelligence, tandis qu'une vue supérieure qui embrasserait tout à la fois les phénomènes naturels et les surnaturels, les regarderait tous comme faisant partie, quoique à des titres divers, d'un ensemble harmonieux, dans lequel chacun aurait sa place et reconnaîtrait des lois parallèles et non opposées.

Dans ce plan, tel que la Providence nous le fait concevoir, le miracle cesse d'être un accident et une exception, c'est un phénomène dépendant d'une loi qui nous échappe, mais qu'il nous est permis d'entrevoir, quelque élevée qu'elle soit au-dessus de nous; et ce phénomène est comme un éclair qui nous révèle ce monde obscur et inconnu et dont, sans lui, nous pourrions peut-être méconnaître l'existence.

Une comparaison applicable à cette démonstration nous la fera mieux comprendre : lorsque, cheminant dans la forêt, nous rencontrons une de ces vastes fourmilières qui réunissent tout un monde d'intéressants insectes, il nous est arrivé parfois, poussés par la curiosité, ou par quelque autre sentiment moins avouable, de plonger notre canne au milieu du monticule si laborieusement édifié et d'en abîmer la plus large part. Rien ne peut donner une idée de l'effarement qui s'empare de ce peuple de petites bêtes, en présence d'un si grand cataclysme. Elles avaient pourtant choisi un terrain sûr et un abri suffisant; rien de tout cela ne leur a manqué. La construction était solidement bâtie et devait échapper aux ouragans

et aux agents destructeurs. Et voilà que, tout d'un coup, une puissance formidable a passé, qui a mis à mal la colonie tout entière, ses abris et ceux qui les habitent. Pour les pauvres fourmis, si elles pouvaient y réfléchir, il y a là un miracle épouvantable, et dont elles sont absolument incapables de se rendre compte.

Eh bien! nous sommes comme cette fourmilière; — et quand une force supérieure a soufflé sur nous quelque fléau destructeur, ou quelque salutaire influence, nous faisons aussi grand émoi. Et ce n'est pas sans raison que nous cherchons quel est le bâton qui nous a frappés; et si la main qui le tient vient à se laisser voir un instant, nous crions au miracle et au surnaturel. Et c'est justice et vérité.

Mais ce qui est moins juste et vrai, c'est quand nous ne faisons que sentir le fouet qui nous frappe, de méconnaître la main qui le tient. C'est de reléguer l'influence surnaturelle dans une catégorie de faits exceptionnels, en opposition nécessaire avec les faits de l'ordre naturel.

Rien d'absurde à concevoir cette série de faits supérieurs à ceux qui nous entourent, et rien d'impossible à ce qu'ils se manifestent parfois à nous, par ces oppositions flagrantes qui émergent de l'ordre naturel comme l'éclair de la nue, mais sans impliquer par cela même aucune contradiction.

En un mot, le miracle nous révèle un ordre surnaturel, qui domine l'ordre naturel sans l'annuler, pas plus que l'ordre vital n'annule l'ordre minéral. Si l'ordre surnaturel était l'opposé de l'ordre naturel, on comprendrait qu'ils ne pussent coexister. Mais il n'en est rien, et rien n'est plus rationnel, rien n'est plus naturel que de reconnaître qu'il y a un ordre surnaturel.

A. Ferrand.

LA VÉRITÉ SUR LA NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE

Ce n'est pas d'hier que certaines feuilles parisiennes, d'ordinaire plus expertes en matière galante qu'en choses de la politique, exercent, au détriment de nos voisins du Nord, leurs petits talents d'informations à sensation dont pâtissent d'habitude le clergé catholique et nos institutions religieuses. Presque chaque jour on a a pu lire dans leurs colonnes, sous forme de correspondances bruxelloises ou autres et même comme premiers-Paris, les révélations les plus étranges sur la situation politique de la Belgique. Depuis quelque temps, sous couleur de patriotisme, elles ne cessent de dénoncer les aspirations germanophiles des habitants de ce pays.

Si ce dernier fait était vrai, il ne manquerait certes pas de gravité. Il ne saurait être indifférent à la France de trouver sur ses frontières un pays qui, manquant à tous les devoirs que sa neutralité lui impose, serait prêt à devenir, le cas échéant, l'allié, il faudrait dire : le complice de la Prusse dans les projets que celle-ci nourrit contre la patrie française.

Toutefois, il est de notre intérêt de ne pas lancer à l'aveugle des imputations aussi graves et de ne pas croire, sans preuves, à l'ingratitude d'un peuple qui doit, en grande partie, aux efforts de notre diplomatie et à la vaillance de nos armées, une indépendance nationale dont il semble d'autre part apprécier grandement les avantages.

Or, l'on ne saurait affirmer que jusqu'ici aucun argument sérieux soit venu confirmer les accusations de nos journaux radicaux et boulevardiers. Au fond de toutes leurs déclamations contre une nation amie, l'on ne trouve aucun fait qui s'impose et, bien souvent, la suffisance de la forme et la profusion de prétendus détails, ne servent qu'à mieux cacher l'étourderie la plus fâcheuse et la plus déplorable

ignorance. Il semble, en effet, comme le faisait remarquer M. Eugène Ténot, dans un des derniers numéros de *la République française*, que, pour les diplomates de carrefour qui font de la politique dans certains de nos journaux, la nation belge soit moins connue que « si elle vivait à nos antipodes ». De là des erreurs d'appréciation impardonnables, des conclusions radicalement fausses qui ne seraient point pour relever la réputation du bon sens français, si l'on ne se rendait compte à l'étranger que la France ne doit point pâtir des extravagances de quelques affolés, friands de publicité et de réclame.

Il est temps, cependant, que les publications honnêtes de ce pays se préoccupent des articles, si peu sérieux qu'ils soient, lancés par les « patriotes » farouches de la presse à sensation. Notre gouvernement n'a pas déjà trop de sympathies en Europe, pour que nous devions de gaieté de cœur indisposer contre la France, par de sottes attaques, une petite mais vaillante nation qui nous a donné en 1870 de grandes preuves d'affection et d'amitié. Nous avons d'ailleurs intérêt à dégager la presse sérieuse et la nation française, de toute solidarité avec ces *bravi* de boulevard, aussi suffisants qu'ignorants, aussi légers que peu courageux, que nous avons vus en 1870 se cantonner prudemment partout à l'abri des balles prussiennes, après avoir crié qu'il fallait courir : à Berlin!

C'est ce qui nous engage à examiner sommairement, sans parti pris, tout ce qui, dans ces derniers temps, a été publié au sujet de la question.

*
* *

LA LETTRE DU ROI LÉOPOLD II A L'EMPEREUR GUILLAUME

L'événement le plus grave à nos yeux et qui pourrait davantage préoccuper notre patriotisme, est la lettre écrite par le roi Léopold II à l'empereur Guillaume, lors de la proclamation de l'empire à Versailles.

Le public en a eu connaissance par les *Mémoires de l'empereur Frédéric III*, publiés dans la *Deutsche Rundschau*, par un des amis personnels du défunt empereur.

D'après une note de ces *Mémoires*, le roi Léopold II aurait écrit, à Versailles, à l'empereur Guillaume Ier, pour le féliciter de son avènement à l'empire. Cette civilité princière ne tire pas à conséquence et ne saurait en elle-même rien prouver. Malheureusement le roi

Léopold II aurait ajouté deux choses plus graves : d'abord qu'il se félicitait lui-même des victoires allemandes; ensuite qu'il considérait la proclamation de l'empire allemand comme le commencement de la restauration du droit.

Tel est du moins le sens qu'il faut attribuer aux termes assez peu précis, dans lesquels les *Mémoires* prétendent résumer la lettre du roi des Belges.

Nous n'avons pas, nous Français, à justifier une semblable lettre, si elle a été écrite en ce sens dans un pareil moment. Mais il convient, pour en juger la valeur exacte, de voir à la suite de quelles circonstances, à la supposer exactement résumée, le roi Léopold II l'aurait fait parvenir au triomphateur allemand.

Or, quoi qu'il en doive coûter au patriotisme français, il nous faut bien avouer, sous peine d'être injuste, que si les termes ne se justifient pas, l'inspiration qui a dicté cette lettre peut n'être pas complètement sans excuse.

On l'a fait remarquer en Belgique : le traité Benedetti venait de dévoiler que l'empereur Napoléon III visait l'annexion de la Belgique. A tort ou à raison, le roi des Belges devait croire que Napoléon III victorieux n'aurait eu rien de plus pressé que « d'incamérer », — le terme était déjà à la mode, — la petite Belgique. La défaite de Napoléon III était donc celle d'un ennemi. Malgré que nous en ayons pâti, pouvons-nous en vouloir au roi Léopold II d'avoir éprouvé un grand soulagement en constatant la défaite d'un homme qui menaçait sa couronne et l'indépendance de son pays?

Il faut ajouter, pour rester juste, qu'en ce moment-là, vis-à-vis d'un triomphateur qui semblait tout pouvoir oser, la situation de la Belgique était quelque peu précaire. Qui eût osé assurer que l'empereur Guillaume n'allait point reprendre pour lui les projets de Napoléon et réunir à son empire ce pays fertile et industriel qui avait failli devenir français?

Pour tout juger avec impartialité, il faut se mettre à la place des hommes dont on veut apprécier la conduite. Et certainement, sans manquer à un patriotisme éclairé et dégagé de toute étroitesse de vues, nous pouvons dire que si la lettre du roi Léopold II manquait de sentiments chevaleresques, elle empruntait, aux circonstances dans lesquelles elle fut écrite, une signification telle qu'il ne nous est point permis d'affirmer, sur cet unique fondement, que son auteur ait été guidé par son hostilité contre notre patrie.

Au reste, — et cette considération domine tout le débat, — de quelque façon que l'on interprète l'acte de Léopold II, on ne saurait l'exploiter contre le peuple belge, qui y fut étranger. Bien mieux, il ne faut pas oublier que roi constitutionnel, le roi des Belges, quels que soient d'ailleurs ses sentiments personnels, est radicalement incapable d'engager son peuple malgré lui. Et ces deux considérations, même à défaut des autres, sont suffisantes pour empêcher que la lettre dont parlent les *Mémoires* de l'empereur Frédéric, puisse être invoquée pour prouver les sentiments germanophiles du peuple belge.

*
* *

L'ARTICLE DE « LA NOUVELLE REVUE »

Au moment où la *Deutsche Randschau* jetait dans les jambes de M. de Bismarck les *Mémoires* du défunt empereur allemand, Mme Juliette Adam lançait dans le public son fameux brulôt de : *la Neutralité belge violée par l'Allemagne.*

Femme de lettres, visant à la femme politique et même à la femme diplomate, Mme Adam pourra, avant de mourir, se rendre au moins le témoignage de n'avoir point passé sans avoir fait parler d'elle; elle ne manque point, grâce aux finances dont elle dispose, d'attirer l'attention, beaucoup plus hélas! que ne le mériteraient les moyens qu'elle met en œuvre pour se faire remarquer. Car, à vrai dire, nous n'avons pas appris que la politique et la diplomatie de Mme Adam aient brillé quelque part d'un vif et salutaire éclat; et c'est peut-être la chose dont elle s'inquiète le moins. Quant à paraître sérieuse, elle n'y saurait prétendre que par la solennité de son style et par la grosseur des caractères qu'elle affiche en tête de ses articles.

Il faut bien le dire, l'article qu'elle a publié dans *la Nouvelle Revue* du 1er octobre, pas plus que celui paru dans le numéro du 15 octobre, ne se distinguent point par d'autres qualités. Tous deux pèsent peu de chose au point de vue de la science politique et donnent même, comme nous le montrerons, une médiocre idée des connaissances géographiques de leur auteur. Mme Adam, nous le disons à regret, y parle fort à la légère de choses qu'elle n'a pas examinées.

Cependant la mise en scène était fort bien soignée et l'on ne

pouvait douter, à voir l'affiche, qu'un grave secret ne dût être dévoilé par la femme diplomate de *la Nouvelle Revue*.

Le début de l'article du 1er octobre promettait, lui aussi, monts et merveilles. Il disait :

« Dans un article publié par *la Nouvelle Revue*, sous la signature du comte Vasili, la révélation relative à la convention secrète qui a été signée entre l'Allemagne et le roi des Belges, au mois d'octobre de l'année dernière, a ramené spécialement l'attention sur ce sujet. De toutes parts j'ai reçu des informations précises qui me permettent aujourd'hui de compléter les déclarations données par mon collaborateur diplomate et d'éclairer l'opinion sur les véritables projets de cette politique, dite pacifique, qui prépare lentement et sûrement l'invasion et la ruine de la France. »

Des « informations précises », peste! cela devenait sérieux, d'autant plus que les « révélations » du comte Vasili avaient quelque peu manqué de précision. Mais Mme Juliette Adam, en personne bien informée et pour qui les cours et les chancelleries n'ont pas de secret, allait suppléer à cette lacune.

Aussi notre curiosité fut piquée. Nous nous mîmes à lire l'article à la loupe, cherchant ces « informations précises » qui devaient nous révéler la « Neutralité belge violée ». J'avoue que je fus déçu; et tous ceux qui ont lu Mme Juliette Adam l'auront été à leur tour.

L'on y rencontre assez de divagations sur les traités de 1815, qui n'ont rien à voir dans l'affaire, qui sont périmés à coup sûr par l'ordre de choses survenu en 1830 et reconnu par toutes les puissances et dont, au reste, du moins pour ce qui regarde les droits de garnison à accorder à la Prusse (avec le consentement de la Russie, s'il vous plaît), les clauses sont devenues inexécutables, les forteresses spécifiées dans ces traités ayant disparu depuis longtemps.

Que nous importe, après cela, d'apprendre par le menu les aspirations envahissantes de la Prusse? Ce sont là des généralités et le secret de Polichinelle; et Mme Adam pouvait se dispenser de noircir tant de papier pour nous en instruire.

La seule chose qu'elle avait, après ses flambloyantes promesses, le devoir de nous prouver au moyen de ses « informations précises », c'est que la Belgique, ou du moins son gouvernement, est de connivence avec la Prusse pour le cas d'une nouvelle guerre de ce dernier pays contre la France.

Or, les preuves qu'elle apporte à ce sujet, — et c'était le seul

intéressant, — pouvaient tenir à l'aise dans trois pages; car elles sont minces, comme on va voir.

Pour prouver que la Belgique est livrée à l'Allemagne, Mme Adam ne s'appuie, en effet, que sur les trois affirmations suivantes :

1° Le roi Léopold II a conclu un traité secret par lequel il concède à l'Allemagne le droit d'occuper les forteresses belges en cas de guerre entre la Prusse et la France.

2° Le gouvernement belge a refusé, malgré les demandes pressantes du génie, de construire un fort d'arrêt sur la ligne de Dalheim, Hasselt, Saint-Trond, Gembloux, Charleroi, qui débouche dans la vallée de l'Oise. Cependant, il sait que la gare-frontière de Dalheim est aménagée par l'Allemagne en gare militaire formidable et peut jeter en Belgique, en quelques heures, plus de quarante mille hommes.

3° La Belgique favorise la construction des lignes stratégiques décrétées par la Prusse, en vue d'une invasion en France. A preuve la ligne de d'Eupen, Montjoie, Malmédy, Saint-Vith et Trois-Vierges, où elle se raccorde avec la ligne allant de Spa dans le grand-duché de Luxembourg. Le gouvernement belge est coupable d'avoir autorisé ce raccordement à Trois-Vierges.

Tels sont les trois principaux faits dénoncés par Mme Adam.

Nous allons les examiner brièvement.

*
* *

LE TRAITÉ SECRET AVEC L'ALLEMAGNE

Il ne suffit pas d'affirmer l'existence d'un traité secret pour la prouver. Il faut apporter des témoignages sérieux et compétents; et, au moins, à leur défaut, citer des faits qui le rendent vraisemblable.

Mais il semble que Mme Adam ne soit pas tenue aux règles de la logique comme le commun des mortels et qu'il faille croire sa parole à l'égal de parole d'Evangile. C'est trop demander.

Encore si elle affirmait qu'elle a personnellement vu ce traité, on n'oserait, crainte de manquer aux lois de la galanterie, croire qu'elle ait été dupe d'une illusion si par hasard le traité « secret », dénoncé par elle, se trouvait absurde et privé de toute vraisemblance. Mais nous n'avons pas même cette assurance. Mme Adam tient le fait de

M. Paul Vasili, qui est un beau masque, lequel tient, à son tour, le fait d'un « diplomate russe « plus masqué que lui, lequel, de son côté, n'affirme pas avoir vu les clauses du traité et le connaît, Dieu sait comment, par des moyens que Mme Adam laisse soigneusement ignorer.

Franchement deux masques et Mme Juliette Adam, celle-ci inspirée par ceux-là et tous trois couverts par de nébuleuses indiscrétions, ce n'est pas assez, à notre sens, pour émouvoir l'Europe et pour prouver l'existence et le contenu d'un traité secret.

Nous pourrions donc passer, sans plus insister. Mais Mme Adam et ses collaborateurs n'ont pas même songé à s'assurer si le traité, ce traité dont ils affirment l'existence, aurait quelque valeur, à le supposer authentique.

Admettons un instant que le roi Léopold II ait fait un traité secret avec la Prusse. Le bon billet qu'aura celle-ci ! Ce serait, en effet, un papier sans valeur qui ne saurait lier en rien la Belgique. Sans doute, le roi fait, d'après l'article 68 de la Constitution belge, « les traités de paix, d'alliance et de commerce ». Mais d'abord l'article 64 décide qu' « aucun acte du roi ne peut avoir d'effet s'il n'est contresigné par un ministre » ; et l'article 68, lui-même, ne jugeant pas cette garantie suffisante, ajoute que « les traités de commerce et ceux qui pourraient *grever l'Etat ou lier individuellement les Belges*, n'ont d'effet qu'après avoir reçu l'assentiment des Chambres ».

Or un traité, forçant la Belgique de livrer ses forteresses à un pays étranger et à combattre à côté d'un de ses voisins contre un autre voisin, « grève » si évidemment « l'Etat ou lie individuellement des Belges » d'une manière si certaine, que l'on doit se dire qu'un traité dans le genre que celui que Mme J. Adam dénonce sur la foi de ses « collaborateurs » anonymes, serait un traité mort-né.

Que si la directrice de *la Nouvelle Revue* n'est pas encore satisfaite et insiste sur le caractère « secret » des conventions dont elle se prévaut, qu'elle lise la fin de ce même article 68 :

« Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi. *Dans aucun cas, les articles secrets d'un traité ne peuvent être destructifs des articles patents.* »

J'ai appris, dans ma jeunesse, qu'un roi d'Aragon, nommé Alphonse, était fort épris d'astrologie; seulement, pendant qu'il s'efforçait de lire l'avenir dans les astres, il oubliait si bien les

affaires de son royaume que celles-ci se trouvèrent tout embrouillées à sa mort. Le peuple aragonais qui, en ces temps de « despotisme », prenait, avec ses rois, des libertés que les peuples « libres » d'aujourd'hui ne se permettraient pas à l'égard d'un président de république, lui fit une épitaphe conçue à peu près en ces termes :

CI GIT ALPHONSE XII

A force de considérer les choses du ciel,
Il oublia celles de la terre.

Il me semble que Mme J. Adam a quelque parenté avec cet Espagnol du moyen âge. Elle s'inquiète de pénétrer les arcanes des diplomaties européennes; mais elle oublie de s'informer des documents publics qui pourraient fort l'intéresser. Notamment elle se soucie peu des Constitutions qui régissent les peuples dont elle daigne s'occuper. Cette vulgaire précaution lui vaudrait cependant, ainsi qu'à ses malheureux fidèles, une grande paix d'âme et leur épargnerait à tous beaucoup d'inutiles soucis.

*
* *

LA GARE DE DALHEIM ET LE FORT D'ARRÊT A SAINT-TROND (BELGIQUE)

Jusqu'ici Mme Adam n'est pas sortie de généralités ou s'est retranchée derrière de grands secrets dont elle n'a pas même démontré la probabilité. Elle va entrer dans le domaine des faits tangibles; et l'on y pourra mieux juger de la légèreté de ses « informations précises ».

D'abord se présente la question de la gare de Dalheim (Prusse), et de tout ce qui s'y rattache.

Voici en quels termes Mme Adam expose l'affaire :

« Dans les derniers jours du mois de juillet de l'année dernière, le gouvernement belge était mis en émoi par l'annonce des travaux que le génie militaire allemand allait exécuter aux environs de la gare de Dalheim, station frontière allemande de la ligne du Grand-Central belge, Anvers-Gladbach. Il s'agissait, disaient les premiers renseignements parvenus au ministère de la guerre, de construire, au-delà de la gare en question, une trentaine de lignes de garage pouvant amener chacune, à un moment donné, sur la ligne Anvers-Gladbach un train de mille hommes. Des rampes d'accès de-

vaient être établies pour la cavalerie et l'artillerie. Un crédit de 12 000 000 marcks était affecté à cette dépense.

« Il est certain, concluait le rapport : que, par cette voie, cinquante mille hommes peuvent être transportés en quelques heures à Anvers, avant qu'on se soit retourné dans cette place, où rien n'est prêt, où il n'y a pas un affût sur les remparts. Les Allemands traverseraient le Limbourg et marcheraient sur Anvers qu'ils atteindront sans rencontrer *aucune place forte*, *aucune garnison*.

« Le gouvernement prescrivit une enquête qui confirma les premiers renseignements. D'Aix-la-Chapelle on annonçait que le matériel nécessaire aux constructions projetées était concentré dans cette ville et qu'à la date du 7 août, était arrivée une compagnie de chemins de fer pour prendre la direction des travaux.

« Plusieurs rapports venant de Cologne annonçaient que le but de ces travaux n'était pas caché et qu'ils n'étaient que le prélude de travaux plus importants devant aboutir à la construction d'un camp retranché sur ce côté de la frontière.

« En présence de ces faits et pendant les trois mois qui suivirent, il fut question au ministère de la guerre d'élever un fort d'arrêt commandant la ligne du chemin de fer de la frontière prussienne vers Anvers. Il était incontestable pour tous que, sans ouvrage nouveau, le chemin était absolument ouvert sur ce point. Les travaux furent poussés avec activité à Dalheim. Les voies de garage furent établies et il fut facile, dès le mois d'octobre, de se rendre compte de l'importance et du but de cette immense gare et du champ d'exercice, en préparation. Des données exactes parvinrent au minis tère. Il était désormais acquis que la nouvelle gare de Dalheim serait outillée de manière à permettre un mouvement de 120 trains par jour et que des ouvrages de fortifications seraient établis pour commander ces nouveaux établissements.

« Le projet d'élever un fort d'arrêt fut de nouveau agité dans les conseils du gouvernement belge. Le général Brialmont, saisi de la question, fit un rapport qui fut soumis à la délibération du cabinet dès le mois de novembre. Le rapport concluait à la prise en considération du projet qu'il présentait comme urgent.

« *Or, les conclusions du rapport ne furent pas adoptées, sur la déclaration de M. Beernaert qu'il s'opposait absolument, au point de vue des finances et au point de vue de sa politique, à ce que des propositions de nouveaux forts fussent formulées.* »

La directrice de *la Nouvelle Revue* tire de cet exposé la preuve que le gouvernement belge, ayant construit les forts de la Meuse contre la France (1), s'obstine à laisser ouverte la route par laquelle l'Allemagne peut, sans rencontrer d'obstacles, tomber dans l'espace d'un jour, au milieu de la vallée de l'Oise, « le point le moins invulnérable » de la frontière française et marcher ainsi droit sur Paris.

Par malheur pour Mme Adam, son exposé n'est pas conforme à la vérité. De plus, les conceptions stratégiques qu'elle prête aux Allemands ne sont probablement jamais entrées dans la tête d'un état-major, auquel on doit reconnaître quelque compétence dans les choses militaires.

Prenons les affirmations de Mme Adam.

Dès son origine elles ont été l'objet de plusieurs démentis des plus autorisés. Le général Brialmont, notamment, dont *la Nouvelle Revue* loue le patriotisme et l'indépendance, a formellement déclaré qu'aucun conseil de cabinet n'avait été saisi de sa proposition de construire un fort d'arrêt à Saint-Trond. Ce projet du général est relativement vieux; il précède, dans l'ordre chronologique, le vote des forts de la Meuse, et depuis lors la question reste réservée, — ni repoussée ni acceptée, — à cause de l'opposition faite *non par le Roi* (chacun sait cela, sauf Mme Adam), *mais par le peuple belge* et la majorité du Parlement à toute aggravation des dépenses militaires.

Et ici il convient de relever, au milieu de tant d'autres, une erreur de jugement dont Mme Adam se rend coupable à chaque instant et qui, pour tout homme un peu au courant de la politique

(1) Voilà encore une de ces affirmations gratuites que Mme Adam se permet sans sourciller. On ne voit pas, en effet, pourquoi ces forts seraient contre la France plutôt que contre l'Allemagne. Un de nos écrivains militaires, se jetant dans la discussion qui eut lieu lors du vote de ces forts par les Chambres belges, a très justement prouvé, à mon avis, dans un de nos journaux parisiens, que ni la France ni l'Allemagne n'avaient intérêt à passer par la Belgique en cas d'une nouvelle guerre, et que donc les forts de la Meuse sont inutiles; mais jusqu'ici il n'est venu à l'idée de personne de prétendre que ces forts se construisaient contre nous. Bien au contraire, pour qui a seulement vu les projets, il ne saurait y avoir de doute que les forts qui barreront la route du côté de l'Allemagne seront plus formidables, que ceux qui défendront du côté de la France, à Namur, l'accès de la Belgique. En résumé, la vallée de la Meuse sera fermée contre la France et contre l'Allemagne.

intérieure de la Belgique, enlève toute confiance dans la compétence des écrivains de *la Nouvelle Revue.*

A lire ces vingt pages que Mme Adam consacre à livrer des informations précises à ses lecteurs, on dirait que le roi Léopold II et le général Brialmont ont les idées les plus contraires au sujet de l'organisation militaire de la Belgique et que, si ce dernier, et à sa suite le génie belge, n'ont pu obtenir certains travaux de défense, c'est à l'opposition du roi qu'il faut attribuer cet échec.

Or, non seulement cela n'est pas; mais c'est tout le contraire qui est vrai.

Ce n'est un secret pour personne que le général Brialmont est l'homme de confiance du roi, que tous deux travaillent à obtenir des Chambres belges et l'embastillement complet du pays et le service militaire universel, et que, si ce programme n'est pas encore complètement exécuté, on doit s'en prendre uniquement aux répugnances de l'opinion publique en Belgique.

Cela est si vrai que les forts de la Meuse n'ont été votés par la majorité, que presque sous la menace d'une crise ministérielle. Sans aller jusqu'à affirmer que le cabinet serait forcé de se retirer de par la volonté royale en cas d'échec de la proposition, on le faisait entendre; et ce n'est que grâce à cette pression, — qu'il serait désormais ridicule et peut-être dangereux de ne pas faire connaître publiquement, — que la majorité conservatrice a émis un vote d'approbation que ses commettants lui ont longtemps reproché.

Cette seule constatation suffirait à faire crouler tout l'édifice si péniblement élevé par Mme Adam; car elle démontre l'insanité complète de ses conceptions, qui font jouer au roi Léopold II un rôle si contraire à tout ce que l'on sait de son amour pour le militarisme.

Du reste, Mme Adam semble se soucier fort peu de ne pas être en contradiction avec elle-même. Quel intérêt, en effet, aurait le gouvernement belge ou le roi à s'opposer à la construction d'un fort d'arrêt du côté de la frontière prussienne, si la Belgique était obligée (voyez Mme Adam première face), par un traité secret, à livrer tous les forts du pays à l'Allemagne en cas de guerre? Ce fort d'arrêt que « les complices de l'Allemagne » refusent de construire, ne pourrait guère gêner les envahisseurs prussiens; bien au contraire, « l'allié de l'Allemagne » aurait vraiment mauvaise grâce

à refuser la construction d'une citadelle qui servirait d'appui, le cas échéant, aux opérations des armées allemandes!

Je ne comprends pas davantage la singulière idée qu'aurait l'Allemagne, d'après Mme Adam, de se jeter traîtreusement sur Anvers, puisque, toujours d'après sa première version, cette place lui est livrée d'avance!

Mme Adam ferait donc bien de mettre quelque concordance dans ses idées, avant de jouer la patriote zélée.

Mais revenons à Dalheim. Cette gare est-elle réellement aussi fortement outillée que l'affirme *la Nouvelle Revue?* Et puis, tout bien considéré, l'Allemagne pourrait-elle bien tirer, en cas de guerre, un grand prix de la route de Hasselt à Charleroi?

Je néglige la thèse des troupes allemandes allant se butter contre Anvers, parce qu'il m'est impossible de comprendre qu'en un moment où la rapidité des mouvements est de si grand prix, comme elle l'est au début d'une guerre, l'état-major allemand veuille perdre ne fût-ce que cinq jours à faire le siège de cette place (1).

La gare de Dalheim est de grande étendue comme le sont en Allemagne les gares les plus insignifiantes; et probablement Mme Adam ne s'en serait préoccupée si, l'année dernière, on n'y avait créé trois voies nouvelles dont la longueur totale utile peut être fixée à 800 mètres, comme l'indique un rapport consciencieusement dressé. Ces trois voies nouvelles ont exigé des remblais considérables parce que, d'un côté, la gare est bordée par un énorme talus et que, de l'autre, s'ouvre un ravin, situé d'une dizaine de mètres en contre-bas de la station; elles sont terminées en cul-de-sac, et pour les prolonger, il faudrait, vu la situation des lieux, effectuer des remblais tout aussi considérables que ceux nécessités par l'établissement de ces trois voies, ces remblais nouveaux ne pourraient guère s'effectuer en moins d'un an.

En résumé, telle qu'elle est, la gare-frontière de Dalheim comprend, outre la voie principale de Gladbach à Ruremonde (Hollande), dix-sept voies accessoires. C'est beaucoup pour une gare ordinaire; ce n'est pas effrayant pour une gare-frontière de classe-

(1) On sait que la position d'Anvers, faite en vue de concentrer à son abri tout le système défensif de la Belgique, est très forte, et le devient de plus en plus tous les jours. Une armée de cinquante mille hommes n'en aurait pas si vite raison!

ment. Nous avons en France bien des gares-frontières de cette importance, sans que l'on ait eu pour but, en les construisant, d'en faire des gares militaires. J'ajoute qu'en Belgique même, où l'on ne nourrit point de belliqueux desseins, il y en a de plus importantes. Tout bien considéré, au reste, la gare de Dalheim pourrait débarquer vingt mille hommes; et ce ne serait pas sans quelque difficulté, si l'on se rappelle que la ligne de Gladbach à Dalheim est à voie unique.

Il n'y a donc pas là de quoi s'alarmer.

Mais, à supposer que Dalheim soit une gare militaire, quel parti pourrait en tirer l'Allemagne en cas de guerre contre la France?

Sans crainte de passer pour un optimiste, j'incline à croire que ce n'est pas cette voie-là que la Prusse prendrait pour envahir la vallée de l'Oise.

Et je m'explique.

Ce que Mme Adam semble ignorer lorsqu'elle s'affole à propos de Dalheim, c'est qu'entre la Belgique et cette gare qui l'effraie tant, se trouve la... Hollande! En effet, depuis le traité de 1839, il y a un Limbourg hollandais, qui sépare le Limbourg belge de l'Allemagne; mais Mme Adam, qui connaît si bien les traités secrets, n'a peut-être pas lu ce traité public. De telle sorte que si la Prusse s'avisait de violer le territoire belge en prenant la route Gladbach-Dalheim-Hasselt, son armée devrait d'abord violer le territoire hollandais. Or la *Nouvelle Revue* n'a pas encore découvert de traité secret entre la Hollande et la Prusse, ce qui complique la situation au point de vue allemand.

Ce qui la complique davantage peut-être, c'est que le chemin de fer de Gladbach-Dalheim-Hasselt traverse la Meuse sur un pont métallique en plein territoire hollandais, et que dans les piles de ce pont se trouvent des chambres de mines qui sauteront au moyen de fils métalliques commandés par une ville hollandaise, Ruremonde, située en aval du pont, de 2 à 3 kilomètres. Il faut ajouter à cela que, plus loin encore (toujours sur le territoire hollandais), l'armée prussienne devrait traverser à Weert un second cours d'eau, dont le pont sautera avec autant de facilité et barrera, lui aussi, la route qui mène en Belgique.

Le chemin, de ce côté-là, n'est donc pas aussi facile que le supposent les stratégistes en chambre de la *Nouvelle Revue;* et, devant les violations de territoires et les difficultés dont je viens

de parler, j'incline à croire que le fort d'arrêt dont le général Brialmont, — grand bâtisseur de forts devant le Seigneur, — voudrait doter la Belgique, ne serait pas d'une très grande utilité.

Je me confirme d'autant plus dans cette idée, qu'après s'être mis à dos la Hollande, l'Allemagne, prenant la route de Hasselt par Dalheim, n'en serait pas quitte pour avoir passé la Meuse et traversé le canal de Weert, Dieu sait comment; en débouchant dans les plaines du Limbourg belge, pour passer en Brabant, elle aurait à sa gauche les forts de la Meuse et à sa droite la formidable position d'Anvers, lesquels menaceraient ainsi ses flancs. Cheminer entre deux feux, au risque d'être coupé, n'a jamais été un principe fort sérieux de stratégie, et je doute que l'état-major allemand songe à en faire l'expérience en Belgique.

Il est vrai que, d'après Mme Adam, la Belgique est prête à ouvrir les bras à ceux qui voudraient l'envahir et la choisir pour champ clos de leurs querelles. Mais, à supposer que ce pays ait assez perdu la raison pour courir au-devant d'un pareil avenir, l'on ne comprend plus, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, ce que le refus de la construction d'un fort sur la ligne de Hasselt-Charleroi peut bien avoir de terrible pour les diplomates de la *Nouvelle Revue*. Il me semble, au contraire, que nous devrions nous en réjouir, puisque, laissant la route libre aux Prussiens pour venir chez nous, ce refus nous l'ouvrirait tout autant pour aller chez eux. Quoi qu'en dise la *Nouvelle Revue*, la Prusse est peut-être plus vulnérable sur le Bas-Rhin, que ne l'est la France dans la vallée de l'Oise. En tout cas, elle l'y est davantage que du côté de Metz et Strasbourg.

L'on peut voir par toutes ces remarques, que la science des affaires belges, tant militaires que politiques, n'est pas grande dans l'entourage de Mme Adam. Nous allons voir que la science géographique y est à la même hauteur.

*
* *

LE CHEMIN DE FER DE COLOGNE A METZ

L'Allemagne construit une nouvelle ligne stratégique, allant de Cologne à Saint-With. Écoutons à ce sujet *la Nouvelle Revue*, raisonnant par la plume de son importante directrice :

« Ainsi, écrit Mme Adam, courant parallèlement à la grande ligne de Pépinster à Luxembourg, par Spa et Stavelot, ce chemin de fer *raccorderait directement* Cologne, Aix-la-Chapelle à Metz et Strasbourg, si le gouvernement belge consentait à raccorder la ligne d'Eupen-Saint-With par le tronçon de Saint-With à Trois-Vierges, à la ligne de Luxembourg.

« Il apparaît, à première vue, qu'un gouvernement qui se dispose à dépenser 60 ou 80 millions pour garder ses positions stratégiques défensives n'a pas dû négliger un seul détail, capable à lui seul de mettre en danger toute l'organisation projetée. Fortifier Liège, entourer cette place d'une enceinte de forteresses redoutables, de manière à empêcher l'armée allemande d'envahir la Belgique par la ligne Herbesthal-Verviers-Liège, c'est répondre exactement au but que se sont proposé d'atteindre les crédits accordés par le Parlement, selon les explications données par le cabinet (1); mais c'est à cette condition expresse qu'il n'existera pas en dehors du système défensif, et commandant la route d'invasion prévue, d'autres routes accessibles et non défendues.

« Le génie militaire allemand achève la ligne stratégique d'Eupen à Saint-With. L'intention que révèle la construction de cette ligne n'est-elle pas de nature à éveiller les craintes de l'état-major belge !

« Eh quoi! on ferme à grands frais le chemin de fer d'Herbestal à Liège, par un système défensif de premier ordre, et, à quelques lieues plus bas, bien au-delà du rayon d'action de ces fortifications, *on laisse ouverte l'entrée* du territoire!

« La mobilisation de l'armée allemande, qui avait son point de développement extrême à Herbestal et qui ne pouvait avancer plus loin, arrêtée qu'elle était par les forts de Liège, se continue, grâce à la ligne nouvelle d'Eupen à Saint-With, jusqu'à la frontière belge, à la lisière du grand-duché de Luxembourg, et le gouvernement belge, *qui a voulu prouver qu'il redoutait une invasion allemande en fortifiant Liège*, ne manifestera aucune inquiétude par ailleurs?

« Il y a là une inconséquence flagrante qui ne peut échapper à la réflexion, et il serait permis de se demander, pour l'excuse du gouvernement belge, si l'existence de cette ligne stratégique que nous révélons, était connue du gouvernement lui-même.

(1) Mme Adam veut donc bien reconnaître que les forts de la Meuse ne sont pas dirigés contre nous. Elle oublie, encore une fois, ce qu'elle a écrit plus haut.

« Mais que nous sommes loin de compte!

« Bien loin d'ignorer les dispositions stratégiques si menaçantes pour la neutralité belge, prises par le génie militaire allemand, le *gouvernement du roi Léopold a accepté de relier les lignes allemandes à la ligne belge, à Trois-Vierges!* et comme l'Allemagne administre les chemins de fer du grand-duché de Luxembourg, on est en droit de conclure que la mobilisation allemande s'est accrue, *grâce à la complicité du gouvernement belge*, d'une ligne stratégique d'une influence capitale sur l'issue des opérations militaires allemandes dans la prochaine guerre. »

Comme preuve de ce qu'elle avance, Mme Adam joint à son article une carte où sont indiqués les tracés accusateurs, qui doivent démontrer la coupable complaisance du gouvernement belge pour l'Allemagne.

Il suffit de jeter les yeux sur cette carte pour se rendre compte que Mme Adam a été la victime d'une assez belle mystification, car il répugne de croire qu'elle ait voulu elle-même mystifier ses lecteurs.

Voici ce que l'on constate, en effet; c'est qu'*aucun point de cette ligne stratégique*, dont parle Mme Adam, *ne touche le sol belge*. La route d'Eupen à Saint-Vith débute sur le sol allemand et y reste jusqu'à ce village qui est allemand lui-même, en passant par Montjoie et Malmédy, villes allemandes. Après Saint-Vith, elle continue de parcourir la province rhénane, jusqu'au moment où elle franchit la frontière pour atteindre Trois-Vierges. Mais cette frontière n'est pas belge, c'est celle du grand-duché de Luxembourg; et Trois-Vierges n'est pas une station belge, mais appartient aussi au grand-duché. Depuis ce moment la ligne ne quitte plus cette principauté.

On se demande ce que la Belgique peut bien avoir affaire à propos d'une route stratégique dont pas un tronçon ne passe sur son territoire?

Décidément, parmi les étourderies dont fourmille l'article affolé de *la Nouvelle Revue*, cette dernière est une des plus grosses, si l'on considère que Mme Adam n'avait qu'à jeter les yeux sur la carte qu'elle-même publie, pour se convaincre de son erreur.

Il faut supposer que la directrice de *la Nouvelle Revue* a négligé cette simple précaution et a accepté de confiance, de la part de son « diplomate russe » anonyme ou de quelque autre « diplomate » de même envergure, la plaisante version qu'elle débite à ce propos. A moins, cependant, que l'on ne mette cette nouvelle mésa-

venture sur le compte de son ignorance géographique. Ancienne Egérie de feu Gambetta, Mme Juliette Adam peut n'en pas savoir plus long en cette matière que son ami l'illustre... Génois, et il doit lui être permis de croire que le grand-duché de Luxembourg ne fait qu'un avec la province belge de ce nom.

Cette explication semble d'autant plus probable que nous avons pu constater, plus haut, la même erreur au sujet du Limbourg. Le grand-duché de Luxembourg a, du reste, la même origine politique que le Limbourg hollandais. En effet, comme celui-ci, il a été détaché de la Belgique par le même traité de 1839; et c'est, on l'a vu, un traité dont Mme Adam, toute préoccupée de ses traités secrets, semble ignorer l'existence et les effets politiques.

Quoi qu'il en soit, inadvertance ou ignorance, cette méprise de la directrice de *la Nouvelle Revue* n'est pas propre à donner un grand poids à ses écrits politiques; et l'on ne s'explique point que des articles comme celui-ci puissent susciter autant d'émotion.

Le sentiment national doit être bien peu rassuré sur la force et le prestige à l'extérieur du gouvernement de la République, pour se laisser affoler à ce point, par des écrits où brille une si grande légèreté et une si minime compétence.

*
* *

LA SITUATION DE L'ESPRIT PUBLIC EN BELGIQUE

Il est vrai que le journalisme boulevardier, gobeur et étourdi, a tout fait pour nous induire en erreur sur notre situation extérieure et surtout pour nous tromper sur nos voisins de Belgique. N'avons-nous pas vu, récemment encore, un journal quotidien publier une prétendue entrevue que lui aurait accordée, lors de son passage à Paris, le ministre des Affaires étrangères de Belgique, le prince de Chimay? Celui-ci aurait fait au reporter les confidences les plus étranges au sujet de la Belgique, accusant même le gouvernement dont il fait partie, d'avoir livré d'avance le pays à l'Allemagne.

L'invraisemblance de ces révélations eût dû avertir le public et le journal lui-même, qu'on avait eu affaire à quelque mauvais plaisant, qui s'était fait passer pour le prince Chimay et qui avait voulu s'amuser aux dépens de son naïf « interviever ». Mais non; il a fallu

que le prince de Chimay se dérangeât pour démentir les inepties qu'on lui prêtait, et affirmât, qu'ayant à peine passé deux heures à Paris, à l'occasion d'un deuil de famille, il n'avait pas même eu le temps de s'entretenir avec personne.

Ce que le prince de Chimay a cru devoir faire, Mme Adam voudrait bien le réclamer aujourd'hui du roi Léopold II lui-même! Oui, la directrice de *la Nouvelle Revue* n'exigerait pas moins qu'un démenti royal pour s'avouer vaincue.

J'espère que le roi des Belges n'en fera rien. Je pourrais avoir pour lui personnellement peu de sympathie, que j'aurais encore assez de respect de son caractère, pour ne pas souhaiter qu'il consentit à entrer en colloque avec un publiciste qui cherche trop évidemment le tapage et pas suffisamment la vérité.

Une chose est certaine pour qui connaît la Belgique : le peuple, sauf quelques braillards révolutionnaires sans importance d'ailleurs de Bruxelles, aime mieux rester belge que d'échanger sa neutralité, dont son amour pour la paix et le travail se trouve à merveille, contre l'honneur et le danger de faire partie d'une grande nation; il est décidé à s'opposer à toutes les tentations qui pourraient nuire à sa neutralité et il a en mains les moyens de faire respecter sa volonté contre tout ce qui voudrait aller à l'encontre. J'ajoute qu'aucun ministère, ni conservateur, ni libéral, ne prêterait la main à rien de ce qui pourrait nuire à la neutralité du pays. J'en conclus que si même le roi Léopold II, ce qui n'est pas prouvé, voulait livrer, de quelque manière que ce soit, son pays à l'Allemagne ou à la France, il serait radicalement incapable d'exécuter ce désir.

Pour le reste, je n'étonnerai aucun de ceux qui ont fréquenté quelque peu la Belgique, lorsque je dirai que le peuple, dans son ensemble, a plus de sympathies pour la France que pour la Prusse.

Et les reptiles prussiens ne s'y sont point trompés. Déjà bien avant que nos journaux radicaux eussent commencé la sotte campagne, continuée par *la Nouvelle Revue*, les journaux bismarckiens avaient dénoncé avec acharnement les sympathies françaises du peuple belge; et, — chose curieuse et qui prouve combien « il est difficile de contenter tout le monde et son père, » — au moment même où Mme Adam se lançait à corps perdu dans l'arène avec son article du 1er octobre, une revue allemande (1) s'efforçait, de son

(1) Les *Hamburger Nachrichten*.

côté, d'exciter contre la Belgique les susceptibilités du patriotisme d'outre-Rhin, en accusant sa population d'avoir de vives sympathies pour la France.

J'ai pu juger *de visu* combien ces attaques constantes éveillaient de colères en Belgique contre leurs auteurs; et c'est ce qui m'a fait dire, en commençant, que les accusations étourdies de nos feuilles boulevardières sont aussi antipatriotiques qu'ineptes.

Laissons les Allemands à leur mauvaise besogne. Ils ne peuvent que s'aliéner davantage des Belges, qui s'imaginent, — peut-être avec raison, — que ces attaques ont pour but de préparer, en les justifiant à l'avance, les coups que l'Allemagne semble vouloir porter à leur indépendance.

Allons-nous, à notre tour, jeter l'inquiétude parmi nos voisins qui ne demandent pas mieux que de vivre en paix avec nous et à remplir fidèlement, à notre égard, les devoirs que leur impose leur neutralité? Allons-nous, alors que les impertinences et la morgue de nos ennemis nous font la part si belle, chercher à susciter contre nous-mêmes, dans ce pays, des soupçons et des haines dont nous pourrions pâtir tôt ou tard?

Le patriotisme ne commande pas ces maladresses; et quand un Français les voit commettre, son amour pour sa patrie, — qu'il doit vouloir grande et forte, aimée et respectée et non soupçonnée et haïe, — doit l'engager, non moins que son amour pour la justice, à protester en faveur d'un peuple ami, que de faux patriotes semblent prendre à tâche de nous aliéner en le poursuivant de leurs calomnies.

Cette protestation opportune, nécessaire, exigée à la fois par le patriotisme et la justice, j'ai voulu la faire.

Elle est faite et cela suffit.

Van du Bignon.

L'ESCLAVAGE AFRICAIN [1]

III

ESCLAVAGE DANS LES ÉTATS BARBARESQUES

En même temps que l'esprit chrétien abolissait l'esclavage en Europe, il se formait au nord de l'Afrique, dans cette vaste région qui s'étend entre le Sahara et la Méditerranée, l'Égypte et l'Atlantique, comprenant le royaume de Maroc, l'Algérie, Tunis et Tripoli, des États auxquels on donna le nom des habitants primitifs, les Berbères et qui furent connus sous la dénomination d'États barbaresques. La population montait au chiffre de 18 millions selon les calculs les plus vraisemblables; elle appartenait à deux races distinctes, les Maures arabes et les Berbères. Ces derniers occupaient le fond du pays du côté de l'Atlas; les premiers étaient établis sur les côtes, et on les voit, surtout depuis l'an 935, se livrer à la piraterie sur toutes les côtes méditerranéennes. Ils dévastaient les rivages de l'Occident, capturaient les vaisseaux des chrétiens et réduisaient les prisonniers en esclavage. Durant huit siècles, ils furent la terreur de l'Espagne, de la Provence et de l'Italie.

Pour offrir une idée précise de l'état de cet esclavage, nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici la lettre dans laquelle saint Vincent de Paul rapporte les traitements qu'il essuya lorsqu'il tomba entre les mains des pirates d'Alger (2). Cette lettre est datée du 24 juillet 1607 et fut écrite à Avignon.

« Je m'embarquai pour Narbonne, pour y être plus tôt et pour

(1) Voir la *Revue* du 1er octobre 1888.

(2) Nous abrégeons un peu. Le texte complet se lit dans *Saint Vincent de Paul*, par M. Maynard, t. Ier, p. 35-42.

m'épargner, ou, pour mieux dire, pour n'y jamais être et pour tout perdre. Le vent nous fut autant favorable qu'il fallait pour nous rendre ce jour-là à Narbonne (qui était faire 50 lieues), si Dieu n'eût permis que trois brigantins turcs, qui côtoyaient le golfe du Lion pour attraper les barques qui venaient de Beaucaire, où il y avait une foire que l'on estime être des plus belles de la chrétienté, ne nous eussent donné la charge et attaqué si vivement que, deux ou trois des nôtres étant tués et tout le reste blessé, et même moi qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, nous n'eussions été contraints de nous rendre à ces félons. Les premiers éclats de leur rage furent de hacher notre pilote en mille pièces, pour avoir perdu un des principaux des leurs, outre quatre ou cinq forçats que les nôtres tuèrent; cela fait, ils nous entraînèrent, et après nous avoir grossièrement pansés, ils poursuivirent leur pointe, faisant mille voleries, donnant néanmoins la liberté à ceux qui se rendaient sans combattre après les avoir volés. Et, enfin, chargés de marchandises, au bout de sept ou huit jours, ils prirent la route de Barbarie, tanière et spélonque de voleurs sans aveu du Grand Turc, où, étant arrivés, ils nous exposèrent en vente, avec un procès-verbal de notre capture, qu'ils disaient avoir faite dans un navire espagnol; parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le consul que le roi tient en ce lieu-là, pour rendre libre le commerce aux Français. Leur procédure à notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés, ils nous donnèrent à chacun une paire de caleçons, un hoqueton de lin, avec une bonnette, et nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étaient venus expressément pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au cou, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pouvait bien manger, et qui non, et pour montrer que nos plaies n'étaient point mortelles. Cela fait, ils nous ramenèrent à la place, où les marchands nous vinrent visiter, tout de même que l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour voir nos dents, palpant nos côtés, sondant nos plaies, et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis lever des fardeaux, et puis lutter pour voir la force d'un chacun, et mille autres choses de brutalités.

« Je fus vendu à un pêcheur, qui fut contraint de se défaire bientôt de moi, parce que rien ne m'était si contraire que la mer; et depuis par le pêcheur à un vieillard, médecin spagirique, souverain

tireur de quintessences, homme fort humain et traitable, lequel, à ce qu'il me disait, avait travaillé l'espace de cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale, etc. Il m'aimait fort et se plaisait de me discourir de l'alchimie, et puis de sa loi, à laquelle il faisait tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesse et tout son savoir. Dieu opéra toujours en moi une croyance de délivrance par les assidues prières que je lui faisais, et à la Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois fermement avoir été délivré.

« Je fus donc avec ce vieillard depuis le mois de septembre 1605 jusqu'au mois d'août 1606, qu'il fut pris et mené au grand Sultan (1) pour travailler pour lui, mais en vain, car il mourut de regret, par les chemins. Il me laissa à un sien neveu, vrai anthropomorphite (2), qui me revendit bientôt après la mort de son oncle, parce qu'il ouït dire que M. de Breves, ambassadeur pour le roi en Turquie, venait avec bonnes et expresses patentes du Grand Turc pour recouvrer tous les esclaves chrétiens. Un renégat de Nice en Savoie m'acheta et m'emmena en son *temat;* ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métayer du Grand Seigneur : car là le peuple n'a rien, tout est au Sultan; le *temat* de celui-ci était dans la montagne où le pays est extrêmement chaud et désert. L'une des trois femmes qu'il avait était grave et chrétienne, mais schismatique; une autre était Turque, qui servit d'instrument à l'immense miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie et le remettre au giron de l'Église, et me délivrer de mon esclavage. Curieuse qu'elle était de savoir notre façon de vivre, elle me venait voir tous les jours aux champs où je fossoyais, et un jour elle me commanda de chanter les louanges de mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfants d'Israël, captifs en Babylone, me fit commencer, la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babylonis*, et puis le *Salve Regina*, et plusieurs autres choses, en quoi elle prenait tant de plaisir que c'était merveille; elle ne manqua pas de dire à son mari, le soir, qu'il avait eu tort de quitter sa religion, qu'elle estimait extrêmement bonne pour un récit que je lui avais fait de notre Dieu et quelques louanges que j'avais chantées en sa présence; en quoi elle disait avoir ressenti un tel plaisir qu'elle ne croyait point que le paradis de ses pères et celui qu'elle espérait, fût si glorieux,

(1) Achmet Ier, qui avait succédé à Mahomet III, son père, en 1603.
(2) Donnant à Dieu une figure humaine.

accompagné de tant de joie, que le contentement qu'elle avait ressenti pendant que je louais mon Dieu, concluant qu'il y avait en cela quelque merveille. Cette femme, comme un autre Caïphe, ou comme l'ânesse de Balaam, fit tant par ses discours que son mari me dit, dès le lendemain, qu'il ne tenait qu'à une commodité que nous ne nous sauvassions en France, mais qu'il y donnerait tel remède que dans peu de jours Dieu en serait loué. Ce peu de jours dura dix mois qu'il m'entretint en cette espérance, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif, et nous rendîmes, le 28 juin, à Aigues-Mortes, et tôt après en Avignon, où M. le vice-légat reçut publiquement le renégat avec la larme à l'œil et le sanglot au cœur dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et l'édification des assistants. Mon dit seigneur nous a retenu tous deux pour nous mener à Rome, où il s'en va tout aussitôt que son successeur sera venu. Il a promis au pénitent de le faire entrer à l'austère couvent des *Fate bene Fratelli*, où il s'est voué. »

La haute vertu de saint Vincent de Paul le mettait à l'abri contre les plus grands périls que couraient les autres captifs en Barbarie : l'apostasie et la corruption des mœurs. Il est certain que la première était favorisée et récompensée par des richesses et des honneurs; la seconde était trop facile et trop commune pour ne pas entraîner les âmes faibles du très grand nombre.

Vivant retiré et de bonne heure envoyé à la campagne, saint Vincent de Paul ne fut point témoin de tous les périls que couraient les âmes, dans l'esclavage en Barbarie; il les connut néanmoins, car il en parle dans une lettre à Philippe Le Vacher, en décembre 1650 (1). Des relations écrites par d'autres captifs, presque à la même époque, font connaître les durs traitements qu'ils eurent à endurer; ils nomment même des chrétiens brûlés vifs sur la place publique, et par ordre de l'autorité, parce qu'ils étaient revenus à la religion qu'ils avaient eu le malheur d'apostasier (2).

Si tel était le fanatisme des Barbaresques, vers le milieu du dix-septième siècle, il est vraisemblable qu'il était plus cruel encore au moment de la conquête, vers 935. Les efforts prodigieux faits par de fervents fidèles pour racheter de malheureux captifs, les sacrifices que s'imposaient de pieux évêques, les biens de l'Église employés

(1) Maynard, *Saint Vincent de Paul*, t. Ier, p. 234-340.

(2) René Desboys du Chastelet, *l'Odyssée et diversité d'aventures*, in-8°, 1882, publié par dom Piolin.

comme prix de rachats, ne produisirent que des effets partiels.

Les secours devinrent plus généraux, lorsque, en l'année 1200, naquit l'ordre des Trinitaires, dit en France des Mathurins, fondé par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, confirmé par Innocent III, et qui se perpétue en quelques maisons d'Italie et d'Amérique jusqu'à nos jours, tandis que la Révolution l'a fait disparaître de la France. Vingt-trois ans plus tard, saint Pierre Nolasque et saint Raymond de Pennafort fondèrent l'ordre de Notre-Dame de la Merci, *Mariæ de Mercede.* Outre les trois vœux ordinaires de religion, les religieux de cet ordre s'en imposèrent un quatrième, par lequel ils s'obligeaient à engager tous leurs biens et, au besoin, leur propre personne pour la délivrance des captifs chrétiens. En effet, saint Raymond Nonnat ayant consommé tout l'argent qu'il avait emporté en Afrique au rachat des captifs, se mit lui-même en gage pour délivrer les autres (1). L'ordre de la Merci se proposait d'abord le rachat des captifs qui étaient au pouvoir des Maures, maîtres d'une grande partie de l'Espagne; mais on voit que de bonne heure ils passèrent dans les Etats Barbaresques. Cet ordre éminemment charitable prospéra jusqu'au moment où le gouvernement espagnol de la reine Christine s'empara de ses propriétés (1835); depuis lors, il n'y a plus que quelques maisons en Italie, en Sicile et en Amérique.

A ces ordres créés dans le but spécial du rachat des esclaves, il faut ajouter les Lazaristes ou prêtres de la Mission. Saint Vincent de Paul, après avoir fondé, en 1625, cette congrégation qui fut approuvée par Urbain VIII en 1632, parvint à établir à Alger un certain nombre de ces missionnaires dont le supérieur avait le titre et remplissait les fonctions de consul. Il serait impossible de calculer combien ces trois familles religieuses ont arraché de captifs à leur malheureux sort, combien elles ont séché de larmes et sauvé d'âmes (2). Néanmoins, des calculs fondés sur des données sérieuses établissent les chiffres suivants :

(1) Saint Raymond Nonnat mourut à Cardona, le 31 août 1240, à trente-six ans.

(2) De Grammont, *Etudes algériennes. La Rédemption.* Ce travail, publié dans la *Revue historique*, janvier-février 1888, montre les services rendus par les Trinitaires, les Pères de la Merci et les Lazaristes. Le P. Prat, dans son *Histoire de saint Jean de Matha et de saint Félix de Valois*, Paris, 1846, in-12, p. XXXV-XXXIX, présente des calculs très positifs et établis sur les données les plus certaines. Les résultats excitent nécessairement l'admiration.

Les serfs : soixante millions d'attachés à la glèbe furent rendus à la liberté. Les captifs : l'ordre des Trinitaires en délivra neuf cent mille ; l'ordre de la Merci, cinq cent mille ; total, un million quatre cent mille. Et au prix de quels sacrifices héroïques! Il y eut des rachats, entre autres celui de l'auteur de *Don Quichotte*, Cervantès, qui coûtèrent jusqu'à 25,000 livres aux Pères de la Merci. Mgr Pavy, évêque d'Alger, calcule que la délivrance de ce million et demi d'esclaves a dû s'élever à la somme énorme de *huit milliards quatre cent millions*.

Les puissances temporelles songèrent aussi à mettre un terme à l'esclavage des chrétiens en Afrique, et en 1270, l'Angleterre et la France formèrent une alliance à cette fin. Elle ne fut pas sans quelques bons résultats. Cent ans plus tard (1389), les Anglais infligèrent un châtiment aux États Barbaresques, d'accord avec les Français, les Génois et les Vénitiens. Mais en 1506-1509, Ferdinand le Catholique les traita plus durement encore. Cependant les actes de piraterie continuèrent sous la protection des Turcs. Il est possible que Charles-Quint eût mis fin à cette déplorable situation s'il n'avait été empêché par sa rivalité contre la France, et si, en 1544, sa flotte n'eût été détruite par une tempête. Depuis cette époque, les États chrétiens d'Europe conclurent des traités avec les États Barbaresques et se soumirent à leur payer un tribut pour garantir leurs sujets contre l'esclavage, tribut qui ne suffit pas toujours. Pour châtier ces infractions, les puissances chrétiennes attaquèrent plusieurs fois le nid principal des pirates qui était à Alger. En 1655, canonnade des Anglais; en 1663 et 1665, la France commence, par celle que dirigea le duc de Beaufort, ses attaques qui se renouvelèrent souvent depuis; en 1666 et 1670, canonnade des Anglais et des Hollandais; en 1679, deux bombardements des Français, sous la conduite de Duquesne; en 1680, 1682 et 1683, nouveaux bombardements des Français; en 1688, bombardement dirigé par Tourville. En 1689, la paix est conclue entre les Barbaresques, la France, l'Angleterre et la Hollande, qui s'engagent à payer de véritables tributs, déguisés sous le nom de présents, pour mettre leurs vaisseaux marchands à l'abri des pirates. Il y eut d'autres attaques assez infructueuses; mais, le 17 août 1816, une flotte anglo-hollandaise, sous lord Exmouth, incendia la flotte et la ville, et obligea le bey à consentir à l'abolition perpétuelle de l'esclavage des chrétiens.

Enfin, en 1830, sous le gouvernement du roi Charles X, la France se rendit maîtresse d'Alger et coupa court à tous les actes de piraterie. Cette conquête si glorieuse à notre pays devait rétablir la religion catholique dans la patrie des saints Cyprien et Augustin, de sainte Perpétue et de l'illustre esclave et martyre sainte Félicité; il devait aussi amener la fin de l'esclavage africain, tant les dispositions de la Providence sont admirables !

IV

LA TRAITE DES NOIRS

Au quinzième siècle, l'esclavage et le commerce des esclaves étaient complètement abolis chez toutes les nations chrétiennes de l'ancien monde; mais lors de la découverte de l'Amérique, l'avarice des conquérants, s'étayant du conseil imprudent de Barthélemy Las-Cases, introduisit de nouveau l'esclavage et la traite des esclaves. Le pieux dominicain, témoin oculaire des cruautés inouïes exercées par les Espagnols sur les Indiens qu'ils écrasaient de corvées et faisaient mourir par les plus mauvais traitements, proposa d'introduire en Amérique, en nombre suffisant, des esclaves nègres africains, dont un seul pouvait travailler autant que quatre Indiens.

Au reste, les historiens attribuent au conseil de Barthélemy Las-Cases une influence qu'il n'eut pas entièrement; c'est en 1517 qu'il publia l'ouvrage dans lequel il propose de substituer les esclaves nègres aux Indiens reconnus trop faibles pour les travaux qu'on exigeait d'eux; le cardinal Ximenès défendit, tant qu'il fut régent d'Espagne, le trafic des nègres; Charles-Quint temporisait encore en 1517, mais douze ans plus tôt, en 1503, les Portugais avaient introduit des nègres dans les colonies espagnoles, et ils les employaient déjà dans leurs possessions de Guinée en Afrique occidentale. La France n'autorisa ce trafic que sous Louis XIII. Pour Barthélemy Las-Cases, il poursuivit ses démarches pour l'abolition de l'esclavage des Indiens, fit entrer les Dominicains dans ses desseins et même tout l'épiscopat du Nouveau-Monde. Comment ni les uns ni les autres ne comprirent-ils pas que l'âme des nègres était égale à celle des Indiens? Comment ne virent-ils pas que les uns comme les autres avaient un droit égal à la liberté?

Au commencement ce furent les Génois qui entreprirent le com-

merce nouveau des esclaves d'Amérique; mais bientôt les autres États voulurent partager les bénéfices que rapportait cet infâme trafic et presque tous y prirent part. Élisabeth, reine d'Angleterre, déploya une grande habileté et une criminelle cupidité. Durant les trois siècles qui s'écoulèrent depuis l'origine de la traite des noirs, plus de trois millions de ces malheureux furent importés dans le Nouveau-Monde.

C'était afin d'élever les nègres à la religion et à la morale qu'on les avait introduits aux colonies; c'est par ces grands motifs qu'on entraîna Ferdinand et Isabelle (1), c'est par là qu'on triompha des répugnances de Louis XIII. « Louis XIII, dit Montesquieu, se fit une peine extrême de la loi qui rendait esclaves les nègres de ses colonies; mais, quand on lui eut bien mis dans l'esprit que c'était la voie la plus sûre pour les convertir, il y consentit (2). » Ainsi c'était sous les voiles de la religion que la cupidité savait déguiser ses cruelles entreprises contre les nègres.

Ce que ces infortunés avaient à souffrir de la part de leurs maîtres, il serait difficile de le dire, et ce serait un tableau navrant que celui de leur existence s'il fallait le retracer au naturel. L'historien de saint Pierre Claver dit en parlant de ceux de Carthagène : « Les nègres y sont chargés de tout le travail : on les emploie aux mines, à la culture des terres, aux ouvrages les plus pénibles; l'on y est riche, l'on n'y vit qu'au prix de leurs sueurs et souvent même de leur sang...

« Les marchands et les armateurs vont les acheter sur les côtes de la Guinée, d'Angola et du Congo, au milieu même des terres de l'Afrique, où ces malheureux sont continuellement en guerre les uns avec les autres, et d'où les vainqueurs viennent vendre leurs captifs pour du vin, de l'huile et d'autres provisions... Les autres nègres se tirent des îles de Saint-Thomas, de Carabol, d'Arda et de Mina... Le vil prix auquel on vend ces pauvres gens marque bien leur misère et le mépris qu'on en fait...

« On ne peut exprimer toutes les misères que ces pauvres esclaves ont à souffrir durant le cours de la navigation. On les entasse pêle-mêle au fond des vaisseaux, sans lit, presque sans nourriture, chargés de chaînes et plongés dans leurs ordures. Tout cela, joint à

(1) Bergier, *Dictionnaire théologique*, au mot *Nègre*.

(2) Montesquieu, *l'Esprit des Lois*, liv. XV, c. IV. Il cite le P. Labat, *Nouveaux voyages aux îles de l'Amérique*, t. IV, p. 114.

la chaleur du lieu obscur où on les renferme et à la mauvaise qualité des aliments qu'on leur donne, leur cause des maladies, des plaies et des ulcères qui augmentent leur infection naturelle à un tel point que souvent ils ne peuvent la supporter eux-mêmes.

« Il n'est point de bêtes maltraitées comme ces malheureux; aussi plusieurs tombent dans le désespoir et aiment mieux se laisser mourir de faim que de vivre dans un état si déplorable. Souvent quand la vieillesse ou l'infirmité les a mis hors d'état de travailler, leurs maîtres les abandonnent impitoyablement à leurs propres misères, comme des animaux devenus inutiles, sans daigner leur procurer le moindre secours.

« Ce qu'il y a de plus triste pour eux, c'est qu'on ne prend guère plus de soin de leurs âmes que de leurs corps. Toute la peine que se donnent les marchands qui les vendent et les maîtres qui les achètent consiste à leur ordonner de se faire chrétiens; et comme la crainte aussi bien que l'ignorance de ce qu'on exige d'eux les empêche de résister, on prend occasion de leur silence pour les baptiser... et faute d'une connaissance suffisante de leur état, avec le caractère de chrétiens, ils conservent des mœurs païennes et toute sorte de superstitions (1). »

Durant trente-neuf ans, et jusqu'à son dernier jour, saint Pierre Claver se consacra tout entier au service de ces malheureux. Non moins héroïque se montra saint François Solano, observantin, apôtre du Pérou, qui mourut le 24 juillet 1610. Le zèle héroïque de ces deux fils de Saint-François et de Saint-Ignace soulagea des milliers d'infortunés; mais combien d'autres restèrent abandonnés à leur misérable sort!

Une autre suite, et des plus déplorables, de la traite des noirs fut d'introduire de nouveau les esclaves dans les nations chrétiennes de l'Europe. Les historiens de sainte Thérèse nous apprennent que son père, homme d'une grande intelligence et d'une vertu austère, ne voulut jamais avoir sous son toit un seul esclave, tandis que tous les palais et même les simples logis d'Avila en étaient remplis.

Ce fut encore sous le prétexte d'instruire les nègres de la religion d'une manière plus parfaite en France qu'il n'était possible de le faire aux Antilles, que l'on demanda et qu'on obtint de Louis XV une dérogation à cette grande maxime nationale qui tenait pour

(1) Fleuriau (le P. B.-G.), *Vie de saint Pierre Claver, apôtre des nègres*, liv. II, c. II.

libre quiconque touchait au sol de la France. Ce fut en 1716, sous la régence du duc d'Orléans, que cette loi fut rendue. Et à l'abri de cette loi, non enregistrée, la France, et surtout la capitale, furent inondées de nègres esclaves. Ils se vendaient publiquement. Le duc de Penthièvre, amiral de France, réclama hautement contre cette violation des maximes du royaume. C'était en 1762 (1).

L'Église éleva la première la voix contre les horreurs de la traite des noirs. Paul III, le 29 mai 1537; Urbain VIII, le 22 avril 1639, se prononcèrent fortement contre l'esclavage, et, après eux, Benoît XIV, par son édit du 20 décembre 1741.

On a fait à l'Angleterre l'honneur de l'abolition de la traite; elle avait à expier une part considérable prise à ce criminel trafic au temps d'Élisabeth. En Amérique, les quakers l'avaient devancée. En 1718, le quaker Will. Burling fit paraître le premier écrit contre l'esclavage. D'autres membres de sa secte et des partisans de son opinion suivirent son exemple, notamment Guillaume Penn, qui abolit le premier l'esclavage dans la Pensylvanie, État qu'il avait fondé dans l'Amérique du Nord. Le petit État de Delaware imita cet exemple; et peu après, toutes les colonies possédées par les quakers firent de même. Ils s'occupèrent en même temps d'ouvrir des écoles pour les nègres.

Soit émulation, soit générosité naturelle, depuis ces premiers exemples, l'Angleterre ne cessa d'entendre des voix s'élever en faveur des nègres; prédicateurs et savants, poètes et hommes d'État prirent ouvertement parti pour la cause de l'humanité; Pitt, Fox, Wilberforce, Grenville, Buxton et d'autres immortalisèrent leur nom par de généreux efforts. Ils obtinrent d'abord la loi de 1785 qui punit de mort le meurtre d'un nègre et réduisit à trente coups de fouet le maximum de la peine à infliger à l'un de ces malheureux.

Il est important de distinguer dans tout ce qui se fit depuis pour extirper l'esclavage, *l'abolition* de *l'émancipation*, la première prohibant le commerce des esclaves, la seconde ordonnant l'affranchissement des esclaves existants. Il ne pouvait y avoir aucun doute; ce qui était le plus urgent, c'était l'abolition de la traite; car ne pouvant introduire de nouveaux esclaves, il fallait traiter humainement ceux qui restaient, afin que le nombre d'esclaves nécessaires dans la colonie se complétât lui-même.

(1) Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, t. Ier, p. LXXXI-LXXXIII.

Les États libres de l'Amérique du Nord promulguèrent la défense d'introduire des esclaves en 1787; tandis que les États libres du Sud, la Virginie, le Maryland, la Géorgie, la Caroline du Sud, la Louisiane, le Missouri, l'Ohio, tolérèrent et maintinrent l'esclavage jusqu'à une époque toute rapprochée, jusqu'en 1862.

En Europe, la première *émancipation* réelle de la part d'un gouvernement fut proclamée par la Convention nationale le 4 février 1794: elle déclara libres tous les esclaves des colonies françaises, sans toutefois que ces grands mots fussent sérieusement suivis d'effets. La même année, le Danemarck proclama le principe de l'abolition. Le rôle que joua Napoléon dans la question de l'esclavage des nègres fut ambigu et sans résultats.

Mais un acte des plus importants fut celui du Parlement d'Angleterre qui décréta *l'abolition*, en 1807, sur la demande instantanée de Fox, malgré l'opposition acharnée d'un très grand nombre de députés, et en particulier du vieux Nelson. Il y avait vingt ans que la question avait été portée au Parlement, en 1798, par Wilberforce et reproduite d'année en année jusqu'en 1806, avec des chances de succès divers. Ce fut un coup de parti qui fit proclamer l'abolition en 1807. Cette loi mit un terme à la traite des noirs chez les Anglais, et c'est ainsi que le premier grand pas fut fait.

Mais l'Angleterre ne voulut pas être seule à renoncer à la traite prohibée; elle chercha à associer les autres États à cette cause digne d'intérêt, et elle ne négligea aucun effort pour obtenir que l'abolition prononcée chez elle le fût par toutes les nations européennes. Elle introduisit cette question dans tous les congrès, dans tous les traités auxquels elle prit part et elle finit par en amener la solution à peu près complète. Elle conclut des traités avec les États, en vertu desquels ils renonçaient au commerce des esclaves : en 1813, avec la Suède; en 1814, avec les Pays-Bas et le Danemarck; en 1815, avec le Portugal; en 1815 et 1817, avec l'Espagne; en 1826, avec le Brésil; en 1831, avec la France, qui s'y était déjà engagée auparavant. En 1814 les États-Unis avaient donné une promesse semblable; en 1840 de nouvelles conventions furent arrêtées avec l'Autriche, la Prusse et la Russie; et le 19 juin 1845 toute la Confédération germanique déclara que la traite des nègres serait punie comme la piraterie. Mais plusieurs de ces États tinrent mal leurs engagements, entre autres le Brésil, la France et les États-Unis; la traite continua sous le pavillon des États-Unis qui ne

voulurent pas se soumettre au contrôle anglais ou droit de visite.

Au traité de Vienne, l'Angleterre avait obtenu une déclaration générale qui ne lui donnait qu'une satisfaction spéculative, et elle continua les négociations avec les puissances. Sous le prétexte de surveiller s'il ne se commettait pas de contravention aux conditions accordées, elle voulait que tous les Etats lui cédassent le droit de visite sur tous leurs vaisseaux soupçonnés de faire la traite. C'était une manière détournée d'obtenir la police des mers pour laquelle tant de discussions et tant de guerres avaient eu lieu au dix-huitième siècle. Cette prétention, déjà repoussée en 1814 et 1815 par Talleyrand, le fut de nouveau, avec une grande élévation de vues et de langage, dans un mémoire produit au congrès de Vérone, par Chateaubriand. Divers traités intervinrent en 1822, à la suite du congrès de Vérone (1).

Pour la France, l'ordonnance royale du 8 janvier 1817 avait défendu l'introduction des noirs dans les colonies, sous peine de la confiscation du navire et de l'interdiction du capitaine. Cette ordonnance fut rendue applicable en France, par la loi du 15 avril 1818. La contrebande qui en éludait les dispositions obligea de rendre une seconde loi le 25 avril 1827. Celle-ci portait la peine du bannissement contre tous ceux qui prendraient part au trafic; mais une loi plus sévère devint bientôt nécessaire et elle parut en 1831.

A la même époque, profitant habilement des difficultés qui entravaient le gouvernement nouveau de la France, l'Angleterre obtint le droit de visite sur les navires soupçonnés de pratiquer la traite, droit que la diplomatie française lui avait jusqu'alors énergiquement et glorieusement refusé. Des traités, stipulés de 1833 à 1842 pour la répression de la traite et pour l'établissement du droit de visite réciproque, furent conclus entre la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie.

L'Angleterre, constatant que toutes les mesures prises pour la répression de la traite ne suffisaient pas à arrêter le honteux commerce des hommes, demandait, vers la fin de 1842, de nouvelles dispositions. Elle faisait plus, elle entreprenait, à la même époque, d'aller tarir les sources de la traite au sein même de l'Afrique. Des sociétés philanthropiques se formaient chez elle dans ce but et se préparaient à des sacrifices immenses; malheureusement philanthropie et com-

(1) Martens, *Nouveau Recueil des traités de paix*, t. V, p. 139 et suivantes.

merce expriment la même idée dans la langue des Anglais, et les beaux projets mis en avant n'ont produit aucun résultat. La divine Providence réservait à la charité chrétienne et catholique d'exécuter un projet que les gouvernements, avec leurs immenses ressources, leurs millions et leurs forces matérielles, étaient impuissants à réaliser. Nous allons essayer de dire tout à l'heure ce que le grand cœur de Léon XIII a entrepris pour la destruction de l'esclavage au sein de l'Afrique encore païenne et musulmane, et ce que son digne représentant, le cardinal Lavigerie, fait en ce moment à la grande admiration du monde civilisé.

Mais il faut encore ajouter un mot pour faire comprendre l'action de la catholicité en comparaison avec la philanthropie ; les efforts de la cupidité et la générosité magnanime du pape Grégoire XVI.

En vertu d'un bill sanctionné par la reine le 25 août 1833, tous les esclaves des colonies anglaises furent émancipés le 1er août 1838, et depuis ce jour il n'y a plus d'esclaves en ces vastes contrées. Il en est de même au Mexique, depuis qu'il est séparé de l'Espagne, et dans les Etats confédérés de l'Amérique méridionale. En revanche, parmi les Etats-Unis de l'Amérique, ceux du Nord seuls abolirent l'esclavage, il subsista encore dans les Etats du Midi jusqu'en 1862, de sorte que l'on y comptait plus de 2,400,000 esclaves.

Il existait, dans ces pays, le plus brutal préjugé contre les hommes de couleur, et la législation fermait les yeux sur les cruels traitements dont ils étaient l'objet. Dans un de ces Etats à esclaves, il était défendu, par la loi, d'instruire les nègres, pour les empêcher d'arriver jamais au plein usage de leur raison. Dans le Missouri, par exemple, une loi décréta, en 1837, que quiconque écrirait contre l'esclavage serait vendu comme esclave.

De pareils excès ne pouvaient demeurer sans retentissement : ils excitèrent, en France en particulier, un sentiment de répulsion que nous voudrions dire universelle. Tandis que, de part et d'autre, on discutait avec éclat, souvent avec talent, au sujet de l'esclavage, la charité envoyait des légions de religieux et de religieuses au secours des malheureuses victimes de la cupidité sans entrailles des marchands et des colons. Nous nous contenterons de citer ici deux noms. Dès 1817 et les années suivantes, la mère Anne-Marie Javouhey, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, créait des établissements à l'île de la Réunion, dans la mer des Indes; à l'île de Saint-Louis et de Gorée, au Sénégal; en

Afrique; à Cayenne, dans la Guyane française; à la Guadeloupe, à la Martinique, à Saint-Pierre et Miquelon dans l'Amérique du Nord, à Pondichéry, dans l'Inde. Tandis qu'elle soignait elle-même les nègres malades du Sénégal, elle fut poussée par l'Esprit de Dieu à se consacrer tout entière au salut des noirs. Elle obtint du gouvernement français, en outre des écoles de jeunes filles qu'elle établit au Sénégal, les moyens de faire venir et d'élever, en France, un certain nombre de jeunes gens qui, après y avoir puisé une éducation et une instruction chrétiennes, retourneraient dans leur pays, soit comme prêtres, soit comme laïques pieux et dévoués au bien. La difficulté d'acclimater les jeunes Africains fit échouer ce projet; mais en 1833, au moment où le gouvernement était poussé fortement à l'abolition de l'esclavage dans les colonies et cherchait les moyens de la réaliser, il lui proposa de réunir, sous sa conduite, sur les bords de la Mana (Guyane française), où sa Congrégation avait déjà un établissement, tous les noirs appartenant au gouvernement et provenant des captures faites sur les navires qui se livraient à la traite des nègres. En peu de temps elle réunit six cents esclaves et les transforma si complètement que les colons la poursuivirent de leur haine, car ils virent que rien ne préparait mieux l'émancipation (1).

Dans le même temps, le vénérable François-Marie-Paul Libermann, fondateur de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, excitait l'enthousiasme de ses disciples en leur proposant de se dévouer au salut spirituel et temporel des nègres de la Guinée. La suite de leur apostolat a prouvé que l'Esprit de Dieu avait inspiré le père et les fils dans cette entreprise (2).

Peu après ces fondations, un séminaire s'établissait à Lyon dans le but d'envoyer des missionnaires dans le centre de l'Afrique. En même temps le cardinal Lavigerie fondait ses missionnaires dits les Pères Blancs; il établissait aussi des Sœurs qui se dévouent à cette vie apostolique des missions en Afrique. Tous, poussés par le même zèle pour le salut des âmes, travaillent avec une ardeur que rien ne peut arrêter. Nous ne pouvons qu'indiquer les œuvres admirables

(1) *La R. M. Javouhey, fondatrice de la Congrégation de Cluny*, par le R. P. Delaplace, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Lecoffre. 2 vol. in-8°.

(2) *Vie du R. P. F.-M.-P. Libermann*, par S. E. le card. Pitra. Poussielgue, 1872. In-8°, 2e édition. Le procès de canonisation du V. François Libermann se poursuit avec activité.

de l'apostolat catholique; quelques publications périodiques, comme *les Missions catholiques*, les font connaître d'une manière sûre et complète.

Ces dévouements et d'autres de même nature rendaient d'importants services à la cause de l'abolition de l'esclavage; mais il ne faut pas oublier non plus les secours qu'apportèrent à la même cause, mais par d'autres moyens, le duc de Broglie, Antoine Passy, Lamartine, Henri Wallon (1), et d'autres esprits généreux qui défendirent la cause de l'humanité par leurs écrits et par leur parole éloquente.

Mais personne ne s'exprima avec autant d'énergie et d'autorité que le pape Grégoire XVI. Dans une encyclique du 3 décembre 1839, il exhorta et adjura tous les chrétiens de ne soumettre personne à l'esclavage, de ne pas se livrer à ce commerce, de ne venir, en aucune façon, en aide aux marchands d'esclaves (2). Il fait voir comment l'Évangile a apporté, dès l'origine, un adoucissement à l'état des esclaves. Il cite l'exemple des chrétiens qui se livraient eux-mêmes à l'esclavage pour racheter d'autres fidèles soumis à cette dure condition. Il rapporte ce fait attesté par saint Clément Ier qui occupe la chaire de saint Pierre à la fin du premier siècle (3). Puis il montre la suite de ses prédécesseurs jusqu'à Pie VII, tous unanimes à condamner l'esclavage. Il ajoute : « Voulant éloigner un si grand opprobre de tous les pays chrétiens, après avoir mûrement examiné la chose avec quelques-uns de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, appelés en conseil, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, nous avertissons par l'autorité apostolique et nous conjurons instamment dans le Seigneur tous les fidèles de quelque condition que ce soit, qu'aucun d'eux n'ose, à l'avenir, tourmenter injustement les Indiens, les nègres ou autres semblables, ou les dépouiller de leurs biens, ou les réduire en servitude, ou assister et favoriser ceux qui se permettent ces violences à leur égard, ou exercer ce commerce inhumain par lequel les

(1) *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité.* Hachette, 1879. 3 vol. in-8°. Nous avons beaucoup emprunté à cet excellent livre. La première édition est de 1845.

(2) *In supremo.* — Nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire en entier ces Lettres apostoliques, qui sont un document de la plus haute portée. (Voir *l'Ami de la Religion*, 24 décembre 1839.)

(3) De l'an 91 à l'an 100. — Cet exemple de charité héroïque a été imité dans tous les siècles chrétiens, notamment par saint Paulin de Nole et saint Vincent de Paul. (Maynard, *Saint Vincent de Paul*, t. Ier, p. 194-203.)

nègres, comme si ce n'étaient pas des hommes, mais de simples animaux, réduits en servitude de quelque manière que ce soit, sont, sans aucune distinction et contre les droits de la justice et de l'humanité, achetés, vendus, et voués quelquefois aux travaux les plus durs, et de plus, par l'appât du gain offert par ce même commerce aux premiers qui enlèvent les nègres, des guerres et des querelles perpétuelles sont excitées dans leur pays.

« De l'autorité apostolique, nous réprouvons tout cela comme indigne du nom chrétien, et par la même autorité, nous défendons sévèrement qu'aucun ecclésiastique ou laïque (1) ose soutenir ce commerce des nègres sous quelque prétexte ou couleur que ce soit, ou prêcher et enseigner en public et en particulier contre les avis que nous donnons dans ces lettres apostoliques. »

Jamais pareil coup n'avait encore été porté à l'esclavage et, à plus forte raison, au commerce criminel des nègres. Un membre du Parlement d'Angleterre ne craignait pas de dire que le Pape, par cette encyclique, avait plus fait pour l'émancipation des esclaves, que tous les congrès et toutes les croisières organisées contre la traite.

Durant ce temps, que faisait la secte des philosophes? Voltaire, parlant d'un intérêt qu'il avait pris dans une compagnie de traite, disait : « J'ai fait une bonne affaire et une bonne action. » Ce mot suffirait pour flétrir à jamais sa mémoire, si elle n'était pas déshonorée par d'autres mots semblables. Tous ses disciples, ouverts ou déguisés, partageaient sa manière de voir. Montesquieu décrit avec une amère ironie les raisons des défenseurs de l'esclavage : « Le sucre serait trop cher si les nègres ne le cultivaient; d'ailleurs dans des corps aussi noirs et au nez si écrasé, on ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu ait mis une âme, et surtout une âme bonne. » Si tous n'exprimaient pas aussi clairement leur pensée, tous l'approuvaient (2). Il est d'ailleurs un fait incontestable : *le Traité des délits et des peines*, publié, en 1764, par Beccaria, fut accueilli par les philosophes comme l'expression la plus autorisée de leur doc-

(1) Il est difficile de s'expliquer pourquoi des historiens sérieux ont retranché ce mot, comme si le Souverain Pontife et l'autorité ecclésiastique, en général, n'avaient pas le droit et le devoir de prescrire une ligne de doctrine et d'action aux laïques, aussi bien qu'aux ecclésiastiques. De même ici l'enseignement par la presse est désigné aussi bien que l'enseignement oral.

(2) Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 2e édition, t. Ier, p. LXXXIII.

trine. A peine eut-il paru à Milan qu'il fut traduit et commenté par Voltaire, Diderot, Morellet, Brissot, Servan et l'élite des philosophes. Or, loin de réprouver le principe de l'esclavage, Beccaria demande qu'il soit reconnu comme une peine pour certains crimes, et il demande l'esclavage perpétuel (1).

Cet enseignement, qui trouvait un auxiliaire puissant dans la cupidité, ne pouvait pas passer sans produire ses fruits : aussi l'esclavage et la traite des nègres continuèrent et même augmentèrent, durant toute la première moitié du dix-neuvième siècle et, en 1860, on employait en Amérique 200,000 esclaves et, cinquante ans avant, 80 ou 100,000 paraissaient suffire; ces 200,000 ne formaient pas la moitié du nombre qui était annuellement exporté d'Afrique, vu que la moitié mourait en chemin. Les Africains eux-mêmes se faisaient incessamment la guerre pour pouvoir vendre leurs prisonniers, et c'était même assez souvent les parents et les amis qui, pour un modique profit, vendaient leurs propres familles aux factoreries de la traite des nègres.

Les États-Unis, qui avaient la honte de produire la secte des mormons, se déshonoraient encore par le rétablissement peu occulte de la traite des noirs. C'étaient surtout les Etats du Sud qui portaient ce dernier stigmate, et il servit de prétexte aux Etats du Nord pour leur déclarer la guerre; mais il existait d'ailleurs, dès l'origine même de la Confédération, un antagonisme d'intérêts et de mœurs qui devait amener une rupture. Le prétexte mis en avant par les Etats du Nord fut la cause de la liberté des esclaves. En 1850, on comptait seize Etats libres et quinze Etats à esclaves; ces derniers avaient obtenu un *compromis* qui permettait de rechercher les esclaves fugitifs, même dans les Etats libres. Il y avait eu aussi des ententes pour l'élection du président, qui était pris alternativement dans ces deux classes d'Etats.

Malgré tout cela, l'union fut rompue, et la guerre civile commença le 11 avril 1861 ; cette lutte sanglante dura quatre ans; de terribles batailles furent livrées, des villes prises et reprises; près d'un million d'hommes périt; le commerce des États-Unis fut ruiné; la dette publique s'élèva à près de 10 milliards. Le Nord proclama l'abolition de l'esclavage, le Sud arma ses esclaves, qui se montrèrent plus fidèles qu'on ne l'aurait pensé. Dans ces circons-

(1) Le journal *le Globe*, rédigé par des saint-simoniens, traitait de doctrine impie celle de l'abolition de l'esclavage. (Wallon, *loc. cit.*, p. LXXXIV.)

tances, le président Lincoln fit preuve d'une constance extraordinaire; il témoigna toujours le vif désir de la paix, mais il posait comme bases essentielles le rétablissement de l'union et l'abandon complet de l'esclavage. Il fut assassiné avant la fin des hostilités, qui eut lieu à la fin de mai 1865. Les États du Sud, qui avaient voulu rompre avec ceux du Nord, furent obligés de rentrer dans l'Union, et l'esclavage fut définitivement aboli dans tous les États de l'Union.

Le Brésil était le seul État qui eût conservé officiellement l'esclavage. Il a pensé qu'il ne pouvait faire une offrande plus agréable au Souverain Pontife, Léon XIII, que l'abolition de cette institution inhumaine. Au milieu des fêtes de cette année jubilaire, aucune nouvelle n'a réjoui aussi sensiblement l'âme de l'auguste pontife. Il faut l'entendre lui-même, parlant aux évêques brésiliens, dans son Encyclique du 5 mai 1888.

« Vénérables Frères,
« Salut et bénédiction apostolique.

« Au milieu des manifestations si nombreuses et de si grande piété que presque toutes les nations ont accomplies et continuent d'accomplir chaque jour pour Nous féliciter d'avoir atteint heureusement le cinquantenaire de Notre sacerdoce, il en est une qui Nous a particulièrement touché, et c'est celle qui Nous est venue du Brésil où, à l'occasion de cet heureux événement, la liberté a été légalement rendue à un grand nombre de ceux qui, dans le vaste territoire de cet empire, gémissaient sous le joug de la servitude. Cette œuvre, tout empreinte de miséricorde chrétienne et due au zèle d'hommes et de femmes charitables, agissant en cela de concert avec le clergé, a été offerte au divin Auteur et Dispensateur de tout bien, en témoignage de reconnaissance pour la faveur qui Nous a été si bénignement accordée d'atteindre sain et sauf l'âge de Notre année jubilaire.

« Cela Nous a été particulièrement agréable et consolant, surtout parce que Nous y avons vu la confirmation d'une très heureuse nouvelle, à savoir que les Brésiliens voulaient abolir désormais et extirper complètement la barbarie de l'esclavage. Cette volonté du peuple a été secondée par le zèle éminent de l'empereur et de son auguste fille, de même que par ceux qui dirigent la chose

publique, au moyen de lois qui ont été rendues et sanctionnées à cet effet. La joie que Nous en avons éprouvée, Nous l'avons manifestée, au mois de janvier dernier, à l'envoyé que l'auguste empereur avait délégué auprès de Nous, ajoutant de plus que Nous écririons à l'épiscopat au sujet des malheureux esclaves (1).

« Nous tenons, en effet, auprès de tous les hommes, la place du Christ, Fils de Dieu, qui a été tellement embrasé de l'amour du genre humain que, non seulement il n'a pas hésité, en prenant notre nature, à vivre au milieu de nous, mais qu'il a aussi aimé à se donner le nom de Fils de l'homme, en protestant ouvertement qu'il s'était mis en rapport avec nous pour *annoncer aux captifs la délivrance* (2), afin que, affranchissant le genre humain de la pire des servitudes, qui est celle du péché, *il renouvelât toutes choses en lui, et ce qui est au ciel, et ce qui est sur la terre* (3), et rétablît ainsi dans sa dignité première toute la race d'Adam, précipitée dans la ruine de la race commune. Saint Grégoire le Grand a dit opportunément à ce sujet : *Puisque notre Rédempteur, auteur de toute créature, a voulu, dans sa clémence, revêtir la chair humaine, afin que, par la grâce de sa divinité, le lien de notre servitude étant brisé, il nous rendît l'antique liberté, c'est faire chose salutaire de rendre, par le bienfait de l'affranchissement, à la liberté dans laquelle ils sont nés, les hommes que la nature a faits libres dès l'abord et à laquelle le droit des gens a substitué le joug de la servitude* (4).

« Il convient donc, et c'est bien le propre de Notre ministère apostolique, de seconder et de favoriser puissamment tout ce qui peut assurer aux hommes, soit pris séparément, soit en société, les secours aptes à soulager leurs nombreuses misères, dérivées, comme le fruit d'un arbre gâté, de la faute des premiers parents; et ces secours, de quelque genre qu'ils soient, sont non seulement très efficaces pour la civilisation, mais ils conduisent aussi convenable-

(1) Nous empruntons la traduction publiée par *le Moniteur de Rome*.
« A l'occasion de Notre Jubilé... Nous désirons donner au Brésil un témoignage tout particulier de Notre paternelle affection, au sujet de l'émancipation des esclaves. » (*Réponse à l'adresse du ministre du Brésil, de Souza Correa.*)

(2) Is., LXI, 1; Luc, IV, 19.

(3) Ephes., I, 10.

(4) Lib. VI, ep. 12.

ment à cette rénovation intégrale de toutes choses que Jésus-Christ, Rédempteur des hommes, s'est proposée et a voulue.

« Or, au milieu de tant de misères, il faut vivement déplorer celle de l'esclavage auquel une partie considérable de la famille humaine est assujettie depuis bien des siècles, gémissant ainsi dans la douleur et l'abjection, contrairement à ce que Dieu et la nature ont d'abord établi. En effet, l'Auteur suprême de toutes choses avait décrété que l'homme eût à exercer comme une sorte de domination royale sur les animaux des bois, des mers et des airs, et non que les hommes eussent à exercer cette domination sur leurs semblables : *Ayant créé l'homme raisonnable à son image*, dit saint Augustin, *Dieu a voulu qu'il ne fût le maître que des créatures dépourvues de raison; de telle sorte que l'homme eût à dominer non pas les autres hommes, mais les animaux* (1). D'où il suit *que l'état de servitude s'entend imposé de droit au pécheur. Aussi le nom d'esclave n'a pas été employé par l'Écriture avant que le juste Noé eût puni par ce nom le péché de son fils. C'est donc la faute qui a mérité ce nom et non pas la nature* (2).

« De la contagion du premier péché ont dérivé tous les maux, et, notamment, cette perversité monstrueuse par laquelle il y a eu des hommes qui, perdant le souvenir de l'union fraternelle dès l'origine, au lieu de pratiquer, sous l'impulsion de la nature, la bienveillance et la déférence mutuelles, n'ont écouté que leurs passions et ont commencé à considérer les autres hommes comme leur étant inférieurs et à les traiter, par conséquent, comme des animaux nés pour le joug. De là, et sans tenir le moindre compte ni de la communauté de nature, ni de la dignité humaine, ni de l'image divine imprimée dans l'homme, il est arrivé, au moyen des querelles et des guerres qui éclatèrent ensuite, que ceux qui se trouvaient l'emporter par la force s'assujettissaient les vaincus, et qu'ainsi la multitude, quoique d'une même race, se partageât graduellement en individus de deux catégories distinctes, à savoir les esclaves vaincus assujettis aux vainqueurs leurs maîtres.

« L'histoire des anciens temps nous montre ce lamentable spectacle jusqu'à l'époque du divin Rédempteur; la calamité de la servitude s'était propagée chez tous les peuples, et bien réduit était le nombre des hommes libres, jusque-là qu'un poète de l'empire

(1) Gen., I, 26.
(2) *Ibid.*, 25.

put proférer cette atrocité que *le genre humain ne vit que pour le petit nombre* (1). Cela fut en vigueur chez les nations même les plus policées, chez les Grecs, chez les Romains, où la domination d'un petit nombre s'imposait à la multitude; et cette domination s'exerçait avec tant de perversité et d'orgueil, que les troupes d'esclaves étaient considérées comme des biens, non comme des personnes, mais comme des choses, dépouillées de tout droit et dépourvues même de la faculté de conserver la vie et d'en jouir.

« *Les serviteurs sont au pouvoir des maîtres, et ce pouvoir émane du droit des gens, car on peut observer qu'il existe exactement chez tous les peuples le pouvoir pour les maîtres de disposer de la vie et de la mort des esclaves, et tout ce qui est acquis par l'esclave l'est au profit du maître* (2). Par suite d'une aussi profonde perturbation morale, il fut impunément et publiquement permis aux maîtres d'échanger leurs esclaves, de les vendre, de les livrer en héritage, de les battre, de les tuer, d'en abuser pour leurs passions et leur cruelle superstition.

« Bien plus, ceux qui étaient réputés les plus sages parmi les gentils, des philosophes insignes, très versés dans le droit, se sont efforcés de se persuader à eux-mêmes et de persuader aux autres, par un suprême outrage au sens commun, que la servitude n'est autre chose que la condition nécessaire de la nature; et ils n'ont pas rougi d'enseigner que la race des esclaves le cède de beaucoup, en faculté intellectuelle et en beauté corporelle, à la race des hommes libres; qu'il faut, partant, que les esclaves, comme des instruments dépourvus de raison et de sagesse, servent en toutes choses aux volontés de leurs maîtres. Cette doctrine inhumaine et inique est souverainement détestable et telle qu'une fois acceptée il n'est plus d'oppression, si infâme et barbare soit-elle, qui ne se soutienne impudemment avec une certaine apparence de légalité et de droit.

« L'histoire est pleine d'exemples du grand nombre de crimes et de pernicieux fléaux qui en ont résulté pour les nations; la haine en a été excitée dans le cœur des esclaves, tandis que les maîtres se sont vus réduits à vivre dans une appréhension et une crainte perpétuelles; les uns préparaient les torches incendiaires de leur fureur, les autres persistaient de plus en plus dans leur cruauté; les

(1) Lucan. Phars., v, 343.
(2) Justinian. Inst., l. Ier, tit, 8. II, 1.

États étaient ébranlés et exposés à tout moment à la ruine par la multitude des uns et par la force des autres; de là, en un mot, les tumultes et les séditions, le pillage et l'incendie, les combats et les massacres.

« La foule des mortels était opprimée par cette profonde abjection, d'autant plus misérablement qu'elle était plongée dans les ténèbres de la superstition, lorsque, à la maturité des temps établie par la sagesse divine, une admirable lumière resplendit du haut du ciel et la grâce du Christ Sauveur se répandit abondamment sur tous les hommes; en vertu de ce bienfait, ils furent tirés de la fange et de l'accablement de la servitude, et tous, sans exception, ils furent rachetés du dur esclavage du péché et élevés à la très noble dignité de fils de Dieu.

« Aussi les Apôtres, dès l'origine de l'Eglise, eurent-ils soin d'enseigner et d'inculquer, entre autres préceptes d'une vie très sainte, celui qui, plus d'une fois, a été écrit par saint Paul à des hommes régénérés par l'eau du baptême : *Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi dans le Christ Jésus; vous tous, en effet, qui êtes baptisés au nom du Christ, vous êtes revêtus de la devise du Christ. Il n'y a ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni mâle ni femelle, vous êtes tous une même chose dans le Christ Jésus* (1). *Il n'y a ni Gentil ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni maître, mais il y a en toutes choses et pour tous le Christ* (2). *En vérité, nous avons tous été baptisés dans un même Esprit et dans un même corps, aussi bien les Juifs que les Gentils, les esclaves que les hommes libres, et tous nous avons été abreuvés à la source du même Esprit* (3).

« Enseignements bien précieux, honorables et salutaires, dont l'efficacité a non seulement rendu et accru au genre humain sa dignité, mais a aussi amené les hommes, quels que soient leur pays, leur langue, leur condition, à s'unir très étroitement par les liens d'une affection fraternelle. Cette charité du Christ dont saint Paul était vraiment embrasé, il l'avait puisée dans le Cœur même de Celui qui s'était fait miséricordieusement le frère de tous et de chacun des hommes, et qui les avait tous, sans en excepter ou en oublier un seul, tellement ennoblis de sa propre noblesse qu'il les avait

(1) Gal., III, 26-28.
(2) Coloss., III, 11.
(3) I Cor., XII, 13.

admis à participer à la nature divine. Par cette charité même se formèrent et furent divinement agrégées les races, qui se constituèrent d'une manière admirable pour l'espoir et le bonheur public, alors que, dans la suite des temps et des événements et grâce à l'œuvre persévérante de l'Eglise, la société des nations put se constituer sous une forme chrétienne et libre, renouvelée à l'instar de la famille.

« Dès l'origine, en effet, l'Eglise consacra un soin spécial à ce que le peuple chrétien reçût et observât comme de juste, dans une question de si haut relief, la pure doctrine du Christ et des Apôtres. Désormais, grâce au nouvel Adam, qui est le Christ, il subsiste une union fraternelle des hommes et des peuples entre eux; de même qu'ils ont tous une seule et même origine dans l'ordre de la nature, de même aussi, dans l'ordre surnaturel, ils ont tous une seule et même origine de salut et de foi; tous sont également appelés à l'adoption d'un seul Dieu, leur Père à tous, en tant qu'il les a tous rachetés lui-même à grand prix; tous sont membres d'un grand corps; tous sont admis à participer au divin banquet; à tous sont offerts les bienfaits de la grâce et ceux de la vie immortelle. — Cela posé comme base de fondement, l'Eglise s'est efforcée, en tendre mère, d'apporter quelque soulagement aux charges et à l'ignominie de la vie servile; et elle a efficacement défini et inculqué les droits et les devoirs réciproques entre les maîtres et les serviteurs, conformément à ce que les Apôtres avaient affirmé dans leurs épîtres ».

Le Saint-Père expose ensuite la tradition de l'Eglise catholique, et il montre sa continuité et son uniformité depuis le temps des Apôtres jusqu'à nos jours. Que ne nous est-il possible de reproduire des pages si pleines de lumière et de chaleur!

Dom Paul Piolin.

(*A suivre.*)

UN PÈLERINAGE DANS LES ANDES

NOTRE-DAME DE COPACABANA

Le sanctuaire de Notre-Dame de Copacabana est l'un des plus anciens et de beaucoup le plus célèbre de toute l'Amérique. Son illustration peu commune, ses richesses presque sans égales, la persistante affluence des visiteurs, lui permettent de rivaliser avec les lieux de dévotion les plus connus de l'Ancien Continent; son origine mystérieuse, au milieu du plus mystérieux des pays, sa situation unique, les difficultés inouïes qu'une partie des fidèles est obligée de surmonter pour l'atteindre, commandent l'attention : la mienne lui était dès longtemps acquise. Chargé par la Société Américaine de France de débrouiller les choses du Pérou antique et moderne, je n'avais rencontré rien de plus intéressant, parmi toutes les merveilles accumulées dans ce qui fut l'empire des Incas, et je me proposais vaguement d'aller quelque jour m'en informer sur les lieux mêmes, lorsque la bonne fortune des relations scientifiques me mit en rapport avec un jeune citoyen de ces pays, don Antonio Del Higueral, originaire de La Paz, capitale de la Bolivie, d'où ressortissent la presqu'île et la ville de Copacabana.

Les Del Higueral appartiennent à l'une des familles espagnoles les plus anciennement établies dans l'immense domaine des Incas. Si leur premier auteur ne fut pas du nombre des *Conquistadores*, compagnons de Pizarre, il ne tarda pas à les rejoindre; ses descendants formèrent plusieurs branches disséminées sur divers points du territoire, depuis Quito jusqu'à La Paz, sur une étendue de 600 lieues. La sécession de la Bolivie et de la république de l'Equateur, dans la première moitié de ce siècle, ne brisa pas les liens d'affection : les relations de bonne parenté continuèrent, malgré l'hostilité politique des trois Etats.

J'essayai tout d'abord d'obtenir de mon nouvel ami les informations que je désirais sur ces régions peu connues; mais, ayant quitté le pays, à l'issue de l'enfance, pour venir achever son éducation en Europe, don Antonio n'avait pas conservé de souvenirs très précis; il avait visité les splendides ruines de Tiahuanaco, le grand lac, les îles sacrées et le sanctuaire de Copacabana, à un âge où les questions d'histoire et d'art tiennent peu de place dans les préoccupations habituelles; mais le côté pittoresque était resté présent à sa mémoire : sa parole imagée en rendait les détails avec une grâce bien propre à confirmer l'intérêt que j'avais précédemment ressenti.

Les informations de don Antonio s'étant promptement épuisées, nous étions arrivés au projet d'aller ensemble les compléter sur place, lorsque, à la fin de l'année dernière, il vint m'annoncer son départ immédiat. Le règlement de quelques affaires de famille rendait sa présence nécessaire à La Paz; mais, ayant aussi à visiter ses parents du Pérou, il comptait passer à Lima, à Cuzco et il offrait de relever, en chemin, les renseignements qui pourraient m'être agréables. Je lui fis donner les instructions de la Société Américaine et celles de la Société d'Ethnographie; mais j'insistai particulièrement pour qu'il se rendît à Copacabana et m'adressât le résultat de ses impressions.

I. — Les routes du sanctuaire.

Fidèle à la promesse qu'il avait faite, don Antonio écrivit de Lima, dans les premiers jours de janvier dernier, une première lettre qui me parvint un mois plus tard. La langue espagnole, dans laquelle il rédige sa correspondance, est plus appropriée que la nôtre à l'expression d'idées auxquelles elle s'est pliée depuis longtemps. Je n'essaierai point d'en retenir tous les traits. Ses descriptions reproduisent des détails connus de ceux qui ont visité ces parages.

Toute la côte occidentale de l'Amérique, où les eaux du grand Océan viennent se briser, depuis la mer de Behring jusqu'au détroit de Magellan, présente l'aspect uniforme d'un étroit ruban de terrain s'allongeant au pied des hautes montagnes qui la bordent. Le long de l'Amérique du Sud, cette disposition n'est nulle part plus accusée qu'en face du Pérou. Sur une étendue de plus de

500 lieues, depuis l'Equateur jusqu'au tropique du Capricorne, du nord au sud, c'est une plage généralement sablonneuse, stérile, desséchée. Quelques oasis clair-semées se revêtent d'une verdure luxuriante, pendant la courte période où les pluies les rafraîchissent; presque aussitôt après, elles reprennent leur aspect désolé.

A une distance variant de 12 à 20 lieues, s'élève la haute chaîne de la Cordillière, présentant de loin l'apparence d'une gigantesque muraille, dont l'élévation atteint de 2 à 4,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Presque partout, cette barrière est absolument impénétrable. Les Chiliens en ont fait la récente expérience : vainqueurs de leurs voisins du Pérou, ils ont pris Lima, quelques autres ports; ils dominent la côte, mais l'intérieur leur est fermé : ils n'essaieront pas d'y pénétrer, sachant qu'ils échoueraient. Le vrai Pérou ne peut être attaqué de ce côté.

Don Antonio décrit son arrivée au Callao, qui est le port de Lima. La première singularité qu'il remarque, avant le débarquement, c'est le *caballito*, le petit cheval, nom donné par les Espagnols à une sorte d'embarcations propres au Pérou, nombreuses sur toute la côte et quelquefois employées dans l'intérieur du pays, pour la traversée des cours d'eau. Le *caballito* est une botte de roseaux ou de joncs, de la grosseur d'un cheval : recourbé en cou de cygne à l'avant, il porte à l'arrière une cavité servant de poche ou de magasin. L'unique conducteur se place à califourchon à l'avant, rame avec les jambes, et manœuvre un bambou, en guise de pagaie. C'est le véhicule ordinaire des enfants du pays : ils le manient avec une désinvolture surprenante : folâtrant autour des navires, à leur arrivée, ils viennent offrir des fruits, des pastêques, ils se disputent les objets que les passagers leur jettent, pour s'amuser de leurs jeux : les chûtes à l'eau ne comptent pas; ils nagent comme des tritons.

Un terrain de 12 à 15 kilomètres sépare le port et la ville de Lima.

Lima, ville de plus de 100,000 habitants, est le centre d'un commerce considérable : c'est là que se traite la vente des riches gisements de guano provenant d'îles fort éloignées, au large de l'Océan. La possession de ces dépôts fut la cause de la guerre où le Pérou perdit, il y a sept ans, ses rivages maritimes. Lima est aussi le point où les arrivages de l'Europe sont échangés contre les métaux précieux et les produits tropicaux de l'intérieur. Le climat est peu séduisant : dans l'été, qui dure de décembre à mai, chaleur

extrême, sécheresse persistante, environs poudreux et sans verdure : les terrains sont tous semés de défoncements, qui ont valu à la contrée le nom caractéristique de la *Barranca*, la fondrière. En hiver, la pluie est aussi rare; on vit au milieu d'une désagréable humidité : des brouillards aussi intenses que ceux de Londres et de l'Ecosse enveloppent la ville; pendant des semaines entières, le soleil est invisible: pénétrant dans les maisons, leurs émanations s'attachent aux parois, suintent à la surface, mouillent les tentures et la literie, couvrent les meubles d'une couche gluante. Dans les rues, le brouillard se transforme en une fine rosée, dont on ne peut se préserver qu'en ouvrant les parapluies.

Ces inconvénients et quelques autres encore impressionnent désagréablement les étrangers visiteurs du Pérou ; aux yeux de don Antonio, ils ne font point disparaître un attrait qui s'appuie sur des sentiments d'un autre genre; Lima reste la ville préférée, en son cœur d'Espagnol et de croyant :

« Nulle part au monde, dit-il, l'amour de notre sainte religion ne trouve une expression plus animée et plus complète. Cette profondeur de la croyance, cette vivacité des manifestations, cette subordination spontanée de toutes les idées à l'impulsion de l'idée supérieure qui met en Dieu son appui, acquit, en passant de l'Espagne au Pérou, un nouveau degré d'intensité. La forme est moins élevée, mais l'esprit et le cœur sont plus fortement intéressés encore : le Pérou est véritablement la terre privilégiée du sentiment religieux.

« On trouve ailleurs de plus beaux édifices : notre architecture créole ne rivalise point avec les merveilleux « dômes » de l'Italie, ni avec les imposantes cathédrales de la France; mais la décoration intérieure atteint ici un degré de magnificence dont vous ne sauriez vous faire d'idée. Il est impossible de dépasser la pompe de nos cérémonies : nos processions laissent bien loin tout ce que j'ai vu, même à Palerme. Ce n'est point la préoccupation du clergé et de ses plus intimes fidèles, c'est celle de la population tout entière. Une procession est une fête nationale, une affaire d'Etat; nul ne s'en dispense : les dames couvertes de dentelles et de bijoux, les cavaliers dans leurs costumes les plus élégants, le nègre aux mouvements impétueux, le mulâtre dans son allure cauteleuse, l'Indien à l'air indifférent, tous revêtus de ce qu'ils ont de plus beau, les étrangers eux-mêmes, avec leur cachet national, forment un ensemble que l'on ne trouve pas ailleurs que dans la *Ciudad de los*

Reyes (1). Les soins de la dévotion se concilient avec les nécessités de la vie ordinaire : un instant, on quitte le rang pour vaquer aux occupations ou au plaisir ; on revient aussitôt après, achever d'accomplir le plus sacré des devoirs.

« Le plan de voyage que je vous communiquai, en quittant Paris, consistait à me rendre directement à Cuzco : je devais traverser la Cordillière, remonter ensuite les vallées qui conduisent au massif central des Andes, suivre le rivage occidental du grand lac de Titiccaca, visiter enfin Copacabana et Tiahuanaco, avant de rentrer dans mes foyers. Ce tracé devait mettre sous mes pas la plus grande somme de souvenirs historiques, que je m'étais promis de recueillir. Mes amis de Lima me détournent vivement de ce projet : « Vous n'imaginez pas, disent-ils, les difficultés qui vous attendent « dans la Cordillière : la voie de Lima à Cuzco est la plus pénible de « toutes celles du Pérou, et ce n'est pas peu dire. Tout ira assez bien « jusqu'au tunnel de Curahuasi : c'est un étroit et souterrain pas- « sage, dont la nature paraît avoir fait les frais, quoique certains « travaux fassent penser que les Incas ou d'autres y ont apporté « quelques améliorations. Au delà, ce n'est plus que fatigues et « dangers : d'abord l'Apurimac à traverser sur un pont de jonc ; « puis les sables mouvants, les marécages, les glaciers, les préci- « pices... des sentiers bons tout au plus pour des Indiens : les « mules elles-mêmes ne s'en tirent pas toujours. »

Don Antonio se demande si ses amis n'ont pas exagéré les teintes sombres du tableau.

Les difficultés sont réelles : la principale est la traversée de l'Apurimac, principale branche du grand fleuve de l'Amazone ; profondément encaissées dans un lit bordé de roches énormes, ses eaux roulent avec un fracas qui lui a valu son nom signifiant : le grand parleur. On le passe sur un pont aussi mobile que flexible, composé d'un tablier de planches que soutiennent des câbles de jonc : une corde sert de garde-fou. Suspendu d'une rive à l'autre, sur une longueur de 120 mètres, à une élévation de 30 mètres au-dessus des eaux, on ne peut le traverser que le matin, si les vents le permettent : dans la journée, les violents courants d'air qui balaient la vallée le secouent de façon à rendre le passage impossible.

Au delà, ce sont de petits plateaux chauffés par un soleil tropical,

(1) La Cité des rois, nom donné par Pizarre à la ville qu'il fonda, en 1535, et qui a repris celui de Rimac, oracle du pays, par corruption Lima.

entre des montagnes couvertes de neige. Pas de routes : dans les terrains sablonneux, on est quitte pour la fatigue; mais, si le sol est boueux, on risque de s'enfoncer : les animaux s'y perdent, à moins que l'on ne parvienne à les relever avec des étais. A travers les montagnes, quelques sentiers de mules courent au flanc des précipices, ou suivent le lit des torrents : on prend ceux qui se trouvent dans la direction désirée; lorsqu'une de ces ravines ns remplit par le but, on passe à une autre. S'il pleut, ce qui est assez fréquent, en ces parages élevés, le chemin devient glissant : on quitte sa monture, cheval ou mule, qui marche plus malaisément encore que l'homme; sur certains points, les squelettes des animaux disent les nombreux accidents dont ils furent les victimes. Les Indiens d'escorte marchent à pied, portant les bagages ou conduisant les animaux. On choisit avec soin l'emplacement de ses pas, en prévision d'une chute imminente.

S'il faut traverser un torrent, on s'assure d'abord qu'il est guéable et que la force du courant n'entraînera pas le voyageur dans quelque bas-fonds ou, ce qui est plus grave encore, dans une cataracte où il serait irrévocablement perdu; quelquefois, on attend que le torrent soit passé; sinon, il faut employer le *caballito* Garcilasso de la Véga a donné une peinture achevée de ce mode de transport fort en usage de son temps. L'Indien qui le conduisait se mit à l'arrière, de telle façon que les bras et les jambes lui servaient d'avirons; il exigea que le voyageur, assis en sens inverse, posât la tête sur son ventre et s'engageât à ne pas ouvrir les yeux. mais à s'accrocher fortement aux cordes de l'embarcation. « Je fus saisi, dit l'historien des Incas, d'une si grande appréhension, qu'il me sembla tout à coup que la terre s'élevait et que le ciel allait tomber sur nous. Ayant voulu voir s'il n'y avait pas là d'enchantement, ou si nous étions dans un autre monde, lorsque je supposai que nous étions au milieu de la rivière, je levai la tête pour regarder l'eau : alors il me sembla véritablement que nous tombions des nues. Cela provenait sans doute de ce que la tête me tournait, à cause du grand courant de la rivière qui emportait le bateau avec une étrange impétuosité : la peur me saisit plus fort qu'auparavant, et je fermai les yeux, en avouant que les recommandations du batelier étaient parfaitement fondées (1). » Que penser de l'intré-

(1) Garcilasso, *Commentarios reales*, III, 15.

pidité de celui qui affrontait sans inquiétude un pareil spectacle? Et comment des hommes aussi énergiques se sont-ils laissé subjuguer par une poignée d'Espagnols, dont un grand nombre sans doute n'étaient pas capables d'une pareille énergie?

A mesure que l'on avance, les difficultés diminuent : les belles vallées du centre, qui sont le vrai Pérou, contiennent de riches cultures, au milieu desquelles on arrive enfin à Cuzco.

La ville du Soleil, la capitale des Incas, « le nombril de l'empire », est située sur le versant de trois collines élevées, d'où descendent les ruisseaux qui l'arrosent et la circonscrivent : aussi est-elle divisée en haute et basse, *Hanan* et *Hurin*, répondant à l'ancienne distinction des deux races Quichua et Aymara, qui s'associèrent pour fonder l'empire, sous le règne fabuleux de Manco-Capac, au douzième siècle. Cette disposition en amphithéâtre produit une succession de terrasses où s'étagent les ruines des édifices antiques, ainsi que les constructions modernes qui ont pris la place des monuments des Incas : le fameux temple du Soleil est remplacé par l'église Saint-Dominique; l'*acclahuasi*, maison des vierges élues par le couvent de Santa-Catalina; le temple d'*Amaru* la couleuvre, par le collège des Jésuites. La citadelle de Sacsahuaman, dont les terrasses sont soutenues par des murs de construction cyclopéenne, surplombe de 200 mètres la partie haute de la ville.

Cuzco n'a jamais pu contenir plus de cinquante mille habitants, environ le triple du chiffre de sa population actuelle : au temps des Incas, la vallée lui faisait une banlieue où vivait un égal nombre de sujets. Les sept huitièmes sont de purs Indiens ne parlant que le quichua, que le reste de la population ignore.

L'aspect n'en fut jamais gai, ni brillant : les murs des édifices sont d'un trachyte de nuance sombre, les rues sales et mal tenues. Le climat est froid, le sol peu fertile en produits végétaux. La monotonie de l'existence n'est interrompue que par les cérémonies religieuses, pour lesquelles la population montre autant de goût qu'au temps même des Incas : il n'est pas de jours sans processions. En plaisirs profanes, il y a toujours la danse et les combats de coqs. Le mardi de chaque semaine, on procède à l'extermination des chiens errants.

Tout autour de Cuzco s'étale un groupe de vallées basses et chaudes qui donnent les riches produits intertropicaux, aliment du commerce péruvien. La plus belle est la vallée de Yucay, dont le

niveau est inférieur de 500 mètres à celui de Cuzco : elle est arrosée par le Villcanote, tête de l'Ucayali, considéré jadis comme le point de départ de l'Amazone, dont il est l'un des principaux affluents. Une route bien pavée conduit au fort d'Ollantaytambo dont les voyageurs ont comparé les ruines, soit aux châteaux des bords du Rhin, soit à celui de Robert Guiscard, à Salerne. Des traditions curieuses ou touchantes se rattachent aux débris nationaux dont tout le territoire est semé : Ollantay, refuge des Incas; Pisac, avec son étroit passage gardé par deux gigantesques forteresses.

La vallée de Paucartambo, parallèle à la précédente du côté des Andes, rappelle les souvenirs les plus antiques liés au mythe de Manco-Capac. Le fondateur de l'empire des Incas serait sorti de ces cavernes où l'avait envoyé le Soleil, son père, et qui devinrent des lieux sacrés, merveilleusement ornés par la magnificence de ses successeurs.

On prend la route du pays Aymara, où se trouve Copacabana, en se dirigeant vers le sud. Après une longue série de vallons et de plateaux, de torrents dont les ponts, suspendus à des hauteurs immenses, paraissent comme des fils, on atteint la *Sierra*, massif des montagnes formant l'étage supérieur des Andes, qu'elles unissent à la Cordillière de la côte. On entre ainsi dans le bassin du grand lac de Chucuitu ou Titiccaca, dont on suit la rive occidentale pour arriver à la « ville bénie de Copacabana ». Tout le chemin est semé de centres considérables, où la population s'amasse la nuit, et se répand, aux heures du travail seulement, dans les champs livrés à la culture. Le pays est rempli de ruines, et surtout de monuments mégalithiques rappelant ceux de la Grande-Bretagne et de la France : les cromlechs, enceintes de pierres levées, avec dolmens et menhirs, offrent une ressemblance presque parfaite avec ceux que nos aïeux nous ont laissés. Qui dira quels liens mystérieux unissent les deux hémisphères?

La route de Lima par Cuzco, les vallées et la *Sierra*, jusqu'à Copacabana, a le grand inconvénient d'être très longue. Les difficultés du début, au passage de la Cordillière, en éloignent les voyageurs qui n'ont pas affaire au centre du pays. Aussi les habitants du pays n'en abusent-ils pas : il est passé en proverbe que les citoyens de Lima se rendent plus volontiers en Europe que dans l'intérieur du Pérou. « A Lima, dit le célèbre voyageur américain Squier, Cuzco est aussi inconnu que Berlin : pour un habitant

de Lima qui est allé à Cuzco, il y en a cent qui sont allés à Paris. »

Les autres voies qui peuvent conduire en Bolivie et à Copacabana, celle du nord venant de la République de l'Équateur, celle de l'est partant du Brésil et remontant l'Amazone, celle du sud-est par les pampas de la Plata, du sud enfin et des montagnes du Chili, ne pouvant servir à don Antonio, il ne lui reste que la voie d'Arica à La Paz, la plus courte et la plus prochaine.

« C'est évidemment celle que je choisirai, dit-il en terminant sa lettre; mais il faut que j'attende l'occasion d'une caravane de pèlerins et de marchands qui s'associent pour atténuer les frais très lourds de cette expédition. Je n'irai pas jusqu'à La Paz, sans avoir visité auparavant Copacabana, qui est sur le chemin, en faisant un léger détour. Attendez-vous donc à recevoir prochainement les premières informations que vous m'avez fait l'honneur de me demander. »

« L. B. S. M. DE VM. »

(*Le beso sus manos de usted.* — Je vous baise les mains.)

II. — LE CHEMIN LE PLUS COURT.

Santiago de Machaca, 28 janvier 1888.

« Muy señor mío,

« L'occasion que j'espérais ne s'est point fait attendre : Je vous écris au terme d'un rude voyage, presque en vue de Copacabana; et, pour ne point mêler ces souvenirs aux émotions qui me sont promises, je m'empresse de vous adresser le récit de mon voyage à travers la Cordillière.

« Une caravane était en voie de formation au moment où j'envoyai ma précédente lettre; des Boliviens se rendant à La Paz, des marchands appelés sur divers points par leur commerce, trois groupes de pèlerins, allant célébrer à Copacabana la fête de la *Candelaria* (la Chandeleur); en tout, quinze personnes. Je ne pouvais désirer mieux. Le premier groupe de pèlerins comprenait une famille des environs de Lima : le père, la mère et l'enfant; je ne pus voir sans un profond sentiment de pitié ce petit être chétif, que les fatigues du voyage allaient si durement éprouver; mais, c'était dans l'espoir de le rendre à la santé que ses parents entreprenaient la pénible expédition. D'autres, venant du Nicaragua, avaient longtemps hésité entre les dévotions du Mexique et celles du Pérou. Un jeune homme

de Cadix venait demander à l'Amérique une guérison que la science de l'Europe n'avait pu obtenir.

« Frétée par notre association, une barque pontée nous conduisit au port d'Arica situé à 150 lieues au sud de Lima. Un chemin de fer de construction récente nous conduisit à Tacna : grâces à lui, le voyageur évite les sables arides et la poussière cendreuse qui encombrent les routes; mais le mouvement est très lent : quatre heures pour franchir 16 lieues. Il est vrai qu'une partie du chemin n'est qu'une rampe très rapide. Saint-Pierre de Tacna atteint déjà une altitude de 700 mètres, et tout aussitôt, une *quebrada*, gorge étroite surplombant d'affreux précipices, donne entrée dans la montagne.

« Tacna, ville moderne, loge 15,000 habitants dans des maisons construites avec du bois apporté du Chili ou de la Californie. C'est assez dire la stérilité de la contrée. Jusqu'à la mer, ce ne sont que sables inconsistants; du côté de la montagne, la végétation produit à peine quelques arbres clairsemés. La fourniture des équipages de transport et des guides pour les voyageurs n'est pas la moindre des industries de Tacna : tous mes compagnons prirent des mules, qui sont le moyen le plus sûr de transport; j'y joignis un vieux cheval roux qui avait plusieurs fois fait ses preuves; il connaît si bien la route, disait mon guide, qu'il vous conduirait tout seul. Les indigènes emploient aussi le llama, que nous appelons *oveja*, brebis, quoique cet animal appartienne à la famille du chameau; mais le llama, dont la force n'est pas le quart de celle d'un mulet, ne peut servir au transport de l'homme. Le seul avantage qu'il présente, c'est qu'en cas de pressant besoin, on peut le manger en chemin. Les ressources alimentaires sont rares, et il est bon de s'assurer huit jours de vivres pour ce voyage de 60 lieues. J'avais une caisse de conserves de Nantes, du biscuit anglais, un panier de vins d'Espagne et de Cognac, et outre ma monture, deux mules, un guide et un domestique. Tout cela ne laisse pas que d'être fort coûteux. Quant à voyager seul avec une suite de quinze ou vingt hommes et autant d'animaux, c'est un passe-temps que les Anglais millionnaires peuvent seuls s'octroyer.

« L'alimentation des animaux, en raison des frais de transport, revient plus cher que celle des hommes de service. Vous savez que les populations de la Bolivie et du Pérou vivent sobrement, comme elles peuvent, avec quelques poignées de maïs, de *quinoa* ou autres

produits du pays, des patates, des racines grillées; mais, en route, il faut soutenir les forces et la gaieté; tout le jour, ils mâchent la *coca*, qui n'est pas à l'état d'herbe pure, comme vos pharmaciens la vendent pour faire des tisanes, mais qui a été modifiée et transformée en conserves par une addition de chaux et autres ingrédients. Le soir, il leur faut le mets national, l'éternel *chupe*, sorte d'étuvée ou de ragoût comprenant tous les comestibles de la contrée cuits à l'eau avec une forte proportion de poivre rouge, *aji* ou de piments. Le sel qu'on y ajoute est lui-même un composé recueilli dans le pays : sa couleur brune révèle un mélange inopportun de matières étrangères qui lui communiquent une saveur amère et des effets astringents. D'après l'étymologie, le *chupe* serait un dérivé de notre *sopa* (1); mais sa composition se rapproche davantage de l'*olla podrida* des Espagnols. Dans le voisinage des côtes, des morceaux de poissons s'y mêlent à une macédoine de viande et de légumes; à mesure que l'on avance vers l'intérieur, ces ingrédients disparaissent les uns après les autres; dans la montagne, ce n'est plus qu'un maigre bouillon, où nagent des tranches de mouton ou de llama, et des patates.

« Après trois stations dans de pauvres villages, on arrive sur les *altos*, hauts plateaux entièrement dénudés; là, ni abris, ni cuisine; pour celle que l'on fait soi-même, on est obligé d'entretenir le feu avec la fiente desséchée des llamas ou de leurs congénères de même famille vivant à l'état sauvage : il en résulte des brasiers fumeux, dont les émanations communiquent aux aliments une saveur nauséabonde; les indigènes affirment que je ne serais pas longtemps à m'y faire, en me résignant à surmonter les premiers dégoûts. J'ai peine à le croire. »

On s'y fait : les pays dénudés de l'Orient biblique le prouvent assez. Le prophète Ézéchiel ne fait-il pas allusion à cet usage, retrouvé par les voyageurs modernes (2). Les *altos* de la Cordillière contiennent des dépôts considérables de ces matières (3) : Soit par un instinct de propreté, soit pour toute autre raison d'ordre pro-

(1) L'usage de la soupe est une tradition éminemment celtique et gauloise : le terme original a été conservé dans le bas breton *Souben*, de *Souba*, tremper.

(2) Ezéchiel, IV, 12 et 15. — Comp. Burkhardt, Nieburh, etc.

(3) Le diamètre des dépôts est parfois de 3 ou 4 mètres; la hauteur de 1 mètre et plus.

videntiel, les animaux de cette tribu des camélides ont l'habitude de ne déposer leurs déjections qu'en certains lieux où le voyageur est heureux de les trouver, au moment où la nécessité le force de s'en servir.

A mesure que l'on s'élève vers le point de partage des eaux, continue don Antonio, les fatigues ne cessent de devenir plus pénibles : elles sont au comble, lorsqu'elles se compliquent du mal des montagnes.

Le *soroche*, c'est ainsi qu'on l'appelle, ne se fait sentir qu'à une altitude de 3 à 4000 mètres au-dessus du niveau de la mer : débutant par une forte difficulté de respirer, il produit une série de malaises qui peuvent aboutir à l'évanouissement et à la mort (1). La cause prochaine est dans la désoxygénation du sang provenant de la raréfaction de l'air; mais les habitants du pays l'attribuent à certaine influence ou émanation métallique du sol, qu'ils appellent *veta*, veine de minerai. Il est vrai que l'altitude n'est pas la seule cause du mal; les dispositions topographiques y contribuent, et après de fortes atteintes, on voit les souffrances disparaître ou s'atténuer, en abordant des points plus élevés. Sur la route d'Arica à Copacabana, le *soroche* se fait sentir à Palca, pauvre village situé à 2900 mètres; il s'accentue au défilé de la Portada, le portail, ainsi nommé, parce que deux animaux chargés n'y peuvent passer de front, 3750 mètres; il atteint toute son intensité sur le plateau qui fait suite au défilé de Guaylillos, 4300 mètres (2).

« Là, reprend mon correspondant, le chemin est tout semé de squelettes de llamas. Nos mules halètent : leurs naseaux distendus, leurs flancs pantelants, disent quelle difficulté elles éprouvent à respirer; leurs jambes vacillantes font craindre une catastrophe. Mon vieux coursier se comporte beaucoup mieux : c'est à peine si, deux ou trois fois, je l'entendis pousser des soupirs étouffés. Quelques-uns des hommes à notre service, malgré leur habitude de ces voyages, tombèrent en pamoison : des cordiaux les remettent sur

(1) Voici le tableau de ces malaises :

Respiration accélérée, gênée, laborieuse; dyspnée, battement des carotides, suffocations, hémorrhagies.

Céphalalgie, prostration, soif de boissons froides, sécheresse de la langue, nausées, vomissements.

Douleurs des genoux et des hanches, difficulté de la marche, affaissement, lipothymie.

(2) *Guaylillos*, les petits soupirs.

pied. L'un d'eux, pourtant, reste presque inanimé sur le sol : le sang sort par toutes les ouvertures de la tête; il faut faciliter le vomissement et prodiguer les toniques. Les voyageurs s'ingurgitent des spiritueux, les femmes croquent du chocolat; il y a bien quelques nausées, mais sans accidents apparents. Moi-même, grâces à Dieu, je n'éprouvai pas les angoisses de la respiration, ni les délires de l'estomac; mais les effets se manifestent autrement : ayant mis des gants, pour me garantir de la fraîcheur matinale, je m'aperçus que, sous leur abri, les pores de la peau s'étaient ouverts; des milliers de gouttelettes ensanglantaient mes mains.

« Cet accident me rappela tout d'un coup le petit enfant qui faisait partie de notre caravane : comment, me disais-je, cette nature débile pourra-t-elle résister à tant d'épreuves? Je me rapprochai du groupe : le père avait éprouvé de fortes nausées; la fièvre de l'amour maternel rendait la mère insensible aux influences extérieures : l'enfant, chaudement enveloppé, dormait profondément... La Providence a des trésors de miséricorde!

« A la sortie du défilé de Guaylillos, nous trouvâmes l'*apacheta*, perpétuel témoin des méfaits du *soroche :* mesurant 20 mètres de diamètre, sur 6 ou 7 mètres d'élévation, cet amas artificiel de pierres et d'ossements est surmonté, au sommet, d'une grossière croix de bois. »

Don Antonio n'avait pas à me rappeler l'origine et la signification de ces monuments : plusieurs fois, ils firent l'objet de nos conversations. Je supplée donc à son silence.

Pour assurer le succès de leurs voyages, les anciens Péruviens élevaient, sur les points culminants des routes, certains amas de pierre dont la plupart subsistent encore, ayant été entretenus par la piété persistante des générations. Les Espagnols les nommèrent *apachetas*. Selon Garcilasso, grand collecteur des curiosités antiques, ce terme serait le produit d'une méprise, les Indiens ayant l'habitude, en faisant leur offrande à ce monument, de prononcer les mots *apachecta*, qui signifient : au protecteur. D'après Acosta, ce protecteur n'est autre que le dieu Pachacamac, créateur du ciel et de la terre; cela n'est guère probable : son culte, ancien sur la côte, ne s'introduisit que fort tard, sous les derniers Incas, dans le haut Pérou, qui est tout semé de ces monuments. Je n'accorde pas plus de valeur à l'opinion de Santacruz, qui en fait remonter l'origine au règne fabuleux de Sinchi-Roca, au treizième siècle. Il

est possible qu'une ordonnance royale ait régularisé un usage, qui est d'ailleurs immémorial. Santacruz fait intervenir un enchanteur dont les talents auraient obtenu l'ordonnance, et il ajoute, d'après la légende, que les passants entendaient sortir de l'apacheta une voix qui leur souhaitait la bienvenue.

Dans les Sierras du haut Pérou, l'usage tient évidemment au désir d'être protégé contre le *soroche*. L'introduction du christianisme n'a point changé les habitudes : aujourd'hui encore, l'Indien ne passe point auprès d'un apacheta, sans y jeter une pierre ou sa chique de coca, *cocahacho*. L'offrande est adressée à Dios ou à Pachacamac, l'un et l'autre créateur du monde (1); jadis, elle dut viser Viracocha, et plus probablement l'esprit qui régnait sur la *veta* métallique ou l'un de ceux qui dominaient la contrée.

L'usage existe sur la côte, où il honore les sépultures. Dans tous les pays mahométans, il dérive, non du Coran, mais d'habitudes antérieures et communes à diverses zones; aujourd'hui, la pierre se jette ordinairement sur la tombe d'un santon, d'un vénérable personnage enseveli au désert.

Il existait en Orient, dès les temps les plus reculés. L'auteur du livre des Proverbes signale les monceaux de pierre qu'il attribue à la superstition; l'exemple donné par la Genèse dépasse l'antiquité de tous les autres; avant de se quitter, Jacob et Laban élèvent chacun un monceau de pierres, en signe d'alliance (2).

Chez les Grecs, les amas de pierres qu'Homère signale déjà sous le nom d'Hermès (3) eurent une destination pratique : ils étaient consacrés au dieu des chemins; en élevant ces monuments, les voyageurs établissaient des points de repaire, indiquant la direction à suivre : les termes et les bornes miliaires en sont les dérivés.

« Le plateau de Guaylillos n'est pas le point le plus élevé de la route : cependant, la vie devient moins dure, lorsqu'on parcourt la vallée qui conduit au pied du Tacora, montagne volcanique, dont la cime neigeuse atteint une altitude de 6,800 mètres. Là se trouve une sorte de hameau, qui passe pour le point le plus élevé du monde habité, 4,344 mètres. Le froid est constamment vif et piquant; cependant, la végétation reparaît sous forme de gazons et

(1) *Pacha*, terre, monde; *camac*, créateur.
(2) Genèse, xxxi, 47 et suiv.
(3) *Odyssée*, xvi, 471.

d'arbustes résineux, au milieu desquels paissent de nombreuses familles de vigognes.

« La vigogne est l'une des espèces du genre llama : les formes sont gracieuses, la finesse du pelage noir et blanc équivaut à celle de la soie. Elle vit en petites familles patriarcales : deux ou trois femelles et les jeunes, sous l'autorité d'un mâle qui les conduit, veille sur eux et leur signale le danger par un hennissement finissant en sifflet.

« L'expérience apprit aux vigognes à s'abstenir des eaux dangereuses qui sillonnent le pays : telles sont celles du rio Azufre, provenant des Solfatares du Tacora, et dont le nom dit la quantité du soufre qui s'accumule en lignes jaunes et orangées sur ses bords. L'action délétère de ce torrent tient à d'autres causes : il paraît, en effet, que c'est le sulfate de fer qui les rend amères et tue tous les animaux qu'on y laisse boire. Les mêmes inconvénients se trouvent dans un grand nombre de sources et de ruisseaux d'apparence inoffensive; les Indigènes, qui les connaissent, nous avertissaient en criant : « Prenez garde! c'est de l'eau de *verruga*. » La *verruga* est une éruption de furoncles pouvant amener la mort.

« Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que nous atteignîmes enfin le point de partage des eaux : nous avions conscience d'avoir accompli la partie la plus dure de notre tâche; nous n'avions qu'à nous laisser aller pour arriver. Le nom caractéristique de ces hauts plateaux, *Despoblado*, le désert, dit bien qu'ils ne peuvent donner asile à aucune agglomération humaine. A la station d'Uchisama, on nous raconta qu'il y a vingt ans environ, deux ou trois familles indiennes essayèrent de s'y fixer pour élever des troupeaux de llamas : une épidémie de variole les détruisit. Il en est resté ce que l'on appelle *las casitas de Uchisama*, petites huttes de pierre couvertes de branchages. Les voyageurs y passent une nuit. Le principal de ces réduits, ayant une longueur de 3 mètres sur 2 de largeur, et moins encore d'élévation, fut en son temps la chapelle de l'intéressante colonie : la croix de bois, qui s'élève contre la muraille, au-dessus d'un petit autel de terre, témoigne des sentiments religieux des habitants. Cette pièce devint mon gîte, en compagnie de M. de Rollas, le jeune Espagnol de Cadix, avec lequel m'avait lié une sympathie provenant d'une certaine parité d'éducation. La toiture était défoncée, les murs fendus par la gelée, l'air vif du dehors nous envoyait des rafales piquantes; mais nous nous

sentions moralement réchauffés par le voisinage de ces pauvres témoins d'une foi naïve.

« Le seul mammifère qui vive à l'aise dans ces déserts est la viscache, gros rongeur au dos gris, au ventre brun; la taille et les formes sont celles du lapin, mais avec une queue semblable à celle de l'écureuil. Les mœurs sont celles du chien de prairies de l'Amérique du Nord. De la pointe des rochers, son poste favori, l'animal inspecte les alentours et, tout d'un coup, sans cause apparente, il disparaît avec la rapidité de l'éclair, en faisant un plongeon derrière son abri; puis, il revient avec la plus grande précaution; ne montre d'abord que le bout du museau, ensuite la tête, et finit par reprendre sa position sur un autre observatoire : ces manœuvres, que l'instinct lui impose, ne sont justifiées par aucun danger actuel, mais elles lui procurent une utile gymnastique et le préservent de l'engourdissement. C'est un médiocre gibier : les Indiens veulent qu'on lui coupe la queue, aussitôt après l'avoir abattu, prétendant qu'elle est malsaine, *corrompida :* il y a là sans doute le reste de quelque antique superstition.

« Au sortir du défilé de Chuluncayani, d'un point culminant de la route, nous nous trouvâmes en présence du plus beau panorama qui se puisse imaginer : quoique nous fussions à une altitude d'environ 2500 mètres, nous voyions bien plus haut encore devant nous l'immense chaîne des Nevados des Andes, ces géants neigeux du Nouveau-Monde : des autres côtés de l'horizon, la vue s'étendait à plus de 100 lieues.

« Une descente rapide et parfois pénible nous entraîna dans le bassin du grand lac de Titiccaca : nous fûmes souvent obligés d'aller à pied, pour éviter la chute de nos montures ou la rupture de leurs harnais. Dans une verte vallée, nous rencontrons un *tambo :* ce nom, qui signifie maison, en langue quichua, a désigné les hôtelleries que les Incas avaient disséminées sur leurs routes stratégiques. Celui-ci est moins misérable que les huttes que nous avons déjà rencontrées ; le gardien possède des troupeaux d'alpacas répandus dans toutes les vallées des environs. Les voyageurs paient chèrement la couchée : ceux qui n'ont pas leurs provisions trouvent des poulets et de l'eau-de-vie à des prix fabuleux : c'est par centaines de piastres qu'il faut compter la dépense d'une nuit, et il n'y a pas à marchander (1).

(1) En effet, Squier relève les prix courants ci-après : un poulet, trois dollars (trois piastres à 5,40 = 16 fr. 20); une bouteille d'eau-de-vie, six

« A Santiago de Machaca, nous faisons une halte de deux jours, avant de nous séparer pour prendre nos directions respectives : les fonctionnaires et les marchands iront à droite, vers La Paz; les pèlerins appuieront à gauche. Ici, la vie s'affirme complètement : d'innombrables oiseaux aquatiques couvrent les eaux glaciales des rivières qui sillonnent la contrée; des cultures, relativement florissantes, comprennent le quinoa, qui est le grain propre au pays, la patate et même l'orge, mais seulement pour fourrage, car il ne germe pas. Cinq à six cents habitants, logés dans des maisons d'*adobes* (briques crues), avec des toitures d'*ichu*, élèvent des llamas. Santiago est une ville avec de larges rues, une église de formes lourdes, un clocher isolé, une prison.

« Dans les villages, de grandes églises; aux champs, des chapelles, avec l'autel de terre et la croix de bois revêtue de clinquant et ornée de fleurs fanées de la montagne, annoncent le voisinage des centres habités et font déjà pressentir les progrès que nous constaterons, avant d'atteindre les splendeurs de Copacabana.

« L. B. S. M. DE VM. »

III. — COPACABANA. — LE LAC ET LA PRESQU'ILE.

Après le départ de la portion de la caravane qui continuait dans la direction de La Paz, nos pèlerins se rapprochèrent pour aviser aux moyens d'achever au mieux le voyage. L'isolement en faisait une seule famille; on en vint aux confidences, presqu'à l'intimité. Les informations de la troisième lettre de don Antonio sur ses nouveaux amis sont fort intéressantes, mais elles font trop oublier et le pays lui-même et les faits historiques ou les détails de mœurs qui se rattachent aux origines du sanctuaire. Il faut combler cette lacune.

Don Antonio nous a laissés en présence de ce majestueux spectacle des Nevados (pics neigeux) des Andes qui dressent, à l'horizon oriental, leurs éternels glaciers, sur des pics de 6 à 7,000 mètres. Les eaux provenant de ces immenses dépôts, unies à celles de la Cordillière, alimentent la mer intérieure à laquelle les géographes ont imposé le nom de Titiccaca, qui est celui de la principale des îles; les indigènes l'appellent Chucuitu, comme l'une des villes qui s'élèvent sur le rivage occidental.

dollars; le pound (3 kil.) de paille d'orge, seize cents (90 c.); le souper des gens de service, quatre dollars par tête.

Ce lac est le plus considérable de l'Amérique méridionale (1) ; il doit son illustration aux faits historiques, aux souvenirs politiques, religieux et moraux qui s'y rattachent. Sa forme générale est celle d'un ovale irrégulièrement circonscrit ; à l'extrémité méridionale, un cinquième de son aire ne tient, au surplus, que par un détroit provenant de l'étranglement que lui font subir les deux presqu'îles de Tiquina, à l'est, et de Copacabana, à l'ouest. Les eaux qu'il reçoit des rivières et des pluies s'échappent par le canal du *Desaguadero* et vont se perdre dans le lac de Panza ou d'Aullagas, qui est beaucoup moins important. La puissance d'évaporation est donc considérable, car on ne peut prendre au sérieux la supposition de communications souterraines avec la mer ; l'eau est douce, de 4 à 5 degrés au-dessus de la température de l'atmosphère ambiante ; elle ne gèle jamais, probablement à cause du mouvement qui agite constamment la surface ; en hiver, cependant, des glaçons se montrent sur les bords. Son action humide et réchauffante est favorable aux terres voisines, où, malgré l'altitude extrême, on trouve de l'orge, des pois chiches et du maïs, dont les petits grains sont peu aptes à se reproduire. Le vent dominant, qui est du nord-est, produit de fortes lames fort dangereuses pour les *balsas* ou barques de jonc qu'on y emploie.

La rive droite ou orientale, près des Nevados, est très escarpée ; sur les autres points, le rivage, relativement bas et uni, est couvert de roseaux et de joncs ; des myriades d'oiseaux aquatiques trouvent là le vivre et le couvert : les eaux sont très poissonneuses.

Le lac renferme huit îles habitées : la plus grande, Titiccaca, massif de hauts rochers pelés, est l'île sacrée du Pérou (2). Sa célébrité provient de la légende qui met en ce lieu le berceau de l'empire des Incas. « La nuit régnait depuis plusieurs jours, dit Ciéza de Léon, reproduisant la tradition vivante à son époque, lorsque le Soleil sortit resplendissant de cette île : on y bâtit un temple à sa gloire, et il en résulta une grande vénération pour l'édifice, ses vierges et ses prêtres, avec de nombreux trésors. »

(1) Longueur, 200 kilomètres ; largeur moyenne, 80 k. ; altitude au-dessus de la mer, 3,200 m. ; profondeur moyenne, 40 mètres et plus de 200 sur certains points.

(2) Longueur 10 kilomètres ; largeur de 5 à 6 kil. Le nom signifie, en quichua, rocher du chat sauvage ; mais, en aymara, langue du pays, c'est rocher de plomb ; il existe une mine de plomb dans une colline située au milieu de l'île.

Les Incas y rapportèrent leur origine divine. Suivant la tradition qu'ils s'attachèrent à faire prévaloir, Manco-Capac et sa sœur Mama Ocllo, tous deux enfants du Soleil, partirent de là pour remplir la mission qu'ils avaient reçue « du dieu leur père », celle de civiliser les peuplades sauvages répandues alors sur la portion septentrionale du Pérou. Manco portait une verge d'or, qui devait s'enfoncer dans le sol, lorsqu'il serait arrivé au point destiné à être le centre du futur empire. Docile à ce commandement, Manco passa de Titiccaca à Copacabana, et longeant la rive occidentale du lac, il remonta jusqu'au haut de la vallée de la Raya, où finit, au nord, le bassin du lac. Descendant alors le Villcanota, l'un des affluents de l'Amazone, il arriva dans l'ensemble de vallées, au milieu desquelles s'éleva plus tard la ville de Cuzco, centre de l'empire. Ce mythe voile une vérité certaine : l'État des Incas fut fondé, au douzième siècle, par des migrations venues des bords du grand lac, apportant avec elles les arts et la civilisation qui avaient fleuri antérieurement, à l'ouest et au sud de cette contrée.

Tout ce qui provenait de l'île de Titiccaca était considéré comme sacré : On se disputait les grains de maïs que les Incas y faisaient venir; c'étaient reliques et talismans, *huacas*.

Titiccaca était un lieu de pèlerinage, au temps des Incas. Après avoir abordé, les dévots subissaient l'épreuve des trois portails. Au premier, nommé Pumapuncu, porte du puma ou lion sans crinière d'Amérique, parce qu'un lion de pierre en gardait la porte, les prêtres du Soleil recevaient leur confession et leur imposaient une pénitence; au second, Kentipuncu, porte de l'oiseau *kenti*, nuancée des plus fines couleurs des petits volatiles, les pèlerins subissaient d'autres cérémonies de purification; à la troisième, Pillcopuncu, porte de l'espérance, le prêtre les exhortait à se mettre définitivement en règle avec leur conscience. Enfin, ils étaient admis à pénétrer dans l'île; mais ils devaient toujours se tenir à deux cents pas du fameux rocher que recouvraient des tentures d'une richesse éblouissante : des prêtres spéciaux franchissaient seuls l'enceinte sacrée. L'Inca lui-même n'osait s'y présenter que nu-pieds (1). On s'embarquait pour ce pèlerinage, en traversant la presqu'île et la ville même de Copacabana, également saintes; en retournant par la

(1) Le P. Ramos, *Historia de Copacabana*, c. VII, Lima, 1621. — Réimpression, à Lima, 1867. Ces informations sont de l'éditeur.

même voie, en parcourait la route suivie par Manco-Capac et Mama Ocllo, dans l'accomplissement de leur mission.

L'île de Coati ou de la Reine, était consacrée à la Lune, reine du ciel. Cet astre y possédait un magnifique temple, œuvre de l'Inca Tupac Yupanqui, un demi-siècle avant l'occupation espagnole. Là se trouvait l'*acllahuasi*, couvent des vierges, bâti entre des sanctuaires du Soleil et de la Lune, et qui est l'un des monuments les mieux conservés de l'antiquité américaine. L'île de Soto, située au nord, vers l'extrémité du lac, et consacrée à la pénitence, contient aussi quelques restes de constructions. On se rendait de la même façon à ces pèlerinages.

La rive occidentale du lac est couverte de monuments très primitifs, qui établissent un rapport d'usages entre cette contrée et l'Ancien-Monde. La côte méridionale possède les célèbres ruines de Tiahuanaco; la merveille de l'Amérique. Les monuments en sont très mal conservés : ce qui reste, montre une habileté extraordinaire pour la taille des pierres et pour les divers détails de structure et d'ornementation. Un portail monolithe en trachyte, pièce énorme et venant de loin, est couvert de fines sculptures se rapportant au culte du Soleil : l'art n'en a aucun rapport avec celui des Incas. Tiahuanaco étant inhabitable en hiver, on est amené à conjecturer que c'était aussi un pèlerinage : ayant précédé l'époque des Incas, il était abandonné déjà, lorsqu'ils s'y établirent. J'en évalue la date au dixième ou onzième siècle.

La presqu'île de Copacabana est située sur la rive occidentale du lac, au nord de Tiahuanaco et au sud de l'île de Titiccaca, dont elle n'est séparée que par un petit détroit. Elle a été comprise dans la portion détachée de l'ancien Pérou, pour former la Bolivie, qui possède aussi la moitié du lac contenant les îles sacrées : ce fait est d'autant plus regrettable, que le nouvel État n'a pas fait preuve d'une grande intelligence dans l'appréciation des richesses archéologiques qui lui étaient cédées : des mains barbares en ont dilapidé le plus grand nombre; les monuments de Tiahuanaco ont servi de carrières pour le gouvernement et les particuliers; les Boliviens n'ont éprouvé aucun scrupule à transformer de belles statues en cylindres à fabriquer du chocolat; ils en ont brisé d'autres pour en tirer de misérables matériaux de construction. C'étaient sans doute les descendants des Vandales de l'Espagne.

A partir de l'isthme qui lie la presqu'île à la terre ferme, on gravit

une longue rampe, au faîte de laquelle s'étend la frontière de la Bolivie et du Pérou. De là, le regard embrasse tout le bassin du lac, ses eaux bleues, ses îles grises, ses rivages échancrés et le superbe panorama des montagnes qui l'environnent comme un grand vase ébréché. A ses pieds, le voyageur aperçoit une belle vallée, entourée de rochers aux formes fantastiques, dans lesquels l'imagination des Indiens se plaît à voir de monstrueux géants et des hommes impies métamorphosés, au temps jadis, pour avoir désobéi aux lois de la nature. De grands blocs de trachyte et de basalte, taillés sur place ou abandonnés sur la route du lac, étaient destinés à être embarqués, on ne sait par quels moyens, pour arriver, après un parcours de 40 kilomètres par eau, à Tiahuanaco, où l'on trouve les pareils. En face, sont des champs d'oca et de pois chiches, principales ressources alimentaires de la contrée, entourant les ruines d'une église; à gauche, s'étend la baie bleue que domine la ville bénie, *bendita ciudad* de Copacabana.

Le chef-lieu du pays est posé sur une éminence à la base d'une pyramide de roches accumulées (1); contre elles s'appuie la masse grise et solennelle du sanctuaire de *Nuestra Señora* de Copacabana : entourée de chétives habitations, elle produit l'effet d'un géant escorté d'une armée de nains. La place principale, dont le sanctuaire remplit l'un des côtés, est spacieuse : ordinairement, le centre sert d'emplacement à une sorte de marché en plein vent, où des femmes mal vêtues et plus mal peignées vendent le piment rouge, *aji*, les ocas, les pois chiches et le poisson sec, qui forment la base des approvisionnements en comestibles. Aux époques des fêtes, une partie de l'espace, vers les angles, est occupé par des autels improvisés et des chapelles abritées sous des tentes de cotonnade.

Les faubourgs contiennent un grand nombre de petits sanctuaires, dont la décoration n'exclut pas une certaine élégance. C'est là que les pèlerins préparent, dans les exercices de la prière et de la pénitence, leur admission au parvis vénéré. On a déjà dit qu'un pareil enchaînement de pratiques ascétiques était exigé pour la visite des îles sacrées, au temps des Incas. Le P. Ramos ajoute qu'alors les pèlerins, avant de prendre passage sur les balsas qui les transportaient au sanctuaire du lac, étaient tenus de séjourner deux ou trois jours dans la ville de Copacabana, de pratiquer des

(1) Altitude, 4008. — Latitude, 16°,20; longitude, 71°,23.

jeûnes, de se soumettre à des pénitences et à des purifications.

A cette époque, Copacabana occupait un haut rang dans la constitution politique de cette portion du pays. Son gouverneur était toujours un prince de la lignée des Incas : combinaison longtemps conservée par les Espagnols eux-mêmes. Elle possédait de riches temples, entre autres ceux du Soleil et de la Lune. En 1618, il restait du premier, des lions et des condors de pierre, auprès du Bain de l'Inca, dans la banlieue. Peut-être le temple de la Lune occupait-il l'emplacement de l'église de Notre-Dame, dans la ville. Il n'en reste aucun vestige (1).

A une autre extrémité de la presqu'île, vers Tiquina, était posée une idole de grand renom : c'était un buste d'homme sans bras ni jambes, dans la posture d'un Sphinx, et regardant vers Titiccaca, dont il semblait montrer la direction ; elle était en pierre bleue, et l'on a voulu tirer de cette particularité le nom local (2). Au moment de la conquête espagnole, les indigènes, voulant la soustraire au mauvais vouloir des vainqueurs, l'enfouirent dans la terre. Les Espagnols parvinrent à découvrir la cachette où elle avait été déposée entre deux pierres nommées Ticonipa et Huacoho, que les Yunguyos adoraient : ils la mirent en pièces.

Le P. Ramos signale d'autres idoles : d'abord Copacati, qui laissa son nom à la montagne où elle était placée : c'était « une mauvaise figure tout entortillée de couleuvres, comme le Laocoon ». On l'invoquait en temps de sécheresse.

A Choquepatta, était une maison où les gouverneurs réunissaient des enfants de dix à douze ans qu'ils soumettaient à des jeûnes rigoureux : on ne leur donnait rien de cuit, du maïs cru. Ces macérations, qui avaient pour objet « d'attendrir le cœur de la divinité », se pratiquaient en vue d'obtenir une saison favorable aux récoltes, et aussi pour assurer la victoire, en temps de guerre (3).

Au faubourg voisin du cimetière, il existe un grand nombre de niches, des degrés taillés dans le roc, des sièges creusés à sa surface, le tout d'antique date et pouvant se rapporter aux exigences de l'ancien culte.

(1) Ramos, *Historia*, etc, 1re p., c. XIX.

(2) On veut que *Copacabana* provienne des mots *copac* (pour *capac*) illustre, et *abana*, pierre. Paz Soldan *Diccionario geografico* le dérive de *copa cahuana* : en quichua, *copa* signifie azur, et en aymara, ver luisant ; *cahuana*, belvédère. Ramos explique : *copa*, pierre précieuse et *kaguana* (*cahuana*) belvédère.

(3) Ramos, *Historia*, etc., 1re p., c. XXV.

Le monument le mieux conservé est ce que l'on appelle le Bain de l'Inca, situé à Cusijata, à 2 kilomètres de Copacabana : c'est une cuve creusée dans un bloc de trachyte, enfoui dans le sol que recouvre un pavé d'*adobes* (1). L'eau, provenant d'une source voisine, entre et sort par deux échancrures pratiquées à la partie supérieure de la circonférence. Le voisinage d'un reste de murs épars dénote l'existence d'un palais et justifie la tradition locale : c'était la piscine royale attenant aussi au temple du Soleil; les Incas y faisaient leurs purifications, avant de s'embarquer pour les îles sacrées.

Ainsi, tout se tenait dans cette organisation religieuse, et Copacabana était la première et nécessaire étape du grand pèlerinage.

« Mais, dit don Antonio, le temps a fait son œuvre : la sainteté des îles est oubliée, et celle du promontoire a retenu tous les respects, à l'ombre du sanctuaire qui le couvre de ses bénédictions.

« C'est un usage fort répandu parmi les fidèles du pays que de consacrer une semaine aux dévotions dans les environs de la ville, avant d'oser aborder le sanctuaire : on visite les églises et chapelles dont la région est couverte; l'aspect n'en est pas riche, mais il ne manque pas de charme pour ceux qui aiment les détails archaïques et les vifs effets de la couleur. Nous consacrons à ces pieux exercices les deux jours qui nous restent... C'est demain le 2 février.

« L. B. S. M. de Vm. »

A. Castaing.

(1) Diamètre intérieur, près de 1 mètre; profondeur, $1^m,50$; épaisseur des parois, $0^m,15$. *Adobe*, brique séchée au soleil.

UN CENTENAIRE

1788

L'heure est aux centenaires. S'il en est un qui mérite notre utile et respectueuse attention, c'est assurément celui de 1788.

A cette date, toutes les provinces avaient fait leur révolution intérieure, à l'exception de deux, où la lutte ne pouvait manquer de se terminer à l'avantage du tiers. Les assemblées provinciales, établies par Louis XVI, de 1778 à 1787, dans les vingt-six pays d'élections, avaient donné des résultats féconds. Les pays d'états se montraient disposés à entrer dans la voie si heureusement ouverte par l'initiative royale.

L'empire de la justice sociale, de la liberté politique, le respect de la personne humaine, l'élection, la discussion, la publicité, la responsabilité du pouvoir, sont partout proclamés. L'accord est fait sur ces principes fondamentaux entre les trois ordres. Ce n'est pas seulement le tiers état qui en réclame les conséquences, la noblesse et le clergé les acceptent et les appliquent comme les bourgeois. Le ministre s'appelle Necker. Le roi est le loyal et trop généreux Louis XVI.

Il était donc possible d'accomplir sans trouble et sans secousse les réformes constitutives de la société moderne. S'il en eût été ainsi, la France aurait fait l'économie d'un siècle de bouleversements aussi sanglants que stériles. Au lieu de retours alternés vers le despotisme et l'anarchie, ces cent années auraient offert le spectacle du développement continu de la prospérité publique et de la grandeur nationale. Aujourd'hui, après d'immenses et souvent généreux efforts, au lendemain des plus larges effusions de sang et sous la menace des dangers imminents du dehors, nous en sommes encore

à rechercher quelles sont, non pas seulement les conditions du bon gouvernement, mais celles même de la vitalité du pays.

Comment expliquer ces erreurs et ces avortements?

Pourquoi ce péril social et national dont l'étreinte croissante ne saurait plus laisser un seul instant de paix aux cœurs vraiment français?

Qu'y a-t-il à faire pour arracher enfin le pays à ses ennemis du dehors et du dedans, pour le restituer à ses glorieuses destinées?

C'est le centenaire de 1788 qui pose cette triple question. Il ne saurait y en avoir de plus grave.

A la veille de graves événements politiques, il importe d'avertir l'opinion si l'on veut courir fortune de recueillir le bénéfice des expérimentations sanglantes et terribles, glorieuses ou lamentables, qui constituent l'histoire de notre grand, mais douloureux dix-neuvième siècle.

I

Les idées de justice, d'égalité et de liberté n'ont pas été inaugurées par la révolution française. Elles étaient celles d'une foule d'hommes éclairés des trois ordres qui peuplaient les assemblées provinciales, instituées par le gouvernement de Louis XVI. Ce sont ces hommes qui ont rédigé les cahiers de 1789, desquels on a pu dire qu'ils constituaient l'un des plus beaux monuments élevés par aucun peuple à l'honneur de l'humanité. L'étude de ces cahiers met en lumière cette vérité trop peu connue, que dès 1788, avec un peu de patience et de bon sens, et sous la seule mais nécessaire condition d'arracher l'âme populaire au *Contrat social*, pour la rendre à l'Évangile, il eût été facile de s'assurer, sans secousse, toutes les conquêtes acquises aujourd'hui, et avec elles d'autres qui nous manquent et nous manqueront peut-être encore longtemps.

Au cours des quinze années comprises entre l'avènement de Louis XVI et le mois d'août 1789, la France a fait plus d'efforts sincères pour faire prévaloir l'équité dans l'état social, la liberté dans le gouvernement, que dans le siècle tout entier qui s'est ouvert avec la convocation des états généraux.

Dues à l'initiative royale, les réformes inaugurées de 1775 à 1788 ont échoué devant les résistances, non des masses populaires, mais des corps privilégiés. Les prétentions turbulentes des parle-

ments ne leur ont pas été moins funestes que l'aveuglement des deux premiers ordres et l'infatuation du tiers état qui ne peut être tout dans une nation vivant de sa vie propre et réelle, et non pas de celle impersonnelle et factice des théoriciens humanitaires.

Ce qui ne saurait faire doute aujourd'hui pour aucun esprit sérieusement informé, c'est que les libertés civiles et les libertés politiques ont connu leurs meilleurs jours en 1788. La Révolution qui a suivi, n'a fait qu'étouffer la liberté politique, en livrant à l'échafaud la plupart des hommes généreux, mais abusés par les utopies philosophiques, qui ont réclamé, avec ténacité, la réunion des états généraux de 1789.

On a dit que le roi, lui aussi, avait fait des fautes : en s'abstenant de réunir les états généraux dès son avènement; en travaillant à la propagation des idées républicaines par la guerre d'Amérique; en réfusant de soutenir Necker contre la cour et le parlement en 1780, contre la reine et les princes en 1789.

Il se peut que Louis XVI, jeune, inexpérimenté, dont les intentions droites n'étaient que trop pures, ait eu des torts de conduite, mais là n'est pas la racine du mal profond dont notre malheureuse patrie n'a pas cessé de souffrir.

La philosophie du dix-huitième siècle avait eu l'audace de porter la main sur Dieu, et cette tentative impie a eu pour châtiment la trop longue expiation révolutionnaire qui fait notre faiblesse et notre danger.

La Déclaration des droits de l'homme a simplement biffé de nos codes les droits de Dieu, de l'Eglise, de la famille, et jusqu'aux principes fondamentaux de la société, pour concentrer tous les pouvoirs dans la main du Dieu-État. Le dogme de la souveraineté du peuple s'est substitué à la tradition de la souveraineté royale. L'homme est raisonnable et bon par essence. Nous en sommes encore là.

Mais en l'absence du frein religieux, la vérité est que ce sont les puissances matérielles qui gouvernent la vie humaine. Contre leurs débordements et leurs dévastations, il faut une force contraignante et répressive, et cette force remplira d'autant plus sûrement son office qu'elle sera plus immuable, plus libre et résolue. Il n'importe. La doctrine veut que le gouvernement, simple commis temporaire du peuple souverain, soit privé de toute autorité, de toute prérogative, de toute initiative, de toute durée, de toute force.

Et que l'on ne soit pas tenté de croire que cet entraînement vers les idées subversives de toute société ait été le fait de quelques adeptes des sectes philosophiques. Les lecteurs de Rousseau n'appartiennent pas aux seules classes mitoyennes ou inférieures. Dans la première moitié du dix-huitième siècle, on ne voit, à la vérité, dans le tiers état, que ce seul foyer d'opposition, le Parlement, et autour de lui, pour attiser le feu, le vieil esprit gallican ou janséniste. Mais bientôt le parti des réformes se recrute dans la noblesse et surtout dans le clergé, dont la majorité marche d'accord avec le tiers état. Quand la Révolution devient radicale, elle a pour principaux auteurs deux gentilshommes : Mirabeau et Lafayette ; et deux prêtres : Sieyès et Talleyrand.

Dès 1784, Necker pouvait écrire : « La plupart des étrangers ont peine à se faire une idée de l'autorité qu'exerce en France, aujourd'hui, l'opinion publique. Ils comprennent difficilement ce que c'est que cette puissance invisible, qui commande jusque dans le palais des rois. »

C'est bien là que gît la source des faiblesses gouvernementales.

Le roi se préoccupe avec excès de l'opinion publique. Personne autour de lui ne met en doute qu'elle ne lui soit favorable, en considération du bien qu'il a déjà fait, de celui qu'il veut faire encore. N'a-t-il pas rendu l'état civil aux protestants, aboli la question préparatoire, supprimé la corvée en nature, établi la circulation des grains, relevé la marine, secouru les Américains, affranchi ses propres serfs, diminué les dépenses de sa maison, employé Malesherbes, Turgot, Necker, lâché la bride à la presse et contribué par là à fonder la toute-puissance de cette opinion publique qui en est venue jusqu'à le dominer lui-même.

Ministres, intendants, parlement, clergé, noblesse et tiers, sont unanimes pour mettre en oubli cet axiome de gouvernement royal, que dans un pays bien réglé la vraie garantie des droits et des devoirs généraux et privés, ce n'est pas l'opinion publique, anonyme et affranchie de toute règle morale, mais bien la conscience du prince responsable de la paix sociale, initiateur du progrès véritable, sous le frein de la loi chrétienne.

L'opinion publique ne doit être qu'une source d'informations, qui vaudra dans la mesure de l'esprit religieux, du désintéressement et des lumières de ceux auxquels il appartient de lui donner son orientation et sa formule, éphémères ou durables. Qu'avide de recueillir

tous les témoignages propres à déterminer ses résolutions, le prince soit attentif aux manifestations de « la force inconnue » ; mais que, bien loin d'avoir à obéir à ses dictées, il sache maîtriser cette puissance, si volontiers tyrannique, lorsqu'elle s'égare à la suite des utopistes de bonne foi, ou quand elle s'empresse sur les pas des fauteurs de désordres publics.

C'est dans ce redressement que gît la fonction maîtresse du souverain. Tout eût été sauvé, si Louis XVI avait su s'y résoudre.

II

Quelle était en effet la situation de la France, à la veille de cette année 1789, aurore d'une ère nouvelle d'après l'école révolutionnaire, mais que l'étude loyale des faits nous montre dans sa vérité, comme la première de celles, trop nombreuses, dont les erreurs, généreuses ou criminelles, pèsent encore d'un poids si lourd sur les destinées de la patrie.

Inaugurée par Richelieu, trop souvent arbitraire sous Louis XIV, dont les intendants, investis de pouvoirs sans limites, en étaient venus un moment jusqu'à disposer du droit de vie et de mort, rendue odieuse par le gouvernement de Louis XV, la monarchie absolue avait disparu depuis l'avènement de Louis XVI, pour faire place à un gouvernement honnête et réparateur. C'est là une constatation de fait aussi considérable qu'elle est peu connue. Faire l'oubli autour de la plus généreuse et la plus sage des tentatives de réforme pacifique qui ait honoré la royauté, cela a été comme un parti pris, de la part des hommes politiques et des écrivains qui ont créé la légende de la rénovation sociale par la révolution. Inspirée par les acteurs du drame ou écrite par leurs héritiers parlementaires, l'histoire de cette phase si grave de notre vie nationale ne s'est que trop rarement montrée ce qu'elle devrait toujours être : un constant effort de justice et de vérité.

En quinze ans, de 1774 à 1789, l'augmentation de la population donnait, en même temps que la mesure du progrès agricole, celle de l'accroissement des forces productives et défensives du royaume. Le commerce extérieur a doublé. De 500 millions il s'élève à 1 milliard.

L'armée et la marine que Louis XV avait laissées dans le plus grand désordre, avaient été réorganisées. C'est la marine de

Louis XVI qui a battu les Anglais en Amérique. Ce sont les troupes de Louis XVI qui repousseront les Prussiens à Valmy et qui formeront le noyau de ces grandes armées impériales qui ont vaincu l'Europe.

L'unité nationale était faite dans la sage mesure à laquelle il faudra revenir. Ce résultat essentiel, faire prévaloir un type uniforme d'administration pour toutes les provinces, se trouvait obtenu. L'archevêque de Narbonne, Mgr Dillon, avait fait du Languedoc une véritable principauté jouissant de tous les avantages d'un gouvernement libre. En Dauphiné, triomphait le principe de l'élection immédiate des membres des états provinciaux qui allaient remplacer partout les assemblées provinciales, si heureusement expérimentées depuis six ans. L'arrêt du Conseil du 22 octobre 1788 consacrait, en principe, les progrès réalisés dans le Languedoc et en Dauphiné. Toutes les provinces réclamaient la même constitution.

Ce qui est vrai de l'unité nationale ne l'est pas moins de l'unité civile et de la liberté politique.

La classe réellement prépondérante n'était ni la noblesse, ni le clergé, mais la partie la plus éclairée et la plus riche du tiers état, celle qui comprenait les hommes de loi, les écrivains, les savants, les bourgeois propriétaires, les officiers municipaux des villes, les magistrats des tribunaux secondaires, les commerçants enrichis. C'est cette classe qui a fourni le plus de victimes à la Révolution, parce qu'elle était la plus influente et la plus nombreuse.

Le peuple lui-même était plus instruit qu'aujourd'hui. Quand on compulse les originaux des cahiers rédigés dans toutes les paroisses, en 1789, on est surpris de la quantité des signatures recueillies.

Personne n'ignore plus que la division de la propriété était poussée très loin. La vente des biens du clergé et des émigrés y a peu ajouté, soit parce qu'une partie de ces biens n'a pas trouvé d'acquéreurs, soit parce que la plupart de ceux qui les ont achetés n'ont fait que les joindre à ceux qu'ils possédaient déjà.

Partout la noblesse et le clergé renoncent à leurs privilèges. La distinction des ordres n'était donc plus qu'un mot. Depuis qu'on pouvait l'acquérir à prix d'argent, la noblesse avait perdu beaucoup de son prestige, et les évêchés, comme la plupart des bénéfices étant à la nomination des rois, le clergé avait réellement cessé d'être un ordre proprement dit. L'accord était unanime dans les assemblées provinciales. C'est la Révolution qui a jeté entre les

éléments de la société française des germes et des souvenirs de haine et de vengeance qui empêchent encore un rapprochement si nécessaire dans l'intérêt commun.

En 1788, au contraire, il est hors de doute qu'une même et généreuse impulsion animait toutes les classes de la nation.

La nuit du 4 août 1789 n'a guère trouvé à détruire que les droits de chasse et de colombier.

Rien n'était plus facile que de racheter les dîmes ecclésiastiques et les redevances seigneuriales qui constituaient des droits de propriété. Tout le monde y consentait et, quant aux quatre mille charges vénales qui donnaient la noblesse, l'abolition des privilèges ne pouvait tarder à leur ôter toute valeur.

Que dire des forteresses légendaires du despotisme royal? La monarchie se préparait à démolir spontanément la Bastille de Paris, souvenir d'un autre âge, comme elle avait déjà démantelé le château Trompette, à Bordeaux, et transformé le donjon de Vincennes en grenier d'abondance.

Personne n'a gagné à la Révolution. Tout le monde y a perdu.

III

Mais une transformation sociale aussi aisée, aussi subite, eût-elle été durable? Les conquêtes obtenues auraient-elles été définitives? La résistance des privilégiés ne pouvait-elle pas mettre en péril les résultats acquis?

On ne saurait avoir le moindre doute à cet égard.

Aucun progrès ne s'obtient sans résistance et sans lutte. Mais, en 1788, la résistance est plus apparente que réelle, de point d'honneur et de tradition professionnelle bien plus que de principes et de convictions. La prétendue obstination des privilégiés, tant de fois invoquée pour justifier les violences de la Révolution, n'aurait pas constitué un obstacle sérieux à la réforme. Il suffisait, pour la réduire, que le roi fît acte de décision. Tous se seraient empressés de se soumettre avec une obéissance immédiate et une reconnaissance prochaine.

« Le temps ne respecte pas ce que l'on fait sans lui. » Rien n'est plus vrai. Mais les réformes accomplies de 1774 à 1788 avaient été longuement préparées.

Dès le commencement du siècle, en 1711, Fénelon écrivait secrè-

tement, pour le duc de Bourgogne, les plans de réforme qu'il proposait pour relever le royaume de l'horrible situation où les intendants, instruments passifs de la tyrannie fiscale, avaient réduit la France épuisée d'hommes et d'argent. Par une inspiration de génie, il demandait à la tradition nationale les institutions propres à restaurer le pays. Fénelon proposait le rétablissement d'états particuliers dans les provinces qui, toutes, au moyen âge, avaient été en possession d'assemblées pour le vote et la répartition des impôts. La monarchie absolue, celle de Richelieu et de Louis XIV, les avait remplacées par un mode d'administration complètement arbitraire. Les trente-deux généralités qui se partageaient la France, non compris la Corse et la petite principauté de Dombes, étaient administrées par les anciens commissaires de François Ier, départis pour l'exécution des ordres du roi, devenus les intendants omnipotents de Louis XIV. « Sachez que ce royaume de France est gouverné par trente intendants. Vous n'avez ni parlements, ni états, ni gouverneurs. Ce sont trente maîtres des requêtes, commis aux provinces, de qui dépendent le bonheur et le malheur de ces provinces, leur abondance ou leur stérilité. » C'est d'Argenson qui rappelle, en la confirmant, cette appréciation de Law.

En se fermant prématurément sur le duc de Bourgogne, la tombe engloutit tout espoir de régénération immédiate. Vainement Boisguillebert et Vauban, dans des mémoires admirables, signalèrent-ils énergiquement le vice du système d'impôts en vigueur. Pendant le long règne de Louis XV, le régime absolu fondé par Richelieu et Louis XIV se maintint sans altération. L'idée des états provinciaux, la pensée maîtresse de Fénelon, ne fut reprise et développée qu'en 1750, dans un mémoire du marquis de Mirabeau. Si le pouvoir des intendants ne changea pas, l'influence de l'opinion les amena, du moins, à en faire un usage moins funeste. Mais un siècle et demi de l'administration la plus dévorante avait laissé des plaies si profondes que les efforts d'un Turgot devaient demeurer impuissants à les guérir.

Ancien intendant du Limousin, cet homme de bien, aussitôt après son avènement au ministère, prépare un plan complet des réformes administratives, qui n'était rien moins que tout un projet de constitution, assis sur une large base de libertés locales. « La cause du mal, Sire, — disait le ministre en s'adressant au roi, — vient de ce que votre royaume... est une société composée de diffé-

rents ordres mal unis et d'un peuple dont les membres n'ont entre eux que peu de liens sociaux, où, par conséquent, chacun n'est guère occupé que de son intérêt particulier exclusif... tandis que vous pourriez gouverner par des lois générales, si les parties intégrantes de votre empire avaient une organisation régulière et des rapports soutenus. »

Le mal était bien là où le montre Turgot.

Les trois ordres ont disparu, mais les distinctions de classes, si atténuées qu'on les veuille croire, subsistent toujours et elles persisteront sous des formes et des dénominations diverses, parce qu'elles sont dans la nature des choses. L'idée mère de Fénelon et de Turgot n'a rien perdu de son actualité nécessaire. Créer des liens sociaux permanents entre les masses laborieuses, pauvres et peu éclairées, et les détenteurs des capitaux intellectuels et matériels, appelés à constituer les pouvoirs sociaux efficaces partout où ils sauront se montrer à la hauteur de leur mission, tel est en 1888 comme en 1788, comme en 1711, le premier et l'unique remède qui soit sûr pour relever et affermir la France si profondément ébranlée.

Devant les résistances des intendants appuyés par les trois ordres sur la rivalité desquels ils avaient eu l'habileté de fonder leur autorité, Turgot devait échouer. Les assemblées élues par les propriétaires fonciers pour les paroisses et pour les villes, par ces élus eux-mêmes, et à chacun des degrés de la hiérarchie, pour les arrondissements, pour les provinces ainsi que pour l'assemblée générale du royaume, supprimaient par le fait l'antique distinction des trois ordres. C'était prématuré. La grande majorité de la noblesse et du clergé ne se montrait pas disposée encore à renoncer à ses privilèges, quelque nominaux qu'ils fussent devenus. Les fameuses remontrances de la Cour des aides, rédigées par Malesherbes, en 1775, se terminaient cependant par ces conclusions : « Le vœu unanime de la nation est d'obtenir des états généraux ou du moins des états provinciaux. » Affirmée par les hommes de progrès, cette unanimité ne se trouvait malheureusement pas encore acquise au commencement du règne de Louis XVI.

L'amélioration du sort du grand nombre, but final de toute réforme sociale et administrative, ne s'obtiendra jamais qu'au prix d'efforts et de sacrifices qu'il sera toujours chimérique d'attendre du consentement unanime des intérêts, des habitudes, des préjugés,

rendus respectables par les mœurs et par la longue durée, au moins autant que par le droit écrit et par les contrats. Le sentiment de la solidarité chrétienne lui-même n'y saurait suffire, parce que seules les âmes d'élite le savent interpréter dans le sens du renoncement personnel immédiat et sans retour.

Ces considérations ne devaient pas échapper à l'esprit grave et au sens pratique de Necker, aussi le voit-on s'empresser d'introduire dans les projets de son prédécesseur des atténuations propres à ménager la transition.

Dans ses assemblées provinciales, Necker maintenait en principe l'existence des trois ordres, mais il les réunissait pour délibérer en commun, et les faisait voter par tête et non par ordre. Comme dans la province de Languedoc, les députés du tiers état y égalaient en nombre ceux du clergé et de la noblesse réunis. C'est l'organisation qui devait triompher dix ans plus tard à l'Assemblée nationale.

En dépit des plaintes élevées contre l'arbitraire de ces administrateurs omnipotents, les Intendants n'étaient pas supprimés. Ils avaient en effet une utilité réelle, comme représentants de l'autorité centrale, relevant du Conseil du roi dont ils étaient les véritables délégués dans les provinces. L'essentiel était que leur pouvoir cessât d'être absolu.

Les Intendants ne devaient pas assister aux délibérations, mais aucune des dépenses votées par les assemblées provinciales ne pouvait avoir d'effet qu'autant qu'elle aurait été expressément autorisée par le roi.

Une commission intermédiaire ou bureau permanent devait veiller, dans l'intervalle des sessions, à l'exécution des délibérations.

Enfin, et l'innovation était considérable, les assemblées de provinces avaient le droit de faire en tout temps au roi telles représentations qu'elles aviseraient, et de lui proposer les règlements qu'elles croiraient justes et utiles à la province. C'était poser le germe de véritables états provinciaux, autonomes, dont le développement et l'influence nous eussent très vraisemblablement épargné les épreuves périlleuses et multipliées rendues inévitables par la domination d'une seule ville, subjuguée trop souvent elle-même par ce qu'elle contient de plus détestable.

Quant à la grande municipalité ou assemblée générale du royaume qui devait, d'après le plan de Turgot, émaner des assemblées provinciales, Necker n'en parlait pas, laissant au temps

le soin de faire son œuvre. Même et prudent silence au regard du principe de l'élection, dont l'introduction prématurée aurait étouffé dans son germe la liberté provinciale.

IV

L'arrêt du conseil portant établissement, pour le Berri, de la première des assemblées provinciales est en date du 12 juillet 1778. Moins de dix ans après, en février 1787, le premier objet soumis aux délibérations de l'assemblée des notables fut un projet d'édit pour la création d'assemblées provinciales dans toutes les généralités du royaume qui n'avaient pas d'états. « Les heureux effets, disait le roi, qu'ont produits les administrations provinciales établies par forme d'essai dans le Berri et dans la haute Guyenne, ayant rempli les espérances que nous en avions conçues, nous avons cru qu'il était temps d'étendre le même bienfait à toutes les provinces de notre royaume... Et tandis que, par un meilleur ordre dans les finances et par la plus grande économie dans les dépenses, nous travaillons à diminuer la masse des impôts, nous espérons qu'une institution bien combinée en allègera le poids par une exacte répartition. »

Le parlement de Paris, si hostile aux premières assemblées provinciales sous le ministère de Necker, ne fit aucune difficulté pour enregistrer l'édit qui les généralisait. Ainsi se trouvait réalisée, après un siècle d'attente, la pensée de Fénelon, recueillie par les économistes et fécondée par Necker. Ce progrès décisif eût été irréalisable si le roi s'était laissé arrêter par les oppositions intéressées de 1778.

Reprenant toute l'idée de Turgot, Calonne et Brienne ne se contentaient pas, comme Necker, de s'occuper de la seule province, ils organisaient un système complet en le fondant sur l'élection. Les assemblées de paroisses, les seules véritablement électives, devaient nommer les membres des assemblées d'élection, appelés eux-mêmes à nommer les membres de l'assemblée provinciale. De là à l'élection d'une Assemblée nationale par les assemblées provinciales, il n'y avait qu'un pas, que n'a-t-il été franchi? — On n'aurait fait que rentrer dans les traditions de l'ancienne France, où les membres des états généraux du royaume étaient élus, le plus souvent, par les états provinciaux.

D'après le règlement du 23 juin 1787, pour la province de Champagne, qui fut reproduit à très peu près pour toutes les autres, le droit électoral pour la nomination des assemblées de paroisses, devait appartenir à tous ceux qui payeraient, dans la paroisse, 10 livres d'impositions foncière ou personnelle, de quelque état ou condition qu'ils fussent, ce qui constituait une sorte de suffrage universel. Le syndic ou maire était nommé par la généralité des habitants.

Comme en 1778, les assemblées provinciales devaient nommer une commission intermédiaire et deux procureurs syndics. Un seul eût été suffisant, mais il avait fallu en prendre un dans les deux premiers ordres et un dans le tiers état.

Quant aux assemblées d'élection, desquelles les attributions ne différaient pas essentiellement de celles de nos conseils d'arrondissements, on pouvait en contester l'utilité et aussi remplacer le subdélégué de l'intendant par un syndic élu. La suppression des sous-préfets eût été ainsi un fait acquis depuis cent ans.

Des douze parlements de province, trois seulement résistèrent : ceux de Bordeaux, de Besançon et de Grenoble, au nom des privilèges de leurs provinces. Deux autres assemblées avortèrent, celles de la Rochelle et de Limoges, dans des circonstances dont le récit n'entre pas dans le cadre de cette étude. Dans dix-neuf généralités sur vingt-quatre, les assemblées provinciales se constituèrent et commencèrent leurs travaux. Partout, ces assemblées reprirent les anciens noms des provinces. Tout en conservant, en principe, la division par généralités, on voulait la fondre peu à peu dans les circonscriptions historiques, remaniées suivant les circonstances locales. Cette tendance était sage. Les progrès réalisés dans l'outillage économique et industriel, aussi bien que les nécessités de l'organisation de la défense du pays, n'ont fait qu'en rendre plus manifeste la convenance et la nécessité méconnues par la loi de 1790 qui a formé les départements.

Dans son excellent travail sur les assemblées provinciales, Léonce de Lavergne a raconté, en détail, ce qui se passa dans chacune de ces assemblées en 1787. On y voit que les représentants des trois ordres se montraient animés partout de sentiments de sérieuse fraternité et prêts à traiter, avez un zèle éclairé et un désintéressement patriotique et sincère, toutes les questions d'intérêt public. Ce fut un véritable et beau mouvement national, trop méconnu parce qu'il

s'est produit entre la longue période des abus de l'ancien régime, celui qui avait pris fin à l'avènement de Louis XVI, et les convulsions révolutionnaires au milieu desquelles la France en est encore à se débattre aujourd'hui. L'édit de 1787 a été critiqué, cependant. On a dit qu'en désorganisant l'ancienne administration sans avoir eu le temps de lui en substituer une nouvelle, cette tentative a contribué à livrer la société sans défense à la Révolution. Mais est-il donc interdit de penser qu'il en eût été autrement, si Louis XVI avait passé outre à ce qu'il a plu d'appeler « la violence du sentiment national » soulevé contre les nouveaux et sages édits, destinés, dans la pensée royale, à compléter la réforme inaugurée en 1778 et continuée en 1787.

L'un de ces édits, en date du 8 mai 1788, retirait aux parlements le droit d'enregistrement des lois et ordonnances en matière de législation générale et commune à tout le royaume. Dès 1778, Necker signalait, comme un grave danger, le continuel désir qu'ont les parlements de se mêler d'administration. « Ils s'y prennent comme tous les corps qui veulent acquérir du pouvoir, en parlant au nom du peuple et en se disant les défenseurs des droits de la nation. Et l'on ne doit pas douter que, bien qu'ils ne soient forts, ni par l'instruction, ni par l'amour pur du bien de l'État, ils ne se montrent, dans toutes les occasions, aussi longtemps qu'ils se croiront soutenus par l'opinion publique... Il faut donc, ou leur ôter cet appui ou se préparer à des combats... qui conduiront successivement, ou à une dégradation de l'autorité, ou à des partis extrêmes dont on ne peut mesurer les conséquences... L'unique moyen de prévenir ces secousses est d'attacher essentiellement les parlements aux fonctions honorables et tranquilles de la magistrature. »

Necker parlait en ministre efficace. Il ne fut pas entendu, et six années ne s'étaient pas encore écoulées, que déjà l'esprit public, surexcité par l'aveugle opposition parlementaire, refusait, avec véhémence, d'accepter les meilleures réformes, parce qu'elles étaient décidées par le roi seul.

Louis XVI tint un lit de justice pour l'enregistrement des édits du 8 mai 1788, mais en présence même du roi, le parlement de Paris osa protester. Les parlements de province rendirent à leur tour des arrêts pour dénoncer, comme traîtres au roi et à l'État, les auteurs de la surprise faite à Sa Majesté, et notamment le sieur Lamoignon, garde des sceaux de France.

Le roi ne crut pas devoir briser ces résistances funestes. S'il avait osé le faire, l'unité politique et l'autonomie administrative eussent été fondées du même coup. La liberté ne se fût pas décriée elle-même par ses excès, nous n'aurions pas vu reparaître, par deux fois, l'ancienne monarchie administrative, bientôt suivie du renouveau de l'oppression jacobine, sous laquelle gémit encore le pays qu'elle ruine en le déshonorant.

Vainement, voudrait-on faire argument de la gêne et du déficit qui, dit-on, rendaient la Révolution inévitable. En prélevant, « de certaine science, pleine puissance et autorité royale », quelques centaines de millions sur les richesses du clergé, le roi eut sauvé, en même temps que plusieurs milliards de propriétés appartenant aux trois ordres, une multitude de têtes innocentes, éclairées et utiles. L'impulsion généreuse qui animait les classes supérieures aurait pu se poursuivre. La Révolution n'aurait pas répandu le sang à flots, et jeté, entre les éléments de la nation française, des souvenirs de haine et de vengeance, qu'un retour énergique à la tradition nationale catholique pourra seul effacer.

Aux heures décisives de l'histoire d'un peuple, le devoir du souverain c'est de passer outre aux oppositions aveugles parce qu'elles sont intéressées, quand, manifestement, elles conduisent à « une dégradation de l'autorité ou à des partis extrêmes dont on ne peut mesurer les conséquences ».

V

Aussi bien parlements judiciaires de l'ancien régime ou parlements politiques d'institution nouvelle, tous méconnaissent la raison d'être de leur institution, la loi de leur fonctionnement, quand ils s'érigent en dispensateurs, sinon en détenteurs de la souveraineté, qui jamais n'est tombée dans leurs mains sans mettre en péril jusqu'à l'existence nationale elle-même.

L'épreuve en a été faite et douloureusement renouvelée.

L'illusion n'est plus permise à personne, au surplus. Le mobile véritable de la masse des fauteurs de réformes, celle qui submerge infailliblement les utopistes généreux, c'est toujours, sous prétexte d'amour désintéressé du bien public, la soif des jouissances privilégiées, la poursuite souvent cynique des spoliations instantanées, en masse, légales, résultat le plus certain des convulsions sociales,

bientôt séculaires, qui font nos divisions, notre faiblesse et nos dangers.

Se garnir les mains au nom de la souveraineté du peuple, cela a toujours été l'objectif, souvent réalisé, des réformateurs radicaux, trop intelligents pour chercher, de bonne foi, les hommes complets et les gouvernements sans défaut, à la poursuite desquels il leur plaît d'égarer les foules abusées. On suscite dans leur cœur des espérances sans bornes. Si l'effet ne les suit pas, et il est impossible qu'il les suive, on tombe dans le chaos, favorable à l'impunité des plus coupables entreprises.

Le partage des biens du clergé, de la noblesse et de la portion riche du tiers état, tel a été le but poursuivi par le grand nombre parmi ceux dont les clameurs constituaient cette force nouvelle, l'opinion publique, qui se faisait obéir, dès 1784, jusque dans le palais des rois.

Dans une démocratie, impatiente de tout frein religieux et traditionnel, la domination de l'opinion publique c'est la toute-puissance de la déraison, c'est l'affaiblissement irrémédiable d'une nation qui court à sa perte. La souveraineté parlementaire n'est alors que l'instrument de la tyrannie la plus odieuse qui soit, parce qu'elle est anonyme et irresponsable.

Napoléon Ier a relevé la France de ses ruines. Il en a fait la Grande Nation. Guillaume Ier de Prusse a ressuscité l'empire d'Allemagne. Qu'eût été l'œuvre de ces deux empereurs, s'ils se fussent inclinés devant les injonctions de l'opinion parlementaire?

Les nations ne se redressent et ne grandissent que sous la main des chefs d'Etat qui savent maintenir les assemblées dans leur devoir, celui d'auxiliaires du souverain. Telle est la leçon de l'histoire.

En France, le peuple acclamera le chef légitime qui osera renouer la tradition royale de Napoléon Ier.

La masse des hommes est ainsi faite, qu'elle ne sait pas s'arrêter d'elle-même dans le vrai et dans le juste. Elle se précipite toujours à l'excès et elle ne se croit libre de l'oppression que quand elle opprime à son tour. Il lui faut un modérateur, un conducteur permanent, un chef héréditaire, étranger aux compétitions des partis qu'il sauvera de leurs propres fureurs, s'il n'oublie jamais lui-même que le plus enraciné des édifices humains dans le sol, c'est un autel.

Ces vérités primordiales n'avaient pas échappé au puissant génie

qui, seul au milieu de conseillers athées, déistes ou sceptiques, a su renouer la tradition religieuse française, en signant le Concordat. Nul doute que Napoléon Ier eût fait plus encore si, comme il le souhaitait lui-même, cette fortune lui avait été réservée, d'être né l'un de ses arrière-neveux. A cette heure de son règne, le grand homme avait su voir que la pierre angulaire de l'Etat, l'unique garantie de la durée des gouvernements, c'est le rétablissement du règne du Christ dans le cœur des peuples.

Qu'il sache le vouloir, et le restaurateur héréditaire de la souveraineté, pour la liberté, pour la dignité, pour la sécurité nationale, sera tout-puissant pour le relèvement de la France.

Quand les vents sont déchaînés, quand les peuples secoués par l'ouragan révolutionnaire sont pris comme de frénésie, le mot du poète reste vrai :

« *Virum... si quem conspexere... Silent...* »

VI

Si les faits ont été rappelés avec fidélité, si les principes invoqués méritent l'assentiment des esprits soucieux de justice et de vérité, une conclusion s'impose et la voici : La Révolution de 1789 ne nous a rien donné que cette sévère leçon : Un peuple catholique et monarchique qui renie la religion de ses pères et qui brise avec le principe de la souveraineté royale héréditaire, méconnaît sa nature, son histoire, sa vocation, et met en péril jusqu'à son existence nationale.

Depuis cent ans, en dépit d'un développement scientifique, industriel et artistique sans précédent, bien loin qu'elle ait progressé, la civilisation française, et avec elle celle du monde entier, a subi tout au moins un douloureux arrêt.

Les états généraux de 1789 n'ayant rien à demander de légitime qui ne fût accordé d'avance, se sont jetés dans les chimères.

Louis XVI, en abdiquant ses droits de souveraineté, sous la pression d'une opinion publique qui n'était au fond que l'explosion des doctrines athées et subversives de lettrés utopistes, a méconnu le premier de ses devoirs, celui de gardien de la paix sociale et des droits de tous, fondés sur le respect de la religion et de la tradition nationales.

Les assemblées uniques ont rendu manifeste leur entraînement

irrésistible aux mesures extrêmes, leur pente invincible aux asservissements sans mesure sous la pression des fauteurs de troubles publics.

Seul, le puissant génie qui aurait achevé de restituer la France à elle-même, s'il n'eût été son propre aïeul, a compris que l'arbre de la liberté ne saurait pousser de solides et profondes racines que s'il est planté au pied de la croix, sous la garde de l'épée du souverain héréditaire, responsable des destinées de la patrie.

Avec les philosophes de tous les temps et de tous les pays, Napoléon Ier a pensé que les lois éternelles l'emportent sur les fictions parlementaires, que les constitutions sont faites pour les peuples et non les peuples pour les constitutions, et que par conséquent, si un pacte éphémère, né dans le sang au milieu des ruines, met une nation en danger de mort, le salut du peuple devient la loi suprême.

Depuis, comme dans une Byzance renouvelée, religion, gouvernement, souveraineté, liberté, grandeur nationale, progrès, tout ce qui fait la force et l'éclat, ou la faiblesse et l'avilissement des peuples, n'a plus guère été que thèmes à dissertations éloquentes ou puériles, dans des assemblées de parlementaires passionnés, soucieux par-dessus toutes choses de leur propre fortune et de leur renommée. De ces hommes, les meilleurs sont faits pour l'éclat des lettres, pour les délices des académies, pour l'ornement des salons, mais non jamais pour le gouvernement des hommes. Leur œuvre la moins douteuse a été de livrer les masses aux flatteurs intéressés des ignorances insondables et des appétits brutaux, volontiers sanguinaires, des clubs et des loges maçonniques, ces deux colonnes de l'édifice républicain.

Les avortements du régime parlementaire ne se comptent plus. Son impuissance restera invincible. La raison en est qu'il faut une constitution catholique pour réaliser les réformes que, ni le gouvernement, ni les lois ne peuvent obtenir par eux-mêmes, et c'est à quoi le parlementarisme, né de l'esprit doctrinaire et athée du dix-huitième siècle, ne saura jamais se résoudre.

Ne voit-on pas que les premiers parmi les parlementaires, historiens illustres, jurisconsultes profonds, économistes renommés, en sont encore à disputer sur la notion de l'État, de la religion, du droit et de la richesse? Contraints de reconnaître que l'œuvre du dernier siècle est manquée, ils la recommencent, avec une infatua-

tion jamais lassée, dans les cadres mêmes qu'il nous a transmis. A leurs yeux comme à ceux de leurs prédécesseurs, immédiatement inspirés de Rousseau, de Voltaire, des encyclopédistes, la révélation religieuse et la tradition monarchique nationale, n'ont pas cessé d'être des quantités *négligeables*.

Les libéraux ne veulent voir dans l'Église qu'une auxiliaire soumise, sinon asservie à l'État; les radicaux francs-maçons, une ennemie à détruire. Les catholiques eux-mêmes hésitent, pour la plupart, entre les droits certains de l'Église et ceux prétendus de l'homme et du citoyen. Pour tous, l'aristocratie, c'est-à-dire l'inégalité politique, a vécu. Le principe de la souveraineté de la nation, une et indivisible, subsiste seul. *Sans Dieu ni Maître*, qui soit autre que l'intérêt personnel le plus aveuglément égoïste, tel est, qu'il y souscrive ou non, le dernier mot du parlementarisme. C'est aussi celui des pires ennemis de tout ordre social.

La funeste et fatidique puissance devant qui tous se tiennent prosternés, l'opinion publique, n'a pas cessé un seul jour de tyranniser les chefs couronnés de l'État. Nul, empereur ou roi, depuis Napoléon Ier n'a su la réduire à l'attitude respectueuse qui doit être la sienne vis-à-vis du prince. C'est que tous ont mis en oubli, qu'au-dessus des circonstances contingentes qui peuvent légitimer les transactions de la politique de chaque jour, il existe des principes permanents qu'il n'est pas permis de livrer aux disputes des hommes et qu'aucun chef d'État ne saurait déserter sans périr. Nous en sommes venus à ce point, que la secte impie qui opprime aujourd'hui la France s'imagine, dans son énorme et coupable ignorance, qu'il est possible de remplacer le Décalogue par le Bulletin des Lois. Et c'est pourquoi la Patrie est en danger.

VII

Des mesures de salut s'imposent. Elles sont pressantes, leur étude ne saurait trouver place ici; mais ce qu'il importe de dire bien haut, c'est que l'œuvre de la reconstitution sociale est à reprendre, là où nous l'avons laissée en 1788.

Un siècle entier a été perdu pour le véritable progrès en France. Telle est la triste et humiliante vérité.

Que fallait-il faire en 1788?

Sauvegarder la monarchie et l'aider à compléter, à consolider les

réformes inaugurées depuis dix ans, consenties par l'élite, acclamées par l'immense majorité de la nation :

— En conservant la religion nationale, sauf à accorder la tolérance de fait aux cultes dissidents. Point de peuple fort sans religion, qui donc ira braver la mort pour l'honneur de la libre pensée, pour l'amour du néant?

— En associant la nation à la confection des lois, dont l'initiative et la sanction appartiennent au souverain, chef héréditaire du pays.

— En maintenant, mais sans aucun privilège pécuniaire, une aristocratie, utile pour l'assiette gouvernementale et pour la solidité des armées. L'aristocratie, c'est l'inégalité politique, garantie nécessaire contre les entraînements populaires; c'est aussi un stimulant efficace. L'autorité du commandement dans la grâce héroïque d'une noblesse militaire instruite, ouverte à tous, c'est le couronnement logique des nouvelles formes du patriotisme d'un peuple de soldats.

— En restituant enfin à la famille une organisation puissante, en dehors de laquelle il ne saurait y avoir ni accroissement de la population, ni colonies prospères, ni état social stable.

Aujourd'hui, après un siècle entier d'épreuves inoubliables, il faut avoir le courage de le reconnaître, aucun de ces *desiderata* primordiaux ne se trouve encore rempli.

Plus que jamais une seule ville domine le pays tout entier, quand elle ne l'opprime pas, pour le plus grand péril des libertés nécessaires.

L'impuissance du chef de l'exécutif est constitutionnelle.

Le législateur fait profession d'athéisme.

Le péril national est manifeste.

La diminution de la patrie, tel est le seul et lamentable fruit de la Révolution de 1789.

Hâtons-nous donc de restituer à l'Église catholique, avec sa liberté et sa dignité, le droit qui lui appartient d'enseigner l'enfance aussi bien que la jeunesse et l'âge mûr.

Rétablissons la souveraineté personnelle héréditaire, en élevant au-dessus de toute compétition le dépositaire permanent du pouvoir exécutif. Que le chef de l'État garde, avec l'initiative des lois, la libre disposition d'un budget irréductible, à défaut duquel ce peut être assez du caprice de quelques députés pour paralyser la vie publique, pour livrer le pays, sans armes, à l'ennemi.

Des états provinciaux, autonomes dans la mesure compatible

avec les nécessités de la défense nationale, remplaceront nos conseils généraux actuels, trop nombreux et à attributions insuffisantes pour décharger le pouvoir central des soins et de détails multiples qui l'écrasent.

Quand les ministres, responsables seulement vis-à-vis du chef du pouvoir exécutif, n'auront plus à ramener à eux une multitude d'affaires au-dessus de l'attention, des forces et de la mesure du temps d'un seul homme, ils pourront gouverner véritablement à l'intérieur, et aussi accorder enfin aux hommes et aux choses du dehors l'attention continue, informée, vigilante, faute de laquelle le pays ne s'est que trop souvent trouvé lancé dans les plus périlleuses aventures.

Qu'avec l'assistance des représentants du pouvoir central les états provinciaux pourvoient aux dépenses des travaux publics, à celles de l'instruction primaire, et les finances surmenées du pays auront bientôt repris toute leur élasticité.

C'en sera fait des chemins de fer sans trafic et des canaux sans eau, quand le contribuable qui paie les travaux sera l'électeur immédiat de ceux qui les ordonnent.

La seule liberté d'enseignement exonérera le trésor des charges insensées qu'il assume aujourd'hui pour assurer le triomphe de l'oppression la plus odieuse qui puisse être, celle de la conscience des pères de famille.

Il suffira de l'exacte observation des lois fiscales par le rétablissement des traditions de probité des gouvernements monarchiques, pour combler les déficits sans cesse grandissants des budgets républicains, livrés en pâture aux politiciens de tout ordre, électeurs et élus.

Et puis, encore et surtout, que l'on se garde bien de persister dans l'erreur de conduite des chefs d'État qui ont maintenu à Paris le siège du gouvernement.

En 1789, le 10 septembre, 499 voix se prononçaient pour une Chambre unique et 89 seulement pour deux Chambres. Ce vote néfaste perdait la France avec la royauté. L'Assemblée comptait douze cents membres, la moitié environ ne vota pas. C'est que déjà les représentants ne se sentaient plus libres, sous la menace des journaux, des clubs et de la populace de la grande ville.

Combien de journées du 10 septembre n'auraient-elles pas été biffées de notre histoire, pour le salut du pays, si Paris était resté

ce qu'il doit être : la capitale des lettres, des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce, de la finance, mais non pas le siège du gouvernement.

Avec l'ordre dans les finances, avec la sécurité du lendemain à l'intérieur, avec la permanence du commandement au sommet, garantie de la solidité de la discipline des armées comme des droits et de l'honneur de tous, la France reprendra sa place à la tête de la famille des nations chrétiennes dont elle est l'aînée. Elle pourra recouvrer dans la paix et le travail, avec tous ses enfants, ses prospérités évanouies, ses grandeurs d'autrefois.

La bravoure est la dernière incorruptibilité de la race française. Par elle, le souverain peut encore rendre à ses destinées le peuple de saint Louis et de Jeanne d'Arc, de Charlemagne et de Napoléon, s'il sait relever dans son cœur, comme dans ses places publiques, la seule arme qui soit invincible, la croix.

P. de Courton.

ÉCHOS DU PAYS DES PHARAONS

LES PYRAMIDES

La pyramide de Chéops. — Pénibles ascensions. — Napoléon Ier. — Sarcophages. — Le sphinx.

Les voyages sont tellement entrés dans nos mœurs, que les excursions les plus pénibles ne nous effraient plus quand il s'agit de satisfaire notre curiosité. Aussi, lorsqu'on arrive au Caire, on éprouve un désir irrésistible d'aller bien vite admirer les pyramides, contempler de leur sommet le lever de soleil et le panorama féerique qui d'en haut se déroule aux regards charmés.

Je peux dire que mes membres brisés ont gardé pendant plusieurs jours un douloureux souvenir de cette expédition.

Enfin douleur passée n'est que songe, dit le proverbe, la sagesse des nations; jamais je n'oublierai la vive émotion que j'ai éprouvée en présence de ces trois gigantesques monuments de l'antiquité.

Ils se dressent droits et superbes sur leur petite colline, dominant la plaine, ayant à leur pied ce sphinx, dont la tête seule, est si colossale, qu'un Bédouin monté dessus a l'air d'un petit enfant, et paraît moins long que le front du géant.

Un intrépide savant, M. Mariette, a découvert à l'est des pyramides et, à leur pied, un temple tout en granit rose. Ces pierres de granit, taillées admirablement, témoignent de la patience des anciens Égyptiens, qui ne se laissaient arrêter par aucun obstacle, qui sculptaient dans le granit des chefs-d'œuvre, creusaient des salles dans le cœur du roc, pour faire enfermer leurs restes.

Rien ne saurait donner une idée exacte de la grosseur des trois pyramides de Giseh, que le calcul qu'a fait Napoléon Ier.

« Lorsque, arrivé à leur pied avec son armée, ses généraux se sont empressés de monter sur leur sommet, Napoléon est resté en bas les examinant attentivement, tournant autour d'elles. Les officiers souriaient : « Bonaparte a peur de monter » disaient-ils.

Il est de fait, que Napoléon, sujet au vertige, n'avait pas voulu s'élever à 422 pieds au-dessus du sol.

Du reste, pouvoir y monter plus ou moins facilement est une affaire de jambes plus ou moins longues, la hauteur des pierres qui forment les marches étant souvent d'un mètre. On le sait, Napoléon était petit.

En descendant, les officiers lui dirent avec une légère pointe d'ironie :

« — Croyez bien que c'est seulement en gravissant jusqu'à leur sommet que l'on peut se faire une idée exacte de leur grosseur, et de leurs immenses dimensions.

« — En êtes-vous bien surs? dit Napoléon en souriant. Voici pourtant qui va vous prouver que je m'en suis rendu compte aussi bien que vous autres. »

Et il leur fit voir un calcul qu'il venait de faire au crayon, calcul qui établissait que d'après la quantité de mètres de pierres qui se trouvaient réunies là, on pourrait, avec celles des Giseh, faire un mur de 10 pieds de haut, sur 1 de large, autour de la France.

Nos généraux restèrent interdits. Monge, le célèbre géomètre, qui suivit notre armée en Égypte, refit le calcul et il se trouva parfaitement exact.

Ce calcul est bien fait pour donner une idée de l'agglomération des pierres de taille qui se trouvent là superposées les unes sur les autres.

La pyramide de Chéops, la plus grande des trois, a 173 mètres de hauteur, mesurée du côté où elle incline. La tour de Strasbourg, la plus haute de l'Europe, n'a que 142 mètres; la coupole de Saint-Pierre, à Rome, a 142 mètres; et la flèche des Invalides a 105 mètres.

Les quatre faces des pyramides indiquent les quatre points cardinaux.

La largeur de chacune de ces faces, à la base, est de 229 mètres.

Il y a beaucoup de controverses sur la destination des pyramides:

quelques-uns ont cru qu'elles étaient des observatoires astronomiques, et ils croyaient trouver un argument en faveur de leur opinion dans l'exactitude avec laquelle leurs quatre faces sont tournées vers les quatre points cardinaux.

L'hypothèse la plus généralement adoptée, c'est que les pyramides n'ont été que des tombeaux. On a trouvé dans quelques-unes des pyramides des sarcophages.

La forme pyramidale a été adoptée, parce que c'est la plus solide, Elles sont construites, en général, en assises de pierres calcaires. L'extérieur en était couvert d'un revêtement plus ou moins poli.

C'est avec le nombre et la force des bras que tous ces immenses travaux ont été exécutés.

Nous voyons dans les peintures et dans les sculptures des temples que les monolythes étaient transportés sur des traîneaux auxquels étaient attelés une immense quantité d'hommes. Il est probable que, pour porter ces pierres sur le haut des monuments, ils formaient des monticules en plans inclinés sur lesquels ils les faisaient glisser.

Lorsqu'on songe à l'origine des pyramides, aux moyens qui ont été employés pour ériger des monuments de luxe, on ne peut se défendre d'un sentiment d'horreur et de dégoût qui est bien juste, si le récit suivant d'Hérodote est véridique.

« Chéops fit d'abord fermer les temples et prohiba toute espèce de sacrifice; ensuite il condamna les Égyptiens indistinctement à des travaux publics. Les uns furent contraints à tailler les pierres dans les carrières de la chaîne Arabique, et à les traîner jusqu'au Nil; d'autres à recevoir ces pierres, qui traversaient le fleuve sur des barques, et à les conduire sur la montagne du côté de la Syrie. Cent mille hommes, relevés tous les trois mois, étaient continuellement occupés à ces travaux; et dix années, pendant lesquelles le peuple ne cessa d'être accablé de fatigues de tout genre, furent employées à faire un chemin pour transporter les pierres; ouvrage qui ne paraît pas inférieur même à l'élévation d'une pyramide.

« Ce chemin terminé, on fit des chambres souterraines qui sont dans la pyramide, chambres destinées à la sépulture de Chéops, ensuite, on construisit la pyramide. Il fallut vingt ans pour l'achever. »

Ce chemin et cette pyramide coûtèrent donc trente années de fatigues, de sueurs, à cent mille Égyptiens!

Il est temps de clore cette longue digression pour relater notre laborieuse excursion.

A notre arrivée près de la première pyramide, celle de Chéops, nous fûmes accueillis par une bruyante troupe de Bédouins.

Le cheik des Bédouins, chargé de les surveiller et qui répond sur sa tête de la vie et de la bourse des voyageurs, vint à notre rencontre, et à notre prière, il nous choisit deux Bédouins sûrs pour nous aider à escalader la pyramide.

Je regardai avec épouvante cet amas monstrueux de pierres en me disant : si l'Arabe qui me pousse, ou celui qui me tire, me laissait aller, comme je me broirais, en retombant et faisant halte sur ces marches à angles pointus! Un frisson parcourt encore mes membres en pensant à cette rude ascension. J'avoue à ma honte qu'au moment décisif, je ne pouvais dominer un accès de poltronnerie et j'aurais reculé, sans le sourire moqueur de mes compagnons de route. Enfin, j'invoquai le secours de mon ange tutélaire et je fermai les yeux, en m'abandonnant à mes deux Bédouins.

L'un m'empoigna par un bras, l'autre me poussa par le dos. Grand Dieu! quelle rude ascension! Je me promis bien de ne pas recommencer.

Les Arabes ne vous laissent pas le temps de respirer; ils vous tirent, vous poussent, sans vous accorder un instant de repos. Pourtant il faut leur rendre justice, ils mettent beaucoup de zèle, de prévenance d'abord à bien vous tenir, ensuite à vous faciliter la montée et aussi à vous donner du courage.

« Bientôt nous y serons, le plus difficile est fait », me disaient ces bons Bédouins.

Une fois au sommet des pyramides, j'oubliai frayeur et fatigue. Je ne pus retenir un cri d'admiration en contemplant le panorama féerique qui se déroulait à mes pieds.

On voit le Nil, qui, comme un ruban d'argent, serpente tantôt au milieu d'une verte plaine, tantôt au milieu d'une vaste étendue de sable; d'un côté, le Caire, assis au pied du Mokattan, avec les flèches de ses mosquées, de ses blancs et gracieux minarets, les hautes tours de sa citadelle, fait un effet charmant, il se découpe sur un fond de sable jaune; des bouquets d'arbres frais et verdoyants sont dessiminés autour. Le vaste désert de Sahara vous

apparaît au loin, immense mer de sable dont on n'aperçoit point les limites. Le vent y soulève des petits tourbillons de poussière; le soleil donne mille teintes à ce sable : tout cela est idéalement beau. A ses pieds, on aperçoit des bouquets de palmiers qui paraissent des arbrisseaux. Les hommes restés en bas semblent être des Lilliputiens, et nous sommes pour eux un point noir, voilà tout.

On se sent envahi par une indicible émotion; l'âme est transportée en évoquant le passé glorieux, ces siècles de faste pour les Égyptiens, cette époque, où, pareils à des géants, ils soulevaient et taillaient ce roc, où les arts, les sciences, les monuments revêtaient un caractère sublime et grandiose.

Les Arabes m'arrachent brusquement à mes rêveries; ils me font remarquer, avec raison, que je suis dans une telle transpiration qu'il est fort imprudent de rester longtemps en haut, l'air y étant très vif.

La descente me parût plus pénible encore à cause du vertige qui m'envahit.

Je n'ai trouvé rien de mieux à faire, que de fermer les yeux et de suivre les mouvements que m'imprimaient les Arabes. Ils sont d'une adresse merveilleuse et doués d'une force incroyable. Je n'ai eu qu'à me louer d'eux, ils ont mis toute la bonne volonté possible pour m'aider et ont bien mérité le bakchiche que je leur ai donné de bon cœur.

Nos Bédouins ne nous ont pas arrêtés au milieu de la course pour demander un fort *bakchiche* comme on les accuse de faire. Au contraire, ils se sont montrés parfaits pour nous. Arrivés au sommet de la pyramide, ils ont dit :

— Etes-vous contents?

Sur notre réponse affirmative, ils ont ajouté :

— Eh bien, si vous contents, Arabes contents aussi.

A notre descente, nos Bédouins avaient préparé le café; ils nous l'ont offert avec bonne grâce et se sont empressés de nous servir pendant notre déjeuner, que nous avons pris sous une des niches qui se trouvent en bas des pyramides.

Nous avons visité ensuite l'intérieur de la pyramide de Chéops. Cette promenade est aussi très fatigante. Les Arabes allument des bougies, mais qui ne dissipent qu'imparfaitement les épaisses ténè-

bres de ce lieu. J'avais une frayeur mortelle de me briser la tête à ces parois de granit, ou de tomber dans un trou.

Après un trajet fort long, on arrive dans une grande salle dont les murs sont en granit, j'y ai remarqué un grand sarcophage en granit rose. Cette chambre ou salle est appelée *Chambre du roi.*

De là, nous nous rendons dans d'autres salles, dont le seul but est, dit-on, de soutenir la première. L'air y est rare et la chaleur étouffante.

Les Bédouins aux figures basanées, aux traits accentués, drapés dans leurs burnous, éclairés par la faible lumière des bougies, prennent un aspect farouche. Si l'on allume des torches, c'est bien pire. On se croit transporté dans ce séjour ténébreux, si bien décrit par le Dante, et ces gens qui vous entourent ressemblent aux habitants de cette demeure sombre, « où il faut abandonner toute espérance ».

Je ne pouvais me défendre d'un frisson de terreur et je n'avais d'autre désir que de quitter au plus tôt ce lieu et de revoir la lumière. Il faut traverser le même passage conduisant à la *Salle du roi* pour se rendre à celle dite *Salle de la reine*, qui ne se distingue guère de la première.

Les pierres sont très glissantes : c'est ce qui rend les promenades dans ces couloirs dangereuses. Les Bédouins sont sans souliers, leurs pieds durcis ne glissent pas; mes chaussures m'ont fait trébucher souvent et m'ont valu de nombreuses contusions.

En quittant ces souterrains, je respirai le grand air avec délices et j'éprouvai une vive jouissance de voir briller le soleil.

Nous avons jeté un rapide coup d'œil sur les nombreuses excavations qui sont dans le sol et qui représentent des chambres mortuaires.

Il nous reste à visiter le sphinx, placé au pied des pyramides.

Ce fantôme m'impressionna vivement. Cette grande figure mutilée paraît méditer sur la décadence de son pays et rêver aux souvenirs de sa gloire passée.

Ses yeux, tournés vers l'Orient, semblent interroger ce sphinx impénétrable à tous... l'avenir! Son regard a une fixité étrange qui fascine, enfin sa figure a une expression de calme infini, de majestueuse grandeur.

Le sphinx est taillé dans le roc même : son corps a 90 pieds de

long et 74 de large. Sa tête a 20 pieds du menton au sommet. Son nez est ébréché, son menton mutilé.

Il y a une vingtaine d'années, une très belle tombe a été découverte tout près du sphinx. C'est un grand puits carré, taillé dans le roc, un sarcophage en pierre renferme un cercueil en basalte noir très beau. Tout autour de ce puits, dans des excavations pratiquées dans le roc, sont d'autres sarcophages.

Il est très intéressant de voir cette montagne sur laquelle reposent les pyramides, avec son flanc percé, de toutes parts, de puits tumulaires.

Le anciens Égyptiens avaient la coutume de choisir des montagnes pour y placer leurs restes. On ne peut s'empêcher d'admirer l'intelligence et la sagesse de cette mesure, autant que celle d'embaumer tous les corps morts, même ceux des animaux; ils se préservaient ainsi de cette terrible peste, fléau qui désola souvent l'Égypte.

Jetons un dernier regard sur le temple en granit rose, sur le sphinx, sur les innombrables tombes, aux puits sépulcraux. Je quitte avec regrets ces lieux, que je ne visiterai désormais que par l'œil du souvenir.

VOYAGE DU NIL. — THÈBES-LA-SUPERBE

Navigation du Nil. — Canges. — Bateaux à vapeur. — La haute Égypte. — Syout. Girgeh. Grottes Beni-Hassan. Assouan. Carrière de Syène. Les îles Elephantines et de Philé. Le temple d'Isis. — Thèbes. — Louqsor. — Les chameliers au péristyle du palais de Rhamsès. Colonne de Sésostris. Médinah-Abou. — Kerneu, ses temples, ses palais. — La salle des panégyries. — Le Rhamséiou.

Après avoir parcouru l'Egypte des Arabes, il nous reste à visiter l'Egypte antique, celle des Pharaons, à traverser cette vallée du Nil, qui fut le berceau de la civilisation, de saluer au fond de leurs solitudes les ruines de Denderah et de Thèbes aux cent portes.

On se sent attiré vers la haute Egypte par la poésie des souvenirs, par la grandeur des monuments.

Le voyage du Nil peut se faire de plusieurs manières : en bateau à vapeur et en *canges*. Ces dernières sont des gondoles de l'Egypte; elles sont de forme élégante, effilée, de construction légère et pro-

pice à la rapidité de la marche. Elles ont de 30 à 40 pieds de long sur 10 de large.

Ordinairement elles ont deux mâts auxquels on attache des voiles triangulaires; à l'arrière, elles possèdent plusieurs chambres peintes et ornées avec goût. Les canges des grands seigneurs et celles des dames du harem se distinguent par l'élégance de leurs décorations, plusieurs sont dorées en dehors. Ces barques légères marchent avec une rapidité incroyable.

Le premier bateau à vapeur, construit pour Méhémet-Ali, qui a parcouru le Nil, produisit une grande sensation sur les habitants de l'Egypte, étonnés de voir cet élégant navire, qui se mouvait de lui-même, en lançant au ciel des nuages de fumée. Ils prirent d'abord cette nef merveilleuse pour un gigantesque animal.

Rien n'est pittoresque comme cette navigation du Nil. Pour jouir à notre aise du climat, du ciel et du fleuve, nous choisissons la cange traditionnelle, aux deux grandes voiles latines, avec son équipage arabe. Cette manière de voyager tente le plus notre imagination. On va moins vite, mais on voit mieux; on marche aux caprices du vent et on a tous les hasards et tous les charmes de l'impression; puis on jouit de l'inappréciable avantage d'être chez soi.

Une fois notre cange choisie dans le port de Boulaq, tous les arrangements furent promptement terminés par notre honnête et intelligent drogman, chargé des approvisionnements, ainsi que des gens du service.

Nous prenons possession de notre habitation flottante, qui doit nous abriter pendant plusieurs semaines; le vent est propice et nous levons l'encre par une belle matinée de février.

Assis à l'ombre de la voile, nous voyons fuir le rivage et nous laissons aller nos pensées au gré de l'imagination ou de l'intime causerie.

Les paysages du Nil, un peu monotones au premier aspect, ont néanmoins un charme indicible. La grandeur des horizons, la beauté des lignes émeuvent l'âme. C'est la même solitude qu'on ressent dans la campagne de Rome. C'est le même contraste de la solitude présente avec le mouvement de la vie d'autrefois : le ciel, d'une inaltérable pureté, cette nature sévère, tout concourt à la majesté du tableau.

Le vent est frais et nous filons grand train. Après le dîner, nous montons sur la dunette pour jouir de la première soirée de notre navigation.

Rien de plus imposant que la vue du Nil sur lequel nous glissons insensiblement. A notre droite, de grands bois de palmiers profilaient leurs ombres sur l'eau calme et profonde; le croissant, qui montait dans un ciel resplendissant d'étoiles, blanchissait légèrement leurs cimes et transformait le fleuve en une nappe argentine.

La prudence nous conseille de nous arracher à ce séduisant spectacle. Les nuits sont fraîches sur le Nil, la rosée est abondante, et il est dangereux de s'y exposer, car elle cause des ophthalmies, très fréquentes dans ce pays. Nous rentrons au salon, nous lisons, nous jouons à l'écarté; à dix heures, chacun se retire, et les divans sont transformés en couchettes.

Nous sommes debout de grand matin et nous nous empressons de monter sur le pont, où nous voyons le soleil se lever derrière la chaîne Lybique. Quel éclat! quelle fête de lumière pour nos yeux charmés! Nous abordons à un petit village entouré d'un bois de palmiers et de mimosas. Les enfants accourent pour demander à grands cris l'éternel *bakchiche*. Les fellahines viennent nous offrir des fruits. Elles sont majestueusement drapées dans leur longue blouse de coton bleu. Moins sévèrement tenues que dans les villes, elles ont la figure découverte. Nous avons remarqué une grande jeune fille de quatorze à quinze ans, qui pouvait passer pour le type de la beauté d'une fellahine : de grands yeux noirs brillants, le nez étroit et bien fait, des lèvres un peu épaisses, mais la bouche d'une forme gracieuse; sa physionomie, vive et ouverte, exprimait l'intelligence et la douceur. Elle avait le front et le menton légèrement tatoués de bleu.

Nous passons à d'autres villages composés de misérables huttes de terre; les habitants, couverts de haillons, portent ces guenilles, avec tant de noblesse naturelle, que, de loin, montés sur leurs chameaux ou conduisant leurs buffles, ils ressemblent aux patriarches. Les femmes qui viennent au bord du fleuve puiser l'eau dans des cruches de forme antique, qu'elles posent gracieusement sur l'épaule, ont aussi dans leurs longs voiles, avec leur démarche fière et grave, quelque chose de biblique.

Vers le soir nous passons devant *Beni-Souef*, petite ville sur la

rive gauche du fleuve : de loin, avec les massifs de verdure que surmontent ses minarets, elle offre un coup d'œil gracieux et pittoresque, sa population s'élève à 6,000 âmes. Cette ville doit son nom moderne, qui signifie : *les enfants des sabres*, à un combat d'armes blanches, dont elle a été le théâtre. Beni-Souef est une des villes les plus commerçantes de l'Égypte Moyenne.

C'est surtout le soir, au coucher du soleil, que les paysages du Nil nous apparaissent dans toute leur splendeur. Aussitôt que le soleil a disparu derrière l'horizon, le ciel s'embrase subitement et prend des teintes d'or vif, qui illuminent tout le paysage et se reflètent sur les grandes nappes d'eau du Nil; peu à peu cette teinte passe du pourpre ardent, par tous les tons orangés, pour se perdre dans des nuances d'or pâle. Bientôt d'innombrables étoiles s'allument au ciel, et une nuit brillante, nuit des tropiques, semble continuer le crépuscule.

Nos matelots arabes inoccupés s'installent autour du grand mât; ils chantent et s'accompagnent en frappant des mains. Ce chant, d'un rythme lent et doux, est assez agréable.

Le vent nous est toujours favorable. La température devient plus chaude à mesure que nous approchons de la haute Egypte.

Nous passons devant *Minieh*, ville d'une certaine importance. Elle se trouve dans un site ravissant à peu de distance du Nil. De vastes champs de cannes à sucre l'entourent.

Dans la nuit nous arrivons à *Syout*, et nous abordons dans un petit village qui lui sert de port. Cette ville est la capitale du Saïd, ou Egypte Supérieure. La campagne qui l'environne est magnifique, inondée par les feux du soleil levant : l'or ruisselle partout; le ciel, le Nil, ont des teintes incomparables, dont l'éclat nous éblouit.

Nous nous acheminons vers la ville, en suivant une route, élevée en chaussée, au milieu d'une vallée couverte des plus riches cultures, et plantée de beaux arbres : de gommiers, de mimosas en fleurs, qui répandent leur parfum pénétrant. Un léger brouillard enveloppait encore la base de la chaîne Lybique, au pied de laquelle est bâtie la ville. Dorée par le soleil levant, la montagne élevait ses cimes roses au-dessus de cette brume transparente, tandis que, plus à droite, les blancs minarets de Syout s'élançaient du milieu d'épais massifs de feuillage.

Des groupes pittoresques de fellahs, qui revenaient de la ville,

animaient la route. Dans un pli du terrain, nous voyons flotter la tente d'un Bédouin, venu du fond du désert pour faire pâturer et boire ses chameaux. Nous ne nous lassons pas de ce spectacle toujours nouveau pour nous.

Nous pénétrons dans la ville par une porte fortifiée, flanquée de deux tours massives, et nous nous trouvons sur une petite place au fond de laquelle est une mosquée. D'immenses sycomores y versaient une ombre profonde. Il y avait là accroupis quelques vieux musulmans qui fumaient; plus loin, des derviches, prosternés du côté de l'Orient, faisaient dévotement leurs prières. Quelques furtifs rayons de soleil, glissant à travers l'épaisseur du feuillage, éclairaient cette scène paisible. Le silence et le recueillement régnaient en ce lieu. C'était bien là l'Orient, rêvant immobile au pied de sa mosquée, fumant à l'ombre de son figuier et à genoux sur sa natte, récitant les versets du Coran.

C'était dans l'enceinte de Syout que venaient se réfugier autrefois les Mamelouks expulsés de la basse Egypte; aussi la ville a-t-elle conservé quelque chose d'aristocratique dans son aspect. Ses rues sont plus larges et plus propres que celles des autres villes de l'Égypte.

Nous y avons remarqué des bazars, deux fort belles mosquées, un palais qu'Ibrahim-Pacha fit construire pendant qu'il gouvernait l'Égypte et un magnifique bain public annexé à une mosquée que le Defterdar-Bey a érigée.

La ville de Syout est la première station des caravanes de la Nubie et du Soudan. Sa population est de 20,000 âmes.

Le ciel, légèrement voilé de vapeurs blanches, annonce un jour de calme et de chaleur. Vers midi, le vent cesse complètement, les voiles retombent le long des mâts. Heureusement nous sommes près de Girgheh, où nous nous arrêtons.

La ville se trouve sur la rive gauche du Nil, près des ruines de l'ancienne Ptolemaïs. Après le Caire et Alexandrie, Girgheh est la plus grande ville de l'Égypte. C'était aussi dans cette cité où les Mamelouks mécontents allaient se retirer.

Girgheh était autrefois la capitale du Saïd. Nous y avons admiré huit belles mosquées, des minarets gracieux et un vaste bazar. Sur

une population de 20,000 âmes, on y compte environ 500 chrétiens. Girgheh possède un couvent de missionnaires catholiques.

La chaleur est si forte que nous nous asseyons sur la grève où notre cange est amarrée à l'ombre de la grande voile qui est restée tendue sur la vergue. Nous charmons nos loisirs à dessiner le groupe de nos matelots qui sont couchés sur le sable et dorment au soleil.

De l'autre côté du Nil, les montagnes de la chaîne Lybique ont cette teinte dorée dont le soleil revêt ici tout ce qu'il couvre de végétation. Sur leurs pentes, dans les larges anfractuosités de la roche, brillent des masses blanches qui nous causent une singulière illusion; à cette distance, on croirait voir des neiges éternelles des sommets de la Suisse : ce sont des sables accumulés par le vent et dont la blancheur sous ce ciel éclatant imite les neiges éternelles des Alpes.

Nous nous remettons en route et, dans la journée, nous arrivons à Monfalou. C'est une charmante petite ville, fort animée, où les chrétiens sont assez nombreux. Elle se trouve si près du Nil, qu'elle souffre souvent beaucoup des grandes crues qui, chaque fois, emportent en passant quelques maisons, quand ce ne sont pas des quartiers entiers.

C'est près de Monfalou que nous visitons les fameuses grottes sépulcrales de *Beni-Hassan*, creusées dans le roc. Ces beaux monuments appartiennent aux seizième et dix-septième dynasties (plus de deux mille ans avant Jésus-Christ). Les belles peintures qui les décorent sont du plus haut intérêt pour l'histoire civile de l'Égypte et pour les renseignements qu'elles nous fournissent, relativement à la caste militaire.

On vit là, au milieu des Égyptiens, comme on vit à l'hôtel de Cluny, parmi nos pères, au moyen âge. Ces peintures ont conservé une fraîcheur de coloris remarquable.

On sait que les Égyptiens n'employaient pas de clair-obscur et de demi-teintes dans leurs peintures. Leurs couleurs étaient très vives, ils les faisaient contraster avec beaucoup d'art.

Un des tableaux les plus curieux est un acte de justice domestique : un serviteur commet un délit, on l'arrête; on l'accuse, il se défend; on le juge, on le condamne et il reçoit la bastonnade,

absolument comme aujourd'hui, seulement on n'y met plus tant de formes, et la justice distributive a fait de grands progrès depuis les Pharaons!

On voit des grandes scènes de chasse, puis la pêche à la ligne et à l'épervier. Les carofrés du temps étaient des espèces de chambres portées sur un traîneau, et les palanquins étaient en usage comme aujourd'hui.

La danse et la musique ont leur place dans ce tableau complet de la vie égyptienne; on assiste à un opéra tout entier, y compris le ballet. Des joueurs et des joueuses de harpe, de flûte, de flageolet, de trompette ou congne marine, sont accompagnés de chœurs de chanteurs et de chanteuses qui battent la mesure de leur main.

En remontant vers l'est, nous rencontrons un temple hypogée, destiné à recevoir les momies des animaux et dont la porte fut sculptée du temps d'Alexandre.

En face de *Beni-Hassan*, et dans une vallée de la chaîne arabique, est un autre temple, appelé, par les Arabes : *Estable-Austan* et dédié, par le pharaon Toutmosis IV, à Pascht, la *Diane* égyptienne. C'est à cette déesse qu'étaient consacrés les chats si vénérés de l'antique Égypte; aussi leurs momies se trouvaient elles en grand nombre aux environs de ce temple.

Le pays que nous traversons est admirable, agreste et cultivé, sauvage et fertile, pittoresque et populeux, il réunit tous les contrastes. Les dattiers forment sur les deux rives du Nil une forêt d'une incomparable beauté. Quelle lumière! Quels horizons! Quels levers et quels couchers du soleil!

Après avoir visité cette terre favorisée du ciel, on ne s'étonne plus que l'Egypte ait tant de puissance sur ceux qui l'habitent, que l'étranger même y trouve une patrie et ne voit rien de comparable aux ondes du Nil.

Des minarets éclatants apparaissent à travers les mimosas et s'élancent au-dessus des palmiers : c'est Keuch, la Caenopolis des anciens.

Cette ville est située sur la rive droite du Nil et compte à peu près 10,000 habitants; elle est placée à l'embouchure de la vallée de Kosseyr. Il paraît que dans l'antiquité un canal, qui liait le Nil à la

mer Rouge, avait son ouverture à Keuch, mais il ne reste plus de vestiges de ce canal.

La ville de Keuch est renommée dans toute l'Égypte pour la fabrication *des bardagnes* (en arabe, *goulés*.) On appelle ainsi des vases poreux faits avec de l'argile desséchée au soleil, qui ont la propriété de rafraîchir l'eau.

Il y a à Keuch plusieurs fort belles mosquées. C'est en face de cette ville que se trouve *Denderah*, village qui a remplacé la Teutyris des anciens, et où l'on admire l'un des temples antiques les plus beaux et les mieux conservés.

Ce temple est dédié à la déesse Athys. Les plus anciennes sculptures qui le décorent appartiennent aux règnes de Cléopâtre et de Césarion, et elles se trouvent sur le mur extérieur du fond du temple; tous les autres bas-reliefs se rapportent au temps des empereurs Néron, Tibère, Caligula.

Assouan est la dernière ville que nous rencontrons en Égypte du côté de la Nubie. Sa position a dû lui donner, dans tous les temps, une grande importance. Elle était, dans l'antiquité, sous le nom de Syène, une place forte.

Les Arabes soignèrent aussi ses fortifications; mais, après la chute des califes fatimistes, elle fut entièrement ruinée par les tribus nubéennes qui l'occupèrent successivement.

En s'emparant de l'Égypte, Sélim la fit rebâtir sur la rive orientale du Nil, auprès de la première cataracte. La ville actuelle est échelonnée sur le penchant d'un coteau planté de palmiers. Ses maisons entourées de verdure présentent un aspect pittoresque et riant. Sa population, de 4,000 âmes environ, est composée d'Arabes, de Barabras, de Cophtes et de quelques Turcs, employés du gouvernement.

Les plus riches carrières d'Assouan, la Syène d'autrefois, ces inépuisables mines de granit rose, qui ont donné tant de chefs-d'œuvre à l'antique Égypte, étaient sur cette route, et sont telles encore que les ouvriers les ont laissées, il y a deux mille ans. On dirait qu'ils les ont quittées la veille et qu'ils vont reprendre demain leur travail interrompu. Les ouvrages commencés sont là qui attendent la dernière main.

Les carrières de Syène ont, pour la science archéologique, l'intérêt

des inscriptions hiéroglyphiques, gravées en grand nombre sur les rochers; presque tous du temps des Pharaons. Aucune époque n'a laissé sur la terre des traces plus profondes et plus ineffaçables.

N'oublions pas de dire que les carrières de granit de Syène, exploitées par les anciens, occupent un développement de plus de 10,000 mètres. Le granit y est coupé à pic, chaque bloc un peu grand est tracé sur quelqu'une des faces; on aperçoit les entailles des outils, les trous pratiqués pour placer les coins.

Les restes les plus intéressants que l'on trouve dans ces carrières sont un obélisque de dimensions à peu près égales à celles de Louqsor.

C'est en face d'Assouan que se trouve la petite île d'Elephantine; un peu au-dessus de la cataracte, est celle de Philée. Quoique de peu d'étendue, car elle n'a que 1,300 pieds de longueur, elle est une mine inépuisable de précieuses antiquités.

Plusieurs temples occupaient l'île sainte de Philée, exclusivement consacrée au service des dieux. Le grand temple est dédié à Isis, et c'est un ouvrage des Ptolémées, achevé par les empereurs romains. Le petit temple, qui se trouve à l'angle sud-ouest de la grande tour dédiée à la déesse Hathor, par le dernier Pharaon de race égyptienne, détrôné par la seconde invasion des Perses.

Ce qui frappe les regards, tout d'abord, en débarquant à Assouan, est un pylone ptolémaïque d'une élégance inimitable et qui en renferme dans son sein, comme un joyau précieux dans un riche écrin, un pylone beaucoup plus ancien : celui du Pharaon Nectanèbe. On ne saurait imaginer rien de plus noble et de plus gracieux en même temps que ces colonnes sveltes, élancées, revêtues par le temps d'une teinte chaude et dorée. Un bouquet de palmiers s'élève auprès, pour ajouter à la beauté du coup d'œil, et des touffes de henné croissent çà et là parmi les ruines. Ce majestueux péristyle est digne du monument qu'il annonce et prépare l'œil aux magnificences architecturales qui l'attendent dans le grand temple d'Isis. L'intérieur, ou cour du sanctuaire, est un vaste parallélogramme, dont chacun des grands côtés est décoré de trente-deux colonnes et les petits de seize. Presque toutes sont encore debout. Elles ont près de 60 pieds, et leur épaisseur est si exactement proportionnée à leur hauteur, qu'elles paraissent légères malgré leur masse. Les

chapiteaux sont du plus riche travail et d'une grande variété : le lotus divin s'y arrondit en coupe à côté de la palme, tantôt renversée la cime en bas, tantôt épanouie en éventail. Tous étaient émaillés de ces vives couleurs qui, surtout l'azur, ont résisté aux siècles, et dont l'Egypte ancienne a emporté le secret, comme tant d'autres, avec elle.

Une galerie ouverte, comme les cloîtres des anciens monastères, court au nord et a vue sur le Nil par de larges ouvertures carrées, pratiquées dans la muraille extérieure. Les blocs employés ici, comme dans tout le reste de l'édifice, sont énormes et posés sans ciment les uns sur les autres.

La galerie aboutit des deux côtés à un escalier qui descend au fleuve et au pied duquel abordaient, sans doute, les pèlerins, car l'île sacrée était le lieu de pèlerinage le plus fréquenté de l'Egypte entière.

La partie est du temple n'est qu'un dédale de salles basses, irrégulières, de corridors sombres, d'étroits passages, ménagés dans l'intérieur des murs, de niches obscures et de cachettes mystérieuses, où l'on prend sur le fait, pour ainsi dire, les rites les plus secrets du sacerdoce égyptien. On devine ici que tout chez lui était occulte, calculé pour parler aux sens des multitudes, pour frapper leur imagination, et qu'il enveloppait ses pratiques de voiles impénétrables.

Plusieurs escaliers sont encore visibles : les uns semblent descendre dans les entrailles de la terre; d'autres conduisaient au faîte de l'édifice. Un de ces derniers est encore assez praticable pour qu'il soit possible d'en atteindre le sommet, et, passant de là sur la frise du temple, on peut, d'un regard, en mesurer l'immensité. Le Nil, encaissé profondément, l'enlace de ses deux bras de saphir, comme aux jours de ses splendeurs sacrées.

De grands rochers nus se dressent à l'autre rive; leur aspect est morne et la désolation de la nature ajoute à celle du monument.

La contemplation de ces lieux divins nous jette dans une admiration toujours plus profonde.

Le même soleil qui éclaira leurs augustes cérémonies, leur peuple de prêtres et de rois, éclairait leur solitude, leur misère, leur dévastation. Les dieux eux-mêmes ont péri et leurs temples sont devenus leurs mausolées. Le secret de leur culte est mort avec eux, et ces

pierres inertes, ces sphinx muets couchés dans la poussière, se refusent à le révéler. On sait qu'Iris régnait ici; mais cette Iris, qu'était-elle réellement? Que représentait-elle, et qui nous dirait le sens caché de ses mystères?

Mais il faut faire trêve à nos rêveries pour rentrer dans les limites qui nous sont assignées.

Les sculptures qu'on voit sur les blocs qui bordent le chemin de Philée à Assouan, appartiennent à toutes les époques pharaoniques. A Eléphantine, que Denou appelait *le jardin* du tropique, on ne remarque plus que quelques fragments de l'ancien temple de Chnouphis, qui existait encore du temps de l'expédition française.

Nous sommes dans le rêve et nous pouvons à peine attendre le moment d'arriver à Thèbes et de contempler ses merveilles. Le vent est faible et nous sommes forcés de marcher un peu à la voile. Nos matelots qui voient le terme de leurs fatigues sont dans l'allégresse et font retentir le rivage de leurs chants et de leurs éclats de rire.

Les bords du fleuve sont magnifiques, les palmiers et les mimosas plus grands et plus nombreux. Vers le soir, nous apercevons tout à coup, sur la rive qui est à notre gauche, au-dessus des sombres dômes d'un bois de palmiers, deux masses d'architecture qui s'élèvent comme deux collines blanches sur l'horizon : ce sont les pylonnes de Karnac et de Thèbes! Le soleil se couche en face de nous dans des flots d'or, et jette comme une auréole sur le front de ces imposantes ruines.

Il est trop tard pour débarquer. La nuit est superbe : un splendide clair de lune jette ses lueurs fantastiques sur les colonnes d'un temple à demi écroulé; un obélisque gigantesque se détache sur la voûte constellée. Nos regards charmés errent sur ces rives célèbres, sur ce fleuve, calme comme un lac. Notre pensée se reporte vers l'Europe lointaine, au cœur de la France. Quel regret de ne pouvoir faire partager nos jouissances à ceux que nous aimons! leur faire respirer cette tiède atmosphère, leur faire admirer ce magnifique panorama, baigné d'une lumière plus douce que celle des autres climats! Rien ne tient lieu de la patrie, mais qu'est-ce qui tient lieu du soleil?

Le soleil, n'est-il pas la vie pour l'homme, comme pour la nature? N'est-ce pas la santé, la joie, la poésie?

Heureuses les hirondelles qui, tous les ans, peuvent voler vers lui, et revenir tous les ans au nid qui a abrité leurs amours!

A demain les merveilles de Thèbes.

Notre imagination troublée surexcitait notre sommeil; de grand matin nous montons sur le pont.

L'air est doux et le ciel a cette incomparable limpidité, qui est le privilège de la Haute-Egypte. Ici, plus de brouillards, même sur le fleuve, point de nuages qui voilent l'éclat du soleil; quant à la pluie, c'est un phénomène à peu près inconnu. Lorsque, par aventure, il tombe quelques gouttes d'eau dans la haute Egypte, les gens accourent, comme chez nous pour admirer une éclipse ou une aurore boréale.

La rive est très haute du côté de Louqsor. Nous montons sur les quais, au moment où le soleil se lève et enveloppe de ses éblouissantes clartés le merveilleux spectacle qui charme nos yeux.

Le village de Louqsor est bâti au milieu des ruines et tellement confondu avec elles qu'il s'en distingue à peine. Des maisons en terre sont adossées aux granits ouvrés et taillés; d'autres sont enchâssées entre des colonnes et en remplissent le vide.

Le magnifique péristyle circulaire du palais de Rhamsès, la partie la mieux conservée, sert d'écuries aux chameaux, et les chameliers dorment à l'ombre des portiques. Il résulte de ce pêle-mêle sacrilège, que le monument perd beaucoup de sa majesté; une vue d'ensemble est impossible, et c'est pas à pas, pour ainsi dire, colonne à colonne, que l'œil en saisit la grandeur. Toute profane qu'elle est, cette confusion de la magnificence antique avec la misère actuelle est fort pittoresque, et produit par le contraste les effets les plus saisissants.

Le fellah rampe où trônait Sésostris et recevait l'hommage des rois vaincus!

En débarquant à Louqsor, nous touchons presque de la main les premières colonnes de l'immense palais d'Amemphis Memnon.

Un quai de construction antique, partie en briques, partie en grés, défendait l'édifice des attaques du Nil, qui a fini par renverser l'obstacle, et ses vastes débris gisent pêle-mêle sur la rive, semblables à des quartiers de roc brut. La grande colonnade qui règne le long du fleuve est composée de quatorze colonnes de 40 pieds de haut; on en compte trente-ciuq, presque toutes intactes, dans les cours et les salles de l'intérieur.

Les bas-reliefs représentent le fondateur depuis sa naissance jusqu'à sa prise de possession du trône. On le voit, dans d'autres, adorer et servir diverses divinités.

Chose remarquable, le dieu Nil est peint de deux couleurs : en bleu pour les basses eaux, et en rouge pour les inondations.

La partie nord, quoique liée à la première par une colonnade, forme un édifice particulier; un nouveau palais, élevé plus tard par Sésostris, comme il ressort de nombreuses inscriptions dédicatoires, où le fondateur se donne les titres de dominateur de la terre, d'ami du monde, de roi fils et favori du roi des dieux, d'enfant du soleil; soleil lui-même!

C'est une ressemblance avec Louis XIV, qui ne craignait point de se voir comparer à Phœbus, dont il avait même adopté la devise : *Nec pluribus impar.*

Le Nil coupait Thèbes en deux. Louqsor, qui en faisait partie, s'élevait sur la rive droite; un autre Rhamséiou, beaucoup plus vaste, plus imposant, s'élevait sur la rive gauche.

C'était le plus magnifique temple de Thèbes; mais c'en est aujourd'hui le plus dégradé. La main des destructeurs, celle des Perses, probablement, l'a dégradé à plaisir. Toutes les colonnes de la grande cour ont été renversées, celles du péristyle et des salles intérieures, chefs-d'œuvre de grâce et d'intelligence, sont seules debout.

Le colosse de Sésostris gît également mutilé au milieu des décombres; chef-d'œuvre de la statuaire monumentale des Egyptiens, et formé d'un bloc de granit. Il avait, quoique assis, 35 pieds d'élévation, sans compter la base, qui en avait 6 de haut sur 33 de long.

Les murailles et toutes les autres parties de l'édifice étaient et sont encore chargées de bas-reliefs égaux à tout ce que l'art pharaonique a laissé de plus parfait.

Ce sont toujours les mêmes sujets, ceux-ci religieux, ceux-là militaires, et le héros unique des uns et des autres est le grand prince qui a porté si haut la civilisation égyptienne et laissé dans l'histoire un nom vraiment glorieux : glorieux dans la guerre, plus glorieux dans la paix, noble et rare union du génie et de la vertu.

J.-T. DE BELLOC.

(*A suivre.*)

UN JEUNE LAÏCISÉ [1]

Il était si peu dans l'intention d'être le dernier au rendez-vous que, parfois, il se prenait à regretter de n'avoir pas fixé un jour plus prochain que la huitaine. Il en arrivait à compter les heures qui le séparaient de l'instant attendu.

Malgré son impatience, il ne se désintéressa d'aucun des devoirs et des soucis de son état, non plus que de ses préoccupations personnelles. Son école continua à être l'objet de sa sollicitude, déjà on aménageait une salle provisoire dans la nouvelle construction, devançant l'achèvement de l'édifice, pour tâcher de faire face à l'accroissement des élèves, tant la boutique de Fournel avait fini par devenir insuffisante. Les garçons, un peu moins nombreux, pouvaient rester encore dans le local, également provisoire, où on avait installé leur école, sous la direction des frères. L'abbé manquait de temps pour arriver à remplir ses obligations, et souvent il affirmait gaiement qu'il faudrait que, pour lui, les jours, au lieu de ne se composer que de vingt-quatre heures, en eussent quarante-huit, ce qui ne l'empêchait pas de ne rien négliger de ses engagements. Ce fut ainsi qu'il se rendit, dès le lendemain du jour où il reçut l'étrange visite de Pierre, chez la pauvre femme Lippart, en proie aux plus mortelles inquiétudes, concernant son mauvais sujet.

Elle écouta tremblante et anxieuse le rapport de l'ecclésiastique.

— Ce que je craignais se réalise, s'écria-t-elle avec désespoir, lorsqu'il cessa de parler, le vaurien doit être de nouveau affilié à quelque bande malfaisante !

Bien que cette appréhension le hantât, Elzéar ne voulut pas, par charité, en convenir.

— Non, non, dit-il, il m'a paru véridique dans ses assertions.

(1) Voir la *Revue* du 1er octobre 1888.

Elle hocha la tête avec défiance.

— Je ne crois pas à son histoire de travail dans une fabrique. C'est une de ses inventions pour dépister nos soupçons. Je le connais, s'il n'avait pas à rougir de ses actes, il ne se serait pas caché pour quitter Paris. Il sait bien que je ne l'aurais pas détourné d'agir à sa fantaisie, du moment qu'il est question de travailler.

— Il m'a donné son adresse, objecta encore Elzéar, cherchant toujours à défendre Pierre, quoiqu'il ne crût, lui-même, qu'à demi, maintenant, à l'existence de la fameuse fabrique. Au reste, reprit-il, j'écrirai.

Un voile de tristesse se répandit sur les traits prématurément vieillies de la malheureuse mère. Elle remercia l'abbé de la peine qu'il prenait pour le misérable, et dès qu'il fut parti, elle s'abandonna à une douleur bruyante, certaine, dans sa clairvoyance maternelle, que ce qu'elle redoutait était arrivé.

— Oui, oui, répétait-elle; oui, oui, il a recommencé à vagabonder... à voler... à...

Elle n'osa achever et s'étreignant la tête entre les mains, elle gémit sourdement.

— Mon Dieu, préservez-nous d'une pareille honte!... ayez pitié de lui, à cause de moi.

Pendant ce temps les heures suivaient leur marche et le matin du jour fixé pour le rendez-vous d'Elzéar et de Julie parut enfin.

A la minute, le frère et la sœur se trouvèrent à l'endroit désigné.

Le curé de Perrygnie, prévenu par Julie, les attendait et, après les quelques mots du premier accueil, il les laissa en tête à tête. La gouvernante de Mlle de Milburge, instruite, elle aussi, des faits, ne manqua pas de saisir un prétexte pour ne pas interrompre leur entretien.

Julie, dans l'espace de temps écoulé entre la visite de l'abbé au château, jusqu'à ce jour où ils se revoyaient, avait bien changé. Son visage, mutin et gai, s'était couvert d'une expression presque grave, et son sourire insouciant, si franc autrefois, s'était empreint d'une teinte d'amertume. En abordant son frère, elle se jeta à son cou et posant sa tête sur son épaule, elle murmura :

— Quel effondrement!

— Quoi donc? parle.

Elle soupira.

— Si tu savais!

— Parle, insista-t-il.

— Tout est fini!... Père ne veut pas que j'épouse le marquis!

— Pourquoi?

Elle eut un mouvement de désespoir.

— Parce qu'il est ruiné.

— Ruiné! reprit Elzéar. Est-ce possible? Que m'apprends-tu? Se peut-il qu'il se soit ruiné, en si peu de temps!

Elle fit un signe affirmatif.

Il ne pouvait l'en croire et répliqua :

— Cependant il paraissait être riche. Cette belle propriété de Varcy...

— Ils n'ont pas tout perdu, mais, par une fatale et implacable circonstance, ils ont été dans la nécessité de faire l'aveu à notre père de leur impuissance à s'acquitter d'un engagement d'honneur.

— Quel engagement?

Elle garda le silence. Il réitéra sa question, devinant que sa sœur ne lui disait pas tout, elle répondit alors :

— Un engagement d'honneur.

— Sans doute, une dette de jeu? insinua-t-il.

Elle ne put éluder cette interrogation.

— Oui, avoua-t-elle d'une voix inintelligible.

— Le malheureux! s'exclama l'abbé. Voyons, raconte-moi tout, sans hésitation et sans détour. A présent que je sais le principal, tu n'as plus de ménagement à garder.

Julie, après réflexion, reconnut que son frère avait raison, et elle prit le parti de tout lui révéler et commença ainsi :

— Le marquis de Mercent, hélas! est joueur; notre père n'avait autorisé ses espérances à mon égard, qu'à la condition qu'il se corrigeât de cette redoutable passion. Il l'avait promis et certainement il était sincère en prenant cette résolution, seulement il est très difficile quelquefois de résister aux entraînements, aux occasions. Tant qu'il vivait à Varcy, le marquis ne songeait pas plus au jeu que si cette distraction lui eût été inconnue; par malheur, il dut aller à Paris pour quelques jours, à cause des 60,000 francs qu'il t'a donnés, et ce lui fut un prétexte pour se retrouver en compagnie de camarades habitués aux émotions que procurent les caprices de la fortune, et qui passent une partie des nuits à succomber aux tentations de l'atout. Roger résista d'abord aux instantes invitations de ses amis, mais ils insistèrent tant et si bien que, pour avoir

la paix, il céda, se promettant de ne s'installer à la table maudite que pour quelques instants. Ce fut pour lui, comme pour tous, l'éternelle histoire : il gagna, perdit et au lieu de se retirer, il voulut le faire avec les honneurs de la guerre, en remportant au moins ce qu'il avait apporté. Il paraît que c'est ordinairement le moment que choisit la malchance pour poursuivre les imprudents; il perdit, reperdit et perdit encore, s'entêtant à jouer de plus en plus gros jeu, afin de réparer en une fois ses pertes antérieures. Il ne répara rien et finit par compromettre sa situation et celle de sa mère. Le matin, à trois heures, il devait 140,000 francs et, malgré tous ses sacrifices, il ne put réaliser cette somme. Affolé, éperdu, il fut obligé, pour sauver son honneur, de se confier à notre père, en le priant de lui avancer la différence, assurant qu'il restituerait l'argent emprunté, dès qu'il aurait pu vendre une terre qu'il possède encore en Touraine. Père, quoique si riche, refusa brutalement et, non content de refuser, il entra dans une violente colère, et lui déclara qu'il retirait et que jamais il ne redonnerait son consentement à notre mariage.

Julie rougit et se tut de peur que les sanglots qui lui serraient la gorge, ne vinssent à dominer sa volonté et à faire explosion.

Elzéar était profondément ému. Il serra fraternellement la main de sa sœur.

— C'est une cruelle épreuve que Dieu t'envoie, chère Julie, il faut lui demander son assistance pour t'aider à la supporter. Je mêlerai mes prières aux tiennes et il nous exaucera.

Julie secoua la tête.

— Ce qu'il faut lui demander, gémit-elle, c'est d'ôter de mon cœur le sentiment qui le consume. J'aime M. de Mercent, et maintenant que je me suis habituée à le considérer comme devant être mon mari, je ne pourrai pas en épouser un autre. La mort me serait plus douce.

Elzéar leva les yeux au ciel.

— Je prierai tant pour toi, dit-il avec foi, que Dieu, à qui tout est possible, arrachera ce sentiment de ton cœur.

Elle regarda son frère en face.

— Alors, tu admets que je renonce à épouser le marquis?

— Certes! puisque telle est la volonté de notre père.

Elle tressauta.

— Et si j'en meurs de chagrin?

Elzéar eut un sourire affectueux.

— L'obéissance a des compensations, tu les puiseras dans la certitude du devoir filial que tu te seras imposé.

Elle haussa les épaules.

— Tu parles de choses que tu ignores ; tu n'es plus un homme de cette terre.

Il sourit de nouveau et protesta doucement. Julie, les yeux fixés au sol, réfléchissait.

— Et notre père est si riche ! fit-elle avec reproche, sans paraître s'adresser à Elzéar.

— Il ne s'agit pas, sans doute, dans sa pensée, de la question d'argent uniquement, quoiqu'elle ait bien son importance, répliqua le prêtre, mais quelle sécurité de bonheur pour l'avenir offre un homme capable de s'oublier dans les plaisirs du jeu, jusqu'à compromettre l'honneur de son nom et la situation d'une mère âgée?

— Il se repent...

— Il se repentait déjà avant cette dernière et énorme faute.

Il y eut un douloureux silence.

— Quant à moi, avoua l'abbé, à la place de notre père, je ferais ce qu'il fait.

Julie le dévisagea.

— Tu es bien reconnaissant des bontés de M. de Mercent envers toi et tes coûteuses fantaisies scolaires. S'il ne t'avait pas donné ces 60,000 francs, il n'aurait pas eu besoin de découvrir la vérité et se fût acquitté de ses pertes, sans que notre père en eût connaissance. Voilà ce que c'est que d'être trop généreux vis-à-vis des ingrats.

Le prêtre rougit.

— Je suis plus au regret que lui et que toi d'avoir accepté cet argent, et eussé-je dû subir les plus dures paroles de notre père, que je n'eusse point hésité à recourir à lui de préférence, si j'avais su...

— Tu n'as rien perdu pour attendre, père te réserve tout un stok de rancune, car il n'ignore pas que le marquis s'est dépossédé pour toi d'une somme importante.

— Qui le lui a appris?

— Assurément ce n'est pas moi.

— Serait-ce le marquis?

Un pli nerveux crispa la lèvre d'Elzéar.

— Non, c'est la marquise. Elle a dû se résigner à le faire, n'ayant pas d'autre issue pour sortir de l'impasse où l'acculait le refus formel de notre père.

Elle s'interrompit et reprit :

— Tu comprends qu'entre le salut de son fils et l'aveu d'un acte qui, au fond, ne peut que t'honorer, elle n'a pas tergiversé ; d'ailleurs tu voulais t'adresser à père pour avoir ces 60,000 francs, elle n'a fait, en somme, qu'être ton interprète.

Elzéar ne se plaignit pas, mais dit :

— Lui a-t-il rendu l'argent?

— Immédiatement. C'est alors qu'il t'a écrit.

— Il paraît croire que j'ai moi-même demandé cette somme à M. de Mercent?

— Nul doute, qu'il ne le croie.

— Et tu ne l'as pas détrompé, toi qui savais la vérité!

— J'ai essayé.

— Etait-ce donc un aveu bien difficile?

— A faire, non, assurément; mais à faire entendre, oui, car père entre en fureur dès qu'on parle de toi. Il ne veut pas qu'on prononce ton nom.

Elzéar tressaillit et insista :

— Cependant c'était un devoir de me disculper et pour toi, et pour Mme de Mercent.

— Il me ferme la bouche dès que je l'ouvre pour aborder cette question; quant à la marquise, il lui a coupé la parole dès les premiers mots et s'est levé avec une évidente invitation de congé, en lui annonçant que les 60,000 francs seraient chez elle dès le lendemain matin! Tout en parlant, il l'a saluée et est rentré dans ses appartements. La marquise a été si offensée, qu'elle a juré de ne jamais remettre les pieds à Milburge. Voilà où les choses en sont.

Elzéar pensait, tout à coup il releva la tête, le regard illuminé par une subite détermination.

— Je verrai, mon père.

Elle ne put réprimer un mouvement.

— Tu veux donc te faire maudire!

— Dieu m'épargnera cette douleur.

Il était si résolu, qu'elle prévit l'inutilité de toute résistance et se résigna. Cette fois Elzéar, pressé de se disculper devant son père,

monta sans scrupule dans la voiture armoiriée qui avait amené sa sœur.

En quittant Perrygnie, il eut soin d'envoyer une dépêche à l'abbé Savine, pour le prévenir qu'il ne reviendrait que le lendemain.

Il pouvait être cinq heures de l'après-midi, lorsque la jeune fille, Elzéar et la gouvernante prirent congé du curé de Perrygnie.

En moins de vingt minutes ils atteignirent le château.

La stupeur de Germaine et d'Antoine furent au comble en apercevant l'ecclésiastique. Quelque discrétion que les maîtres eussent mis à taire leurs secrets de famille, les clairvoyants serviteurs avaient deviné ce qu'on leur cachait, et Germaine, plus dévouée que les autres au jeune prêtre, eut comme le pressentiment qu'il rentrait au château pour son malheur. Néanmoins elle domina la sinistre impression qu'elle ressentit à sa vue, et lui fit le meilleur accueil qu'elle put.

Il fut convenu entre le frère et la sœur que celle-ci préviendrait tout doucement le comte de la présence d'Elzéar, et que ce dernier ne se présenterait qu'ensuite. L'abbé voulut même qu'on attendît que le gentilhomme eût dîné, pour lui annoncer cette peu agréable nouvelle.

Ce qui fut fait. On servit à Elzéar, dans sa chambre, un simple potage. L'émotion lui avait ôté l'appétit.

Vers neuf heures, Julie embarrassée vint à son père et lui apprit la vérité.

Le comte se dressa indigné et refusa catégoriquement de recevoir son fils.

XVII

Elzéar inquiet, haletant, attendait le retour de Julie. Il avait prévu l'irritation de son père, mais non un refus formel, aussi se disposait-il à paraître devant lui dès que la jeune fille viendrait l'y inviter.

Elle ne tarda pas.

Elle semblait confuse, embarrassée.

Le prêtre en ressentit une angoisse.

— Eh bien?

Au lieu de répondre verbalement, elle se contenta de secouer négativement la tête.

Il comprit.

Elle dit :

— Quand même, je te promets de recommencer une nouvelle tentative demain matin.

L'abbé se sentit le cœur gros. Une douleur mystérieuse et poignante lui étreignit l'âme.

Julie resta à converser avec lui quelques moments, essayant de remonter son courage et de lui rendre de l'espoir.

Pendant qu'ils devisaient tristement tous les deux, le timbre de la grille d'entrée retentit et peu après on entendit le roulement d'une voiture sur le sol.

Le frère et la sœur, cédant au même sentiment de curiosité, s'approchèrent de la fenêtre spontanément.

— Le marquis! s'écria Julie, reconnaissant Roger dans le visiteur.

— A cette heure-ci! ne put s'empêcher de s'exclamer Elzéar.

Julie s'échappa sans prendre le temps de prétexter sa sortie et courut chez le comte.

Ce dernier, toujours en proie à la plus violente colère, arpentait à grands pas son appartement.

— Le marquis, murmura-t-elle d'une voix timide.

M. de Milburge s'arrêta et fixant ses yeux courroucés sur elle :

— Qui çà? fit-il d'un ton dur.

Elle nomma le visiteur.

— Que me veut-il?

Comme il achevait, un domestique parut et lui présenta la carte de Roger, dont le nom était suivi de deux lignes écrites à la plume qu'il lut du regard, puis des lèvres, à mi-voix : ces lignes étaient ainsi conçues.

« Le marquis de Mercent serait reconnaissant au comte de Milburge, s'il voulait lui faire l'honneur de le recevoir. »

M. de Milburge eut une courte hésitation, puis soudain se décidant.

— Soit, dit-il se parlant à lui-même, je le recevrai.

Et se tournant vers le serviteur.

— Faites entrer.

Puis, regardant Julie.

— Il faut en finir une bonne fois.

Et lui montrant la porte :

— Qu'on nous laisse seuls, n'est-ce pas?

Elle obéit silencieusement et rejoignit son frère.

Pendant ce temps, le marquis était introduit chez le comte.

Que se dirent-ils? Nul ne le sut, toujours est-il que leur entretien eut toutes les apparences d'une altercation, car, sans cesse, des éclats de voix arrivaient jusque sur le palier, quoique la porte du salon, dans lequel les deux interlocuteurs se trouvaient, fût hermétiquement close. A un moment la violence de leur langage fut telle qu'on put craindre qu'ils n'en vinssent à des voies de faits, d'autant plus qu'au bruit des paroles se mêla un bruit de meubles, brusquement déplacés.

Cette entrevue dura plus d'une heure et quand le marquis se retira, le comte, de plus en plus irrité, s'enferma si bruyamment chez lui, que le domestique, qui vint aussitôt après le départ de M. de Mercent pour faire son service, n'osa pas entrer.

Il en fut de même pour Julie. Ni la jeune fille ni les laquais ne s'étonnèrent. M. de Milburge, surtout depuis sa rupture avec les Mercent, avait de ces terribles heures de taciturnité où il eût été inutile d'insister pour l'aborder.

Son courroux en venait à ne plus tenir compte même des plus élémentaires lois de la politesse, et Julie alors n'essayait pas de se mettre entre lui et sa misantrophie. Ce fut ce qu'elle fit ce soir-là. Elle revint vers son frère, remettant au lendemain le soin d'interroger l'irascible gentilhomme sur ce qui s'était passé dans le cours de son entretien avec Roger.

A l'aube du jour suivant, Elzéar se rendit, ainsi qu'il avait fait lors de son premier séjour à Milburge, au presbytère de Perrygnie, afin d'obtenir du curé l'autorisation de célébrer la messe dans son église.

Julie, de son côté, accompagnée de Mlle Mercier, sa gouvernante, partit un peu plus tard pour le même village et un ou deux autres situés à proximité du château, afin de visiter les pauvres, auxquels elle se faisait un devoir de porter chaque jour des secours et des consolations. Le personnel vaqua au service quotidien, chacun suivant ses fonctions.

Vers neuf heures, André, le valet de chambre du comte, vint rôder auprès de l'appartement de son maître.

— Vous êtes donc en faction ici? lui dit en passant Micheline, la femme de chambre de Julie.

— J'attends que M. le comte sonne, répondit l'homme.

— Avez-vous besoin de monter la garde à sa porte, pour entendre la sonnette?

— Non, mais je ne veux pas lui fournir l'occasion de se mettre en colère, en le faisant attendre, ne fût-ce qu'une minute, ce qui pourrait être, si je m'éloignais.

La femme alla à ses affaires. Une demi-heure plus tard le hasard la ramena près de la chambre du comte, où elle retrouva André impatient et anxieux. Elle rit.

— Vous êtes toujours là de planton!

— Bien malgré moi, je vous jure. M. le comte n'en finit pas de dormir ce matin.

Elle rit de nouveau.

Ecoutez donc! Après son accès de fureur d'hier soir, il a besoin de calme et de repos.

Une heure plus tard, le comte dormait encore, et André, pris des premières transes de l'inquiétude, courut chez Germaine, considérée dans la maison comme la favorite des maîtres, privilège que justifiaient son dévouement et ses longs services.

— Qu'y a-t-il? demanda-t-elle, en regardant l'air effaré du valet de chambre.

— M. le comte n'a pas sonné.

— Eh bien?

— Il est tard, ordinairement, il m'appelle à neuf heures.

Germaine regarda la pendule, l'aiguille marquait le quart de dix heures.

— C'est vrai, convint-elle.

Elle réfléchit, puis levant les yeux sur André :

— Entrez chez lui.

Il recula d'effroi.

— Jamais!

— Pourquoi?

— Il m'a défendu de paraître avant son coup de sonnette et je ne me risquerais pas, pour un empire, à enfreindre ses ordres.

Antoine rentrait justement. On le mit au courant des faits. Il fut de l'avis de sa femme.

— Il faut pénétrer chez M. le comte, dit-il, il le faut et immédiatement.

André protesta.

— Je n'ose pas.

— J'oserai bien, moi, déclara le jardinier en se dirigeant vers la porte, suivi d'André.

Les deux hommes s'engagèrent dans l'avenue et disparurent dans la direction du château.

Germaine ne s'en occupa plus. Tandis qu'elle remplissait ses devoirs de ménagère, Elzéar, revenant de Perrygnie, s'acheminait vers Milburge.

A peine avait-il franchi le seuil de la demeure paternelle, qu'une immense clameur partit de la maison et attira Germaine sur le pas de sa porte.

L'ecclésiastique et la brave femme se regardèrent.

— Qu'est-ce qu'il y a? demanda l'abbé.

Germaine, se rappelant le tardif réveil du maître, fut tout à coup prise de peur.

— Oh! mon Dieu! gémit-elle... Mon Dieu! M. le comte!

Elzéar, à cent lieues de soupçonner les événements, restait indifférent.

Les cris redoublèrent, Micheline, affolée et courant, déboucha à l'extrémité de l'avenue. En apercevant Elzéar et Germaine, elle leva les bras au ciel et cria :

— Un médecin! un commissaire. M. le comte est mort!

Le prêtre n'en entendit pas davantage, sans prendre le temps de demander des explications, il gagna précipitamment le château, en franchit l'entrée avec hâte et monta quatre à quatre l'escalier conduisant à la chambre du comte.

Tout, dans la maison, était en désordre; les domestiques, éperdus, allaient, venaient, en jetant les hauts cris. La chambre de M. de Milburge était remplie, à ce point que l'abbé eut grand'peine à se frayer un passage. Enfin, quand on l'eut reconnu, chacun s'écarta avec respect devant lui.

Il s'avança.

Un horrible spectacle s'offrit à sa vue. Le comte, replié sur lui-même, gisait à terre dans une mare de sang coagulé.

— Mon père, s'écria le prêtre en s'agenouillant près du gentilhomme et en l'entourant de ses bras dans une étreinte suprême.

Le visage du comte était glacé et sa tête inerte retomba avec lourdeur.

Elzéar recula épouvanté.

— Mort! fit-il sourdement, mort!

Hors de lui, il renouvela son étreinte, s'ensanglantant, à son insu, du sang de la victime.

Après la première explosion de douleur, il donna l'ordre aux serviteurs assemblés de porter le comte sur son lit.

On s'aperçut alors que le lit n'avait pas été défait.

Un même soupçon traversa l'esprit de tous, et un frisson les secouant :

— L'assassin, c'est le marquis! pensèrent-ils simultanément, se souvenant de la scène de la veille.

Les gens avaient obéi à regret au prêtre, sachant combien il est dangereux de prévenir, en ces circonstances, l'action de la justice.

Germaine, au désespoir, garda cependant son sang-froid, et expédia sur l'heure un des domestiques à Perrygnie, pour qu'on pût avertir, sans retard, le parquet par l'entremise du maire; et, bien que la mort du comte ne laissât pas de doute, elle envoya sur le champ chercher le médecin par un autre domestique, et, pour qu'ils ne perdissent pas de temps par un double message, elle commanda au cocher d'atteler, pour les conduire, les meilleures bêtes de l'écurie, et lui ordonna de les mener ventre à terre.

Le comte ne gardait rien, dans la mort, de ce qu'il avait été. Une plaie large, profonde et béante, partant du front jusqu'à la mâchoire, le rendait horrible à voir; un de ses yeux, arraché de l'orbitre, pendait en une traînée de chair informe et sanguinolente sur sa joue.

La mort avait dû être instantanée. Germaine, tout au devoir malgré son émotion, comprit qu'il fallait dérober à Julie, dont le retour ne pouvait tarder, la vue du cadavre de son père, et résolut de lui apprendre, avec ménagement, la nouvelle, d'ailleurs impossible à lui cacher. Dans ce but, elle retourna à sa loge et épia l'arrivée de la jeune fille.

Mlle de Milburge sortait tous les matins dans un petit char à bancs fort élégant, attelé de deux poneys dressés, qu'elle conduisait elle-même avec une habileté achevée.

Germaine ouvrit la grille lorsque le minuscule attelage parut, et au lieu de le laisser atteindre le perron du château comme d'habitude, elle arrêta de la main les bêtes en saisissant l'une d'elles par la bride.

— Que fais-tu, Germaine? dit Julie étonnée de cette action.

Comme en parlant, Mlle de Milburge regarda la fidèle servante, elle remarqua sa pâleur, son effarement.

— Qu'est-ce que tu as, ma bonne, serais-tu malade?

Germaine ne répondit pas à cette question.

— Venez, Mademoiselle, venez.

Julie ne se pressa pas d'obéir.

— Viens, toi, fit-elle, en imprimant aux guides un mouvement en avant.

Germaine s'empara de nouveau de la bride du poney placé de son côté.

— Descendez, Mademoiselle, descendez.

— Mais, répliqua Julie.

Germaine s'impatienta.

— Vous ne comprenez donc pas que vous ne pouvez pas aller là-bas.

Du doigt, elle indiqua le château.

Julie, soudain, eut un pressentiment.

— Mon père ! Mon frère !

Ces deux cris s'échappèrent ensemble de ses lèvres, sa pensée alarmée se porta, par un élan subit et instinctif, sur les deux êtres les plus chers qu'elle eut le devoir d'aimer.

— Je vais tout vous dire, descendez, répéta Germaine, descendez.

— Mon père ! Mon frère ! cria de nouveau la jeune fille tremblante et plus pâle qu'une morte.

Germaine ne réussit pas à la retenir. Elle reprit les rênes, les tira si brusquement que les poneys se cabrèrent et parcoururent l'avenue dans un galop effréné. En face du perron, elle se leva, et, malgré les protestations de la gouvernante, elle sauta sur le sol au risque de se casser la tête, puis, sans se soucier de ses chevaux, elle courut à la chambre du comte.

A son aspect, les domestiques se portèrent au-devant d'elle, avec l'intention de lui barrer le chemin.

Elle les repoussa en criant :

— Mon père ! Mon frère !

Elzéar, au son de sa voix, vint vivement, et, la faisant reculer :

— Tu ne peux pas entrer.

— Mon père, mon père, gémit-elle, rassurée maintenant sur le sort du prêtre, mon père !

Elle essaya de se dégager.

Elzéar usa de sa force pour l'obliger à pénétrer dans une pièce voisine, dans laquelle il s'enferma avec elle.

Elle se dressa, indignée et l'œil enflammé :

— Vous avez donc décidé tous de me rendre folle!

Sur ces mots, passant devant lui, elle tourna fébrilement le bouton de la porte et ne fit qu'un bond dans la chambre du comte.

Cette fois, avant qu'on eût le temps de l'empêcher d'entrer, elle parvint au lit du mort et, stupéfiée, atterrée, sans un mot, sans un cri, elle tomba sans connaissance.

Sa syncope dura longtemps et fut suivie d'un accès de fièvre telle, qu'elle ne recouvra pas tout de suite la lucidité de ses idées.

Le maire, les adjoints et le médecin de Perrygnie, amenés par la voiture du château, arrivèrent sans délai. Le magistrat apprit au prêtre qu'il avait avisé le parquet et le médecin, procédant aux devoirs de son état, constata le décès du comte et affirma qu'il remontait à une douzaine d'heures.

L'assassinat avait, par conséquent, dû être commis la veille au soir ou dans les premières heures de la nuit.

Elzéar, au souvenir de la scène violente qui avait eu lieu entre le comte et le marquis, eut, comme les domestiques, l'esprit traversé du même soupçon.

— L'assassin, c'est lui! pensa-t-il.

Le procureur et ses auxiliaires firent diligence et, bien avant la fin du jour, ils se présentèrent au château de Milburge.

L'homme de loi exprima, avant tout, son mécontentement de ce qu'on eût osé toucher au cadavre. Les domestiques se disculpèrent en accusant Elzéar d'en avoir donné l'ordre.

Cet incident indisposa le procureur de la République contre le prêtre. Peut-être aussi était-il, comme un grand nombre de gens, prêtrophobe; toujours est-il qu'il lui demanda, en termes fort durs, compte de son acte.

En l'examinant plus attentivement, il aperçut le sang dont ses vêtements et ses mains s'étaient tachés au contact du mort.

Il l'interrogea avec une insistance défiante. La brouille antérieure du père et du fils rendait si inexplicable la présence de ce dernier au château la nuit du crime que, malgré les valables raisons qu'Elzéar objecta, et malgré les égards dus à son caractère sacerdotal, il crut devoir le mettre en état d'arrestation.

L'abbé sentait sa raison lui échapper.

Les domestiques, et entre autres Germaine, se révoltèrent à cette accusation.

Ce fut alors que, tous ensemble, songèrent à raconter la scène

de la veille et à insinuer, comme probable, la culpabilité du marquis.

Le procureur, instruit des faits dans leurs détails, partagea cet avis, mais sans bénéfice pour le prêtre, dans lequel il vit un complice et à qui il ne ménagea pas les réflexions insultantes.

Aucune trace d'effraction ne fut relevée, ni dedans, ni hors de la propriété. Un vol, sans importance, accompagnait l'assassinat; pas une seule des valeurs du comte ne fut dérobée. Il n'y eut de pris que l'argent et l'or trouvés dans le secrétaire de la victime, 1,800 francs ou 2,000 francs au plus.

Le témoignage de Julie en faveur de l'innocence de son frère eût été, sans doute, un appoint pour la défense du prêtre devant le procureur de la République; par malheur, la crise que sa raison subissait dans l'instant ne permit pas de l'interroger. Au reste, son témoignage, étant donnés les liens de parenté qui l'unissaient à l'accusé, eût-il été pris en considération? Rien n'est moins sûr.

Avant de quitter Milburge, le magistrat impitoyable formula un mandat d'arrêt contre le marquis Roger de Mercent et envoya deux gendarmes de sa suite au château de Varcy pour arrêter le grand seigneur, que toute la valetaille accusait d'être l'assassin.

XVIII

L'arrestation du prêtre et du marquis fit un vacarme épouvantable. La nouvelle s'en répandit avec la rapidité d'une traînée de poudre. La presse commenta le fait diversement. Les journaux ennemis du cléricalisme ne mirent pas un instant en doute la culpabilité de l'abbé de Milburge, et, dès le lendemain, les crieurs des feuilles publiques hurlèrent à qui mieux mieux, dans tous les coins fréquentés de Paris, « les grands et nouveaux détails sur l'assassinat du comte de Milburge par le curé parricide, par le marquis assassin ». Les entêtes d'articles commençaient tous, pour la plupart, par cette rubrique. De leur côté, les journaux conservateurs se montraient réservés. Ils ne prenaient pas la défense d'Elzéar; cependant, ils attendaient, avec une bienveillance non dissimulée, d'en savoir davantage pour se prononcer.

Quoique Belleville fût un quartier hostile aux membres du clergé, l'abbé y était devenu si populaire, par la construction de son école et surtout par sa conduite envers les ouvriers lors de la grève, qu'on n'accueillit pas favorablement la nouvelle, et comme

l'assassinat ne pouvait pas se nier, on ne se fit point scrupule de charger le marquis. Personne ne crut au parricide ; et, quand, à bout d'argumentation et troublé par toutes les preuves accumulées contre le prêtre, on se résignait à admettre l'impossible, c'est-à-dire sa culpabilité, on essayait, malgré les révoltes de la conscience, de lui trouver, non des excuses, le parricide ne s'excuse pas, mais des circonstances atténuantes, et l'on insinuait qu'il n'aurait, en tout cas, agi que dans le paroxisme d'un accès d'indignation provoqué probablement par un refus du comte de lui donner l'argent nécessaire pour l'achèvement de son entreprise, entreprise dont ils bénéficiaient sous tous les rapports, tant par le principe de l'œuvre à laquelle ils devaient leur travail, que par son but, dont leurs enfants étaient appelés à profiter.

— Un vieux cancre d'aristocrate, disaient les uns, dur au peuple comme ses ancêtres d'avant 89, et qui reniait son fils, parce qu'il ne lui ressemblait pas !

— Pour un bon curé qu'on rencontre sur mille, répliquaient les autres, il faut avouer que le guignon s'en mêle.

Dans le nombre, les plus francs, dès qu'ils avaient recours à la dive bouteille, prenaient hautement la défense de l'abbé qu'ils considéraient comme une victime, comme un martyr. Au reste, nul ne doutait de son innocence et tous étaient assurés, qu'eût-il commis le plus monstrueux des forfaits, il ne l'eût fait qu'en cédant, dans l'exaspération de la colère, à un sentiment de charité et de dévouement envers les pauvres.

— Il serait coupable, répétaient-ils unanimement, qu'on pourrait encore dire pour sa défense qu'il n'a eu en vue que la misère du peuple et son soulagement.

Et ils concluaient :

— C'est un bon prêtre.

Les têtes en vinrent à se monter si bien en faveur de l'abbé de Milburge, que s'il se fût présenté, en ce moment, à titre de candidat député aux électeurs de cette circonscription, il eût certainement être nommé avec un majorité écrasante.

Les commentaires méchants et vénimeux de leurs journaux les irritaient au point que l'un d'eux, le plus lettré de la bande, rédigea une protestation, signée de tous, qu'il adressa au directeur du journal le plus répandu dans leur arrondissement. La lettre fut insérée, et la rédaction l'accompagna même d'une note d'éloges à l'adresse

de l'ecclésiastique qui avait su faire un si bon usage de la fortune que la destinée avait mise entre ses mains.

On avait adroitement insinué, en terminant la note, qu'il se pourrait que le prêtre *phénix* fût la victime de quelque machination infernale de ses coreligionnaires, dont sa conduite était la condamnation. Les auteurs de la lettre de protestation furent ravis de l'idée et ne doutèrent pas qu'elle ne fût l'expression précise de la vérité. Aussi ne se montrèrent-ils, à partir de là, que plus acharnés encore à défendre Elzéar, espérant bien que les juges seraient de leur avis, et se réservant, le jour où l'acquittement de l'accusé serait prononcé, de lui faire une ovation à sa sortie du tribunal.

L'accusation portée contre Elzéar n'eut aucune prise sur le cœur du bon curé Savine. Comme les fidèles de sa paroisse et comme les ouvriers du quartier, il prit la défense de son jeune confrère, ce qui créa, en quelque sorte, des liens d'amitié et de solidarité entre lui et les habitants de son arrondissement. Toute la journée, on venait chez lui aux nouvelles, ne se fiant qu'à demi aux racontars des journaux. Il n'y eut que la vieille Mariette qui ne partagea pas entièrement l'opinion des voisins. Elle avait, affirmait-elle, toujours mal pensé d'Elzéar, depuis qu'il s'était fait le protecteur de ce voyou de Lippart. Bien entendu, elle n'avouait cela qu'à M. le curé ; elle eût craint d'être écharpée par les commères de Belleville, si elle les eût fait confidentes de ses insinuations.

La mère de Pierre ne fut pas la moins atterrée par le tragique événement. La parenté d'Elzéar et du comte de Villarchel, qu'elle ignorait grâce au silence généreux du prêtre, la surprit. Peu au courant des privilèges nobiliaires, elle ne comprenait pas qu'un père pût s'appeler autrement que son fils.

Cette catastrophe lui porta un coup terrible. Au premier moment, elle refusa d'y croire et ce ne fut que lorsque la voix publique fut appuyée, dans ces assertions, par celles de la presse, qu'elle se rendit à l'évidence. La pauvre femme, dans sa reconnaissance envers l'ecclésiastique, souffrit de son malheur peut-être un peu plus qu'elle n'eût souffert du sien propre, si elle eût été à sa place. Elle faisait la part de la situation du prêtre au double point de vue de sa situation dans la société et de son caractère sacerdotal. Quoique son petit salaire ne lui permît pas de dépenses supplémentaires, elle sortit de ses habitudes d'extrême économie et acheta ce jour-là plus de vingt journaux, elle qui n'en lisait jamais. Elle

entrait en fureur et pleurait de rage en lisant les méchants commentaires des journaux radicaux de la première heure. Le lendemain, elle se contenta d'en acheter deux. *Le Figaro* et *le Rappel*, le pour et le contre, du moins, dans sa pensée. La pauvre femme, peu habituée à ce luxe de dépense littéraire, voulant en avoir pour son argent, ne perdait pas une ligne et épelait consciencieusement jusqu'aux annonces. Une des colonnes du journal qu'elle étudiait avec le plus de plaisir et d'attention était la colonne réservée aux faits divers, les voitures renversées, les rixes, les incendies, les suicides par amour et autres l'intéressaient au-delà de toute expression. Elle les lisait et les relisait avec l'avidité d'une Parisienne sentimentale plongée dans la lecture d'un roman palpitant.

Le surlendemain du jour où Elzéar fut arrêté, la Lippart, en parcourant les faits divers du *Figaro*, lut la tentative de suicide d'un jeune garçon de vingt ans, dont le signalement correspondait à la personne de Pierre, tant par l'âge, par les traits que par les vêtements. Elle n'en avait pas eu de nouvelles depuis qu'Elzéar lui avait raconté la visite inattendue et étrange du drôle. Elle fut soudain saisie d'un pressentiment et relut avec une émotion poignante la petite note.

— Si c'était lui? pensa-t-elle.

Le jeune noyé avait été transporté à l'hôpital de la Charité, parce qu'il s'était jeté du haut du pont des Saints-Pères et que cet hôpital est dans le voisinage.

L'état du pauvre garçon était assez grave pour avoir motivé son admission, séance tenante, à l'hospice, car il ne s'agissait pas seulement de le rappeler à la vie à la suite de l'asphyxie produite par un séjour de vingt minutes sous l'eau, mais aussi de le soigner pour des blessures qu'il s'était fait au bras et à la tête en se heurtant à l'hélice d'un bateau en station à cet endroit. On n'avait pu, étant donnée la gravité de l'état du malade, obtenir de lui aucun renseignement sur son identité. En attendant qu'il guérît ou mourût, la charité lui prodiguait ses soins les plus dévoués.

La femme Lippart n'hésita pas, elle plia le journal, le mit dans sa poche, jeta un bonnet sur sa tête et courut au premier bureau d'omnibus à proximité de son domicile.

En Parisienne, qui connaît les moindres coins de sa ville natale, elle n'eut pas besoin de renseignement pour arriver à destination; aussi moins d'une heure après être montée dans la voiture publique,

elle traversait le pont, pénétrait dans la rue des Saints-Pères et tournait, sans hésitation, à l'angle de la rue Jacob.

La porte monumentale du philanthropique édifice frappa immédiatement ses regards.

Elle se présenta sans timidité, soutenue par le sentiment maternel. Tirant le journal de sa poche, elle l'ouvrit et après avoir cherché une seconde des yeux, elle posa son doigt sur un entrefilet, marqué par elle d'une barre d'encre.

— C'est bien ici qu'on a apporté le jeune homme dont il est question là ?

La personne à laquelle elle parlait prit le journal et lut l'article indiqué.

— Oui, Madame, répondit-elle.

— Comment va-t-il ? demanda la mère émue.

— Je vais m'en informer, Madame. Mais à quel titre vous intéressez-vous à ce malade ?

Deux larmes perlèrent au bord des paupières de la mère.

— Le signalement correspond au signalement de mon fils et comme il y a longtemps que je ne l'ai pas revu..., je crains...

— Bien, Madame, dit vivement l'interlocutrice de la femme Lippart ; bien, on va vous conduire vers lui. Il n'est pas en état, je crois, de vous reconnaître, il suffit que vous le reconnaissiez.

Malgré tous ses griefs contre le vaurien, le cœur de la malheureuse se serra horriblement en entendant ces paroles.

Pendant que la concierge portait la requête à qui de droit, la femme Lippart, assise dans la loge, attendait, impatiente et anxieuse, son retour. Elle fut exaucée. On la conduisit à travers les longues salles, meublées d'une double rangée de lits, jusqu'au chevet d'un chétif adolescent, à l'aspect d'enfant. Il ne dormait pas, son regard terne et sans vie se fixait droit, devant lui, sans paraître voir.

— C'est lui ! s'écria la mère en s'avançant les bras tendus, c'est lui !

Le malade était inerte.

Elle prit sa main. Il eut une crispation dans toute sa figure, cependant son regard resta atone.

— Pierre ! mon Pierre ! tu ne me reconnais pas, voyons, regarde-moi.

Ce disant, elle se courba et se pencha tout à fait en face du malade.

Il ne bougea pas.

Elle se dressa, et se tournant vers la garde :

— Il va mourir!

— Il est dans une crise d'atonie, expliqua celle-ci.

— Alors il se meurt! cria la mère, confondant l'atonie avec l'agonie.

— Non, nous espérons au contraire que cette crise le sauvera. A cet âge, la vie a de telles ressources.

Le lendemain, vu l'état de Pierre, sa mère fut admise, par faveur, à venir le voir.

Ainsi que l'avait annoncé la garde, à l'issue de sa crise, il était sauvé.

Son premier soin, en reprenant possession de l'existence, fut de réclamer un journal du jour, au grand étonnement de tous.

Lorsqu'il eut reconnu sa mère et qu'on n'eut plus, par ce fait, de doute sur la parenté de cette dernière avec lui, un des chefs de l'établissement la fit appeler.

Prévoyant quelque raison grave, la Lippart avait le cœur serré en franchissant le seuil de la pièce où elle était attendue.

Un personnage d'une soixantaine d'années, portant à la boutonnière la rosette de la Légion d'honneur, au visage sévère, la reçut.

— Vous êtes la mère de ce jeune homme? dit-il en la regardant avec hostilité.

— Oui, Monsieur.

— Que faisait votre fils, par état, avant l'événement?

— Il était maçon.

— Dans quelles circonstances vous a-t-il quittée?

Elle sentit qu'un danger menaçait Pierre et elle hésita à répondre.

Le personnage insista, et en termes hautains.

— Eh bien, répondit Mme Lippart, nous nous sommes querellés, voilà tout.

Elle ajouta finement :

— Ces choses-là se voient souvent chez des gens comme nous.

— A quel propos avez-vous eu cette querelle ensemble?

Elle hocha la tête.

— Ça, c'est une affaire de famille.

— C'est que, reprit le chef de l'établissement, nous avons trouvé dans la poche de ce garçon une somme de 60 francs.

Elle frémit; mais elle domina son trouble.

— Qu'est-ce qu'il y a là de surprenant?

Le personnage décoré la dévisagea.

— Un ouvrier qui se tue quand il a 60 francs en poche, ne me paraît pas être un gaillard irréprochable.

C'était bien, hélas! l'avis de la pauvre mère; mais elle fût morte de contrainte plutôt que d'en convenir.

— Il a pu avoir des chagrins à part ceux qui viennent du manque d'argent, insinua-t-elle, comme par exemple des peines de cœur.

L'homme ne réprima pas un sourire sceptique, néanmoins il ne protesta pas.

A cet instant la femme Lippart eut une inspiration :

— Au surplus, s'exclama-t-elle, comme répondant à une décision mentale, je peux bien vous dire la vérité : Pierre et moi nous nous sommes querellés à cause de cet argent. Il voulait être nourri à la maison sans payer.

Ce mensonge de mère sauva le malade de tout nouveau soupçon de la part du personnage décoré. L'argent trouvé dans sa poche lui parut suffisamment justifié. Il ne refusa pas d'en convenir.

— Seulement, objecta-t-il, il y a un détail aggravant, la première parole de votre fils, en retrouvant sa connaissance, fut de réclamer un journal.

— Eh bien, quoi? grommela la mère à qui cet incident parut également louche, mais qui, fidèle à sa tactique, se fût bien gardée de l'avouer, il aura eu envie de savoir si les journaux ont parlé de lui,... c'est assez naturel.

— Le journal réclamé était le journal du jour; or, à moins d'être en proie à la folie des grandeurs, il ne saurait avoir eu la prétention que la presse s'occupât de lui jusqu'à donner, comme elle fait pour les malades illustres, le bulletin de sa santé.

Cette raillerie ne déconcerta pas la mère.

— Il aime la lecture et chez nous il avait la passion de lire le journal, riposta-t-elle.

Elle ne mentait pas. Cette réplique simple et vraie sauva de nouveau Pierre des suppositions du chef de l'établissement.

On lui remit l'argent saisi dans les poches de son fils, et l'interrogatoire se termina là.

Olivier DES ARMOISES.

(*A suivre.*)

L'ÉCONOMIE SOCIALE AU TEMPS PRÉSENT

I. *Paris-Bienfaisant*, par Maxime du Camp, de l'Académie française. 1 vol. in-8°. Paris. (Librairie Hachette.) — II. *Essai de science sociale, ou Eléments d'économie politique. Notions fondamentales à l'usage des Etablissements d'éducation*, par P. Guillemenot. Paris. (Bray et Retaux, éditeurs.) — III. *Le Développement de la constitution et de la société politique en Angleterre*, par E. Boutmy, membre de l'Institut, Directeur de l'Ecole libre des sciences politiques. Paris. (Librairie Plon.) — IV. *Les Sophistes allemands et les Nihilistes russes*, par Th. Funck-Brentano, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques. Paris. (Librairie Plon.) — V. *Lady Georgiana Fullerton, sa vie et ses œuvres*, par Mme Augustus Craven, née La Ferronnays, précédées d'une lettre du Cardinal Newman. Paris. (Librairie académique Didier.) — VI. *L'Ancienne France : La Chevalerie et les Croisades : Féodalité, Blason, Ordres militaires*, ouvrage illustré de nombreuses gravures. (Librairie Firmin Didot.) — VII. *L'Ancienne France : L'armée depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution*, ouvrage illustré de nombreuses gravures. (Librairie Firmin Didot.) — VIII. *La lutte pour le pain quotidien*, par M. Victor Brants, professeur à l'Université catholique de Louvain. 1 vol. in-12. Louvain. (Ch. Peters, libraire.) — IX. *Histoire de l'Union générale*, par M. Bontoux. (Librairie Savine.) — X. *Le Clergé et l'enseignement secondaire spécial*, par l'abbé Secrétain. (Cattier, à Tours.)

I

Nous avons déjà analysé à cette même place deux volumes de M. Maxime du Camp, de l'Académie française. Ces volumes, comme on peut s'en souvenir, sont intitulés, l'un, *la Charité privée ;* l'autre : *la Vertu en France*. L'auteur s'était promis, après ces deux belles études, de laisser reposer ce sujet et de tourner ailleurs la féconde activité de sa plume. Cette résolution que M. Maxime du Camp paraît se repentir de n'avoir pas tenue, aurait été bien regrettable, et pour la littérature, et pour la charité. Nous aurions été privés de ce nouveau volume dont le titre : *Paris-Bienfaisant*, dit suffisamment la teneur et la portée. La vraie charité n'est point

disposée à parler d'elle-même; et cependant il n'est pas bon que la lumière soit tenue sous le boisseau : il y a là des exemples à imiter, des leçons à recevoir, des renseignements à recueillir : la bonne volonté a besoin d'être provoquée, soutenue, éclairée, et au besoin défendue contre les ruses du mal qui la trompent et qui l'épuisent au préjudice des vrais malheureux.

Sous ce rapport, je ne connais rien de plus instructif que la dernière partie de *Paris-Bienfaisant*, partie intitulée : *l'Assistance par le travail*. Il y a là des indications capables, non pas de décourager un homme honnête, mais de faire réfléchir une charité inconsidérée. Voici, par exemple, une expérience faite par une société de bienfaisance; je cite textuellement :

« 727 demandes adressées au Directeur furent suivies d'autant de recommandations destinées à faire obtenir un emploi. Sur les 727 solliciteurs avisés d'avoir à venir chercher une lettre qui les faisait entrer en fonctions, moins de la moitié, 312, se présenta: beaucoup trouvèrent que ça prenait fâcheuse tournure, qu'il n'y avait pas moyen de carotter « le bourgeois » et qu'il fallait travailler; aussi 174 individus seulement allèrent frapper à la porte, qu'on leur ouvrit. Ainsi, de 727 « ouvriers » résolus à accepter n'importe quelle besogne, 553 désertent immédiatement, parce qu'ils ne sont, en réalité, que des « bohèmes » de la fausse indigence.

. . . . . .

« Les 174 qui persistèrent furent admis dans les maisons auxquelles on les avait adressés; 37, leur demi-journée faite, réclamèrent 2 francs pour aller prendre le repas de midi et ne revinrent pas; 68 eurent bon courage jusqu'au soir, touchèrent 4 francs et ne reparurent plus; 51 eurent de l'héroïsme et travaillèrent pendant deux jours. Un tel effort avait sans doute épuisé leur énergie : on ne les revit plus; 18 subirent victorieusement l'épreuve, ils sont restés dans les maisons où ils avaient été recueillis. L'un d'eux est chef de départ dans une grande boulangerie et gagne 8 francs par jour. Donc, sur 727 quémandeurs, 18 étaient de cœur droit et de ferme résolution; ils ont été sauvés.

. . . . . .

« Il en résulte que, sur 750 lettres que l'on reçoit, on peut, sans remords, en jeter 730 au feu. »

II

J'ai cité tout au long ce passage; il montre, mieux que tout éloge, la précision de détails et la sûreté d'informations qui forment une notable partie du mérite de ce livre. Il est facile, sur de tels sujets, de se laisser aller à des considérations générales, et il faudrait être bien rebelle au charme du style pour n'y pas trouver, avec un tel auteur, le plus vif et le plus séduisant intérêt. M. Maxime du Camp a voulu faire plus : il est venu à bout, sans nous faire sentir les efforts ni éprouver les sécheresses de la science, de nous renseigner avec le même détail et le même scrupule qu'un statisticien et qu'un économiste de profession. Ecoutez la navrante odyssée des bons de pain et de viande au moyen desquels la charité s'efforce vainement de tromper les attractions du cabaret.

« Quand un de ces malingreux a réuni trente bons, représentant, pour celui qui les a achetés, une valeur de 3 francs, et au moins une valeur double pour celui qui voudrait les utiliser correctement, il va les vendre à des marchands de vins connus dans le monde de la gueuserie pour en faire marchandise. Trente bons sont payés couramment 16 sous, plus un double petit verre d'eau-de-vie, d'absinthe ou de verjus. L'affaire n'est point mauvaise pour le marchand de vin, chez lequel les 80 centimes sont généralement dépensés et bus; en outre, il envoie chercher la nourriture par différentes personnes ou à différents fourneaux, afin de ne pas éveiller les soupçons; il la « raccommode », et la sert à bon prix aux cochers de voitures de place, car leur cabaret est presque toujours voisin d'une station de fiacres. C'est de l'argent placé à gros intérêts : les trente portions achetées par eux 16 sous, leur rapportent 9 francs, car elles sont revendues 30 centimes chacune, et c'est ainsi que, sans le soupçonner, la charité parisienne enrichit certains débitants de boissons. »

III

Le *Paris-Bienfaisant* de M. Maxime du Camp se divise bien nettement en cinq parties, dont chacune forme une œuvre complète et pourrait commodément être lue à part. On aurait ainsi cinq petits volumes plus aisément maniables que le format in-8°. Chacun de

ces volumes aurait l'attrait et la valeur d'un véritable traité sur la matière. On peut ainsi étudier, sous cet aimable guide, les efforts de la charité privée pour assister l'indigent par le travail plus encore que par l'aumône; l'œuvre des libérées de Saint-Lazare et le patronage des libérés en général. Il faut louer M. Maxime du Camp, dans une matière si délicate et si exposée à repaître la mauvaise curiosité, d'avoir su taire tant de choses et de s'en être honnêtement tenu à ce qui pouvait en effet se dire. Quant à la terrible question des récidivistes, ce n'est pas moins qu'une affaire de vie et de mort dans l'état présent de notre société. Avec des prisons qui corrompent au lieu de guérir, c'est maintenant aux particuliers seuls qu'il appartient de rendre les condamnés au bien et à l'ordre.

Deux parties du volume sont consacrées à des créations d'un intérêt confessionnel, aux associations protestantes, et à ce que l'auteur appelle la *charité d'Israël*. Il y a là des efforts sérieux et efficaces pour venir en aide à des corréligionnaires souffrants; et aussi, il faut le dire, un large esprit de bienfaisance qui admet aux bienfaits de quelques-unes de ces œuvres, même ceux qui ne partagent point leurs croyances.

Je n'étonnerai personne en disant que M. Maxime du Camp parle de toutes ces œuvres religieuses ou profanes, juives, protestantes ou catholiques, avec la plus haute impartialité, et sans se départir jamais d'aucune admiration ni d'aucun respect; mais, sans prétendre violer le secret de son âme, n'a-t-il pas laissé transparaître le vrai fond de sa pensée dans les belles paroles qui terminent sa conclusion? Il montre toutes les confessions cherchant à se surpassser dans le bien :

« Toutes, selon sa foi, ses préceptes et sa conception de la vie future, soignent les corps dolents et parlent à l'âme immortelle. Je n'étonnerai personne en disant que plus les croyances sont hautes et ferventes, plus la charité atteint d'ineffables grandeurs. On ne se ménage pas dans ces lieux de sélection; la parole est convaincue, les largesses sont magnifiques, le don de soi-même est sans réserve. Cependant, au milieu des dévouements que j'ai eu la bonne fortune d'étudier, il en est qui, plus que d'autres, ont ému le profond de mon être. Lorsque ma pensée se reporte vers ces créatures d'abnégation que j'ai vues à l'œuvre, c'est vous, Petites-Sœurs des pauvres, et c'est vous, Dames du Calvaire, qu'évoque mon souvenir attendri! »

IV

Voici un livre qu'il est de mon devoir de signaler d'une façon toute spéciale. Il est intitulé : *Essai de science sociale, ou éléments d'économie politique. Notions fondamentales à l'usage des établissements d'éducation*, par P. Guillemenot. Oserais-je dire, pour commencer par une critique, que ce titre ne me paraît pas suffisamment exact; il est trop humble et ne témoigne pas assez de la valeur du livre. Un tel ouvrage doit être recommandé non seulement aux maisons d'éducation dans lesquelles on instruit la jeunesse, mais aussi aux séminaires dans lesquels se préparent les prêtres. Si le temps leur manque pendant leurs études ecclésiastiques, ils seront encore à temps de s'y instruire lorsqu'ils auront charge d'âmes, au grand profit d'eux-mêmes et de leurs ouailles.

Le traité que nous avons sous les yeux n'est point, en effet, comme il arrive trop souvent, une entreprise de librairie, où quelque apprenti de lettres fait ses premières armes en rédigeant, tant bien que mal, un manuel quelconque sur une science dont il ne sait pas le premier mot. Nous avons affaire ici à un esprit solide, mûr, expérimenté, parlant avec une visible compétence de choses qu'il sait fort bien, et y mettant cette discrétion qui témoigne de la parfaite connaissance de son sujet. Il n'est pas douteux que, pour arriver à cette précision, à cette autorité, l'auteur doit avoir professé l'économie sociale et éprouvé sur les esprits eux-mêmes la sûreté de sa méthode.

Bien des choses me plaisent dans cet excellent petit volume. Nous sommes tellement habitués aux détestables manuels de l'instruction obligatoire, gratuite, civique, et surtout laïque, c'est-à-dire antireligieuse, que nous sommes tout heureux de voir éclairer les questions de la lumière chrétienne. La plupart des économistes, par incrédulité ou par respect humain, affectent de laisser en dehors de la science l'intervention, et jusqu'au nom même de Dieu. On est donc tout heureux de rencontrer à la fin de l'*Avertissement au lecteur*, ces belles paroles : « Malgré le peu d'importance de mon travail, j'ose le soumettre aux Supérieurs ecclésiastiques que Dieu et l'Église m'ont donnés. Je suis prêt, au premier signal, à retrancher, à ajouter, à modifier tout ce qu'ils estimeront devoir être retranché, ajouté, modifié; heureux de proclamer très haut que, de toutes les

sciences, la plus fructueuse, la plus nécessaire est celle qui nous apprend à obéir. »

Il ne faut pas se le dissimuler : la plupart des traités élémentaires d'économie politique, même bien intentionnés, laissent dans les âmes une impression fâcheuse par leur silence systématique sur le côté moral et religieux des questions sociales. L'économie politique n'est pas moins qu'une philosophie en action, et il n'est pas permis à aucune philosophie de s'abstenir sur les grandes questions qui sont la vie ou la mort de l'humanité.

M. Guillemenot se rencontre sur cette façon d'étudier et de comprendre les sociétés humaines avec l'illustre M. Le Play : il s'avoue franchement pour l'un de ses disciples, et donne à la page 25 un excellent résumé de la vie et des travaux de ce maître. « M. Le Play, lui aussi, a proclamé au nom de la science économique, l'accord de la foi et de la raison, en démontrant, à l'aide des faits, les propositions suivantes :

« Les croyances religieuses sont le premier besoin et le fonde-
« ment des sociétés.

« La meilleure expression de la loi morale est le Décalogue de
« Moïse, complété par l'Évangile.

« Les populations qui en respectent le mieux les commandements
« sont précisément celles qui jouissent au plus haut degré du bien-
« être, de la stabilité et de l'harmonie.

« L'ensemble des pratiques établies sous cette influence, dans
« l'exercice des professions usuelles, constitue partout la meilleure
« organisation du travail. »

Cette influence de M. Le Play est encore visible, particulièrement dans le passage qui se rapporte à la discussion de la liberté testamentaire, au régime des salaires et des corporations. M. Guillemenot s'accorde encore pleinement avec M. Le Play, dans ses fermes jugements sur l'instruction primaire. « Après avoir parcouru en tous sens le monde civilisé, étudié ses divers systèmes scolaires, M. Le Play n'hésite pas à conclure que si, malgré les efforts de l'État, l'enseignement primaire se montre impuissant ou corrupteur en certains districts, c'est parce que le sentiment religieux s'efface de plus en plus, qu'on a voulu faire de l'instituteur un fonctionnaire relevant exclusivement de la commune, du département, de l'État, et que la communauté d'efforts qui devait régner entre le prêtre et lui est depuis longtemps détruite. »

Ces citations suffisent pour donner une idée du livre et de sa méthode. Il faut ajouter que peu d'ouvrages sont aussi substantiels : trois cents et quelques pages suffisent pour donner des notions exactes et précises sur tout ce qui relève de cette science. On y trouve jusqu'à la liste des établissements de crédit créés pendant ces dernières années; et à ce propos je regrette de ne pas y voir figurer, comme elles le méritent, les banques populaires. En un mot, et pour couper court à des développements auxquels je serais le premier à me complaire, ces pages laissent à l'esprit une impression de clarté, de certitude, je dirai presque de confiance sur ces matières délicates et controversées. On garde par devers soi le sentiment d'avoir appris ce qu'on ne savait pas, et d'avoir ainsi augmenté cette somme d'idées justes qui complètent le bon sens et soutiennent le devoir.

V

M. Boutmy, membre de l'Institut, créateur et directeur de l'École libre des sciences politiques, a récemment donné au public un volume intitulé : *le développement de la Constitution et de la société politique en Angleterre*. Ce livre est singulièrement important, et quoiqu'il soit, relativement, d'une étendue restreinte, il soulève, il élucide, il résout un grand nombre de problèmes. A le bien prendre, il n'est pas de peuple dont l'histoire ne soit intéressante et ne mérite d'être étudiée : si tous les faits humains ont leur moralité et leur portée, il n'est pas douteux qu'il en soit de même pour les faits sociaux. Il est particulièrement instructif pour la France, de voir comment s'est formée la société anglaise, les transformations qu'elle a traversées, le chemin qu'elle a parcouru pour arriver à ce robuste tempérament politique que nous lui connaissons. Nous formons, sous ce rapport, un douloureux contraste avec nos voisins d'outre-Manche. En France, le peuple et la royauté ont fait depuis bien longtemps alliance contre la noblesse : depuis les premiers temps du Moyen âge et de la Féodalité, l'aristocratie a exercé une influence dominante et presque souveraine : les fiefs se composaient de territoires attenant les uns aux autres et constituant dans la pratique de véritables petits royaumes où le seigneur battait monnaie et rendait de son chef la justice haute et basse sans que le pouvoir royal eût à s'en mêler. Cet état de choses aboutit, comme on le sait, à la terrible crise de la grande Révolution, où le pouvoir

royal est brisé et la démocratie déchaînée. Depuis ce temps, la France oscille entre deux écueils, la tyrannie de la dictature et celle de la rue : une multitude sans frein dans ses appétits et ses injustices, une bourgeoisie sans lumière et sans dévouement dans la férocité de son égoïsme.

Les choses ne se sont point passées de la même façon en Angleterre; et, si l'on peut le dire ainsi, les éléments sociaux n'ont pas présenté les mêmes combinaisons. Le pouvoir royal, à le prendre depuis l'époque initiale de la conquête de l'Angleterre par les Normands, n'a point eu les allures impuissantes et craintives des chétifs seigneurs de l'Ile de France. Sans doute, il y eut des fiefs, mais ces fiefs n'étaient point des apanages : au lieu de former corps, ils étaient dispersés dans des lieux différents et le plus souvent à une grande distance les uns des autres. Le pouvoir royal était donc sans contrepoids, et par là s'expliquent les abus dont témoigne à chaque page l'histoire de l'Angleterre. Le peuple ne fit donc pas, comme en France, alliance avec la royauté contre la noblesse; mais, tout au contraire, ce fut l'aristocratie qui fit alliance avec le peuple contre la tyrannie du pouvoir royal. Cette opposition dans le point de départ suffit pour expliquer le développement parallèle et inverse de la civilisation chez les deux nations française et anglaise.

Le livre de M. Boutmy, d'où ressort cette comparaison, est consacré tout entier à l'Angleterre. Il en explique les révolutions politiques, et surtout les transformations sociales. Rien de plus curieux que la métamorphose subie par le pays tout entier : un peuple exclusivement agricole dont la force, la hiérarchie, les intérêts, la puissance, reposent uniquement sur la possession et la culture du sol, au point qu'il n'est pas question d'une autre condition, d'une autre ressource, d'une autre richesse; et aujourd'hui, au contraire, le commerce et l'industrie devenant la vraie force et la vraie opulence de cette même nation : il est difficile d'imaginer un changement plus complet. L'histoire de cette transformation et des conditions dans lesquelles elle s'est si heureusement accomplie, constitue une leçon à notre adresse. Il est permis de se demander si nous aurions jamais eu le courage d'accomplir en France les sacrifices par lesquels a été sauvée l'intégrité politique de la nation. L'auteur s'est volontairement arrêté et n'a point voulu aborder les grandes questions pendantes actuellement en Angleterre; il était capable de les traiter avec plus d'autorité que personne; le livre même que je

viens d'analyser en fait foi. Encore bien qu'il se présente dans son ensemble comme une vaste synthèse, il ne laisse pas de s'appuyer à chaque instant sur des faits choisis et lumineux qui mettent en saillie et confirment chacune des assertions de détail. Cette méthode est excellente; elle empêche l'esprit de perdre terre et de s'élancer dans des espaces vides de faits; en même temps elle permet au regard de planer au-dessus des temps sans perdre le sentiment de la réalité et de façon à pouvoir suivre l'enchaînement des phénomènes historiques.

VI

Le livre intitulé : *les Sophistes allemands et les Nihilistes russes*, par M. Funck-Brentano, professeur à l'École libre des sciences politiques, est un livre à signaler à toutes les personnes qui, sans avoir le loisir ou la volonté de faire des études spéciales, tiennent cependant à ne point rester tout à fait étrangères aux grands mouvements d'idées de notre époque. « Les mauvaises passions sont de tous les temps, dit très bien notre auteur, mais les doctrines qui égarent les meilleurs n'appartiennent qu'aux époques de sophistique. » Les fausses doctrines présentent ce caractère singulier et funeste d'atteindre la volonté à travers l'intelligence, de provoquer au mal en l'excusant d'avance, et de donner ainsi à la convoitise de nos passions l'apparence trompeuse d'une lutte pour la vérité.

Cet enseignement funeste qui va de la théorie de l'erreur à la pratique du crime peut être suivi pas à pas dans sa marche ténébreuse. M. Funck-Brentano le montre apparaissant pour la première fois dans la philosophie d'Emmanuel Kant et de ses disciples en Allemagne. Alors, sans doute, ses deux ouvrages principaux, *la Critique de la raison pure* et *la Critique de la raison pratique* apparaissent comme des spéculations inoffensives. La grandeur et la nouveauté du système lui suscitent jusqu'en France d'imprudentes admirations ; et cependant, c'est là, c'est dans la célèbre théorie des antinomies que se trouve déposé le germe si malheureusement fécond de la sophistique contemporaine. Cette déviation du sens commun a été incontestablement plus funeste dans les temps modernes qu'elle ne l'a jamais été aux temps de la sophistique grecque. Les systèmes et les enseignements philosophiques ne dépassaient pas alors un cercle extrêmement restreint. Il ne faut pas

oublier que la grande majorité des hommes se composait alors d'esclaves, lesquels n'avaient ni existence civile, ni action, ni opinion politique. Chacun sait qu'il n'en est pas de même aujourd'hui : les classes les plus inférieures et les éléments les plus infimes d'une nation, même monarchique et autoritaire, se composent d'hommes ayant leur opinion, leurs espérances, leurs rêves, leurs passions, d'autant plus enflammés et acharnés dans leurs vues qu'ils sont moins capables de raisonner leurs idées et de commander à leurs entraînements.

Il est facile, d'après cela, de se représenter la marche et le progrès des théories subversives à travers le développement des civilisations. Lorsque les philosophes émettent leurs systèmes et révoquent hardiment en doute les grands principes sur lesquels reposent le bon sens et la morale, il se fait comme un moment de silence dans l'humanité. C'est alors que des esprits, même sincères, même prudents, mais de trop courte vue, se laissent éblouir par l'éclat de ces mensonges et séduire par le faux attrait de ces hypothèses. Il n'est pas donné à tout le monde de discerner, dans cette première apparition d'un système, les conséquences lointaines que lui imposera, avec le temps, l'inexorable fatalité de la logique. D'ailleurs, dans ce monde des penseurs, la doctrine reçoit quelque tempérament de la part d'un certain nombre d'esprits fermes, instruits et équilibrés : elle se trouve ainsi retenue sur le bord de l'abîme où elle penche. Vains retardements! Inutiles efforts! Bientôt la nouvelle philosophie, réduite à ses traits essentiels, concentrée dans ses affirmations les plus hasardées ou ses négations les plus audacieuses, finit par descendre des hauteurs où elle se discutait encore entre esprits de même famille : elle arrive à ces régions moyennes de l'humanité où se recrute la cohorte complaisante des disciples : là, toutes les facultés de l'esprit s'occupent à comprendre, à commenter, à poursuivre le système, mais non plus à en éprouver les bases, ni à en débattre l'enseignement : c'est l'heure de la propagande et la conquête de la popularité.

A partir de ce moment, un système, quels que soient son absurdité et son péril, se trouve avoir conquis le droit de cité; il a pris possession de l'opinion publique égarée : non seulement on ne le discute pas, mais on ne l'examine plus; on reçoit comme parole d'Evangile les aphorismes dans lesquels il s'est lui-même résumé et les faux principes auxquels il a entrepris d'asservir les intelligences.

A ce moment, l'évolution de la doctrine entre dans sa troisième période, qu'on pourrait appeler la période populaire et démocratique. La sphère des faits intellectuels touche de trop près à la sphère des développements moraux, pour que les erreurs de l'esprit n'aient pas, à bref et inévitable délai, leur retentissement et leur contre-coup dans les actes de la volonté. Lorsque les intelligences ont pris l'habitude de se repaître de chimères, lorsqu'elles ont perdu, par l'enseignement des sophistes, le sentiment du vrai et du juste, le dernier et misérable fond de notre pauvre nature humaine, les passions, les convoitises, les révoltes, se soulèvent des abîmes de notre cœur : ces parties inférieures de nous-mêmes, qui ont besoin d'être comprimées et traitées rudement, s'enhardissent, s'émancipent et prétendent dominer à leur tour. C'est la tyrannie du mal; et comme l'ordre social et politique est fondé en définitive sur la voix sévère et inéluctable du devoir, il se trouve que ces révoltés de la morale privée deviennent des insurgés et des exterminateurs au point de vue social.

VII

Les considérations qui précèdent ne sont pas autre chose que l'analyse même du livre de M. Funck-Brentano. On y suivra, sous la direction d'un philosophe instruit et expérimenté, le mouvement historique qui va de Kant aux nihilistes russes contemporains.

Les doctrines des grands philosophes allemands, Fichte, Schelling, Hegel, celles de Schopenhauer et de Hartmann y sont analysées en quelques pages avec une puissance et une clarté bien rares. Il faut recommander au lecteur le chapitre vingtième, intitulé : *la Gauche hégélienne et les origines du nihilisme russe*. L'auteur n'apporte pas moins d'exactitude à marquer les origines et à suivre les développements de ce même nihilisme russe. Il sort tout entier de ce qu'on pourrait appeler la seconde couche des sophistes allemands, ceux qui, au lieu de s'en tenir à la pure théorie, abordent résolument les applications pratiques comme Strauss, Feuerbach, Bruno Bauer, Stirner, Karl Marx. On lira avec le plus vif intérêt les détails que donne l'auteur sur les deux écrivains nihilistes par excellence, Herzen et Bakouine.

M. Funck-Brentano a rendu un véritable service en éclairant de cette vive lumière l'état intellectuel et social de la Russie. Ce livre est bien capable de faire réfléchir l'empereur qui règne à Saint-Péters-

bourg : l'influence et l'alliance allemande ont pu lui être de quelque utilité, mais il peut voir aussi à quoi l'expose cette infiltration du scepticisme germanique. Le nihilisme russe n'est pas du tout, comme on le croit, une insurrection populaire de gens qui se groupent sur les places publiques, mais une conspiration permanente d'hommes appartenant à de tout autres classes de la hiérarchie. Je me contenterai pour toute preuve de mettre sous les yeux de mes lecteurs l'énumération des quatorze accusés, jugés du 14 au au 28 septembre par le tribunal militaire de Saint-Pétersbourg. Ce document se trouve dans le journal officiel de l'empire russe du 13 (25) octobre 1884.

« Les accusés étaient : Vera Fiegner, *fille de gentilhomme;* Lubow Tchémodanova, *fille de prêtre orthodoxe;* Apollon Nemolovsky, *fils de prêtre orthodoxe;* Athanase Spandoni-Basmandii, *fils de marchand;* Wladimir Tchouikow, *gentilhomme;* Basile Joanosa, *fils de marchand;* Ludmila Wolkenstein, *femme d'un médecin; le lieutenant-colonel* Ascheabrenner, *du régiment d'infanterie de Lublin; le capitaine en second* Pokhitonova, de la 9e brigade d'artillerie; le *lieutenant* Nicolas Rogatchew, de la 28e brigade d'artillerie; le *sous-lieutenant* Alexandre Tikhonovitch, du régiment d'infanterie de Tiraspol; l'*enseigne* Jean Youvatchew, du corps des pilotes de la flotte, *et le lieutenant de vaisseau* (en retraite), *baron* Alexandre Stromberg. »

VIII

La *Vie de lady Georgiana Fullerton*, par Mme Augustus Craven, née la Ferronnays, vient à peine de paraître et déjà elle retrouve le nombreux public qui accueillait, il y a un certain nombre d'années, *les Récits d'une Sœur*. Il suffirait, sans doute, du charme qui s'attache aux œuvres de Mme Craven pour faire le succès de ce nouveau livre; mais le sujet lui-même ajoute encore un nouvel intérêt à ces pages.

Lady Georgiana Fullerton, comme chacun sait, était la seconde fille de lord Granville, lequel fut, pendant longtemps, ambassadeur d'Angleterre en France. Son enfance et sa jeunesse se sont écoulées, parmi nous, dans l'hôtel bien connu de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. C'est là qu'elle apprit à connaître et à aimer la France.

La vie de lady Fullerton peut être considérée à un point de vue

triple, et Mme Craven a su, avec un art admirable, la faire ressortir sous toutes ses faces. Au point de vue religieux, lady Fullerton est partie du protestantisme pour aboutir au catholicisme le plus soumis et le plus fervent : au point de vue moral, elle n'a jamais été de ceux qui se contentent de dire : « Seigneur! Seigneur! » mais elle a mis en action, par la création d'œuvres de charité éminentes, la volonté du Père céleste; enfin, au point de vue littéraire, elle est l'auteur de romans, tels que *Ellen Middleton* et *Grantley Manor*, qui resteront dans la littérature anglaise et dans la littérature de tous les peuples comme des modèles de compositions honnête et délicate.

C'est toujours un spectacle digne d'intérêt que celui d'une belle âme vue de près, dans ses ouvrages et dans sa vie; mais cet intérêt s'accroît singulièrement, lorsque la personne qui nous en parle s'est trouvée admise dans son intimité, lorsque, après la mort d'une amie, elle a pu lire de ses yeux sa correspondance la plus secrète, et même les pages d'un journal intime où cette belle âme s'examinait devant Dieu.

Si les documents paraissent indispensables pour écrire l'histoire avec quelque exactitude, il ne saurait en être autrement pour une biographie, et les secrets du cœur sont souvent plus dignes d'être connus que les secrets dont font profession les diplomates.

IX

Au point de vue littéraire, rien de plus étrange que le début et rien de moins discutable que le triomphe de lady Georgiana. La veille de la publication de ses premières œuvres, elle était absolument inconnue en Angleterre, et dès le lendemain elle devint célèbre. La première occasion qui lui fit prendre la plume fut le besoin d'écrire elle-même de petits récits religieux pour son fils qui commençait à grandir. Elle les soumit à sa sœur qui les approuva fort; et, là-dessus, il lui vint à la pensée qu'elle pourrait, avec sa plume, se faire un revenu destiné aux pauvres. Elle eut ainsi la patience et le courage d'écrire son premier roman sans que personne s'en doutât. Elle y travaillait chaque jour un quart d'heure, dérobé, en quelque sorte, à toute une série d'autres occupations. On sait que le beau roman chrétien de *Fabiola* fut écrit par le cardinal Wisemann de cette même façon.

Il est bien peu d'auteurs qui aient eu au même degré ce que j'appellerai le don des langues littéraires. Dans ce journal intime, auquel je faisais tout à l'heure allusion, lady Fullerton laisse aller son âme, et elle trouve avec une égale facilité l'expression de sa pensée et de ses sentiments, en anglais, en espagnol et en français. Autant il est aisé de trouver des perroquets qui répètent les mots des différents dialectes, autant il est difficile de rencontrer des écrivains qui aient un style à eux dans des langues diverses.

On trouvera dans Mme Craven le détail des travaux littéraires de lady Georgiana Fullerton. Cette partie du livre est bonne à méditer. « Sans entrer dans de trop longs détails, dit Mme Craven, si nous nommons seulement ici les principaux ouvrages qui, pendant la durée des vingt années suivantes, reçurent, en général, du public un accueil favorable, dans combien de mémoires nous évoquerons le doux souvenir d'heures heureuses et bienfaisantes, procurant à l'esprit un plaisir et un repos dont, hélas! on ne pourrait peut-être parler aujourd'hui en France sans faire sourire la plupart de nos lecteurs et probablement de nos lectrices! Les connaissons-nous, en effet, aujourd'hui, chez nous, ces fictions qui émeuvent et élèvent l'âme, dont l'intérêt est assez puissant pour stimuler l'imagination sans être de nature à amollir le cœur, et qui savent même parfois lui donner une pâture salutaire, produisant une vigueur et un courage que n'obtiendraient pas toujours des pages écrites plus directement dans le but de les stimuler? De la vertu, de la morale, dans le sens qu'avaient autrefois ces vieux mots, on n'en veut plus dans nos romans d'aujourd'hui; de l'intérêt même, il n'en faut pas davantage. Il paraîtrait que la vie humaine n'en offre plus, au temps où nous voici parvenus. Il paraîtrait que la lutte, le remords, l'héroïsme, la douleur, la tendresse, la pitié, l'amour lui-même, ces thèmes immortels, ces cordes vibrantes de l'âme des siècles écoulés (et, n'en doutons pas, des siècles à venir), sont, dans le nôtre, devenues muettes ou sont brisées. »

X

Le chemin parcouru par lady Georgiana Fullerton pour revenir du protestantisme où elle était née à l'orthodoxie de la foi catholique, est d'autant plus intéressant à connaître et à suivre que ce chemin est, pour ainsi dire, la voie royale par laquelle la libre

Angleterre revient au glorieux passé de ses martyrs. Encore bien que les desseins de Dieu soient impénétrables et que la grâce, suivant la parole de saint Paul, souffle où elle veut, il est permis de suivre, au point de vue humain, les progrès de cette conversion prodigieuse. Les incrédules ont souvent reproché au christianisme d'avoir commencé ses conquêtes par les humbles et par les petits, d'avoir, suivant la parole de Jésus-Christ, annoncé d'abord la bonne nouvelle aux pauvres et aux déshérités. L'histoire du dix-neuvième siècle ne nous montrera pas le même spectacle en Angleterre : ceux qui sont revenus se jeter aux pieds du Pontife romain, successeur de Jésus-Christ, n'étaient point assurément les ignorants et les simples : c'étaient, au contraire, les plus hauts personnages et les plus grandes intelligences de leur temps, des ministres de l'Église établie, des docteurs, des hommes politiques, des grands seigneurs, tous ceux enfin à qui leur situation et leurs antécédents paraissaient créer une sorte d'impossibilité morale de se convertir. Mme Augustus Craven donne, en quelques pages, le résumé clair et lumineux de cette période; elle marque d'un trait sûr ce mouvement prodigieux des esprits.

Ce qu'il y a de plus admirable dans lady Georgiana, c'est la sincérité avec laquelle elle écouta l'appel de la Providence et le courage avec lequel elle y répondit. Si un illustre astronome pouvait dire qu'il avait découvert le système du monde en y pensant toujours, on pourrait, je crois, appliquer cette même parole à lady Fullerton, tant fut ardent et généreux son désir de connaître la vérité catholique.

Au reste, il faut le dire, cette jeune âme avait été admirablement préparée, dès sa plus tendre enfance, à recevoir les grâces qu'il plairait à Dieu de lui envoyer. Nous ne nous faisons pas aujourd'hui, dans ces temps de mollesse domestique, une idée de la sévérité avec laquelle on pouvait élever alors la fille de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, en France. « Sous tous les rapports, nous dit sa biographie, on regardait alors une sorte d'austérité comme très utile à la santé de la jeunesse. Les repas de Georgiana et de sa sœur étaient d'une simplicité qui étonnerait fort les jeunes filles d'aujourd'hui. Pour leur déjeuner, on leur servait une tasse de lait, avec un morceau de pain sec; ce qu'on répétait en même quantité pour le souper; leur dîner se composait d'un peu de viande rôtie et de légumes, suivi d'un de ces puddings connus de la seule cui-

sine britannique, auquel il manque toute saveur, mais qu'on ne peut soupçonner d'aucune propriété malfaisante. Quant aux bonbons, jamais elles n'en avaient goûté un seul, si ce n'est un morceau de sucre candi que leur père leur avait donné une fois. L'ignorance de Georgiana à cet égard était si grande, qu'ayant un jour, à Paris, ouvert subrepticement une boîte de bonbons qui avait été envoyée à sa mère, le jour de l'an, elle y prit une pastille de chocolat et la mangea, mais elle en trouva le goût si mauvais, qu'elle en fut effrayée, et pendant quelques heures elle éprouva la plus grande appréhension, pensant, sans oser le dire, qu'elle s'était empoisonnée et se disant avec une vive inquiétude que, si elle en mourait, elle aurait commis un suicide!... »

XI

Il resterait, si ce compte rendu n'était pas déjà si long, à jeter un coup d'œil sur le côté charitable de la vie de notre héroïne. On sent que Mme Craven y a mis de la discrétion. Comme elle écrit pour les gens du monde elle n'a pas voulu trop insister. Je le regrette pour ma part : il y a là plus que de brillantes perspectives et de hautes jouissances pour l'esprit : ce sont de véritables satisfactions de cœur que l'on goûte soi-même à contempler cette charité si ardente, si expansive, si dévouée. Lady Georgiana Fullerton s'est préoccupée toute sa vie, non pas seulement de soulager le pauvre dans sa misère, mais de le soutenir dans son âme, de l'égayer, de le rendre heureux : elle voudrait lui donner non pas seulement le nécessaire, mais de temps en temps quelque superflu : elle voudrait, comme le dit le vieux poète grec, *mêler le sourire aux larmes*. Avec cela une simplicité charmante, témoin l'anecdote de la balayeuse de Farm Street, à la porte des Jésuites, à Londres. « On raconte, dit notre auteur, qu'un dimanche matin, lorsqu'elle revenait chez elle, après avoir assisté à la première des deux messes qu'elle entendait tous les dimanches, elle trouva non loin de l'église, au coin de la rue qu'elle avait à traverser, une pauvre balayeuse irlandaise, qu'elle connaissait et à qui elle faisait habituellement l'aumône.

« — Vous avez été à la messe, je pense? lui demanda-t-elle.

« — Non, Milady, je ne puis pas quitter mon poste avant midi, les messes sont finies à cette heure-là. »

Lady Georgiana, sans hésiter, prit son balai.

« Allez vite, dit-elle à la femme stupéfaite; une messe venait de sonner quand j'ai quitté l'église. Allez l'entendre, je resterai ici jusqu'à votre retour, et je vous remettrai ce qu'on me donnera pour vous. »

Je ne m'attarderai pas davantage dans ces citations, malgré le charme qu'elles présentent au lecteur. On demande des livres d'une lecture honnête et agréable en même temps qu'instructive; en voilà un qu'il faut mettre au premier rang : il ira rejoindre dans toutes les bibliothèques les *Récits d'une sœur*, auxquels il me paraît supérieur encore.

XII

Il convient de réunir dans le même paragraphe deux volumes qui ont entre eux d'étroits rapports et auxquels l'éditeur lui-même a donné à bon droit un titre commun : *l'Ancienne France.*

Le premier de ces volumes est intitulé : *la Chevalerie et les Croisades : Féodalité, — Blason, — Ordres militaires.* Le second, *l'Armée depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution.* L'un et l'autre de ces deux volumes sont ornés de belles gravures à toutes les pages pour ainsi dire : le second en contient 165 et le premier n'en renferme pas moins de 214. Il est bien entendu que ces *illustrations*, pour employer le mot du temps présent, ne sont point les créations artistiques de dessinateurs contemporains, mais des reproductions et des copies de documents originaux : scènes de religion ou de chevalerie, portraits, plans anciens, émaux, armes, en un mot tout ce qui fait l'honneur et la richesse des bibliothèques et des musées. Il faut ajouter que ces gravures sont reproduites avec autant de perfection que de fidélité. La maison Firmin-Didot, comme personne ne l'ignore, n'en est plus à faire ses preuves.

Le texte qui forme le corps même de l'ouvrage n'est pas moins digne d'attention et ne présente pas moins de valeur.

L'intention des éditeurs a été de mettre à la disposition du public, dans leur partie la plus accessible et la plus attrayante, les beaux ouvrages de M. Paul Lacroix, le célèbre bibliophile Jacob. Ces ouvrages de haute science, d'érudition profonde, sont en même temps des objets de grand luxe, en raison de leur magnifique exécution et du nombre restreint de leurs exemplaires; ils ne sont donc

pas aisément accessibles, et leur caractère scientifique n'en permet guère au commun des mortels une lecture courante. Un homme de beaucoup de goût et de lettres, dont j'aurais voulu voir le nom figurer expressément sur le frontispice, M. Louisy, s'est chargé d'extraire des ouvrages de M. Paul Lacroix la plus grande partie du texte de ces deux volumes, de coordonner les fragments, d'en dissimuler les coupures et de les relier entre eux par des passages assez ingénieusement écrits pour se raccorder tout à la fois à ce qui précède et à ce qui suit. Le texte, ainsi conçu et présenté, augmente singulièrement l'intérêt des gravures. Cette érudition sobre et rapide me paraît représenter assez bien ce qu'un homme du monde peut supporter de science et d'enseignement au milieu de ses distractions. Aussi, pour cette raison, je me permettrai de ne pas approuver, à la fin du livre de *la Chevalerie*, l'introduction un peu inattendue d'un chapitre du roman d'*Ivanhoé* de Walter Scott, sous le titre de : *la Passe d'armes d'Ashby en* 1194. Cet épisode, où les principales scènes du récit sont reproduites par le crayon, ne se rattachent au sujet même du livre que d'une façon trop indirecte et trop lointaine pour ne pas déconcerter un peu le lecteur; il se demande, non sans raison, s'il n'aurait pas mieux valu ajouter quelque chose aux pages qui précèdent, dans un sujet où il reste toujours tant à dire. Il est vrai que ce chapitre suffit pour donner une idée singulièrement avantageuse de la traduction illustrée des romans de Walter Scott, dont MM. Firmin-Didot poursuivent la publication.

Notre dernier mot sur ces deux volumes sera qu'ils présentent assez d'agrément pour suffire à amuser, et assez de science pour venir à bout d'instruire.

XIII

M. Victor Brants, le successeur de M. Charles Périn à l'Université catholique de Louvain, secrétaire perpétuel de la Société Belge d'économie sociale, publie le précis des leçons qu'il a données; et sous cette forme définitive, il intitule son volume : *la Lutte pour le pain quotidien.*

Comme le fait très bien remarquer l'auteur, il ne s'agit point, comme on le demande trop souvent à l'économie politique, d'accroître indéfiniment la somme de la production, l'effort du travail,

la satisfaction des jouissances : ce que l'homme doit avoir en vue c'est, suivant l'expression de l'Oraison Dominicale, ce *pain quotidien* qu'il faut demander à Dieu chaque jour, que chaque jour il faut mériter par son travail et consacrer au service de l'âme. L'ouvrage de M. Brants a, dans ses intentions, une destination bien déterminée.

L'auteur, par une modestie qu'il nous permettra de trouver excessive, abdique toute prétention d'écrire un livre à l'usage du public, bien qu'il en soit plus capable que personne. Ce qu'il veut, avant tout, c'est remplir son office de professeur et venir en aide au travail de ses élèves. Il a remarqué fort justement que, dans une science aussi complexe que l'économie politique, avec ce mélange d'exemples à citer et de discussions à soutenir, l'attention d'un jeune auditoire tend à s'égarer et à perdre parfois de vue les lignes principales. C'est pour obvier à cet inconvénient qu'il donne le présent volume, destiné à devenir le guide de ceux qui l'écouteront, et le memorandum de ceux qui l'auront suivi. C'est pour ainsi dire une ossature solide à laquelle viennent se rattacher comme éclaircissements ou comme souvenirs les développements donnés dans les leçons.

Par là s'explique le caractère un peu abstrait de certains passages : c'est tantôt, comme à la page 9, une démonstration d'économie présentée sous la forme algèbrique; tantôt, comme à la page 124, une expression tirée directement du grec et assez peu usitée pour jeter dans quelque embarras ceux qui ne font pas profession de savant. Il faut que M. Victor Brants en prenne son parti : ses livres ne sont pas faits seulement pour la jeunesse, et bien des gens peuvent y trouver grand profit. Il ne faut donc pas effaroucher par des mots qui s'éloignent trop du langage habituel, alors qu'il est facile d'en trouver les équivalents ou d'en donner la traduction au courant de la plume.

On ne saurait parler de l'enseignement de M. Victor Brants sans faire un douloureux retour sur la science française contemporaine. On dirait que la même contrainte qui brise la volonté des pères de famille et les réduit à une véritable servitude dans l'éducation de leurs enfants, s'étend aussi à l'enseignement moyen et supérieur. On n'ose plus parler ni de Dieu ni de la religion ; on dirait à entendre nos adversaires qu'il n'y a plus de Christianisme et qu'il n'y en a jamais eu dans le monde. C'est ainsi que cette science exclusivement

laïque vient se heurter à des problèmes insolubles; et, faute d'ajouter à la raison les lumières de la Foi, finit par se perdre dans la chimère des hypothèses et les revendications des appétits.

L'enseignement de M. Victor Brants n'a point de ces obscurités. Le professeur achève sa doctrine par la révélation et trouve le dernier mot des questions dans les lumières de la Foi, comme le fait l'humanité elle-même. On lira avec le plus grand intérêt et le plus grand profit les chapitres qui traitent, par exemple, de l'usure, des devoirs de charité dans la richesse, du luxe, des devoirs le patronage, soit dans les exploitations agricoles, soit dans les manufactures. On s'épuise encore, à l'heure présente, à résoudre des difficultés dont la morale chrétienne est seule capable de dire le dernier mot, de prévenir ou d'apaiser les orages.

Le livre de M. Brants présentera encore un autre mérite aux esprits vraiment sérieux.

De la même façon que ce livre réduit en définitive à un nombre de pages modique est destiné à trouver son complément dans les développements oraux donnés par le professeur, le lecteur sérieux qui suivra ces pages substantielles se sentira provoqué à des réflexions et à des recherches : il groupera de lui-même ses propres observations et les rattachera à la doctrine qui lui est présentée. Il en trouvera la confirmation dans son expérience de la vie, et c'est ainsi que ces leçons si discrètement réservées à la jeunesse pourront servir à agrandir les connaissances et à mûrir le jugement de l'homme fait.

XIV

Je ne terminerai pas la première partie de cet article sans exprimer mon regret de n'avoir pu y joindre aujourd'hui l'*Histoire de l'Union générale*, publiée récemment par M. Bontoux. Ce livre qui paraît être un livre de circonstance, n'est pas moins qu'un document de premier ordre pour l'histoire financière de notre temps : à ce titre, il mérite d'être sérieusement examiné. Rien de plus curieux et de plus triste, au point de vue de l'économie politique, que les manœuvres et les injustices dont l'auteur a été la victime. Nous accorderons à cette étude l'importance qu'elle mérite.

XV

Le Clergé et l'Enseignement secondaire spécial, par M. l'abbé Secretain. (Cattier à Tours.)

Dans cet excellent ouvrage, M. l'abbé Secretain, professeur de littérature à l'institution Saint-Urbain, à Angers, s'est proposé de démontrer les avantages que présente pour les familles l'enseignement secondaire spécial. Il y étudie la nécessité et l'excellence des nouvelles méthodes pour la formation intellectuelle et morale de l'enfant.

« C'est au clergé, dit-il avec raison, que revient l'honneur de les avoir trouvées.

« On ne fait rien qui vaille en matière d'instruction sans l'Église, et en dehors de l'Église. Cependant on taxe les ecclésiastiques de rétrogrades. »

La question de l'internat est traitée avec toute compétence dans plusieurs chapitres fort intéressants. Ce livre instructif et attachant, est approuvé par Mgr Freppel. C'est une recommandation qui nous dispense de tout autre éloge.

Antonin Rondelet.

LES QUESTIONS SCIENTIFIQUES

Certains écrivains de *la Revue des Questions scientifiques* sont du petit nombre des savants de profession qui possèdent le talent de revêtir leur science des séductions de l'art de bien dire. La clarté des exposés le dispute chez eux à la sobre élégance du style; et quand on les a lus, on se trouve avoir acquis de nouvelles connaissances, non seulement sans heurts, sans obscurités et sans efforts, mais tout en ayant savouré les charmes d'un véritable régal littéraire. La plupart des auteurs dont nous allons analyser les travaux publiés dans la livraison de juillet 1888 sont dans ce cas; mais cette réflexion s'est présentée surtout à notre esprit à l'occasion de la lecture deux fois renouvelée des articles qui y ont été publiés par M. de Lapparent et par M. Arcelin.

Le premier de ces deux savants nous donne une étude sur *La formation de* L'ÉCORCE TERRESTRE. Cette étude avait fait l'objet, le 9 avril 1888, d'une conférence au Congrès scientifique des catholiques qui s'est tenu à Paris, comme on se le rappelle, dans les salles de l'hôtel de la Société de géographie.

Dans ce travail, le savant professeur aux Facultés catholiques de Paris, défend, contre M. Brauns, M. Georges Darwin et quelques autres savants, la théorie de la formation ignée du globe terrestre, soleil éteint et encroûté renfermant sous son enveloppe superficielle un noyau igné et liquide. Après avoir démontré, en s'appuyant sur la belle cosmogonie de Laplace, (que décidément, soit dit en passant, celle qu'a voulu lui substituer M. Faye ne paraît pas avoir beaucoup ébranlée), après avoir démontré la vraisemblance et la convenance parfaite de la théorie du feu central au point de vue de l'ensemble du système du monde, le brillant professeur se propose d'établir par la méthode expérimentale que « de nombreuses raisons

de fait militent en faveur de l'hypothèse proposée », et d'autre part que, « parmi les observations acquises, il n'en est pas qui la contredisent formellement ».

Dans la première de ces deux divisions de son sujet, l'auteur, après avoir invoqué seulement pour mémoire les analogies tirées de la constitution des astres, insiste sur le double phénomène de l'aplatissement polaire et du renflement équatorial de notre sphéroïde, et combat victorieusement les explications que l'on a cherché à en donner en dehors de l'état de fluidité primitive. La condensation de la densité de la terre lui fournit un second argument d'une réelle valeur. Mais il insiste principalement sur celui de l'accroissement progressif de chaleur que l'on constate à mesure que l'on creuse plus profondément le sol : cette importante considération est peut-être celle dont on a le plus cherché à dénaturer la signification, et M. de Lapparent combat, en s'appuyant exclusivement sur les faits, toutes ces objections et interprétations détournées. Les objections astronomiques tirées des phénomènes de nutation et de précession des équinoxes ne trouvent pas grâce davantage devant la logique serrée du savant professeur, qui, sans nier l'existence de quelques difficultés de détail, trouve dans les vues d'ensemble une éclatante confirmation de la théorie. L'uniformité du climat, — universellement tropical pendant toute l'ère paléozoïque ou primaire et qui se poursuit encore pendant l'ère secondaire, vers le milieu de laquelle seulement commencent à se dessiner les saisons, celles-ci ne se différenciant nettement qu'à la fin des temps tertiaires, — fournit à l'auteur un nouvel appui : il explique ce fait par la belle théorie de Blandet, trop peu connue, trop peu appréciée, surtout et qu'il résume en quelques lignes.

Dans la seconde partie de son travail, le conférencier a pour but, comme on l'a dit, de démontrer que nulle des observations acquises ne contredit formellement la théorie. A cet effet, il retrace brillamment en quelques pages l'histoire de la formation de la première couche solide de l'écorce terrestre, celle que composent ce qu'on appelle les terrains primitifs, sans dissimuler cependant l'objection assez sérieuse, résultant de la structure des gneiss, des granits et autres roches cristallines dont les éléments, par l'ordre dans lequel ils sont placés, trahissent une origine par voie humide plutôt que par voie ignée : mais, après avoir développé cette objection dans toute son ampleur, il la fait suivre de considérations, toujours

appuyées sur les faits, par lesquelles il parvient à concilier la formation par voie humide de ces roches avec leur primitive consistance ignée.

Finalement l'auteur termine son magnifique exposé par cette belle pensée, que si, pour le poète,

L'homme est un dieu déchu qui se souvient des cieux,

de même, pour la science, la terre est un soleil éteint qui, par une foule de signes, atteste encore sa brillante origine.

Un savant anglais, sir Henri H. Howorth, a publié, l'an dernier, un livre qui a fait quelque sensation de l'autre côté du détroit et tend à y provoquer une réaction contre les exagérations de l'école géologique, dite *des causes actuelles*, inaugurée en Angleterre par Lyell, où elle a exercé une trop grande influence. Dans cette école, on nie le Déluge biblique comme incompatible avec la théorie adoptée, de même que, dans le clan des prétendus libres penseurs, on traite dédaigneusement ce grand fait de légende. Les uns et les autres oublient trop que, tiré de la Bible ou des cosmogonies antiques de différentes races humaines, le fait d'un grand cataclysme diluvien est un fait absolument historique, et qu'il n'est ni système si ingénieux, ni dédain si transcendant qui n'ait à s'incliner devant la brutalité d'un fait.

Sir Henri Howorth, battant en brèche, par l'énoncé d'une foule de faits paléontologiques, la théorie des causes actuelles, entreprend de démontrer, par la géologie, que les traces d'une immense inondation ayant sévi simultanément sur une importante portion du globe subsistent en Asie, en Europe, dans les deux Amériques et jusqu'en Australie. C'est son travail que M. Adrien Arcelin, paléontologiste et anthropologiste distingué, écrivain particulièrement sympathique d'ailleurs aux lecteurs des recueils qu'il honore de sa collaboration, a résumé dans un article auquel il a donné pour titre la traduction même du titre de l'ouvrage anglais : *Le* Mammouth *et le* Déluge (1). Tout en exposant les vues et les opinions de l'auteur, M. Arcelin les a du même coup appréciées avec le sens critique dû à sa haute compétence en pareille matière.

(1) « The Mammouth and the Flood », by H. Howorth. London, 1887.

Le grand argument de sir Howorth repose sur les quantités considérables d'ossements des diverses espèces animales quaternaires, et principalement du Mammouth, qui furent contemporaines des premiers hommes et dont on retrouve partout des gisements. Ceux-ci se présentent en des conditions telles, qu'il n'est pas possible d'en imaginer une explication plausible en dehors d'une gigantesque catastrophe résultant des grands bouleversements orographiques, tels, par exemple, que les dislocations qui se produisirent alors dans les montagnes Rocheuses et qui auraient déplacé d'énormes masses d'eau.

Sans méconnaître l'importance de ces considérations, M. Arcelin leur oppose cependant deux ordres d'objections qui ne sont pas sans valeur. En premier lieu, sir Howorth n'est-il pas trop absolu en attribuant à un même temps, autrement dit à un phénomène unique, les dépôts d'ossements de toute sorte d'espèces quaternaires confusément mélangés, qui sont évidemmet d'ailleurs le résultat d'envahissements par les eaux? Est-il démontré et certain que ces envahissements par grandes masses sur tant de points du globe ont eu lieu simultanément partout et n'ont pas été le résultat de causes similaires sans doute, mais diverses et successives? En second lieu le savant anglais rejette complètement la théorie préhistorique du trop fameux M. Mortillet, qui divise le quaternaire en quatre âges se succédant en cet ordre : Chelléen, Moustérien, Solutréen et Magdalénien. Il veut que les caractères de ces quatre prétendues périodes se rapportent à des races contemporaines entre elles. A quoi M. Arcelin répond que s'il est à la rigueur admissible que l'industrie chelléenne puisse se confondre avec la moustérienne, et la solutréenne avec la magdalénienne, on ne saurait cependant se refuser à reconnaître l'existence de deux faunes distinctes et successives correspondant, l'une au Chelléen-Moustérien, l'autre au Solutréen-Magdalénien.

Enfin sir Howorth s'appuie exclusivement, dans ses raisonnements et ses inductions, sur les faits paléontologiques. Or ses conclusions n'en ressortent pas, même en admettant toutes ses prémisses, avec une évidence telle qu'il n'y ait pas lieu de les contrôler par la contre-épreuve d'une étude analogue des faits stratigraphiques. Il est vrai que l'auteur anglais annonce un second ouvrage destiné à compléter le premier et dans lequel il se propose précisément d'établir, par l'examen des couches stratifiées de l'époque

quaternaire, les mêmes conséquences que celles auxquelles il arrive par l'étude des dépôts fossilifères. Il convient donc d'attendre cette publication pour porter un jugement définitif et complet sur l'œuvre, dans tous les cas considérable, entreprise par le savant anglais.

Ajoutons, pour notre part, que, par un tel travail, sir Howorth aura, en tout état de cause, rendu un service signalé à la *science*, — et nous prenons ici ce mot dans son acception la plus large et la plus complète, — en faisant faire un pas de plus à la question si débattue et si palpitante du Déluge, objet actuellement de tant d'ardentes controverses, et aussi en provoquant une réaction salutaire contre les exagérations sans limites de l'école géologique dite des causes actuelles.

M. André Suchetet s'est fait une spécialité de la question de l'hybridité dans le règne animal. Déjà il s'était livré, à ce point de vue, à l'étude du *léporide*, dans la *Revue des questions scientifiques* de janvier 1887, et nous avions rendu compte de son travail ici-même le 1er avril suivant. Cette fois il examine la question dans son ensemble sous ce titre : *L'Hybridité dans la nature*. Tous les embranchements, ordres et classes d'animaux sont passés en revue. Rien à relever parmi les Zoophytes, aucune observation n'ayant pu y être faite. Parmi les Mollusques, il en est à peu près de même si l'on met de côté les prétendus hybrides de l'huître commune et de l'huître portugaise, lesquels sont absolument contestés et d'ailleurs ne se seraient rencontrés que dans les huîtrières artificielles, c'est-à-dire créées et cultivées par l'homme, et sortiraient par conséquent du cadre de l'auteur. Les Articulés présentent, au contraire, un certain nombre d'exemples d'unions entre espèces différentes, principalement dans la classe des *Insectes*, peut-être aussi dans celle des *Arachnides*. Cependant ces unions sont loin d'être toujours fécondes, surtout quand le croisement a lieu entre individus de familles différentes. Les ordres d'insectes parmi lesquels on a pu observer soit des accouplements hybriques, soit des individus paraissant provenir d'hybridations, sont les Coléoptères, les Lépidoptères (papillons), les Diptères, Hyménoptères, Hemiptères et Névroptères.

On cite un assez grand nombre d'hybrides dans la classe des

Poissons; mais les observations qui les concernent ne sont pas toujours concordantes, la plupart sont incomplètes. Souvent on a pris pour hybride de deux espèces, le produit de deux formes ou variétés d'un même type. D'autres fois, tel sujet considéré d'abord comme un hybride a été reconnu ensuite pour appartenir à une espèce bien déterminée. En somme, les faits d'hybridation dans cette classe de l'embranchement des Vertébrés, sont presque tous plus ou moins douteux et bien peu concluants par conséquent.

La classe des *Reptiles* montre, parmi les espèces de quelques-uns des ordres qui la composent, d'assez nombreux exemples, sinon de *produits* hybrides, du moins d'*unions* de cette nature. L'auteur cite divers faits de croisement entre crapauds et grenouilles, entre grenouilles et salamandres, croisements d'ailleurs inféconds et amenant ordinairement la mort de la grenouille mâle ou femelle empoisonnée par le contact d'un conjoint vénimeux.

Les *Oiseaux* n'ont presque jamais laissé constater d'unions, parmi eux, entre espèces différentes. Mais on a relevé parmi les Passereaux, les Palmipèdes, les Echassiers et les Gallinacés, des individus qui, tantôt par leur forme, tantôt seulement par leur plumage, semblaient dénoter une double origine. Ici encore, ces cas d'hybridité restent souvent hypothétiques, beaucoup résultant du rapprochement entre de simples variétés, non entre espèces véritables. Toutefois, dans l'ordre des Gallinacés, les croisements paraissent plus habituels et y donnent lieu, d'une manière relativement fréquente, à des hybrides authentiques.

Reste la classe la plus élevée dans la hiérarchie animale, celle des *Mammifères*. De même qu'à l'autre extrémité de l'échelle, on ne parvient pas à constater ici, d'une manière certaine et à l'abri de toute objection sérieuse, le fait de croisement entre animaux non domestiques et à l'état libre. Les unions entre espèces très voisines, âne et cheval, lièvre et lapin, chien et loup, etc., ne se réalisent que par l'intervention de l'homme; et quand le résultat de ces unions est fécond, ou bien les produits sont stériles, ou bien, s'ils ne le sont pas, ils tendent toujours à retourner à l'un des deux types primitifs, et il faut la constante et attentive action de l'intelligence et de la volonté humaine pour maintenir indéfiniment le type intermédiaire.

En résumé, l'hybridité (1) est un cas très rare dans la nature et

(1) Il s'agit, dans tout le travail de M. Suchetet, de l'hybridité *animale*

ne se réalise, — et encore exceptionnellement, — qu'entre un bien petit nombre des 140,000 espèces et plus que les zoologistes comptent dans le règne animal. En outre, bien plus encore que dans les cas d'hybridation artificielle auxquels nous venons de faire allusion, les produits des croisements naturels sont stériles ou du moins voient leur descendance rentrer très promptement dans l'un des deux types dont elle est issue.

Concluons avec M. André Suchetet en disant :

« L'hybridation ne modifie donc pas l'espèce, au moins d'une façon durable, et l'on ne peut guère admettre qu'elle ait joué un rôle sérieux dans l'évolution des êtres. »

La Géographie du Brabant *durant les âges géologiques*, par M. Stainier, est, en réalité, l'histoire géologique de cette province centrale du royaume belge, et, par le fait, un peu de la Belgique tout entière. L'auteur examine, en effet, la condition du Brabant et des régions avoisinantes dès la période cambrienne, et, s'il ne dit rien de son état lors des formations primitives, c'est que les roches qui en résultent sont recouvertes, sur toute l'étendue de la Belgique, d'une succession si épaisse et si continue de couches sédimentaires qu'il n'a pas été possible d'y atteindre.

Au début de la période cambrienne, tout le pays est sous les eaux, mais déjà la vie s'y montre sous forme d'algues rudimentaires, d'annélides, de crustacés et autres invertébrés primitifs. La période silurienne voit le soulèvement de l'Ardenne, de l'Entre-Sambre-et-Meuse et d'une partie du Condroz faire émerger fortement ces contrées au-dessus des eaux, par contre-coup du soulèvement du Finistère; puis, durant la période dévonienne, le travail d'émersion de la basse Belgique gagne d'abord en amplitude, pour être ensuite contrecarré par plusieurs envahissements successifs de la mer, et finalement conserver ses positions pour la plus grande part : le développement de la vie tant animale que végétale prend, en même temps, une extension relativement considérable.

De puissants dépôts houilliers comblent, durant la période carbonifère, les vallées sous-marines de la mer dévonienne belge. Que

exclusivement. — Il en irait un peu différemment s'il s'agissait du règne végétal.

ces dépôts se soient formés lentement sur place à la façon des tourbières, ou bien qu'ils aient été le résultat d'apports violents faits par les eaux sauvages qui entraînaient vers les marais les débris des forêts qu'elles ravageaient sur leur parcours, le gigantesque travail de comblement des bassins tant siluriens que dévoniens et carbonifères n'en fut pas moins accompli, et toute la Belgique se trouva émergée, ainsi que les provinces rhénanes.

Pendant la période permienne, — qui est celle où l'atmosphère purifiée de son excès d'acide carbonique, grâce à l'exubérante végétation cryptogamique et phanérogame des âges précédents, commença à favoriser la vie animale sur l'*aride*, c'est-à-dire sur le sol non recouvert par les eaux, — l'Europe fut le théâtre de l'important mouvement orographique appelé, par Elie de Beaumont : Soulèvement des Pays-Bas et du sud du pays de Galles. Le sol de la Belgique en subit le contre-coup sous forme de nombreux plissements et dislocations qui le ridèrent profondément.

Ces bouleversements de l'ère paléozoïque, compliqués de l'action des agents atmosphériques, se continuèrent pendant les périodes triasique et jurassique; si bien que la Belgique méridionale devait présenter alors un aspect plus accidenté et plus pittoresque encore que celui de notre Suisse contemporaine avec ses montagnes ardues et ses torrents impétueux. Mais cette phase continentale de la portion du globe qui constitue aujourd'hui le royaume belge, n'était pas définitive encore; pendant la période crétacée, cette région est de nouveau envahie par les eaux. L'affaissement graduel de l'Ardenne occidentale, celui du pays rhénan, permirent à la mer de faire irruption par plusieurs côtés, et le Brabant se retrouva tout entier sous les eaux, jusqu'à ce que le grand soulèvement qui mit fin à l'ère secondaire eût préparé au pays de nouvelles destinées.

C'est sous la période éocène que commence, pour la Belgique centrale, la série d'oscillations du sol qui y caractérise l'ère tertiaire tout entière. Celle-ci ne fut qu'une longue suite de luttes entre l'Océan et la terre ferme, luttes incessantes qui, après des alternances diverses, devaient finir par la défaite complète de l'Océan. Nous arrivons ici à la partie peut-être la plus saillante du travail de M. Stainier, dans laquelle il décrit, avec une grande précision et en appuyant son texte de tracés géographiques, les diverses positions relatives de la terre ferme et de la mer sur le Brabant pendant les périodes éocène, oligocène, miocène et enfin pliocène. A la fin de

cette dernière, la condition continentale sinon orographique de la Belgique est enfin définitive.

Quant à son relief final, c'est pendant l'ère ou période quaternaire qu'il s'élabore, par le creusement des vallées d'érosion tant marine que fluviatile ou météorique auxquelles ne fait pas défaut la formation d'un certain nombre de vallées d'origine mécanique, c'est-à-dire résultant de plissements ou de fractures du sol. De ces derniers et complémentaires bouleversements du pays de nos sympathiques voisins, l'homme fut témoin : il assista à ces dernières convulsions de la nature achevant de se faire stable dans le vieux continent européen, destiné à devenir plus tard le centre de la civilisation du monde.

Le *Petit texte* de la livraison de juillet dernier n'est pas moins digne d'attention que le Grand texte dont nous venons d'analyser les parties les plus importantes. Essayons de résumer sommairement les travaux les plus intéressants qui y figurent.

Nous ne nous arrêterons pas au compte rendu, par M. Philippe Gilbert, le savant professeur de mathématiques transcendantes, des *Œuvres de Fourier*, en cours de publication chez Gauthier-Villars, malgré l'art extrême avec lequel le très littéraire écrivain sait rendre son sujet attrayant, parce que celui-ci est par trop spécial pour intéresser nos lecteurs. — L'étude du R. P. Thirion, sur les *Apuntes de astronomia elemental* du P. Cappalletti, aborde des questions moins abstraites; mais elle apprécie un ouvrage écrit par un Espagnol, et par conséquent en espagnol, ce qui en diminue l'intérêt pour les lecteurs français. Signalons cependant un passage dans lequel le P. Thirion, voulant combler une lacune du livre dont il s'occupe, expose rapidement comment on peut, en s'appuyant sur les lois de Képler, déterminer la parallaxe du soleil par l'observation de la parallaxe d'une planète. — Le compte rendu, par M. Arcelin, du récent ouvrage du marquis de Nadaillac, sur les *Mœurs et monuments des peuples préhistoriques*, nous arrêtera un peu plus longtemps : c'est l'appréciation de l'œuvre d'un homme des plus compétents en la matière par un homme qui ne l'est pas moins. Pour la première fois peut-être nous possédons, grâce à M. de Nadaillac, un traité de vulgarisation de la préhistoire, écrit de bonne foi, sincèrement, sans parti pris, sans système préconçu. On en était réduit

au livre de M. de Mortillet, *Le Préhistorique*, non dénué de valeur scientifique assurément, mais œuvre de parti pris, d'hostilité déclarée contre le christianisme, œuvre de sectaire en un mot, par suite entaché d'erreurs manifestes, même au point de vue de la science pure. L'ouvrage de M. de Nadaillac comble donc une regrettable lacune dans la littérature scientifique. Il nous a été donné d'en parcourir les pages et de constater par nous-même que si l'auteur ne s'y lance pas à perte de vue dans les théories et les échafaudages d'hypothèses, c'est que, faisant de la science pour la recherche de la vérité et non pour les besoins d'une cause préétablie, il observe constamment la réserve qui convient à la vraie science et sait, dans les choses douteuses, incertaines, problématiques, appliquer cette sage maxime d'un philosophe ancien : *scire ignorare magna scientia.*

Nous ne quittons pas M. Arcelin, en passant à la « revue des recueils périodiques », où il résume tous les faits importants publiés dans les recueils spéciaux relativement à l'*Anthropologie*. Nous y appellerons particulièrement l'attention sur le paragraphe concernant les peuples de l'Asie centrale, où l'écrivain résume en deux pages un important mémoire de M. Ujfalvy sur l'ethnographie de l'immense plateau qui occupe toute la partie centrale de l'Asie, ainsi que de la zone qui en forme les abords extérieurs : le genre de vie des peuples de ces vastes régions est déterminé par les conditions géologiques et climatériques de chacune d'elles ; dans la zone intérieure ils ne peuvent être que nomades et pasteurs, campant dans les oasis du désert; dans la zone périphérique, aux riches terrains détritiques fertilisés par de vastes cours d'eau, ils deviennent naturellement agriculteurs. Mais la nature est mal assise dans ces contrées, l'homme s'y défend mal contre ses envahissements, et telle région autrefois florissante est aujourd'hui ensevelie dans les sables sous lesquels de grands lacs même ont disparu.

Forcé de nous borner, nous laisserons de côté les travaux du R. P. Delsaulx sur la *Physique;* du docteur Dumont sur l'*Hygiène;* de MM. Buisseret et Dollo sur la physiologie des *Invertébrés* et des *Vertébrés*, pour dire quelques mots de l'*Astronomie* du R. P. Thirion. La part principale de cette dernière étude est consacrée à l'historique et à la description de l'observatoire nouvellement construit au sud de la baie de San-Francisco, sur le mont Hamilton, près de la ville de San-José; il est dû à la munificence de James Lick,

riche négociant de l'État de Californie, qui a fait, dans ce but, le don vraiment royal d'une somme de 700,000 dollars, soit 3,500,000 francs. On a pu y établir, suivant ses intentions, « un télescope plus puissant que tous ceux construits jusque-là », et dans lequel on pourra voir la lune dans les mêmes conditions qu'on la verrait à l'œil nu à une vingtaine de lieues. — Les observations de M. Perrotin, directeur de l'Observatoire de Nice sur la planète Mars, sur ses singuliers et gigantesques canaux et tout ce qui se rattache aux curieux phénomènes dont elle est le théâtre, sont aussi l'objet de l'étude du P. Thirion : il y mentionne également la belle et toute vraisemblable hypothèse explicative de M. Fizeau, qui attribue ces phénomènes à un état glaciaire permanent de cette planète, parvenue, grâce à ses faibles dimensions, à un état de sa phase d'existence moins avancée sans doute que celle de la lune, mais beaucoup plus que celle de la terre. — Mentionnons pour finir une note de dom Lamey, astronome à Grignon, présentée à l'Académie des sciences par M. d'Abbadie, et de laquelle il résulte qu'il existerait, autour de la planète Saturne, plusieurs nouveaux anneaux situés au-delà de ceux qui sont déjà connus.

JEAN D'ESTIENNE.

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Victoire d'Ame*, par Georges Duruy. (Hachette.) — II. *Disparu*, par Albert Delpit. (Ollendorff.) — III. *Le Chemin de la gloire*, par Ouida. (Perrin.) — IV. *Ma cousine Pot-au-feu*, par Léon de Tinseau. (C. Lévy.) — V. *Clair de lune*, par Guy de Maupassant. (Ollendorff.) — VI. *Amours anglais*, par A. Filon. (Hachette.) — VII. *Hadejda Nicolaevna*, par Vsevolod Garchine, traduit par H. et E. Halpérine Kaminsky. (Plon.) — VIII. *Poésies populaires*, par N. Nekrassorv, traduites par Halpérine et Ch. Morice (avec portrait). (Perrin.) — IX. *Josèphe*, par Marthe Lachèse. (Gautier.) — X. *Suzanne de Pierrepont*, par Ernest Faligan. (Gautier.) — XI. *Tante Agnès*, par la princesse Olga Cantacuzène. (Perrin.) — XII. *Sœur Anne*, par André Artau. (Perrin.) — XIII. *Les Veillées de Corbeil*, par Jules Lemerre. (Ghio.) — XIV. *Amour mondain, Amour mystique*, par H. de La Ferrière. (C. Lévy.) — XV. *Portraits littéraires*, par Edmond Biré. (Vitte et Perrussel.) — XVI. *La fin du monde*, par Edouard Drumond. (Savine.)

I à VI.

Qu'on nous traite si l'on veut l'Alceste fâcheux dont : « la grande roideur »

Heurte trop notre siècle et les communs usages.

Si l'on doit parler ici de certains romans en vogue, il faut bien que ce soit d'une manière sérieuse. Un écrivain (1) auquel le début promettait des succès, mais qui n'a pas eu l'art de se pousser dans le monde et qui, depuis longtemps, vit loin des hommes, célébrait, dernièrement, le roman considéré comme éducateur des masses, moralisateur universel et irrésistible; il commençait ainsi :

Le roman fils du rêve, aussi vieux que la fable,
Possède une puissance, un prestige admirable,

(1) J. Develey.

Sur le cœur, sur l'esprit, des jeunes et des vieux...
Et comme il nous emporte, avec lui, dans les cieux!
Cieux profonds, sans limite, où notre âme se noie,
Dans des rêves d'amour, de tristesse et de joie.
Qui pourrait résister à ses enseignements,
Ses austères conseils et ses enchantements?...

Hélas! pauvre solitaire rêveur et poète, si vous reveniez parmi le monde, si l'on vous chargeait d'écrire une revue des *romans nouveaux*, combien s'envoleraient vite vos illusions! Le roman, tel qu'on le comprend à présent, n'enseigne guère que le scepticisme et la morale indépendante; très indépendante le plus souvent! Il en est quelques-uns qui essaient, comme vous le dites, d'inspirer « l'enthousiasme :

Pour toutes les vertus et pour toutes les gloires.

Ceux-là, Monsieur l'ermite, nous les recommandons, mais ils semblent bien démodés, bien naïfs! Ils ne chatouillent ni la curiosité, ni l'instinct sensuel...

Certes, nous écartons les romans écrits sous l'inspiration franc-maçonne, dans l'unique but de discréditer le prêtre catholique, rien n'égale la bassesse de leur infamie, nous parlons rarement des productions d'un naturalisme par trop cru; mais, parmi les romans réputés honnêtes, même chez les honnêtes gens, combien avons-nous de réserves à faire et comment sont-elles acceptées?

Voici un livre, par exemple, que nous espérions pouvoir louer : *Victoire d'âme* (Hachette). Son auteur, M. G. Duruy, avait paru naguère revenir au spiritualisme chrétien. Hélas! il s'est arrêté en si bon chemin. *Victoire d'âme* est écrit pour les femmes du meilleur monde, le romancier les prend comme objet de son étude psychologique, si fine, si savante même. Que penseraient de ce livre, cependant, celles qui seraient vraiment chrétiennes? L'auteur craint que plus d'un de ses confrères ne trouve son héroïne trop honnête. Nous espérons qu'elle le paraîtrait trop peu aux yeux d'une lectrice pieuse. D'ailleurs, M. Georges Duruy n'a-t-il pas mêlé, à de fort belles pages, des pages qu'il faut tourner rapidement, des récits plus que légers, des accumulations d'horreurs naturalistes par lesquelles il semble chercher à dépasser les monstruosités de la *Puissance des ténèbres*, de Tolstoï? c'est une gageure peut-être? Le romancier avoue qu'il « laisse polissonner quelquefois sa plume,

pour voir si c'est amusant ». Une lectrice qui se respecte doit-elle prendre plaisir à savoir ce qu'écrit une plume quand on la laisse polissonner?

M. Duruy indique avec complaisance la thèse qu'il entend développer. Il veut « montrer que l'amour, chez une femme plus âgée que son mari ou son amant, chez une femme qui aime autant avec ses sens qu'avec son cœur, peut arriver à se spiritualiser, à se *sublimer*, à prendre quelque chose de si tendre, de si maternel, qu'il n'y a plus de place, en lui, pour rien de ce qui est suggestion de la chair. C'est le dernier terme de l'amour, le plus haut; l'amour alors, se dépouille de tout égoïsme et devient une chose admirable, participant de la beauté des sacrifices surhumains et du martyre ». Sans s'égarer dans une subtilité de sentiments qui ne sont, parfois, que des sensations raffinées, sans examiner si le romancier prouve plus ou moins sa thèse, remarquons seulement que, pas plus que George Sand, il ne parvient à nous faire accepter le mélange de l'amour maternel dans l'amour sensuel. La femme, déjà mûre, qui s'abandonne à une passion surannée pour un jeune époux, inspire toute autre chose que de l'admiration, et c'est justice, ce mépris vengeant la morale naturelle.

La victoire d'âme que l'héroïne de M. G. Duruy remporte, un peu malgré elle, on souhaiterait, pour son honneur, qu'elle l'eût remportée plus tôt. Louise a succombé, dans un âge où les chutes se pardonnent difficilement; elle répare, non sans plaisir, le scandale donné, par un mariage qui l'expose à devenir jalouse de sa propre fille. Comment exiger l'estime de son jeune mari, quand l'amour aura fui? Il faudra bien tolérer des désordres qu'elle peut à peine blâmer. La malheureuse femme aimera toujours et souffrira sans plainte, jusqu'à la mort; mais que voudrait-on qu'elle fît, à moins de s'abaisser aux plus tristes rôles?... N'y a-t-il pas encore de la volupté dans son abnégation? La femme, chez M. G. Duruy, la sainte elle-même, reste un être essentiellement charnel, comme le veut certaine école moderne. « Est-ce donc encore un homme que je cherche, s'écrie Louise; ma piété serait-elle le masque de mon amour, et, dans ces grands élans de foi auxquels je m'abandonne délicieusement, ne faut-il voir que les transports déguisés d'une passion que je croyais domptée?... Qu'importe, après tout? Quand la religion n'aurait que le mérite de vous donner l'illusion qu'on s'envole vers le ciel, alors que la terre vous tient toujours, il faudrait la bénir!

Quoi de plus bienfaisant que cette duperie? Si c'en est vraiment une, je ne veux pas le savoir; les saintes elles-mêmes, et les grandes saintes, sainte Madeleine, sainte Thérèse, le savaient-elles et ont-elles cherché à s'en assurer? » Louise, acceptant la religion comme un bienfaisant mensonge, fait élever sa fille au couvent. On s'étonne d'abord d'entendre l'héroïne de M. G. Duruy critiquer les cours de la Sorbonne pour les jeunes filles; attendez, l'éducation laïque sera bientôt vengée par une étrange caricature des couvents « où les élèves se trouvent en bonne compagnie, où l'instruction religieuse et les leçons de danse sont également soignées », mais dont elles sortent avec l'imagination pervertie... Quand Blanche revient en vacances, on croirait, aux gémissements poussés par sa *vertueuse* mère, que la malheureuse enfant s'échappe d'une maison de perdition. Louise regrette jusqu'aux « anciennes manières *garçonnières* de sa fille, lesquelles, du moins, prouvaient son enfantillage ». Le regard de la fillette, « limpide comme de l'eau de source », alors qu'elle lutinait si hardiment son beau-père, « a maintenant quelque chose de prude et de sournois qui donne fort à penser; la parfaite innocence ne regarde pas ainsi! Hélas! je l'ai voulu; ah! que je suis coupable! La candide créature qu'elle était et que, par ma faute, elle n'est plus! » Tout cela, parce que Blanche a passé six mois aux *Oiseaux*, où il a bien fallu lui enseigner un peu la modestie chrétienne, dont sa mère était incapable de lui donner les premières notions. Nous en appelerions aux anciennes élèves et aux parents qui, chaque année, confient leurs filles avec tant de sécurité à cette pieuse et respectable maison, si de telles insinuations avaient besoin d'être réfutées. Nous avons le regret de ne pouvoir nous arrêter à la touchante préface dédiée par M. G. Duruy à la mémoire de son frère. On ne la lit point sans émotion; malheureusement rien n'y indique les grandes espérances de la foi. M. G. Duruy qui se plaît à comparer les siens aux sages de l'antiquité, évoque des manes bien chères; il ne paraît point songer à l'âme de ce frère mort en chrétien.

Disparu (Ollendorff). Ce nouveau roman a été recommandé, même par la presse conservatrice, comme un ouvrage presque édifiant. Il est vrai que M. Albert Delpit s'efforce de satisfaire le public honnête, et l'on ne doit pas décourager une si louable tentative. On va trop loin, quand on affirme la parfaite moralité de cette œuvre.

Une courte analyse permettra d'en juger. Etienne Darcourt, jeune officier de marine, marié depuis quinze jours, reçoit l'ordre de partir pour le Tonkin. Il se bat vaillamment aux côtés de Francis Garnier, tombe parmi les morts et disparaît. Un riche mandarin le recueille et le fait soigner, pour lui confier l'éducation de ses fils. Darcourt parvient à s'échapper avec l'aide d'une jeune Chinoise qui l'aime passionnément. Rentré en France, personne ne le reconnaît; ses cheveux ont changé de couleur, une large cicatrice change l'expression de son visage. Après de longues recherches, il retrouve sa femme, mariée, très malheureuse et, au fond, toujours fidèle. Par un sentiment fort délicat, il s'abstient de faire valoir ses droits conjugaux, afin de ne point priver Clémence d'une enfant qu'elle idolâtre; seulement, il ne se fait pas scrupule de chercher à séduire sa femme, sous le masque d'un personnage supposé.

Peu s'en faut qu'il n'y parvienne. Une amie conseille à Clémence « de se dédommager des rigueurs du destin par une agréable intrigue »; la jeune femme ne s'offense nullement de ce langage et se sent, d'ailleurs, entraînée vers cet inconnu qui exerce, sur elle, un mystérieux pouvoir. Elle résiste, moins par vertu que par attachement à la mémoire de son premier mari; de plus, elle est superstitieuse, sinon pieuse; elle croit que « *Dieu n'est pas toujours injuste* », et pourrait la punir en frappant sa fille. L'enfant tombe malade en effet, au moment où la mère chancelle. Elle meurt; l'obstacle n'existe plus; les anciens époux n'ont plus rien qui les sépare. Pour les réunir, il faudra, néanmoins, l'intervention de l'incomparable Hong-ma-nao accourue, du fond de la Chine, afin de veiller sur son ami. Cette tâche généreuse accomplie, la jeune *céleste* expire de douleur sur le seuil de la chambre des deux époux. La partie du roman où M. Delpit, s'aidant des relations les plus récentes, décrit l'extrême Orient, a beaucoup de couleur et d'intérêt, mais il faut avouer que le rôle de Hong-ma-nao dépasse l'invraisemblance permise aux romanciers.

Le Chemin de la Gloire (Perrin). Ouida redevient elle-même dans ce nouveau roman, un peu long sans doute, d'une donnée trop connue déjà, mais infiniment meilleur que les deux ou trois précédents. L'idylle du premier volume offre des pages d'une fraîcheur charmante; le roman se termine d'une façon très tragique d'ailleurs, l'authoress excelle à peindre la nature avec cette poésie vraie qui transfigure la réalité sans l'altérer.

Les pieds des hommes se blesseront toujours sur le chemin de la gloire, les ailes du génie ne suffisent point pour atteindre le sommet de la rude montagne. Signa, le pauvre petit orphelin florentin, aura moins à lutter, en parcourant cette route, avec les étreintes de la misère qu'avec celles de la volupté. Tout enfant encore, il rencontre la fatale déesse sous la figure délicieuse d'une enfant de son âge, laquelle, devenue femme, tuera, en lui, le génie. Rien de plus simple que l'intrigue; le type le plus intéressant et le mieux étudié est celui d'un paysan toscan, père adoptif de Signa... Bruno se dévoue corps et âme au fils d'une sœur envers laquelle il a été trop dur. Il mourra sur l'échafaud pour Signa, en prononçant ce blasphème sublime, car la profonde ignorance du malheureux l'excuse : « Mon Dieu, faites que je brûle éternellement, mais sauvez l'âme de l'enfant! »

L'authoress abuse moins, cette fois, de la mythologie; elle se montre un peu moins violente dans ses haines contre le christianisme, mais elle reste païenne ou plutôt panthéiste, se complaisant comme à l'ordinaire dans le contraste de l'homme primitif qu'elle croit droit et pur, avec l'hypocrite scélérat qu'elle prétend façonné par la main « des prêtres ». Toujours obsédée de l'idée religieuse, elle soulève les grands problèmes de la vie et les laisse retomber comme un poids écrasant, ou n'y répond qu'avec des négations décourageantes : « Les martyrs étaient heureux, ils faisaient leur pacte avec Dieu, tenaient leurs engagements, souffraient cruellement et gagnaient ainsi la vie éternelle... ou le croyaient. » Le mal, en ce monde, est plus puissant que le bien (?), donc Dieu n'existe pas. L'innocence peut se ternir presque inconsciemment, donc la fatalité conduit les destinées. La prière, même la plus fervente et la plus pure, n'est pas invariablement exaucée, donc la prière est une vaine superstition, etc. Ouida ne fait pas usage d'une logique bien puissante, mais des pages remplies de réflexions de ce genre sont dangereuses et troublantes pour des âmes jeunes ou peu armées contre ces attaques perfides. Il est un sentiment dont nous voulons pourtant laisser l'honneur à la célèbre romancière; sa morale est trop indépendante pour ne pas s'égarer souvent, mais jusque dans ses peintures les plus risquées, elle garde une sorte de décence qui trahit la femme bien née et, peut-être, l'Anglaise... Ce nouveau roman n'est-il pas, au fond, un éloquent plaidoyer contre la courtisane et contre l'art moderne qui s'en sert pour corrompre et rabaisser les âmes; Bruno le dit avec son simple

bon sens : « Ces hommes d'autrefois, qui ornaient nos murs ; ils voyaient Dieu et les saints, et les grandes actions accomplies à l'époque où les hommes étaient des géants ! aussi ils les peignaient. Vous peignez ce que vous voyez, je suppose. Est-ce donc que cela s'appelle du talent, que de conserver, à la vue des hommes, l'image de danseuses éhontées pour perpétuer leur impudeur et pour allumer le feu des mauvaises passions dans les âmes folles et innocentes ? »

Ma cousine Pot-au-Feu (Calmann Lévy). Un titre aussi réaliste doit surprendre de la part de M. de Tinseau. Qu'on se rassure, il est là, presque comme antithèse. Jamais l'élégant romancier n'a manié plus en gentilhomme, la plume légère qui court si facilement entre ses doigts.

Séduisant prestidigitateur, M. de Tinseau escamote, de temps en temps, la morale avec une prestesse, une gaieté, qui inquiètent, en étourdissant le lecteur. *Ma cousine Pot-au-Feu* permet, cette fois, de s'abandonner à l'attrait de la narration. Le scepticisme léger de Gaston, ses principes un peu lestes, sont rachetés par cette sensibilité exquise et vraie, qui font tout pardonner. Qui donc a jamais pu tenir rigueur à l'auteur du *Voyage autour de ma chambre ?...* Nous goûtons moins *le Mariage au gant*, avec lequel on a complété le volume. Sans doute la description de la traversée de Marseille à Shanghaï est écrite avec autant d'esprit que de grâce, mais le romancier jette trop de paillettes d'or sur des choses laides et condamnables, en réalité. Il vient de nous prouver qu'on peut charmer le lecteur tout en le respectant. Pourquoi ne pas continuer ? Encore un reproche : M. de Tinseau s'écrie : « Dieu est bon quelquefois, mais souvent bien cruel ! » Nous le savons, pourtant, assez chrétien pour avoir, de la Providence, une conception plus haute.

Clair de lune (Ollendorff). M. de Maupassant est un styliste, un *vériste* des plus habiles, il arrive à d'étonnants reliefs dans ses moindres croquis, nous ne le contestons point, mais il appartient à une école dont on ne saurait guère analyser ici, les productions. Rappelons seulement, au lecteur, que le célèbre feuilletonniste semble éprouver, jusqu'à la monomanie, le besoin du blasphème et des crudités de langage. Un des récits de ce nouveau recueil contient, notamment, toute la série des injures qu'une haine furieuse, stu-

pide, immonde, peut vomir contre Dieu ; l'auteur semble les avoir recueillis avec délices. Ceci dispense de poursuivre l'analyse.

Amours anglais (Hachette). On est fâché d'entendre M. Filon, dans ses jolies nouvelles, traiter la Bible suivant l'exégèse rationaliste, mais son scepticisme est, du moins, de meilleur ton. Personne ne le prendra pour un plagiaire ; il a imité et non copié les Anglais ; sa plume reste bien française, peut-être par cela même, un peu trop leste. L'ancien précepteur du prince impérial connaît Londres comme Paris, il en peint les bons et les mauvais côtés avec beaucoup d'esprit, une observation fine, une véritable impartialité. Sans chercher à ridiculiser nos voisins, sans les exalter outre mesure, on le sent cependant, il garde une profonde sympathie pour une nation chez laquelle il a reçu une longue et cordiale hospitalité. En invitant le public français à quitter, un instant, l'étude patiente qu'il entreprend, depuis dix ans, sur l'âme russe, M. Filon lui propose un sujet non moins intéressant et plus sain, à son avis : l'âme anglaise. Hélas! les récits de l'habile écrivain démontrent que les passions de l'âme humaine, ses maladies, ses misères varient peu, sous n'importe quel climat! Les *amours anglais*, sauf dans une seule de ces nouvelles, ressemblent à tous les amours où les sens dominent, trompeurs, changeants, capricieux; ils s'éveillent avec des ailes et se métamorphosent bientôt en faunes ou en satyres; ils sourient d'abord, pour finir dans les larmes. Chez les Anglais, ils ont pourtant cette particularité, qu'ils s'adjoignent à de singulières tendances mystiques. Le romancier raconte sur cette disposition du caractère anglais, sur ce besoin de religiosité si tristement détournée de sa fin, les traits les plus bizarres. Quand on a lu les tragiques aventures de lady Félicia, on trouve que la folie anglaise, sous d'autres formes, ne le cède guère à l'extravagance russe, et l'on est tenté de croire que nous constituons encore le peuple le plus sage du monde!...

VII et VIII

Nadejda Nicolaevna (Plon). M. Filon ne se trompe point cependant, quand il remarque, avec tous les critiques qui gardent quelque souci de la morale, combien les auteurs russes sont malsains. On se plaint de nous à Saint-Pétersbourg, mais il faut souvent le constater, on nous rend bien ce qu'on nous emprunte. L'héroïne de

Garchine, une sorte de *Dame aux camélias* russe, a toutes les délicatesses du cœur, cela va sans dire; deux rivaux se disputent sa *rédemption*, dont elle semble peu désireuse, car elle préfère ses turpitudes aux vulgarités de l'existence de la simple ménagère. Un triple meurtre termine cette lutte bizarre. Les personnages et les circonstances étant donnés, une pareille boucherie paraît plus sauvage que tragique. L'obscurité et l'extravagance russes sont, du reste, particulièrement fatigantes dans ce roman, quoiqu'il ne manque pas de valeur littéraire.

Poésies populaires de Nekrassov (Perrin). Comme on l'a très bien remarqué, Nekrassov, moins musical dans les mots que frappant par la pensée ou par l'image, est un des poètes les plus faciles à traduire, cependant ses chants, populaires en Russie, ne le deviendront point en France, heureusement! Nous indiquons seulement, aux lettrés, cette traduction qui manquerait à leur bibliothèque.

Apre poète, toujours maudissant, hégélien ne voyant rien au-delà de la vie, et s'irritant de ce qu'elle est si cruelle pour les pauvres, nihiliste amer, Nekrassov a été comparé « à Jules Vallès, dont la muse, au lieu de chanter, *crachait* des vers pleins de haine ». Ce fut un irréconciliable, il gémissait et maudissait avant l'émancipation, il maudit et gémit encore après. Il eut cela de commun avec plus d'un de ses coreligionnaires anarchistes, qu'il exhalait surtout ses propres rancunes, sous prétexte d'exprimer celles du peuple et qu'il tripotait volontiers des affaires dont le but n'était pas d'enrichir les pauvres. Les admirateurs en conviennent, ils avouent aussi qu'on ne saurait le placer au premier rang des poètes russes, malgré son incomparable originalité; mais les nihilistes et la partie la moins saine de la nation en ont fait leur chantre favori, le Tyrtée de leurs revendications. Les traducteurs de Nekrassov ne nous donnent pas toutes ses œuvres, ils en ont fait un choix assez judicieux pour qu'on ait une idée complète de ce genre d'esprit et de talent; ils y joignent, d'ailleurs, une étude de M. de Vogué dont on connaît la compétence en fait de littérature russe. Quelques-uns des morceaux de ce recueil sont traduits en vers par M. Morice; les plus considérables, « les petites épopées populaires », chefs-d'œuvre de Nekrassov, ont été rendues lignes par lignes et cette exactitude n'en atténue pas l'effet.

IX à XI

Nous ferons certainement plaisir aux jeunes lectrices en leur annonçant un nouveau volume de Mlle Lachèse, qui va paraître dans la collection Blériot. *Josèphe* est dédié à Mme du Campfranc, ce sont là deux noms aimés du jeune public catholique et qui recommandent suffisamment l'œuvre. Mlle Lachèse écrit toujours avec le même cœur, la même délicatesse, et les années ne font que mûrir un talent, si apprécié dès les débuts. Rien de très neuf dans la donnée de *Josèphe*, mais l'auteur la rajeunit par les détails, les scènes, les situations. Un paysan s'est enrichi pendant la révolution, on l'accuse d'avoir tué le marquis de Rosmeur; sa petite-fille apprend, par hasard, les soupçons terribles qui pèsent sur la mémoire de cet ancêtre. Elle ne se mariera pas; elle fera l'héroïque sacrifice de son amour et de sa fortune. N'altérons point, du reste, par une sèche analyse le petit roman brodé avec tant d'art sur cette simple trame... Les premières scènes ont pour cadre le pays breton que Mlle Lachèse connaît à merveille et décrit délicieusement; elle tire un très habile parti des ballades et des complaintes en usage dans cette province; son récit a presque l'intérêt palpitant d'un drame judiciaire. La seconde moitié du roman se passe à Ragatz, à Einsiedlen, au fond des montagnes de la Suisse, où nous rencontrons encore de braves cœurs qui aiment la France. Il est vrai que la jeune Suissesse de Mlle Lachèse a une origine française. Josèphe retrouve, en elle, la dernière descendante des Rosmeur. Nous avons promis de ne pas insister; il faut laisser le plaisir tout entier aux jeunes imaginations qui suivront les péripéties de ce petit roman si captivant, si chrétien en même temps.

Suzanne de Pierrepont (Gautier). M. Ernest Faligan se délasse de ses savantes recherches historiques par la composition de livres moraux, destinés aux bibliothèques catholiques; on n'a point oublié, sans doute, son *Mendiant de la Coudraie*. Ce nouveau roman, plus dramatique encore, débute par une page des annales révolutionnaires. On ne saurait lire sans frissonner le récit de la *Nuit sanglante*, si terriblement peinte par l'auteur, pendant laquelle les Bleus massacrèrent tant de Vendéens sur les bords de la Loire, près d'Ancenis. L'histoire de *Suzanne* a quelque analogie avec celle de *Josèphe*, mais M. Faligan charge d'ombre tous ses tableaux, il abuse même peut-être un peu des tons sombres, en faisant succéder aux

atrocités de la guerre civile, les machinations d'une haine particulière. Heureusement, ce tragique récit finit de manière à satisfaire les lecteurs. M. E. Faligan tient moins, du reste, à les récréer qu'à les instruire sur une époque dont on travestit, en ce moment plus que jamais, les faits et les héros.

Tante Agnès (Perrin). On a bien fait de rééditer ce charmant ouvrage, où Mme la princesse Olga Cantacuzène révélait, il y a quelques années déjà, son frais et gracieux talent. Tante Agnès peut servir de modèle aux jeunes lectrices ; elle aussi, renonce à son fiancé, se sacrifie courageusement, et puise, dans sa foi, la force du plus généreux, du plus difficile pardon. Certes, c'est uniquement par inadvertance que la plume du pieux auteur a écrit cette phrase : « Il me semble que Dieu ne pouvait pas ne pas m'exaucer, s'il est fidèle à ses promesses ! » Voilà trois fois que le même illogisme se présente chez des écrivains d'opinions très différentes. On ne comprend guère comment les incrédules accusent d'injustice un Dieu qu'ils n'admettent point ; on comprendrait moins encore, comment des croyants admettraient un Dieu sans justice et sans fidélité. Nous appuyons sur de telles expressions, parce que beaucoup de lecteurs s'accoutument à les répéter et laissent ainsi fausser en eux la grande notion de la divinité.

XII et XIII

Impossible de classer les volumes suivants parmi les ouvrages à recommander pour les bibliothèques catholiques, malgré les bonnes intentions qui les ont dictés.

L'auteur de *Sœur Anne* (Perrin) met en pratique les conseils de M. Jules Simon, nous dit-il ; il cherche à moraliser par le roman ; mais son œuvre, assez médiocre, d'ailleurs, ne s'appuie sur aucun principe solide. Il revêt ses héroïnes du costume religieux, sans leur donner l'esprit de foi. Saluer une religion que l'on croit en partie erronée, vaut-il mieux que la combattre ? L'acharnement d'un adversaire prouve, quelquefois, l'existence de l'objet attaqué, tandis qu'un éclectisme dédaigneux ébranle toujours les âmes.

Quant aux *Veillées de Corbeil* (Ghio), il y domine un sentiment vraiment chrétien. Les courtes nouvelles de M. J. Lemerre pourraient figurer dans la *Morale en actions ;* on y trouve de bonnes leçons, de beaux et touchants exemples ; la singulière trivialité du

style ne nous eût point empêché de les indiquer pour les lectures populaires, s'il ne s'était glissé, surtout dans le dernier récit, quelques détails, quelques pages mêmes, qu'on ne saurait placer sous tous les yeux.

XIV et XV

Amour mondain, Amour mystique (Calmann-Lévy). M. de La Ferrière, avec des documents historiques, a composé un livre plus romanesque certainement que bien des romans, malgré sa scrupuleuse exactitude. Trois figures du dix-septième et du dix-huitième siècles l'ont attiré : celles de Jeanne de Pienne et de Marie de Clèves, qui expièrent, par bien des larmes, l'une l'entraînement irréfléchi de son jeune cœur, l'autre la coupable faiblesse du sien ; celle aussi d'Anne de la Borderie, qui renonça, non sans douleur, à l'amour humain, pour se donner à Dieu. Ainsi s'explique le titre de l'ouvrage. Ces trois visages s'estompaient déjà parmi les ombres du passé, le biographe en a ciselé trois fins camées dont le mélancolique sourire restera gravé dans la mémoire du lecteur. Jeanne de Pienne fut aimée de François de Montmorency, fils du grand connétable. L'autorité paternelle, si puissante alors et si respectée, brisa les promesses de deux jeunes gens. François de Montmorency abandonna sa fiancée, elle eut beau lui crier avec la complainte populaire :

Montmorency te souvienne,
De ta Pienne,
Qui ne dort ni nuit ni jour.
Ne mets point ces oubliances,
L'alliance,
Qui s'est faite entre nous deux!

Il fut sourd à sa voix. La jeune fille défendit mieux son amour et son droit, quand on voulut la forcer à rendre la parole jurée. L'affaire alla en cour de Rome, et le biographe donne, sur ce débat, de fort intéressants détails. Mlle de Pienne dut céder ; elle épousa, plus tard, le baron d'Alluine, puis s'éteignit sans laisser de traces : et « cet inconnu qui nous dérobe ses dernières années, ajoute encore au romanesque de sa vie ».

Marie de Clèves, d'une naissance plus haute, aima en très haut lieu. Catherine de Médicis eut beaucoup de peine à empêcher Henri III de l'épouser ; il voulait faire casser son mariage avec le prince de Condé. La pauvre femme ne résista pas toujours à la

passion ni aux mauvais exemples ; elle mourut jeune, empoisonnée, selon quelques-uns ; sa fin, du moins, fut édifiante. Cette pâle figure s'efface un peu au milieu des splendeurs de la cour des Valois, et on n'en veut pas trop au biographe de l'esquisser seulement, tandis qu'il peint avec de si brillantes couleurs les fêtes magnifiques qui accompagnèrent le voyage du jeune roi de Pologne à travers l'Europe. Mais surtout, on lui sait gré de faire revivre la mémoire, trop oubliée, de Louis de Gonzague de Nevers. Les conseils que ce grand homme de bien écrivait à sa belle-sœur, Marie de Clèves, témoignent une honnêteté profonde, une délicatesse de conscience, une droiture chrétienne, bien rares dans un temps si corrompu et à la cour des Valois.

Anne de la Borderie eut une origine presque obscure, à côté des grandes dames qui précèdent ; elle ne fournit pas au biographe une étude moins curieuse cependant. Elle épousa Jean Halbout de la Becquière, qui, pour elle, avait fermé l'oreille aux appels divins, mais qui, bientôt repris de la nostalgie du sacrifice, la détermina, après de longues luttes, à embrasser, comme lui, la profession religieuse. Cette histoire tout intime révèle de singuliers états d'âme ; elle « montre ce qu'un amour fortifié par la foi peut mettre au cœur de la femme de courage, d'abnégation, de dévouement ».

M. de la Ferrière traite un peu trop en mondain, la sainte folie de la croix, il adopte sans assez de contrôle les appréciations de certains auteurs intéressés, sur les héros du calvinisme ; enfin, il cite trop souvent Brantôme, Jamin, Desporte, Henri III lui-même, dans toute leur crudité, pour que nous osions recommander indistinctement son livre. Néanmoins, il écrit, en général, dans un sens catholique, et son intéressante étude vaut toujours mieux que les romans réalistes, elle nous reporte à la réalité de l'histoire de laquelle, si on le veut bien, on peut tirer d'utiles leçons.

Portraits littéraires (Vitte et Perrussel). En parlant de littérateurs contemporains, mais depuis quelques années disparus de la scène du monde, M. Biré fait aussi de l'histoire ancienne, car jamais les morts n'ont été plus vite que de nos jours ! Le recueil qu'il présente au public n'est, nous l'espérons, que le premier volume d'une excellente série, destinée aux maisons d'éducation catholique. M. Biré y a réuni un certain nombre d'articles publiés par lui, dans des revues et journaux conservateurs. Son livre s'adresse aux éco-

liers, « non pas des plus petits », mais à ceux dont les études sont terminées et qui vont être exposés au choc des opinions; l'auteur leur apprend à juger des hommes d'après le sens chrétien. Sa galerie de portraits offre bien des contrastes : Edmond About et Lamartine, Mérimée et Paul Féval, etc. Les deux études sur Mérimée et sur About sont écrites avec infiniment de tact; l'artiste connaît à merveille ses modèles, il ne les flatte point, nous ne saurions nous en plaindre. Il parle de Lamartine, de manière à faire désirer que son article soit moins court, mais il l'achève par un éloquent parallèle entre les simples et touchantes funérailles du grand poète, avec la pompe païenne de la sacrilège apothéose de Victor Hugo. On a trouvé excessif l'éloge de Paul Féval. Pourquoi tant se récrier? Ceux qui ont rabaissé, outre mesure, le fécond romancier, ceux qui l'ont si maladroitement loué, lui ont fait assez de tort, pour qu'on laisse un véritable ami lui rendre cet affectueux hommage, en grande partie, si mérité. Sauf dans ses deux premières études, d'ailleurs, le critique se montre généralement indulgent; au point de vue de la destination de l'ouvrage, on voudrait même, quelquefois, que le trait fût plus marqué. M. Cuveiller Fleury, par exemple, ne gardait-il pas des préjugés anticléricaux aussi vivaces, aussi aveugles que ceux d'About ou de Mérimée? Ils sont bien légèrement indiqués. M. Legouvé a beaucoup des qualités de l'ancien bourgeois de Paris, le critique les détaille d'une façon charmante, y joint-il de solides principes? Le lecteur pourra se le demander. Dans un dernier chapitre, M. Biré nous peint admirablement cette vieille bourgeoisie française, fidèle à Dieu et au roi, fière de sa probité, d'humeur joyeuse et un peu *gauloise*, mais de mœurs patriarcales. Ce chapitre servirait, au besoin, de conclusion morale au livre tout entier : les fortes vertus bourgeoises de nos pères, des écrivains comme About, Mérimée, etc., continuant l'œuvre de Voltaire, n'ont-ils pas travaillé, de leur mieux, à les étouffer? On sait par quoi elles sont remplacées! Sans prétendre ramener personne en arrière, M. Biré croit que la société moderne ne trouvera d'appui qu'en revenant à l'ancienne base chrétienne, il le fait suffisamment entendre.

Qu'on ne s'effraie point, du reste, de la forme sérieuse de ces articles, l'auteur est, non seulement un critique plein de goût, merveilleusement informé et consciencieux, mais encore un chercheur intrépide, toujours riche en citations, un écrivain ingénieux dans

ses rapprochements, un conteur prodigue de curieuses et piquantes anecdotes. Jeunes et vieux liront, ou reliront, ces pages avec un plaisir qui ne sera point sans profit pour beaucoup d'entre eux.

M. Edmond Biré s'avoue de la province; il se plaît à nous faire remarquer que ses jugements diffèrent complètement de ceux qui se rendent « à Paris, sur la rive gauche, à l'académie; sur la rive droite, dans les journaux du boulevard ». Nous lui accorderons, puisqu'il les réclame, certains privilèges du provincial : une indépendance plus grande de la camaraderie, un coup d'œil plus juste souvent, parce que les objets sont moins près, un dédain plus sincère des appréciations conventionnelles, mais nous lui rappellerons aussi, qu'il a acquis, par la science du Paris ancien et nouveau, un véritable droit de cité, auquel il ne peut renoncer. Ce droit date d'un siècle, chose rare, dont M. Chevreul lui-même ne saurait se vanter, personne ne l'a contesté quand M. Biré datait de 1792, les très authentiques mémoires d'*un Bourgeois de Paris*.

J. DE ROCHAY.

Quoique le livre de M. Edouard Drumont ne soit pas un roman, je tiens à appeler l'attention de nos lecteurs sur la *Fin d'un monde* (Savine), qui vient de paraître, et a obtenu tout de suite un très grand succès. L'énergique et courageux auteur de la *France juive* a fait de notre société une peinture où se pressent les faits, les chiffres, les noms, et les crimes, les faiblesses, les lâchetés, les vilenies, preuves de la corruption où est tombée la France sous la République et le gouvernement des francs-maçons, des juifs et des athées. On est épouvanté de l'accumulation de tant d'horreurs et d'infamies, présentée avec une verve éloquente; mais on ne peut, hélas! douter de la vérité de ce tableau, et l'on courbe d'avance la tête sous le terrible châtiment qui nous frappera. Pour avoir une idée de la rude franchise de l'auteur, on n'aurait qu'à ouvrir la table; le sommaire du chapitre intitulé : *le Monde politique, la Gauche, opportunistes et radicaux*, commence ainsi : « Monotonie forcée de ce chapitre. — Tous coquins. » Si nous avons un motif d'espérer, c'est dans les vertus et les admirables actes de charité de *justes* chrétiens, — plus nombreux qu'on ne le croit, et qui nous mériteront peut-être que Dieu veuille bien nous relever et nous sauver.

E. L.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Il faut vraiment admirer le génie de cette politique républicaine, toujours la même, qu'elle soit opportuniste ou radicale, et qui, dénuée de principes, incapable de se diriger autrement que par des raisons d'intérêt, en est toujours aux expédients et ne vit que de simulacres et d'artifices. Et ainsi, par une contradiction des plus bizarres, l'homme dont le nom est aujourd'hui dans toutes les bouches, le favori du suffrage universel, M. Boulanger, se trouve être à la fois le péril de la république et l'inspirateur de sa politique. Le gouvernement le craint, et c'est pour cela qu'il l'imite. Toute l'habileté de M. Floquet est de combattre le général Boulanger par lui-même. Parce qu'un jour, l'ancien chef de l'armée est devenu plus populaire que jamais en trouvant la vraie formule d'opposition, parce qu'il a conquis le suffrage universel en réclamant la révision de la Constitution, M. Floquet s'est imaginé que lui aussi deviendrait populaire et qu'il sauverait la république, s'il demandait aussi la révision.

A vrai dire, le président du Conseil des ministres pouvait réclamer la priorité de l'idée sur le général Boulanger. En arrivant au pouvoir, il s'était annoncé comme partisan de la révision ; mais, devant l'accueil fait par les Chambres à la déclaration ministérielle, M. Floquet avait compris qu'il fallait ajourner cette partie du programme radical, comme les autres. Sans le bruyant et malencontreux général, il n'aurait plus été question de la révision. La faveur dont M. Boulanger s'est trouvé tout à coup investi pour avoir réclamé un changement de constitution a paru à M. Floquet un motif décisif de revenir à son projet de révision. C'est là tout le génie de cet homme d'État, tout le radicalisme de ce politicien aussi médiocre que vaniteux.

M. Floquet a beau déclarer pompeusement, dans son « exposé des motifs », que le cabinet qui dirige les destinées de la république ne veut pas se résigner à une politique d'immobilité et de résistance aveugle, mais qu'il tient avant tout à éviter toute solidarité politique avec ceux qui proposent à la nation de renoncer au régime de la liberté républicaine et de se réfugier sous le protectorat d'un homme, roi ou dictateur; il n'a pas su prendre d'autre rôle que celui de piteux contrefacteur du général Boulanger. L'opposition de la plupart des journaux républicains, l'avis défavorable de la majeure partie des députés et sénateurs, qu'il avait pris soin de consulter avant la rentrée des Chambres, auraient dû pourtant lui faire renoncer à une idée aussi bizarre que celle de proposer la révision des lois constitutionnelles uniquement parce que M. Boulanger la réclamait de son côté.

Cette considération étrange est le fond même de l'exposé des motifs qui accompagne le projet de révision présenté aux Chambres par M. Floquet, le jour même de la rentrée. C'est là le fond de sa politique. Il demande la révision uniquement parce que M. Boulanger la demande aussi; et pour défendre contre lui la république, il propose de démolir la Constitution. Le projet de révision émané de M. Floquet n'est, en effet, qu'une destruction de la Constitution de 1875.

Une Chambre des représentants élue par le suffrage universel direct, se renouvelant par tiers tous les deux ans, ce qui permet de supprimer le droit de dissolution et d'ajournement; un Sénat choisi par le suffrage universel à deux degrés, avec des conditions spéciales d'âge et d'éligibilité, ayant une autorité de contrôle sur l'ensemble des lois et se renouvelant par tiers tous les deux ans, aux mêmes périodes que la Chambre des représentants; des ministres nommés par le président de la république pour la durée de la période de renouvellement législatif, et pouvant toujours être maintenus par lui dans leurs fonctions, ces ministres étant responsables devant la Chambre des Représentants, qui peut les mettre en accusation devant le Sénat, et qui peut aussi réclamer leur renvoi par une déclaration formelle, qu'ils ont perdu la confiance de la nation; un Conseil d'État désigné par le Sénat et la Chambre des représentants, ayant un rôle consultatif dans la préparation, la discussion et la rédaction des lois au point de vue juridique, et renfermant des sections plus spécialement chargées

d'éclairer les assemblées par des avis officiels sur les grandes questions d'affaires touchant aux intérêts du travail, de l'industrie, du commerce, des arts et de l'agriculture : ce sont là les bases du projet ministériel de révision. Sous prétexte de réformes, le projet bouleverse tout, détruit tout. En imitant le général Boulanger, M. Floquet n'a pas compris ce que le pays veut en acclamant l'homme qui s'est posé en adversaire de la Chambre. Pour remédier au parlementarisme dont tout le monde est las, le législateur radical en aggrave les maux. M. Floquet feint de croire que le grand vice constitutionnel provient de la coexistence de deux Chambres différentes d'origine et de tempérament et prenant également part cependant à la confection des lois. Il en conclut à la nécessité d'une simplification dans l'organisation du pouvoir législatif. A la Chambre du suffrage universel reviennent donc, dans son projet, la mission de faire la loi et le pouvoir de décision définitive; à la Chambre choisie par le suffrage universel indirect reste seulement le droit de contrôle sur l'ensemble de la loi avec la faculté de s'opposer à sa promulgation, et encore, à l'exception des lois de finances. Quant au président de la république, il s'efface devant la Chambre des députés, et le Conseil d'État n'est plus qu'un corps au service de celle-ci. Ainsi le projet de M. Floquet décapite le président de la république à qui il enlève le droit de dissolution, c'est-à-dire le droit d'appel à la nation qu'il partageait avec le Sénat, le droit d'ajournement des lois, équivalant au *veto* suspensif, le droit de nomination des conseillers d'État; il annule, d'un autre côté, le Sénat en lui ôtant le droit de dissolution, qu'il exerçait en commun avec le président de la république, les attributions du pouvoir législatif et en le réduisant au rôle d'une assemblée d'enregistrement; il crée enfin un Conseil d'État à la nomination des Chambres et n'ayant qu'un vote consultatif dans la préparation des lois. En réalité, le projet concentre tous les pouvoirs entre les mains de la Chambre du suffrage universel, avec cette réserve, toutefois, que le ministère ne sera régulièrement renouvelable que tous les deux ans, comme le Sénat et la Chambre des députés, quoique la Chambre puisse, à toute époque, le déclarer déchu de la confiance de la nation. C'est la constitution de 1875 renversée de fond en comble.

Ce projet est-t-il sérieux? Est-ce autre chose qu'un expédient opposé aux tentatives du général Boulanger, qu'un moyen détourné d'empêcher la révision? Peut-on croire que M. Floquet et ses

collègues se soient réellement persuadés qu'ils remédieraient à la situation et parviendraient à assurer la stabilité gouvernementale avec des réformes de ce genre? La masse du pays montre clairement qu'elle est fatiguée du parlementarisme, qu'elle répudie ce régime de politiciens brouillons, ambitieux et impuissants, et c'est pour lui donner satisfaction qu'on abaisse le pouvoir gouvernemental et qu'on accroît l'importance de la Chambre. L'opinion proteste contre toutes ces variations de politique, contre tous ces changements de ministères qui apportent la perturbation dans les affaires, et c'est pour faire droit aux vœux du pays qu'on lui annonce des crises ministérielles régulières tous les deux ans, sans compter celles qui se produiront dans l'intervalle, et qu'on ajoute ainsi la périodicité à la fréquence. M. Floquet s'est moqué du pays en lui apportant un pareil projet de révision, ne s'est-il pas aussi moqué de la Chambre? Ce n'est, en effet, ni la révision réclamée par l'extrême gauche, qui voudrait des réformes plus radicales, plus révolutionnaires encore; ni la révision que les opportunistes et les modérés souhaiteraient pour consolider le régime républicain; ni, bien entendu, celle que la droite appelle de ses vœux.

Cependant la majorité s'est comportée comme si elle eût été satisfaite de l'œuvre de M. Floquet; elle a accordé à son auteur ce qu'il lui demandait; elle a voté, sur la proposition ou plutôt sous la menace du président du Conseil, le renvoi du projet à la Commission chargée d'examiner tous les projets de ce genre, y compris celui du général Boulanger. Mais ce vote ne signifie rien; le renvoi à la Commission de ce projet, pour lequel M. Floquet s'est bien gardé de demander l'urgence, ne fera qu'en retarder l'examen. La gauche s'est simplement prêtée, pour éviter une crise ministérielle immédiate, à la tactique de M. Floquet qui a cru se débarrasser du général Boulanger en prenant sa place. Seulement cette politique de substitution ne peut leurrer le pays. On a compris que ce projet était fait simplement contre un homme, ou plutôt contre le parti révisionniste conservateur. La masse des électeurs qui veulent, avec le général Boulanger, la révision de la Constitution, demandent la dissolution de la Chambre avant la révision. Ce n'est pas telle ou telle réforme qu'ils réclament, c'est un changement de régime, ou tout au moins une autre direction de gouvernement, qu'on n'obtiendra qu'avec de nouvelles élections générales. Ce n'est pas un congrès qu'on veut, c'est une Assemblée constituante. La Chambre actuelle, en effet,

parvenue au bout de son mandat, épuisée qu'elle est par ses divisions et frappée d'impuissance, ne représente pas plus l'état actuel de l'opinion publique qu'elle ne serait capable de faire œuvre constitutionnelle. L'autorité lui manque ainsi que la capacité. Quant au Sénat républicain, opposé qu'il est, en principe, à tout changement dans la Constitution dite 1875, il ne pourrait avoir qu'un rôle d'opposition. Il n'y a pas de vraie révision sans une dissolution préalable de la Chambre, sans un appel au pays.

D'avance on peut être assuré que le projet factice de M. Floquet échouera au sein du congrès convoqué pour l'examiner. Comme il ne satisfait aucun parti, il ne ralliera de majorité d'aucun côté. C'est une comédie qui se jouera à Versailles, à moins que la farce de M. Floquet ne tourne au tragique avec des acteurs comme le général Boulanger, ou M. Michelin, qui peuvent, avec leurs propositions radicales de révision et surtout par leurs accointances avec l'opinion, mettre le congrès en désarroi. Car ce congrès, une fois réuni, sera souverain. Il ne dépendra pas du gouvernement d'en limiter ni les attributions, ni les actes. Comme M. Michelin a déjà déclaré que, devant le congrès, il réclamerait la convocation d'une Assemblée constituante, M. Floquet a également fait savoir qu'il s'opposerait de toutes ses forces à cette proposition; mais cette proposition est constitutionnelle et le président du Cabinet n'a d'autre moyen de s'y opposer que la menace de sa démission. Et comment le fera-t-il lorsqu'un des membres les plus importants du ministère dont il est le chef, M. Goblet, disait en 1884 à la tribune de la Chambre des députés et en défendant précisément un amendement du même M. Floquet : « La réunion d'une Assemblée constituante est le véritable mode de révision qui convient à la souveraineté nationale? » Il suffira, d'ailleurs, de la discussion du projet ministériel de révision pour mettre aux prises les uns avec les autres tous les partis républicains et pour prouver qu'une révision de la Constitution est impossible sans une dissolution préalable de la Chambre des députés, selon le programme du général Boulanger acclamé par les électeurs. C'est là précisément le gros péril.

Dans cette question de la révision qui ouvre sur la république les perspectives de l'inconnu, quelle est au juste l'attitude de M. Carnot? Le président de la république approuve-t-il que l'on touche à la Constitution? Est-il partisan du projet présenté aux Chambres par le président du Conseil des ministres? Autrefois on

ne se demandait guère ce que M. Grévy pouvait penser de telle ou telle chose, s'il approuvait ou blâmait tel projet, tel acte de ses ministres, s'il avait une intention, une volonté au sujet de la direction des affaires gouvernementales; il n'en est plus de même de son successeur qui fait preuve d'initiative et de volonté propre et qui a déjà manifesté en plusieurs circonstances la velléité ou la prétention d'avoir une politique personnelle.

Ses voyages à travers la France, où non seulement il reçoit les hommages publics dus à son rang, mais où il se montre comme le premier représentant du pouvoir, sont de véritables actes de gouvernement qui ne sont peut-être pas très conformes à la Constitution, mais qui appartiennent à la tradition de tous les chefs d'État. Pour avoir repris la route du Lyonnais et de la Bourgogne, après s'être reposé à peine de sa tournée en Normandie; pour être allé de ville en ville, de Lyon à Dijon, en se prêtant de si bonne grâce aux réceptions officielles, aux banquets, aux discours, M. Carnot a dû suivre une idée personnelle, chercher un but déterminé. On voit bien qu'il a voulu opposer la personne constitutionnelle et légale du chef d'État à la personnalité bruyante et factieuse du général Boulanger, détourner, au profit de la république et de son président, l'attention publique, les ovations populaires qui n'appartenaient jusqu'ici qu'au prétendant à la dictature; mais peut-être a-t-il voulu aussi se séparer quelque peu du ministère, pour empêcher le pays de confondre M. Carnot avec M. Floquet et la république avec le radicalisme. C'est à Lyon surtout que le successeur de M. Grévy a eu l'occasion d'accentuer sa politique personnelle. Le discours du président de la Chambre de commerce lui était un thème favorable pour laisser entendre que lui aussi préférerait une république modérée, sage, plus occupée de favoriser les intérêts du travail et du commerce et de bien gérer les finances publiques, que de persécuter les croyances religieuses, de mettre le trouble dans les affaires, d'inquiéter le pays par des projets révolutionnaires. Certains journaux opportunistes avaient même été jusqu'à découvrir que M. Carnot, dans sa réponse au discours du maire de Lyon, avait témoigné de sa volonté de résister aux entreprises du radicalisme, c'est-à-dire à la révision.

Cette résolution, attribuée au président de la république, n'a pas été jusqu'à empêcher M. Floquet de présenter un projet qui le diminue singulièrement et qui porte une atteinte profonde à cette

Constitution dont il se présentait comme le gardien devant le pays. M. Carnot compte sans doute que si la Chambre, avec une majorité d'extrême gauche et de droite, vote la révision, le Sénat s'y opposera. On prête des projets bien héroïques au Sénat. On suppose qu'il se mettra en hostilité avec la Chambre, qu'il résistera au gouvernement, qu'il en appellera au pays. Tant de courage serait bien extraordinaire. Il y va, il est vrai, pour le Sénat de ses prérogatives, de sa dignité et quasi de son existence. On dit donc que si la Chambre vote le projet de révision, le Sénat est décidé à prendre une part active à la prochaine campagne électorale. Il adresserait au pays un manifeste où il combattrait la révision, où il dénoncerait l'alliance des radicaux avec la droite faisant le jeu du « boulangisme », et lançant la république dans les aventures, où il signalerait les dangers d'une Chambre unique qui ramènerait les mauvais jours de la Convention, où il montrerait enfin l'invasion étrangère prête à profiter de nos querelles intestines pour se ruer sur le pays.

Et il ne se contenterait pas de lancer un manifeste qui serait affiché dans toutes les localités, mais il provoquerait lui-même pendant la période électorale des réunions publiques où seraient convoqués les électeurs sénatoriaux; il mettrait en mouvement les hommes les plus influents de chaque canton, de chaque commune; il organiserait partout la résistance contre la revision et les revisionnistes.

Ce sont là de beaux projets dans lesquels le Sénat aime, sans doute, à s'entretenir pour se persuader que, le jour de l'action venu, il aura un courage à la hauteur de ses intérêts; c'est pour ce moment décisif qu'il réserve toutes ses forces et toute son activité. Aussi a-t-il fermé résolument l'oreille aux sages propositions d'un de ses membres, M. Huon du Penanster, qui l'engageait à examiner sérieusement la situation et, à cet effet, de nommer une commission chargée du multiple mandat : 1° de présenter un projet de loi relatif à la revision des lois constitutionnelles; 2° d'étudier un projet de loi concernant l'établissement de la mairie centrale de Paris; 3° d'examiner et d'étudier les lois qui régissent les rapports des Eglises et de l'Etat et demander l'abrogation du Concordat; 4° d'étudier un projet de loi concernant l'élection des juges et des magistrats; 5° de présenter un projet de loi concernant l'impôt unique et progressif.

C'était toute une enquête qui aurait permis au Sénat de se prononcer sur le programme du radicalisme, dont M. Floquet est le

représentant, et qu'il commence à mettre à exécution. Si le Sénat a vraiment l'intention de résister, on lui donnait l'occasion de manifester ses sentiments et de désavouer dès maintenant une politique qui est celle de M. Floquet, le chef du gouvernement. Le Sénat s'est dérobé, remettant à plus tard ce qu'il aurait dû faire, pendant qu'il vit encore.

En attendant, le ministère radical poursuit cette « marche en avant » promise par M. Floquet; il aborde les grandes réformes, non sans un certain opportunisme, mais avec une résolution et un esprit de suite qui montrent qu'il veut aller jusqu'au bout et accomplir le programme du parti avancé. On peut déjà mesurer le chemin parcouru. Le premier pas s'est fait sur le terrain religieux; là, il s'agit d'arriver à l'abrogation du Concordat, à la suppression du budget des cultes, à l'asservissement de l'Eglise. Des mesures préalables sont nécessaires. Le projet de loi sur les associations religieuses, présenté tout d'abord par M. Floquet, n'a d'autre but que de préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et d'établir la suprématie du gouvernement sur la religion. En second lieu, est venu le projet sur la revision dont les Chambres sont saisies, ce projet incomplet encore, mais qui ouvre la voie aux réformes plus radicales, et dont l'objet est de préparer la suppression du Sénat et du président de la république et le règne de la Convention. C'est à quoi doivent tendre, en effet, ces hommes d'Etat du radicalisme qui élèvent des statues à Danton et mettent l'idéal de leur république dans le retour aux traditions de 93.

Et maintenant voici la troisième étape de la marche en avant : ce projet de loi d'impôt sur le revenu, apporté par le ministère comme le premier essai d'un régime fiscal, oppressif et inquisitorial, qui aura son complément dans l'impôt progressif. De là, on en arrivera à l'autonomie communale de Paris, dont M. Floquet s'est déclaré le partisan et à laquelle tend déjà un autre projet qui fait entrer une partie des services de la préfecture de police dans les attributions municipales; un autre suivra qui, à la faveur d'une nouvelle organisation municipale de Paris et de la mairie centrale, sera le précurseur et le préparateur d'une nouvelle Commune. Et alors le radicalisme aura triomphé; M. Floquet pourra aspirer au rôle, à la gloire des Saint-Just et des Robespierre.

S'arrêtera-t-on dans cette voie révolutionnaire? Suivra-t-on jusqu'au bout le programme radical? Faut-il compter sur la défection

des opportunistes, sur la résistance du Sénat, sur l'opposition du président de la république ? L'intérêt commun, le sentiment général du pays, pourraient être des obstacles plus sérieux à « la marche en avant ». On commence à voir trop clairement que le radicalisme conduit à l'anarchie, à la ruine. Le projet d'impôt sur le revenu sera surtout un avertissement pour le pays. Tout gâté qu'il puisse être, le suffrage universel voit clair à ses intérêts.

C'est bien téméraire à M. Floquet d'avoir proposé une réforme fiscale de ce genre qui, non seulement bouleverserait tous les éléments de notre organisation financière, mais qui lèserait la grande majorité des électeurs. Ce premier essai d'impôt sur le revenu se présente, il est vrai, bien humblement; les nouveaux droits auxquels il assujettit les revenus sont minimes, ils ne seront pas pour chacun un surcroît énorme de charges; mais le principe en est exorbitant et ruineux, et il ouvre la voie aux abus, aux vexations, aux exigences indéfinies du fisc.

Le projet déclare, par son article premier, qu'il est établi un impôt général sur le revenu. Cet impôt est établi indépendamment des taxes déjà existantes qui frappent les diverses catégories de revenus et qui continueront à être perçues comme par le passé. Le projet distingue entre les revenus acquis et ceux qui sont le produit du travail. Les revenus provenant du travail, c'est-à-dire les revenus professionnels, industriels et commerciaux, seront frappés d'un droit de 1 et demi pour 100; les revenus acquis, n'excédant pas 2,000 fr., c'est-à-dire le produit des ventes, valeurs mobilières de tous genres et de toutes origines, seront frappées d'un droit de 1 pour 100. Pour les uns et les autres, la perception se fera d'une manière différente. Pour les revenus fixes, l'impôt sera perçu par retenue lors du payement des arrivages; pour les revenus éventuels provenant du travail, chaque contribuable sera tenu d'en faire déclarer le chiffre exact, sous la surveillance d'une commission de contrôle et de revision, et sous peine d'amendes et de surcroît de taxe en cas de dissimulation.

Tel est le projet préliminaire de M. Floquet et toute la France le connaît aujourd'hui. « Ni emprunts, ni impôts nouveaux », avaient dit les républicains : le pays pourra comparer les promesses avec les faits. Avec ou sans emprunts, les impôts n'ont cessé d'augmenter depuis dix ans : tel est le bilan de nos finances publiques. M. Floquet a trouvé le moyen de surpasser ses prédécesseurs. Comme il était

impossible de rien tirer de plus des impôts existants, le ministre radical en invente un nouveau. La masse des contribuables est accablée par le poids de l'impôt foncier, de la contribution mobilière et personnelle, de la patente, du droit sur les valeurs mobilières, des impôts indirects de toute sorte : pour les soulager, on augmente la charge. Ne faut-il pas admirer le génie fiscal si inventif de nos radicaux? Après avoir continué, d'année en année, depuis 1878, à imposer les revenus sous toutes les formes, on en arrive à imposer le revenu dans son ensemble; il y avait des impôts partiels, M. Floquet y ajoute un impôt « global ».

Le nouvel impôt sur les revenus n'est pas autre chose, en effet, qu'un impôt de superposition, une taxe s'ajoutant aux taxes existantes et ne tenant pas compte en matière de fiscalité de l'axiome *non bis in idem*, admis en matière pénale. La nouvelle loi ne se borne pas à frapper deux fois le revenu sous des formes différentes, mais elle établit tout un système de vexations et d'inquisition qui la rendra doublement odieuse. Pour connaître les revenus réels des contribuables, il ne suffira pas de leur déclaration, qui, le plus souvent, serait illusoire, mais il faudra recourir à la perquisition la plus intolérable, la plus contraire à la liberté. Ce sera le domicile, l'état de fortune, la vie privée du citoyen, livrés à l'arbitraire et à l'indiscrétion du fisc. Et c'est ainsi que la république tient ses promesses!

Mais le pays ne finira-t-il pas par s'impatienter? Après avoir subi une augmentation croissante d'impôts, ne comprendra-t-il pas que le nouvel impôt sur le revenu qu'on veut établir est la conséquence de la gestion des républicains depuis douze ans? Le budget parle, en effet, assez clairement par lui-même. Dans la discussion générale qui s'est ouverte à une époque de l'année où la loi de finances devrait être déjà votée, il a suffi aux membres de la droite de montrer les chiffres, d'analyser les budgets de la période républicaine. En 1876, le dernier budget établi sous le régime conservateur se soldait par un excédent considérable, par des plus-values certaines; les budgets élaborés depuis par les républicains, et par eux tout seuls, puisqu'ils disposaient du gouvernement, de la commission du budget et de la majorité dans le Parlement, n'ont pas cessé d'être en déficit, et ce déficit, dissimulé par toute sorte d'expédients, a toujours été en croissant. Pour leur excuse, les républicains disent que la république a reçu un pays sans frontières, sans armée, sans

écoles, sans outillage économique suffisant; qu'elle a créé ou complété tous ces éléments de la puissance nationale; ils assurent que sans les emprunts effectués, sans les augmentations de dépenses qui ont marqué ces dix dernières années, la France n'aurait actuellement aucune organisation défensive à opposer aux alliances qui la menacent; qu'elle serait sans écoles au milieu de peuples qui ne cessent de généraliser l'instruction; qu'elle ne disposerait que d'un réseau incomplet de chemins de fer, de ports insuffisants pour obvier à la crise économique de ce temps-ci. Mais c'est précisément dans toutes ces dépenses improductives ou ruineuses que consiste le gaspillage financier qui a produit ces énormes déficits avec des accroissements d'impôts. La France avait-elle besoin qu'on dépensât des centaines de millions, des milliards même, pour fonder l'instruction laïque et obligatoire, pour accroître le nombre des fonctionnaires, pour donner des places aux légions de favoris, pour créer des chemins de fer électoraux et des ports de réclame? En 1876, il ne faut pas l'oublier, on avait déjà réparé les désastres de l'invasion, réorganisé l'armée, refait le matériel de guerre, remis les forteresses des frontières en état; et ce qu'il restait à faire, on l'eût achevé d'année en année avec les ressources normales du budget et sans imposer de nouvelles charges au pays. Le gouvernement du parti républicain n'a en propre que le fanatisme qui lui a fait dépenser des sommes folles pour exécuter la laïcisation à outrance, et que l'intérêt électoral auquel il a sacrifié l'argent des contribuables, le crédit de la France. On peut y ajouter le gaspillage et les déprédations dont le pays a eu une première révélation dans l'affaire Wilson, et qu'il entrevoit plus en grand à travers les accusations portées par M. Numa Gilly contre la commission du budget. Un nouveau scandale se prépare là, à moins qu'on ne réussisse à l'étouffer. Ce serait un digne pendant à l'impôt sur le revenu que le procès de la commission du budget. Peut-être alors le pays verrait-il enfin ce qu'il en est de la république.

Plus la France s'avance avec son gouvernement dans le radicalisme, plus elle s'isole en Europe. Nous sommes peut-être à la veille des luttes les plus violentes de parti, et pendant ce temps-là les liens qui unissent les principaux États de l'Europe entre eux se resserrent, la coalition extérieure se refait plus étroitement. Le voyage de l'empereur d'Allemagne, dans les principales cours, aura eu pour effet de rapprocher les deux gouvernements russe et alle-

mand et de consolider l'alliance de l'Allemagne avec l'Autriche et l'Italie. A peine paraît-on s'en soucier ici. Les préoccupations parlementaires dominent tout. On ne voit que des questions de ministère et de majorité, de programmes et d'élections. Ce qui se passe en Europe, ce qui se fait en dehors de la France et contre elle semble n'intéresser que l'étranger; et pendant que nous nous débattons misérablement dans les querelles constitutionnelles et dans les brigues politiques, les affaires les plus importantes se concluent à l'extérieur, les événements les plus graves peut-être se préparent.

La politique de M. de Bismarck triomphe; ses desseins aboutissent; les choses s'arrangent à son gré. Et Bismarck, c'est l'ennemi pour la France. Nous pouvons, sans doute, éprouver quelque jouissance à voir l'amour-propre du chancelier humilié par la publication des *Mémoires* de feu l'empereur Frédéric II, et le tout-puissant homme d'État en être réduit pour sauvegarder sa gloire à contester violemment l'authenticité de ce document posthume et à poursuivre en même temps devant les tribunaux d'État, pour crime de haute trahison, le confident du prince, l'auteur présumé de la publication. C'est assurément une satisfaction pour nous de voir le grand homme diminué de son vivant, amoindri devant l'histoire, qui aura le droit de lui contester la gloire de fondateur de l'empire allemand, le mérite d'avoir conçu et réalisé, avec la hauteur du génie et la persévérance de la force, ce que l'on croyait avoir été la grande pensée de sa politique. M. de Bismarck est beaucoup moins qu'on ne l'avait cru ce calculateur profond, qui voit, qui combine et qui dirige ensuite, avec une ampleur de vues et une certitude de conduite, où l'on ne peut qu'admirer dans l'événement la profondeur et la sûreté des combinaisons. En réalité, l'empire germanique est beaucoup plus l'œuvre des circonstances que du génie de M. de Bismarck, et il doit singulièrement déplaire à l'amour-propre de celui que les mémoires de feu l'empereur Frédéric II le prouvent.

Toutefois, en Allemagne, le chancelier n'en est pas moins puissant. C'est lui que gouverne toujours, et plus effectivement encore avec Guillaume II que sous son aïeul; c'est lui qui a conduit par la main le jeune empereur à travers les capitales d'Europe et qui l'a mené, comme dernière étape, à Rome pour lui faire voir à la fois le Pape et le roi d'Italie. Certes, il eût fallu tout le génie de la diplomatie pour combiner ces deux visites de manière à ce que l'une ne produisît pas des effets contraires à l'autre. M. de Bismarck s'était-il persuadé

sérieusement que l'empereur d'Allemagne pourrait aller en même temps au Vatican et au Quirinal, sans s'exposer, d'un côté, à froisser le roi Humbert, en donnant au Pape des gages ou seulement des espérances d'une future restauration du pouvoir temporel; de l'autre, à mécontenter le Pape, en paraissant consacrer par sa présence l'usurpation de Rome? A coup sûr, il eût bien voulu obtenir ce double résultat d'être agréable aux quatorze millions de catholiques de l'empire allemand, surtout à la fraction du centre de Reichstag, en faisant rendre au Pape un public et solennel hommage par l'empereur, et de consolider en même temps l'alliance de l'Allemagne avec l'Italie, en donnant à la visite de l'empereur au roi Humbert le caractère d'une reconnaissance du royaume italien. Le but a-t-il été atteint et pouvait-il l'être?

On a bien vu le chef de l'empire allemand, le souverain du ministre, qui avait déclaré jadis si fièrement qu'il n'irait pas à Canossa, solliciter une audience de Léon XIII, et pour l'obtenir, proposer ou accepter un cérémonial qui impliquait que le visiteur du Vatican n'était pas l'hôte du Quirinal; on a vu le plus puissant empereur de l'Europe, dès le premier jour de son séjour à Rome et avant de paraître à aucune cérémonie royale, se rendre au Vatican en grande pompe, de l'hôtel du représentant allemand près le Saint-Siège, dans un carrosse de gala venu de Berlin, se découvrir en mettant pied à terre dans le palais du Pape et donner au Souverain Pontife toutes les marques extérieures du respect. Pour la Papauté c'était un grand hommage que cette visite d'un souverain protestant; c'était même, dans les circonstances où elle s'accomplissait, une sorte de protestation indirecte contre l'établissement du roi italien à Rome, contre les faits accomplis qui tiennent lieu de droit aux usurpateurs. Mais elle aurait trop paru avoir ce caractère si tout s'était passé selon le cérémonial convenu d'avance.

Une chose n'avait pas été prévue, c'est l'inconvenance avec laquelle le fils de M. de Bismarck, le comte Herbert, qui veillait à l'exécution du programme paternel, a mis fin à l'audience et tout brouillé, en donnant à croire que la démarche de l'empereur auprès du Pape n'était qu'une hypocrite formalité. Se permettre, en effet, d'introduire un tiers, fût-il prince et frère du visiteur, dans le cabinet où avait lieu l'entrevue, déranger un Pape et un empereur, ne pas attendre même l'agrément de celui qui est au-dessus de toutes les autres majestés et forcer la porte avant d'avoir reçu la réponse,

ce n'était pas seulement un grossier manque d'égards ou l'effet d'une de ces brutalités d'humeur tudesque dont un Bismarck peut être coutumier, c'était, vraisemblablement, un acte combiné d'avance pour empêcher l'audience de se prolonger et le sentiment italien d'en prendre ombrage.

Quitte avec le Vatican, l'empereur d'Allemagne s'est montré l'hôte empressé et affectueux de Humbert, l'ami cordial de Crispi. De la meilleure grâce du monde, il a pris part à toutes les fêtes, aux revues militaires et navales, aux banquets, aux feux d'artifice, répondant aux salutations, aux compliments, aux *toasts* avec une sympathie marquée pour la Rome de Victor-Emmanuel et de Garibaldi. Là aussi il eût dépassé la mesure dans un autre sens si son conseiller, M. de Bismarck, n'eût pris soin d'apporter quelque tempérament à ces démonstrations d'amitié, à ces déclarations en faveur de l'unité italienne. C'est sous inspiration que Guillaume II s'est abstenu, en répondant au toast du roi Humbert, de proclamer avec lui : « Rome, capitale de l'Italie » et qu'il s'est borné à dire : « Rome, capitale de Votre Majesté. » Ce n'était qu'une nuance; mais combien a-t-elle dû être sensible au cœur italien! On avait pensé au Vatican, mais on avait oublié Vienne. M. de Bismarck n'avait pas prévu que le jeune empereur militaire s'emporterait dans son ardeur belliqueuse jusqu'à dire au roi : « Nos pays, guidés par leurs grands souverains, ont conquis, par l'épée, leur unité. » Pour flatter un allié, on en blessait un autre. Ce n'est pas à la cour de Vienne qu'on eut pu applaudir au toast impérial; mais que d'affronts de ce genre l'Autriche n'a-t-elle pas dû subir depuis sa défaite à Sadowa, pour payer son amitié avec l'Allemagne et son alliance avec l'Italie!

Au demeurant, la double visite de l'empereur d'Allemagne à Rome n'aura pas produit les résultats que M. de Bismarck s'était flatté, sans doute, d'en obtenir. Elle a dû laisser au Saint-Père une assez triste impression, sans mettre une joie et une quiétude entières au cœur du roi d'Italie. Assurément, Léon XIII ne pouvait attendre que l'empereur d'Allemagne prît en main la cause du pouvoir temporel et qu'il profitât de sa visite pour s'entretenir avec lui des moyens de rétablir la souveraineté pontificale. Aucune déception n'a pu suivre cette entrevue; mais comment la dignité du Pontife n'aurait-elle pas été froissée d'un manque d'égards calculé; comment surtout son âme n'aurait-elle pas été affectée des témoignages excessifs d'adhésion et d'amitié donnés par l'empereur

d'Allemagne à l'Italie et à son roi ; de ce toast porté, le soir même de l'audience, au banquet du Quirinal ; de cette couronne déposée par le monarque allemand lui-même sur le tombeau de Victor-Emmanuel, au Panthéon ; enfin de cet adieu, accompagné d'embrassements, au roi d'Italie et de ce rendez-vous nouveau donné dans la Rome « intangible » ?

Et cependant ni Humbert, ni Crispi, ni la secte, ni les politiciens ne sont entièrement satisfaits de la visite de l'empereur d'Allemagne. Sa démarche au Vatican, sa réticence au sujet de Rome capitale, leur paraissent, malgré tout, comme une sorte de protestation contre la dépossession du Pape, contre le nouvel ordre politique créé par l'usurpateur ; et si indirecte et si faible qu'elle soit, elle suffit à troubler leur joie, à jeter une ombre d'incertitude sur l'avenir. Malgré tout, la présence de l'empereur d'Allemagne à Rome, l'espèce de consécration que le royaume d'Italie en a reçue, n'ont point résolu la question romaine. Après comme avant, la cause de Rome reste entière. C'est ce que Léon XIII, dans un discours à des pèlerins napolitains, a proclamé avec une nouvelle énergie au lendemain de cette visite où l'on n'a pas rougi, selon l'expression même du Pape, de confirmer par de nouvelles offenses les usurpations et les violences du premier jour. Mais comme l'a déclaré aussi l'illustre Pontife, tous ces faits ne tendent qu'à démontrer de la part des usurpateurs qu'ils veulent amoindrir la grandeur de Rome en l'abaissant à la simple condition de capitale d'un royaume, tandis que, jusque dans son histoire ancienne, elle se manifeste comme la tête et la reine du monde, et que depuis, prédestinée par Dieu même à être le siège du Vicaire de Jésus-Christ, elle est et doit rester toujours la capitale du monde catholique. C'est ce que ne cesseront de proclamer, avec le Pape, les catholiques du monde entier ; c'est ce que déjà évêques et laïques ont commencé à répéter avec plus d'insistance que jamais, en Suisse, en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie, soit par des actes épiscopaux, comme les mandements de l'archevêque de Cologne et de l'évêque de Munster, comme la déclaration attestive de l'épiscopat espagnol, soit dans des congrès comme ceux de Fribourg, d'Amsterdam et d'Aurillac.

Et ce mouvement qui commence ne fera que recevoir une nouvelle impulsion de la note de la secrétairerie d'Etat aux divers gouvernements et de la prochaine allocution consistoriale dans lesquelles Léon XIII annonce l'intention de renouveler sa protesta-

tion et de faire valoir les droits imprescriptibles de la Papauté : et quelle force n'auront pas les doléances et les revendications de l'auguste Pontife par leur coïncidence avec la promulgation du nouveau Code pénal italien qui viendra démontrer à l'Europe que cette loi de garanties, affichée avec tant d'impertinence par le gouvernement du Quirinal, qui a voulu montrer qu'il était le maître jusqu'aux portes du Vatican, en faisant occuper militairement la route suivie par le cortège impérial, que cette loi de garanties, enfreinte déjà de tant de manières par l'astuce italienne, n'est qu'une pure illusion, impuissante même à protéger le peu d'indépendance qui reste au Vicaire de Jésus-Christ, dans ce palais où le tient prisonnier l'envahisseur.

Quel beau rôle feraient à la France en ce moment et la duplicité de l'Allemagne à l'égard du Souverain Pontife et la servilité de l'Italie envers l'Allemagne! Quelle occasion pour elle de revenir à ses traditions, de se concilier par une politique favorable au Saint-Siège la clientèle catholique du monde entier et de profiter du concours de la Papauté pour étendre son influence partout où le nom de français est synonyme de chrétien! Les circonstances actuelles devraient l'engager à s'unir au Saint-Siège, en vue des hostilités dont la menace l'Italie non moins que l'Allemagne. Enivrée de sa jeune puissance, enorgueillie de son amitié avec l'Allemagne, aux yeux de laquelle, ces jours derniers, elle vient de faire paraître avec tant d'ostentation son armée et sa flotte, l'Italie semble n'attendre que l'occasion de s'affranchir de toute reconnaissance envers la France et d'assurer à jamais son unité en remplissant son rôle dans la triple alliance. On dirait qu'elle cherche avec nous des causes de conflit, comme si sa mission devait être de nous attirer dans une guerre qui, ayant de son côté le caractère défensif, donnerait lieu aux conditions de la triple alliance de s'exécuter, et nous mettrait en face de la coalition de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Autriche.

L'affaire de Massouah est à peine terminée, ou du moins ajournée, qu'une nouvelle querelle est survenue à propos d'un décret du bey de Tunis, rendu sous l'influence française, qui réglementait l'inspection des écoles de la régence. Comme pour prendre sa revanche de l'affaire des capitulations, l'Italie a protesté contre une mesure où il lui a plu de voir un abus du protectorat français à l'égard des écoles italiennes existant en Tunisie. Dans les négociations enga-

gées à ce sujet avec l'Italie, la France s'attache à démontrer que le bey n'a pas outrepassé ses droits ni porté atteinte aux traités existants par son règlement scolaire; elle prouve ses intentions pacifiques en montrant le gouvernement beylical prêt à renoncer, dans un esprit de conciliation, à exercer le droit d'inspection dans les écoles étrangères actuellement existantes. Mais ces concessions ne paraissent pas suffire à l'Italie, qui persiste jusqu'ici à contester la validité du décret, même restreint à une simple inspection sanitaire, et à en repousser l'application même pour l'avenir. Ses prétentions iraient bien plus loin encore d'après les journaux officieux, qui déclarent tout haut que l'annexion de la Tunisie à la France, venant se substituer au simple protectorat, serait un cas de guerre avec l'Italie, et qui somment en conséquence le gouvernement français ou de faire l'annexion, s'il l'ose, ou de retirer les décrets sur les écoles.

C'est notre expédition de la Tunisie qu'on veut remettre en cause, c'est de la question même du protectorat qu'il s'agirait, avec ces exigences de l'Italie qui n'a jamais pris son parti de notre conquête, ni perdu l'espoir de nous reprendre une terre qu'elle considérait comme devant lui appartenir. Plus que jamais la France doit se tenir prête à tout avec ses ennemis. M. de Freycinet a bien fait de s'assurer que les forteresses et les défenses de la frontière des Alpes sont en état, et de placer à l'avant-garde de notre armée, sur la frontière de l'Est, le général de Miribel.

Aussi bien les affaires peuvent se compliquer de nouveau en Orient, avec l'effervescence qu'a produite en Serbie la sentence de divorce arrachée par le roi Milan à la faiblesse du Métropolite. Et telle serait la gravité de la situation que, pour prévenir la guerre civile qui s'annonce comme imminente par suite des discordes intérieures, le roi voudrait procéder à une réorganisation nationale sur de nouvelles bases. Là aussi il est question de reviser la constitution, et les électeurs sont déjà convoqués pour la nomination d'une grande assemblée qui se réunirait le mois de janvier prochain, à Belgrade, pour la revision. Mais qu'en sera-t-il d'ici là du roi de Milan et de la Serbie? Et ne voilà-t-il pas encore un point noir pour l'Europe?

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

7 *septembre.* — Léon XIII adresse la lettre encyclique suivante au patriarche de Cilicie, aux archevêques et évêques arméniens :

« Vénérables Frères, Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

« La paternelle charité avec laquelle Nous aimons toutes les parties du troupeau du Seigneur est telle, par sa force et sa nature, que Nous ressentons, comme dans une intime et constante communauté de sentiments, tout ce qui arrive de propice ou d'adverse dans la République chrétienne. C'est pourquoi, de même qu'une douleur vive et prolongée s'était emparée de Notre cœur à cause qu'un certain nombre d'Arméniens, surtout dans la ville de Constantinople, s'étaient séparés de votre société fraternelle, de même aussi ressentons-Nous maintenant une joie toute spéciale et ardemment désirée, en voyant que cette dissension s'est, grâce à Dieu, heureusement apaisée.

« Mais, pendant que Nous Nous réjouissons de la concorde et de la paix qui vous sont rendues, Nous ne pouvons faire moins que de vous exhorter vivement à conserver avec soin et à vous efforcer d'accroître encore ce grand bienfait de la bonté divine. Et afin de l'obtenir, afin que vous professiez une même doctrine, les mêmes sentiments en ce qui concerne la religion, il faut que vous demeuriez tout constants, comme vous l'êtes, dans l'obéissance à ce Siège apostolique; et quant à vous, chers fils, vous devez être fidèlement soumis et obéissants à votre Patriarche et aux autres évêques qui ont le droit de vous diriger.

« Or, comme pour ébranler cette religieuse concorde, l'occasion vient souvent soit des dissensions dans les affaires publiques, soit des contestations dans les choses privées, il vous faut conjurer celles-là par ce respect et cette soumission que vous professez si louablement envers le Potentat suprême de l'empire ottoman, dont Nous connaissons bien l'esprit de justice, le zèle à conserver la paix et les excellentes dispositions à Notre égard, attestées par de brillants témoignages.

« Quant aux contestations et aux rivalités, vous en serez aisément délivrés si vous gravez profondément dans votre esprit et si vous retracez dans votre conduite les préceptes que saint Paul, l'apôtre des nations, donne au

sujet de la parfaite charité, laquelle *est patiente et bénigne, ne porte pas envie, n'agit pas inconsidérément, ne s'enfle pas d'orgueil, n'est pas ambitieuse, ne recherche pas ses propres intérêts, ne s'irrite point, ne pense pas à mal.*

« En outre, cette excellente et parfaite concorde des âmes vous assurera un autre bienfait pour que, grâce à elle, vous puissiez accroître, comme Nous l'avons dit, et faire développer de plus en plus les résultats de la paix et de l'accord qui vous ont été rendus. Elle vous attirera, en effet, les regards et les cœurs de ceux qui, tout en ayant en commun avec vous la race et la nationalité, sont encore cependant séparés de vous et de Nous et ne se trouvent pas dans l'enclos sacré du bercail dont Nous avons la garde.

« En voyant l'exemple de votre concorde et de votre charité, ils se persuaderont aisément que l'esprit du Christ a parmi vous toute sa vitalité, car Lui seul peut ainsi unir les siens qu'ils ne forment qu'un seul corps. Dieu veuille qu'ils le reconnaissent et qu'ils se décident à revenir à cette unité dont leurs ancêtres se sont séparés! Il leur arriverait certainement alors d'être inondés d'une indicible joie en voyant que, par leur union à Nous et à vous, ils seraient unis aux autres fidèles qui, dans le monde entier, appartiennent au catholicisme; ils comprendraient alors qu'ils habiteraient les demeures de cette mystique Sion à laquelle seule il a été donné, de par les divins oracles, de dresser partout ses tentes et d'étendre sur toute la terre les voiles de ses tabernacles.

« Afin que cet heureux retour se réalise, c'est à vous surtout, Vénérables Frères, placés à la tête des diocèses de l'Arménie, qu'il appartient de consacrer votre activité, vous à qui ne manque, Nous le savons bien, ni le zèle pour exhorter, ni la doctrine pour persuader. Nous voulons même que les dissidents soient rappelés par vous en Notre nom et sur Notre parole; car, loin d'avoir à en rougir, il est d'une haute convenance de ramener à la maison paternelle les fils qui s'en sont éloignés et qui sont depuis longtemps attendus; bien plus, il faut aller à leur rencontre et leur ouvrir les bras pour les embrasser à leur retour.

« Non, Nous ne croyons pas que vos paroles et vos exhortations restent stériles. En effet, l'espoir du résultat désiré Nous est inspiré, d'abord, par l'immense miséricorde de Dieu qui s'est répandue sur toutes les nations, et aussi par la docilité et les qualités natives du peuple arménien. De nombreux documents historiques attestent combien il est enclin à embrasser la vérité dès qu'il la connaît, combien aussi il est disposé à y revenir s'il s'aperçoit d'en avoir dévié.

« Ceux-là mêmes qui sont séparés de vous dans leur culte, se glorifient de ce que le peuple arménien ait été instruit dans la foi du Christ, par Grégoire, homme très saint, surnommé l'Illuminateur, et ils le vénèrent tout particulièrement comme leur père et leur patron.

« Parmi eux aussi, est resté mémorable le voyage qu'il fit à Rome en témoignage de sa fidélité et de son respect envers le Pontife Romain saint Sylvestre. On dit même qu'il en reçut l'accueil le plus bienveillant et qu'il en obtint plusieurs privilèges. Qu'ensuite ces mêmes sentiments de Grégoire envers le Siège apostolique fussent partagés par beaucoup d'autres de ceux qui eurent à régir les Églises arméniennes, cela résulte de leurs pro-

pres écrits, de leurs pérégrinations à Rome et, notamment, des décrets synodaux.

« Bien digne est, en vérité, d'être rappelé à l'appui, ce que les Pères Arméniens réunis en Synode à Sis, l'an 1307, proclamèrent sur le devoir d'obéir à ce Siège apostolique : *De même que c'est le propre du corps d'être soumis à la tête, de même aussi l'Église universelle (qui est le corps du Christ) doit obéir à celui que le Christ notre Seigneur a constitué chef de toute l'Église.*

« C'est ce qui fut confirmé et développé plus clairement encore au Concile d'Adana, en la seizième année du même siècle. Et, sans parler de choses de moindre importance ce qui fut fait au Concile de Florence vous est bien notoire. Là, les délégués du patriarche Constantin V, s'étant présentés pour vénérer comme Vicaire du Christ Eugène IV Notre prédécesseur, déclarèrent qu'ils étaient venus vers celui qui était la tête, le pasteur et le fondement de l'Église, le priant que la tête prît en pitié les membres, que le pasteur réunît le troupeau, que le fondement affermît l'Église et, lui présentant le symbole de leur foi, ils le suppliaient en ces termes : *S'il y manque quelque chose, fais-nous-le connaître.*

« Alors fut rendue par le Pontife la Constitution conciliaire *Exultate Deo*, par laquelle il les instruisit de tout ce qu'il jugea nécessaire à connaître de la doctrine catholique ; et les délégués, recevant cette Constitution, déclarèrent en leur nom et au nom de leur patriarche et de toute la nation arménienne, y adhérer pleinement et s'y soumettre d'un cœur docile et empressé, *professant, au nom comme ci-dessus et comme vrais fils d'obéissance, d'obtempérer fidèlement aux ordres et aux prescriptions du Siège apostolique.*

« Aussi le patriarche de Cilicie, Azarie, dans ses lettres à Grégoire XIII, Notre prédécesseur, en date du IV des ides d'avril 1585, put-il écrire en toute vérité : *Voici que nous possédons les documents de nos ancêtres sur l'obéissance de nos Catholicos et Patriarches au Pontife de Rome, de même que saint Grégoire l'Illuminateur fut obéissant au Pape S. Sylvestre.* C'est pourquoi la nation arménienne reçut avec les plus grands honneurs les délégués qu'elle avait envoyés à cet effet au Saint-Siège, et elle se fit un devoir d'en observer fidèlement les préceptes.

« Nous gardons vraiment la confiance que ces souvenirs seront très afficaces pour induire à rechercher l'union de plusieurs de ceux qui sont encore séparés de Nous. Que si la cause de leur indécision et de leur hésitation était la crainte de trouver moins de sollicitude à leur égard chez le Siège apostolique et d'être accueillis par Nous avec moins d'affection qu'ils en désireraient, invitez-les, Vénérables Frères, à se rappeler ce qu'ont fait les Pontifes Romains Nos prédécesseurs qui, jamais, ne se sont trouvés en défaut de témoignages de leur charité paternelle envers les Arméniens.

« Ils ont toujours reçu avec bienveillance ceux d'entre eux qui sont venus en pèlerinage à Rome ou qui ont eu recours à leur protection ; ils ont même voulu que des maisons hospitalières fussent ouvertes pour eux. Grégoire XIII, on le sait, avait conçu le dessein de fonder un établissement pour la sainte instruction des jeunes gens arméniens, et s'il fut empêché par la mort de mettre ce dessein à exécution, Urbain VIII le réalisa en partie en accueillant, avec les autres élèves étrangers, les Arméniens

aussi dans le vaste collège qu'il institua pour la propagation de la Foi.

« Quant à Nous, malgré le malheur des temps, Nous avons pu, grâce à Dieu, exécuter plus largement le dessein conçu par Grégoire XIII, et Nous avons assigné aux élèves arméniens un assez grand bâtiment près de Saint-Nicolas de Tolentino, en y instituant leur collège dans les formes voulues. Cela a été fait de telle sorte qu'il a été pourvu à ce que l'on respectât comme de juste la liturgie et la langue de l'Arménie, si recommandable par l'antiquité, l'élégance et le grand nombre d'insignes écrivains; bien plus, il a été pourvu aussi à ce qu'un évêque de votre rite demeurât constamment à Rome pour initier aux choses saintes tous ceux de ces élèves que le Seigneur appellerait à son service spécial.

« A cet effet aussi une école avait été fondée depuis longtemps dans le Collège Urbain de la Propagande pour l'enseignement de la langue arménienne, et Pie IX, Notre prédécesseur, avait pourvu à ce que dans le gymnase du Séminaire pontifical Romain, il y eût un professeur pour enseigner aux élèves du pays la langue, la littérature et l'histoire de la nation arménienne.

« Au reste, la sollicitude des Pontifes Romains envers les Arméniens n'est pas restée circonscrite aux limites de cette Ville, car rien ne leur a été plus à cœur que de tirer votre Eglise des difficultés où elle était engagée, de réparer les maux qu'elle avait eu à souffrir de la perversité des temps et de pourvoir à ses intérêts. Nul n'ignore avec quel soin Benoît XIV s'efforça de protéger et de conserver intacte votre liturgie, de même que celle des autres églises orientales, et de faire en sorte que la succession des patriarches catholiques d'Arménie fût réintégrée en faveur du siège de Sis.

« Vous savez également que Léon XII et Pie VIII consacrèrent leurs soins afin que, dans la capitale même de l'empire ottoman, les Arméniens eussent un préfet de leur nation pour les affaires civiles, à l'instar des autres communautés qui appartiennent à cet empire. Tout récent enfin est le souvenir des actes accomplis par Grégoire XVI et Pie IX afin d'accroître dans votre pays le nombre des sièges épiscopaux et afin que le prélat arménien de Constantinople l'emportât en honneur et en dignité.

« Cela fut fait d'abord en instituant à Constantinople le siège archiépiscopal et primatial et ensuite en décrétant l'union avec le patriarcat de Cilicie, à la condition que la résidence du patriarche fût établie dans la capitale de l'empire. Et pour empêcher que la distance ne vînt à affaiblir l'étroite union des fidèles arméniens avec l'Église Romaine, il a été sagement pourvu à ce que le Délégué apostolique résidât dans la même ville, pour y tenir la place du Pontife Romain. Vous pouvez donc être vous-même garants de la sollicitude que Nous avons eue pour votre nation, et Nous le sommes réciproquement de l'attachement que vous professez envers Nous et dont Nous avons maintes fois reçu le témoignage.

« C'est pourquoi, comme, d'une part, les qualités de votre peuple, la pratique des ancêtres et toute l'histoire des siècles passés sont faites de leur nature pour attirer vers cette citadelle de la vérité, les Arméniens, qui sont séparés de vous, et cela avec une efficacité si grande qu'ils ne sauraient être retenus par un plus long délai; et que, d'autre part, le Siège apostolique s'est toujours efforcé de s'attacher étroitement votre nation et de la rappeler

à l'union première si parfois elle s'en éloignait, — il en résulte assurément de très solides raisons pour que vous, Vénérables Frères, vous conseilliez, et pour que Nous, à notre tour, Nous ayons bon espoir que l'antique union soit pleinement rétablie.

« Cela tournera certainement au profit de toute votre nation, non seulement pour le salut éternel des âmes, mais aussi pour cette prospérité et cette gloire que l'on peut légitimement désirer sur la terre.

« L'histoire atteste, en effet, que parmi les pasteurs sacrés de l'Arménie, ceux-là ont resplendi d'un plus vif éclat, comme de brillantes étoiles, qui ont été plus étroitement attachés à l'Église romaine, et que la gloire de votre nation a atteint son apogée dans les siècles où la religion catholique y a le plus largement prospéré.

« Dieu seul, de qui relèvent toutes choses, peut accorder que cela arrive conformément à Nos vœux et à Nos désirs, *Lui qui appelle ceux qu'il veut honorer et qui inspire des sentiments religieux à qui il lui plaît.* Faites monter vers Lui avec Nous de suppliantes prières, Vénérables Frères et chers fils, afin que, mûrs par sa grâce triomphante, tous ceux de votre nation qui, par le baptême, sont entrés dans la société de la vie chrétienne, et qui cependant sont séparés de Notre communion, Nous comblent d'une joie entière en revenant à Nous *en professant la même doctrine, ayant la même charité et en nourrissant tous les mêmes sentiments.*

« Efforcez-vous d'avoir pour auxiliatrice auprès du trône de la grâce, *la glorieuse, bénie, sainte, toujours Vierge, Mère de Dieu, Mère du Christ,* pour qu'elle offre *nos prières à son Fils, notre Dieu.* Employez aussi comme intercesseur avec elle l'illustre martyr Grégoire l'Illuminateur, afin que, en qualité de ministre de la grâce divine, il accomplisse et confirme l'œuvre qu'il a commencée au prix de ses labeurs et de son invincible patience dans les tourments.

« Demandez enfin, à l'imitation de Notre propre prière, que la docilité des Arméniens et leur retour à l'unité catholique serve d'exemple et de stimulant à tous ceux qui adorent le Christ, mais qui sont séparés de l'Eglise romaine, afin qu'ils reviennent là d'où ils sont partis et qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau et un seul Pasteur.

« Pendant que Nous y consacrons Nos vœux et Notre espoir, Nous accordons dans l'effusion dans la charité et comme gage de la bonté divine la bénédiction apostolique à Vous, Vénérables Frères, et à vous tous, chers Fils. « LEON XIII, PAPE. »

8. — Nous recevons du Très Révérend Père Abbé de Ligugé communication de la protestation suivante, adressée au secrétaire général de la préfecture de la Vienne, au sujet de la vente de l'abbaye, qui a eu lieu le 29 du mois de septembre. Nous avons signalé à temps l'iniquité sacrilège qui va se commettre. Mais ce n'est ni l'odieux du vol ni la crainte de l'excommunication qui peuvent arrêter les gens de la République. Ils ont passé outre, comme ils l'ont déjà fait pour les congrégations religieuses. Seulement, l'indignation s'amasse contre ce régime de persécution et de brigandage, et la revanche de la conscience publique n'est peut-être pas éloignée.

Voici le douloureux document que nous annonçons :

EXPLICATIONS ET PROTESTATIONS AU SUJET DE LA VENTE A L'ENCAN DU MONASTÈRE DE SAINT-MARTIN DE LIGUGÉ

« L'opinion publique ne pouvait manquer de s'émouvoir grandement à la nouvelle de la vente de l'antique monastère de Saint-Martin de Ligugé. Tout le monde a compris qu'il y avait là autre chose qu'un simple immeuble dépendant de la mense épiscopale : immeuble toutefois que devraient protéger, dans tous les cas, le droit de propriété aussi bien que les lois ecclésiastiques. En effet, pour tout homme instruit et non aveuglé par la passion, il y a dans ce monument des souvenirs historiques et religieux qui rappellent les gloires les plus pures du Poitou, spécialement personnifiées dans les deux grands évêques du quatrième siècle, saint Hilaire et son disciple saint Martin. Il y a, en outre, pour tout catholique éclairé, une abbaye érigée canoniquement par un décret apostolique, à l'effet d'y célébrer, à perpétuité, l'office divin. Est-il étonnant, dès lors que la vente, ou une aliénation quelconque qui lui ferait perdre son caractère et sa destination première, soit regardée par eux comme un sacrilège, en même temps qu'une spoliation déguisée qui rappelle les plus mauvais jours de notre histoire?

« On s'est longtemps bercé de l'espoir que le gouvernement reculerait devant ces énormités. Mais l'affichage audacieux de la vente, à Poitiers et à Ligugé, et jusque sur une des portes du monastère, après un moment de stupeur et de douleur profonde, a fait jaillir de tous les cœurs catholiques et poitevins un cri d'indignation qui a éclaté soudain comme l'explosion irrésistible de sentiments longtemps comprimés au fond de la conscience. Je ne puis reproduire ici les paroles indignées par lesquelles me sont parvenues de toutes parts, avec l'expression de la plus touchante sympathie, les protestations énergiques contre un acte regardé par tous comme aussi illégal que scandaleux et sacrilège. Que ces généreux chrétiens veuillent bien recevoir ici le témoignage public de notre reconnaissance pour toutes les marques de bienveillante sympathie qu'ils ont exprimées à cette occasion.

« Les Bénédictins adressent tout spécialement leurs plus sincères remerciements aux honorables membres du conseil municipal, qui ont su trouver dans leur cœur des considérations et des arguments irrésistibles pour renverser peut-être des calculs de mesquines spéculations; mais, à coup sûr, ils ont déjoué les plans d'une secte impie, qui n'est peut-être elle-même, à son insu, qu'un instrument aveugle du génie du mal, avide de nous arracher ce dernier lambeau du manteau de saint Martin.

« Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'œuvre de Saint-Martin, à Ligugé, éprouve à son tour les effets de la rage des puissances ténébreuses. D'ailleurs le plan des sectaires, et de leurs séides plus ou moins inconscients est connu depuis longtemps. La distance entre eux et nous est extrême. Aussi, comment ramener aux notions de justice, aux sentiments d'honneur et de délicatesse, des esprits prévenus et perfidement trompés; des hommes matérialisés par des vues de basses spéculations, ou dominés par des passions hostiles qu'ils ne savent même pas dissimuler? Parler à de tels hommes des souvenirs historiques et religieux qui se rattachent à cet

antique domaine de saint Hilaire, où saint Martin et ses disciples ont inauguré la vie monastique dans les Gaules; sur ce coin de terre vraiment sacré, sur lequel les deux grands saints aimaient à se rencontrer, et où saint Martin a opéré ses premiers miracles, etc..., ne serait-ce pas parler à des sourds et à des aveugles?

« A l'émotion causée par la vente prochaine, se joignent des bruits divers plus ou moins erronés, et dont je ne veux rechercher ici ni la cause, ni le mobile. Je crois utile néanmoins de rectifier certaines de ces erreurs, dans lesquelles nos amis eux-mêmes pourraient tomber à leur insu.

« D'abord, il est bien certain que, quoi qu'il advienne de notre abbaye, — érigée canoniquement par un décret apostolique, et placée sous la sauvegarde du Saint-Siège, et nous imposant la charge spirituelle de la paroisse, *à perpétuité*, nous ne cesserons point de nous considérer comme les gardiens du sanctuaire de Saint-Martin.

« Dispersés ou réunis, nous continuerons notre œuvre : c'est-à-dire que nous ne déserterons jamais le poste d'honneur qui nous a été confié, de concert, par nos deux illustres fondateurs : Mgr Pie, ancien évêque de Poitiers, et notre vénéré Père Dom Guéranger, abbé de Solesmes.

« Notre vie monastique peut être plus ou moins troublée et entravée, mais nous ne céderons pas plus devant la spoliation que devant l'expulsion. Car, si le fait de notre établissement canonique dans l'antique monastère de Saint-Martin, nous a conféré des droits inaliénables, il nous a imposé également des devoirs non moins certains et sacrés, — sans préjudice d'autres titres aussi incontestables pour un homme de bonne foi ou qui n'aurait pas perdu toute notion du juste et de l'honnête. — Notre droit, nous croyons l'avoir établi nettement et d'une manière péremptoire dans une lettre à M. le Secrétaire général de la préfecture, qui nous avait demandé en vertu de quel titre civil nous occupions l'immeuble appelé « le prieuré de Saint-Martin ». Voici cette lettre, qui trouve naturellement sa place ici. Elle est datée du 6 septembre 1888 :

« ... Nous occupons l'ancien prieuré de Saint-Martin en qualité de « prêtres auxiliaires », désignés dans la demande d'autorisation si bien motivée « par Mgr Pie, évêque de Poitiers, et en vertu d'un décret d'autorisation « daté du 24 novembre 1857.

« Ce décret, approuvant sans restriction la demande d'autorisation de « l'évêque, pour le transfert à son évêché d'une maison avec ses dépendances, « sise à Ligugé et appelée le Prieuré de Saint-Martin, dont Mgr Pie était « personnellement acquéreur : ce décret, dis-je, confirme cette acquisition « avec le but précisé dans la requête, savoir : que cet immeuble est destiné « aux prêtres auxiliaires déjà établis dans ladite maison pour le service du « diocèse; et que le motif de son acquisition, faite gratuitement par Mgr Pie, « pour le compte de l'évêché », est celui-ci :

« ... Afin que, devenus légalement propriétaires, les évêques successifs « puissent perpétuellement l'affecter au bien spirituel de leurs diocésains. »

« J'ai cité textuellement.

« Maintenant, ai-je besoin de vous demander, Monsieur le secrétaire « général, si, de bonne foi, l'immeuble de Ligugé peut légitimement être

« vendu, aliéné d'une façon quelconque, ou seulement détourné de sa desti-
« nation précise, sans la demande ou le consentement d'un titulaire de
« l'évêché de Poitiers?

« Pour ce qui nous concerne, nous affirmons — et l'autorité diocésaine
« pourrait confirmer notre affirmation — que nous n'avons jamais cessé de
« remplir envers le diocèse les différents services attendus de nous par
« Mgr Pie, de justifier par conséquent notre titre de *prêtres auxiliaires*, et
« de légitimer ainsi notre occupation du monastère de Saint-Martin de
« Ligugé.

« Voulez-vous me permettre quelques réflexions au sujet de l'administra-
« tion de la mense épiscopale pendant la vacance du siège?

« Il me semble que votre charge d'administrateur vous permet de vous
« mettre au lieu et place du titulaire défunt, et vous oblige de considérer les
« intérêts de la mense au point de vue élevé d'où les « évêques successifs »
« devront les considérer eux-mêmes, s'ils veulent répondre aux intentions
« des fondateurs; notamment : d'acquitter les charges de la dite mense, en
« faisant passer aux destinataires les rentes qui leur sont affectées; ensuite
« de veiller à ce que les différents immeubles produisent les fruits divers
« qu'on a droit d'en attendre, suivant leur nature et le but de leur acqui-
« sition. Il n'y a pas que les produits sonnants qui soient dignes de considé-
« ration — pour les évêques surtout.

« Or, il ne faut pas perdre de vue que Mgr Pie, en procurant gratuitement
« à son diocèse l'acquisition de l'immeuble de Ligugé, s'est proposé exclu-
« sivement d'assurer à son diocèse le concours de prêtres auxiliaires dont il
« avait déjà apprécié les services. C'est donc pour un but tout spirituel et
« religieux que l'acquisition a été faite. Mgr Pie n'attendait donc de sa fon-
« dation, approuvée d'ailleurs par un décret du gouvernement, que des fruits
« spirituels. Donc, encore une fois, vouloir maintenant lui faire produire
« des revenus sonnants, ce serait détourner ledit immeuble de sa destination,
« et méconnaître étrangement la lettre et la pensée du décret, aussi bien que
« l'intention formelle de l'illustre évêque et celle du chapitre diocésain, qui
« avait accepté avec empressement l'œuvre gratuite d'une maison recom-
« mandable à tant de titres ».

« Maintenant que notre droit « d'occupation » a été établi clairement pour tout homme de bonne foi ou libre de préjuger, nous allons en tirer les conséquences, c'est-à-dire montrer combien sont rigoureux les devoirs qui découlent de nos droits. C'est l'objet de la protestation que ma conscience et les obligations de ma charge m'ont forcé d'adresser, le 22 de ce mois, à M. le secrétaire de la préfecture, comme étant, en face de nous, le seul personnage officiel et immédiatement responsable du gouvernement. Dans la violente injustice qui nous est faite, contre tout droit et avec un caractère particulièrement odieux qui en fait un scandale public, la protestation est la seule arme à notre usage. Nous en usons. »

PROTESTATION

« Je proteste au nom de la justice et de la simple équité naturelle, que vous violez en vendant contre tout droit, sans le consentement du vrai

propriétaire, un immeuble diocésain dont nous sommes les légitimes locataires, ou plutôt les usufruitiers.

« Je proteste au nom de la morale et de l'honnêteté publiques que vous outragez par vos affiches officielles, en provoquant les convoitises intéressées d'hommes ignorants ou perfidement trompés, et en les excitant ainsi à une injuste acquisition du bien d'autrui.

« Je proteste au nom de nos deux illustres fondateurs : Mgr Pie et Dom Guéranger, qui, d'un commun accord, ont rendu à sa destination première ce vénérable monument, recommandable à tant de titres, mais tout particulièrement par les souvenirs historiques et religieux qui s'y rattachent.

« Je proteste enfin au nom de la religion et du Saint-Siège, qui sont intervenus solennellement dans la restauration de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, érigée canoniquement par un décret apostolique.

« Maintenant, Monsieur le secrétaire général, je dois vous rappeler que si cette vente illégale se réalise, ce sera un scandale et une iniquité de plus à la charge de nos persécuteurs — sans préjudice de l'excommunication encourue *ipso facto* par les injustes acquéreurs aussi bien que par tous ceux qui auront concouru à cette sacrilège spoliation, au mépris des lois canonique qui protègent les biens d'Église et tout particulièrement les fondations monastiques.

« Ce devoir accompli, nous attendrons en paix l'accomplissement des desseins de la divine Providence au sujet de notre cher monastère. Mais, confiants dans la justice de notre cause, dans la puissante intercession du céleste défenseur des droits de Dieu, l'archange saint Michel, et enfin dans la protection spéciale de notre grand thaumaturge saint Martin, nous garderons l'espoir que le Dieu de toute justice nous ramènera des temps meilleurs et nous rétablira un jour dans tous nos droits.

« † Fr. Joseph Bourigaud,
« *Abbé de Saint-Martin de Ligugé, O. S. B.* »

Le *Journal officiel* publie un décret portant réorganisation de l'administration centrale du ministère des travaux publics.

9. — M. Constans, député, donne sa démission de gouverneur général de l'Indo-Chine.

10. — M. Richard est nommé officiellement gouverneur de l'Indo-Chine en remplacement de M. Constans.

11. — Un grand meeting des ouvriers justiciables du Conseil des prud'hommes des industries diverses de la Seine a lieu à la salle Levis. Cette réunion a pour but de protester contre les décrets de déchéance des conseillers prud'hommes Boulé et Mayer. Une série de discours sont prononcés contre la décision des ministres et, finalement, l'ordre du jour suivant présenté par le Bureau est voté à l'unanimité :

Les justiciables du Conseil des prud'hommes pour industries diverses réunis le 9 septembre, salle Lévis, décident l'envoi des démissions des conseillers prud'hommes ouvriers qui se sont rendus solidaires des protestations, qui ont motivé la déchéance des citoyens Boulé et Mayer, ils s'engagent à réélire tous les conseillers déchus et démissionnaires, aussi

souvent que les élections pourraient être annulées par le gouvernement, c'est-à-dire à faire pour les conseillers prud'hommes démissionnaires ce que les électeurs italiens ont fait pour Cipriani.

Protestent énergiquement contre le ministère Floquet qui, par cette déchéance, a atteint la souveraineté des électeurs et aussi la majorité du Conseil des prud'hommes, qui avaient donné raison aux protestataires par 10 voix contre 9.

12. — M. Carnot quitte Fontainebleau pour se rendre à Cherbourg, en passant par Evreux et Caen. Aucun incident particulier ne signale ce voyage. Le président de la République assiste, à Cherbourg, à des attaques de torpilleurs, avec fonctionnement de projectiles électriques. Les autorités locales lui offrent des banquets et portent des toasts auxquels M. Carnot répond de son mieux.

13. — La première séance du comité central de la Société antiesclavagiste française a lieu, rue du Regard, au siège des Missions étrangères, sous la présidence de S. Em le cardinal Lavigerie. Cette Société a pour président : M. Keller, député, et compte quatorze membres, parmi lesquels MM. Chesnelong, Wallon, sénateurs; comte de Resbecq, comte Albert de Mun, député; général de Charette.

Le comité s'occupe de l'organisation définitive de la Société antiesclavagiste. Plusieurs questions importantes, concernant la marche à suivre de la Société, sont entièrement résolues.

14. — M. Numa Gilly, député du Gard et membre du groupe ouvrier de la Chambre, vient de jeter l'émoi dans le camp des opportunistes de la commission du budget en déclarant, au cours d'une réunion publique, à Alais, que sur trente-trois membres, la commission du budget compte au moins vingt *Wilsons*. De l'échange de lettres et des explications demandées à M. Numa Gilly, il ressort que celui-ci maintient ses affirmations et demande même qu'on le traduise en cour d'assises où il apportera ses preuves et que la majorité de la commission attaquée hésite et déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cet incident.

15. — A la suite de la réunion tenue à la salle Lévis les conseillers prud'hommes ouvriers envoient leur démission au préfet de la Seine en l'accompagnant d'une protestation motivée.

16. — M. d'Ormesson est nommé au poste de chef de service du protocole en remplacement de M. Mollard, décédé.

17. — La date de la rentrée des Chambres est fixée au 15 octobre prochain.

18. — A la suite d'un vote du conseil municipal de la ville de Saint-Denis, abaissant de quelques centimes la taxe du pain, les boulangers de cette ville ferment leurs boulangeries, de là des manifestations tumultueuses qui nécessitent l'intervention de la police et de la force armée.

Les boulangers de Saint-Ouen imitent ceux de Saint-Denis, et là aussi la police doit se montrer.

19. — La contagion des grèves s'étend des boulangers aux ouvriers de la tour Eiffel et aux mineurs des mines de la Loire, et il est à craindre qu'on ne s'entende pas entre ouvriers et patrons; de là des récriminations et des réunions bruyantes.

20. — Le comte Kalnoky, président du Conseil des ministres autrichiens, se rend à Friedrichsruhe auprès de M. de Bismark. Cette entrevue après celle de M. Crispi donne lieu à diverses conjectures dans le monde politique.

21. — La situation s'assombrit du côté des mines de la Loire. Dans une réunion tenue hier soir dans la Bourse du travail de Saint-Étienne, la majorité a voté à l'unanimité la grève générale des mineurs de toutes les compagnies du bassin de la Loire. Les grévistes décident en outre de se rendre aux puits de toutes les compagnies pour engager les ouvriers à cesser le travail. La grève embrasse maintenant la presque totalité du bassin de Saint-Etienne.

22. — Le *Journal officiel* publie le rapport et le décret relatifs à la réglementation de la procédure à suivre dans les cours et tribunaux de la Cochinchine, du Cambodge et du Tonkin.

24. — Inauguration, à Arcis-sur-Aube, du monument élevé à la mémoire de Danton, le célèbre révolutionnaire, l'instigateur et le coopérateur des massacres de Septembre. M. Lockroy, ministre de l'instruction publique et des cultes, préside la cérémonie et fait le panégyrique de Danton. L'éloge est complet et M. Cazot est dépassé. *Vive Danton!*

25. — Mort de l'ex-maréchal Bazaine, à Madrid, où il vivait absolument seul, depuis son évasion de l'île Sainte-Marguerite. Sa femme l'avait quitté pour retourner au Mexique, son pays d'origine.

26. — Un conflit surgit entre le ministre de la marine et la Commission du budget au sujet des réductions qu'elle propose et que l'amiral Krantz ne veut pas accepter. A la suite de la discussion que provoque ce conflit, M. Gerville Réache, rapporteur de la Commission, donne sa démission.

27. — *Le Journal officiel* publie le rapport du ministre de la guerre sur la réorganisation du service de l'aérostation militaire et le décret approuvant cette réorganisation.

M. le comte de Paris adresse au duc d'Audiffret-Pasquier la lettre suivante, dont l'importance n'échappera à personne :

« Mon cher Duc,

« En parlant de la monarchie au banquet du 23, vous avez fait vibrer tous les cœurs. Vous avez montré à la France que cette monarchie sera le gouvernement à la fois le plus conservateur et le plus libéral qu'elle puisse avoir. La nécessité de défendre les grands intérêts sociaux contre l'influence néfaste des institutions républicaines oblige parfois les monarchistes à choisir pour les luttes électorales un terrain commun à tous les conservateurs.

« C'est justement pour cela qu'en dehors de ces luttes, ils doivent, aujourd'hui plus que jamais, affirmer leur foi et leurs espérances. Ils le doivent à eux-mêmes, ils le doivent au pays; et cette sincérité ne saurait nuire aux alliances qu'ils pourront avoir à contracter à la veille du scrutin.

« Je vous félicite donc d'avoir si bien donné l'exemple. J'espère qu'il sera suivi et que votre noble appel aux femmes de France sera entendu comme il le mérite.

« Je termine en vous priant de me croire

« Votre bien affectionné, « PHILIPPE, *comte de Paris.* »

28. — M. le comte de Paris adresse également à M. Bocher la lettre de félicitations suivante :

« Mon cher Monsieur Bocher,

« Je viens de lire le discours prononcé par vous à Pont-l'Évêque au banquet que vous ont offert les électeurs du beau département que vous représentez au Sénat. Je tiens à vous en féliciter. Il est bon que des voix éloquentes comme la vôtre fassent entendre la vérité au pays.

« Vous avez qualifié avec une juste sévérité l'attitude d'une Assemblée discréditée, impuissante, dont les jours sont aujourd'hui comptés et qui s'efforce de prolonger son existence, parce que la majorité de ses membres redoute le verdict du suffrage universel.

« Vous avez raison de rendre justice aux efforts de la minorité courageuse qui, toujours sur la brèche, n'a jamais manqué de défendre les intérêts conservateurs contre les passions et les prodigalités républicaines. Ceux qui ont fait partie de cette minorité pourront se représenter avec confiance devant les électeurs qui les ont nommés. Ils devront leur nouveau succès, non pas seulement à cette union de tous les conservateurs qui a assuré leur nomination en 1885 et qu'il faudra maintenir énergiquement, mais aussi à la lassitude de tous ceux que l'expérience des trois dernières années a désabusés du régime actuel. Ils pourront, sans rompre cette union, demander la révision de la Constitution et protester, comme vous l'avez fait en 1884, à la tribune du Congrès, contre la prétention de mettre la République au-dessus de la volonté nationale.

« Je tiens en particulier à vous remercier de la manière dont vous avez parlé de la monarchie et des services qu'elle seule peut rendre au pays. Elle est la solution nécessaire et, au jour décisif, le parti monarchique verra ses rangs se grossir de tous ceux qui mettent le salut de la Patrie au-dessus de leurs regrets et de leurs préférences.

« Je vous prie de recevoir ici l'assurance des sentiments de

« Votre bien affectionné,

« PHILIPPE, *comte de Paris.* »

29. — Réunion des ministres en conseil de cabinet.

La majeure partie de la séance est consacrée à l'examen de la situation politique générale et des différentes questions qui viendront en discussion à la rentrée des Chambres, notamment de la vacance de l'archevêché de Cambrai, ainsi que des évêchés de Gap et de Saint-Brieuc.

30. — Inauguration de l'École de serrurerie, à Fréville (Somme). MM. Goblet et Lockroy président cette cérémonie. M. Goblet prend la parole au banquet et prononce une longue diatribe contre le général Boulanger, en particulier, et contre le boulangisme, en général, auquel il s'attache à refuser le titre de parti.

1er octobre. — M. Floquet, président du Conseil et ministre de l'intérieur, soumet à la signature du Président de la République, le décret suivant, concernant les étrangers résidant en France.

Article 1er. — Tout étranger non admis à domicile qui se proposera d'établir sa résidence en France devra, dans le délai de quinze jours à partir de

son arrivée, faire à la mairie de la commune où il voudra fixer cette résidence une déclaration énonçant :

1° Ses nom et prénoms, ceux de ses père et mère;

2° Sa nationalité;

3° Le lieu et la date de sa naissance;

4° Le lieu de son dernier domicile;

5° Sa profession ou ses moyens d'existence;

6° Le nom, l'âge et la nationalité de sa femme et de ses enfants mineurs lorsqu'il sera accompagné par eux.

Il devra produire toutes pièces justificatives à l'appui de sa déclaration. S'il n'est pas porteur de ces pièces, le maire pourra, avec l'approbation du préfet du département, lui accorder un délai pour se les procurer.

Un récépissé de sa déclaration sera délivré gratuitement à l'intéressé.

Art. 2. — Les déclarations seront faites, à Paris, au préfet de police, et à Lyon, au préfet du Rhône.

Art. 3. — En cas de changement de domicile, une nouvelle déclaration sera faite devant le maire de la commune où l'étranger aura fixé sa nouvelle résidence.

Art. 4. — Il est accordé aux étrangers résidant actuellement en France et non admis à domicile un délai d'un mois pour se conformer aux prescriptions qui précèdent.

Art. 5. — Les infractions aux formalités édictées par le présent décret seront punies des peines de simple police sans préjudice du droit d'expulsion qui appartient au ministre de l'intérieur en vertu de la loi du 3 décembre 1849, article 7.

Art. 6. — Le président du conseil, ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

2. — Départ de Berlin, pour Munich, Vienne et Rome, de l'empereur Guillaume II. Il est reçu à la gare de Vienne par l'empereur François-Joseph et sa suite, et son séjour en Autriche est signalé par des fêtes publiques.

3. — Le Saint-Siège, officiellement consulté sur la question de la crémation des corps par un grand nombre d'évêques et de catholiques, vient de formuler une décision positive. La décision du tribunal romain, sanctionnée par Léon XIII, interdit, comme un abus condamnable, de brûler les corps humains, le mode d'inhumation des chrétiens étant fondé sur l'usage constant de l'Église, et consacré par ses rites liturgiques.

4. — Le ministre de l'intérieur notifie à M. Lozé, préfet de police, le décret du Président de la République, relatif aux étrangers. A partir d'aujourd'hui les déclarations des étrangers voulant fixer leur résidence à Paris sont reçues à la préfecture de police par un service spécial.

5. — M. Andrieux, député, adresse, à M. le garde des sceaux, une lettre à l'effet d'obtenir des poursuites contre M. Numa Gilly, député du Gard, devant la Cour d'assises, et cela en raison des graves allégations qu'il a produites contre la majorité des membres de la Commission du budget.

6. — M. le Garde des sceaux mis en demeure de donner satisfaction à la plainte déposée par M. Andrieux contre M. Numa Gilly ou de paraître donner raison au maire de Nîmes contre ses collègues, se décide à renvoyer

ce dernier en cour d'assises. Il faut s'attendre de ce côté à des surprises et probablement à de curieuses révélations.

M. Lucien Brun, président du Congrès des jurisconsultes catholiques, à Rome, donne lecture au Saint-Père de l'adresse suivante, dans l'audience de ce jour :

« Très Saint-Père,

« Pendant cette année à jamais mémorable du Jubilé sacerdotal de Votre Sainteté, Rome et le monde ont eu un spectacle comparable aux plus solennelles manifestations de la foi des grands siècles chrétiens.

« Sur cet espace étroit, seul reste des domaines que la Révolution a, pour un temps, ravis à l'Église, peuples et princes se sont donné rendez-vous pour rendre hommage à la souveraineté spirituelle du vicaire de Jésus-Christ et proclamer la nécessité sociale de son indépendance.

« Les nations hier, comme il y a quinze siècles l'empereur Constantin, ont attesté la destinée providentielle de la ville des papes et du sol qui a bu le sang des apôtres. Dans votre Rome, pendant ces heures bénies, tout a disparu sous le flot des multitudes pressées autour de la chaire de vérité; tous les bruits se sont tus, étouffés par la clameur triomphante des foules agenouillées dont la voix chantait l'immuable *Credo* de l'Eglise universelle.

« Nous venons les derniers, très saint Père, les derniers par le rang mais égaux aux premiers par la foi et par l'amour, nous prosterner aux pieds de Votre Sainteté et inscrire humblement votre nom sur cette grande page de l'histoire des pontifes romains.

« Depuis quinze ans, les jurisconsultes catholiques français s'efforcent de démontrer la nécessité sociale de l'accord de la législation de l'Etat avec la législation de l'Eglise. Quelle a été leur joie lorsque votre parole sacrée promulguant, au milieu du trouble des esprits et des luttes homicides des peuples, les principes de la constitution chrétienne des Etats et les bienfaits de l'Eglise, « œuvre immortelle de Dieu », les a confirmés dans la vérité des doctrines qu'ils ont persévéramment professées! Avec quelle admiration ils ont recueilli ces enseignements immortels où resplendit la pure lumière de la vérité religieuse et sociale! Avec quel bonheur ils ont trouvé la formule définitive de leurs plus chères convictions dans ces pages inspirées par l'esprit dont l'assistance divine a été promise à Pierre et à ses successeurs!

« Le temps n'est pas encore éloigné où des sophistes affirmaient dédaigneusement qu'il n'y a plus de questions religieuses. J'ose dire que le Ciel et l'Enfer se sont unis pour leur prouver qu'au fond des querelles qui troublent la paix du monde, il n'y a qu'une question religieuse, la question de savoir si l'Eglise catholique sera traitée comme une société parfaite, souveraine et indépendante. Aussi c'est contre Rome, c'est contre tous les signes extérieurs de la souveraineté temporelle du vicaire de Jésus-Christ que la Révolution dirige ses efforts. Dieu a placé dans vos mains le flambeau qui éclaire la route par où les peuples tendent à la fin qu'il leur a marquée. Jusqu'à la fin des temps l'impiété s'efforcera, mais s'efforcera vainement, d'éteindre cette flamme importune aux passions et à la haine des sectaires.

« C'est cette lumière que nous, appelés par état à l'étude des législations

imparfaites et changeantes comme toutes les œuvres de l'homme, sommes venus chercher à son foyer. Nous avons voulu, près du tombeau des apôtres, aux pieds de leurs successeurs, confesser notre foi au droit immuable, antérieur et supérieur aux constitutions humaines, à ce droit contre lequel nulle puissance ne peut légitimement rien vouloir ni rien ordonner.

« Nous croyons fermement à la souveraineté de l'Eglise. Nous ne méconnaissons pas le précepte divin de rendre à César ce qui est à César, mais nous affirmons que le premier devoir de César, prince, assemblée ou multitude, est de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et de respecter, et de protéger le droit de l'Église, libre dans l'exercice de son culte et de son apostolat, libre dans l'indépendance souveraine de son gouvernement. »

RÉPONSE DU SAINT-PÈRE

« C'est avec une joie très vive, chers fils, que Nous recevons aujourd'hui le pèlerinage des jurisconsultes catholiques de France; Nous ne doutons pas, en effet, comme on l'a si bien dit tout à l'heure, que, bien que venus les derniers, vous ne le cédez à personne dans les sentiments de dévouement que vous professez envers ce Siège apostolique, dévouement que vous exprimez d'une façon constante par les travaux que vous poursuivez depuis longtemps pour la défense des droits de l'Église.

« Dans ces travaux, vous vous inspirez de la nécessité sociale de l'accord de la législation civile avec les lois divines et ecclésiastiques. Nous-même Nous n'avons pas cessé, dans Nos lettres encycliques, d'enseigner aux peuples et à leurs gouvernements qu'au fond de toutes les questions qui troublent le monde, c'est de la question religieuse qu'il s'agit. Nous leur avons démontré que le seul remède au mal social, c'est précisément cet accord que vous cherchez à établir et dont vous prouvez la nécessité. Nous leur avons dit, et Dieu aidant, Nous ne cesserons, dans la mesure de Nos forces, de leur redire que la solution du problème social n'est pas ailleurs, et qu'en dehors de ces principes il demeurera toujours menaçant et insoluble. Mais, pour cela, Nous avons besoin du concours des fidèles catholiques, empressés à recevoir, à propager et à pratiquer Nos enseignements.

« Continuez donc, de votre côté, chers fils, à travailler comme vous l'avez fait et comme vous le faites en demandant à Dieu, source de toute vérité et de toute lumière, qu'Il vous illumine et vous guide, en réclamant pour l'Eglise cette souveraine indépendance dont elle a besoin pour remplir efficacement sa mission. C'est l'Eglise qui, la première, enseigne qu'il faut rendre à César ce qui est à César, mais aussi il faut premièrement rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et c'est pourquoi l'Eglise doit être indépendante dans les limites de sa sphère.

« Afin que vous puissiez de plus en plus concourir à cet heureux résultat, Nous demandons à Dieu qu'Il fasse descendre ses bénédictions sur vous tous ici présents, sur tous les jurisconsultes catholiques, sur toutes vos familles et sur toute la France.

« Nous appelons aussi tout particulièrement cette bénédiction sur vous, Mgr l'Evêque de Grenoble, dont Nous avons été heureux d'entendre les

excellentes paroles sur votre diocèse et sur ces bons religieux, fils de Saint-Bruno, dont Nous célébrons aujourd'hui la fête. »

7. — M. Carnot poursuit son voyage à travers les départements qu'il visite, sans donner lieu à quelque incident notable. Des banquets *officiels*, des toasts et des discours roulant toujours dans le même cercle d'idées, quelques rubans et des palmes académiques distribués çà et là aux autorités administratives, tel est invariablement le spectacle auquel assiste le public curieux qui se presse le long du parcours présidentiel.

8. — Le *Journal officiel* publie un important mouvement administratif comprenant trois préfets, seize sous-préfets, cinq secrétaires généraux et sept conseillers de préfecture.

9. — Un certain nombre de chambres de commerce adressent aux ministres des finances et du commerce une pétition dans laquelle elles exposent que depuis plusieurs années les ventes des marchands forains ont pris un développement considérable et porté un grave préjudice au commerce des localités qu'ils traversent sans que leurs charges soient en rapport avec leurs bénéfices. Elles demandent, en conséquence, qu'on soumette ces industriels nomades à une patente spéciale dans toutes les communes où ils vont faire le commerce. Le produit de cette nouvelle taxe viendrait en diminution sur le total des patentes actuelles des commerçants.

10. — La commission du budget, après une discussion assez animée, nomme M. Jules Roche pour son rapporteur général.

Le ministre de la guerre adresse aux autorités militaires et aux préfets les instructions relatives au recensement des chevaux, juments, mulets et mules pour l'année 1889. Aux termes de ces instructions, les maires devront publier dans les premiers jours de décembre un avertissement adressé à tous les propriétaires en nom particulier ou collectif pour les informer qu'ils doivent se présenter à la mairie avant le 1er janvier pour faire leur déclaration.

11. — Arrivée à Rome de l'empereur d'Allemagne. Il est reçu à la gare par le roi Humbert et les grands dignitaires de sa cour.

12. — L'empereur Guillaume II rend visite au Saint-Père. Il est reçu par Léon XIII dans la salle faisant suite à celle du trône et conduit par le Saint-Père dans son cabinet particulier. Après l'audience papale brusquement interrompue par l'entrée du prince Henri, Guillaume se rend chez le cardinal Rampolla, puis il visite le Vatican, Saint-Pierre, et retourne directement au Quirinal dans ses propres équipages.

13. — Encore une querelle d'Italien, à propos d'un règlement scolaire en Tunisie.

Le consul italien de Tunis informe M. Massicault, notre représentant auprès du bey, que le décret récemment rendu sur l'enseignement, ne saurait s'appliquer aux écoles italiennes et que son gouvernement n'en permettrait pas l'inspection.

L'Italie, pour appuyer ses privilèges, invoque comme principal argument que le bey lui a concédé un terrain pour la construction d'une école.

M. Massicault transmet immédiatement au cabinet de Paris toutes les pièces relatives à cette affaire.

14. — Des élections sénatoriales ont lieu dans la Haute-Vienne et dans l'Eure-et-Loir. Après plusieurs tours de scrutin les candidats républicains l'emportent sur les monarchistes.

15. — Rentrée des Chambres. M. Floquet, président du Conseil, dépose sur le bureau de la Chambre, son projet de révision de la Constitution, Après une discussion assez animée, le projet ministériel est renvoyé à la Commission chargée d'étudier les propositions de réformes constitutionnelles.

16. — Les projets de révision de la Constitution abondent à la Chambre des députés. Hier c'était le projet ministériel, aujourd'hui c'est le projet de M. Dugué de la Fauconnerie demandant la révision des lois constitutionnelles, après que la nation aura été appelée à faire connaître, par de nouvelles élections générales, sa volonté sur le sens de la révision. Ce nouveau projet ne fait pas le jeu des opportunistes, aussi en repoussent-ils l'urgence.

17. — L'union conservatrice de la Chambre se réunit sous la présidence de M. le baron de Mackau. Ce dernier, dans un remarquable discours, constate que le désarroi est partout; dans les régions gouvernementales, dans le Parlement et dans le pays. Seuls, les conservateurs sont restés fermes, unis, calmes, confiants dans l'avenir et s'en référant à la volonté nationale qui doit être appelée à se prononcer, dans un bref délai, sur les destinées du pays.

18. — La droite royaliste se réunit sous la présidence de M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville. Après un échange d'observations entre Mgr Freppel, MM. de Doudeauville, Keller, de la Billiais, de Lanjuinais, de Mun, de Cazenave, de la Batie et de Maillé, la réunion adopte à l'unanimité un ordre du jour affirmant que la monarchie nationale, personnifiée par M. le comte de Paris, sauvera, seule, la France des périls de tout genre qu'elle court en ce moment.

19. — MM. Floquet et Michelin sont entendus par la Commission de révision. M. Floquet fournit des explications notamment sur les attributions que son projet de révision donne au Conseil d'Etat.

20. — *Le Journal officiel* contient plusieurs décrets nommant un préfet dans le Jura, un maitre de requête au Conseil d'Etat, un sous-préfet à Prade et un conseiller de préfecture dans la Haute-Savoie et plusieurs généraux de division et de brigade.

21. — Le général de Miribel est nommé commandant du 6e corps d'armée en remplacement du général Février, atteint par la limite d'âge.

22. — La Chambre des députés aborde la discussion générale du budget. M. Daynaud ouvre le feu par une charge à fond de train contre la mauvaise gestion de nos finances pendant les trois dernières législatures. Il prouve, pièces en main, au grand déplaisir de la gauche qui rugit, que, pendant la première de ces législatures, les dépenses se sont accrues immodérément. En 1881, elles se sont élevées à 4 milliards 60 millions en augmentation de 968 millions; la seconde législature a encore été plus dissipatrice et surtout plus coupable. Les budgets n'étaient pas sincères. Aux élections de 1885, on a promis au pays des économies qu'on n'a pas faites. Le budget de 1888 a été voté dans des conditions lamentables et celui de 1889 ne se présente pas dan des conditions meilleures.

MM. de Jouvencel, Amagat, Javal et d'Aillères qui se succèdent à la tribune font également, chacun à son point de vue, la critique de la mauvaise gestion de nos finances.

Notre Très Saint-Père le pape Léon XIII adresse au Cardinal Lavigerie le bref suivant :

« Notre Cher Fils, Salut et bénédiction apostolique,

« Pressé par Notre Charité, Nous vous avons confié une œuvre à coup sûr grande et difficile, en vous demandant de tenter généreusement, par tous les moyens en votre pouvoir, de mettre fin en Afrique à l'esclavage de tant d'infortunés. Vous l'avez acceptée avec tant de dévouement qu'il était facile de voir avec quel cœur et quelle élévation de sentiment vous agissez, lorsqu'il y va du salut des hommes. Nous voyons maintenant par vos lettres que votre zèle pour cette entreprise augmente chaque jour votre ardeur et votre courage, et que non seulement vous ne refusez pas des travaux même excessifs, mais qu'encore vous les désirez et vous les recherchez.

« C'est pourquoi Nous ne pouvons et même Nous ne devons pas tarder plus longtemps à vous témoigner, comme Nous le faisons par ces lettres, que Nous approuvons grandement les commencements de votre entreprise et que nous sommes heureux de les voir aussi louer sans retard par les Evêques.

« Nous souhaitons et Nous demandons à Dieu que vous obteniez, dans une cause si noble et si excellente, tout le succès que vous désirez. Ce qui est fait déjà Nous permet, du reste, d'y avoir confiance, avec le secours de la grâce divine. Les souverains de l'Europe sont d'accord qu'il convient de s'opposer à un si grand mal, avec plus de force que par le passé. Ils en sont convenus à la conférence de Berlin. Nous voyons aussi que la pitié d'un très grand nombre de personnes privées a été excitée par vos lettres et par vos discours, et cela, comme votre rapport écrit Nous le confirme, non seulement parmi vos concitoyens, nation toujours magnanime (*magnanimum genus cives tuos*), mais encore parmi les Belges, toujours prêts à venir au secours des misères d'autrui, parmi les Anglais, qui, depuis si longtemps, ont si bien mérité de la cause des esclaves noirs, et parmi les catholiques de l'Allemagne et ceux du Portugal, dont la piété nous promet de tout attendre.

« Nous ne doutions pas enfin davantage que les Italiens et les Espagnols ne deviennent, avec le même cœur, les promoteurs et les auxiliaires d'une telle œuvre. Si, en faisant simplement mieux connaître l'infâme et horrible esclavage africain, vous avez pu enflammer ainsi tout d'un coup les esprits et les porter à chercher sans délai des remèdes à un tel mal, en excitant ces vifs sentiments d'humanité et de charité chrétienne. Nous avons le droit de penser que l'approbation et la faveur que vous avez obtenues déjà de l'Europe assurent pour l'avenir son concours et son appui.

« Nous ne vous exhorterons donc pas, car de quelle exhortation aurait besoin un si ardent courage? Mais Nous vous féliciterons de ce que vous êtes disposé à continuer cette œuvre par la grâce de Dieu, avec le même zèle et

la même constance. Certes, vous ne pouvez employer nulle part ailleurs plus utilement votre charité épiscopale, et il n'est guère d'œuvre où vous puissiez mieux mériter du nom chrétien. La liberté est, en effet, à un titre égal, le bien propre de tous les hommes, et elle n'est pas moins fondée sur le droit naturel.

« Si quelques-uns ont osé dire que l'Eglise a, dans d'autres temps, favorisé l'esclavage ou qu'elle n'a pas assez travaillé à l'abolir, ceux-là ne se montrent ni reconnaissants envers elle, ni instruits des faits véritables, car l'histoire établit avec évidence ce que les hommes apostoliques ont fait pour une telle cause, même en Afrique, et ce que, dans cette ville de Rome, capitale du monde catholique, les Souverains Pontifes ont entrepris dans le même but.

« Pour vous, ne doutez point que Nous ne cherchions à aider, par tous les moyens en Notre pouvoir, vos projets et votre zèle. Recevez, comme preuve de cette volonté de Notre part, les TROIS CENT MILLE FRANCS que Nous vous envoyons de grand cœur, pour que vous les partagiez, comme vous le trouverez plus convenable, entre les Conseils ou Comités établis pour l'abolition de l'esclavage.

« Rien ne peut être plus doux à Notre cœur que de venir ainsi au secours d'hommes si cruellement traités, et Nous pensons que les catholiques de toutes les nations, dont la générosité s'est montrée si grande envers Nous, principalement pendant cette année, seront heureux d'apprendre que leur munificence a pu Nous servir aussi à réparer tant d'atroces injustices, et à défendre, dans un si grand nombre de nos frères, la dignité de la nature humaine.

« Courage donc, Notre cher Fils, et mettez votre ferme espérance dans ce Dieu qui est le Père et le Sauveur de tous les hommes. Comme gage de son appui et de notre paternelle bienveillance, Nous donnons, très affectueusement dans le Seigneur, Notre bénédiction apostolique à vous, Notre cher Fils, à votre clergé et à tout votre peuple.

« Fait à Rome, auprès de Saint-Pierre, le dix-septième jour de l'année 1888, onzième de Notre Pontificat.

« LÉON XIII, PAPE. »

23. — La discussion générale du budget continue à la Chambre des députés. M. Jauvès essaie de réfuter les arguments apportés la veille par M. Amayat; il prétend que l'administration actuelle des deniers publics est aussi bonne que les administrations qui l'ont précédée.

M. de Soubeyran critique le maintien du budget extraordinaire. Enfin M. Jules Roche, rapporteur général du budget, s'attache dans un long discours à justifier les dépenses votées par les deux dernières Chambres et il fait appel à la Concorde.

Charles de BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Traité de physique conformes aux programmes des classes de mathématiques élémentaires, du baccalauréat ès sciences, et des écoles du gouvernement. Un beau volume in-8° de 900 pages et orné de 800 gravures. Prix : 10 francs. Paris, librairie Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères.

Eléments de physique conformes aux programmes de 1885 pour les classes de lettres des lycées, et aux programmes de l'enseignement supérieur des jeunes filles. Un beau volume in-8° de 650 pages et orné de 500 gravures. Prix : 8 francs.

L'auteur, M. Félix Fraiche, professeur depuis près de vingt ans au collège Stanislas, s'est attaché dans la rédaction de ces deux ouvrages, à être complet, sans outrepasser cependant les bornes d'un traité élémentaire. Toutes les théories physiques y sont abordées et développées, suivant les idées modernes, avec clarté et précision, à l'aide de l'expérience et du calcul toutes les fois qu'il a paru nécessaire, mais sans faire usage des mathématiques spéciales, et sans tomber dans un excès trop commun de nos jours, par suite duquel la physique tend à devenir une annexe de la mécanique et de l'algèbre supérieure.

Tous les développements théoriques sont limités à la partie réellement physique; ils s'arrêtent là où commencent les sciences annexes sans utilité pour les candidats aux Ecoles. On trouvera donc dans cet ouvrage tous les principes fondamentaux des machines *à vapeur*, des machines *magnéto-électriques*, de la *télégraphie*, du *téléphone*, de l'*analyse spectrale*, des *interférences*, de *la polarisation*, etc. L'élève aura de tout cela une notion suffisante et précise sans détail inutile, et sans description d'appareils compliqués, variables suivant les constructeurs, ou en usage seulement pour les recherches scientifiques.

L'ouvrage sera utile à tout élève qui suit un cours de physique; il y retrouvera sans peine tout ce qui lui sera enseigné, et, dans la plupart des cas, comme cela lui sera présenté. Il sera encore plus utile à celui qui désirerait apprendre la physique sans professeur, car, et c'est là surtout ce qui constitue le mérite et la nouveauté de ce traité physique, il est la reproduction des leçons orales de l'auteur, en y conservant les exemples, les répétitions mêmes propres à mieux faire saisir l'idée théorique, toutes choses que l'expérience d'un long professorat peut seule inspirer à un auteur.

Les figures, au nombre de près de 800, sont conçues dans le même esprit. Pour chaque appareil, chaque démonstration, il y a une figure schématique, celle que le professeur dessine au tableau et que l'élève doit savoir reproduire. Quant aux bois si détaillés et si nombreux que l'on se plaît encore à multiplier dans les divers traités de physique, ils sont, par leur complication même, plutôt un danger qu'une ressource pour l'élève. Celui-ci, en effet, ne sait pas distinguer la partie utile des accessoires accumulés par le constructeur et variables avec chacun d'eux; il ne sait ce qu'il doit reproduire au tableau, et s'effraie d'une exubérance de détails dont il ne peut apprécier l'importance ou l'inutilité. Sans bannir absolument ce genre de figures, il n'en a été fait qu'un usage restreint, et les modèles ont été choisis parmi ceux de nos meilleurs constructeurs, mais jamais au détriment de la figure schématique, seule utile, seule indispensable.

Le traité de physique pour les classes de lettres renferme toutes les matières du programme de 1885 pour les classes de troisième, seconde et philosophie. Ici plus de calcul, l'expérience est toujours le point de départ du raisonnement par lequel l'élève est conduit à la conception complète de tous les principes de la science physique qui ne sortent pas du cadre de l'enseignement secondaire. Ce traité est à la fois un livre d'instruction et un livre de lecture; il correspond aussi en tout point aux programmes de l'enseignement supérieur des jeunes filles, dont l'auteur s'est beaucoup occupé depuis de longues années, et pour lequel il est fort apprécié.

Les figures sont du même genre que celles du volume destiné aux mathématiciens, et ce traité élémentaire peut parfaitement suffire à tout élève qui veut, sans professeur, préparer son examen de philosophie, ou savoir en physique tout ce qu'un homme doit savoir, quelle que soit sa carrière.

Nous ne pouvons que recommander ces deux ouvrages, non seulement aux élèves, mais aussi aux jeunes professeurs, un peu novices encore dans un ordre d'enseignement qui exige plus que le savoir personnel. La longue expérience de l'auteur, son enseignement recherché à Paris dans plusieurs établissements d'instruction, portent à croire que ses livres rendront service aux maîtres tout comme à leurs élèves.

L'Amiral Courbet d'après ses lettres, par Félix Julien. 1 beau volume in-12 de 315 pages, prix : 3 fr. 50.

Il vient de paraître sur notre grand et héroïque marin Courbet un livre bien instructif, bien fait pour impressionner le lecteur : *L'Amiral Courbet d'après ses lettres*, par Félix Julien.

Ces lettres, les unes inédites, les autres déjà publiées, sont accompagnées de considérations diverses, de commentaires relatifs aux faits qui s'y rapportent C'est une étude saisissante, le jugement de l'histoire sur les événements contemporains.

On y voit le héros du Tonkin sous sa double et resplendissante auréole d'homme de guerre et de patriote.

Homme de guerre sur terre et sur mer, c'est lui qui, par des exploits mul-

tipliés et surprenants, ramène sous nos pavillons la victoire infidèle : M. Julien raconte et dramatise ces exploits.

« Patriote, Courbet le fut jusqu'à l'anéantissement de lui-même. Quelquefois, comme cela s'était déjà vu en 1870-71, les ordres les plus insensés lui arrivaient de la part du gouvernement : il se maîtrisait, s'enfermait dans sa cabine, prenait sa tête dans les mains, se creusait le front, cherchait, combinait, trouvait le succès là où l'échec était absolument certain. »

Nous n'en disons pas davantage, laissant au lecteur la surprise des révélations qu'il y trouvera.

L'Amiral Courbet d'après ses lettres est une vraie page de notre histoire contemporaine : il faut la lire, et pour le héros qu'elle glorifie, et l'enseignement national qui s'y attache pour tous.

Les Mémoires de M. de Falloux, par M. Eugène Veuillot, 1 beau volume in-12, titres rouge et noir, XXI-357 pages. Prix : 3 francs.

Les Mémoires de M. de Falloux, redressés par M. Eugène Veuillot, forment l'un des épisodes les plus intéressants de notre histoire contemporaine si peu connue des jeunes générations et pourtant si importante à connaître quand on veut juger les événements ou les hommes de notre temps.

Les questions de *l'Enseignement*, de *l'Expédition de Rome*, la *Question romaine*, la question du *libéralisme* et toutes les discussions capitales qui ont eu lieu depuis cinquante ans entre les deux écoles sont condensées et résumées dans ces pages où la logique de M. Eugène Veuillot se montre dans tout son éclat et domine son adversaire.

Les Œuvres polémiques de Mgr Freppel. 1 beau volume in-12 de 574 pages, titres rouge et noir. Prix : 3 fr. 50.

Au moment où les Chambres viennent de rentrer en scène, nous nous empressons de signaler la publication du 9e volume des *Œuvres polémiques de Mgr Freppel*.

Il contient : les *Discours* de l'Évêque-Député prononcés par lui à la Chambre, du 1er juin 1886 au 22 mars 1888; ses *Observations* présentées au cours des diverses séances; sa belle et patriotique *Lettre* à M. Émilio Castelar, sur la nécessité de la restitution de l'Alsace-Lorraine comme gage de la paix européenne.

Les discours sont au nombre de 30 et roulent sur toutes les questions les plus palpitantes à l'ordre du jour : Sur *l'abrogation du Concordat, l'instruction primaire, la laïcisation des écoles, le service militaire pour tous*; sur *les affaires de Madagascar*, du *Tonkin* et le *domaine colonial*; sur la *loi des funérailles*, sur le *surmenage scolaire*, sur *l'aumônerie dans les prisons*, sur *le duel*, sur le *budget des cultes*, sur *les caisses de prévoyance pour les ouvriers mineurs*, etc., etc. Tous débats que les incidents de la vie politique et les orages de la tribune ramènent sans cesse à la surface agitée de l'opinion publique.

Il faut voir comment l'évêque d'Angers les a traités et résolus en grand évêque et en grand Français. C'est un arsenal où l'on puise la vraie doctrine sur toutes les questions religieuses et politiques agitées de notre temps.

Les neuf volumes qui forment *les Œuvres polémiques de Mgr Freppel* se vendent 30 francs, payables 5 francs par mois.

Code manuel des Lois civiles ecclésiastiques, par Armand Ravelet, avocat à la Cour de Paris. — 3e édition, revue, corrigée et mise au courant de la jurisprudence actuelle. 1 beau vol. in-12 de IX-42 pages. Prix : 3 francs. — Librairie Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères. Paris.

L'ardeur de la lutte politico-religieuse dans laquelle s'est jetée la République soulève journellement les plus regrettables conflits entre les autorités civile et religieuse, entre les communes et les fabriques, entre les maires et les curés.

Nos lecteurs nous demandent à tout propos quel livre de législation net, précis, comblé de documents et de faits, et surtout d'un prix exceptionnellement modique, peut bien exister sur ce sujet?

Nous sommes heureux de leur indiquer le volume suivant : CODE MANUEL DES LOIS CIVILES ECCLÉSIASTIQUES, par Armand Ravelet, avocat à la Cour de Paris, etc.

C'est une *troisième édition* qui vient de paraître. Elle a été revue conjointement, augmentée et mise au courant de la jurisprudence actuelle par un ecclésiastique : Mgr Bernardin Gassiat, protonotaire apostolique, docteur en théologie et en droit canon, et par un ancien magistrat : M. Raphaël Trocmé, ancien maire, président de conseil de fabrique. — Les fonctions respectives des deux collaborateurs disent assez que le livre est tout fait de science, d'expérience et de pratique.

Aussi le signalons-nous avec tout notre empressement, à cause des grands services qu'il rendra au lecteur.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 13, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

LES EXTASES, LA MÉDECINE ET L'ÉGLISE

I

SENTIMENTS DE LA MÉDECINE MODERNE SUR L'EXTASE ET SES RAPPORTS AVEC L'HYSTÉRIE

En général, et à moins d'y être forcé par le devoir professionnel, il est rare qu'on s'occupe des découvertes vraies ou supposées de la médecine moderne. Il arrive pourtant quelquefois que le public en soit saisi, qu'il s'y intéresse; et, alors, il est bien aise d'avoir sous la main les éléments nécessaires, non seulement pour les comprendre, mais encore pour en discuter la valeur.

C'est ce que nous avons vu, il y a quelques années, à propos des fameux bacilles cholériques du docteur Koch, de la méthode antirabique de M. Pasteur, de la vaccination prophylactique contre la fièvre jaune de Freyre, et, un peu plus tard, de l'hypnotisme, à l'occasion des expériences retentissantes de Donato.

Ainsi en est-il aujourd'hui de l'hystérie, de la grande et de la petite, depuis les observations désormais célèbres faites par le docteur Charcot et par ses collègues et disciples à l'hospice de la Salpêtrière.

Mais, ainsi qu'on l'avait déjà constaté quelque peu pour l'hypnotisme, le bruit mené autour de ces dernières expériences est autrement motivé que celui des premières. Alors, on n'avait qu'un but : faire connaître la cause probable et la cure de certaines maladies meurtrières. Maintenant, les incrédules affichent une autre prétention, celle d'avoir trouvé dans leurs observations hystérologiques l'explication naturelle de certains phénomènes diversement attribués, jusqu'à présent, soit à l'obsession diabolique, soit à la grâce surnaturelle, tels que les extases, les visions, les révélations,

les stigmates et autres prodiges. Comme conclusion, ils déclarent l'Église convaincue par le progrès scientifique de s'être ignominieusement trompée dans l'institution de ses exorcismes, dans son appréciation des soi-disant *grâces gratuites*, et ils frappent du même anathème la Sainte Écriture, qui raconte des visions, des révélations, et les prétendues délivrances de possédés, opérées par Jésus-Christ et ses disciples.

Pour nous en tenir aux extases et aux visions mises par nous au premier rang, le lecteur peut se faire une idée de la manière dont les livres modernes de médecine en parlent, en parcourant le classique *Dictionnaire de médecine et de chirurgie*, grande compilation à laquelle ont collaboré les médecins les plus renommés de France. Le docteur Michéa a fourni, entre autres, l'article qui se trouve au mot EXTASE, et où il a condensé les doctrines d'autres médecins, dont, à la fin, il indique le nombre. Nous ne nous attarderons pas à relever les inexactitudes historiques, médicales même qui émaillent cet article, véritable monument de superficialité scientifique. Tout ce que nous voulons pour le moment, c'est en résumer la doctrine relative à la nature de l'extase.

Le docteur Michéa commence par dire que l'extase, qui EST TOUJOURS UN ÉTAT MORBIDE (1), se présente sous deux formes principales. Dans l'une, qui est la plus ordinaire, et, par conséquent la mieux connue (*pour qui l'a étudiée à fond comme l'Église*), la contemplation se porte aux pensées mystiques. Dans l'autre, au contraire, elle se porte sur des objets étrangers à la religion. Il dit ensuite que, du temps d'Hippocrate, le mot *extase* avait un autre sens qu'aujourd'hui et servait à désigner la frénésie et la manie; que, chez les modernes, l'extase passa longtemps pour un phénomène surnaturel, appartenant au domaine tantôt de l'hagiographie, tantôt

(1) Voilà ce que Michéa se plaît à définir et a donné pour défini, sans preuves et sans prévenir que d'autres docteurs appartenant à la même école rationaliste pensent d'une manière différente. Ainsi Brière de Boismont distingue deux espèces d'extases mystiques : qu'il appelle la physiologique, et la morbide. Il attribue la première aux prophètes, aux saints, et à quelques personnages illustres dont « les extases n'étaient que l'effet d'une profonde méditation, une illumination subite de la pensée et une intuition extraordinaire ». Il range dans la seconde classe les extases connexes avec l'hystérie, avec la catalepsie et autres troubles du système nerveux. Il suffit d'avoir le sens commun pour comprendre que la distinction de Brière de Boismont offre en soi plus de vraisemblance que l'assertion non moins gratuite que dogmatique de Michéa.

de la démonologie. (*Nous verrons comment l'Eglise a toujours très bien connu et observé l'extase naturelle.*) « Revendiquée par la médecine au dix-huitième siècle, continue Michéa, et confondue avec la catalepsie, elle en fut séparée ensuite par Sauvage, lequel pourtant n'omet pas de parler de l'extase mystique. Jusqu'à la moitié du siècle dernier, l'extase mystique n'avait pas encore été comprise dans le cercle de la pathologie, du moins en France, malgré les efforts de Frédéric Hoffmann, de Zimmermann et de Tissot. »

Après avoir donné comme chose décidée que dans l'extase il n'intervient jamais d'élément surnaturel, Michéa se met à exposer l'étiologie de l'extase, comme on a coutume de le faire pour les autres maladies, confondant pêle-mêle, sous le titre de causes déterminantes, les fortes commotions, les peurs, l'amour contrarié, l'enthousiasme scientifique et littéraire et surtout le sentiment religieux. A ces causes viennent s'ajouter certains adminicules externes, comme la méditation à portes et fenêtres closes, loin de tout bruit, ainsi que le recommandait saint Ignace de Loyola (*lequel, entre parenthèses, n'a jamais enseigné la manière d'entrer en extase*).

Ici, l'auteur nous apprend qu'on peut provoquer l'extase par des moyens mécaniques, par exemple, en pensant à la divinité et en tenant la tête et le corps immobiles, ou bien en retenant, autant que possible, la respiration, en faisant des aspirations profondes, etc. Le brave docteur a pris cet usage et l'efficacité de ces pratiques dans l'histoire d'hérétiques visionnaires ou dans celles des Petites-Maisons. Enfin, parmi les causes prédisposantes, il nomme le tempérament nerveux, plus fréquent dans le sexe faible, les veilles et le jeûne, recommandés, dit-il, par tous les ascètes païens et chrétiens, pour faciliter l'élévation de l'âme à Dieu.

Après l'étiologie vient la symptomatologie, c'est-à-dire la description des symptômes de l'extase, regardée par Michéa, ainsi que nous l'avons dit, comme une maladie particulière et distincte.

Ici encore, nous devons nous contenter des observations que suggère l'étroitesse scientifique de son exposé. Au milieu d'un grand nombre de symptômes vulgaires, mal définis et même inexacts, Michéa rappelle d'abord l'insensibilité de l'œil, puis celle, plus notable encore, du tact; il dit comment se conserve ou du moins ne se perd qu'en dernier celle de l'ouïe. Mais il ne dit rien, — par oubli sans doute, — de la rigidité des membres, qui pourtant

est un des symptômes les plus importants, même aux yeux d'un médecin incrédule. Ce qu'il n'oublie pas, par exemple, c'est de réduire absolument à l'hallucination toutes les visions, quelles qu'elles soient, avec ces étranges paroles: « A mesure que la sensibilité générale ou spéciale s'émousse (dans l'extatique), l'idée-image, au contraire, se renforce et s'approche petit à petit de l'hallucination, à laquelle finalement elle aboutit (1). »

Un peu plus bas, Michéa mentionne un symptôme intermittent de l'extase chrétienne, « autrefois difficile à expliquer »; c'est une sensation illusoire de légèreté de son propre corps, qui fait croire à l'extatique qu'il ne touche plus la terre et qu'il va se soulever en l'air. « Ce phénomène, qui est un des effets les plus constants du *haschisch* (2), qui est un symptôme commun à plusieurs névroses et qui a sa source principale dans une paralysie du sens musculaire ou d'activité musculaire; ce phénomène, dis-je, duquel provient le nom de *ravissement*, produisait une telle illusion à sainte Thérèse, que, redoutant d'être ravie en l'air, surtout en présence du public, elle se jetait bouche à terre dès qu'elle se sentait envahie par cette sensation. »

Il y a au moins un vernis scientifique dans cette explication; nous verrons, dans des cas particuliers, s'il a quelque consistance. Mais le docteur Michéa ne se démonte jamais, lors même que la science ne lui offre aucune issue, comme dans le phénomène des stigmates. Il se tire d'affaire avec une imperturbable désinvolture en révoquant en doute les faits. Que si, par hasard, on cite quelque cas bien démontré, il a l'explication toute prête, et quelque grossière qu'elle soit, il ne doute point qu'elle ne soit acceptée dans son école plutôt que d'admettre le surnaturel. « Raisonnant par voie

(1) Si la proportion était exacte, — mais elle ne l'est point, pas même pour l'hallucination hystérique ou n'importe quelle hallucination nerveuse, — il fallait de toute manière l'exprimer dans l'ordre inverse et dire : plus la fixation de l'esprit sur l'objet contemplé croît en intensité, plus la sensibilité diminue. Ce n'est pas l'insensibilité qui détermine l'extase de l'âme, mais bien l'extase qui produit médiatement ou immédiatement l'insensibilité.

(2) Le *haschisch* est une préparation enivrante composée d'extrait de chanvre bouilli avec du beurre et assaisonné ensuite avec du sucre. Les Orientaux en font un grand abus à cause de la douce ivresse, embellie d'images et d'idées délicieuses, qu'il produit. On sait que le célèbre *Vieux de la Montagne* maintenait au moyen du *haschisch* le fanatisme religieux de ses sicaires, qui, pour ce motif, s'appellèrent *hasch'schin*, mot dont nous avons fait celui d'*assassin*.

d'induction, dit-il (c'est-à-dire *partant de certains faits connus*; *mais quels sont ces faits?*), on est arrivé à admettre que, voulant figurer sur eux-mêmes le supplice de la croix, certains extatiques pouvaient, sans en avoir conscience, se faire avec les ongles des écorchures et des égratignures qu'ils prenaient de bonne foi pour les stigmates, comme on voit chaque jour, dans nos asiles d'aliénés, des malades se battre et se blesser en accusant autrui de ces méfaits. »

N'allons pas plus loin. Le lecteur est en mesure désormais de connaître les idées courantes de la médecine moderne relativement à l'extase et aux autres phénomènes qui l'accompagnent ou la touchent de près. L'unique modification que les derniers travaux aient apportée a été de la rattacher d'une manière plus précise, comme effet, à telle ou telle autre maladie nerveuse et, de préférence, à l'hystérie.

On n'a pas perdu le souvenir des ardentes polémiques soulevées en Belgique et en Allemagne, à l'occasion de la célèbre extatique et stigmatisée contemporaine, Louise Lateau. L'école rationaliste épuisa, à cette occasion, tous les systèmes possibles pour expliquer le phénomène.

L'éminent médecin Virchow a peut-être dit plus vrai qu'il n'en avait l'intention, en résumant son avis en ces deux paroles : *Ou jonglerie ou miracle!* La première hypothèse ayant été exclue avec la dernière évidence, il ne restait que la seconde.

Le docteur Warlomont s'est prudemment tenu dans les généralités, attribuant l'extase « à l'influence d'un trouble nerveux, analogue à ceux dont dépendent les névroses (1) ». Quant aux stigmates, il recourt, lui aussi, à l'expédient désespéré des ongles; ce qui lui a valu une verte leçon, et non imméritée, de Lefèbvre, avec des arguments spéciaux, qui démontrent en même temps l'absurdité de la théorie.

Boëns inventa, pour Louise Lateau et quelques extatiques semblables, une névrose spéciale qu'il intitule christomanie, et il pensait réfuter ainsi le docteur Johnen, qui prétendait y découvrir une variété d'hystérie (2).

En ce moment, la mode est à l'hystérie. « Je ne nie pas, écrit Richer, que l'extase ne puisse se rencontrer en dehors de l'hystérie,

(1) Warlomont, *Louise Lateau. Rapport médical.* Bruxelles, 1875, p. 117.
(2) Boëns, *Louise Lateau*, 2e édition. 1875, p. 260.

comme également la catalepsie et le somnambulisme. Je désire seulement faire remarquer qu'il existe une extase hystérique... et que la période des *gestes passionnés* est comme le fond commun sur lequel reposent les manifestations diverses, étranges ou extraordinaires qui donnent à un grand nombre de faits d'extase un caractère merveilleux (1). » A la fin de son volume, Richer fait l'histoire de trois extatiques : d'une certaine Douceline, mentionnée dans une ancienne légende française; de Maria Moerl, appelée ailleurs l'extatique de Caldaro; et de Louise Lateau; et il invite le lecteur à constater lui-même en elles et dans leurs extases les caractères de l'hystérisme tels qu'il les a décrits.

Legrand du Saulle, collègue de Charcot, procède plus résolument. « Beaucoup de saintes et de bienheureuses, écrit-il, n'étaient pas autre chose que de pures et simples hystériques. Qu'on lise l'histoire détaillée de sainte Élisabeth de Hongrie, des saintes Gertrude, Brigitte et Catherine de Sienne, de Jeanne d'Arc, de sainte Thérèse, de Mme de Chantal, de la célèbre Marie Alacoque et de tant d'autres, et l'on se convaincra facilement de cette vérité (2). » Dans une première réfutation, le P. de Bonniot répond finement que M. Legrand du Saulle a le diagnostic un peu prompt et que, sans doute, il procède avec un peu plus de calme quand il est en présence d'un mal qu'il peut voir, toucher et ausculter (3).

La vérité est que la médecine incrédule a, dans la présente matière, une diagnose trop expéditive et beaucoup plus dogmatique que ne le comporte un sujet qui n'est point tout à fait de sa compétence. Tant qu'elle se borne à nous mettre en face d'une série d'extases morbides, se rapprochant plus spécialement de l'hystérie, la raison exige de nous que nous acceptions d'elle ces notions avec la confiance due à qui parle des choses de sa profession. Les théologiens les accueilleront aussi, se contentant de remarquer que les conclusions modernes, en tant qu'elles se rapportent à l'existence d'extases morbides, ne font que répéter un fait parfaitement connu de la médecine ancienne et toujours pris en considération par les docteurs religieux et par l'Église; ce qui ne saurait diminuer le respect avec lequel les théologiens accueillent les nouvelles observations

(1) Richer, *la Grande hystérie* ou hystéro-épilepsie. Paris, 1887, p. 212.
(2) *Les hystériques*, p. 369.
(3) Voir le *Cosmos*, nouvelle série, n° 59, p. 397. — *Hystérie et Sainteté*, par le P. de Bonniot, S. J.

médicales, grâce auxquelles la cause des extases morbides est plus nettement déterminée. Mais quand la médecine moderne, ou ceux qui s'en font les interprètes, s'aventurent à affirmer qu'il n'y a pas et qu'il n'y eut jamais, dans l'histoire, des extases ou des visions qui ne fussent hystériques et sans l'ombre d'intervention surnaturelle, il est clair que les disciples d'Esculape passent de l'analyse positive des faits à une assertion générale et exclusive ; et la logique nous apprend dès lors à douter si la qualité de médecins les garantit suffisamment contre quelque grave méprise. Le lecteur verra que tel est justement le cas dont nous nous occupons, et comme cela ne peut que mieux ressortir d'une plus ample connaissance de la maladie en question, nous en donnerons ici quelques notions, assez du moins pour atteindre notre but.

II

NOTIONS SUR LA NATURE, LES SYMPTOMES ET LES CAUSES DE L'HYSTÉRIE. LA GRANDE HYSTÉRIE OU HYSTÉRO-ÉPILEPSIE.

Qu'on se rassure ; la matière que nous allons traiter n'exige pas que nous parlions latin. Les symptômes très variés de l'hystérie sont généralement ceux d'un trouble très violent du système nerveux ; mais, bien que la médecine moderne ait abandonné l'opinion des anciens qui faisaient remonter cette névrose à une affection organique propre au sexe faible, le nom d'hystérie lui est resté faute de pouvoir lui en substituer un autre, vu notre ignorance persistante relativement à la nature intime de cette maladie.

D'un autre côté, nous avons aujourd'hui des preuves peu nombreuses, il est vrai, mais péremptoires, que ce mal atteint aussi bien les hommes auxquels Sydenham attribuait faussement l'hypocondrie par opposition à l'hystérisme qu'il attribuait exclusivement aux femmes. Ayant donc de préférence adopté ce nom, il nous faut oublier complètement son étymologie et le sens étiologique qu'on lui donnait en d'autres temps. Les médecins savent parfaitement cela ; mais nous sommes obligés de faire voir que nous le savons aussi, afin qu'on n'aille pas croire que, dans la comparaison faite par les médecins entre les phénomènes surnaturels et les symptômes hystériques, entre les saintes extatiques et les maniaques des hôpitaux, nous ne savons pas voir la profanation qu'elle contient. Cette pro-

fanation peut bien exister dans l'appréciation du vulgaire ignorant, mais elle n'existe nullement dans les paroles avec le sens qui leur est donné, bien qu'improprement, par la médecine moderne.

Que l'hystérie soit incomparablement plus fréquente chez la femme que chez l'homme, le docteur Bernutz en trouve la raison très juste dans les fonctions de la maternité. Ces fonctions, par leur nombre et leur variété, supposent dans l'organisme correspondant et dans tout le système nerveux l'aptitude à fonctionner au moins dans trois conditions et, tour à tour, dans trois sortes très différentes d'opérations. De là, dans l'individu destiné à la maternité une perfection, une délicatesse et une mobilité plus grande du système nerveux; mais, par cela même, une prédisposition plus accentuée aux perturbations. En cet individu, « la subordination moins stable des trois grands appareils du système nerveux : l'encéphale, l'axe célébro-spinal et le grand sympathique, rendent l'harmonie plus inconstante que dans l'organisme plus massif de l'homme et fait craindre qu'on ne voie fonctionner ces trois parties indépendamment les unes des autres : ce en quoi consiste le caractère primitif de l'hystérie ».

Ces considérations sont justes; mais il faut les bien entendre. Et d'abord, ce serait une erreur d'en conclure qu'on peut à la légère présumer toute femme, sainte ou non, atteinte d'hystérisme, comme on la présume, en général, douée d'une sensibilité et d'une excitabilité de nerfs plus grandes, quoique non morbides. (Si nous ne voulons pas à tout moment changer le sens de ce terme), l'hystérie est un mal qualifié qui se développera mieux sur l'organisme du sexe faible, mais il n'y germe pas spontanément; il est toujours dû à des causes survenues, comme en tout autre maladie. Par conséquent, elle ne se suppose pas, mais elle doit être chaque fois constatée par l'homme de l'art avec un diagnostic positif. Nous verrons bientôt, par l'aveu même des médecins, que ce diagnostic, dans les cas qui se rattachent plus particulièrement au but de cette étude, se règle principalement sur des circonstances extrinsèques.

En effet, — et c'est une seconde observation à faire, — cette vague idée qui réduit l'hystérisme à un désordre survenu dans la subordination des appareils nerveux, ou enfin, on ne sait à quelle affection morbide de l'encéphale, cette vague idée, disons-nous, correspond sans nul doute à la grande variété des symptômes hystériques, dont les uns accusent le désordre cérébral, tel que le

délire, les hallucinations, l'extase hystérique; dont les autres accusent un désordre dans les fonctions de l'axe célébro-spinal, tel que l'hystérie-épilepsie, la chorée, la catalepsie; dont les autres, enfin, accusent un désordre fonctionnel dans le grand sympathique, tel que le vomissement incoercible, la fièvre hystérique, etc. La nature spécifique de tous ces troubles demeurant indéterminée, on comprend sans peine comment, à l'exception des cas les plus favorables, la diagnose manque d'indices certains pour se prononcer sur la nature hystérique des phénomènes qui lui sont soumis; d'autant plus qu'ils sont très rares dans l'hystérisme les symptômes qui ne peuvent pas provenir d'une autre maladie, par un désordre non pas identique mais similaire, des mêmes appareils nerveux, comme par exemple : la méningite, l'épilepsie, ainsi de suite; et ces symptômes caractéristiques manquent très souvent.

Si l'on demande aux médecins comment, en pareil cas, ils peuvent se prononcer pour la nature hystérique du phénomène, ils répondent, avec la sincérité propre à leur honorable profession, que leur décision ne peut être que conjecturale, si elle ne veut s'exposer à être sans fondement aucun, c'est-à-dire purement gratuite. Retenons ce point qui deviendra plus clair encore dans la suite de ce travail.

Dans l'antiquité, le symptôme classique de l'hystérie était l'étranglement; en d'autres termes, la boule hystérique; on sent comme une boule qui part des régions iliaques ou de l'épigastre et remonte vers la gorge en étouffant le patient. On remarquait, en outre, que ce symptôme n'était suivi, d'ordinaire, d'aucun autre accident, et ce n'était que très rarement qu'il était le prodrome de la phase aiguë de la maladie, le *furor hystericus*. La médecine moderne, pour établir la symptômatologie de cette affection, s'est appliquée de préférence à étudier cette phase aiguë, parce que là tous ses effets ou du moins une grande partie se développent dans toute leur intensité. Ainsi étudiés, en des cas non douteux et dans les conditions les plus favorables, on en reconnaît la nature hystérique, même quand ils se présentent divisés et isolés. Tel est le raisonnement sur lequel est basée cette méthode. Il y aurait plus d'une observation à faire sur sa bonté.

Ainsi, par exemple, on comprend très bien qu'une affection nerveuse puisse produire un effet d'hallucination ou de délire quand elle arrive à un certain degré manifesté par d'autres symptômes, et

qu'elle ne puisse pas produire le même effet quand elle est à un degré moindre. Par conséquent, observer pendant un accès hystérique le symptôme d'hallucination, de délire, d'extase ou autres phénomènes quelconques, ne donne pas le droit d'attribuer ces symptômes à l'hystérisme quand ils se révèlent sans convulsions et sans l'accompagnement d'autres indices positifs. Les médecins eux-mêmes en recherchant ces sortes d'indices extrinsèques, prouvent qu'ils se rendent parfaitement compte du sérieux de la difficulté.

L'étude de l'accès hystérique complet a été poussée jusqu'à sa dernière perfection, après Charcot, par le docteur Richer, dans ses observations sur la *Grande hystérie ou hystéro-épilepsie.* Là, en effet, les phénomènes épileptoïdes de l'hystérie majeure se joignant à ceux de l'hystérie mineure ou vulgaire, on trouve réuni tout ce que cette maladie protéiforme peut produire de désordre dans les fonctions, et de souffrances dans le pauvre malade. D'après la classification établie par Charcot et Richer, le grand accès hystérique se divise en quatre périodes, dont chacune se subdivise elle-même en plusieurs phases que nous ne ferons que signaler en courant.

Régulièrement, la première période est épileptoïde avec détente convulsive des membres et mouvements saccadés (phase tonique et clonique) qui se terminent par un abattement de courte durée. A la période qui suit, la deuxième, ce sont des contorsions et des mouvements qui rappellent les exercices des jongleurs. La troisième période, pendant laquelle précisément se produisent les extases hystériques, est celle des gestes passionnés. Dans la quatrième enfin se révèlent le délire, les visions imaginaires d'animaux et une contraction générale des membres.

Les nombreuses gravures qui accompagnent le texte aujourd'hui très répandu de *la Grande hystérie ou hystéro-épilepsie*, de Richer, donnent une idée du caractère varié et terrible de ces symptômes, dont l'ensemble ne peut manquer d'éclairer le diagnostic du médecin. Il n'y aura pas moins de certitude lorsque, *dans certains individus*, on voit parfois l'accès, sans l'une ou l'autre des périodes, réduit même à une seule des périodes indiquées ou à une de ses phases. On a souvent observé des cas de ce genre dans les cliniques; Richer lui-même en a cité. Mais la question change évidemment, et la diagnose perd son plus sûr criterium, quand ces symptômes,

et spécialement quelques-uns d'entre eux, se présentent isolés dans des individus dont l'hystérisme n'a pas d'autres manifestations et manque notamment du phénomène des convulsions.

Les aspects extrêmement variés de l'hystérie ont amené Bernutz à en distinguer au moins une dizaine de formes anormales : l'accès syncopique précédé ou non précédé de convulsions ; l'accès spasmodique, avec un peu de tétanos, de tremblement ou de rigidité des membres, état qui va parfois jusqu'à une espèce d'asphyxie ; l'accès extatique, précédé ou non précédé de convulsions ; le délire de paroles, le délire d'actions ; le somnambulisme ; l'état cataleptique, avec ou sans phase convulsive ; état de sommeil, également sans convulsion et parfois sans spasme ; enfin l'état comateux et l'état léthargique. Le docteur Briquet, un des principaux maîtres en cette matière, va plus loin quand il écrit : « Nous ne pensons pas nous éloigner de la vérité en disant que, selon toute probabilité, la moitié des personnes atteintes d'hystérie n'a aucune sorte d'accès. »

Qu'il s'agisse d'accès incomplets et équivoques, comme ceux énumérés par Bernutz ; qu'il s'agisse d'affections qu'aucun accès n'accompagne pour en révéler la nature hystérique, on voit maintenant avec évidence la nécessité de recourir à d'autres indices qui, pratiquement, rendent certain, tout au moins probable, l'hystérisme du sujet et des phénomènes qu'il présente.

La médecine moderne n'a pas manqué de recueillir ces indices ; elle les a particulièrement cherchés dans les anomalies qu'on découvre chez les personnes hystériques, dans l'intervalle, parfois assez long, d'un accès à l'autre, même dans les époques qui ont précédé le premier accès. De cela non plus, nous ne pouvons dire qu'un mot.

Quelques-uns de ces indices sont constants et se rencontrent dans toutes les personnes hystériques. Tels sont, entre autres, une excessive sensibilité aux impressions physiques et surtout aux impressions morales ; à cette sensibilité s'ajoute une mobilité anormale de l'esprit et, plus encore, de la volonté. D'après le docteur Huchard, l'un des caractères propres des personnes hystériques est de ne savoir pas user de la volonté, de telle sorte qu'elles ne suivent pas l'impression du moment, et Richer appelle l'hystérie « l'impuissance de maîtriser les passions ».

Nous reviendrons plus tard sur ce caractère qui, dans la pratique, doit se présenter d'une manière constante et bien déterminée ;

car les hystérologues s'attachent communément à en faire la description et, pour ainsi dire, l'anatomie.

Il y a d'autres symptômes constants : les douleurs épigastriques et un certain mal spécial des reins, dont les hystérologues dissertent longuement depuis Sydenham.

La seconde classe de symptômes, inconstants mais d'une grande fréquence dans l'hystérisme, renferme l'anesthésie ou perte tantôt partielle, tantôt complète de la sensibilité; soit de tout le corps, soit une de ses parties, plus ordinairement du côté gauche. A la place de l'anesthésie, au contraire, se manifeste, mais beaucoup plus rarement, l'hyperesthésie ou excès morbide de la sensibilité. Cet excès peut être superficiel ou résider dans n'importe quel organe interne et devient ainsi la source de toutes sortes de spasmes et de douleurs. A ce symptôme se rattache celui de l'étouffement hystérique. En troisième lieu, viennent des symptômes moins fréquents, mais dont on recommande aux médecins de tenir compte dans une diagnose difficile comme celle-ci.

Dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, il est d'une haute importance d'avoir sous les yeux l'étiologie de la maladie, c'est-à-dire les causes qui, d'après une longue et constante observation, la déterminent ou y prédisposent.

Sous le rapport de l'âge, par exemple, nous trouverons que le nombre des cas diminue rapidement de trente à quarante ans et se réduit, à partir de là, à de simples exceptions. D'où il suit que, dans l'histoire de la mystique chrétienne, s'il est vrai qu'il n'y ait là que des phénomènes hystériques, on devrait constater, en règle générale, après quarante ans, une petite diminution d'extases et d'extatiques, et même une réduction à 5 pour 100, selon la statistique de l'hystérisme. Sur 20 extatiques, on devrait à peine en trouver 1 âgée de plus de quarante ans; les autres 19 devraient être toutes jeunes, la plupart de quinze à vingt ou trente ans, puisque la diminution notable ne commence que de trente-cinq à quarante.

Eh bien, dans la vie des Saintes, l'extase ne suit nullement cette loi; au contraire. Sur vingt saintes qui présentent ce phénomène, on en trouve à peine une chez laquelle il se manifeste dans les limites de l'âge hystérique, et cela non point pour cause de survenance de l'âge critique, mais pour cause de mort précoce, à la fleur de la jeunesse. Dans toutes les autres, les élévations extatiques de

l'esprit outrepassent sans encombre la période de la diminution; elles ne font que croître avec le nombre des années.

Des huit saintes que Legrand du Saulle déclare en bloc avoir été hystériques, seule, sainte Élisabeth de Hongrie (qui, du reste, eut fort peu le don de l'extase) était très jeune, car elle est morte à vingt-quatre ans; toutes les autres touchaient à la vieillesse. La proportion changerait peu, si nous parcourions le catalogue des Saintes, des Bienheureuses et des Vénérables. On n'y verrait pas les anciennes et les vieilles en raison de 5 ou de 2 pour 100 jeunes, comme parmi les hystériques, mais bien en raison de 100 anciennes ou vieilles pour 3 ou 4 jeunes et mortes jeunes. C'est donc tout l'opposé de ce que la statistique et, après elle, le raisonnement, nous montrent devoir être dans les phénomènes hystériques.

Toujours dans l'ordre étiologique, les hystérologues les plus récents et les plus dignes de foi font observer que, bien qu'on ait coutume d'alléguer comme prédisposant à l'hystérie les deux extrêmes contraires, la continence et la débauche, la statistique confirme cette opinion pour le second point et la dément pour le premier. Les docteurs Brachet, Braquet et Bernutz s'accordent à certifier, d'après leurs propres observations, que cette maladie est très rare dans les religieuses enseignantes et hospitalières; que, « si, dans les siècles passés, — ainsi parle Bernutz, — elle était très commune dans les couvents cloîtrés (*il paraît donc qu'elle n'est pas commune dans notre siècle*), cela s'explique par le fait que la plupart de ces religieuses avaient pris le voile sans vocation et aspiraient au monde dont elles avaient été arrachées contre leur gré », ce qu'on ne pourrait facilement supposer de quelque sainte ou bienheureuse. Au contraire, il ressort de la statistique des hôpitaux qu'on ne trouve guère de cas d'hystérie que dans les personnes vivant en dehors du célibat. Ainsi, à propos des veuves, une certaine statistique n'en compte que 27 sur 805 malades, et encore, parmi ces 27, 10 seulement étaient tombées malades de chagrin, peu de jours après la perte de leur mari. D'où l'on peut affirmer, presque avec certitude, conclut Bernutz, que la continence ne doit pas être considérée comme une cause prédisposant à l'hystérie. Mais les faits cités prouvent, avec la dernière évidence, qu'en règle générale nécessairement applicable au nombreux essaim de vierges chrétiennes, la continence constitue une forte présomption contre la probabilité d'hystérisme.

Finalement, les médecins conviennent qu'une des causes qui influent le plus sur le développement de la névrose, ce sont les troubles moraux, spécialement les chagrins, les peurs et autres choses semblables. C'est pourquoi nous y voyons plus particulièrement sujettes les personnes du sexe faible, qui eurent, dès leur bas âge, beaucoup à souffrir de parents brutaux et sans cœur, ou, plus tard, d'un mariage mal assorti; et surtout celles qui mènent une vie mondaine, qui se livrent aux passions violentes, si funestes à l'organisme qu'elles ébranlent et à l'existence qu'elles abreuvent d'amertume.

Arrêtons ici ce premier article. Le but que nous nous étions proposé en le commençant était uniquement de donner au lecteur quelques notions sur la maladie à laquelle il est de mode de vouloir réduire aujourd'hui la sainteté et les phénomènes surnaturels de la vie chrétienne. Nous n'avons pu nous empêcher de leur opposer quelque observation suggérée par les conclusions que la médecine moderne elle-même a recueillies, il faut bien le dire, avec tant de zèle et de sagacité. En agissant ainsi, notre pensée n'était pas d'entrer encore dans le vif de la question que nous entreprenons de traiter. Nous le ferons dans un prochain article, en commençant par l'exposé fidèle de quelques cas d'extases hystériques, notamment de ceux, — et il y en a, — qui, à cause de leur grande ressemblance avec les extases de la mystique chrétienne, semblent justifier, jusqu'à un certain point, la confusion qu'on essaye d'établir entre elles.

B. Gassiat, *Pr. ap.*

(*d'après la Civilta Cattolica.*)

LE BUDGET DES CULTES ET LE CONCORDAT [1]

I

De tous les sujets politiques qui, de près ou de loin, passionnent les esprits, il n'en est peut-être pas un qui soit à la fois plus actuel, d'une étude intéressante et d'un intérêt plus pratique enfin que la grande question du budget des cultes.

Passionnante à toutes les époques, elle a, notamment, depuis quelque temps, fait surgir, dans la presse entière, tant d'opinions contradictoires, soulevé tant de polémiques, fait couler en un mot tant d'encre, que ce n'est pas inutilement qu'on lira peut-être ces pages où nous allons, l'histoire en main, nous efforcer de démontrer l'inanité des arguments édités par l'irréligion, l'ignorance et la mauvaise foi, dans cette importante et vitale question.

Dénonciation du Concordat, séparation de l'Eglise et de l'Etat, suppression du budget des cultes : tels sont les trois principaux points du programme aussi suranné que peu logique avec lui-même de tous ceux qui s'en vont prêchant, au nom du principe de la liberté, la plus flagrante des tyrannies : celle des droits à jamais sacrés de la Conscience et de la Foi.

C'est ainsi qu'on voit dans nos Chambres des députés aux vues étroites qui, fermant sur tous les abus des yeux faits pour ne pas les voir, se font une gloire aussi facile qu'elle est puérile et ridicule de n'avoir d'autre but avoué que la haine acharnée du prêtre et la guerre à la Religion. Guerre ouverte qui, chez les uns, se traduit

(1) En publiant cet article, remarquable par la connaissance approfondie du sujet et les nombreuses citations d'hommes éminents qui ajoutent l'autorité de leur nom au témoignage des faits, la *Revue* tient à déclarer qu'elle ne prétend pas adopter toutes les conclusions de l'auteur, et qu'elle lui en laisse l'entière responsabilité.

par toutes les violences; guerre plus sourde qui, chez les autres, les plus faux et les plus nombreux, consiste surtout en dénonciations, calomnies, mensonges, erreurs historiques, tous procédés en grand honneur chez tous ceux qu'unit, dans une lutte commune, le même sentiment de réprobation.

Ouvrez leurs journaux, parcourez leurs livres, assistez à leurs conférences; ce sont toujours les mêmes moyens qu'ils emploient dans leurs polémiques, faisant du prêtre et du clergé les portraits les plus mensongers, dans le but d'exciter les appétits et les passions de tous ceux que séduit la blague qui constitue leur éloquence.

Aux uns, — dans les campagnes, — c'est sous les traits de gens repus se gorgeant d'or et de bien-être; aux autres, — dans les villes, — sous ceux d'ignorantins viciant l'éducation, qu'ils les offrent à la risée comme des ennemis de tout progrès, de tout droit, de toute liberté; partout enfin comme des sectaires qu'il importe à la paix du monde d'exterminer jusqu'au dernier.

Aussi faut-il peu se montrer surpris si le prêtre, autrefois béni, trouve aujourd'hui, dans certaines classes, la froideur et parfois la haine, cependant si peu conciliables avec le but tout pacifique de sa sainte et sublime mission. Pasteur de paix et de concorde, s'il ne récolte que défiance, hostilités et guerre ouverte, c'est que tous ceux qui leurrent le peuple n'ont à la bouche et sous la plume d'autre argument que cette haine, d'autre moyen que le mensonge, d'autre procédé que la calomnie.

C'est pour combattre cette haine, pour démasquer et réfuter ces calomnies et ces mensonges, que nous avons écrit ces lignes.

Puissent les vérités qu'elles s'efforceront de mettre en lumière dessiller quelques yeux fermés et prouver aux esprits loyaux l'inconséquence de ces sectaires qui, sous le manteau de la liberté, ne sont au fond que les apôtres de la pire des intolérances, et, dans le cas particulier qui fait l'objet de cette étude, de la plus injuste des spoliations! C'est le meilleur vœu que nous puissions faire.

II

Si l'on jette un rapide coup d'œil sur la situation financière de l'Église de France avant la période de 89, c'est en deux catégories bien distinctes : les droits féodaux ou la dîme et les propriétés foncières, que l'on trouve la grande division des ressources consi-

dérables constituant à la fois sa force et sa richesse immobilière.

On a beaucoup, depuis un siècle, écrit d'ouvrages contre la dîme. Qu'elle ait engendré, dans certaines provinces, des abus tenant plus aux hommes qu'à la nature même de l'institution, c'est un fait qu'on ne saurait nier. Mais que ce droit fût, par lui-même, comme tant d'historiens le soutiennent encore, « la consécration de la tyrannie », c'est ce qui ne résiste pas à l'examen des circonstances dans lesquelles il a pris naissance, et, suivant la marche d'un progrès constant, s'est développé durant l'époque du Moyen-Age.

Quand l'avènement du Christianisme eut répandu les grands principes de liberté, d'égalité, de respect des droits et des biens d'autrui qu'ignorait le vieux monde païen, le peuple affranchi, mais trop faible encore pour pouvoir, du jour au lendemain, se passer de l'appui des grands, éprouva la nécessité de recourir à leur puissance, pour repousser les invasions des Barbares qui, toujours avides, menaçaient à la fois leurs champs, leurs droits, leurs familles et leur existence. C'est ainsi que, naturellement, leurs regards se tournèrent d'abord vers les donjons des châteaux forts, leur offrant l'asile de leurs rudes murailles sur les hauts sommets des montagnes à pic, et vers les chapelles des vieux monastères, où la croix leur offrait toujours l'appui moral et matériel de sa puissante médiation, dans les dangers de toute nature auxquels leur faiblesse était exposée. De là, les contrats aussi loyalement que librement faits entre le peuple des campagnes et les abbés des monastères, entre les familles des Gaulois nomades et les vieux comtes francs, constituant les uns protecteurs des autres, sous l'expresse ou tacite réserve de redevances plus ou moins fortes, telles que la dîme et les corvées.

Quelque contraires à notre droit que puissent nous sembler de telles transactions, qu'expliquaient parfaitement alors les mœurs et coutumes de ces temps barbares, il n'en est pas moins hors de doute qu'elles constituaient, pour les parties, des contrats *parfaitement légaux* et, pendant dix siècles, regardés comme tels. Ce dont il faut, en ces matières, se garder en effet surtout, c'est de fonder sur notre Code, œuvre de science et de progrès, l'appréciation de conventions qui, datant de la barbarie, n'ont avec lui, *bien que légales*, aucun rapport, aucun contact, aucun point de comparaison. Le droit écrit est contingent et chaque époque a ses formules qui, n'étant que l'expression même des nécessités du moment, varient

sans cesse suivant la science, l'ignorance et le climat même des divers peuples de la terre. Ce qui, chez nous, fait aujourd'hui l'obligation des citoyens, sera demain rayé du Code, et c'est l'oubli de ces principes qui fait les erreurs des écrivains les plus sincères.

Il ne faudrait pas d'ailleurs croire que ces droits, bien qu'aussi variables que les lois des provinces diverses dans lesquelles ils se percevaient, fussent dénués d'un contrôle sévère. Dans la hiérarchie merveilleuse qui, partant du dernier des moines et du plus humble des vilains, remontait insensiblement jusqu'au Pape et jusqu'à l'Empereur, chaque seigneur avait son Suzerain, qui pouvait exercer sur lui la surveillance la plus active et parfois la plus rigoureuse. Aussi les rois n'ont-ils cessé de punir et châtier les nobles abusant de l'autorité que leur conféraient les coutumes locales, pour exiger de leurs vassaux la perception d'impôts trop lourds ou de privilèges plus odieux encore. Les justiciables opprimés avaient l'appel aux commissaires qui parcouraient, au nom du Roi, les provinces de la France entière, et, dans leurs assises nommées les grands jours, cassaient souvent, comme on le sait, les arrêts des seigneurs locaux. Notre histoire est pleine de ces enseignements, et l'on peut dire que, si les rois manquaient parfois de fermeté dans la répression des abus des grands, les opprimés avaient toujours la protection de leur évêque, qu'aucun droit violé n'invoquait en vain. Quelques-uns de ces derniers même avaient, comme le roi, leurs lits de justice ou grands jours d'appel, comme l'évêque de Nantes, l'archevêque de Rouen, bien d'autres encore. Hâtons-nous d'ajouter enfin qu'à l'heure même où grondait l'orage qui devait emporter le trône, la plupart des droits onéreux représentant la dîme ancienne avaient disparu, *tout au moins en fait*, et que, loin d'être pour le peuple aussi vexatoires qu'on l'a prétendu, ils ne constituaient, en faveur des prêtres, qu'un contrat à peu près gracieux, ayant beaucoup de ressemblance avec le casuel des curés actuels.

Ne quittons pas la dîme antique, sans faire une remarque des plus importantes et trop souvent mise en oubli par ses modernes détracteurs. Essentiellement mobile, variable et contingent, le droit écrit, avons-nous dit, n'est pas deux siècles identique. Nous n'avons plus il est vrai la dîme, incompatible, à *l'heure actuelle*, avec les lois qui nous régissent, mais le principe en est resté, moins vexatoire en droit peut-être, mais non moins onéreux en fait. C'est ainsi que l'État souverain, remplaçant les seigneurs locaux, perçoit

aujourd'hui les impôts sans nombre constituant pour le contribuable un faix plus lourd et plus ruineux que ne l'étaient les anciens droits. Contributions foncière et mobilière; contribution personnelle et patentes diverses; contributions sur les boissons et les denrées de toute nature; droits d'enregistrement, de timbre et d'octroi, droits de l'État et droits des villes, droits des préfets et droits des maires, impôts pesant sur les tabacs, les portes et fenêtres, les objets et les animaux, ne sont-ils pas autant de dîmes dont les centimes additionnels font des saignées autrement larges à la bourse des citoyens.

Ecoutez plutôt ce que dit très bien des proportions que, de nos jours, a pris chez nous l'impôt foncier, un économiste des plus distingués, M. Paul Leroy-Beaulieu. « L'impôt foncier, dit-il, actuellement, prélève en moyenne *quinze au moins pour cent* sur les revenus des terrains. Dans beaucoup de cas, ce chiffre lui-même est bien dépassé. Il arrive souvent même que des terres soient grevées *du quart*, *du tiers* et parfois *de la moitié*, *sinon plus*, *de leurs revenus*. »

En vérité, le progrès ment, et quand on voit l'État rapace prendre le tiers ou la moitié des revenus du paysan, n'aurait-on pas le droit de dire : décidément tout dégénère; la dîme ancienne avait du bon.

A côté des droits féodaux, se plaçaient les propriétés, qui, sous mille formes différentes : biens de couvents et prieurés, biens d'évêchés et de paroisses, etc., etc., constituaient la plus large part de la fortune ecclésiastique.

Si l'on peut, dans certains abus qu'engendrait fatalement la dîme, trouver des armes redoutables pour en combattre le principe, il faut reconnaître qu'il n'en est pas de même pour les biens que, *très légalement*, possédait alors le clergé français. Il suffit, pour s'en rendre compte, de remonter à l'origine de ces sortes de donations, dont les trois sources principales sont : la charité des premiers chrétiens; la nécessité, durant de longs siècles de persécutions, de parer aux frais d'un culte coûteux; les largesses enfin des rois et des princes qui, consacrant officiellement le principe de ces charités, constituèrent, dans l'Europe entière, l'immense patrimoine de l'Église chrétienne.

De la charité nous ne dirons rien. C'était la vertu qu'avait, entre toutes, prêchée le Christ à ses apôtres, et dont ceux-ci firent, à leur tour, la base même de leur enseignement. Aussi voyons-nous, dès le premier siècle, la charité mise en pratique comme le plus

pur et le meilleur des préceptes du nouveau culte. En butte aux fureurs des empereurs païens, les chrétiens sentaient bien, d'ailleurs, que ce n'était qu'à ce prix seul qu'ils vaincraient les persécutions, et c'est dans cette sainte et féconde solidarité qu'il faut chercher un des motifs de la longue et merveilleuse lutte de laquelle l'Église sortit triomphante. C'est en faisant généreusement une masse commune de leurs ressources, en s'entr'aidant dans leurs besoins, en se prêtant les uns aux autres l'appui moral et matériel de leur amour et de leurs biens, qu'ils purent sortir encore les plus forts des victoires cependant sanglantes, où se décimaient tous les jours, au milieu de supplices inouïs, les phalanges toujours renaissantes des adeptes de leurs croyances.

Ce n'est, du reste, pas là tout. A côté de la charité s'exerçant individuellement, se trouvait la nécessité de concourir aux frais d'un culte, d'autant plus onéreux d'abord, qu'il n'avait ni la liberté ni les ressources matérielles pour pouvoir s'exercer au jour. C'est ce que dit très bien Fleury : « Dans les premiers temps, écrit-il, il fallut que les chrétiens contribuassent pour le luminaire, car ils s'assemblaient de nuit dans les cryptes, pour les vaisseaux sacrés; pour le pain et le vin qui servaient à l'eucharistie, car ils communiaient souvent; pour les agapes ou repas communs; pour les livres et les autres meubles nécessaires aux besoins du culte. Il fallait aussi faire vivre les évêques, les prêtres et les diacres, qui, pour la plupart, s'étaient réduits à la pauvreté volontaire pour servir l'Église en toute liberté. Il fallait fournir aux sépultures ainsi qu'à l'hospitalité qui s'exerçait envers tous les chrétiens passants. Il fallait assister enfin les vierges consacrées à Dieu, les veuves, les orphelins, les malades et les fidèles pauvres, mais surtout les martyrs et les confesseurs détenus dans les prisons ou travaillant aux mines et aux autres ouvrages publics. »

Voilà comment, durant trois siècles, s'entretinrent, par les seules ressources de la charité fraternelle, non seulement le culte sacré, mais les ministres de ce culte qui, suivant les conseils du Christ, quittaient tout pour s'y consacrer.

Insensiblement cependant, fortifiée par sa lutte elle-même, l'Église entrait, de militante qu'elle avait été tout d'abord, dans la phase des premiers triomphes qui marquèrent la fin du quatrième siècle.

Quand le Christianisme, en effet, eut conquis non seulement les grands, mais se fut, avec les Césars, assis victorieux sur le trône

lui-même, les empereurs voulurent, comme naguère le peuple, que les prêtres et les évêques fussent dotés de biens suffisants pour pouvoir distribuer aux pauvres des aumônes plus abondantes.

Depuis le chef du nouveau culte, à qui Constantin cédait Rome, jusqu'au dernier de ses sous-diacres, les ministres ecclésiastiques furent comblés des faveurs de ceux qui naguère les persécutaient. Concédés d'abord aux évêques qui le partageaient à leur gré, ces biens furent ensuite divisés par *portions congrues* entre les membres du clergé qui trouvaient dans ces *bénéfices* des ressources déterminées et fixées par les canons mêmes.

Nous n'entrerons point, dans cette courte étude, dans l'examen du fonctionnement des bénéfices ecclésiastiques, qui varièrent avec les époques, les pays et les habitudes des divers peuples de l'Europe. Qu'il nous suffise de rappeler qu'ils formaient deux grandes divisions : les uns *séculiers*, destinés aux prêtres ; d'autres, *réguliers*, aux communautés. Par une sage mesure, les bénéficiaires n'en pouvaient user que pour les bonnes œuvres qui, déduction faite de leur entretien, devaient être leur but unique. C'est dans cet esprit que les saints canons leur interdisaient de thésauriser ou d'en faire un usage profane. Ils devaient, en outre, en garder fidèlement intacts le capital ou les biens-fonds, ce qui fournit l'explication de l'accroissement considérable du patrimoine ecclésiastique.

Légalement acquis, soit par donations, soit par contrats de droit civil translatifs de propriété, nous avons vu, l'histoire en main, que ces biens constituaient, en somme, la plus juste des possessions. Nous allons voir comment la France, bien qu'agitée par les passions que les philosophes du dix-huitième siècle avaient déchaînées contre le clergé, comprenait, à la même époque, le respect absolu des biens dont il était propriétaire. Ce sera la meilleure réponse aux sophismes des écrivains qui la font plus ou moins complice des injustes spoliations contre lesquelles a protesté comme proteste encore la conscience publique.

III

Il n'y a peut-être, dans toute notre histoire, aucune époque dont la critique ait plus méconnu les tendances réelles que celle qui sonna le sinistre glas de la monarchie. Beaucoup trop rapprochée de nous pour ne pas passionner les hommes qui s'en font alternativement ou les fervents apologistes ou les détracteurs non moins

acharnés, elle n'a pas encore, à vrai dire, et malgré les nombreux ouvrages publiés depuis près d'un siècle, trouvé l'homme assez impartial pour en être, sans parti pris, le narrateur et l'historien. C'est ainsi qu'on regarde à tort la période révolutionnaire comme une explosion des fureurs du peuple contre les abus des grands et des prêtres, dont la France, asservie par eux, réclamait avant tout les biens. Si l'on veut lire attentivement les cahiers de 89, cette charte des vœux des provinces diverses, on y verra, tout au contraire, qu'il n'en est peut-être pas un dans lequel se trouve une pareille mention. Si l'on y parle de mettre un terme aux abus graves, c'est toujours l'idée du *rachat* des dîmes ou d'heureuses modifications dans le mode de leur perception qui domine dans les vœux émis, et l'on peut dire que, si la France aspirait à la liberté, ce n'était, au début du moins, ni par l'oubli des droits acquis, ni par la force et l'injustice qu'elle entendait y parvenir.

Ce qui prouve surabondamment qu'on n'en voulait pas au clergé, c'est qu'on trouve dans le plus grand nombre des cahiers de 89 la mention de l'emploi des dîmes, qu'on entendait, tout au contraire, lui réserver exclusivement. Citons, notamment, dans ce dernier sens, les cahiers des tiers états de Metz, de Bigorre, de Toul et du Vivarais, demandant, les uns et les autres, « que les dîmes soient employées aux besoins du culte et des curés »; « qu'on renouvelle les anciennes lois qui ont divisé les dîmes ecclésiastiques en quatre portions : l'une à l'entretien des ecclésiastiques; la deuxième aux églises; la troisième aux curés; la quatrième aux pauvres »; « qu'on rappelle les dîmes à leur institution primitive qui en fait le patrimoine de chaque église »; « qu'elles soient uniquement affectées à l'entretien des prêtres et aux besoins du culte ».

Les cahiers de la noblesse même n'étaient pas d'ailleurs moins formels. « Les dîmes ecclésiastiques, disait notamment l'un d'entre eux, pourront toujours être *remboursées* par les propriétaires des biens-fonds et des héritages. Les propriétaires qui les paient ont le droit d'exiger que l'argent qu'ils versent soit spécialement affecté au service du culte divin. » (Vermandois; Noblesse; n° 34.)

Tel est bien, du reste, l'esprit dont s'inspira scrupuleusement le législateur de 89, et qu'on trouve à peu près intact dans le décret des 4-11 août, dont le texte est ainsi conçu :

« *Article* 1er. L'Assemblée Nationale détruit entièrement le régime féodal et décrète que, dans les droits et devoirs tant féodaux que

censuels, ceux qui tiennent à la mainmorte réelle ou personnelle et qui la représentent sont abolis sans indemnité, *et tous autres déclarés rachetables...* »

« *Article* 5. Les dîmes de toute nature sont abolies, *sauf à aviser au moyen de subvenir d'une autre manière à la dépense du culte divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations et reconstructions des églises et des presbytères, et à tous les établissements, séminaires, écoles, collèges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels elles sont actuellement affectées.* »

Il ne s'agissait pas, comme on voit, dans l'esprit de la loi nouvelle, de supprimer de parti-pris les ressources ecclésiastiques, mais d'en rendre la perception plus conforme aux idées du droit tel que l'entendait le dix-huitième siècle. C'est la *dotation* remplaçant la dîme, mais, si la forme est différente, le principe est au fond le même, et l'Église n'avait rien perdu dans ce changement dont la sagesse assurait au clergé français des ressources plus régulières, sous une forme beaucoup moins faite pour donner prise à la critique. Essentiellement, du reste humaine la propriété peut changer d'aspect sans être altérée pour autant, et c'est ainsi que non-seulement nous la voyons se modifier selon le siècle et la nation, mais affecter chez un même peuple, en un même temps de son histoire, les diverses modalités d'immobilière et mobilière, industrielle et littéraire dont notre époque offre l'exemple. C'est également ce que comprirent les députés du tiers-état, de la noblesse et du clergé qui, dans un même et noble élan, transformèrent, en l'améliorant, le système fiscal tout entier.

Malheureusement, tout allait mal. On avait bien, généreusement, voté la fin de la mainmorte et le rachat des anciens droits; mais les impôts pesaient trop lourds et le trésor était à sec. Deux fois Necker avait, d'urgence, sollicité de l'Assemblée un premier vote de 30 millions, puis un second de 80 qui, sous la forme d'un emprunt, ne trouvèrent pas de souscripteurs. Quand le ministre fut contraint d'annoncer cette fatale nouvelle, en demandant à l'Assemblée de voter un impôt du quart sur les rentes de tout citoyen, ce fut de toutes parts un *tolle* furieux contre l'homme dont l'intelligence n'avait pu faire face aux difficultés. Craignant de perdre la confiance et le respect des électeurs, les mandataires de la nation se disposaient à refuser quand, s'élançant à la tribune, Mirabeau fit de la banque-

route un tableau d'une énergie telle qu'il entraîna tous les suffrages.

Bien que voté sous la pression du sentiment patriotique et de la crise à conjurer, cet impôt fut très mal reçu par le peuple, qui, dans ce vote, crut voir une œuvre de revanche de la Noblesse et du Clergé. C'est en prêtant à ces passions le concours de son grand talent, que Talleyrand, le 10 octobre, déposa le rapport fameux où, sous la forme académique d'une nouvelle théorie de droit en matière de propriété, le trop célèbre député en détruisait la base elle-même. Après avoir dit tout d'abord que les biens du clergé français étaient doués d'un caractère propre, le constituant *usufruitier* beaucoup plus que propriétaire, il proclama pour la Nation le droit formel et supérieur d'en exiger la reddition, comme une partie constitutive de son domaine imprescriptible. Comme un tel usufruit, pourtant, ne peut s'éteindre, après dix siècles, sans laisser aux usufruitiers le droit acquis à l'obtention d'une légitime indemnité, c'est au pays que, disait-il, il appartenait souverainement de fixer cette indemnité qui, quelle qu'elle pût être, serait l'expression de sa justice même. Puis, pour donner à son travail une conclusion pratique en fait, il proposait à l'Assemblée de décréter, pour la Nation, le droit aux deux tiers des biens du Clergé, laissant aux prêtres l'autre tiers, *avec l'assurance d'un traitement convenable dont le minimum serait garanti.*

C'était violer, visiblement, les principes supérieurs du droit, consacrés par les vœux formels des cahiers de 89. Aussi, ce rapport, quelque habile qu'il fût, fit-il naître un orage énorme dans l'Assemblée peu faite encore à ces sortes de violations. Mouret et vingt autres appuyèrent Talleyrand. Siéyès et Maury furent au nombre des plus éloquents et des plus zélés de ses adversaires.

Aucun des partis ne voulant céder, la discussion s'éternisait, de part et d'autre passionnée, quand, évoquant un moyen terme, Mirabeau les concilia tous, en faisant, le 4 novembre, décréter : 1° Que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir d'une façon convenable aux frais du culte catholique, à l'entretien de ses ministres, au logement des pauvres, ainsi qu'à toutes œuvres de piété semblables; 2° qu'il ne pourrait être accordé moins de 1200 livres à la dotation d'un curé, non compris les logement, jardins et dépendances.

Si le Clergé, par ce décret, n'était pas encore dépouillé, le principe de spoliation n'en était pas moins proclamé hautement, et nous

voyons, dès lors, l'Assemblée se précipiter dans la voie qui devait conduire le législateur jusqu'aux abus criants du *vol*.

Le décret du 4 novembre n'ayant fait que mettre l'Etat en mesure de pouvoir user des possessions ecclésiastiques, un comité fut institué pour fixer le plus utilement la façon de les employer. Un très grand nombre des projets ayant été mis en avant, ce fut Treilhard qui l'emporta, en faisant, le 19 décembre, décréter leur aliénation, jusqu'à concurrence de 400 millions, et, le 22 avril suivant, le roi sanctionnait le décret voté qui, consommant l'œuvre de spoliation, n'en est pas moins pour le clergé, bien qu'exproprié brutalement, la charte auguste de ses droits et le meilleur des arguments que l'on puisse opposer à ceux qui, foulant aux pieds le contrat social, veulent la suppression du budget des cultes.

« L'administration des biens déclarés, par le décret du 2 novembre dernier, être à la disposition de la Nation, dit l'article 1er, sera et demeurera, dès la présente année, confiée aux administrations de départements et de districts, ou à leurs directoires, sous les règles, les exceptions et les modifications qui seront expliquées. »

« Dorénavant, et à compter du 1er janvier de la présente année, lisons-nous encore, *le traitement des ecclésiastiques sera payé en argent, aux termes et sur le pied qui seront incessamment fixés... Dans l'état des dépenses publiques de chaque année, il sera porté une somme suffisante pour fournir aux frais du culte de la religion catholique, apostolique et romaine, à l'entretien de ses ministres*, etc... *Il n'y aura aucune distinction entre cet objet de service public et les autres dépenses nationales... Les contributions publiques seront proportionnées de manière à y pourvoir, et la répartition en sera faite sur la généralité des contribuables du royaume, ainsi qu'il sera décrété.* »

Le mouvement était imprimé; l'impulsion, violemment donnée, ne devait pas s'arrêter là. C'est une loi des révolutions de ne savoir, à temps voulu, ni s'incliner devant le droit, ni réfréner les appétits des passions déchaînées des foules. Les théories antisociales qui, trop souvent, les ont fait naître vont les poussant toujours plus vite dans le sentier de l'injustice, jusqu'à l'heure où la réaction fait succéder à l'anarchie le triomphe du droit qui ne meurt jamais.

Deux jours seulement après la date qui créait le *budget des cultes*, la constitution civile du Clergé, décrétée le 24 avril, inaugurait le procédé d'arbitraire et de tyrannie qui biffait d'une manière odieuse

le traitement des ecclésiastiques dont la conscience se refusait au serment constitutionnel exigé par la loi civile. C'était consacrer la spoliation d'une partie du Clergé français qui, plus docile à sa conscience qu'à la voix de ses intérêts, refusa de prêter serment. Non contente de cette vexation, la République alla plus loin. Quatre ans plus tard, elle décrétait « qu'elle ne paierait plus désormais les frais et salaires d'aucun culte et d'aucun ministre »; et quand Bonaparte, par le Concordat, voulut rendre à l'Eglise de France une partie de ses anciens droits, il était interdit aux maires de louer même, au nom des communes, le local nécessaire au prêtre que s'étaient, *à leurs propres frais*, pieusement donné les habitants!

Singulière façon, chez un peuple, de respecter la foi des autres et d'entendre la liberté!

IV

Ce serait commettre une grossière erreur que de voir dans le Concordat, comme l'ont fait tant de publicistes, un *instrumentum* de domination, dont l'Eglise ne se servirait que pour imposer au pouvoir civil une tyrannie peu conciliable avec l'esprit de notre époque. Pour peu qu'on veuille attentivement se rendre compte de sa portée, c'est le contraire qui s'en dégage, et l'on ne doit, pour l'apprécier, mettre en oubli ni les passions, ni les besoins particuliers qui présidèrent à ce contrat.

Essentiellement dominateur, voulant tout vaincre et tout courber, Bonaparte entrevit surtout le côté politique, humain, de cette grande œuvre religieuse, et, si l'Eglise en retira d'inappréciables avantages, ce ne fut que par contre-coup. Ses familiers, pour la plupart voltairiens ou matérialistes, ne voyaient pas sans aversion le retour à l'idée chrétienne, ne fût-il ménagé d'ailleurs que dans le but d'une politique plus personnelle que libérale et plus humaine que religieuse.

Ajoutez à ces éléments la réaction de l'opinion qui, dans sa soif de la justice, se reprenait, pour le Clergé, de tout l'amour et le respect que, par un noble sentiment de légitime réparation, lui conciliaient les tyrannies, les dispersions et les massacres dont il avait été victime. Lasse à bon droit des saturnales du culte odieux de la raison, la France enfin désabusée n'avait d'ailleurs aucun motif pour en vouloir aux nouveaux prêtres qui, dépouillés de tous leurs biens et n'ayant plus de privilèges, ne constituaient, dans la Nation, ni titulaires de bénéfices, ni caste à part et supérieure.

A ces raisons s'en joignaient d'autres. La Vendée, dont le soulèvement s'était fait pour la Foi chrétienne plus peut-être que pour le Roi, tressaillait, menaçante encore, terrible aux Bleus bien que vaincue; le Midi réclamait le culte que la Terreur avait proscrit; la France en Europe était enfin seule à n'avoir aucune religion : La politique et la conscience étaient d'accord depuis longtemps pour vouloir mutuellement la trêve d'où sortirait la paix sociale.

Bonaparte, avec son génie, comprit vite tous ces sentiments. Pie VII et lui se concertèrent, et de cette entente sortit le Concordat, apprenant à la France joyeuse que l'œuvre de paix était accomplie. OEuvre religieuse de la part du Pape qui n'avait eu, dans ce contrat, d'autre ambition ni d'autre but que la gloire de la Religion, le salut et la paix des âmes, les intérêts de la foi seule; œuvre honorable mais humaine de la part du Premier consul, qui vit surtout dans ses formules un traité d'ordre politique, un instrument pour gouverner conformément aux vœux du peuple et d'accord avec les principes qui régissaient l'Europe alors.

Rien, d'ailleurs, de plus difficile, en sortant des sanglants orages par lesquels on avait passé, que de résoudre les questions, aussi nombreuses que délicates que faisaient naître les rapports entre l'Église dépossédée et l'État dans sa toute-puissance, entre le Pape et le premier Consul.

Et, tout d'abord, que ferait-on des évêques des anciens diocèses qui, suspects pour le plus grand nombre, comme entachés de royalisme et peu portés à se rallier au despotisme du pouvoir, faisaient obstacle aux titulaires que le nouveau gouvernement savait du moins être des siens?

Les évincer sans autre forme? Impossible canoniquement. Régulièrement nommés évêques, ils ne pouvaient être privés des droits acquis et légitimes qu'ils tenaient beaucoup plus, en somme, de l'autorité du Souverain Pontife que de celle du monarque même. Aussi fallait-il que leurs évêchés fussent vacants, soit par démission, soit par tout autre raison grave, pour que le chef de la Nation pût y nommer des titulaires. Ils étaient occupés encore, et le seul remède à cet état de choses était d'obtenir, par négociation, la démission de ces prélats. Question délicate et qui fut l'objet de difficultés, dont le Pape ne triompha que par son esprit de conciliation.

Une difficulté plus sérieuse encore était celle qui touchait aux biens dont le Clergé dépossédé réclamait la restitution; restitution

qui s'imposait d'autant plus juste et plus urgente que sa misère était plus grande et ses besoins plus impérieux. Les rendre en nature? il ne fallait pas en nourrir l'espoir. Tout peu dignes d'intérêts qu'ils fussent, leurs acquéreurs, même à vil prix, ne pouvaient, sans une injustice, être privés des avantages qu'ils tenaient de leur possession. Le respect des propriétés et des droits dont elles sont la source veut en effet qu'elles soient soumises à des principes d'ordre public garantissant les acquéreurs contre toute éviction possible quand, comme pour la vente des biens du Clergé, c'est notamment l'État qui vend, avec la double garantie de son contrôle et de ses droits. N'eût-il pas, en outre et surtout, au point de vue purement politique, été dangereux pour le pouvoir de provoquer l'annulation de milliers de contrats civils dont les nombreux bénéficiaires n'eussent pas manqué, par ce seul fait, de devenir les adversaires du gouvernement consulaire. On exigea donc, de la part du Pape, la formelle ratification de ces achats et de ces ventes, et, comme conséquence de cette concession, Bonaparte rendit au culte toutes les églises non aliénées, tant cathédrales que paroissiales, et s'engagea, conformément au décret de 90, *à doter d'une façon convenable* chacun des membres du Clergé. C'est ce qui résulte des articles 13 et 14, desquels on a justement dit qu'ils étaient tout le Concordat, et dont voici le texte :

« *Article* 13. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la Religion Catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants-cause. »

« *Article* 14. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux Évêques et aux Curés, dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle. »

Traitement laissé provisoirement à la discrétion de l'État français et fixé peu après, comme suit, par les articles organiques :

« *Article* 64. Le traitement des Archevêques sera de 15,000 fr. »

« *Article* 66. Les curés seront distribués en deux classes. Le traitement des curés de la première classe sera porté à 1500 francs; celui des curés de la deuxième classe à 1000 francs. »

« *Article* 67. Les pensions dont ils jouissent, en exécution des lois de l'Assemblée constituante, seront précomptées sur leur trai te

ment. Les conseils généraux des grandes communes pourront, sur leurs biens ruraux ou sur leurs octrois, leur accorder une augmentation de traitement, si les circonstances l'exigent. »

« *Article* 68. Les vicaires et desservants seront choisis parmi les ecclésiastiques pensionnés, en exécution des lois de l'Assemblée constituante. Le montant de ces pensions et le produit des oblations formeront leur traitement. »

« *Article* 69. Les Évêques rédigeront les projets de règlement relatifs aux oblations que les ministres du culte sont autorisés à recevoir pour l'administration des sacrements. Les projets de règlement rédigés par les Évêques ne pourront être publiés, ni autrement mis en exécution qu'après avoir été approuvés par le gouvernement. »

« *Article* 70. Les conseils généraux de département sont autorisés à procurer aux Archevêques et Évêques un logement convenable. »

« *Article* 71. Les presbytères et les jardins attenant, non aliénés, seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin. »

« *Article* 72. Les fondations qui ont pour objet l'entretien des ministres du culte ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'État; elles seront acceptées par l'Évêque diocésain, et ne pourront être exécutées qu'avec l'autorisation du gouvernement. »

Il ne faudrait toutefois pas croire, à la lecture de ces articles, qu'on ne trouve, dans les *Organiques*, que la seule réglementation du traitement des ecclésiastiques, ou le développement plus ou moins complet des questions non tranchées encore par le texte du Concordat. Il suffit de lire avec soin les dispositions principales de cette espèce de règlement, élaboré par Bonaparte, *sans avoir pris au préalable les avis du Souverain Pontife*, pour bien voir en ce document ce qu'il est en réalité : l'instrument de la tyrannie dont l'État laïque entendait user, pour tenir en sa main puissante le clergé français tout entier. C'est ainsi que l'article 6, formulant les censures civiles dont les prêtres étaient passibles, s'exprime en des termes suffisamment clairs pour qu'aucun doute ne soit possible :

« Les cas d'abus, dit-il, sont : 1° l'usurpation ou l'excès de pouvoirs, la contravention aux lois et règlements de la République; 2° l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France; 3° l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église galli-

cane; 4° toute entreprise ou procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppressions, injures et scandales publics. »

N'y a-t-il pas, dans cet article, les plus flagrantes contradictions? Le code pénal n'était-il point, pour les délits ecclésiastiques, un arsenal bien suffisant? Comment jamais faire constater, par un conseil d'État *laïque*, les infractions *toutes religieuses* au droit régi par les canons? Quels pouvaient être, en ces matières, non seulement le *criterium*, mais la boussole indicatrice dans un dédale de documents, dont la nature et la portée devaient défier les aptitudes et le savoir des magistrats? Comment établir une jurisprudence qui jetât, sur les cas soumis, un peu de jour et de critique? Comment surtout, dans de tels cas, ne pas tomber dans l'arbitraire en matière de condamnation? Comment fixer le commencement et la fin de pareils délits? A quelles sortes de caractères en reconnaître la nature, et quelles limites leur assigner? Qu'entendait-on par attentat aux libertés, droits et franchises du nouveau culte *gallican?* qu'était l'Église ainsi nommée? Quels sont ses dogmes, ses principes, son droit canon, son Évangile, ses traditions et sa morale? Puis, quoi de plus vague et de plus habile, de plus despotique et de plus dangereux que les termes si généraux du § 4 et dernier? Il n'y a pas une homélie, pas un sermon, pas même un prône qui ne puisse, avec un tel texte, donner matière à des poursuites, et, si les juges sont complaisants, motiver des condamnations. Aussi, peut-on dire de tout cet article que, s'il n'était aussi dangereux, il serait sot et ridicule, et sa lecture donne une idée du but réel de Bonaparte quand il signa le Concordat.

Le contrat loyalement conclu le 26 messidor an IX avait proclamé sans réserve les droits supérieurs de la liberté; l'acte additionnel a détruit cette œuvre et les organiques l'ont anéantie. Si, deux fois, le pape protesta, c'est avec raison qu'il se fit entendre. Après la vente de ses domaines, faire vivre le prêtre de son ministère n'était qu'une réparation. L'enchaîner en le faisant vivre était pire que le laisser pauvre : c'était la main mise sur sa conscience même. C'est cependant visiblement ce que fit le premier Consul dans les articles organiques, et pour employer, — c'est la seule, — l'expression d'un auteur moderne : ce fut plus qu'un crime, car ce fut une faute.

V

Les vexations et les rigueurs dont les prêtres étaient victimes à l'occasion du Concordat et des articles organiques ne pouvaient manquer, tôt ou tard, de provoquer une réaction. Les discussions qui, chaque année, émaillaient le budget des cultes, firent bientôt naître contre lui des protestations légitimes tant de la part des catholiques que de prêtres assez nombreux qui, par un noble sentiment, plus soucieux de leur liberté que de leur maigre allocation, n'auraient pas craint, pour être libres, d'être réduits à la misère. « La religion publique, écrivait Lamennais, n'est que l'assemblage de toutes les religions particulières. On paie des ministres pour annoncer que Jésus-Christ est le Sauveur du monde et l'on en paie d'autres pour le nier. Le sacerdoce avili, et placé, comme un mineur, sous la tutelle de l'administration, dépend des caprices du dernier commis; et tandis que, chez les païens, il n'était pas un temple qui n'eût des revenus sacrés, pour une divinité que ses adorateurs n'eussent rendue en quelque sorte indépendante, en dotant ses autels, le Dieu des Chrétiens, à peine admis à une solde provisoire, figure chaque année sur un budget outrageant, comme salarié de l'État, en attendant, sans doute, que le moment soit venu de le réformer. »

Passionnée pour la liberté qui faisait battre tous les cœurs, l'opinion publique accueillit ces plaintes en leur donnant, dans sa conscience, un écho des plus généreux, des plus vibrants et des plus justes. Les clameurs que certains sectaires poussaient déjà contre les prêtres, à l'occasion de leur traitement, firent bientôt naître la théorie d'une *dotation* qui, tout en rendant au clergé la liberté qui lui convient, remplaçât le budget des cultes.

« L'Assemblée constituante avait cru, en ordonnant la vente des biens du clergé, disait, le 8 juillet 1824, M. de Berthier à la Chambre des députés, ne pouvoir pas lui offrir une dotation moindre de 80 millions, et alors on ne dissimulait pas le funeste dessein de rabaisser la Religion et ses ministres, et nous, nous votons tous les ans une mesquine allocation de 33 millions. L'Assemblée constituante avait posé le principe d'une dotation, et nous, nous ne faisons de l'existence du clergé qu'un article du budget, remis chaque année en discussion; et un refus d'allocation qui,

sans doute, n'aura jamais lieu, mais qui cependant peut être supposé, enlèverait à l'instant tous les moyens d'existence aux ministres de notre sainte Religion. Faisons cesser, Messieurs, un état de choses aussi contraire à l'ordre social. Que le clergé sorte d'un état précaire pour jouir d'une *dotation* suffisante, quant à la quotité, et indépendante de tous les événements. »

La chute de la Restauration vit également l'évanouissement de ces projets de dotation. Le budget des cultes, comme par le passé, continua, depuis cette époque, à défrayer à la tribune, dans les journaux et dans les clubs, l'éloquence et la mauvaise foi des ennemis du Catholicisme, et, si jamais guerre fut pleine de passion, c'est bien certes celle que lui font, depuis dix années, les francs-maçons et les sectaires dont pullule aujourd'hui la Chambre. Aussi faudrait-il, devant cette campagne, être aveugle pour ne pas voir le progrès et l'envahissement de leur œuvre de destruction. La *question cléricale* est celle qui, pour employer leurs expressions mêmes, « n'admet pas d'autre solution qu'une suppression pure et sans phases, définitive et radicale, du budget des différents cultes ».

Ce n'est pas cependant à dire qu'ils veuillent tous, pour y arriver, prendre la même route et les mêmes moyens. Pour les uns, radicaux zélés, c'est dans la séparation complète, absolue de l'Etat avec les Eglises; dans la suppression pure et simple, sans compensation d'aucune sorte du budget des différents cultes, dans le refus du bénéfice des libertés si légitimes accordées aux associations, qu'est la seule solution possible. C'est le vœu révolutionnaire, le programme de l'intransaction qui, par le fait de son audace, n'est pas, croyons-nous, imminent encore. Le gouvernement, dans l'état actuel des esprits, n'aurait ni la témérité, ni la force de le tenter.

C'est ce qu'avait parfaitement compris un des plus fougueux adversaires de l'idée catholique en France, M. Gambetta, qui, tout en attaquant violemment l'exonération du service militaire des prêtres, leur liberté d'association, l'influence de leur enseignement, et, — ce qui fait preuve de sa tyrannie, — leur indépendance, n'osa jamais aller pourtant jusqu'à faire de la suppression de leur traitement concordataire le programme de l'intransigeance, ou, pour être plus véridique, l'instrument de son élection.

« Nous travaillerons, s'écriait-il, dans son discours aux Bellevillois, à remettre dans la loi cette égalité complète et parfaite qu'exige le respect de chaque Français pour le sang français. Oui, tout le

monde, sans exception, passera sous les drapeaux; ni les instituteurs, ni les congréganistes, ni les ecclésiastiques n'en seront exempts : il faut que tout le monde paie la même dette pendant le même temps. (Bravos prolongés.)

« Liberté d'association pour le monde des travailleurs, pour les associations professionnelles, pour les syndicats, pour les groupes de toutes les espèces; mais, quant aux autres, permettez-moi le mot, pour les moines, non! (Nouveaux applaudissements.)

« Nous voulons l'Eglise chez elle et l'école chez elle; l'instituteur absolument maître du lieu où il donne ses leçons, et ne laissant franchir le seuil de sa demeure que par les représentants autorisés de l'Etat. (Applaudissements réitérés.)

« Le cléricalisme a été vaincu et abattu, mais il n'est pas mort. Et je pense qu'il y a mieux à faire qu'à le traiter selon des formules plus ou moins creuses. Il faut s'enquérir de ce qu'il détient encore de puissance administrative et publique; il faut se livrer à un travail minutieux d'enquête et d'investigation sur les forces de son influence et de son crédit; lui couper toute espèce de communication avec l'administration laïque et politique; rayer ces privilèges, ces prérogatives que lui confère le décret de messidor, et dont il tire si grande vanité; examiner son budget, *le réduire et le maintenir dans les limites de la législation concordataire*. (Cris nombreux : très bien.)

« Il faut regarder de près à cette immense (?) fortune de mainmorte qui est un scandale dans ce pays des Gaules, composé de paysans et de petits fonctionnaires ; savoir enfin si l'impôt fonctionne sur tous ces biens, acquis par des moyens plus ou moins légitimes. Or, il se trouve que précisément il ne fonctionne pas. (Très bien.) C'est mon opinion qu'il convient de regarder de près à tous ces biens et que nous avons besoin d'une législation qui les reprenne, les supprime, les abolisse. (Bravos prolongés.) Il n'y aura, sur ce point, qu'à s'inspirer des admirables travaux de la Constituante. (Acclamations réitérées.)

« Il conviendra, en outre, de regarder de près à une chose extrêmement importante, je veux dire d'examiner le traitement qu'on alloue aux curés, aux desservants, aux vicaires, et qui s'élève chaque année à 45 millions... *On doit ce traitement aux curés*, mais on ne le doit pas aux desservants : *on leur doit une indemnité*. Je dis donc que vous avez là, *avant de passer à l'abolition du budget des cultes, à laquelle je ne me rallie pas*, un moyen de gouvernement

du clergé, et que vous avez de plus, non-seulement dans le Concordat, mais dans le simple Code pénal, toute une législation extrêmement tutélaire et protectrice, et des droits de l'Etat, et des droits des simples citoyens, trop souvent livrés aux caprices des cléricaux. Avant qu'on porte la main sur le budget des cultes, je demande qu'on se rende bien compte, par des dispositions transitoires, de la série des moyens et des forces dont on dispose pour empêcher cette hostilité du Clergé et pour le forcer à être, lui aussi, le respectueux serviteur du régime que la France s'est librement donné. » (Mouvement et bravos.)

Le programme que l'on vient de lire est, on le voit, aussi concis, aussi clair, aussi tyrannique, aussi spécieux qu'il soit possible.

Le *fou furieux*, dont M. Thiers regrettait pour la république les déplorables incartades, ne va pas, dans sa politique, jusqu'à faire du budget des cultes la litière dont les radicaux se targuent et se font gloire; mais ce qu'il veut est pire encore : l'asservissement à son profit, par le traitement concordataire, du clergé tout entier.

Rien, du reste, de moins logique que le fond de son raisonnement. S'il est deux termes, en effet, qui soient entre eux inconciliables, c'est bien l'idée nette et précise du respect du budget des cultes et l'idée de la réduction dont ce discours se fait l'organe.

« *Respecter le budget des cultes*, dit fort bien M. Emile Ollivier, *implique qu'on en proportionnera les ressources aux nécessités des temps, qu'on ne cessera d'augmenter le traitement de tous les membres du clergé, et surtout celui des curés ruraux, jusqu'à ce qu'il ait atteint le niveau établi dans les autres services publics.* »

Il en est de même de l'affirmation qu'il importe à la paix sociale de s'inspirer, en ces matières, de l'esprit de la Constituante, comme si jamais cette Assemblée avait fait de la guerre aux prêtres l'ordre du jour de son programme et la matière de ses décrets.

« L'Assemblée Constituante, disait, appréciant justement son rôle, le rapporteur du Concordat et des articles organiques, le 7 avril 1802, s'était gardée de pousser la tolérance des religions jusqu'à l'indifférence et à l'abandon de toutes... Elle ne commit qu'une faute, que le Concordat répare aujourd'hui : ce fut de ne pas se concilier avec le chef de la Religion. On rendit inutiles toutes les réformes faites, en s'en servant à contre-sens à former, malgré le Pontife, les pasteurs et les ouailles, un schisme dans le culte au

lieu d'opérer une réforme. Ce schisme jeta les premiers germes de la guerre civile que les excès révolutionnaires ne tardèrent pas à développer. » Ainsi s'exprimait le comte Siméon, qu'on ne saurait taxer pourtant d'avoir été ni clérical, ni borné dans ses conceptions.

La plupart des opportunistes sont, du reste, pour les moyens qui, tout en donnant libre cours aux passions de leurs électeurs, n'effarouchent cependant pas trop la partie de la France chrétienne qui ne partage pas leur manière de voir.

« Il y a, pour les rapports de l'Eglise et de l'Etat, disait à Saint-Dié M. Jules Ferry, le grand chef de l'Opportunisme, une solution radicale à laquelle s'est ralliée toute l'extrême gauche : c'est la séparation absolue, la suppression du budget des cultes. J'ai regardé, j'ai lu ces programmes et je vous déclare que c'est une faible minorité des programmes républicains qui contient cette solution, *à mon avis, aussi redoutable que chimérique*, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. » (Salve d'applaudissements.)

« On m'a représenté comme le persécuteur de la Religion, disait, la même année, M. Constans dans un banquet. Je regarde comme insensé de demander la fermeture des édifices religieux quelconques. Tout ce que nous voulons, c'est que le prêtre reste dans son église et qu'il laisse à la société laïque le droit de se diriger et de gouverner par elle-même. On m'a rappelé les décrets du 29 mars. Ces décrets n'étaient qu'un rappel au droit commun. J'ai dû réprimer l'invasion de certaines associations religieuses qui violaient ouvertement la loi. Je leur ai imposé le respect du droit, et je n'ai pas fait autre chose. »

Tant il est vrai que l'idée chrétienne est ancrée si profondément dans le cœur de la France honnête, que les pires de ses adversaires sont obligés de protester du respect que son droit inspire, et de tenir aux électeurs un langage où les lèvres mentent!

Eugène Billard,
avocat à la Cour d'appel de Paris,
membre de la Société de législation comparée.

(*A suivre.*)

LA FIN D'UN MONDE[1]

Toutes les vérités sont bonnes à dire.

Le proverbe contraire est menteur et lâche; il favorise toutes les capitulations de conscience, encourage toutes les faiblesses.

Cette proposition paraît très simple aujourd'hui après la lecture du livre né d'hier et déjà fameux, qui fait l'objet de cette étude; elle était taxée de téméraire, de paradoxale, voire d'impie et de monstrueuse, avant la publication de *la France juive*, avant que M. Drumont n'eût enseigné pour la première fois aux vrais Français et aux chrétiens à bien connaître leurs ennemis, à les regarder bien en face et à les appeler par leurs noms, avant qu'il n'eût montré, en même temps, que l'effroyable puissance de ceux-ci provient de l'obscurcissement des vérités élémentaires de notre histoire et de notre religion.

Je connais un pauvre diable de journaliste de province auquel il en a cuit pour s'être écarté des sentiers battus du mensonge universel et avoir brusquement retiré le boisseau sous lequel on s'obstinait à cacher la lumière.

A propos de la généalogie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il avait fait observer que le divin Rédempteur compte parmi ses ancêtres des femmes dont la vie ne fut pas toujours recommandable, telles que Rahab, la prostituée de Jéricho, ou Bethsabée, l'épouse adultère d'Urie; des hommes dont la vie tout entière fut une longue série d'impiétés, de crimes et d'horreurs, tels que Joram, Achaz, Joas, etc. L'Ancien Testament en fait foi; les évangélistes saint

(1) *La Fin d'un monde*, par Edouard Drumont. 1 vol. in-12. (Savine, éditeur.)

Mathieu et saint Luc ont pris soin de souligner les défaillances de celles ou de ceux d'où naîtrait la femme sans souillure qui devait réhabiliter son sexe, d'où descendrait, selon la chair, l'Homme-Dieu qui devait réhabiliter le monde.

S'inspirant de plusieurs Pères de l'Église qui ont parlé en termes magnifiques de cette filiation déconcertante en apparence, pour établir que l'Homme de douleurs, loin de répudier aucune de nos infirmités humaines, avait voulu, au contraire, les résumer toutes sur sa personne pour en augmenter le poids de sa croix, et, prenant texte de leur doctrine, le journaliste avait eu la hardiesse d'avancer que bien peu de familles ici-bas sont exemptes de péchés originels, mais il ajoutait qu'il est loisible à chacun d'entre nous d'effacer, par une conduite irréprochable, les passés les plus compromettants.

Les exemples ne lui manquaient certes pas, à l'appui de ces audacieuses assertions. Il citait, entre autres, un cardinal très respecté dont la robe rouge et les éminentes vertus triomphent des souvenirs sanguinaires de son aïeul, le régicide et farouche terroriste Salicetti. Il aurait pu ajouter que de grands papes, des héros et des saints ont appartenu à des races de brigands. Il aurait pu dire que nous sommes d'autant plus sensibles à leur grandeur ou à leur gloire qu'elles ont eu pour point de départ des petitesses et des infamies, et que la couronne a d'autant plus de mérite qu'elle est le prix de plus énergiques efforts.

Mais d'aussi bonnes raisons n'étaient point susceptibles de désarmer la critique provinciale qui vit sur cette donnée, que « toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire ».

Le journaliste fut repris, admonesté, réprimandé, tancé. Certain comte de L....., l'une des nouvelles victimes d'Ed. Drumont, prit son air le plus pincé pour se plaindre qu'on eût fait affront à sa noble famille où nulle défaillance ne fut possible. Depuis la Calprenède frappant du poing la table de Richelieu, parce que le terrible ministre lui reprochait d'avoir composé des vers un peu « lâches » pour une tragédie, et jurant mordious! qu'il n'y avait rien de « lâche » dans la maison de la Calprenède, « oncques ne vit gentilhomme coléreux plus outré ».

Aujourd'hui que les victoires successives et éclatantes de M. Drumont nous ont conquis à tous la liberté de dire toutes les vérités utiles au relèvement de la patrie et au redressement des consciences, disons hardiment et franchement que l'auteur de *la Fin d'un monde*

n'aurait point songé à écrire les deux premiers chapitres de son nouveau livre, foudroyants réquisitoires contre les fils et les héritiers des accapareurs des biens nationaux et des assassins de la période révolutionnaire, si la restitution succédant au vol et le repentir au crime n'avaient laissé en présence que des égarés sincèrement revenus à de bons sentiments et des victimes trop heureuses de pardonner. Tous ensemble auraient formé, comme autrefois, une nation française compacte, unie et, de nouveau, prête à de hautes destinées.

Mais qui oserait prétendre que ce beau rêve soit réalisé ou même réalisable? Les victimes ont oublié, les bourreaux, non. Les spoliés, disposés à abjurer leurs rancunes et à immoler leurs plus justes revendications sur l'autel de la patrie, par amour de la tranquillité et du bien public, ont offert la paix cent fois et sous toutes ses formes; les spoliateurs, avec l'obstination diabolique de Caïn impénitent, l'ont constamment refusée. C'est peu même que la Providence, recouverte, en ce siècle incrédule, du masque de la Fatalité antique, ait appesanti son bras lourd sur les familles des prévaricateurs les plus qualifiés, ait changé pour le plus grand nombre les fruits du crime et du larcin en poison sans remède et en philtre de désespérance, les châtiments exemplaires n'ont fait qu'endurcir les cœurs coupables, les expiations les plus dures n'ont fait qu'exaspérer la haine furieuse des fratricides contre la race d'Abel.

Pour rendre la réconciliation impossible, ils ont mendié le secours de la synagogue de Satan. Les Juifs sont accourus, apportant avec eux la puissance qu'ils tiennent de l'enfer dont ils sont citoyens dès leur conception, ravis de découvrir des alliés au sein de cette noble France où ils n'avaient rencontré, durant des siècles, qu'une hostilité unanime, méprisante et implacable.

Mais dans une guerre injuste entreprise par deux scélérats, la plus grosse part du butin devient forcément la proie du plus pervers. Le Juif a fait payer très cher son secours au révolutionnaire franc maçon. Il l'a pillé, ruiné, décimé, comme le révolutionnaire avait, il y a cent ans, pillé, ruiné, décimé le royaliste et le chrétien fidèle; il l'a, de plus, avili et déshonoré.

N'importe! le révolutionnaire, plutôt que de reconnaître ses torts, continue à faire cause commune avec son infernal associé! Ensemble ils se sont emparés, non pas seulement de toute la fortune nationale, publique et privée, mais de toutes les places du pouvoir et

de toutes les avenues de la vérité. Ils ont formé ensemble cette vaste conspiration de mensonge qui, embrassant, sans exception aucune, toutes les notions du juste et de l'injuste, dénature, avec une audacieuse perfidie, les vérités les plus claires, travestit, sans vergogne, les faits les plus notoires, corrompt, à plaisir, les jugements les plus droits, à ce point que les héritiers des brigands recrutent maintenant un grand nombre de complices dans les rangs de ceux que le devoir filial ou le simple bon sens devraient inviter à les maudire.

Grâce à cette conspiration, les sophismes les plus impudents que criminel ait jamais imaginés non plus pour excuser, mais pour justifier et glorifier ses forfaits, ont acquis droit de cité dans ce pays où la logique règna si longtemps en souveraine, les mensonges les plus effrontés ont enveloppé les vérités essentielles d'un rideau tellement épais que le soulever semblait dépasser les limites du courage et des forces humaines.

M. Ed. Drumont n'a pas reculé devant cette tâche.

Après avoir constaté que les Juifs, les francs-maçons et, en général, tous les révolutionnaires continuent cyniquement les crimes de leurs pères, que les uns et les autres refusent obstinément de rentrer dans la cité de Dieu, réalisant ainsi la prophétie de l'apôtre qui a décrit les horreurs de la Révolution et prédit que ses auteurs « ne feraient pénitence ni de leurs meurtres, ni de leurs empoisonnements, ni de leurs luxures, ni de leurs voleries (1) », l'auteur de la *Fin d'un monde* prend corps à corps tous les malfaiteurs coalisés et fait sans pitié le procès de tous les coupables.

Les deux premiers chapitres qu'il a consacrés plus spécialement à ce sujet, sont, avec l'entrée en matière, de magnifiques pages, et ce serait une belle introduction à un livre de philosophie. Le choix des arguments, la netteté des principes, l'éloquence et la clarté du style, on ne sait ce qu'il faut louer le plus.

Que M. Drumont ait eu la main un peu lourde, en s'attaquant à tels ou tels personnages, nous croyons superflu de l'examiner. Si l'aïeul de tel député breton fut souillé des fanges révolutionnaires, nous savons que plusieurs de ses collatéraux firent bravement leur devoir en Vendée; tous les membres d'une famille

(1) Apoc., ch. IX, v. 21.

étant solidaires, on en conclut que l'héroïsme des uns a lavé la boue des autres. Nous ne contestons pas le bien fondé de ces circonstances atténuantes, mais M. Drumont n'a pas établi son réquisitoire sur un cas particulier; les vérités d'ordre général qu'il a émises demeurent incontestées et rien n'affaiblit, par conséquent, la force de son argumentation.

Encore une fois, d'ailleurs, M. Drumont n'a point entendu rendre les enfants responsables des fautes paternelles. Il sait, comme nous, que depuis la nouvelle loi Dieu a renoncé à punir le crime jusqu'à la troisième et quatrième générations. Ce qu'il frappe, avec une rigoureuse justice, c'est la perpétuité dans le crime, plus damnable peut-être que le crime lui-même, cette impénitence tenace dont la race déicide est, depuis dix-huit siècles, le modèle accompli et dont la race révolutionnaire augmente le scandale au milieu d'un peuple resté foncièrement chrétien.

Cette vérité dite et démontrée jusqu'à l'évidence dispose favorablement le lecteur à en entendre d'autres non moins importantes, qu'elles soient d'ordre religieux, philosophique, historique ou même anecdotique, car l'auteur n'a négligé aucun élément d'information.

Durant 550 pages compactes, M. Drumont le promène sans fatigue à travers cette civilisation factice qui est le produit direct de la cabale judaïque, véritable pandœmonium, où les robes de pourpre et les manteaux d'or cachent d'affreux ulcères, où des misères inénarrables s'abritent dans des palais somptueux, où d'effroyables tyrannies s'exercent sans soulever de protestations, où des esclavages lâchement acceptés abdiquent toute dignité humaine; et, dominant ce tableau trop vrai, l'injustice flagrante, permanente, érigée en dogme, absolvant tous les crimes et protégeant tous les vices. M. Drumont décrit avec une sûreté de main dont Louis Veuillot semblait avoir emporté le secret dans la tombe, l'ensemble de notre monde dévoyé par la Révolution, fille de Satan et précurseur de l'antechrist, corrompu par l'assimilation de l'élément étranger et oriental, courant au cataclysme final des nations déchues et incapables désormais d'accomplir leur mission.

Mais Louis Veuillot, dans ses *Odeurs de Paris*, par exemple, soit que son génie préoccupé par la lutte quotidienne fût devenu inattentif, soit qu'il eût reculé devant le labeur immense, n'a peint qu'une des faces du monstre aux mille têtes. Son œuvre se compose d'esquisses merveilleuses et de quelques statues entièrement

achevées, mais on n'aperçoit point le monument qu'il était d'ailleurs de taille à construire.

L'œuvre de M. Ed. Drumont est incomparablement plus complète, aussi complète qu'on pouvait l'espérer de l'auteur de la *France juive*.

A notre grand regret, l'analyse des neuf livres dont se compose la *Fin d'un monde* nous entraînerait trop loin. En voici du moins les titres, leur mention seule devant engager, nous l'espérons, les retardataires à se presser de dévorer l'ouvrage, comme nous l'avons fait nous-même : livre Ier : *l'Héritier;* livre IIe : *le Règne de la Bourgeoisie;* livre IIIe : *les Monopoles;* livre IVe : *l'Idée socialiste à travers le dix-neuvième siècle;* livre Ve : *le Socialisme actuel, — les Partis;* livre VIe : *le Socialisme catholique;* livre VIIe : *le Monde politique;* livre VIIIe : *les Simulacres;* livre IXe : *En forêt.*

Mais s'il nous est impossible de résumer le système philosophique et religieux de M. Drumont, de flageller avec lui les fantoches, les traîtres et les intrigants de tous les partis, d'indiquer, même au passage les morceaux littéraires destinés à devenir classiques, nous ne pouvons nous empêcher de montrer, par une citation, la pensée générale qui l'a guidé dans ses recherches. Cette pensée, c'est le socialisme chrétien, formulé avec une hauteur de vues et une exactitude de doctrine qu'aucun Père de l'Église ne désavouerait. Voici cette belle page :

D'après la théologie, il n'y a pas un seul homme qui ait un droit de propriété plein et total sur les biens de la terre. C'est à Dieu seul qu'ils appartiennent. Lui seul peut les conserver ou les détruire selon sa volonté. Au point de vue juridique, tout droit de propriété est limité. Ce n'est pas un *dominium directum* sur la chose elle-même, mais plutôt un *dominium utile* ou *indirectum* qui autorise la jouissance des fruits ou des avantages d'une chose.

Le droit de propriété n'est pas douteux, mais il ne se rapporte jamais à la chose elle-même; sur celle-ci aucun homme n'acquiert le domaine. Partout où quelqu'un entre en possession d'une chose, il n'acquiert que le droit de faire usage ou de la chose, ou de ses fruits, ou de l'un ou de l'autre, mais rien de plus.

Le droit de propriété, dans les limites que nous venons d'indiquer, appartenait tout d'abord au genre humain considéré comme unité morale. Nul originairement n'a le droit de distraire de la communauté une partie des biens terrestres et de se l'approprier à l'exclusion de tous les autres. D'après la loi naturelle, les biens temporels seraient plutôt communs. Si les hommes étaient tels que la loi naturelle leur pût être appliquée purement et simplement, c'est-à-dire s'ils se trouvaient dans l'intégrale condition de leur

nature première, la communauté des biens terrestres serait le meilleur et le plus préférable des états.

Cet état de nature idéal si souvent rêvé n'ayant jamais existé et ne pouvant être réalisé ni dans le présent ni dans l'avenir, depuis la chute de l'homme, la communauté absolue des biens n'a jamais pu être appliquée dans l'humanité et ne le sera jamais en dehors d'associations religieuses dont tous les membres tendent à se rapprocher de la perfection complète.

Le droit naturel, d'ailleurs, n'impose pas cette communauté; il démontre seulement que c'est la forme de vie la plus équitable partout où les hommes sont ce qu'ils devraient être. Le droit naturel n'empêche pas davantage la constitution de la propriété individuelle quand les circonstances font envisager cette organisation comme meilleure pour tous.

La distribution des biens, c'est-à-dire la propriété privée, ne dérive donc pas du droit divin, ni du droit naturel envisagé comme une émanation du droit divin; elle est ratifiée seulement par le droit naturel comme un arrangement plus avantageux, dans la plupart des cas, pour la collectivité que la communauté de biens qui, avec les passions qui troublent le cœur de l'homme, rendrait la vie sociale impossible.

En reconnaissant la propriété individuelle, l'Église ne lui a pas moins gardé son caractère d'usufruit, de simple délégation, elle y a attaché l'obligation de n'en jouir que dans de très strictes limites et de distribuer leur part à ceux qui souffrent.

Le secours donné à leurs frères n'est point de la part des riches une grâce qu'ils font à la communauté ou à un particulier; ce n'est pas davantage l'abandon de leur propre droit; c'est l'accomplissement d'un devoir attaché à un droit qui n'a été concédé que pour l'avantage commun.

Cela est tellement vrai que tous les théologiens ont reconnu le droit de prendre, en cas d'absolue nécessité, ce qui vous était nécessaire.

Aujourd'hui les juges qui appliquent les lois de notre Code athée condamneraient à la prison un malheureux qui, après être resté trois jours sans manger, aurait pris un repas sans payer. Sauf quatre ou cinq, Mgr Freppel, M. de Mun, M. de Cassagnac, M. Daynaud, les catholiques de la Chambre, Mackau en tête, ont voté cet article sauvage de la loi sur les récidivistes qui condamne à la relégation à la Guyane, c'est-à-dire à mort, un infortuné coupable seulement d'avoir été convaincu de vagabondage trois fois de suite, c'est-à-dire coupable, non pas même d'avoir pris quelque chose, mais d'avoir dormi sur la voie publique, sur la terre sans maître.

L'Eglise, plus humaine, admet parfaitement que, non seulement on prenne dans le cas d'absolue nécessité, mais encore que lorsqu'on voit un être humain dans cette situation, on enlève quelque chose aux riches pour le lui donner.

« Dans le cas d'extrême nécessité, dit saint Thomas, toutes choses sont communes et celui qui se trouve dans une telle nécessité peut prendre ce dont il a besoin pour sa subsistance quand il ne se trouve personne qui veuille le lui donner. Pour la même raison on peut donner l'aumône du bien d'autrui et le prendre même dans cette intention, s'il n'est pas un autre moyen de secourir celui qui est dans une extrême nécessité. Mais,

quand on le peut sans danger, on doit s'assurer de la volonté du possesseur pour venir, même dans ce cas, au secours de l'indigent. »

Les théologiens n'entendent excuser nullement le vol, car l'argument de nécessité ne peut en aucune façon rendre licite ce qui est illicite, et alors pourrait excuser le mensonge, le parjure ou l'apostasie. Ils déclarent seulement qu'une action qui, dans d'autres circonstances, serait vol, n'est plus un vol, et, en raisonnant ainsi, ils tirent tout simplement la conséquence logique des motifs qui ont fait accepter le système de la propriété particulière dans l'intérêt même de tous. Dès que la société manque à son devoir envers un de ses membres et qu'elle lui refuse l'absolu nécessaire, il est réintégré dans son droit primitif et rentre dans le système de la communauté. Il y a un point, en un mot, où l'empiètement sur le droit d'autrui cesse d'être injustice, parce que ce droit lui-même a cessé d'être justice, parce que ce droit a cessé d'être droit.

Si l'Eglise comprend ainsi la propriété individuelle, si elle fait, en quelque sorte, du riche un simple délégué n'ayant reçu une part plus considérable d'une propriété qui était jadis commune que pour distribuer à ceux qui n'avaient rien ce qui leur était nécessaire, quelle sentence terrible ne porte-t-elle pas contre ceux qui ne voient dans leurs richesses que le moyen d'en acquérir d'autres sans travail !

Depuis le *Qui non laborat non manducet* de saint Paul jusqu'aux protestations enflammées des Pères de l'Église que répètent tous les grands sermonnaires chrétiens, on n'entend qu'une condamnation contre le riche oisif. Le Capitalisme, c'est-à-dire l'Usure, « l'exécrable fécondité de l'argent », est voué à l'anathème sous toutes ses formes.

« L'intérêt du capital est un vol », dit saint Bernard, et ce mot résume le débat. « Celui, avait dit avant saint Bernard saint Grégoire de Nysse, qui nommerait *vol* et *parricide* l'inique invention de l'intérêt du capital ne serait pas très éloigné de la vérité. Qu'importe, en effet, que vous vous rendiez maître du bien d'autrui, en escaladant les murs ou en tuant les passants, ou que vous acquerriez ce qui ne vous appartient pas par l'effet impitoyable du prêt ! »

C'est en vain qu'on ergoterait sur le sens du mot prêt à intérêt, celui qui, sans travail, double son capital en quelques années est un usurier, il a pris à la collectivité plus qu'il ne lui a donné.

Le droit de tout homme de ne pas mourir de faim fut certes de tout temps « une vérité bonne à dire ».

Cependant, hors des séminaires où les vérités de la foi sont toujours enseignées dans leur intégrité, quel homme indépendant s'est rencontré assez téméraire pour la proclamer à la face des mauvais riches qui peuplent ce siècle d'agiotage, de fortunes mal acquises et de misères souvent imméritées? Le vénérable cardinal Manning seul, croyons-nous, a eu le courage de l'affirmer dans une brochure qui obtint un certain retentissement de l'autre côté de la

Manche et qui n'a pas été traduite en France. Du reste, même en Angleterre, la voix du vieil et savant Archevêque finit par être étouffée. Les bourreaux des pauvres dont il menaçait les intérêts affectèrent de regarder sa prédication comme une thèse d'école assez originale, mais d'une application impossible sinon subversive.

Aujourd'hui que les écrits de M. Drumont pénètrent partout, malgré le silence dépité des uns et la colère de quelques autres, cette vérité théologique ne peut manquer d'impressionner vivement les masses laissées trop longtemps dans l'ignorance de droits essentiels. Bien des équivoques vont se dissiper, bien des préventions s'affaiblir et pareil changement dans les opinions peut être gros de conséquences.

La proclamation de cette vérité en entraînera d'autres et ceux qui sont tentés de suivre la voie ouverte par M. Drumont peuvent compter sur son vaillant éditeur, M. Savine, aussi zélé à patronner les idées antisémites qu'ardent à encourager les audaces littéraires. Avec M. V. Palmé, dont l'édition en un seul volume de la *France juive* obtient un si légitime succès, M. Savine a pris rang parmi les propagateurs des revendications nationales.

Nous savons que les ouvriers de l'école nouvelle sont nombreux. Une véritable évolution s'opère dans les idées, présage de « la révision générale de la Révolution », préconisée par M. Jacques de Biez. Il a suffi d'un appel éloquent pour secouer bien des torpeurs, réveiller bien des consciences et solliciter bien des talents inoccupés.

La légion d'écrivains et de lutteurs prêts à tous les combats s'est levée, et la *Fin d'un monde* annoncée par M. Drumont pourrait bien être à bref délai non la fin du monde français qui a rempli, quinze siècles durant, le rôle glorieux de soldat du Christ, mais la fin de ce monde juif, révolutionnaire et intrus qui nous absorbe et nous rend l'opprobre et la risée des nations.

Quelle que soit la part prise ultérieurement par les généreux fils de la vraie France au relèvement de la patrie, la part la plus glorieuse sera toujours réservée à celui qui fut l'initiateur du grand mouvement national.

Ni Joseph de Maistre, avec son génie, ni l'abbé Barruel, avec son étonnante sagacité, n'avaient réussi à entraîner les foules au commencement de ce siècle. Et pourtant ces deux écrivains avaient admirablement discerné, l'un les remèdes à appliquer au mal révo-

lutionnaire, l'autre les causes immédiates de ce mal. Mais ni Joseph de Maistre ni Barruel n'étaient remontés jusqu'à la cause première, le Juif, d'ailleurs profondément dissimulé de leur temps ; ou s'ils l'avaient soupçonné, ils n'avaient pas osé le dénoncer. C'est parce qu'il est allé droit au but, c'est parce qu'il a frappé violemment la cuirasse épaisse derrière laquelle s'abritait l'horrible fantôme qu'Édouard Drumont a conquis non point seulement les acclamations des hommes de cœur, mais, récompense plus utile, les adhésions de tous ceux qui ne désespèrent ni du salut de la patrie ni du triomphe définitif de la religion.

Son livre ou plutôt son œuvre tout entière sera la contre-partie des livres antipatriotiques de ces philosophes du dernier siècle qui préparèrent la victoire incroyable remportée en 1789 par la cité de l'enfer sur l'éternelle cité de Dieu.

Les Juifs, parlant par la bouche de Voltaire, disaient à la louange du premier en date de ces livres, *l'Esprit des lois*. « L'humanité avait perdu ses titres, Montesquieu les lui a rendus. » Cette humanité, c'étaient les douze tribus maudites ; ces titres, c'étaient les lois homicides et larrones du Talmud.

La postérité dira plus justement et surtout plus honorablement : « La France avait perdu ses titres — de propriété ; — Édouard Drumont les a retrouvés. »

Paul de Pradel de Lamase.

LA PRISON SANS DIEU

Acceptant généreusement le legs d'infinie charité que lui avait fait son divin Maître, l'Eglise catholique continue depuis dix-huit siècles à recueillir les orphelins, à soigner les vieillards, à panser les malades, à ensevelir les morts, à faire tomber les chaînes des prisonniers; ceux de ces saints qui, d'âge en âge, ont eu jusqu'à la passion, jusqu'à la folie, l'amour du prochain, ne se comptent plus. On admire, au récit de leur vie héroïque, les Elisabeth de Hongrie baisant les ulcères d'un pauvre, les Vincent de Paul nourrissant les petits êtres abandonnés, les Jean de Dieu ouvrant des asiles aux lépreux, aux fous, les Claver se faisant l'esclave des esclaves, les Jean de Matha occupant la place des captifs; ceux-là sont disparus d'hier et laissent derrière eux comme un parfum de vertus surhumaines. Aujourd'hui, on salue, hommes et femmes, les autres soldats du Christ qui les ont remplacés, qui ont repris pour eux-mêmes la devise évangélique : « Aimez-vous les uns les autres. » Ce sont les Filles de la Charité élevant, instruisant les enfants du peuple, veillant au chevet des malades, des soldats blessés; ce sont les Petites Sœurs des Pauvres, quêtant jour par jour la nourriture et le vêtement de leurs vieillards; ce sont les Religieuses de la Sagesse, les Dames de Saint-Michel, les Sœurs de Marie-Joseph, se faisant les compagnes, les rédemptrices des filles perdues.

La France, toujours chevaleresque malgré ses erreurs, toujours facile à émouvoir, toujours prodigue d'elle-même a, sans conteste, le glorieux privilège d'être au premier rang du monde chrétien, c'est-à-dire de l'univers, car le christianisme seul enfante la charité pour les œuvres de miséricorde. Les autres nations, même les plus catholiques, sont venues lui demander quelques-uns de ses fils, quelques-unes de ses filles, apôtres de la charité évangélique, pour

en former sur leur sol comme une pépinière bénie, et elles les ont accueillis avec des transports d'allégresse.

La guerre acharnée entreprise depuis dix ans contre les ouvriers catholiques de la charité française, contre les humbles et ardents serviteurs des œuvres de miséricorde patriotique, est donc doublement aveugle, doublement cruelle. Elle nous semble surtout pénible quand elle vient d'hommes animés des désirs les plus sincères pour le bien de leurs compatriotes souffrant moralement et physiquement, d'hommes qui ne nient point la réalité des services rendus, mais qui ne veulent point d'héroïsme miséricordieux, du moment que l'Eglise catholique en est l'inspiratrice avec un ciel pour récompense.

Prêtres, religieux et religieuses enseignants d'abord, ont été chassés des écoles, on a ensuite retiré aux malades leurs incomparables gardiennes; aujourd'hui on refuse le prêtre au prisonnier, et, brisée sous les yeux des enfants, décrochée des prétoires, la croix de bois ne s'appuiera plus demain sur les lèvres du condamné qui cependant, au milieu d'angoisses semblables à celles du Calvaire, l'embrassait, presque toujours, avec repentir, avec espoir, avec amour.

Jésus qui caressait les petits, embrassait les mendiants, touchait du doigt les pestiférés, a eu, pour le voleur, son voisin de gibet, les plus douces et les plus réconfortantes de ses promesses; il semblait donc qu'absents de partout ailleurs, ses disciples eussent dû, pour le moins, se retrouver au pied de ce même gibet.

Le vote *ultra libéral* du Parlement de France va fermer la porte des prisons aux œuvres de miséricorde catholique et y refuser la prière aux misérables.

Nous examinerons d'abord la nouvelle loi pénitentiaire dans ses considérants sophistiques, dans ses conclusions de parti pris haineux; nous visiterons ensuite les prisons de la Seine et nous nous y ferons une idée approchée de la situation ancienne et de la situation actuelle des reclus.

Pour la première fois, cette année, un des membres de la Commission du budget a été chargé d'étudier et de rapporter spécialement le budget pénitentiaire. Le rapporteur choisi, M. Millerand, a tenu à soumettre les observations essentielles que l'étude de notre régime pénitentiaire actuel lui avait suggérées à une discussion publique.

La somme considérable de 19 millions, allouée chaque année, depuis un certain temps, par la Chambre à l'administration pénitentiaire, doit se dépenser d'après certaines idées générales très précises, très nettes. Ce sont ces idées générales, avec leurs conséquences logiques, que le rapporteur a exposées ainsi qu'il suit.

« Il faut à l'administration pénitentiaire un but déterminé, une impulsion unique en rapport avec le progrès des doctrines matérialistes arrivées aux affaires. Les criminels ne sont criminels que parce qu'ils ne sont pas instruits, parce que la plupart du temps la société ne leur fait pas au banquet de la vie une place aussi large que le demanderaient des appétits qui, puisqu'ils existent, doivent par le fait même obtenir satisfaction. Il ne s'agit donc pas de punir, de réprimer, mais d'instruire, d'adoucir, de guérir. La société est la seule coupable s'il y a des criminels; elle leur doit une réparation, il faut donc qu'elle fasse tout son possible pour obtenir son pardon des peines qu'elle crée en leur prodiguant ses meilleurs soins. On a fait une loi sur la relégation; mais un voyage en mer et le dépôt dans de lointains parages ne feront pas des vertueux et des travailleurs, de souteneurs et de filles publiques qui ne veulent absolument devenir ni vertueux, ni travailleurs. La loi de 1875 avec son système cellulaire est trop cruelle; elle expose les détenus à devenir aliénés. Du reste, les malfaiteurs ont toujours protesté contre une répression qui les isolerait, qui rendrait inutiles leurs bravades, qui serait capable de les arrêter pour de bon dans leurs projets criminels; et il faut tenir compte, en matière de prisons, de l'opinion de ceux qui sont le plus appelés à les fréquenter.

« C'est vrai que l'isolement cellulaire est très moralisateur, qu'il empêche la contamination et la honte intolérable du rapprochement entre coupables de fautes légères et criminels endurcis; c'est vrai qu'il prévient les révoltes, donne une très grande action sur le moral du condamné que ne corrompt plus le mauvais exemple et que ne rend pas lâche la peur des moqueries; mais les gens vicieux ne sont pas mis en prison pour devenir des moines, une société démocratique a mission d'en faire des citoyens. Des citoyens! Et pour cela, il faut que le condamné soit en prison comme s'il n'y était pas; les trois quarts du temps on pourra même lui laisser subir tranquillement sa peine chez lui, après promesse d'être bien sage et de ne point se sauver trop loin. Si cependant il était absolument indispensable de tenir le malfaiteur enfermé, qu'on lui laisse

jouir pendant toute la journée de la salutaire et récréante société de ses camarades, et qu'on l'enferme le soir afin qu'il puisse reposer sans dérangement.

« Le travail dans les prisons est moralisateur, rémunérateur aussi ; le tout est de s'entendre sur la façon dont il doit être exécuté et sur ceux auxquels il doit profiter. Le travail par entreprise oppose les intérêts grossiers d'un fabricant aux responsabilités morales du directeur ; de plus, les industries similaires privées se trouvent sous la menace incessante de la faillite par suite de la concurrence ruineuse qui leur est faite, les détenus se payant toujours beaucoup moins que les ouvriers ordinaires. Avec le système du travail pénitentiaire en régie aux mains de l'État, s'il y a des bénéfices ce sont les contribuables qui en profitent.

« Une dernière amélioration à introduire dans le régime pénitentiaire, c'est le recrutement différent, plus scrupuleux de son personnel. Le personnel, en effet, n'est-il pas l'agent direct de moralisation, celui sur lequel on doit compter davantage à cause de sa présence incessante et de l'ascendant que l'autorité lui donne. Il faut donc un autre personnel que l'ancien, un personnel meilleur ; et pour cela il faut établir des écoles de gardiens et surtout une école de surveillantes laïques dont le recrutement sera des plus faciles ; c'est dans la laïcisation que se trouve le salut, dans les prisons comme dans les orphelinats et dans les hospices. Mais la présence de gardiens et de gardiennes très instruits et très laïques serait encore insuffisante, s'il n'y avait pas à côté de ce personnel formé de directeurs et de gardiens imbus de l'esprit nouveau, des agents spéciaux tout particulièrement préposés à la moralisation des détenus. Comment ces agents spéciaux arriveront-ils à la transformation spirituelle aussi prompte que radicale et durable des malfaiteurs? Par l'emploi de moyens dont l'efficacité ne fait un doute dans l'esprit de personne, par l'institution de conférences, d'instructions qui remplaceront avantageusement les sermons et les prières d'aumôniers que personne n'écoute, qui sont sans influence, et à la bonne foi desquels on ne saurait croire. Religieuses, gardiens, anciens soldats et aumôniers ont donc fait leur temps ; et si l'on veut sérieusement voir le vide se faire peu à peu dans les maisons de détention et de correction, par l'élévation progressive du niveau dans la morale publique, et la diminution des crimes et des délits, c'est aux directeurs matérialistes, c'est aux gardiens et aux

gardiennes d'écoles laïques que l'on doit se fier. Il faut même poursuivre le détestable élément clérical dans ses établissements de charité privée, dans les colonies pénitentiaires agricoles, et lui refuser les jeunes détenus qu'il corrompt avec ses croyances. »

J'ai fini de citer l'essentiel du rapport de l'honorable M. Millerand; je toucherai aux points secondaires, fort intéressants, mais qui ont moins directement trait à mon sujet de l'expulsion de Dieu et de ses serviteurs dans la prison française, au cours de nos visites à tel ou tel genre de prison.

M. le rapporteur du budget pénitentiaire me rappelle fort, avec son exposé de motifs, le singe qui, voulant montrer la lanterne magique, n'avait oublié que le point capital de l'opération, à savoir, d'éclairer l'instrument aux merveilles. L'échafaudage de ses raisonnements pèche par la base, et on douterait vraiment de la lucidité de son intelligence et de l'étendue de ses connaissances philosophiques, si l'on ne savait de reste qu'il n'y a dans tout cela que bagatelles sonores, que *tam-tam* pour la galerie antireligieuse, que grosse question des places à distribuer aux électeurs.

M. Millerand en est encore à confondre le cœur avec l'intelligence, à ne pas savoir qu'instruction et morale sont deux choses si absolument différentes, où l'une, la morale, dépend tellement peu de l'autre, qu'un de ses amis philosophiques, Jean-Jacques Rousseau, a même pu soutenir, non sans apparence de vérité, que l'une, toujours la morale, diminue en raison directe de l'extension de l'autre. Il ignore ou semble ignorer que les criminels les plus célèbres se sont recrutés et se recrutent parmi les lettrés, médecins, avocats, pharmaciens, journalistes, et ne pas se douter qu'un homme au cœur gâté est d'autant plus redoutable qu'il dispose de ressources intellectuelles plus étendues. Inutile de citer les noms des illustres malfaiteurs de ces trente dernières années, depuis ceux qui ont vendu leur pays jusqu'aux médecins empoisonneurs et aux étudiants assassins; par contre, nous ne sachions pas que les paysans illettrés des Alpes, des Pyrénées, de Bretagne, où, moitié du temps, les assises n'ont pas l'eu faute de criminels, soient plus corrompus que les ignobles coquins de Paris et de Lyon, qu'ils aient jamais marchandé leur sang pour la patrie, tandis que les autres savaient seulement élever les barricades de l'émeute et fusiller ces prêtres, ces religieuses et ces soldats, que M. Millerand ne peut supporter. Il est dur d'être obligé de renvoyer, au sujet de cette distinction

capitale entre l'esprit et le cœur, M. le député à l'éducation anglaise, comme encore au récent discours de l'empereur d'Allemagne. Pas tant de vaine science et plus de foi; l'homme ne vaut pas quelque chose par ce qu'il comprend, mais par ce qu'il aime.

Où le rapporteur du budget pénitentiaire devient absolument grotesque, c'est quand il parle de régime cellulaire trop dur, de prison faite en famille, de gardiennes laïques et de conférences. De qui se moque-t-il? Pas de régime cellulaire, parce qu'il est peu prisé des malfaiteurs, qu'on y a trop d'action sur eux, beaucoup de liberté extérieure, ça sera autant d'économisé sur les rations quotidiennes, plus rien que des gardiennes laïques, quoique l'on n'ignore pas que tempérance et chasteté soient deux vertus qui leur sont à peu près inconnues; surtout des conférences, des conférences à outrance. Mais voyons, tout cela n'est pas sérieux, autant l'avouer immédiatement. Jusqu'aujourd'hui législateurs et magistrats avaient toujours cru que plus une peine inspirait de crainte salutaire aux méchants, et plus on devait l'appliquer; que les prisons étaient destinées à renfermer les prisonniers; que les soins donnés par des personnes dévouées, désintéressées, irréprochables, étaient plus sûrs, moins coûteux, autrement efficaces que la main-d'œuvre de mercenaires recrutés par le favoritisme; que des conférences seraient une barrière bien platonique opposée aux passions féroces de gens habitués dès leur enfance à cette idée que l'homme est fait pour jouir et que la jouissance est au plus fort ou au plus pervers, qu'il n'a ni Dieu, ni maître, et que le plus pratique en ce monde est d'exploiter les autres, de cracher sur tout ce qui est respectable.

M, Millerand, d'un coup de baguette ou de langue matérialiste, renverse les vieux préjugés. Le moins de prison possible pour les criminels, parce qu'après y avoir réfléchi, il n'y a pas de criminels, ceux que l'on a appelés jusqu'ici criminels étant au contraire les victimes d'une société injuste; que, si l'on est absolument forcé d'enfermer les entêtés, les tapageurs, on le fasse le plus agréablement, le plus hygiéniquement possible pour eux. Pas de froide cellule, pas de relégation lointaine, pas de vieux grognards pour gardiens, plus de robes noires avec leurs patenôtres; mais de vastes établissements, avec de joyeux compagnons et de coquettes commères en guise de surveillantes et de serviteurs, un travail modéré pour se distraire et des soirées récréatives. La prison deviendra quelque chose comme un asile d'aliénés intermittents, une Salpê-

trière, où les frères Lyonnet joueront de la clarinette et les Coquelin réciteront des monologues sur les inconvénients de se tromper de poche et le danger du revolver avec les passants comme cible; puis si, après plusieurs mois d'un pareil régime, les natures les plus vicieuses ne sont pas devenues excellentes, si les êtres les plus irrémédiablement enclins au mal ne se sont pas transformés en ces citoyens et citoyennes modèles qu'entrevoit dans l'avenir M. le rapporteur du budget pénitentiaire, il faudra désespérer de l'humanité.

C'était aux hommes du métier, à ceux qui connaissent les prisons et les prisonniers pour les avoir pratiqués, parce qu'ils y vivent, parce qu'ils y peuvent étudier quotidiennement ce qui convient le mieux au monde des malfaiteurs, c'était aux directeurs, aux inspecteurs et aux gardiens à répondre aux théories en l'air du rapporteur du budget, à lui faire toucher du doigt les aspérités du sujet, à lui montrer clairement en public les impossibilités de ses conceptions, impossibilités qu'une déférence exagérée leur avait empêché de lui signaler en tête à tête. Et ils l'eussent fait par l'organe de leur directeur général, sans cette terreur que le parlementarisme, avec ses mille têtes dont chacune peut demander leur révocation, inspire aux malheureux qui émargent au budget un traitement quelconque.

Car ils savent à quoi s'en tenir, eux, et pour cause, sur les belles théories de l'homme excellent par nature et devenu mauvais par l'injustice seule de la société, sur l'efficacité de conférences plus ou moins éloquentes, sur la facilité du recrutement d'un personnel dévoué, sur le prétendu dégoût, que religieuses et prêtres inspirent aux détenus de l'un et l'autre sexe.

Le directeur général du service pénitentiaire n'a pas osé exprimer complètement sa manière de voir, il ne le pouvait peut-être pas, mais pour peu qu'on connût la question, on comprenait dans sa réponse les tristesses et les regrets qui y étaient sous-entendus.

Dans une société déséquilibrée comme la nôtre, à une époque que révolutionnent des crises périodiques et où la notion exacte du juste et de l'injuste se perd si fréquemment, où les prisonniers, les malfaiteurs se multiplient, les questions pénales et pénitentiaires ont une gravité exceptionnelle. Des mesures funestes peuvent être prises qui privent brusquement les honnêtes gens de la dernière barrière séparant du brigandage organisé; il faut donc que les législateurs qui n'ont pas absolument perdu le sens commun, qui trouvent encore qu'il y a une différence entre les citoyens-assassins, les

citoyens-voleurs, les citoyens-proxénètes que préconise M. Millerand et eux, entre les citoyennes-prostituées et leurs femmes; il faut que ces législateurs n'admettent point encore tout de suite les utopies de la prison à domicile, des maisons de force salles de conférences, qu'ils ne s'apitoyent point sur les rigueurs de la cellule et de la relégation.

Le directeur général des prisons commence donc par déclarer qu'il faudrait des jours et des semaines pour étudier les réformes que le rapporteur désirerait voir réaliser. C'est un heureux moyen d'ajourner aux calendes grecques lesdites réformes de philosophie en chambre. L'instruction est une si excellente chose, que l'on force jusqu'à quarante ans les détenus à en recevoir les premiers éléments. Les conférences destinées à moraliser existent, mais, comme il n'y a pas de fonds alloués à ce service, elles sont faites par des amateurs, amateurs rares tant qu'ils n'auront pas la perspective de quelques émoluments. La cellule est bonne, elle sépare les catégories de criminels, elle isole les prévenus parfois innocents, elle n'a que l'inconvénient de coûter cher et d'amener des tiraillements entre les budgets de l'Etat et des départements, étant donnée la législation actuelle. La cellule empêche la contagion du mal, d'un mal qui se gagne comme les maladies du corps et dont souvent ne veulent point être guéris ceux qui en sont atteints. La relégation, loin d'écraser le budget, a procuré des économies, puisque celui de 1888 se soldera avec une différence de 4 millions sur celui de 1884. La libération conditionnelle a produit ceci comme principal résultat, que les employés de l'administration ne peuvent plus suffire aux tracas qu'elle cause sans grands avantages pour un public qui n'y est pas encore habitué. Pour le travail, le système de la régie gouvernementale a été essayé dans des Etats voisins, et les réclamations qu'il a causées ont été plus nombreuses qu'avec aucun autre système. Quant aux gardiens dont le traitement a déjà été augmenté, on fera le possible pour en assurer de plus en plus le recrutement dans des conditions de morale et d'instruction suffisantes. Il est facile de demander la substitution d'établissements d'éducation pénitentiaire officiels, aux établissements privés, mais il faudrait pour cela en avoir ou avoir les ressources suffisantes pour en construire. En résumé, le personnel entier des prisons est très dévoué et il est absolument impossible de réduire davantage les crédits pénitentiaires qui ont été abaissés jusqu'aux dernières limites.

Je me tromperais fort, ou il me semble que le commissaire du gouvernement, malgré sa situation dépendante, malgré tous les ménagements qui lui sont imposés, a donné tort adroitement, mais sur tous les points, au rapporteur du budget; et, entre un fonctionnaire, je ne dirai pas spécial, car il n'y a plus de fonctionnaires spéciaux actuellement en France où les avocats deviennent généraux, les financiers ambassadeurs et les préfets directeurs de tout ce que l'on veut, mais enfin entre un homme intelligent qui a eu le temps d'étudier une matière et un député qui tient surtout à parler dans le sens de ses électeurs, je choisis le fonctionnaire.

La cellule désirable le plus possible, la relégation avantageuse et économique, la libération conditionnelle difficile et de résultats douteux, le travail en régie d'Etat n'étant pas aussi facile et aussi profitable qu'il le paraît d'abord; voilà le résumé des observations présentées par le commissaire du gouvernement. Il glisse sur les écoles de gardiens laïques, sur les aumôniers et les religieuses surveillantes, plaisante les conférences d'amateurs, fait l'éloge d'établissements privés qu'on ne saurait remplacer et de l'ensemble de son personnel sans exception, demande instamment que pas un centime ne soit enlevé à ses crédits.

La parole éloquente de l'évêque d'Angers est ensuite venue préciser ce que n'avait pu qu'indiquer par ses restrictions et par son silence un fonctionnaire dépendant. Le prélat s'est emparé de la conclusion du directeur général de l'administration pénitentiaire et l'a répétée très habilement pour appuyer son discours : « Je vous demande de ne pas réduire davantage des crédits qui ont été déjà tant abaissés. » Donc, il soutient un amendement qui tend à maintenir les crédits supprimés par la Commission pour le service religieux et pour les aumôniers dans les établissements pénitentiaires. Mgr Freppel s'étonne que M. le Rapporteur, lequel semble avoir tant à cœur la moralisation des détenus, ne trouve rien de meilleur pour atteindre ce but, que de réduire le rôle et l'influence de la religion dans le régime pénitentiaire, de consigner à Dieu et à ses ministres la porte des cachots. Où trouvera-t-on, pour les malfaiteurs, un moyen de moralisation effectif et sérieux, si ce n'est la religion? La religion leur rappelle, avec une autorité que n'aura jamais le meilleur des conférenciers, les devoirs dont la transgression a fait leur malheur : le respect d'eux-mêmes, le respect de la propriété, de la vie, de la personne des autres. La religion réveille le

remords, suggère les résolutions pour l'avenir, réhabilite les misérables devant Dieu en les disposant à se réhabiliter plus tard devant la société; elle leur rend la confiance morale et la paix de la conscience. Pourquoi, alors, éloigner d'eux l'homme qui a la charge de leur enseigner ces choses? M. le rapporteur, pour justifier son appréciation sur l'inutilité des aumôniers, s'est appuyé sur un académicien qui a traité ce sujet des prisons; mais il ne l'a pas cité d'une façon exacte, car c'est absolument le contraire qui est l'avis de M. d'Haussonville. « Les deux agents de la moralisation dans les prisons, dit-il, sont d'abord la religion, ensuite l'instruction. On ne s'étonnera pas que nous disions d'abord la religion. De quelque opinion qu'on fasse en effet profession sur ces graves problèmes qui, de notre temps, divisent et passionnent les esprits, on ne peut méconnaître que pour relever les âmes dégradées et les ramener au bien par le repentir et l'espérance, aucune doctrine n'a d'arguments aussi persuasifs et aussi touchants que la doctrine chrétienne. L'histoire du bon larron ou la légende de Madeleine produiront toujours plus d'effet sur les âmes coupables, que les enseignements les plus élevés de la philosophie. C'est sans doute à cette vérité incontestable que nous devons de n'avoir pas entendu proclamer, jusqu'à présent, la doctrine de *l'emprisonnement laïque*. Sauf à Paris, pendant la Commune, on n'a jamais demandé que les Sœurs de Marie-Joseph fussent chassées des prisons de femmes, et que l'entrée des prisons fût interdite aux prêtres. Mais cela ne suffit pas que les aumôniers aient dans la prison un libre accès, il faut qu'ils trouvent, pour y remplir leur tâche, toutes les facilités matérielles. » Partant de là, M. d'Haussonville demande que le nombre des aumôniers soit augmenté, qu'il y ait une chapelle dans chaque prison, et que, aux termes du règlement de 1841, outre les messes des dimanches et des jours de fêtes, les instructions religieuses et les visites hebdomadaires aient lieu plus régulièrement.

M. d'Haussonville, avec ses conseils, avec sa prévision si heureusement qualifiée *d'emprisonnement laïque*, est-il le seul qui se récrie contre la monstruosité d'un lieu de châtiment sans consolations, d'une peine appliquée sans croyance divine qui la justifie et en efface les rigueurs et le souvenir par le relèvement et le pardon, en un mot, contre la *prison sans Dieu?* Non. Tous les criminalistes sont d'accord, continue l'évêque d'Angers. « La religion est le premier et le plus puissant agent de moralisation dans le régime

pénitentiaire », dit M. Bérenger de la Drôme, dans son beau livre sur cette question du système pénitentiaire. M. l'inspecteur général des prisons, Ch. Lucas, exprime ainsi la même opinion au cours de sa *théorie de l'emprisonnement :* « Quelque utile que soit, dans l'ordre social, cette influence du sentiment religieux, elle doit apparaître, dans la sphère pénitentiaire, plus utile et plus nécessaire encore. C'est le sentiment religieux qui, seul, peut donner ici une dernière et complète garantie. Or le sentiment religieux a besoin de culture, et il ne peut arriver, comme les sentiments moraux, à la puissance de l'habitude, que par l'enseignement, par les applications pratiques et les exercices répétés de l'éducation religieuse. »

« C'est hypocritement que la Commission du budget s'y prend pour amener peu à peu la suppression absolue du prêtre et de son ministère dans les prisons; elle n'ose pas s'attaquer directement à ce principe essentiel de l'intervention divine au milieu des misères humaines, à la liberté de conscience doublement sacrée de gens enfermés, elle espère arriver au même résultat en prenant un détour. Les prisonniers ne seront pas absolument privés du service religieux, en apparence, du moins; un prêtre pourra venir du dehors, et il lui sera alloué, à cet effet, une petite indemnité. Or, comme le prêtre sur le dévouement duquel on semble compter, aura déjà son ministère ordinaire à remplir et que, d'autre part, les maisons de force constituent, à elles seules, des paroisses aussi nombreuses que difficiles, il s'ensuivra que la plupart du temps l'aumônier sera dans la nécessité d'abandonner ou ses paroissiens réels ou ses paroissiens exceptionnels de la maison de force. Impossibilité matérielle de vivre et impossibilité matérielle de remplir une double mission, voilà sur quoi la Commission du budget a compté pour supprimer à bref délai le service religieux dans les prisons, estimant, sans doute, que tel quel, il conviendrait toujours aux pensionnaires de semblables établissements. »

Le sujet est si grave, la négation de la foi à un Dieu et à une vie future sont choses si fondamentales pour l'être ou le ne pas être d'un peuple, que Mgr Freppel n'hésite pas à faire longuement ressortir la cruauté, l'abomination de l'athéïsme systématique, imposé par la force et progressivement aux créatures qui, en ce monde, ont le plus besoin de croire, au contraire, aussi bien dans leur intérêt propre que dans l'intérêt général.

« Ce ne sont pas les administrateurs, les surveillants chargés d'appliquer un règlement d'une implacable sévérité qui pourront donner à des coupables qui sont aussi des malheureux les consolations morales, le réconfort spirituel dont ils ont besoin? Ceux-là représentent trop, aux yeux du détenu, la loi qui l'a frappé. Il n'y a qu'un homme qui emprunte à son ministère assez de prestige et d'autorité pour faire luire l'espérance dans des âmes abattues et trop souvent dégradées, pour les arracher au découragement, pour leur rendre l'énergie morale qu'elles ont perdue et ramener en elles le sentiment de la dignité humaine que leur situation n'a malheureusement que trop affaibli; cet homme, c'est le ministre de la religion. Sa mission est la plus belle de toutes, et c'est cette mission plus efficace que les gardiens et que les chaînes, pour maintenir des vicieux, des révoltés, que la prétendue raison d'une économie de quelques milliers de francs va entraver, annihiler. La Chambre n'a pas le droit de le faire, elle n'a pas le droit d'ajouter une nouvelle pénalité aux pénalités édictées par la loi, parce que les détenus sont privés de la liberté d'aller et de venir, ce n'est pas une raison pour les mettre dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs religieux. Supprimer le service religieux, ce serait tyranniser les croyances religieuses; on doit aux détenus la faculté de suivre la pratique de leur foi. La loi peut dire : « Tu ne pourras pas sortir »; mais elle ne saurait ajouter : « Tu ne pourras pas t'occuper, tu ne pourras « pas prier; ici, il faut être oisif et athée. »

« Et qu'on ne dise point que les détenus ne tiennent pas à assister aux offices de leur culte. A quelque croyance qu'ils appartiennent, ils y gardent un silence absolu; les exemples de rébellion ou d'impiété en fait d'exercices religieux sont rares. L'influence des sentiments religieux n'est pas un privilège pour les seuls honnêtes gens, et ce ne serait peut-être pas trop s'avancer que de dire qu'ils ont un empire encore plus entraînant sur l'âme de ceux que fatiguent d'importuns et douloureux remords.

« On objectera que laisser à la religion une large part d'action dans le régime pénitentiaire, c'est s'exposer à faire des hypocrites. Evidemment, que parmi les hommes auxquels on enseigne la vertu, il s'en trouvera toujours qui en prendront l'apparence pour se faire bien venir; mais, à ce compte-là, il faudrait revenir aussi sur la loi qui permet la libération conditionnelle, comme récompense de la bonne conduite. Rien, en effet, ne peut empêcher de dire qu'elle

offre une prime d'encouragement à l'hypocrisie des détenus qui, pour obtenir une abréviation de leur peine, feront semblant d'être corrigés sans l'être réellement.

« Et quel moment choisir pour la réduction, la suppression du rôle et de l'influence de la religion dans le régime pénitentiaire! Le moment où l'augmentation continue, incessante de la criminalité et de la récidive frappe douloureusement tous les esprits soucieux de la tranquillité du pays; le moment où le chef de l'administration de la justice, dans la dernière statistique officielle, constate, avec une anxiété patriotique, le flot toujours montant du crime; quand dans l'espace d'un an des révoltes ont éclaté au milieu de sept maisons centrales sur dix-sept; quand, plus que jamais, il faudrait faire appel à toutes les forces religieuses et morales pour préserver notre civilisation de la dernière des hontes. »

Les éloquentes paroles de l'évêque d'Angers, qui a surtout insisté sur le caractère du droit absolu, du droit garanti par la loi, par des arrêtés ministériels, par des décrets, qu'avait le détenu au libre exercice de son culte, n'ont point été admises par la majorité parlementaire; il n'y a de pires sourds que ceux qui ne veulent point entendre et de plus inguérissables aveugles que ceux qui ne veulent point voir. L'efficacité surprenante de conférences sur des sujets civiques, moraux, a été admise comme vérité mathématique, et le rapporteur a conclu formellement à la volonté très ferme et très tranquille d'accomplir *sans aucune passion*, dans les prisons, ce qui avait déjà été fait dans l'hôpital et dans l'école, l'œuvre de la laïcisation; dût-on être obligé, comme conséquence démoralisatrice, de bâtir bientôt de nouvelles prisons, ainsi que l'a observé l'honorable M. de Mun.

Le gouvernement a trouvé une façon de mesure intermédiaire, qui aboutit en définitive au même résultat que la suppression absolue pour les prisons départementales et quasi absolue pour les maisons centrales que proposait la commission du budget; c'est une autre hypocrisie cachée sous de grands mots de liberté de conscience assurée, de respect de tous les cultes. Cette mesure consistait à fondre en une sorte de tarif uniforme, dérisoire, l'indemnité accordée au clergé paroissial pour qu'il dût se déplacer à toute réquisition des détenus de prisons départementales et de maisons centrales, pour qu'il eût à y célébrer les offices; cette indemnité est représentée par le chiffre de 300 francs, la prison, comme celles de

la Seine, comptât-elle douze cents, deux mille détenus. Le coup porté à la religion, à la foi, à la morale spiritualiste est très détourné, mais il n'en est pas moins très visible pour ceux que n'aveugle pas le parti-pris; car voici, en effet, ce qui va se passer, ou le clergé paroissial étant dans l'impossibilité absolue de suffire à ce service ne s'en acquittera qu'en partie, ou la charité privée se cotisera, comme elle l'a fait déjà dans les écoles, pour payer des aumôniers aux prisons. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administration dépendante trouvera des prétextes qui motiveront à brève échéance la suppression absolue; soit que l'on objecte aux prêtres l'irrégularité de leur service, soit qu'on allègue leur caractère particulier de subventionnés de la protestation, pour leur fermer, sinon officiellement, du moins officieusement les portes des maisons d'arrêt, des maisons centrales, des établissement pénitentiaires quelconques.

La majorité franc-maçonne, ainsi que l'a qualifiée M. le comte de Maillé, a trouvé sans doute que son but était atteint puisqu'elle a voté dans le sens proposé par le gouvernement qui lui offrait un biais et en fait, par un acte de barbarie indigne d'un Etat civilisé, la prison française se trouve désormais sans Dieu.

Auguste Geoffroy.

(A suivre.)

L'ESCLAVAGE AFRICAIN [1]

V

L'ESCLAVAGE AFRICAIN. — LÉON XIII DÉNONCE L'ESCLAVAGE AFRICAIN.

A l'heure présente, comme aux temps d'Urbain II et de Pierre l'Ermite, de saint Bernard et de saint Louis, tous les esprits religieux sont attentifs à l'appel pour une nouvelle croisade, croisade aussi d'un genre nouveau. Au onzième, au douzième et au treizième siècle, il s'agissait d'arracher à la barbarie musulmane le tombeau du Sauveur du genre humain; aujourd'hui il faut réunir une élite d'hommes religieux et dévoués pour aller au centre de l'Afrique, dans ce continent mystérieux, comme l'a appelé Stanley, enlever à la barbarie des milliers d'âmes vouées à toutes les horreurs de l'esclavage, et préparer par là la voie à l'Evangile et le salut de nos frères, rachetés comme nous par le sang de l'Homme-Dieu.

Le Souverain Pontife, dans son immortelle encyclique, *In Primis*, adressée aux évêques brésiliens, a fait entendre le premier appel, et aussitôt tous les esprits se sont émus, non seulement ceux qui ont le bonheur de posséder la foi, mais ceux mêmes qui sont privés de ce premier de tous les biens. Aujourd'hui les hommes d'Etat de toutes les nations, éveillés par la parole partie du Vatican, comprennent qu'il y a là un devoir pour les peuples civilisés. Merveilleuse puissance du Vicaire de Jésus-Christ! Depuis plus de vingt ans les intelligences les plus hautes demeuraient endormies malgré les récits publiés par les Livingstone, les Caméron, les Stanley; mais à la voix de Léon XIII, le monde entier s'est agité.

Ecoutons d'abord ce que dit l'auguste Pontife.

(1) Voir la *Revue* du 1er novembre 1888.

Après avoir exprimé sa joie de voir l'esclavage aboli au Brésil, il ajoute :

« Un autre souci Nous reste cependant qui Nous préoccupe vivement au sujet d'une affaire semblable et qui réclame Notre sollicitude. C'est que si l'ignoble traite d'êtres humains a réellement cessé sur mer, elle n'est que trop largement pratiquée sur terre et avec trop de barbarie, notamment dans certaines contrées de l'Afrique. Du moment, en effet, qu'aux yeux des mahométans, les Ethiopiens et les habitants de nations semblables sont considérés comme étant à peine en quelque chose supérieurs aux brutes, il est aisé de concevoir, en frémissant, avec quelle perfidie et quelle cruauté ils les traitent. Ils font subitement irruption, à la manière et avec la violence des voleurs, dans les tribus de l'Ethiopie, qu'ils surprennent à l'improviste; ils envahissent les villes, les campagnes et les villages, dévastant et pillant toutes choses; ils emmènent, comme une proie facile à prendre, les hommes, les femmes et les enfants pour les conduire de vive force aux marchés les plus infâmes. C'est de l'Egypte, du Zanzibar et en partie aussi du Soudan comme d'autant de stations que partent ces abominables expéditions; des hommes chargés de chaînes sont contraints de parcourir un long chemin, soutenus à peine par une nourriture misérable, accablés d'horribles coups; ceux qui ne peuvent l'endurer sont voués à la mort; ceux qui survivent sont condamnés à être vendus en troupe et étalés devant des acheteurs cruels et cyniques. Tous ceux ainsi vendus et livrés se voient exposés à la déplorable séparation de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs parents, et le maître au pouvoir duquel ils échoient les assujettit à un esclavage très dur et abominable, les obligeant même à embrasser la religion de Mahomet. Nous avons, à Notre grande douleur, appris naguère ces choses de la bouche de quelques-uns de ceux qui avaient été témoins, les larmes aux yeux, d'une aussi infâme ignominie, et leur récit est confirmé par les récents explorateurs de l'Afrique équatoriale. Il résulte même de leur témoignage que le nombre des Africains vendus chaque année de la sorte, à l'instar des troupeaux de bêtes, ne s'élève pas à moins de quatre cent mille, dont la moitié environ, après avoir été accablés de coups le long d'un âpre chemin, succombent misérablement, de telle sorte que les voyageurs, combien c'est triste à dire! en suivent la trace faite des restes de tant d'ossements. — Qui ne sera pas touché à la pensée de tant de

maux? Pour Nous, qui tenons la place du Christ, le libérateur et rédempteur très aimant de tous les hommes, et qui Nous réjouissons si vivement des mérites si nombreux et si glorieux de l'Eglise envers toutes sortes de malheureux, c'est à peine si Nous pouvons exprimer de quelle commisération Nous sommes pénétré envers ces populations infortunées, avec quelle immense charité Nous leur tendons les bras, combien Nous désirons ardemment pouvoir leur procurer tous les secours et les soulagements possibles, afin que, affranchis de l'esclavage des hommes en même temps que de celui de la superstition, il leur soit enfin donné de servir le seul vrai Dieu, sous le joug très suave du Christ, et d'être admis, avec nous, au divin héritage. Dieu veuille que tous ceux qui sont en possession du commandement et du pouvoir, ou qui veulent sauvegarder le droit des gens et de l'humanité, ou qui se dévouent sincèrement aux progrès de la religion, s'efforcent tous ardemment, sur Nos instances et Nos exhortations, de réprimer, d'empêcher et d'abolir cette traite, la plus ignoble et la plus infâme qui se puisse imaginer! — En attendant, et tandis que, grâce à un mouvement plus accentué du talent et de l'activité, de nouvelles voies sont ouvertes vers les régions africaines et de nouvelles relations commerciales y sont fondées, que les hommes voués à l'apostolat s'efforcent de leur mieux d'obtenir qu'il soit pourvu au salut et à la liberté des esclaves. Ils n'obtiendront de succès en cela qu'autant que, soutenus par la grâce divine, ils se consacreront tout entiers à propager notre très sainte foi et travailleront de plus en plus ardemment à son développement, car c'est le fruit insigne de cette foi de favoriser et d'engendrer admirablement la liberté *dans laquelle nous avons été affranchis par le Christ* (1). A cet effet, nous les exhortons à considérer, comme dans un miroir de vertu apostolique, la vie et les œuvres de Pierre Claver, à qui Nous avons décerné récemment la gloire des autels; qu'ils tiennent les yeux fixés sur lui : l'admirable constance avec laquelle il se dévoua tout entier, pendant quarante années consécutives, au milieu de ces malheureux troupeaux d'esclaves noirs lui valut d'être vraiment considéré comme l'apôtre de ceux dont il se disait lui-même et se faisait le serviteur assidu. Si les missionnaires ont soin de retracer et de reproduire en eux la charité et la patience de cet apôtre, ils deviendront assurément de dignes ministres de

(1) Galat., IV, 31.

salut, des consolateurs, des messagers de paix, et il leur sera donné, Dieu aidant, de convertir la désolation, la barbarie, la férocité, en l'heureuse prospérité de la religion et de la civilisation.

« Nous sentons désormais l'ardent désir de faire converger vers vous, Vénérables Frères, Notre pensée et nos présentes lettres, pour vous manifester de nouveau et pour partager avec vous la grande joie que Nous éprouvons au sujet des décisions qui ont été publiquement adoptées dans l'empire du Brésil, relativement à l'esclavage. Du moment, en effet, qu'il a été pourvu par la loi à ce que tous ceux qui se trouvent encore dans la condition d'esclaves aient désormais à être admis au rang et aux droits des hommes libres, non seulement cela Nous semble en soi bon, heureux et salutaire, mais Nous y voyons aussi confirmée et encouragée l'espérance d'actes dont il faut se réjouir pour l'avenir des intérêts civils et religieux. Ainsi le nom de l'empire du Brésil sera, à bon droit, célébré avec louange chez toutes les nations les plus civilisées; et en même temps le nom de l'auguste empereur dont on rapporte cette belle parole, qu'il ne désire rien tant que de voir promptement aboli dans ses Etats tout vestige d'esclavage.

« Mais pendant que ces prescriptions des lois s'accomplissent, Nous vous conjurons de vous dévouer activement de tout votre pouvoir et de consacrer vos soins les plus diligents à l'exécution de cette œuvre, qui doit surmonter des difficultés certes non légères. C'est à vous de faire en sorte que les maîtres et les esclaves s'accordent entre eux dans une pleine entente et en toute bonne foi, que rien ne soit violé en fait de clémence ou de justice, mais que toutes les transactions soient légitimement et chrétiennement résolues. Il est souverainement à souhaiter que la suppression et l'abolition de l'esclavage, voulue de tous, s'accomplisse heureusement sans le moindre détriment du droit divin ou humain, sans aucun trouble public, et de façon à assurer l'utilité stable des esclaves eux-mêmes dont les intérêts sont en cause. — A chacun de ceux-ci, aussi bien à ceux qui sont déjà libres qu'à ceux qui vont le devenir, Nous signalons avec un zèle pastoral et un cœur paternel quelques salutaires enseignements, choisis dans les oracles du grand Apôtre des nations. Qu'ils gardent religieusement un souvenir et un sentiment de reconnaissance, et qu'ils s'efforcent de le professer avec soin, envers ceux à l'œuvre et aux desseins desquels ils doivent d'avoir recouvré la liberté. Qu'ils ne se rendent

jamais indignes d'un si grand bienfait, et que jamais non plus ils ne confondent la liberté avec la licence des passions; qu'ils s'en servent, au contraire, comme il convient à des citoyens honnêtes, pour le travail d'une vie active, pour l'avantage et le bien de la famille et de l'Etat. Qu'ils remplissent assidûment, non pas tant par crainte que par esprit de religion, le devoir de respecter et d'honorer la majesté des princes, d'obéir aux magistrats, d'observer les lois; qu'ils s'abstiennent d'envier les richesses et la supériorité d'autrui, car on ne saurait assez regretter qu'un grand nombre parmi les plus pauvres se laissent dominer par cette envie, qui est la source de beaucoup d'œuvres d'iniquité contraires à la sécurité et à la paix de l'ordre établi. Contents plutôt de leur sort et de leurs biens, qu'ils n'aient rien de plus à cœur, qu'ils ne désirent rien tant que les biens célestes, pour l'obtention desquels ils ont été mis sur terre et rachetés par le Christ : qu'ils soient animés de piété envers Dieu, leur Maître et Libérateur, qu'ils l'aiment de toutes leurs forces, qu'ils en observent les commandements en toute fidélité. Qu'ils se réjouissent d'être les fils de son Epouse, la sainte Eglise, qu'ils s'efforcent d'être dignes d'elle et de répondre autant qu'ils peuvent à son amour par le leur propre.

« Insistez, Vénérables Frères, pour que les affranchis soient profondément imbus de ces enseignements, afin que, comme Nous le désirons par-dessus tout et comme c'est aussi notre désir et celui de tous les bons, la religion par-dessus tout retire et assure à jamais, dans toute l'étendue de l'Empire, les fruits de la liberté qui est octroyée.

« Afin que cela soit heureusement réalisé, Nous demandons et implorons de Dieu les grâces les plus abondantes et l'aide maternelle de la Vierge Immaculée. Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, Nous accordons affectueusement la bénédiction apostolique à vous, Vénérables Frères, au clergé et à tout le peuple. »

Sur les tristes tableaux que le Saint-Père indique dans son encyclique, il est bon d'entendre les voyageurs qui ont parcouru le continent mystérieux depuis quelques années. Suivons d'abord Stanley, qui, de 1874 à 1877, a exploré la route de Zanzibar à Litourou, au milieu des plus grands dangers, mais avec un courage que rien n'était capable d'ébranler. Arrivé à Zanzibar, il écrit : « J'ai vu, il y a quatre ans, derrière cet édifice, un marché où l'on vendait des

esclaves; ce marché n'existe plus; une église l'a remplacé. Il est impossible de ne pas éprouver un bienveillant intérêt pour le prince Bargash... Voilà un sultan, élevé dans les principes les plus stricts de l'islamisme, habitué à considérer les nègres comme la proie légitime de la force, à les regarder comme des objets de trafic, et d'un trafic légal... (1). » Ainsi, d'après les principes de l'islamisme, le trafic des esclaves est parfaitement légitime et le maître peut agir avec eux selon tous les instincts et les caprices de sa nature pervertie. Mais ce sultan est seul à avoir renoncé à ces principes, tous les autres les gardent et s'y conforment.

Peu de temps après, Stanley arrive aux environs de Kitanughé; il y rencontre de nombreux villages, mais décimés et vivants sous le poids de la terreur à cause du voisinage et des incursions fréquentes des Vouamasaï qui viennent enlever des esclaves (2).

A Kounyoani, le voyageur anglais arrive le 12 mars 1877, il constate que « cet établissement, aujourd'hui très faible, a été prospère; mais les attaques répétées des Vouahoumba venant du Nord, des Vouahébé arrivant du Sud, lui ont enlevé une partie de ses habitants et ont forcé les autres à se réfugier dans la montagne (3). »

Quelques mois plus tard, Stanley rencontre un Arabe qui faisait le commerce d'esclaves et prêchait le mahométisme en faisant des prosélytes parmi les nègres, surtout parmi les chefs (4).

Dans les récits de Livingstone, nous trouverons des détails plus circonstanciés. « On dit qu'en certains endroits, dit Livingtone, l'esclavage est doux et bienveillant; les Boërs affirment qu'ils sont les meilleurs de tous les maîtres, et que si les Anglais avaient eu des Hottentots pour esclaves, ils les auraient beaucoup moins bien traités qu'eux; il serait difficile d'imaginer comment ils auraient pu les faire souffrir davantage. J'ai pris les noms de plusieurs vingtaines d'enfants des deux sexes dont la plupart étaient venus à notre école; mais je n'ai pu consoler leurs mères éplorées en leur donnant l'espoir qu'ils reviendraient un jour (5).

« Les Boërs savent par expérience qu'il est impossible de conserver des adultes en captivité dans un pays sauvage, où la fuite

(1) *A travers le continent mystérieux*, p. 4. Dans *le Tour du monde*, t. XXXVI.
(2) *Ibid.*, p. 11.
(3) *Ibid.*, p. 12.
(4) *Ibid.*, p. 36.
(5) *Excursions dans l'intérieur de l'Afrique australe*, p. 129. — *Le Tour du monde*, t. XIII, pp. 51 et suiv.

est trop facile pour qu'on ait le moyen de la prévenir; c'est pour cela qu'ils s'emparent d'enfants assez jeunes pour oublier leurs parents et pour accepter un esclavage perpétuel; j'ai vu souvent dans leurs maisons de véritables bambins qu'ils avaient capturés; autrefois ils niaient le fait; aujourd'hui la déclaration de leur indépendance permet aux Boërs transwal de ne plus dissimuler qu'ils font la guerre aux esclaves (1). »

Après les ravisseurs d'enfants, voici d'autres marchands d'esclaves. « L'un des Pombeiros avait à la chaîne huit femmes assez jolies qu'il conduisait dans le pays de Matiampo, avec l'intention de les échanger contre de l'ivoire. Elles paraissaient honteuses quand je passais auprès d'elles et avaient l'air de sentir vivement leur dégradation et leur malheur; je crois qu'elles avaient été prises chez les Cassangés révoltés. La façon dont on parle aux esclaves dans la province d'Angola doit sonner d'une manière étrange, même à l'oreille des possesseurs, lorsque ces derniers arrivent d'Europe : « O bruto! O diabo! » sont les appellations qu'on emploie le plus ordinairement à leur égard; et il est très commun d'entendre un gentleman s'écrier : « O diabo! apporte-moi du feu. » Dans l'Afrique orientale, c'est le terme *bicho* (animal), qui leur est appliqué; et vous entendez continuellement : « Dites à l'animal de faire telle ou « telle chose. » Les propriétaires d'esclaves, en effet, ne considèrent pas leurs nègres comme des hommes, et leur jettent souvent à la tête qu'ils sont de la race des chiens (2). »

Au mépris dégradant se joint souvent la cruauté la plus inhumaine. « Il est naturel, dit encore Livingstone, de supposer que le trafiquant d'esclaves est poussé par l'intérêt même à soigner sa marchandise, que cette théorie paraît plausible et qu'on lui accorde toute créance. Mais l'atroce gaspillage de vie humaine fait par les nègriers n'était pas moins grand à l'époque où leur trafic était légal. Cela devait être, en raison de l'imprévoyance qui caractérise l'assassin. Tout le monde s'étonne en voyant celui qui vient de commettre un crime ne pas prendre telle ou telle précaution qui le mettrait à l'abri des poursuites. On peut se demander, avec autant de surprise, comment les trafiquants d'esclaves ont toujours entassé leur bétail sur des navires où ils étaient décimés, agissant ainsi en opposition directe avec leurs intérêts; c'est l'effet de la fatalité qui

(1) *Excursions dans l'intérieur de l'Afrique australe*, p. 130.
(2) *Ibid.*, p. 341.

est inhérente au meurtre, et qui poursuit son auteur. L'encombrement de ces navires homicides a toujours existé, et le nombre des morts, dont il a été cause, défie toute exagération.

« M. Wilson, missionnaire américain de la plus haute intelligence, auquel on doit le meilleur ouvrage qui ait encore paru sur la côte occidentale d'Afrique, déclare que les efforts du gouvernement anglais pour la répression de la traite sont dignes de tout éloge. Sans la croisière, dit-il, l'Afrique serait restée inaccessible aux propagateurs de la foi; et il est à désirer que cette noble mesure continue d'être prise jusqu'au jour où l'esclavage aura entièrement disparu (1). » Nous entendons là deux écrivains protestants; nous sommes persuadé que les missionnaires catholiques auraient porté la lumière de l'Evangile chez les nègres, en dépit de toutes les difficultés.

L'explorateur anglais nous dit qu'il était obligé de louer des porteurs pour ceux de ses compagnons qui étaient tombés malades, mais souvent après le marché conclu et au moment du départ, on lui annonce que plusieurs de ceux qu'il a loués, quelquefois tous, ont été pris par des traitants.

Ces marchands d'esclaves ont la haute main dans toutes les affaires, et l'on ne doit pas s'en étonner : la poudre leur donne la toute-puissance. Les tribus armées d'arcs et de flèches ne connaissent que l'embuscade; en présence des hommes pourvus de fusils, elles sont comme un navire marchand en face d'un vaisseau cuirassé. Ces tribus se cachaient dans les grandes herbes, mais lorsque celles-ci ont été brûlées, la chasse à l'homme commence. « Que l'on se figure un de nos villages entourés de ces chaumes arrivant à la crête des toits, et n'ayant de limite que l'horizon; le feu mis tout à coup à cette paille, sur une largeur d'une ou deux villes, par le simple contact des brandons que l'ennemi promène; le vent poussant la flamme vers le village condamné; celui-ci n'ayant qu'un ou deux mousquets, et, dix fois pour une, manquant de poudre; les flammes bondissant à 30 pieds de hauteur, au milieu d'un nuage compact de fumée noire, et les éclats du chaume retombant en averses charbonneuses. Quel est le paysan d'Angleterre qui, n'ayant que des flèches à opposer aux balles de l'ennemi, ne reculerait pas devant cette muraille ardente (2)? » C'est ainsi que des villages

(1) Livingstone, *Explorations du Zambèze*, p. 7.
(2) *Ibid.*, pp. 286-7.

entiers, hommes, femmes, enfants, sont pris par des hommes armés de fusils, garrottés et emmenés captifs. Tous ceux qui opposent de la résistance sont tués sur-le-champ.

Livingstone nous raconte ces horreurs dont il fut le témoin. En un autre endroit, il fait remarquer que les tombes qui, de tous côtés, couvrent le sol, signalent le nombre considérable des victimes; et, parmi les survivants, il en est des centaines qui ressemblent à des squelettes emmaillotés dans du cuir brun et ridé. Chaque étape de la route remet sous les yeux ces tristes preuves de la cruauté de l'homme pour l'homme.

Au village de Katosa, dans le Zambèze, il rencontre une trentaine de jeunes gens, ayant au cou cette fourche des captifs que l'on appelle *gori*. Ils appartenaient à des Arabes. Accablés de fatigue, ils avaient essayé de dormir, mais le poids du gori les en avait empêchés. Ils ne seront délivrés de cette fourche qu'après qu'ils auront traversé plusieurs rivières et perdu tout espoir d'évasion (1).

L'un des caractères les plus fâcheux du commerce des esclaves, dit encore Livingstone, c'est de bénéficier de tous les maux qui fondent sur le pays. Le marchand d'esclaves met à profit tous les désordres, toutes les querelles : la disette lui est avantageuse, et si, en pareil cas, il sauve quelques individus, règle générale, c'est lui qui envenime les haines et pousse les tribus à la guerre les unes contre les autres; plus il y a de vaincus, plus son butin est considérable. Le voyageur cite les noms des lieux et des tribus ainsi désolés.

La ruse et le mensonge viennent en aide à la cupidité. Ces chasseurs d'hommes se disent les fils de Livingstone, pour pénétrer dans un pays où ils n'avaient pas osé jusqu'alors se présenter. Les chefs, qui conduisaient une longue chaîne d'hommes, de femmes et d'enfants, s'enfuirent pour la plupart à la vue des Européens; celui qui resta prétendit qu'il les avait achetés, mais les esclaves déclarèrent qu'ils avaient été pris à la guerre. Le voyageur et ses compagnons eurent bientôt délivré les femmes, mais les hommes qui avaient au cou une fourche de 6 à 7 pieds, fortement attachée, furent plus difficilement mis en liberté. Deux femmes avaient été tuées la veille pour avoir essayé de détacher leurs courroies. Une malheureuse mère ayant représenté qu'elle ne pouvait se charger

(1) Livingstone, *Explorations du Zambèze*, p. 318. — Les gravures jointes à l'ouvrage de Livingstone et dessinées par lui-même donnent une idée navrante de ces files d'esclaves.

d'un fardeau qui l'empêchait de porter son enfant, vit aussitôt brûler la cervelle de ce pauvre petit être. Un homme qui ne pouvait plus suivre la marche fut expédié d'un coup de hache (1).

Cinq jours après, le voyageur rencontrait une population entière fuyant devant les Ajakouas, qui venaient d'incendier leurs villages et de faire de nombreuses captures (2).

Il ajoute ce trait vraiment remarquable : « Une Barotsé, jeune fille très belle, ayant refusé en mariage un homme qu'elle n'aimait pas, fut donnée par le chef, dans un accès de dépit, à des traitants revenus de Benguéla ; quand elle vit que la chose était sérieuse, elle saisit la lance de l'un de ceux qui voulaient l'emmener, s'en frappa et tomba morte (3). »

« Que ne pouvons-nous faire le récit exact des horreurs de la traite de l'homme, et donner un total approximatif des existences qu'elle détruit chaque année. Car nous le sentons, si la moitié de ces horreurs pouvait être connue, l'indignation et la pitié qu'elles éveilleraient seraient telles, que ce trafic infernal disparaîtrait bientôt, quelques sacrifices qu'il dût en coûter pour l'anéantir... (4). »

Livingstone tenait du colonel Bigly, consul anglais et chargé des affaires de la reine à Zanzibar, qu'il passait à la douane de cette île, venant de la seule région de Nyassa, dix-neuf mille esclaves par an, et les esclaves expédiés dans les rades portugaises ne sont pas compris dans ce nombre. « Ce n'est là, dit toujours l'explorateur anglais, qu'une légère fraction des victimes de la traite; pour se faire une idée de ce commerce atroce, il faut le voir à sa source; c'est bien là que demeure Satan. »

« Les nombreux squelettes que nous avons trouvés dans les bois ou parmi les rochers, près des étangs, le long des chemins qui conduisent aux villages déserts, attestent l'effroyable quantité d'existences sacrifiées par ce trafic maudit... »

Pour quelques centaines d'individus que procure une de ces chasses, des milliers d'hommes sont tués ou meurent de leurs blessures. D'autres en fuyant périssent d'inanition (5).

Mieux placés qu'un voyageur ordinaire pour avoir des renseigne-

(1) Livingstone, *Explorations du Zambèze*, p. 330.
(2) *Ibid.*, p. 334.
(3) *Ibid.*, p. 352.
(4) *Ibid.*, p. 364.
(5) Livingstone, l'*Afrique australe*, dans *le Tour du monde*, t. XIII, pp. 51, 52, 114, 118, 135, 166, 167 et suiv.

ments positifs sur le triste sujet qui nous occupe, les missionnaires d'Alger nous transmettent des détails navrants sur le nombre des esclaves et sur le sort qui leur est fait. Ils évaluent à quatre cent mille le nombre des noirs que, *chaque année*, la traite arrache de leurs foyers pour être vendus comme esclaves sur les divers marchés de l'Afrique. Le célèbre officier anglais Caméron (1), le premier qui ait traversé le continent, du moins dans les régions équatoriales, de l'est à l'ouest, élève ce chiffre *à un minimum* de cinq cent mille victimes annuelles. Ces appréciations ne paraissent nullement exagérées, si l'on se rappelle qu'à l'exception des côtes occupées par les Européens ou soumises directement à leur surveillance plus ou moins effective, l'horrible trafic, avec son escorte de massacres et de tortures, s'étend sur toute la superficie du vaste continent (2).

Les communications adressées par le cardinal Lavigerie à l'assemblée de Saint-Sulpice, à M. Levé, au meeting de Londres, ont répandu un jour aussi éclatant que sinistre sur le système de dévastation qui sévit dans la région des grands lacs. Les *Annales apostoliques* de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie (3) nous apportent des informations tout à fait concordantes et non moins précises sur les ravages que la traite inflige plus au sud dans l'Afrique orientale. La lettre dont nous allons citer quelques extraits a été écrite de Bagamoyo, située sur la côte du Zanguebar, par le 7e degré de latitude-sud, non loin de l'île de Zanzibar.

On lit dans les *Annales* de juillet 1888 :

L'ESCLAVAGE EXISTE-T-IL TOUJOURS?

« En m'entendant parler des enfants que nous avons rachetés et de ceux que le manque de ressources nous a forcés de laisser dans l'esclavage, vous vous demanderez si cette plaie horrible sévit toujours sur le continent africain. Officiellement, elle est détruite; en réalité, elle existe toujours. L'exportation ne se fait plus librement et au grand jour, mais toutes les fois que le pourchasseur d'hommes

(1) Le lieutenant Verney-Hovett Caméron a exécuté son voyage de 1872 à 1876. (Voir *le Tour du monde*, t. XXXIII, pp. 1-160.)

(2) Adolphe d'Avril, dans le journal *le Monde*, 20 août 1888. L'auteur avait déjà parlé de ce sujet, au même lieu, 23 janvier et 4 juin 1884, — 8 janvier 1886, — 27 mai, 29 juillet, 6 septembre 1887.

(3) On s'abonne au Séminaire du Saint-Esprit, rue Lhomond, 30, Paris.

peut tromper la surveillance des croiseurs européens, il ne manque pas d'embarquer sa marchandise à destination des pays où elle a cours.

« L'esclavage a principalement trois sources : la naissance, la guerre et le vol.

« Tout enfant né de parents esclaves est, par le fait même, l'esclave du maître auquel appartiennent ses parents. C'est une loi générale dans notre contrée, où tout homme libre n'a rien tant à cœur que de s'entourer d'esclaves pour le servir et faire ses cultures. A sa volonté, il sépare la femme du mari, l'enfant de ses parents. Pour lui, c'est chose toute naturelle; l'esclave n'a rien à dire.

« Rien de plus fréquent dans l'intérieur de l'Afrique que les guerres faites en vue de s'approvisionner d'esclaves, soit par les peuplades entre elles, soit par les organisateurs de razzias qui parcourent sans relâche le pays en tous sens et sèment le meurtre, l'incendie, le pillage dans toutes les contrées sur lesquelles ils s'abattent.

« Voici comment on procède à cette guerre : on entoure un village pendant la nuit, et, le jour venu, on engage l'action en poussant des cris sauvages, pour donner l'épouvante; on enlève les femmes et les enfants, et on massacre tous ceux qui osent opposer de la résistance. La plupart de nos enfants rachetés me racontent des scènes sanglantes de ce genre, auxquelles ils ont dû de perdre leurs parents ou d'en être séparés. Nous n'étonnererons personne en disant que les Arabes sont coutumiers de ces ignobles brigandages, et qu'ils les excitent partout où ils peuvent pour se procurer des esclaves.

« Le vol secret tient aussi une grande place dans les annales de l'esclavage. Une mère envoie son enfant puiser de l'eau, veiller le sorgho, garder les chèvres. Un voleur, caché non loin de là, sort de son gîte, tombe sur lui à l'improviste, l'enlève de force et l'emporte. La mère éplorée vient-elle à savoir ce qu'est devenu son enfant et à le réclamer à l'être humain qui le lui a volé, celui-ci, pour toute réponse, l'éconduit en la maltraitant et souvent même en la perçant de sa lance. »

Les esclaves ainsi obtenus par la guerre ou par le vol secret sont amenés à Bagamoyo (1) avec les caravanes qui, depuis mai jusqu'à

(1) Bagamoyo, l'un des ports les plus importants, si ce n'est le plus important sur l'Océan indien, en face et près de l'île de Zanzibar. Les Pères de la

septembre, apportent à la côte l'ivoire et d'autres marchandises. Voyons comment la *marchandise humaine* y est traitée :

« C'est à ces caravanes de 800, 1200 et jusqu'à 1500 hommes que se joignent les négriers avec leurs esclaves. Je ne connais rien de plus navrant au monde que ces chaînes d'êtres humains en voyage. Ils ploient sous les fardeaux qu'on leur impose, couchent sur la terre nue, qu'il pleuve ou non, manquent souvent d'eau et de nourriture et sont réduits à manger de l'herbe. Un tiers au moins succombent aux mauvais traitements qu'ils endurent. Aussi, sans crainte d'exagérer, j'évalue à 10,000 le nombre de ceux qui sont morts en 1884. Souvent la variole, le choléra et d'autres maladies contagieuses viennent fondre sur eux ; alors tout le chemin est parsemé de cadavres, répandant au loin une odeur pestilentielle. Dès qu'un esclave devient malade, le maître, n'espérant plus rien de lui, l'abandonne, le jette à l'écart, après lui avoir enlevé la peau ou le petit linge qui ceignait ses reins.

« Là, seul, le pauvre abandonné hurle, demande à boire, mais personne ne s'en occupe. Il reste quelquefois un jour, deux jours, en proie à d'indescriptibles souffrances, n'ayant que le ciel et la terre pour témoins de ses tristes soupirs et de ses angoisses. Que de fois j'ai eu l'occasion de m'agenouiller à côté de ces pauvres gens relégués dans les broussailles, pour leur donner à boire, les consoler, les instruire et leur ouvrir le chemin d'une patrie moins ingrate. Une fois entre autres, m'étant assis à côté d'un varioleux, à dix heures du soir, il a fallu toute l'adresse d'un de nos jeunes gens, armé d'une lance, pour empêcher les hyènes de m'enlever le mourant devant mes yeux. En contact avec l'extérieur depuis six ans, parcourant presque journellement les campagnes et la ville de Bagamoyo, j'ai été bien souvent témoin de ces cas navrants. M'enfonçant un jour dans un fourré de broussailles, situé à 500 mètres de Bagamoyo, il m'a fallu passer sur une soixantaine de cadavres, liés entre eux par un bâton et jetés, çà et là, les uns étendus à terre, les autres encore à moitié debout. »

Revenons au chiffre énorme de victimes, affirmé par l'anglais Caméron, et proclamons, avec le cardinal Lavigerie, que, sous un tel régime, la dépopulation de l'Afrique intérieure sera complète en

Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie y ont un établissement considérable. (*Voyage de Caméron*, pp. 10 et suiv.)

cinquante ans (1). Il faut, en effet, ne pas perdre de vue que la capture d'une seule personne entraîne une consommation énorme d'êtres humains. « Pour obtenir, dit Caméron, les cinquante femmes dont Alvez se disait propriétaire, dix villages ayant chacun de 100 à 200 âmes avaient été détruits; un total de 1500 habitants! »

Revenons au *marché* de Bagamoyo.

A peine arrivée à Bagamoyo, la marchandise humaine disparaît comme par enchantement. Le missionnaire dont nous empruntons le récit se demande ce qu'elle devient. A force de recherches, il lui a été donné de constater ce qui suit : un petit nombre reste à la côte; les autres sont expédiés de nuit sur une pirogue pour des régions lointaines (p. 89).

Ils ne partent pas tous : la charité chrétienne veille auprès d'eux. La mission de Bagamoyo en a déjà racheté un grand nombre, surtout des enfants. Les pauvres petits sont d'abord bien effrayés, car l'Arabe leur a persuadé que le sorcier blanc à lunettes les achète pour les manger. Élevés chrétiennement, ils grandissent, ils se marient et sont ensuite installés comme cultivateurs dans quelques villages. « Non contents, ajoute le P. Hirzlin, d'assurer à nos petits rachetés les avantages d'une solide éducation par leur formation à la piété et *au travail*, nous voulons les faire participer au rôle du missionnaire (p. 91). »

Donnons-leur aussi un second rôle : ce seront les auxiliaires naturels et providentiels des Européens depuis la pointe septentrionale du Nyassa peut-être jusqu'au Kilimandjaro. Les missionnaires en ont fait des travailleurs ; pourquoi n'en ferait-on pas un jour des soldats? En attendant, ils porteront les munitions et les vivres, voire une potence mobile pour y accrocher haut et court les principaux vampires de l'Afrique.

Établis au centre des pays que désolent les criminelles entreprises des marchands d'esclaves, les missionnaires et les sœurs associés à leur œuvre sont mieux placés que personne pour connaître les atrocités qui s'y commettent chaque jour, et ils les ont signalées avec la franchise de leur caractère (2). Les faits contenus dans un rapport intime adressé à leur supérieur ne sauraient être suspects d'exagération; nous regrettons de ne pouvoir rapporter

(1) Le cardinal Lavigerie, *Conférence de Saint-Sulpice*, p. 15.

(2) *L'Esclavage africain*. Conférence faite dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, par le cardinal Lavigerie, pp. 28-37.

textuellement les paroles mêmes de ces témoins véridiques qui sont en même temps des apôtres et peut-être des martyrs à l'heure présente. Mais, dans l'intérêt de la cause, nous ne pouvons nous dispenser de reproduire une partie d'une lettre de S. Ém. le cardinal Lavigerie, qui les résume tous.

L'illustre prince de l'Église y fait voir où et à qui se fait en ce moment, en Afrique, la vente des esclaves et donne d'affreux détails sur le mépris de la vie des femmes esclaves.

Paris (11, rue du Regard), 23 juillet 1888.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Plusieurs de ceux qui ont lu la conférence sur l'esclavage africain à laquelle vous avez récemment donné l'hospitalité de vos colonnes, m'adressent une question à laquelle je dois répondre : mais comme elle peut s'être présentée à d'autres esprits et qu'une réponse nette me paraît utile à la croisade que j'entreprends contre l'esclavage, je vous serais particulièrement reconnaissant si vous vouliez me permettre de répondre dans votre excellent journal.

« Ma lettre est peut-être un peu longue, mais les renseignements qu'elle contient auront, je crois, pour vos lecteurs, un réel et poignant intérêt.

« On me demande donc comment on peut vendre chaque année, ainsi que je l'ai dit d'après nos missionnaires et d'après les explorateurs, *cinq cent mille esclaves* sur les marchés de l'Afrique, puisque la traite coloniale ne se fait plus par mer et qu'on ne voit pas où et à qui on peut vendre, dans l'intérieur, un si grand nombre de créatures humaines.

« J'ai bien donné dans ma conférence la solution de cette difficulté, mais, n'ayant eu qu'un temps restreint pour traiter d'aussi nombreux détails, je n'ai pu donner sur chacun d'eux, et sur celui-ci en particulier, que des indications rapides et par conséquent insuffisantes.

« J'ai dit, en effet (1) : « Les marchés à esclaves ne sont plus « nulle part sur les rivages ; mais on les trouve *partout* dans l'inté- « rieur des terres, *dans les villes lointaines du Maroc*, *dans les* « *oasis du Sahara*, *à Tombouctou*, *au sud du Niger*, et même

(1) *Conférence imprimée*, p. 13.

« *au sud du Zambèze*, et plus encore *sur les plateaux des grands* « *lacs*.

« J'avais déjà dit plus haut (1) : « De proche en proche, les « bandes esclavagistes ont avancé dans l'intérieur, venant du « Maroc, du pays des Touaregs, de la Tunisie sur Tombouctou et « les contrées qui entourent le Niger, de l'Egypte et de Zanzibar « sur la région des lacs, et enfin aujourd'hui jusqu'au delà du « Haut-Congo et presque aux confins des possessions anglaises et « des colonies du Cap. » Ces données sont suffisantes pour des lecteurs familiarisés avec notre continent; mais pour ceux qui n'ont pas suivi de près l'histoire des récentes explorations africaines, ou qui n'ont pas le temps nécessaire pour les étudier à fond, il faut des détails plus circonstanciés.

« Les voici : les marchés à esclaves dans l'intérieur de l'Afrique se trouvent donc en ce moment :

« 1° Dans toutes les villes de l'intérieur du Maroc, où des caravanes sont régulièrement amenées plusieurs fois chaque année des diverses régions qui entourent le Niger et le lac Tsad. Sur ces marchés, les esclaves sont publiquement vendus et achetés par les musulmans et par les juifs.

« 2° Ils le sont également et de la même manière, par les musulmans, dans les oasis du Sahara situées au sud des possessions françaises, de la Tunisie et de la Tripolitaine.

« 3° Tombouctou est, en outre, le grand marché central de toute cette région et comme le point de ravitaillement commun du nord de l'Afrique et des provinces qui sont au sud et à l'ouest du Sénégal.

« 4° Un commerce actif d'achats et de ventes se fait au sud de l'Egypte, dans les régions qui bordent la mer Rouge, depuis la hauteur de Souakim jusqu'à celle d'Aden et de Périm. Là, les caravanes d'esclaves arrivent des contrées situées au sud du Wadai, du Darfour, du Kordofan, ainsi qu'à l'est et au nord du Nyanza. Des barques arabes viennent les prendre, la nuit, sur le littoral, pour les passer, à la faveur des ténèbres et en trompant la surveillance des trop rares croiseurs anglais et français, aux côtes de l'Arabie, d'où on les envoie ensuite dans toute l'Asie musulmane. Les esclaves, il est vrai, ne sont plus vendus dans ces dernières régions sur des

(1) *Conférence*, p. 7.

marchés publics, depuis les arrangements internationaux conclus avec la Turquie, mais on les introduit en secret dans les villes, où les acheteurs viennent les voir et les acquérir dans des maisons connues d'eux.

« 5° Le même drainage de bétail humain se continue sur un grand nombre de points situés entre les grands lacs et les côtes du Zanguebar, depuis Ibo et Lindi au sud, jusqu'à la rivière Jub et à Mukdishu dans le nord. Vendus là, les esclaves sont transportés en Asie sur des barques arabes par les mêmes procédés employés le long des bords de la mer Rouge.

« 6° A l'est des contrées situées sur l'océan Atlantique et sur les frontières mêmes du Benguela, on vend publiquement les esclaves enlevés dans les vallées de la Liba et du Kassai.

« 7° Enfin, on a commencé, depuis la suppression par le Portugal des marchés établis sur le Zambèze, à transporter et à vendre, en grand nombre, les esclaves au pays des Zoulous.

« Mais tout ceci n'est rien en comparaison du commerce qui se fait à l'intérieur de l'Afrique équatoriale et sur les hauts plateaux des grands lacs. Ailleurs et sur les marchés que je viens de désigner, on vend les noirs aux musulmans; ici, le commerce se fait partout et avec tous. L'effroyable exemple que les noirs ont sous les yeux depuis des années a complètement perverti chez eux le sens moral. J'ai dit dans ma conférence que les esclavagistes en étaient venus, par leurs excitations intéressées, à décider des tribus entières à s'associer à eux pour la chasse des tribus voisines, sauf à se retourner ensuite contre leurs alliés de la veille et à en faire leur proie. Mais les noirs ne chassent pas seulement les esclaves, ils les achètent. Ceux-ci sont, en effet, vendus le plus souvent aujourd'hui dans l'intérieur aux roitelets qui se partagent la domination du pays, ou même à tout indigène qui a en main les ressources nécessaires pour un achat. Les négriers, après leurs expéditions, conduisent donc leurs caravanes jusqu'aux régions où l'on n'a plus à craindre la fuite des femmes et des enfants. Dès qu'on a passé deux ou trois rivières, le bétail est à vendre dans chacun des villages qu'il traverse, et c'est là qu'il est acheté en détail.

« Il semble, il est vrai, qu'une telle vente ne puisse être indéfinie; mais j'ai dit que ce commerce de femmes et d'enfants avait allumé partout les habitudes d'une luxure bestiale; j'ajoute ici qu'il inspire, par un phénomène moral bien connu de ceux qui ont étudié

à fond le cœur humain et l'histoire de l'antiquité, le mépris et, dès lors, le gaspillage de la vie humaine.

« Les récits des explorateurs africains nous en donnent la preuve récente. Moi-même j'en ai, d'après les lettres de nos missionnaires, cité de nombreux exemples. Il est bon d'y revenir néanmoins pour persuader ceux qui douteraient encore de cette destruction sans limites de tant de victimes infortunées.

« En voici un choisi aux derniers rangs de l'échelle sociale, chez un noir pauvre. C'est un de nos Pères qui me le raconte dans une de ses lettres et je l'ai déjà moi-même publié, il y a deux ans (1) :

« Durant les pluies de la Masika, dit-il, les terrains de la plaine « voisine (de Tabora) étaient devenus un marécage. Impossible d'y « avancer sans enfoncer dans la boue. Malgré cela, un nègre du « village voisin ordonna à sa femme esclave d'aller y ramasser du « bois pour cuire le repas du soir. Elle partit, mais, à peine entrée « dans les champs, elle commença d'enfoncer et bientôt elle se « trouva enfoncée jusqu'aux bras sans pouvoir se dégager et obligée « de rester immobile pour ne pas enfoncer et périr. Sa voix plain- « tive appelait à l'aide, mais ceux qui passaient près de là ne « faisaient qu'en rire. Le mari, ne la voyant pas revenir, se mit à « sa recherche avec un bâton, sans doute pour l'assommer. Il la « trouva dans cet état pitoyable et, sans rien faire pour la secourir, « il lui jeta de loin son bâton pour qu'elle pût se défendre, si elle « le voulait, lui dit-il avec une atroce ironie, contre les hyènes qui « allaient venir la nuit. Il rentra ensuite chez lui tranquillement. « Le lendemain, toute trace de la malheureuse femme avait « disparu. »

« Montons les degrés de l'échelle. Un de nos Pères rapporte avec horreur qu'un roitelet du Bukumbi lui disait un matin, de l'air le plus tranquille du monde : *J'ai tué cinq de mes femmes pendant la nuit*, sans même paraître croire que cela pût être extraordinaire.

« Allons enfin jusqu'aux puissants. Voici ce que je dis moi-même du roi de l'Ouganda, dans la lettre dont j'ai extrait les citations précédentes : « Le R. P. Lévesque, ancien missionnaire de l'Ou- « ganda, m'a raconté que, se trouvant à la cour du roi Mtésa et « attendant, dans l'enceinte extérieure, l'audience de ce prince, « tout à coup il vit les portes du *brazah* ou salle royale s'ouvrir

(1) *Lettre aux membres de l'Association de Marie-Immaculée*, p. 15.

« avec fracas pour livrer passage à deux soldats armés traînant par « les pieds une pauvre femme esclave. Celui-ci venait de la con- « damner à avoir les oreilles, le nez et enfin la tête coupés à l'ins- « tant, pour avoir parlé trop haut avant l'ouverture de son au- « dience. La sentence fut exécutée sur le lieu même, devant la « foule. Aux cris de l'infortunée, qui navraient le cœur des mis- « sionnaires, les assistants répondaient par une hilarité bruyante. »

« Ces horreurs sont confirmées, on va voir dans quelles proportions, pour cette même cour de l'Ouganda où se trouvent de mille à douze cents femmes, esclaves pour tous les caprices du tyran, par un témoin oculaire, l'explorateur Speke.

« Voici déjà quelque temps, dit-il dans ses *Sources du Nil*, que « j'habite l'enceinte de la demeure royale et que, par conséquent, « les usages de la cour ne sont plus pour moi lettre close. Me « croira-t-on cependant si j'affirme que, depuis mon changement « de domicile, *il ne s'est pas passé de jour où je n'aie vu conduire « à la mort, quelquefois une, quelquefois deux, et jusqu'à trois « de ces malheureuses femmes* qui composent le harem de Mtésa? « Une corde roulée autour du poignet, traînées ou tirées par le « garde du corps qui les conduit à l'abattoir, ces pauvres créatures, « les yeux pleins de larmes, poussent des gémissements à fendre le « cœur : — Hai Minangé! (ô mon Seigneur); Kbakka! (mon roi); « hai N'yawio! (ô ma mère); — et malgré ces appels déchirants à « la pitié publique, pas une main ne se lève pour les arracher au « bourreau, bien qu'on entende, çà et là, préconiser à voix basse la « beauté de ces jeunes victimes (1). »

« Mais je me lasse moi-même, comme je l'ai déjà dit, de raconter tant d'infamies. Cela suffit, je pense, car c'était le seul but de cette lettre, pour montrer comment chaque année, cinq cent mille esclaves au MINIMUM peuvent être, ainsi que l'affirme Cameron, vendus dans l'intérieur de l'Afrique, depuis l'établissement des croisières de mer.

« On voit par là que ce qu'il faut songer à empêcher et à rendre impossible, ce n'est pas seulement la chasse, c'est encore la vente et surtout l'achat des esclaves par les musulmans, par les métis et aujourd'hui par les noirs, entraînés désormais eux aussi, à ces cruautés fratricides.

(1) John Haming Speke, *les Sources du Nil*, 3e édition, c. XI, p. 327.

« On voit qu'à un tel mal, je veux dire à ces perpétuelles boucheries qui, en cinquante ans au plus tard, auront dépeuplé l'Afrique, il n'y a plus d'autre remède que la force : la force de bras et de cœurs chrétiens, qui mettra fin à tant de dépravations et de cruautés.

« Laissez-moi vous dire, en terminant, que mon premier appel à peine formulé soulève déjà des enthousiasmes héroïques. Il n'est pas un seul jour où je ne reçoive plusieurs demandes d'enrôlement pour notre future milice religieuse, si elle est plus tard constituée. Ces demandes viennent de toutes les classes sociales. Quelques-unes sont signées de noms illustres, d'autres de noms plus humbles d'ouvriers chrétiens, d'anciens soldats qui demandent à reprendre l'épée pour servir l'humanité après avoir servi la France. Mais ce qui est plus touchant encore, ce sont les sentiments que ces lettres expriment. Elles sont de nature à réconcilier avec notre temps. Que je regrette de n'être pas autorisé à les publier!

« Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus reconnaissants et les plus distingués.

« † Ch., cardinal LAVIGERIE,
« *Archevêque de Carthage et d'Alger.* »

« *P.-S.* — Je pars demain pour Londres, où je vais prêcher la croisade contre l'esclavage; mais je serai de retour dans les premiers jours du mois prochain, et en attendant, les lettres peuvent continuer à m'être adressées, n° 11, rue du Regard. »

Dom Paul PIOLIN.

(*A suivre.*)

UN PÈLERINAGE DANS LES ANDES

NOTRE-DAME DE COPACABANA (1).

IV

LE SANCTUAIRE

Copacabana, 6 février 1888.

« Muy Señor mio,

« C'est jeudi seulement, au son des cloches qui annonçaient joyeusement la fête de la Purification, dès le matin et par un splendide soleil d'été, que nous avons fait notre entrée dans la cité bénie. Ayant trouvé à louer, dans le faubourg oriental, une maison à notre convenance, nous n'avons pas jugé à propos d'abandonner ce gîte relativement commode, pour essayer de nous établir dans le centre absolument encombré. La distance qui nous sépare du sanctuaire est, à vrai dire, insignifiante; cependant, tenant à être bien placés, nous sommes arrivés deux heures avant la messe solennelle, et grâce à la protection d'un membre du clergé qui connaît ma famille, nous avons pu nous installer convenablement dans le transept, de façon qu'aucun détail des saintes cerémonies ne nous pût échapper.

« Comme vous le pensez bien, les sentiments et les devoirs qui ont rempli cette première journée ne m'ont pas permis de procéder à la reconnaissance du monument; l'affluence des fidèles était tellement extraordinaire, que nous avons même renoncé à visiter le local réservé, le *camarin* de la *Milagrosa Virgen* (2). Pendant les deux jours suivants, la foule a été très considérable encore; mais,

(1) Voir la *Revue* du 1er novembre 1888.
(2) Le trésor de la Vierge miraculeuse.

grâce aux bons offices de mon ami le vicaire, qui a bien voulu me servir de guide, je suis maintenant en mesure de vous adresser la consciencieuse description que vous m'avez demandée.

« L'aspect de l'église de Notre-Dame est bien supérieur à tout ce que l'on s'attend à trouver dans une ville d'aussi peu d'importance que Copacabana. Un épais mur de clôture, que surmontent des pieds-droits terminés par des chapiteaux en pyramides, entoure une large cour antérieure plantée de quinas de grande venue et d'arbrisseaux de l'espèce locale, qui porte la belle fleur à cloche rouge cramoisi, nommée par les Indiens *cantu* et par les Espagnols « fleur de l'Inca (1). » On pénètre dans cette cour par un portail en plein cintre, surmonté d'un pignon, avec quatre petites pyramides aux angles, et la croix au milieu. Le corps de l'église vient ensuite, encadré par la verdure de la cour : le profil des rochers pelés occupe le fond du tableau.

« Il serait difficile de rendre l'impression majestueuse que produit, vu de la place publique, ce superbe édifice dont l'étendue, l'élévation et la magnificence écrasent les humbles constructions accumulées à ses pieds. C'est, nous dit un pratique Yankee, occupé à prendre des notes sur son calepin, « c'est le triomphe de l'idée religieuse dans le milieu le moins confortable », un chef-d'œuvre de l'art au centre d'un tas de masures. L'édifice est principalement construit en briques; il est couvert de tuiles vernissées jaunes et vertes, dont le brillant rayonnement au soleil égaie ce que le reste de la construction a de dur et de sévère, comme dans la plupart des monuments d'origine espagnole.

« En traversant la cour antérieure, on remarque, à chacun des angles extérieurs, un petit édifice carré, lourdement maçonné en briques et supportant un petit dôme surmonté d'une lanterne; entièrement isolées, fermées par de solides portes en fer, ces constructions n'ont d'autres baies que d'étroites meurtrières percées sur les côtés. C'est là qu'on dépose les restes des pèlerins qui atteignent à Copacabana le terme de leurs misères. On aurait pu affecter à cette lugubre destination quelque autre emplacement mieux approprié que l'exposition en façade sur une voie publique; mais peut-être a-t-on voulu mettre l'image de la mort au seuil du sanctuaire de la délivrance. L'espace et les constructions accessoires ne man-

(1) *Cantua buxifolia*, de la famille des Polémoniacées (Jussieu).

quent pas : tout autour de l'église, sont des cours jadis animées par les promenades des moines, aujourd'hui semées d'orge ou encombrées de débris; des cloîtres déserts, des bâtiments inoccupés, muets survivants d'une splendeur monastique dont le souvenir est presque effacé.

« Le porche se compose d'un dôme à lanterne posant sur quatre solides pilastres, le tout en pierre d'une taille irréprochable, comme la surent pratiquer de tout temps les ouvriers du pays. L'élévation est d'environ 30 mètres. Sur les degrés se dressent trois croix d'albâtre, dont les proportions élégantes attirent d'abord le regard (1); celle du milieu paraît mesurer 12 mètres d'élévation, les autres 9 ou 10; elles passent avec raison pour des chefs-d'œuvre. Des images sculptées d'anges et de saints se penchent sur la corniche du dôme : l'intérieur est revêtu d'une gloire, où le peintre a placé le mystérieux triangle, symbole de la Très Sainte Trinité. Toutes les portes, qui sont en fer ouvragé, ont été fabriquées en Espagne, et l'on admire au prix de quels sacrifices elles ont pu parvenir à leur destination finale. Quelle était donc alors la richesse du sanctuaire?

« La nef de l'église est large (2); la voûte en berceau, portant sur des arcades cintrées à piliers massifs, est très élevée; en dehors du temps des cérémonies, tout l'intérieur est si sombre, qu'en plein jour, on distingue à peine les détails finement ouvrés des autels et les scènes des nombreuses peintures qui couvrent les murs des chapelles latérales. Tout cela est agencé pour être admiré à la lueur des illuminations, que les moines prodiguaient dans leurs fêtes presque continuelles; on en a un peu perdu l'habitude, depuis que l'émancipation a fait abandonner un grand nombre de couvents; mais nous n'avons pas eu à nous plaindre : la solennité de la Chandeleur avait transformé toute l'église en une immense chapelle ardente, et nous nous sommes persuadé qu'en aucun temps, elle ne put réunir une plus éclatante splendeur.

« La plus forte somme d'intérêt se rencontre dans le *camarin* de

(1) Ce n'est pas l'albâtre gypseux (sulfate de chaux) de nos marbriers : il ne résiste pas aux injures de l'air. C'est l'albâtre calcaire (carbonate de chaux) des sculpteurs et des architectes : dur et résistant, il est aussi bien plus estimé, surtout lorsqu'il atteint les grandes dimensions.

(2) Construite vers 1840, l'église forme une croix parfaite : la nef mesure 74 varas sur 11 3/4 (61 mètres sur 9m,50). Trois chapelles à gauche, deux à droite, la troisième de ce côté étant remplacée par un autel à saint Joseph.

la Vierge miraculeuse, situé derrière le maître-autel, mais à un étage au-dessus du sol du reste de l'église. En espagnol, *camarin* signifie le cabinet réservé, le musée où l'on serre les joyaux, les valeurs, les costumes magnifiques, les objets d'apparât : celui de *Nuestra Señora* est le vrai trésor de Copacabana. On l'a qualifié de Saint des Saints et ce n'est point sans quelque apparente raison : s'il n'est pas inaccessible aux fidèles, comme le fut celui du temple de Jérusalem, l'admission impose du moins une préparation analogue à celle que l'abord des pèlerinages païens exigeait des populations soumises aux Incas.

« La confession, et à titre de pénitence, une petite offrande, donnent le droit d'entrée. Cette rétribution est désormais le plus clair des revenus de l'église : elle constitue le budget qui assure l'entretien du clergé affecté au service du sanctuaire.

« On parvient au *camarin* par deux escaliers : placés des deux côtés de cette portion de l'édifice, ils servent l'un à monter, l'autre à descendre, précaution indispensable, en raison de l'affluence et des habitudes de la population qui fréquente le plus assidûment ce lieu vénéré. Les jours de grandes fêtes, les Indiens accourent, par grandes masses, de toutes les localités de la région. Le bon ordre peut seul éviter un encombrement trop facile. C'est l'usage de ne monter l'escalier qu'à genoux : les degrés de pierre ne sont pas moins profondément creusés par le frottement des vêtements des pèlerins. L'ascension est dirigée par un prêtre placé dans une niche : il chante des cantiques en langue aymara et les fidèles y répondent.

« Le *camarin* est une salle spacieuse et qui le paraît d'autant plus, que la voûte est d'une médiocre élévation ; c'est probablement pour obtenir ce résultat, que le sol en a été si fortement surélevé ; les tentures sont habilement drapées : le jour douteux qu'elles laissent pénétrer prédispose les fidèles aux idées mystérieuses ; toutefois, une suffisante clarté permet de distinguer les plus importants détails. Le sol est recouvert d'un épais tapis dont la richesse surprend par le contraste qu'il forme avec la nudité des dalles de l'église. Les murs supportent peu de peintures, d'ornements et d'inscriptions, mais un grand nombre d'*ex voto* de tout genre : des objets précieux, tels que représentations en argent de bras et jambes, d'yeux et cœurs, témoignent de la reconnaissance des donataires et des guérisons dont ils remercient leur céleste auxiliatrice. Quelques-uns ont déposé les effets auxquels ils tenaient

le plus; on voit là l'épée à poignée garnie de diamants, et les pistolets du général Santa-Cruz, auprès des bijoux de sa femme.

« La partie du local où l'image de la Vierge est placée n'est pas une niche, mais une chapelle de fond, fermée par de lourds rideaux de velours rehaussés de broderies d'or et d'argent. Lorsque le signal a été donné par une cloche invisible, suivi des accords traînants d'un petit orgue posé dans une niche auprès de la porte, le rideau s'écarte, et les fidèles remplissant le sanctuaire voient apparaître l'image miraculeuse, *milagrosa Virgen*, derrière la balustrade d'argent massif qui la défend contre l'indiscrétion des visiteurs.

« L'image est de petite taille : l'exiguïté des formes, fréquente dans les images miraculeuses des Deux Mondes, tient sans doute au désir de faciliter les déplacements qui avaient lieu autrefois dans les processions et autres cérémonies; peu favorable à l'effet plastique, cette circonstance ne nuit en rien aux sentiments de la foi : peut-être même les épure-t-elle, en faisant disparaître toute confusion avec les impressions que produirait une représentation plus réaliste. La statue est revêtue de la robe et du manteau rouge et bleu, conformément à la tradition; mais les étoffes sont du satin de brillantes nuances, avec une profusion de joyaux d'or et de pierreries. La tête porte une couronne faite des mêmes matières, mais dont les dimensions sont énormes et sans aucune proportion avec l'ensemble de l'image.

« Le teint du visage est celui de la vie dans vos climats d'Europe. On dirait même que ceux qui l'ont peint se sont appliqués à exagérer les effets des nuances, du blanc et de l'incarnat le plus pur. Cette préoccupation réaliste choque le regard des étrangers habitués aux conventions de la statuaire classique, aux teintes passées ou métalliques des compositions archaïques. Elle séduit les indigènes; la carnation de la race blanche est pour eux un signe de supériorité physique et morale : c'est la forme sous laquelle s'incarna Viracocha, le dieu Suprême : depuis le temps de la conquête, les Européens sont traités ici de Viracocha : on nous donne encore ce titre en nous saluant (1). Jadis, chaque soir en prenant congé de leurs maîtres, les domestiques indiens fléchissaient le

(1) *Taita Viracocha*, père Viracocha. La légende raconte qu'un homme blanc vint instruire le pays.

genou et disaient : « Bénissez-nous, au nom de la Sainte Trinité, ô grand Viracocha. » Ce touchant usage a disparu devant les progrès du temps. Viracocha fut l'Homme Blanc de la légende ; la Vierge miraculeuse est la Femme Blanche. »

L'art de la statuaire ne commença pas différemment dans la Grèce, antique patrie des beaux-arts, éternel modèle du bon goût. Contrairement à la tradition égyptienne, qui s'était créé des types de convention, les Grecs cherchèrent d'abord l'expression du beau dans la naïve reproduction de l'apparence extérieure. Les Phéniciens avaient donné l'exemple ; les statues d'Astarté furent des bornes de marbre surmontées d'une tête et drapées de riches étoffes. Les Grecs employèrent d'abord un fût quelconque, bois, pierre ou métal, couvert de vêtements qu'on renouvelait aux époques solennelles : la Minerve Poliade était une planche ; la Junon d'Argos, un tronc de poirier ; l'Apollon de Delphes, le Bacchus de Thèbes, présentaient des dispositions analogues. A l'ensemble ainsi composé, on ajoutait la tête, les mains et les pieds, les vêtements et les emblèmes. Le Jupiter Olympien de Phidias n'est pas absolument dégagé de ces données : la statue monochrome et d'une pièce n'est qu'une convention, une étude d'atelier.

Dans nos plus anciens pèlerinages, l'art ne fut pas compris autrement : nos Vierges noires si vénérées ne seraient, sans la tête et les extrémités, que d'informes représentations, si la magie du vêtement ne relevait la beauté d'ensemble. Mais un visage noir brouillerait toutes les idées du Péruvien : son idéal veut la carnation blanche, et il la voit avec plaisir rehausser les formes du marbre, dans les œuvres profanes.

« D'après une tradition qui circule dans le pays, l'origine de l'image de la Vierge de Copacabana serait elle-même miraculeuse ; elle aurait été fabriquée en 1582, par Titu Yupanqui, descendant des Incas ; ce prince n'avait aucune notion de l'art du statuaire, mais il fut inspiré par la Vierge, qui daigna poser devant lui, en sorte que l'on est assuré de la parfaite ressemblance.

« On n'est jamais admis à toucher l'image : on n'en obtient même pas le contact pour des objets personnels ; mais, au milieu de toutes ces magnificences, on remarque des colliers de petites croix de bois passés à son cou et reposant sur les épaules : les fidèles se les procurent et les emportent comme souvenir. J'en ai pris plusieurs

et je compte vous en envoyer une aussitôt que j'aurai pu la faire entourer d'un écrin par l'un des artistes de La Paz.

« Mes amis sont très satisfaits : aucun d'eux ne comptait sur l'un de ces miracles éclatants et instantanés, dont on cite ici quelques exemples; ils ont été consolés, ils emportent la ferme confiance de la guérison prochaine; ils croient même ressentir déjà quelque soulagement à leurs maux. N'étant pas amené par les mêmes nécessités, ne demandant qu'un appui moral dans les difficultés que je vais avoir à traverser, j'ai la conviction d'avoir été exaucé.

« Nous nous quittons demain, non sans quelque regret : dispersés aux divers bouts de l'horizon, nous rencontrerons-nous jamais? Nous avons de beaux projets de correspondance et de voyage; mais se réaliseront-ils?

« Quant à vous, mon cher Monsieur, vous savez que je ne saurais vous oublier. Je compte trouver à La Paz une de vos lettres, et j'espère qu'elle sera bientôt accompagnée de plusieurs autres. J'y répondrai consciencieusement, en attendant que je puisse retourner à Paris, pour y reprendre la suite de nos intéressantes conversations.

« L. B. S. M. de Vm. »

V

L'IMAGE MIRACULEUSE

En 1621, le P. Augustin Ramos Gavilan publia l'histoire de Copacabana et celle de l'image miraculeuse de la Vierge (1) : plusieurs citations relatives aux antiquités du pays ont été déjà empruntées à cet ouvrage. A la suite de considérations générales et de digressions de toutes sortes sur les mœurs et usages, qui remplissent la première partie, l'auteur a recueilli, dans la seconde, les informations alors récentes sur les origines de l'Image : j'en extrais les notions les plus intéressantes.

Peu de temps après la conquête espagnole, une Vierge miraculeuse fut vénérée à Pacosmayo, à 30 lieues de Trujillo, dans l'ancien royaume de Chimu : elle était entre les mains des moines Augustins. Un peu plus récente, la dévotion de Copacabana eut une origine différente.

(1) *Historia de Copacabana y de la milagrosa imagen de su Virgen, por el R. P. fray Alonso Ramos Gavilan*, Lima, 1621.

Les fraîcheurs nocturnes de janvier et février produisent fréquemment des gelées qui détruisent les récoltes, dans la Sierra et autour du grand lac. Les habitants de Copacabana ayant résolu de mettre leurs intérêts sous la sauvegarde céleste, une confrérie de Saint-Sébastien fut fondée dans ce but. D'autres préféraient adresser leurs vœux à la Vierge Marie : cette combinaison, patronnée par le gouverneur D. Alonso Viracocha Inca, donna naissance à la confrérie de la Candelaria, dont la fête, au 2 février, coïncide avec les plus grands dangers de gelée. Un parent du gouverneur, D. Francisco Titu Yupanqui Inca, disgracié de la nature, mais dont l'âme était remplie d'une foi ardente, entreprit de façonner l'image de la céleste bienfaitrice ; son œuvre, en terre glaise, fut admise, pendant un an et demi, sur l'autel de l'église; mais un nouveau curé, Montoro, la trouva si grossière, qu'il la fit enlever avec mépris. Reconnaissant l'insuffisance de ses talents, Titu se rendit à Potosi, où il se mit en apprentissage au pair, chez un entrepreneur de sculpture; puis, il parcourut le pays, cherchant un modèle et demandant par le jeûne et la prière l'inspiration d'en haut.

Il crut trouver ce guide dans la Vierge de Santo-Domingo, qu'il prit pour modèle. Commencée le 4 juin 1582, l'œuvre était déjà fort avancée, lorsque le gouverneur D. Viracocha et son frère Pablo vinrent sur les lieux. Favorablement impressionnés, ils reprirent les démarches déjà faites auprès de l'évêque de Chuquisaca, pour la reconnaissance de la confrérie de la Candelaria. L'intermédiaire qu'ils avaient pris exagéra les difficultés, espérant les faire financer; mais enfin, grâce à la protection d'un puissant ecclésiastique, l'artiste put se présenter devant l'évêque. Le brave garçon avait plus de foi que d'expérience : le sentiment du beau dans les arts lui faisait encore défaut. Une peinture de sa façon, qu'il eut la malencontreuse idée d'exhiber, le fit tourner en dérision. Est-ce qu'un Indien peut aspirer à devenir un artiste? dit Titu, dans la relation de ses déboires. Sa *Vierge* ressemble à un homme, elle a de la barbe. Le prélat n'a pas d'autorisation à lui donner : allez donc peindre, dit-il, la guenon et son singe à longue queue, mais si vous vous avisez de mettre en peinture ou en bosse la Vierge et l'Enfant, vous serez châtié et très bien. Le pauvre artiste se sauva, en invoquant les noms de Jésus et de Marie : il se hâta de quitter cette terre inhospitalière.

N'espérant plus trouver de lumières à Potosi, il se rend à Chu-

quiapo (La Paz), où il compte rencontrer plus de ressources. Au bourg de Hayohayo, le corrégidor, apercevant dans l'hôtel de ville la caisse de la statue, qu'il prend pour un cercueil, la renverse d'un coup de pied et chasse les porteurs. Cependant on s'explique : apprenant que c'est l'image de la *Mamita* (1), le magistrat vérifie et, saisi d'enthousiasme à la vue de l'œuvre, il se jette à genoux et rend hommage.

Ce fut la première consolation que l'artiste reçut. A La Paz, un autre bonheur l'attendait; un artiste du nom de Vargas était chargé des dorures de l'église de Saint-François : Titu se met en apprentissage auprès de lui, toujours au pair. Lorsqu'il sait le métier, il prie son maître de donner son avis sur l'image, dont il n'a pas encore parlé; on la déballe, elle est tellement détériorée, qu'il faut trois mois pour la restaurer à grand renfort de stuc.

L'œuvre arrivait à prendre tournure, lorsque le P. Navarette la vit et voulut que l'artiste l'achevât dans sa cellule. Ce fut le commencement de la renommée : ce réduit cénobitique avait un grand nombre de visiteurs; de ce nombre fut le curé de Copacabana, Montoro : autant il avait été dur pour la première ébauche, autant il se montra favorable au nouveau modèle. Mais le succès ne dépendait pas de lui; les Hurinsayas, gens de la côte, ses paroissiens, avaient conservé toutes leurs préventions contre un artiste aussi peu connu; ils voulaient faire venir une image de Lima ou de l'Espagne.

Montoro sut mettre dans ses intérêts le corrégidor Maragnon, dont la fermeté leva les difficultés. D'ailleurs, le passage de l'Image chez les Hanansayas, gens du haut pays, fut un triomphe : elle fut installée, à Copacabana, la nuit d'avant la fête de la Candelaria, 2 février 1583. A partir de ce jour, tout le monde voulut être de la confrérie, y compris les Jésuites de Juli.

D. Francisco Titu Yupanqui mourut peu de temps après, en odeur de sainteté, auprès de l'image bien-aimée. On a de lui une relation naïve, en style à demi-sauvage, de ses ennuis et de son succès final.

L'image est un fût de maguey recouvert d'un stuc très fin qui figure du bois : toute dorée, elle représente en pied la Vierge vêtue d'un costume collant, qui comprend une robe, un manteau, une toque d'étoffe de llama (alpaca); le visage et les mains ont reçu la

(1) *Mamita*, la petite mère.

coloration naturelle, comme dans la statuaire polychrome des Grecs. Elle repose sur un piédestal carré de 5 pouces de hauteur, sur lequel elle tourne, pour présenter le visage aux diverses parties du sanctuaire. La hauteur totale est d'environ $1^m,20$ centimètres (1). Comme si c'était un corps humain, elle est revêtue des étoffes et ornements qui composent la parure des femmes.

C'est d'abord la couronne en or massif : le fini du travail et la richesse des pierreries lui donnent un prix inestimable. Puis, c'est une coiffure de cheveux enfermés dans une bourse de gaze, de dentelles et de broderies, où l'on met aussi des fleurs. Aux oreilles, des pendants incessamment renouvelés : ce mouvement de bijoux s'étend aux colliers, aux anneaux des doigts, aux joyaux de toute sorte répandus sur la tête et la poitrine; on y vit un colibri dont les vives couleurs étaient produites par le scintillement des pierres précieuses. La légende ajoute que le premier collier était d'une richesse inouïe : ayant été volé, il étrangla la dame qui voulut le porter.

A chaque fête, on change les étoffes des vêtements, qui descendent jusqu'aux pieds : les formes varient donc périodiquement, selon la mode du jour. La main droite tient un cierge d'or terminé par un lis ouvert, les feuilles toutes semées de pierreries, la flamme figurée par un rubis. Le bras gauche porte l'Enfant Jésus, coiffé de la couronne d'or offerte par la ville d'Arequipa, et orné de tous les joyaux dont on peut le couvrir.

La pièce la plus remarquable est la ceinture qui tombe jusqu'aux pieds de la Vierge, « en sa qualité d'Augustine ». C'est une série de broches, d'agrafes, de croix chargées de diamants : la boucle est formée d'un rubis de 2 pouces sur 1 et demi, présent d'un roi Maure. On comprend que la plupart de ces richesses ne tardent pas à être mises en lieu de sûreté.

Le piédestal d'argent est surmonté de trois lis et d'une demi-lune de même métal, sur laquelle on voyait jadis l'épée et les insignes d'un président de la Bolivie.

Avant de terminer sa description, le P. Ramos a consacré quelques trente chapitres au récit des nombreux miracles survenus jusqu'alors; il ajoute l'histoire du camarin, où l'image fut placée,

(1) « Cinco cuartas (de vara) », soit $5 \times \frac{96}{4} = 1^m.20$. Statue, $1^m.06$; piédestal, $0^m.13$. En varas castillanes, $0^m.27$, ce serait seulement $1^m.02$.

le 6 avril 1614, au milieu des plus splendides cérémonies : en manteau blanc semé de perles, la Vierge était éclairée par trente cierges pesant chacun 10 livres. Le dernier jour fut célébré par une course aux taureaux, amusement dont le peuple est plus fanatique qu'en Espagne même (1).

Les dimensions du camarin ont un peu varié : il ne mesure plus tout à fait 16 mètres sur 10 et l'élévation, qui était de 15 mètres, a été réduite, pour améliorer le coup d'œil.

Les Augustins ont dirigé la dévotion, de 1589 à 1826. A la suite de diverses combinaisons, le soin en fut confié aux missionnaires de La Paz, qui s'en acquittent depuis 1842.

VI

LE CULTE DE LA VIERGE DANS LES ANDES

La faiblesse du sentiment religieux est l'un des caractères de la plupart des populations indigènes de l'Amérique : les causes en sont dans l'abaissement du niveau intellectuel, dans l'absence de l'idéal. Ne se réchauffant pas à ce foyer bienfaisant, les passions perdent leur poésie, la chaleur manque à l'amour, l'action à la foi, les mirages à l'espérance : absorbés par le terre-à-terre de la vie, les Indiens Américains n'éprouvent aucun penchant pour les spéculations intellectuelles. On peut admettre l'influence d'une atmosphère qui émousse les sensations morales, il faut reconnaître surtout l'effet continu de l'éducation qui maintient et accentue le caractère de race.

Cependant la Bolivie et le Pérou offrent un tout autre spectacle : là, l'esprit religieux revêt des formes plus assurées et plus séduisantes. Aux temps antérieurs à la conquête espagnole, une population aux mœurs douces, à l'esprit docile, s'était pliée au joug du despotisme le plus achevé. Probablement à une époque reculée, dans la première moitié du Moyen âge, cette région reçut les enseignements du christianisme : les traditions locales le font entrevoir et des indications fort remarquables ressortent de la légende de l'Homme Blanc. Le bon Touapa, qui n'est pas l'apôtre saint Thomas, se distingue par des traits, une longue barbe blanche, un costume, une morale jusqu'alors inconnue des Indiens. Il s'occupe

(1) Ramos, *Historia*, etc., 2da, p. c. 40.

surtout de répandre la civilisation et d'organiser les choses de la vie civile; mais celles de la religion reçoivent également ses soins : grand ennemi des *huacas*, idoles et oracles du pays, il porte une croix sur ses épaules dans les Andes de Caravaya et justifie sa mission par des miracles. On fait remonter jusqu'à lui divers détails de mœurs et d'usages.

On a cru trouver dans les pratiques religieuses de l'empire des Incas la trace des sacrements de l'Église catholique. Pour la plupart des cas, la comparaison ne produit qu'une lointaine analogie : la pénitence seule apparaît avec tous les développements qu'elle reçut ailleurs : confession auriculaire, absolution, réparations, pénitences publiques ou secrètes. La hiérarchie ecclésiastique offre une telle apparence d'identité avec celle du catholicisme, que nombre d'écrivains espagnols n'hésitent point à lui appliquer la nomenclature des titres usités en Europe : souverain pontife, archevèques, évèques, abbés; mais l'Inca dominait toute la hiérarchie, le souverain pontife était marié, les prétendus évèques n'avaient aucune autorité propre : organisation inspirée par les calculs de la politique, étrangère à l'indépendance de la religion. Le célibat des prêtres, admis en certaines provinces, pourrait se rattacher à une tradition catholique.

On insiste sur les institutions monastiques : vérification faite, il appert que les hommes n'ont jamais eu de communautés religieuses. Pour les femmes, il y avait les *aellas*, vierges élues, élevées dans des monastères; mais, si les principales étaient consacrées au culte du soleil et du feu, comme les vestales de Rome, une autre classe fournissait des demoiselles d'honneur à la reine et des odalisques au harem de l'Inca; les autres étaient mariées ou livrées aux grands seigneurs, leur éducation achevée.

L'Indien du Pérou est profondément pénétré du sentiment de la divinité : cette idée lui est toujours présente; au temps du paganisme, elle lui apparaissait sous tous les aspects de la nature. Tout était sanctuaire : terre et mer, montagnes et vallées, sources et fleuves, cavernes et rochers. Le sentiment d'admiration ou d'étonnement que cause un phénomène le sacrait à ses yeux : suspendant sa marche, déposant son fardeau, il se jetait à genoux et s'épuisait en prières. Il n'en est guère autrement aujourd'hui; aussi l'accuse-t-on de superstition : ce qu'il adore, c'est le pouvoir occulte, le génie inconnu qu'il estime en proportion de l'émotion qu'il a res-

sentie. Avec la *huaca*, chose sacrée, il descend jusqu'aux dernières limites du fétichisme.

Les Incas se servirent de ces dispositions pour établir un tyrannique pouvoir. La première expansion du christianisme y trouva de grandes facilités : le culte de la Vierge Marie, malgré sa nouveauté, fut accueilli avec enthousiasme et l'intensité des sentiments qu'il inspire n'ont cessé de grandir.

Ainsi, le culte rendu à Notre-Dame de Copacabana est devenu une dévotion nationale : les Aymaras, qui peuplent les plateaux centraux de la Sierra des Andes, le considèrent comme tel : ils se font un plaisir et un devoir d'y participer. Conformément aux antiques impulsions de la race, l'Indien aime surtout les manifestations locales de la divinité : chaque village met sa confiance dans le saint sous l'invocation duquel il est placé : le céleste personnage lui semble intéressé à reconnaître les soins et les hommages dont il est l'habituel objet : c'est une sorte de lien de patronage et de clientèle entre la terre et le ciel. Mais la *Milagrosa Virgen* de Copacabana plane au-dessus de tout : suprême protectrice de la région, elle lui procure les divines faveurs; en sa présence, on se croit obligé de se comporter tout autrement que dans les cérémonies du culte ordinaire.

Les fêtes religieuses sont, pour l'Indien de ces contrées, la plus grande des réjouissances : cherchant le plaisir matériel, il y apporte toutes ses passions, il leur demande même la satisfaction de ses vices. Ces vieilles habitudes sont ce qu'il a conservé de sa nationalité disparue : c'est ce qui convient le mieux à son caractère doux et expansif, paresseux et ivrogne. Un même terme, *raymi*, signifie danse et fête religieuse : l'une ne va pas sans l'autre; la même confusion d'idées se retrouve en d'autres langues, par exemple en hébreu; mais, aux bords du Jourdain, la danse avait un caractère sacré qu'on ne retrouve pas dans les vallées de la Sierra des Andes.

Les Incas développèrent l'ivrognerie, en fournissant sur les fonds du trésor les moyens de se livrer à cette passion; la tradition s'est conservée : à toutes les fêtes, l'Indien, sans distinction d'âge ni de sexe, s'ingère d'incroyables quantités de spiritueux, surtout de *chicha*, sorte de liqueur de maïs fabriquée au moyen de la mastication, selon le mode des sauvages de l'Océanie. C'est le régal national, et quand il s'y est livré, l'Indien oublie son apathie habituelle.

Aux plus belles cérémonies de l'Église, aux processions, où ce

serait un grand péché que de ne point figurer, il mêle les danses et les mascarades : quittant les cabarets pour se joindre au sacré cortège, il laisse la procession pour revisiter le cabaret : les deux genres d'émotions alternent et se complètent.

La Fête-Dieu, *Corpus Christi*, est surtout l'occasion d'étaler tous les moyens : s'il le peut, il revêt un costume de parade : le plus simple consiste en un énorme chapeau, écharpes et bracelets de plumes de perroquet qu'il loue à grands frais, chez des industriels adonnés à ce genre de commerce. Une pièce carrée de drap, posée sur l'épaule gauche, simule la mante rayée en poil de vigogne que l'Inca portait en public, peut-être en souvenir du vêtement primitif des ancêtres. Les riches, car il y en a, se déguisent en femmes, en seigneurs européens des derniers siècles, en sauvages recouverts d'une peau de chevreuil. En cet attirail, dansant et battant du tambour, ils entourent le dais du Saint-Sacrement ou le brancard qui supporte les saintes images, font des évolutions grotesques, d'un caractère parfois hasardé; les plus ivres y joignent des apostrophes bizarres; ils répondent, au son des cloches et au chant des hymnes sacrées, par les notes aiguës de la flûte de Pan, ou par les sons lugubres de *la quena*. Cette autre flûte en roseau, à cinq ou six trous, dont un sur les côtés, est un instrument national; on se sert aussi de trompettes en fer-blanc, et de tous les moyens propres à faire le plus de bruit qu'il est possible. Les prêtres des paroisses usent d'indulgence, ces démonstrations n'étant inspirées par aucune tendance antireligieuse; ils portent la condescendance jusqu'à essayer de sanctifier les fêtes laïques et privées : à la fête du village, ils prêtent la croix et les images saintes, et accordent quelques-unes des cérémonies de l'Église; en buvant abondamment, on commence toujours par un toast au saint dont on célèbre la mémoire. Le clergé a probablement reconnu l'impossibilité de refuser son concours : sous peine de perdre tout crédit, il se plie au génie de la nation.

Cependant, il en est tout autrement au sanctuaire de Copacabana. L'ancienne rigidité monastique ayant conservé toute sa puissance, l'Indien paraît transformé; préparé par la confession et par les pénitences qui rentrent dans les traditions locales, il est grave, recueilli; il n'avance qu'à genoux, même en portant par les escaliers les infirmes qui ne peuvent s'y rendre à pied. Peut-être arriverait-on à le modifier entièrement à son avantage, au moyen d'une éducation religieuse plus complète, en insistant sur les points de la

morale, dont cette intéressante et docile population paraît n'avoir qu'une idée très obscure.

La renommée du sanctuaire s'étend bien au-delà des régions du lac. On y vient de tout le Pérou, même de toute l'Amérique catholique, principalement du Brésil et de la Plata. Quelques malades, enfin, arrivent d'Espagne, après avoir visité les principales dévotions de l'Europe. On évalue à vingt mille par saison le nombre des pèlerins étrangers à la contrée.

Le culte de la Vierge Marie, chez les Indiens du Pérou, revêt une foule de formes diverses : pèlerinages locaux, consécration de villages, dédicaces d'édifices sacrés; la plus répandue de ces dévotions est celle qui porte le titre significatif de Notre-Dame des Neiges. *Nuestra Señora de las Nieves* est la protectrice de toute la Sierra, mais surtout des populations disséminées sur le versant oriental de la Cordillière : c'est à elle que les ouvriers des mines rendent principalement hommage : le voyageur l'invoque contre la tempête et les frimas. Elle a des églises, des chapelles, des oratoires, avec de belles statues en albâtre calcaire, en pierre blanche et transparente de Huamanga. Il y a aussi, dans quelques centres, des images portatives qu'on promène sur des brancards, les jours de grande cérémonie. Son costume est approprié à la mission qu'on lui attribue : robe de velours ponceau, galonnée d'or sur toutes les coutures et bordée d'astracan : par une convention provenant sans doute de l'habitude, le vêtement est enflé en forme de paniers. Le bonnet fourré, brodé de perles et surmonté d'une aigrette, comme celui des Incas, est enfoncé jusque sur les yeux. De la main gauche, elle présente un scapulaire; la droite porte une bannière en soie blanche, sur laquelle est figuré un œil entouré de nuages mystiques : les indigènes qualifient cet emblème de *nahuidios*, œil de Dieu : il conjure, disent-ils, le *nahuisupay*, œil du diable, le mauvais œil qui jette des sorts sur les bergers et sur leurs troupeaux. Tandis que le clergé et le personnel des couvents de femmes entourent les brancards, en portant des cierges, et accompagnés de guitaristes qui maintiennent le diapason et guident le chant des hymnes sacrées, les Indiens répondent au loin par une musique fantaisiste.

VII

UNE FUTURE LÉGENDE

Je termine par une histoire qui paraît destinée à prendre place parmi les nombreuses légendes se rattachant au sanctuaire de Copacabana : de date récente, 1876, elle est empruntée au célèbre voyageur américain Squier, qui en fut le témoin (1).

Lorsqu'il visita le sanctuaire, Squier était accompagné d'un peintre amateur, qui l'aidait à prendre vues et croquis : Anglais d'Irlande, il avait les yeux bleus; c'est tout ce que nous savons. L'auteur ne le désigne jamais que par l'initiale H***, et les détails du récit font entrevoir le motif de cette réserve.

En leur qualité d'hérétiques, dit Squier, ils furent dispensés des cérémonies préalables à l'admission dans le sanctuaire; ils ne venaient qu'en curieux, ou plus exactement en reporters scientifiques. Ils eurent pour guide le gardien du sanctuaire, Bolivien de la plus belle prestance, que ses allures dégagées auraient plutôt désigné au service des camps, si les sentiments intimes ne lui avaient fait préférer le séjour du saint lieu. Les honneurs furent faits avec cette dignité castillane, qui s'allie si bien à la grâce la plus exquise : ouvrant le passage à travers la foule des fidèles, le gardien leur détailla toutes les particularités du sanctuaire. Ils virent les fidèles se prosterner devant l'image sainte :

« Entre les figures souffrantes du *Camarin*, je n'oublierai jamais, dit Squier, celle d'une belle jeune fille, d'une extrême pâleur, qu'on avait déposée sur un matelas, dans le sanctuaire, et dont les grands yeux bleus languissants étaient invariablement fixés sur l'image de la Vierge. Portée par des Indiens qui avaient monté à genoux les escaliers, elle était de Barcelone et venait, en dernier ressort, demander la santé, après avoir visité les plus célèbres sanctuaires de la Vierge dans l'ancien monde. »

Le gardien leur donna des croix bénites, finit par les emmener dans son habitation et leur offrit des rafraîchissements.

H***, dont la tête n'était peut-être pas déjà très bien équilibrée, eut l'idée malencontreuse de hasarder une plaisanterie d'un goût douteux : voulant faire entendre que le sanctuaire de Notre-Dame

(1) Squier, *Peru, travel and exploration in the land of Incas*. London, 1879.

de Copacabana était le plus riche du monde, après celui du mont Sinaï, il dit « qu'aucun autre ne paierait aussi bien les peines qu'on se donnerait pour le piller (1) ».

« Les yeux du gardien lancèrent des éclairs, lorsque je lui répétai (en espagnol) l'impie observation, et il me donna une réponse qui, dans son ambiguité, me fit inférer que les conservateurs du sanctuaire avaient pris, depuis longtemps, un soin judicieux de tous les vrais diamants et des rubis offerts par la piété des fidèles; il ajouta que le butin fait par le voleur le paierait à peine de la punition probable en ce monde et de la damnation certaine dans l'autre. »

L'année suivante, se rendant de Cuzco à Lima, où ils devaient se rembarquer, nos voyageurs arrivent à la Banca, au bord de l'Apurimac, en tête du fameux pont de jonc qu'il faut traverser pour gagner le côté occidental de la Cordillière.

« Déjà, reprend Squier, H*** avait déclaré, à Cuzco, qu'il se sentait incapable de traverser le grand pont de l'Apurimac. Les histoires extravagantes qu'il avait entendues sur les difficultés et les dangers du passage avaient accru ses appréhensions : il annonça d'avance sa détermination de ne pas tenter l'épreuve. En vain, nous essayâmes de le calmer, et lui conseillâmes d'attendre au moins d'avoir vu le pont, en lui représentant l'exagération probable de pareilles histoires... Il maintint sa résolution, annonçant que, s'il ne traversait pas la rivière à la nage, il n'irait pas plus loin. »

Ce genre de traversée était bien plus dangereux, plus pénible surtout, que le passage du pont. Mais H*** était déjà saisi par l'inexorable fatalité : l'Antiquité eût dit qu'une malfaisante influence obscurcissait son jugement, et le Moyen âge lui aurait appliqué le dicton : *Quos vult perdere Deus, dementat prius.* C'était écrit.

H*** partit avec des ingénieurs qui cherchaient un endroit favorable à la construction d'un pont sur l'Apurimac. Après une longue et laborieuse descente, où l'on eut à traverser des rochers de sel diversement coloré, on atteignit enfin le point déterminé. Les eaux étant basses, les ingénieurs purent sans peine se mettre à la nage et se livrer aux opérations de relèvement. De là, on apercevait la ville de Curahuasi, située sur l'autre rive, mais perchée à quelques mil-

(1) « He profanely observed that, except the convent at foot of Mount Sinai, he knew of no place that would better repay the sacking, than the Shrine of N. S. de Copacabana. »

liers de pieds au-dessus, à une distance de 3 lieues. Il eût été facile à H*** de traverser la rivière, avec l'aide des ingénieurs et d'atteindre, avant la nuit, la ville où Squier et sa caravane devaient se trouver le jour suivant. Mais H*** n'était pas encore décidé; il revint à la Banca.

Le lendemain, il assiste au départ de ses amis, mais il se défend de les accompagner, préférant se rendre à pied à Huaynarimac, où il passerait la rivière à la nage. Comme s'il eût tenu à mettre le comble à ses imprudences, il refusa l'assistance d'un guide et d'un domestique, et partit avec la conviction qu'il arriverait le premier à Curahuasi, rendez-vous convenu.

Squier et ses gens, à l'arrivée dans cette ville, après avoir traversé le pont suspendu et le tunnel qui est à la suite, ne trouvent point H*** à la *posta*, qui est le caravansérail de l'endroit. Ils ne sont point surpris : il est encore de bonne heure et peut-être H*** a-t-il pris un autre gîte dans le village. Mais les recherches sont vaines : personne n'en a entendu parler; la nuit vient, et l'on brûle la dernière chandelle, en l'attendant en pleine rue jusqu'après minuit.

Au matin, n'ayant reçu aucun renseignement, on opère des recherches dans les collines des environs. Le Syndic envoie un messager à Huaynarimac, avec ordre de parcourir toute la rive et d'explorer les huttes situées sur le chemin : un autre homme part dans une direction différente; à la nuit, ils rentrent, sans avoir rien trouvé.

Le troisième jour, pas de nouvelles. Les Indiens sont persuadés que H*** a été emporté par le courant, et qu'en bateau même, la recherche ne produira aucun résultat. Le Syndic déclare qu'il n'y a rien à faire, mais il prend l'engagement de communiquer les informations qu'il pourra recueillir.

On part pour Abancay, où l'on s'arrête plusieurs jours. Le sous-préfet de ce chef-lieu, prenant l'affaire à cœur, ordonne des recherches dans toutes les directions, mais il n'obtient aucun renseignement.

H*** était bien perdu pour ses amis.

Après le retour de Squier aux Etats-Unis, la réalité des faits lui fut révélée par une lettre datée de Cuzco, et provenant du professeur Raimondi, son compagnon d'exploration du grand lac, après la visite à Copacabana. En voici le contenu :

« ... Quant à notre ami, M. H***, j'ai reçu l'histoire la plus

extraordinaire. Il semble qu'il passa sain et sauf l'Apurimac, à la nage; mais trouvant l'eau agréable, au milieu de la grande chaleur de la vallée, il plaça ses habits sur un roc faisant saillie sur le courant et prit le plaisir d'un bain de longue durée. Malheureusement, un coup de vent soudain renversa, dans la rivière, le paquet contenant ses vêtements et même ses souliers. Ses efforts pour recouvrer ses effets furent vains, et après s'être fait un grand nombre de graves contusions, dans son passage à travers les rochers, il fut heureux de regagner le rivage, nu comme notre père Adam. Là, sur une plage aride et sans arbres, au milieu des rocs pointus, des cactus épineux et des impitoyables acacias, sous un soleil brûlant, tout entouré d'un essaim de moustiques venimeux, il se mit à chercher un endroit habitable. Cependant, ses pieds ne tardèrent pas à être déchirés par les angles des pierres aigues sur lesquelles il marchait, et tout son corps couvert d'ampoules, produit de la chaleur. Il n'avait de soulagement qu'au moyen de l'eau qu'il répandait sur son corps; enfin, la nuit vint avec ses rosées et couvrit sa nudité. Dans la *quebrada* de l'Apurimac, la chaleur du jour, pour intense qu'elle soit, est remplacée, après le coucher du soleil, par un froid piquant : pour s'en défendre, M. H*** fut obligé de creuser, dans le sable chaud, une fosse où il s'enterra pour passer la nuit.

« Le jour suivant, il reprit son pénible voyage, mais la nuit le surprit encore, avant qu'il n'eût réussi à découvrir quelque habitation humaine. Pendant trois jours entiers, il erra dans ce costume primitif, sans alimentation d'aucune sorte; ses pieds étaient en morceaux, son corps tout éraillé par la chaleur, les piqûres des insectes, et les déchirures des buissons. Enfin, il atteignit une misérable hutte, mais il n'y devait point trouver la fin de ses maux.

« Il est nécessaire d'avertir que cette *quebrada* est fameuse dans la région pour son insalubrité. La fièvre y a établi son empire; elle inspire la plus grande frayeur au petit nombre d'Indiens qui vivent en ces parages désolés. N'ayant pas une claire compréhension des choses qui ne tombent point sous les sens matériels, ils en sont venus à donner une forme physique aux maladies, et à personnifier la fièvre elle-même sous figure humaine. Lors donc que M. H*** approcha de la hutte, les habitants s'imaginèrent que la terrible fièvre y faisait son apparition sous forme palpable. Quelques-uns s'enfuirent, en proie à la plus vive terreur; d'autres, plus vaillants, s'armèrent de pierres pour attaquer et chasser au loin l'horrible

apparition : H*** fut sur le point d'y perdre la vie. Après un long délai passé dans les transes, le malheureux finit par se faire admettre de ces pauvres gens et il en reçut le vivre et le couvert dont ils disposaient. C'est là qu'il fut enfin trouvé par les hommes venus à sa recherche, emmené à Curahuasi, et de là dans Abancay, où il trouva une convenable hospitalité. Il fut, pendant plusieurs mois, dans l'impossibilité de se mouvoir. Je crois pouvoir prédire qu'il ne cherchera jamais plus à se soustraire de cette façon aux dangers imaginaires des ponts suspendus du Pérou. »

Squier ne revit jamais H*** ; mais, peu de mois après son retour aux États-Unis, il reçut de Lima plusieurs dessins, dont l'un représente H*** nu, devant les Indiens qui l'accueillent à coups de pierres.

Il y a quelques quinze ans, le gouvernement du Pérou conclut, à Paris et à Londres, un grand emprunt destiné à couvrir le pays d'un réseau de chemins de fer ; la facilité des moyens de transport devait développer l'exploitation de ses produits et apporter la richesse. Malheureusement, les fonds ont été follement dilapidés et ce bel espoir s'est évanoui On aurait pu essayer de réparer le désastre, mais, en 1881, l'injuste avidité du Chili, favorisée par les calculs maladroitement jaloux de la Bolivie, a fait naître une guerre déplorable. Envahissant les côtes du Pérou, seule partie du territoire qu'il puisse atteindre, le Chili s'est emparé des ports et des terrains qui en dépendent ; en mettant la main sur les précieux dépôts de guano qui existent au large, dans l'Océan Pacifique, il a tari la source des revenus du gouvernement péruvien, et supprimé les garanties sur lesquelles son crédit pouvait encore trouver quelque appui. Cette affaire des guanos a donné lieu, à Paris même, à des procès sur les scandales desquels il est inutile d'insister.

En l'état actuel des choses, on ne saurait prévoir quand il sera possible de reprendre l'exécution des voies de communication à travers la Cordillière jusqu'aux Andes. Le jour où ce projet sera enfin réalisé, l'un de ses avantages les plus appréciés sera sans doute la facilité que les populations catholiques de l'Amérique et de l'Europe elle-même auront pour se rendre au sanctuaire de Notre-Dame de Copacabana.

A. Castaing.

UN JEUNE LAICISÉ [1]

Ce qu'elle venait d'apprendre la jeta dans les plus cruelles perplexités ; la provenance de ces 60 francs ne lui semblait, en réalité, aucunement expliquée. Jamais Pierre, avec le seul produit de son travail, n'était arrivé à économiser une somme pareille. Il est vrai que si l'histoire de l'usine n'était pas une invention, il n'y avait rien d'impossible à ce que, gagnant davantage, il fût parvenu à mettre quelque argent de côté... En tout cas, elle se réserva de le questionner, à ce sujet, à leur première entrevue fixée au lendemain jeudi. La dernière fois qu'ils s'étaient vus, il n'était pas encore assez lucide pour qu'elle essayât de connaître les raisons qui l'avaient poussé à son acte de désespoir, mais elle se promit bien de le forcer à parler, dès qu'elle le verrait seul à seul.

Le jeudi, elle lui fit sa visite et lui apporta les douceurs permises, par la maison, aux malades en voie de guérison.

— M'man, dit Pierre, tu es trop bonne; je ne veux pas que tu dépenses ton argent pour moi. Il faut penser aux petites sœurs et à toi. Ici, je suis nourri et je ne manque de rien.

Avant qu'elle eût eu le temps de répondre, il ajouta :

— Et les nouvelles? Comment vont les gens que je connais.

Il nomma habilement plusieurs personnes pour dépister les soupçons de sa mère, et, d'une voix tremblante, bien qu'il s'appliquât à l'affermir et même à lui donner un ton d'indifférence, il demanda :

— M. de Milburge est-il toujours à Belleville?

Elle hésita à lui révéler, sans ménagement, l'horrible vérité, de peur que l'émotion ne lui fît du mal.

— N'as-tu pas lu quelques journaux ici? fit-elle en le regardant attentivement.

(1) Voir la *Revue* du 1er novembre 1888.

Il se troubla.

— Oui, mais de vieux journaux.

— Alors tu ne sais rien de ce qui est arrivé à notre pauvre abbé?

Un frisson secoua le malade.

— Non, balbutia-t-il sourdement.

Il ne lui laissa pas de repos qu'elle ne lui eut tout appris.

Rien n'avait changé pour les prévenus. Le prêtre et le marquis subissaient encore les préliminaires, souvent si longs, de la prison préventive. Au récit de sa mère, Pierre se désespéra et pleura à sanglots.

— Qui pouvait se douter, s'écriait-il à travers ses larmes, comme répondant à ses pensées, qu'*il* était le fils du comte de Villarchel! On s'appelle d'habitude comme son père.

— C'est autrement que chez nous, dans la haute, objecta la mère, sans comprendre ce fait plus que son fils.

Pierre, toujours préoccupé, reprit se parlant à lui-même :

— Au moins, s'il l'avait dit!

Puis, se taisant de nouveau, il reprit encore :

— Le comte de Villarchel était son père!

La coïncidence qui faisait un même personnage du père de l'abbé et du dénonciateur de la bande dont le vaurien avait été le chef, expliquait ses exclamations; quant à son chagrin, il était trop juste, trop légitime pour qu'elle songeât à s'en étonner. Cependant elle ne sut se défendre d'un peu de surprise lorsqu'elle l'entendit murmurer :

— C'était bien la peine de me tirer de la rivière! Je m'y ref... et ça ne tardera pas.

Cet aveu lui fut une raison pour essayer de connaître les motifs de sa tentative de suicide.

Il hocha la tête et garda le silence.

Comme elle insistait, il grommela :

— Qu'est que ça te fait!

Elle s'efforça de sourire.

— Ah! ah! tu as tes petits secrets!

Il fronça le sourcil.

— Je n'ai pas de secret.

— Je pourrai te prouver le contraire.

Il eut un mouvement d'inquiétude.

— Prouve-le.

Elle sourit de nouveau.

— Tu n'as pas que des secrets, mon garçon... Hein! ça te surprend que j'en sache si long sur ton compte?

Il frissonna, cette fois.

— Qu'est-ce que j'ai en plus de mes soi-disant secrets? demanda-t-il d'un ton dur et d'une voix maussade.

Elle remarqua son trouble, et, pour ne pas le tracasser par d'inutiles taquineries, elle se hâta de le tranquilliser.

— Des économies, donc.

Du coup, il se dressa.

— Quelles économies!

Elle étala devant lui trois belles pièces de 20 francs en or qu'elle ôta de sa bourse.

— Qu'est-ce que c'est que ça!

Elle éclata de rire.

— Tu reviens de loin, si tu ne reconnais pas les jaunets. Tu les aimais pourtant bien autrefois, quand nous vivions ensemble.

Il tressaillit.

— D'où viennent ces pièces de 20 francs?

— Ça t'étonne de les voir entre mes mains!

— D'où viennent-elles?

— Eh! parbleu, de ta poche.

— Hein?

— Oui.

— Quoi! ces pièces d'or!

— Que diable! As-tu perdu la mémoire et ne te souviens-tu de rien?

— Cet argent, murmura Pierre de plus en plus ému, qui est-ce qui t'a dit qu'il était à moi?

— Ceux qui l'ont trouvé dans ta poche.

Elle fit une pause et reprit :

— Ce n'est toujours pas la misère qui t'a poussé à l'eau.

Pierre n'écoutait pas, il fixait de ses yeux hagards l'or placé devant lui. Soudain un tressaillement le secoua et, par un mouvement fébrile, il prit les pièces de 20 francs et les envoya rouler à travers la salle.

La mère courut les ramasser.

— Il devient fou, pensa-t-elle, puis, se ravisant, elle parut réfléchir et tressaillit à son tour.

— C'est de l'argent volé..., et il en a horreur, le malheureux !

Elle aussi, alors, eut dégoût de cet argent.

— Sois franc, mon Pierre, avoue la vérité. Ces 60 francs sont du bien mal acquis, n'est-ce pas?

Il regarda sa mère avec épouvante.

— Oui... et maintenant, laisse-moi.

Elle lui passa les bras autour du cou.

— Tu le regrettes, tu ne recommenceras plus... Jure-le et je te pardonnerai le mal que tu me fais.

Il la repoussa.

— Ah! assez! assez! laisse-moi.

Il y eut un silence. Il reprit à voix basse et en accompagnant ses paroles d'un mauvais regard :

— Va-t'en et fiche ça dans la rivière, en attendant que j'aille les y rejoindre.

Tout en parlant, il montra de l'index les pièces d'or que la femme Lippart tenait entre ses doigts,

La violence saccadée des gestes du malade avait attiré l'attention des visiteurs et des voisins de lit de Pierre.

La mère le remarqua.

— Ne te mets pas en colère, je m'en vais. Allons, au revoir.

Elle se pencha pour l'embrasser.

Il subit son étreinte à regret et ne la lui rendit pas.

— Et fais ce que je t'ai dit, flanque ça à l'eau, répéta-t-il, en désignant des yeux les trois pièces d'or.

— Je les donnerai aux pauvres, déclara-t-elle résolument, pour que leurs prières les purifient et te méritent, avec le pardon du bon Dieu, la grâce de devenir meilleur.

La face du vaurien se crispa.

— Ah! ça, m'man, est-ce que tu t'es enrôlée dans l'Armée du salut?

Elle voulut répliquer, il l'interrompit.

— En tous cas, ce n'est pas l'heure du sermon, et je ne suis pas d'humeur à écouter ta morale. Ainsi, bonsoir.

Elle fit quelques pas pour se retirer.

— Je reviendrai dimanche.

— Ça m'est égal! seulement laisse la morale à la maison et amène les gosses.

Il appelait ainsi ses petites sœurs. La mère le lui promit.

Une fois dehors, la pauvre mère s'abandonna à une véritable douleur. C'en était donc fait! le vaurien était incorrigible : cet argent, il l'avouait, avait été volé; et peut-être en avait-il encore volé bien d'autre!

— Mon Dieu! gémit-elle en se retournant vers le ciel, mon Dieu, quel crime ai-je commis pour que vous m'ayez fait la mère d'un pareil monstre? et pourquoi ne m'arrachez-vous pas du cœur la maudite tendresse que j'ai pour lui, malgré tout?... Ah! faut-il que j'en vienne à vous demander, comme un bienfait, de me le prendre, avant que la Cour d'assise ne le réclame! Et ça sera peut-être bientôt, s'il sort de l'hôpital!

A cette pensée accablante, elle cacha sa tête dans ses mains et pleura. Le dimanche suivant, à trois heures, elle revint rue Jacob.

Conformément aux vœux de Pierre, elle amenait ses enfants, les deux fillettes que, dans son argot de voyou, il nommait les gosses.

En dépit des multiples raisons qu'elle avait d'être triste, son visage, ce jour-là, était souriant et l'on devinait, rien qu'à la voir, que la cause de cette heureuse disposition était bonne et venait de l'âme. Pierre remarqua sa sérénité.

— Il y a du nouveau, m'man? demanda-t-il tout en caressant le bébé que la mère avait assis sur le lit.

— Oui, répondit-elle, et du bon nouveau. Notre cher M. de Milburge est libre.

Pierre fit un tel saut, que le bébé manqua d'être renversé.

— Tu dis!

— Ce qui est.

— L'abbé n'est plus en prison!

— Non.

— Tu en es sûre?

— Mais oui.

— Vrai!

— Puisque je te l'affirme.

Il attrapa le bras de sa mère et la tirant à lui, il l'étreignit à l'étouffer.

— Ah! m'man, que je t'embrasse! je te dois le plus beau jour de ma vie! Il est libre! libre! ah! mais! il faut que je sorte d'ici, moi, maintenant.

— Guéris-toi d'abord, conseilla doucement la mère en lui rendant ses baisers au centuple.

— Je me porte mieux que jamais et j'en ai assez de la diète de l'hôpital; si on ne m'ouvre pas la porte, je partirais par la fenêtre.

Elle regarda instinctivement du côté des vitres à travers lesquelles elle aperçut des barreaux et se rassura.

Il vit son mouvement et comprit sa pensée.

— Les barreaux : je m'en moque, surtout des fils de fer comme ceux-là.

Il désigna la fenêtre et ajouta :

— Dévissez ça, c'est l'*a b c* du métier.

Elle frémit en songeant au sous-entendu peut-être caché sous ce mot.

— Tu serais bien avancé; après avoir dévissé les barreaux, il y a la rue.

Il fit un geste dédaigneux.

— T'es pas à la hauteur, va, m'man.

— Dame! insista-t-elle, tenant à son objection, tu es au deuxième étage.

Il ricana.

— Non, non, t'es pas dans le mouvement.

Elle tint bon.

— Enfin!...

Il lui coupa la parole.

— Et les draps de lit et les rideaux, pour quoi que ça comptent? hein! s'écria-t-il triomphant, en voyant l'air déçu et affligé de la pauvre femme. Au reste, reprit-il, ne te tourmente pas. On ne me retiendra point de force. Je vais les embêter pour qu'ils me mettent à la porte et qu'ils se pressent encore... tu vas voir que ça ne tardera pas.

En effet, ce qu'il avait annoncé se réalisa. Moins de trois jours après, on le mit à la porte en l'envoyant à tous les diables, ce qui n'était pas nécessaire pour qu'il s'y rendît en train express.

— Et mes 60 francs? demanda-t-il à sa mère en arrivant à l'improviste chez elle, à sa sortie de l'hospice.

Elle le dévisagea.

— Tu m'as dit de les jeter dans la rivière.

Il haussa les épaules.

— J'avais la fièvre.

— Tant pis! je t'ai écouté.

Il se recula pour mieux regarder sa mère et hochant lentement la tête :

— Tu t'es payé là un luxe que les milliardaires de Rotschild ne connaissent pas.

Elle s'excusa.

— Un argent acquis comme ces 60 francs !

Il ne la laissa pas achever.

— Tur lu tu tu, j'avais la fièvre, j'ai dit des bêtises.

Elle leva les yeux sur lui et l'enveloppant d'un regard scrutateur :

— Dieu veuille que tu ne mentes pas. Même à ce prix-là, si pauvre que je sois, je ne regretterais pas ces 60 francs.

Il eut un nouveau haussement d'épaules.

— Tu devais les donner aux pauvres pour m'obtenir par leurs prières la grâce de devenir meilleur.

Il ne put réprimer un ricanement à cette idée.

— Je le voulais d'abord, mais en passant sur le pont, cet argent maudit me brûlait les mains et j'ai pensé qu'il porterait malheur à ceux à qui je le donnerais et alors, je te le répète, je t'ai écouté, je l'ai flanqué à l'eau.

— La preuve que je t'ai dit des bêtises l'autre jour, c'est que malgré le besoin que j'ai aujourd'hui de ces jolis petits jaunets, je n'irai pas les disputer aux poissons. Non, ah! mais non! c'est trop bon de vivre quand on n'a plus de remords.

— Il n'a plus de remords, pensa-t-elle, c'est donc qu'il avait réellement la fièvre en s'accusant d'avoir volé ces 60 francs... Ah! si je le savais! je ne me pardonnerais pas de les avoir jetés à la rivière.

Ce doute, malgré ses regrets, la rendit presque heureuse.

XIX

Oui, l'abbé de Milburge était libre. Dès la première enquête une ordonnance de non-lieu avait été rendue en sa faveur, et voici dans quelles circonstances :

La syncope à laquelle Julie avait succombée lors de l'arrestation d'Elzéar, dura jusqu'au soir. Vers dix heures elle reprit ses sens et rentra dans la pleine possession d'elle-même. Elle se souvint de tout et se fit raconter, avec un sang-froid au-dessus de son âge et de ses malheurs, les faits survenus dans le cours de sa syncope, c'est-à-dire depuis son retour de la promenade jusqu'à la fin de sa crise. Elle faillit s'évanouir de nouveau en apprenant quel

soupçon pesait sur son frère. En revanche, elle ne fut pas étonnée qu'on eût arrêté le marquis, non qu'elle le crût coupable plus de meurtre que d'assassinat sur la personne du comte; mais, dès l'instant où le procureur s'était cru le droit de faire planer des doutes sur l'abbé, dont l'innocence pouvait être si facilement démontrée, combien à plus forte raison le marquis, après sa violente altercation de la veille avec la victime, devait-il paraître suspect!

Elle resta si convaincue de la non-culpabilité de Roger, que, malgré l'horreur de sa situation, sa pensée alla généreusement tout de suite à la marquise, dont elle se représenta le désespoir. Aussi, s'oubliant avec une abnégation héroïque, résolut-elle de se rendre, dès l'aube du lendemain matin, auprès de l'infortunée. Et, vaillante jusqu'au bout, elle décida de passer cette terrible nuit au chevet de son père.

Les domestiques, dirigés par Mlle Mercier, la gouvernante, avaient prodigué, au défunt, les soins qu'on rend d'ordinaire aux morts. Le lit, recouvert de fins draps de Hollande, fut disposé de façon à ce que le cadavre y pût être couché dans les règles, sans couverture ni édredon; mais entre les deux draps, sous lesquels se dessinait le corps rigide. On ne manqua pas de lui couvrir le visage d'un carré de batiste afin de dérober aux regards l'effrayant spectacle de sa face mutilée.

Le courage de Julie dépassa ses forces. Vers minuit, elle succomba à un sommeil fiévreux. La gouvernante voulut qu'on la ramenât dans son appartement; elle s'y refusa, déclarant qu'elle n'abandonnerait pas son père à la seule garde des étrangers et cependant, comme elle se reconnaissait impuissante à poursuivre sa veillée, elle fit apporter, dans la chambre mortuaire, un large divan sur lequel M. de Milburge aimait à se reposer. Elle s'y étendit.

Le va-et-vient obligé auquel donna lieu le transport du meuble dissipa son sommeil. Elle passa le reste de la nuit dans les larmes, à récapituler l'avalanche d'événements tombés sur elle en moins de vingt-quatre heures, se plaisant à se rémémorer les moindres incidents et se souvenant des derniers rapports qu'elle avait eus la veille, avec le comte, à propos d'Elzéar. Quelque douloureux que lui fussent les navrants détails de l'assassinat, elle se les fit raconter avec prolixité. En dépit d'elle-même, elle convint que la présence exceptionnelle du prêtre dans la nuit du crime avait pu éveiller les défiances de l'homme de loi, surtout parce qu'elle ne s'était pas

trouvée en état de le disculper en racontant tout ce qui s'était passé : Les causes de la démarche tentée par son frère auprès d'elle, d'abord dans le presbytère de Perrygnie, puis, auprès de son père, au château de Milburge. Ces réminiscences lui suggérèrent l'idée d'aller chez le procureur, munie de ses lettres et de celles de l'abbé, pour prouver au magistrat l'innocence absolue de l'inculpé.

A peine, au milieu de tant de préoccupations, put-elle se livrer à son immense douleur. Elle aimait profondément son père et, à part l'affliction naturelle qu'elle ressentait de sa mort et de sa mort arrivée si inopinément et dans de si sanglantes circonstances, elle ne songeait pas, sans frémir, à l'isolement qui l'attendait maintenant dans la vie où tout lui manquait à la fois. Non seulement elle perdait son père, mais en même temps déjà séparée, par des lois surhumaines, de son frère, elle allait l'être désormais du marquis qu'elle s'était plu, depuis plus d'une année, à regarder comme le futur guide et protecteur de son avenir.

Et ce n'était pas uniquement le drame de l'assassinat du comte, dans lequel, à tort évidemment, il était impliqué, qui creusait un abîme entre eux, mais aussi le souvenir de la volonté de son père en opposition avec ses projets. Oserait-elle, quelque sympathie qu'elle éprouvât pour le jeune gentilhomme, échanger son nom contre le sien, après les soupçons qui pesaient sur lui et, ce qui était encore plus grave, après sa rechute dans une passion que le comte avait considérée comme une cause de rupture définitive. Une telle multiplicité de chagrins, d'appréhensions et de déceptions s'étaient emparés de sa pensée et de son cœur que, par moment, elle se refusait à croire que cette infortune fût réelle, elle en venait à s'imaginer n'être que la dupe d'un épouvantable cauchemar et se prenait à appeler, de ses vœux, le retour du jour, comme si les sombres et sanglants fantômes de la nuit devaient disparaître aux rayons de la lumière. Mlle Mercier demeura debout entre le père mort et la fille affolée veillant, l'un et l'autre, avec la sollicitude d'une amitié sincère et non avec l'hypocrisie d'un dévouement salarié. Au reste, tout le monde témoigna, à l'infortunée jeune fille, le plus vif intérêt. La double catastrophe qui la frappait ne laissa personne indifférent. La Sorette était arrivée dès la première heure et elle ne consentit pas à quitter Milburge durant toute cette nuit. Sa petite fille avait été confiée par elle à une voisine et, quelque prière que lui adressât Julie pour la décider à rejoindre l'enfant, elle ne put s'y résoudre.

Le curé de Perrygnie, le maire et nombre d'autres habitants de cette localité se mirent à la disposition de l'orpheline. Ce fut ainsi qu'on lui épargna les pénibles formalités nécessitées par le décès et que, sous ce rapport, elle n'eut du moins aucun souci.

Dès qu'il fit jour, elle s'habilla de noir et se fit conduire en coupé, chez la marquise, suivant sa décision.

La gouvernante manifesta le désir de l'accompagner. Elle s'y refusa, tenant à ce que Mlle Mercier, en son absence ne quittât pas le chevet mortuaire; et pour la tranquilliser sur son compte, elle emmena avec elle la Sorette, qu'on enveloppa d'une grande rotonde noire à capuchon qui lui servit de bonnet, afin qu'elle aussi apparût dans la décence d'un deuil, rendu obligatoire particulièrement aux personnes qui se trouvaient au château.

Lorsque la voiture de Julie pénétra dans la cour de Varcy, la marquise, inspirée par le même sentiment, avait fait atteler de son côté et se préparait à monter en voiture pour aller à Milburge.

A l'aspect de Julie elle jeta un cri et courut à elle, les bras ouverts.

Les deux femmes s'embrassèrent en pleurant.

— Quel événement horrible, s'écria Mme de Mercent. J'en mourrai si je n'en deviens pas folle.

Pendant que la vieille dame et la jeune fille gagnait le salon, la Sorette, entourée de tous les domestiques de Varcy, désireux d'avoir des détails sur la catastrophe, fut entraînée à l'office.

La marquise, sans être en deuil précisément, avait revêtu un costume noir par bienséance. Julie le remarqua et lui sut gré de cette délicate attention.

— Que s'est-il passé? demanda la marquise aussitôt qu'elles furent seules.

Mlle de Milburge raconta ce qu'elle savait et ne cacha pas que la tardive visite du marquis les surprit, elle et son frère, et elle avoua que la violence de cette entrevue attira leur attention et la curiosité des gens.

— Que vous a dit le marquis à son retour à Varcy?

— Il paraissait plutôt attristé qu'irrité, répondit Mme de Mercent, je n'ai pu, au surplus, rien tirer de lui. Il était taciturne et silencieux.

Les yeux de la jeune fille s'attachaient au sol avec une étrange fixité.

— Quand et comment la justice est-elle intervenue?

Julie était visiblement au regret d'entrer dans ces détails.

La marquise leva les bras au ciel :

— Quelle scène! quelle scène!

Il y eut un silence.

Ce fut la vieille dame qui le rompit.

— Le matin de cette affreuse journée d'hier, mon fils dut aller à Paris et ne rentra que vers quatre heures de l'après-midi. Je n'avais eu que le temps de l'entrevoir, lorsque sont survenus les deux gendarmes qui l'ont arrêté. Il voulut se défendre et obtenir des explications, mais ces soldats ne connaissent que leur consigne; tout ce qu'on parvint à savoir d'eux, c'est qu'un assassinat avait été commis à Milburge sur la personne du comte et qu'on accusait Roger d'être l'auteur de ce crime. Sa malencontreuse visite appuyait les charges relevées contre lui et, malgré mes larmes et ses dénégations, on lui mit les menottes et on le conduisit à Melun. Les gendarmes lui accordèrent néanmoins, comme faveur, le droit de gagner la ville en voiture, à la condition toutefois de chevaucher l'un et l'autre de chaque côté des portières. Ceci se passait hier vers quatre ou cinq heures. Avant que mon fils ne partît, je le vis un instant seul et je l'adjurai, au nom de Dieu et de sa tendresse pour moi, de me dire, entre nous, dans le secret du cœur, s'il était coupable. Il tressaillit à l'énoncé de ce soupçon et plongeant son regard dans mes yeux, il posa la main sur un crucifix attaché à la muraille de la pièce dans laquelle nous nous tenions et me jura qu'il n'avait rien à se reprocher; au contraire, qu'il pouvait se rendre le témoignage de ne pas s'être écarté des lois de la politesse et de la douceur à l'égard du comte, dont la violence ne lui épargna pourtant ni les reproches, ni les injures. Alors je le serrai sur mon sein et l'embrassai avec effusion.

— Mon fils, lui dis-je, je te crois, tu ne mentirais ni à ton sang, ni à ta conscience et, si cédant à l'entraînement de la colère, sous les outrages de M. de Milburge, tu t'étais oublié jusqu'à le frapper, tu n'hésiterais pas à te soustraire au châtiment de la justice en te faisant justice à toi-même, par le suicide.

La marquise émue et tremblante s'interrompit et reprit :

— Il fallait que je fusse hors de moi pour lui donner un semblable conseil, un conseil si peu chrétien et dont je frémis encore, mais c'est qu'hélas! tout est préférable au déshonneur et que, par le

temps qui court, les gens de notre rang n'ont, pas plus que les gens d'église, de pitié, voire même de justice à attendre de leurs juges.

— Je ne partage pas, quant à moi, cet avis, dit Julie et mon projet est de me rendre, dès aujourd'hui, chez le procureur, qu'il ne m'a pas été possible de voir hier. Je lui raconterai simplement les faits, en remontant à l'origine des dissentiments de mon frère et de mon père. Je suis si convaincue de l'innocence d'Elzéar, que je me regarde comme coupable d'avoir succombé à une défaillance physique dans une occasion où mon témoignage lui pouvait être si utile.

— Je serai en devoir d'éprouver les mêmes regrets, répliqua la marquise, comme vous, j'ai perdu connaissance sous le coup de cette terrible émotion, dès le départ de mon fils, et toute ma nuit s'est écoulée dans les ardeurs de la fièvre et du cauchemar. Sans ces empêchements, je me fusse fait conduire chez vous dès hier soir, pour avoir l'entretien que nous avons en ce moment.

Il y eut un nouveau silence que la marquise rompit encore.

— Roger a compris mon conseil, bien que je le lui eusse donné à mots couverts : « Oui, ma mère, a-t-il hautement déclaré en me désignant un revolver placé sur un meuble, à portée de sa main, oui, ma mère, quelque antichrétienne que serait cette action, je crois que l'orgueil humain ferait taire en moi la voix divine de la religion et que je n'affronterais pas la sentence du tribunal si j'étais, non point l'auteur du meurtre, mais simplement coupable d'une offense envers M. de Milburge, pouvant me faire soupçonner d'être capable d'un plus grand crime, oui, n'en doutez pas, j'agirais, et je l'avoue à ma honte, non plus comme un chrétien, auquel l'éternité offre des compensations aux injustices de la vie, mais comme un vulgaire païen, avide de la considération périssable de ses pareils et qui préférerait la mort, par le suicide au déshonneur d'une condamnation infamante, seulement me tuer pour échapper à la poursuite de mes juges quand je n'ai pas à les craindre, serait m'accuser et je tiens à paraître le front haut devant eux.

La marquise n'acheva qu'à voix inintelligible ce récit douloureux, tant sa gorge était serrée par les larmes.

Après une pause, elle ajouta en levant la tête vers son interlocutrice.

— Que pensez-vous de Roger, ma chère enfant. Ne me cachez rien ?

— Je le plains et je l'estime, répondit Julie... Je n'ai pas le droit d'en dire davantage. Mme de Mercent devina l'aveu que dissimulait cette réticence et elle serra avec affection et reconnaissance la main de la jeune fille.

— Votre estime et la mienne le vengeront du mépris immérité des autres, murmura-t-elle.

Conduite par le même but que Mlle de Milburge, la marquise décida qu'elle l'accompagnerait chez le procureur de la République, et ferait, comme elle, valoir ses raisons pour aider à la justification de son fils.

Julie dut rentrer au château, afin de prendre les lettres échangées entre elle et Elzéar à propos de leur rencontre au presbytère de Perrygnie, lettres qu'elle se proposait de confier au magistrat. Mlle Mercier approuva sa résolution et promit de garder le mort avec la sollicitude la plus attentive. D'ailleurs l'absence des deux dames ne devait pas se prolonger au-delà de l'après-midi, même en admettant qu'elles fussent autorisées à voir les inculpés.

Par une chance rare le procureur de la République était chez lui lorsqu'elles se présentèrent à sa porte. Leurs cartes, qu'on lui remit, les fit accueillir immédiatement. Il les reçut avec courtoisie; cependant sa politesse fut plus évidente à l'égard de Julie que de la marquise.

Il écouta leur narration à toutes deux, et quand elles eurent, l'une après l'autre, cessé de parler, il dit, s'adressant à la jeune fille :

— Votre récit, Mademoiselle, confirme mes doutes en faveur de votre frère. Je n'ai décerné, au reste, un mandat d'arrêt contre lui que par un excès de prudence. Tous mes soupçons se sont portés, dès la première heure, sur le marquis de Mercent.

La mère voulut protester. Il s'y opposa par un signe sévère et formel et continua :

— Quelque exceptionnelle que fût la présence de l'abbé de Milburge au château paternel la nuit de l'assassinat, elle s'explique par les raisons que vous donnez et que ces lettres appuient de preuves incontestables; de plus le passé et le caractère de votre frère, au double point de vue de la nature et de la carrière, concordent pour rendre invraisemblable sa culpabilité, bien, insinua-t-il, que la mort du comte le fît entrer en jouissance d'une fortune que ses incessants besoins d'argent sembleraient avoir dû lui faire souhaiter. Il est vrai que le principe et la fin charitable de ses coûteuses

entreprises le protègent encore contre toute supposition de crime.

Il n'en est pas ainsi du marquis que ses folies au jeu avaient à demi ruiné et qui voyait, dans le comte, un obstacle au mariage riche combiné sans doute dans les calculs de la débâcle commencée.

La marquise de nouveau ouvrit la bouche pour défendre son fils et de nouveau, d'un signe, non moins formel et plus hautain que le premier, le procureur arrêta les paroles sur ses lèvres.

— Le juge, dit-il, a le devoir de se faire une opinion et le droit de l'émettre après une loyale enquête. Je crois présentement à l'innocence de M. de Milburge et à la culpabilité du marquis de Mercent, ce qui n'équivaut pas à un acquittement pour le premier et à une condamnation pour le second. L'enquête se poursuit et il peut se produire des découvertes, des révélations ultérieures d'ici au jour où l'affaire sera appelée aux assises d'après lesquels le tribunal réglera sa sentence. En attendant, mon intention est de rendre, sous caution de sa parole, la liberté au prêtre et de maintenir le marquis en état d'arrestation.

Tout en parlant il se leva, sans souci de l'attitude désespérée de la marquise et même de Julie qui n'apprenait pas avec indifférence le sort réservé à Roger.

Indépendamment de sa volonté, elle convenait que bien des charges pesaient sur lui, et lorsque son cœur proclamait l'innocence du gentilhomme, sa raison gardait un doute involontaire et qu'elle se reprochait comme une trahison. Aussi prit-elle une part sincère à la douleur de sa vieille amie.

En les reconduisant, le procureur conseilla avec bienveillance, à Julie, de tâcher de bien se souvenir des incidents qui précédèrent le meurtre et surtout des allées et venues des personnes avec lesquelles le comte s'était trouvé en rapport dans les derniers temps de sa vie et autrefois.

— Car, conclut-il, il ne faut souvent qu'un infime détail, qu'un fait secondaire et regardé comme n'ayant pas d'importance pour mettre la justice sur la voie. Jusque-là, ajouta-t-il, nous nous en tiendrons à notre jugement intime. Il y a un crime et deux accusés, tous deux intéressés à le commettre. Nous les traiterons suivant les degrés de leur culpabilité apparente, en détenant l'un et en relaxant l'autre; néanmoins en maintenant celui-ci comme celui-là à la disposition du parquet.

Le ton de cette déclaration n'admettait pas de réplique. La mar-

quise et sa jeune compagne s'éloignèrent silencieusement et le découragement dans l'âme.

Le soir de ce même jour, Elzéar, bénéficiant de l'ordonnance de non-lieu provisoirement et conditionnellement rendue en sa faveur, revint à Milburge.

Semblable au roc que l'on retrouve immuable à sa place après les chocs et les fureurs de la vague, sous les poussées de la tempête, l'homme de Dieu avait gardé, dans le déchaînement des malheurs qui l'accablaient, le calme de son âme, la béatitude de sa conscience et la sérénité de son visage.

Son entrevue avec Julie, en face du cadavre de leur père, fut déchirante de la part de celle-ci. Elle s'abandonna enfin librement à la douleur qu'elle s'était fait un devoir de dominer, tant qu'elle resta seule dans cette maison dont la mort l'avait instituée la maîtresse ; mais lorsqu'elle pu se démettre de cette responsabilité sur son frère, elle reprit la faiblesse de son sexe et se laissa, sans lutte et presque avec bonheur, écraser sous ses légitimes défaillances.

Les obsèques du comte. fixées au troisième jour après son décès, se célébrèrent à l'église de Perrygnie. Elzéar, libéré à temps, conduisit le deuil au milieu des témoignages de la sympathie générale. Le corps du défunt fut déposé dans le modeste cimetière du village, où reposait déjà, en l'attendant, la dépouille mortelle de sa femme.

XX

A peine les différentes démarches, occasionnées par la mort du comte, furent-elles terminées, que le jeune prêtre, homme de devoir avant tout, songea à revenir à Paris reprendre son poste. Quelque diligence qu'il y mit cependant, il dut encore demeurer à Milburge près d'une huitaine de jours, retenu par la signature qu'il devait apposer au bas d'actes qu'on ne put rédiger immédiatement.

Il employa ce temps à prier ardemment pour le mort, d'autant plus regretté qu'il avait quitté la vie d'une façon aussi brusque et aussi tragique, sans lui laisser d'autre adieu que le refus formel et implacable de le recevoir.

Ce souvenir eût rendu encore bien plus amers les déchirements de la séparation sans la foi. Mais Elzéar savait qu'au-delà de ce monde, l'âme, dégagée de ses liens charnels et de toutes les préoccupations mesquines de la terre, s'élève jusqu'aux sommets les plus

élevés du devoir et de l'abnégation. Son cœur lui disait que, de là-haut, le comte lui envoyait la bénédiction qu'il s'était si impitoyablement opposé à lui accorder de son vivant et, dans sa conscience, il concluait que le père, en lutte avec lui pendant la vie, ne pouvait pas dans la mort ne pas lui être uni. Il avait cette conviction que leurs sentiments s'étaient mystérieusement confondus, et il jouissait maintenant de la félicité intérieure d'une intime concorde avec l'être qu'il avait le plus aimé. L'injure de l'injuste soupçon de parricide que le magistrat faisait peser sur lui, ne l'éloignait pas du mort; au contraire, cette souffrance imméritée apparaissait à son esprit comme le lien nouveau et indissoluble d'une union surnaturelle, d'un rapprochement surhumain. Aussi, loin de redouter d'évoquer son image, il se plaisait à l'envisager par l'imagination et peuplait sa pensée des réminiscences les plus douces à ses sentiments filials. Les intérêts du rang, du nom, de l'hérédité, de la fortune, que sa séquestration du monde avait à jamais compromis, ne devaient plus maintenant tenir de place dans l'âme de son père. Cette âme, devenue libre par la mort, planait trop au-dessus des biens périssables de cette vie, pour s'en préoccuper autrement que dans le but d'en mieux comprendre l'inanité et d'arriver à les mépriser en comparaison des biens éternels.

Ces réflexions que lui suggéraient la foi et la raison n'empêchaient pas son chagrin d'être immense. La religion n'étouffe pas dans les cœurs les sentiments naturels et légitimes. Elle les rend plus sacrés et plus profonds, car les racines qu'elle leur donne s'étendent et se développent dans une terre qui ne porte que les arbres et les fruits destinés à la céleste éternité. La certitude de ne plus revoir ici-bas celui auquel il devait la vie, l'enveloppa d'un voile de tristesse et ne fit que le dégager davantage des soucis terrestres, en le rapprochant encore de Dieu, dans le sein duquel ses croyances et ses aspirations lui commandaient à présent de chercher son père.

Julie, après les premières explosions de son désespoir, tomba dans un morne abattement. En vain Elzéar lui prodiguait les consolations de l'espérance divine, elle n'essayait pas de réagir et se laissait chaque jour abattre de plus en plus. Ce n'était qu'en face de la marquise et par un instinct de générosité, qu'elle cherchait à se dominer, de peur d'ajouter par son affliction à celle de la pauvre mère. La jeune fille était bien plus frappée, en somme, qu'Elzéar, à part qu'elle ne possédait pas, comme lui, les compensations de

l'amour de Dieu porté au suprême degré, elle perdait, dans cette double catastrophe, son père et son fiancé. Tout croulait sous ses pieds, le passé et l'avenir. Que lui restait-il à faire en ce monde? Quels dédommagements lui réservait l'existence? Il n'en était pas que sa douleur, hélas! se crût le droit de désirer.

La retraite loin du monde, dans quelque cloître ignoré, se présentait à sa pensée, non pas comme le remède, mais comme un palliatif à ses découragements. A quoi donc lui avait servi cette énorme fortune que tant d'autres jeunes filles lui eussent enviée et qui, pour celles-là, eût peut-être été la porte du bonheur conjugal.

Quelle valeur avaient à présent pour elle ce grand passé illustre de sa race? ce beau nom de Milburge, que des saints et des héros avaient immortalisé! Elle en faisait fi, et ses lèvres de dix-huit ans se crispaient avec amertume, quand elle songeait qu'avec tant de trésors elle serait désormais impuissante à trouver le bonheur. Parfois, sans doute, l'espérance pénétrait de force en son cœur, et elle entrevoyait l'acquittement de Roger. Seulement, telle était la profondeur de son infortune que cet espoir, consolant en apparence, devenait une nouvelle cause de tourment pour elle, puisqu'ainsi que l'avait insinué le procureur de la République, si des deux inculpés l'un était reconnu innocent, la culpabilité de l'autre devenait évidente, et que, en un mot, l'acquittement peu probable de Roger eût été la condamnation du prêtre. A cette alternative, elle frémissait d'horreur et d'épouvante, car, digne fille du fier comte de Milburge, elle eût encore préféré de beaucoup pleurer la honte et le crime de son fiancé, dût-elle en mourir, que d'être la sœur d'un parricide. Assurément sa tristesse avait une raison d'être : plus la malheureuse enfant approfondissait la situation, plus elle réfléchissait aux événemeuts, plus elle reprenait attentivement les incidents du drame et plus elle en venait à cette conclusion désespérante et implacable, que Roger ne pouvait pas être coupable ; mais que les charges relevées contre lui étaient si accablantes qu'il ne pouvait pas ne pas le paraître et être condamné. L'idée de la culpabilité d'Elzéar ne lui semblait pas même admissible, et elle eût répondu de son innocence comme de la sienne propre. Sa conviction arrêtée était qu'il y avait un coupable, mais aucun indice ne mettait sur les traces de ce criminel mystérieux. Le résultat de l'enquête, en effet, n'avait encore abouti à aucune découverte. Il est vrai qu'il n'y avait pas de temps de perdu. Néanmoins il était probable que l'auteur de

l'assassinat, n'ayant pas été trouvé jusque-là, ne le serait jamais.

Le scélérat qui avait pu s'introduire dans le château clos de murs sans laisser aucune trace d'effraction, devait être un trop habile gredin pour qu'on réussisse à le capturer, surtout après qu'il avait eu l'art de se dérober à l'acharnement de la première enquête.

Les gens de la maison, où s'était accompli le meurtre, pas plus que les habitants de Perrygnie, ne se souvenaient d'aucun fait capable de les éclairer, et pourtant on ne pouvait admettre qu'un étranger pût traverser les localités qui séparent Brunoy de Milburge sans être vu, rencontré, et sans attirer l'attention de quelqu'un. On peut se cacher dans une ville, voire même dans un village, si ce village est sur un chemin fréquenté. Ce n'était pas le cas, Perrygnie et Mandre ne conduisant à rien, et, à part les rares artistes que le soleil amène dans la chaude saison, il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible à un homme quelconque de les traverser inaperçu. Y vint-il par l'omnibus qui fait le service de ces divers endroits pour le compte de la Compagnie des chemins de fer? D'ailleurs se rendre à Milburge par ce moyen de transport eût été, plus que par tout autre, s'exposer à être remarqué. Les voyageurs sont trop rares, dans ces localités, aux mois de mars et d'avril, pour que les conducteurs de la voiture ne remarquassent pas ceux que le hasard leur amène. Or, pas plus que les habitants de Mandre et de Perrygnie, les employés du chemin de fer ne se rappelaient avoir vu d'inconnu, ni la veille, ni le jour du crime.

Les faits étaient tels qu'Elzéar, quelque charité chrétienne qu'il voulût apporter dans ses jugements et dans ses suppositions, ne pouvait se défendre de croire à la culpabilité du marquis. Il se gardait de l'avouer devant sa sœur; au reste, il ne l'avouait devant personne et s'en voulait même de n'être pas maître, sur ce point, de sa pensée. Le silence dans lequel il se renfermait ne laissait pas de doutes à Julie. Elle connaissait trop son frère pour ne pas être sûre que, s'il se taisait sur l'arrestation de Roger et sur les motifs de cette arrestation, c'est qu'il n'avait rien de bon à dire; aussi son chagrin s'augmentait-il de cette privation absolue de toutes les consolations de l'espérance.

Olivier DES ARMOISES.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Inauguration de l'Institut Pasteur. Quelques détails sur les constructions et les laboratoires. — L'œuvre de la tuberculose; le traitement de la phtisie par l'acide fluorhydrique et dans les *Sanatoria*; la lutte contre la tuberculose doit être préventive. — L'usure de l'homme dans les grandes villes. Dénombrement de l'armée de la misère à Paris. — Nécessité d'une hygiène à la fois physique et morale. Le repos du dimanche. — M. Janssen au mont Blanc; les raies spectroscopiques de la vapeur d'eau et de l'oxygène; notions du spectroscope; le traité de physique de M. Félix Fraiche; les raies du spectre, le spectroscope, le renversement des raies, analyse spectrale; constitution du soleil et du monde sidéral; raies telluriques; les raies de la vapeur d'eau et de l'oxygène dans le spectre solaire sont dues à l'atmosphère terrestre; conséquences pour la nature du soleil. — L'heure légale en France, l'heure universelle. — Le tétanos est une maladie infectieuse et virulente. — Le Dictionnaire d'agriculture. Les léporides, le lait, etc.

Le grand événement scientifique du mois de novembre a été l'inauguration de l'Institut Pasteur, rue Dutot, à Paris. C'est là que s'étaient donné rendez-vous, le 14 novembre, tout ce que Paris compte d'illustrations scientifiques. La diplomatie s'y était fait représenter, car plusieurs pays ont concouru, pour une large part, à la fondation de ces nouveaux laboratoires. La politique, on ne sait trop pourquoi, s'y était également mêlée. Le gouvernement était représenté par M. Carnot, président de la république, M. Floquet, président du conseil et plusieurs autres ministres. Nous ne parlons de leur présence que pour signaler le cruel désappointement que notre cœur de Français a éprouvé, quand nous avons vu que ni le président de la république ni aucun ministre n'élevaient la voix pour signaler à la France et au monde entier, la joie que nous fait éprouver la possession de cet homme qui a su tracer à la science la voie nouvelle et féconde qui nous a révélé les propriétés d'un

monde à peine entrevu avant lui, le monde des ferments et des microbes pathogènes; de ce grand savant qui, sans être médecin, a doté l'art de guérir de méthodes nouvelles, tellement importantes qu'elles ont, pour ainsi dire, révolutionné la face de la médecine. Quel honneur pour notre pays, que tant d'étrangers cherchent à dénigrer et à amoindrir, d'avoir donné le jour à M. Pasteur, dont les travaux profitent à l'humanité tout entière!

Ce que nous admirons le plus dans son œuvre, ce ne sont pas tant les résultats immédiats, plus ou moins acquis dans la pratique, tels que la vaccination préventive contre le charbon, les inoculations antirabiques après morsure, etc., etc., que la fécondité de la méthode qu'il nous a livrée. C'est ce qui explique les objections que nous avons plusieurs fois élevées contre tel résultat particulier ou contre des interprétations qui ne nous paraissaient pas légitimes. Mais jamais nous n'avons mis en doute cette méthode, qui nous révélait le comment des fermentations et des maladies virulentes.

Quelque vaste que soit le chemin parcouru dans l'étude des microbes pathogènes, ce qui reste à faire est tellement considérable que cette nouvelle science est à peine ébauchée. Mais comme elle va faire des progrès, cette science merveilleuse, maintenant qu'elle est dotée de cet admirable instrument de travail qui s'appelle l'Institut Pasteur! Cet établissement n'est, en effet, qu'un laboratoire perfectionné, dont une partie est consacrée aux inoculations antirabiques. Les bâtiments construits au milieu d'un jardin maraîcher (un marais, suivant l'expression locale), de la contenance de 1 hectare environ, ont la forme d'un H, dont les deux branches parallèles représentent les deux bases d'un trapèze. Le petite base, parallèle à la rue Dutot, comprend un pavillon dans lequel on trouve, à droite, le logement de M. Pasteur. A gauche, le rez-de-chaussée est occupé par la bibliothèque. C'est la salle dans laquelle a eu lieu la séance d'inauguration. Au-dessus de cette bibliothèque sont les logements pour les préparateurs. Nous ne pouvons qu'approuver cette heureuse idée de loger les savants au centre de leurs occupations. La science n'a qu'à y gagner. C'était la méthode suivie autrefois au Muséum d'histoire naturelle, où tous les professeurs, logés dans le Jardin des Plantes, s'intéressaient davantage aux collections au milieu desquelles ils vivaient. Le bâtiment représentant la grande base du trapèze regarde la rue des Fourneaux. C'est dans le rez-de-chaussée, à droite, qu'on trouve les pièces consacrées aux inoculations antira-

biques. Dans la salle d'attente, qui est assez vaste, se trouvent de belles cartes géographiques, sur lesquelles on a placé un cercle blanc auprès de toutes les villes qui ont créé des laboratoires pour les inoculations antirabiques. A l'heure qu'il est, il existe, dans le monde entier, plus de vingt-huit instituts antirabiques. M. Grancher nous a dit, dans son discours, qu'il y en a sept en Russie, cinq en Italie, un à Vienne, un à Barcelone, un à Buccarest, un à Rio-de-Janeiro, un à la Havane, un à Buenos-Ayres, un à Chicago et un à Malte. L'Allemagne en est dépourvue. On connaît l'opposition violente des savants de ce pays contre les méthodes et les théories de M. Pasteur. Celui-ci ne s'en troubla guère. Il en souriait même et disait : « Eh bien ! qu'ils nient l'atténuation du virus et la vaccination, nous aurons sur eux dix ans d'avance ! »

Les autres parties de ce bâtiment comprennent des laboratoires de diverses grandeurs et destinés, les uns, à l'enseignement, les autres, à des recherches nouvelles. M. Duclaux va y transporter le cours de chimie microbiologique qu'il fait à la Sorbonne. Ces laboratoires sont fort simples, bien éclairés, munis de hottes, d'étuves, d'eau, de gaz, etc. Tout le bâtiment est chauffé par la vapeur d'eau qui circule dans des tuyaux à ailettes.

En dehors de cette construction principale, se trouvent disséminés dans le jardin, les écuries destinées aux grands animaux, les chenils, les volières pour les volailles, les lapins et autres animaux, etc., etc. Les lois de l'hygiène paraissent avoir été bien observées dans toutes les parties de l'Institut Pasteur.

Les travailleurs auront ainsi sous la main tout ce qui sera nécessaire à l'étude des microbes. Nul doute que ces facilités mises à la disposition des savants ne donnent bientôt de nouveaux résultats plus étonnants encore que ceux que nous avons déjà constatés.

Maintenant nous sera-t-il permis d'exprimer un vœu? C'est que l'*Œuvre de la tuberculose* soit bientôt dotée de laboratoires suffisants pour faire avancer l'étude de cette maladie que les idées de M. Pasteur nous font envisager comme une affection virulente, contagieuse et transmissible par inoculation. Cette œuvre est autrement importante que celle de la rage, du charbon, etc. Dans *l'Annuaire statistique de la ville de Paris* pour l'année 1886, que M. le Préfet de la Seine vient de faire distribuer, nous voyons que sur 57,092 décès constatés à Paris, 12,858 sont dus à la tuberculose, c'est plus pn cinquième, presque le quart, exactement un décès de tuberculeux

sur 4,44. Et dans ces 12,858 décédés, combien sont morts jeunes! L'Œuvre de la tuberculose fait ce qu'elle peut en publiant de temps en temps un nouveau fascicule des *Études expérimentales et cliniques sur la tuberculose* (in-8°, G. Masson, éditeur). Nous ne voulons pas analyser ici le troisième, qui contient un grand nombre de mémoires, les uns longs, les autres fort courts, sur divers points relatifs à cette maladie. Cette publication fort intéressante et indispensable à tous ceux qui veulent se tenir au courant des idées nouvelles, se vend au profit de l'Œuvre dont les fonds servent, en attendant mieux, à encourager les études qui ont pour but la guérison de cette maladie.

Nous avons déjà dit que la tuberculose s'attaque à divers organes, entre autres au larynx, où elle revêt, dans le début, une forme plus ou moins insidieuse. C'est cette forme que M. Gouguenheim, médecin de l'hôpital Lariboisière, a spécialement étudiée dans le volume intitulé : *Phtisie laryngée* qu'il vient de publier (in-8°, G. Masson, éditeur), en collaboration avec M. Paul Tissier, interne des hôpitaux. Des figures et des planches coloriées permettent de comprendre facilement les altérations que la tuberculose cause sur cet organe, altérations qu'on peut aujourd'hui facilement constater à l'aide du laryngoscope.

Il n'était pas inutile de rappeler ces travaux au moment où l'on s'occupe avec tant d'activité du traitement de la tuberculose. Il y a quelques jours à peine M. Jaccoud est venu, à l'Académie de médecine, faire le procès des inhalations fluorhydriques. Malgré les protestations de M. Hérard, il n'en reste pas moins établi que l'acide fluorhydrique n'est pas le spécifique de la tuberculose, c'est un agent qui, comme tant d'autres, peut rendre des services, mais quant à en espérer la guérison, il n'y faut pas compter. On commence à introduire chez nous la méthode employée dans certains *sanatoria* d'Allemagne, méthode d'après laquelle les phtisiques sont traités par le repos en plein air, aidé d'une alimentation sérieusement réparatrice. On en aura une très bonne idée en lisant *le Traitement hygiénique de la phtisie*, par le docteur Dettweiler, directeur du sanatorium de Falkenstein, dont nous devons la traduction (in-8°, Félix Alcan, éditeur), à M. Reblaud, interne des hôpitaux. C'est une petite brochure extraite de *la Revue de médecine*. Malheureusement ces méthodes savantes et perfectionnées ne conviennent qu'aux malades fortunés. Mais que faire pour tous ceux

qui doivent demander au travail quotidien les ressources de leur existence et quelquefois de celle de leur famille?

Nous croyons depuis longtemps que la lutte contre la tuberculose doit s'attaquer non à guérir la maladie, mais à la prévenir. Quels sont les prédestinés à devenir tuberculeux ou, comme on dit aujourd'hui, les candidats à la tuberculose? Il faut d'abord faire la part de l'hérédité. Les enfants qui ont leurs parents tuberculeux ou l'un d'eux seulement, sont à peu près sûrs de mourir phtisiques. Pour ceux-là, il faudra lutter dès l'enfance et lutter toujours. Nous ferons une seconde part pour les surmenés du travail ou des excès de toutes sortes. C'est dans cette seconde catégorie que nous plaçons ceux qui ont une nourriture insuffisamment réparatrice et ceux qui ne prennent aucune précaution de leur santé. Il faut encore y ranger ceux qui occupent un logement insalubre ou qui vivent dans une atmosphère industrielle nuisible à leur santé. Que faire pour cette très nombreuse classe qui comprend les malades atteints de phtisie acquise, c'est-à-dire de phtisie contractée à la suite de la débilité de l'organisme? Il est tout indiqué de supprimer toutes ces causes. On y arrivera en inculquant au travailleur la nécessité d'une bonne hygiène physique et morale. Quand il saura les terribles inconvénients d'un travail excessif, quand il comprendra les conséquences d'une alimentation malsaine ou insuffisante, il prêtera une sérieuse attention au choix de sa nourriture et de sa boisson, il renoncera à fréquenter le cabaret où on l'empoisonne; il reviendra au repos du dimanche, car, en rendant à Dieu les devoirs qui lui sont dus, il apprendra à réfléchir et à élever son esprit au-dessus de la nécessité présente. L'Église avait bien compris cette nécessité d'éviter les excès de travail, elle qui, en dehors du repos du dimanche, avait encore institué de nombreuses fêtes pendant lesquelles le travail manuel était défendu.

On arrivera à ce but en démontrant à l'ouvrier la nécessité d'abandonner les grandes villes, où l'hygiène de l'habitation et de l'alimentation est tout à fait déplorable et où les boissons sont si dangereuses, pour retourner à la campagne où on peut jouir du soleil et respirer un air pur. C'est que dans les grandes villes le soleil ne luit point pour tout le monde. Voilà, selon nous, comment on peut espérer, non d'éteindre, mais de diminuer la tuberculose; on peut maintenant comprendre pourquoi on obtiendra toujours au début du traitement de cette maladie des résultats satisfaisants avec

toute médication ayant pour base : une bonne hygiène, une alimentation sérieusement réparatrice et du repos en bon air. Qu'on donne alors des médicaments, de la créosote, de l'iodoforme, etc. ; ils ne feront qu'exciter le malade, dont les fonctions digestives ne sont pas encore altérées, à reprendre quelques forces. Il paraîtra marcher vers une guérison, mais il ne l'atteindra que très rarement. Voilà le secret de certaines médications si vantées.

Quelques chiffres permettent à l'ouvrier de se rendre compte de la facilité et de la promptitude avec lesquelles les grandes villes dévorent leurs habitants. Nous les emprunterons encore à l'*Annuaire statistique de la ville de Paris* pour l'année 1886. Sur 57,092 décès, 15,698, c'est-à-dire beaucoup plus du quart, ont été constatés à l'hôpital, c'est-à-dire que ces 15,698 malheureux, n'ayant pas la possibilité de se faire donner chez eux les soins nécessaires, sont allés mourir loin de leur famille, sans aucune des consolations morales et religieuses qui rendent moins pénibles les derniers moments de l'existence. Quelle est particulièrement triste cette agonie pendant laquelle le mourant ne voit aucun visage ami, n'entend aucune parole réconfortante !

Voici quelques autres chiffres non moins significatifs : les hôpitaux ont reçu 85,601 malades en médecine et 28,580 en chirurgie, les hospices en contiennent 16,761 et les asiles d'aliénés 13,945. Si l'on ajoute 3,614 enfants placés à l'hospice des enfants assistés, 19,630 enfants assistés envoyés à la campagne et 3,378 enfants moralement abandonnés, on arrive au chiffre de 171,501, qui représente plus spécialement l'armée de la misère, car nous n'y comprenons pas les 145,790 pauvres secourus par les bureaux de bienfaisance. L'armée du crime est un peu moins considérable, car les diverses prisons de la Seine ne donnent l'hospitalité qu'à 116,682 condamnés, chiffre auquel il faudrait ajouter les envois dans les prisons centrales ou dans les pénitenciers. En additionnant, on trouve 433,973 individus, soit dans la misère, soit dans les prisons.

Ils représentent un peu plus du cinquième de la population de Paris, estimée à 2,260,795 habitants. Quel est le village qui présente un pareil degré de misère et de dépravation ! C'est par ces chiffres qu'on arrivera à faire comprendre aux masses les dangers des grandes agglomérations. C'est en les méditant que les administrations comprendront la nécessité de régler les constructions, de manière à assurer à chacun l'air et la lumière dont il a besoin.

C'est en se les appropriant qu'ils arriveront peut-être à se persuader que l'hygiène morale est au moins aussi nécessaire que l'hygiène physique. Ainsi cessera peut-être cette lutte inepte contre l'idée religieuse qui affole le gouvernement de notre pays, lui fait commettre de si nombreux et si fréquents attentats contre la liberté de conscience, et qui sont autant d'attentats à la vie elle-même par suite de leur répercussion sur l'existence matérielle.

Dans la séance du lundi 29 octobre, M. Janssen a communiqué, à l'Académie des Sciences, une note *sur le spectre tellurique dans les hautes stations et en particulier sur le spectre de l'oxygène.* Les expériences qui sont relatées dans cette communication, ont été exécutées sur le massif du mont Blanc, à 3,000 mètres d'altitude, à l'endroit bien connu sous le nom de Cabane des grands mulets. Cette ascension, à cette époque de l'année où on ne visite plus les glaciers, à cause du froid et de la neige qui masque les sentiers, avait quelque chose de particulièrement pénible pour M. Janssen. Mais le savant avait besoin d'opérer par un temps froid et à une altitude aussi élevée que possible, il n'hésita donc pas à se faire porter, ainsi que ses instruments, jusqu'à la Cabane des grands mulets et à y passer plusieurs jours. C'est qu'il s'agissait de « rechercher comment les groupes des lignes obscures, produits par l'oxygène dans le spectre solaire, diminuent d'intensité avec l'élévation de la station ». En d'autres termes, ces groupes de lignes obscures, qu'on aperçoit dans le spectroscope, sont-elles dues à l'action de l'oxygène contenu dans l'atmosphère terrestre, ou bien l'atmosphère solaire prend-elle une certaine part dans le phénomène? La question sera peut-être encore plus clairement exposée en disant qu'il s'agissait de vérifier si la lumière solaire analysée, avant son entrée dans l'atmosphère terrestre, présente ou ne présente pas dans son spectre les bandes et raies de l'oxygène.

Pour permettre à nos lecteurs de bien comprendre l'importance de ce problème, nous leur rappellerons quelques notions de physique, ou plutôt nous irons puiser ces notions dans le magnifique *Traité de physique* que M. Félix Fraîche, professeur au collège Stanislas, vient de publier à la Société générale de librairie catholique (1).

(1) *Traité de physique,* nouveau cours complet conforme au programme des classes de mathématiques élémentaires, du baccalauréat ès sciences, des écoles du gouvernement, par Félix Fraîche, professeur au collège Sta-

M. Félix Fraîche divise ainsi la question : raies du spectre; spectroscope; spectres de diverses sources; pouvoir émissif et absorbant, renversement des raies; nature et composition du soleil; raies telluriques. Examinons chacun de ces points, et le problème que M. Janssen a essayé de résoudre sera mis en pleine lumière.

Raies du spectre. — Wollaston, le premier, en regardant au travers d'un prisme vertical la lumière des nuées qu'il faisait passer par une fente verticale très étroite, vit les diverses teintes que Newton avait si bien analysées dans le spectre solaire, mais il aperçut, en plus, des raies noires qui semblaient séparer les couleurs par des traits verticaux. Wollaston ne comprit pas l'importance de cette découverte que Frauenhofer a vérifiée en étudiant ces raies à l'aide d'une lunette grossissante, ce qui lui permit d'en reconnaître et dessiner 354. Brewster en a représenté 3,000, et Thollon en a figuré 4,000 sur une bande représentant un spectre de 15 mètres de long. Ce qu'il importe de retenir, c'est que ces raies occupent une place absolument fixe, toujours la même.

Spectroscope. — Pour bien étudier les raies du spectre, on fait usage d'un instrument appelé spectroscope, qui est très perfectionné aujourd'hui. Il se compose essentiellement de quatre pièces :

1° Un système de un ou plusieurs prismes disposés pour produire, par une ou plusieurs dispersions successives, la séparation complète de toutes les radiations ayant des réfrangibilités différentes.

2° Un *collimateur* destiné à envoyer sur le système dispersif un faisceau de rayons parallèles. C'est un tube dont une extrémité est percée d'une fente qu'on peut agrandir ou diminuer à volonté. Cette fente est placée au foyer d'une lentille convergente intérieure qui rend les rayons lumineux parallèles à l'axe du tube.

3° Une lunette grossissante disposée de façon à recevoir les rayons qui émergent du prisme. Comme chaque groupe de rayons simples suit une direction parallèle, on peut recevoir dans la lunette successivement chacun d'eux, et observer son foyer virtuel, lequel représente une image de la fente d'entrée, colorée de la teinte spéciale au faisceau qu'on observe.

4° Un *micromètre.* — C'est un second collimateur contenant aussi

nislas à Paris, ouvrage contenant 800 gravures dans le texte et 2 planches en couleur. M Félix Fraîche est déjà connu dans le monde universitaire par un cours complet de mathématiques qui comprend 7 volumes : Arithmétique, algèbre et géométrie, arrangés pour les classes de quatrième, troisième, seconde et rhétorique.

une lentille convergente au foyer de laquelle est placée une image photographique très réduite et bien éclairée d'une échelle graduée très fine, cette image est sur verre et occupe la même place que la fente du collimateur d'entrée. On dispose ce collimateur de façon que les rayons parallèles qui en sortent viennent se refléchir sur une des faces du prisme dispersif, de façon à pénétrer dans la lunette en même temps que le faisceau de lumière colorée qu'on étudie, de sorte que sur l'image de la fente vient se superposer l'image de l'échelle graduée suffisamment grossie et elle sert à apprécier à la fois la valeur des déviations et la position des raies.

Après cette savante description, M. Félix Fraîche entre dans le détail des dispositions prises pour donner au spectroscope la précision désirable et il indique la manière de s'en servir.

Spectres de diverses sources. « Tous les corps, dit-il, lorsqu'ils sont échauffés émettent des radiations; celles-ci ne sont jamais simples, mais sont formées de rayons de réfrangibilités différentes qui varient avec la température... Mais quelle que soit la température, pour les corps *solides et liquides*, le spectre est toujours *continu*, on peut s'en assurer en étudiant au spectroscope la lumière Drummond, celle du magnésium ou même une flamme rendue lumineuse par des particules charbonneuses incandescentes. »

« L'effet est tout autre pour les gaz; les flammes des gaz donnent, quand elles sont lumineuses, des spectres *sombres*, sur lesquels on voit se détacher un petit nombre de traits *brillants*, étroits, mais dont les positions sont tellement invariables qu'elles peuvent servir à caractériser et à analyser la matière en combustion. » Aussi, chaque corps en combustion dans une flamme gazeuse produit un spectre caractéristique de la substance de ce corps. Tel est le principe de l'analyse spectrale. Pour étudier le spectre des corps gazeux on fait passer l'étincelle électrique dans un tube rempli du gaz dont on veut étudier le spectre.

Pouvoir émissif et absorbant; renversement des raies. — « La lumière fournie par un métal incandescent donne toujours un spectre présentant des raies brillantes caractéristiques, la vapeur de ce métal ayant la propriété d'émettre, en grande quantité, la lumière colorée correspondante à ces raies. Le sodium, par exemple, présente dans son spectre une raie jaune très lumineuse, parce que le pouvoir émissif du sodium pour la lumière jaune est considérable. Or, nous avons constaté une grande analogie entre la cha-

leur et la lumière, et, comme il y a égalité entre les pouvoirs émissifs et absorbants calorifiques, il est présumable qu'il en est de même pour la lumière, et que le pouvoir émissif lumineux jaune doit correspondre à un égal pouvoir absorbant de lumière jaune. » M. Kirchkoff a démontré expérimentalement ce principe en faisant passer un rayon lumineux très intense dans un tube rempli de vapeur de sodium. Il a observé que le spectre présentait une raie noire là où auparavant il avait vu une raie jaune dans le spectre du sodium. Il y a donc interversion ou mieux renversement des raies. M. Fizeau a répété cette expérience d'une manière à la fois saisissante et démonstrative. Il place un fragment de sodium sur le charbon positif de l'arc voltaïque, dans l'expérience de la lumière électrique. La chaleur provoque un abondant développement de vapeur de sodium. Si, à ce moment, on examine le spectre de l'arc voltaïque, on constate la double raie noire qui caractérise le sodium, parce que la lumière électrique est obligée de traverser une atmosphère de vapeur de sodium qui absorbe la lumière jaune. Mais bientôt cette vapeur se dissipe, il ne reste plus dans l'arc que les traces de sodium; à ce moment le spectroscope montre que la raie noire est remplacée par la raie jaune caractéristique.

C'est en répétant cette expérience avec tous les corps connus dont on a ainsi figuré les spectres, qu'un jour MM. Kirchkoff et Bunsen ayant rencontré dans des résidus d'opérations métallurgiques des raies nouvelles qui n'appartenaient à aucun des métaux connus, conclurent, avec raison, que ces raies étaient dues à de nouveaux métaux. C'est ainsi qu'ils ont été amenés à extraire le *Cœsium* et le *Rubidium*. M. Crooks, l'inventeur de l'état radiant de la matière, a découvert le *Thallium* de la même manière, et M. Lecoq de Boisbaudran, le *Gallium*. L'*Indium* a été une découverte du même genre. On voit par ces exemples la puissance de cette méthode qui est supérieure, comme sensibilité, aux réactifs chimiques. Elle ne devient difficile que dans les cas où le spectre métallique est caractérisé par un grand nombre de raies, comme celui du fer qui en contient quatre cent soixante.

Nature et composition du soleil. — Si l'on examine à la fois dans le spectroscope le spectre solaire et celui d'un métal, on reconnaît aussitôt qu'il y a coïncidence parfaite entre quelques-unes des raies noires du premier et les raies brillantes du second. Cette coïncidence se reproduit toujours pour quelques-uns des métaux

employés, de sorte que le spectre du soleil serait le spectre interverti ou renversé de l'ensemble des spectres métalliques connus. Une expérience de M. Debray sert de base à l'hypothèse explicative de ce phénomène. Il éclaire un spectroscope avec la lumière Drummond, fournie, on le sait, par un morceau de chaux vive rendu incandescent par la flamme d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène. Le spectre de la chaux est continu comme celui de tous les corps solides. Devant cette source de lumière très vive, il interpose la flamme jaune de l'alcool salé, et le spectre observé présente deux raies noires au lieu de la raie jaune du sodium. Comme la flamme de l'alcool salé, placée seule devant le spectroscope, donnerait une raie jaune brillante, on l'explique par le renversement qui se manifeste; mais il n'en est plus ainsi si l'on réfléchit à la différence d'éclat des deux sources lumineuses. La raie jaune du sodium existe certainement, mais sa clarté, vu sa moindre température, est très inférieure à la lumière éclatante qui l'entoure, due au rayonnement intense de la lumière Drummond, et elle paraît obscure sur un fond clair, tandis que, seule, elle demeure visible et paraît brillante sur un fond obscur.

« Cela posé, il est permis de supposer que le soleil est constitué par un noyau solide incandescent, entouré d'une atmosphère contenant en vapeur la majeure partie des métaux à nous connus, incandescents eux-mêmes, en raison de la température élevée du noyau. Si cette atmosphère existait seule, elle donnerait dans le spectre l'ensemble des raies brillantes caractéristiques de chacun d'eux; mais leur éclat est trop faible pour apparaître sur le fond lumineux du spectre formé par le noyau solide, de là vient qu'elles nous apparaissent comme des raies obscures. »

Telle est l'explication des raies obscures observées dans le spectre solaire par Wollaston, et étudiées par Frauenhofer, Brewster et Thollon. Elle a permis à MM. Kirckhof et Bunsen de signaler dans l'atmosphère solaire la présence du fer, du chrome, du nickel, etc., d'y constater l'absence de l'argent, du cuivre, du plomb, du zinc et du thallium, car ces derniers métaux donnent des raies qui ne coïncident avec aucune de celles du spectre.

Tous les astres ont été soumis à l'analyse spectrale. On a reconnu que la lune et les planètes ont un spectre à peu près identique à celui du soleil, ce qui prouve qu'elles lui empruntent leur lumière. Les étoiles ont une composition spéciale, indiquée par des raies

noires rarement brillantes; les nébuleuses et les comètes donnent des raies brillantes qui semblent démontrer leur nature gazeuse.

Raies telluriques. — Outre les raies dont il a été question plus haut, il existe, dans le spectre solaire, des raies ou plutôt des bandes obscures formées par un grand nombre de lignes très fines et d'un aspect tout particulier. Depuis longtemps, M. Janssen attribue ces bandes obscures à la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère terrestre. On les reproduit, en effet, en faisant passer un rayon solaire dans un tube de 37 mètres de long et rempli de vapeur d'eau, avant de le recevoir dans le spectroscope. En outre, ces bandes varient avec l'éclat de l'atmosphère et avec l'élévation du soleil au-dessus de l'horizon. C'est cette question des raies telluriques, non encore complètement élucidée, que M. Janssen a voulu étudier en se transportant aux Grands-Mulets. A cette hauteur, et par un temps froid, il espérait éliminer les groupes de la vapeur d'eau et voir les phénomènes dus à l'oxygène avec netteté.

Nous ne décrirons pas ici les difficultés de cette ascension que M. Janssen a exposées en détail à ses collègues de l'Institut, nous dirons simplement que, dès le lendemain de son arrivée, il put instituer une série continue d'observations depuis 10 heures du matin jusqu'au coucher du soleil. Au fur et à mesure de l'élévation du soleil, il constatait la décroissance d'intensité des bandes et des groupes de raies de l'oxygène dans le spectre solaire.

« Je constatai d'abord, dit-il, que les raies et bandes de la vapeur d'eau paraissaient absentes du spectre. C'était une circonstance favorable que j'avais d'ailleurs recherchée. Les raies de la vapeur d'eau se mêlent, en effet, à celles de l'oxygène, de manière à compromettre la sûreté des spécifications. Ce premier point acquis, je donnai alors toute mon attention aux lignes et bandes de l'oxygène.

« Au passage au méridien, je constatai que les bandes de l'oxygène, dont j'ai entretenu l'Académie, à savoir celle du rouge, celle du jaune, celle du bleu, étaient tout à fait absentes du spectre. Il ne paraît donc pas que dans la production de ces bandes dans le spectre solaire, quand celui-ci les présente, on puisse attribuer une portion quelconque du phénomène au soleil.

« Ce résultat est très conforme à la loi de formation de ces bandes suivant le carré de la densité, car le calcul montre, en effet, que l'action de l'atmosphère terrestre, au-delà de 3,000 mètres, doit être

énormément plus faible que celle qui est nécessaire pour rendre ces bandes naissantes dans les tubes.

« Ainsi, déjà au point de vue des bandes, l'action solaire peut-être écartée. »

En est-il de même de l'oxygène dont la présence se révèle au spectroscope par des groupes de raies sombres situées dans l'orangé et le rouge, c'est-à-dire dans les parties où se trouvent également les groupes les plus importants de la vapeur d'eau. M. Janssen pense que ses observations lui permettent de répondre affirmativement, car il a constaté un très grand affaiblissement de la raie B et surtout des lignes et doublets voisins, ainsi que du groupe α. Ce groupe A était difficilement visible. Or, ces trois groupes A, B, α, situés dans l'orangé et le rouge, caractérisent l'oxygène.

« En rapprochant cette observation, ajoute-t-il, de celles que j'avais faites avec la lumière solaire, à Meudon, avant mon départ et au retour, c'est-à-dire avec un soleil sensiblement de même hauteur, mais à une station située à environ 3000 mètres au-dessous, on peut conclure que ces groupes disparaîtraient du spectre solaire, si on l'observait aux limites de l'atmosphère terrestre. »

M. Janssen a toujours trouvé les mêmes résultats dans les nombreuses expériences qu'il a faites aux Grands-Mulets, et ce qui leur donne une plus grande valeur, c'est qu'il a réussi à obtenir des photographies de ces spectres à l'aide de l'appareil qui lui avait déjà servi au pic du Midi, l'année dernière.

« Ainsi, conclut-il, les raies et bandes dues à l'oxygène que le spectre nous présente sont dues exclusivement à l'atmosphère terrestre. L'atmosphère solaire n'intervient pas dans le phénomène. Il est exclusivement tellurique.

« Devons-nous en conclure que l'oxygène n'entre pas dans la composition du globe solaire? Au début de l'analyse spectrale, on aurait été tenté de tirer cette conclusion; aujourd'hui, nous avons appris à être plus réservés.

« L'oxygène qui existerait dans les couches profondes, situées au-dessous de la photosphère et des taches, ne donnerait pas de manifestations accessibles à nos méthodes actuelles d'analyse spectrale. Ajoutons même, en présence des spectres multiples de ce gaz et des propriétés moléculaires si singulières qu'il présente, que nous ne savons pas si de grandes variations de température n'amèneraient sap des changements dans la manifestation spectrale de ce corps.

« Ce que nous pouvons dire c'est que l'oxygène n'existe pas dans l'atmosphère solaire à un état où il produirait les manifestations spectrales qu'il nous donne dans l'atmosphère terrestre.

« C'est une étape de l'histoire de l'oxygène dans ses rapports avec le soleil. C'est une première base sur laquelle la science pourra s'appuyer pour conduire plus loin ses investigations. »

On voit que les résultats des expériences faites au mois d'octobre dernier à la station des Grands-Mulets, à 3,000 mètres d'altitude, par M. Janssen, sont fort importants puisqu'ils montrent que l'oxygène qui joue un rôle si considérable dans l'atmosphère terrestre et dans la constitution du globe terrestre, ou n'existe pas dans l'atmosphère solaire, ou y existe à un état différent de celui que nous connaissons. On voit aussi combien les détails que nous avons empruntés à l'excellent *Traité de physique* de M. Félix Fraîche nous ont facilité l'exposition de cette haute question d'analyse spectrale. Nos lecteurs curieux d'approfondir ces problèmes compliqués pourront le faire en recourant avec succès au *Traité élémentaire de spectroscopie* de M. Georges Salet, maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris (in-4°, G. Masson, éditeur). Le premier fascicule qui contient cent quatre-vingts figures et six planches gravées, comprend cinq chapitres qui traitent successivement des couleurs, du spectroscope, du spectromètre, de la comparabilité des mesures, de l'analyse spectrale, des spectres des flammmes (métaux), des spectres électriques (métaux) et des spectres des métalloïdes (émission). C'est un grand traité sur la matière, c'est une exposition complète de la spectroscopie appliquée à l'étude de l'analyse chimique aussi bien terrestre que sidérale ainsi qu'à la solution de hautes questions de physique. Nous en reparlerons plus longuement quand l'ouvrage sera terminé.

La Chambre va discuter un projet de loi que la science avait réclamé depuis longtemps. Il a pour objet l'adoption de l'heure, temps moyen de Paris, comme heure légale, en France et en Algérie. C'est un acheminement à l'heure universelle que la science réclame également depuis longtemps. Voici en quelques mots l'importance de cette question. Il est midi dans un lieu de la terre quand le soleil passe au méridien de ce lieu, mais comme chaque lieu de la terre a son méridien différent il s'ensuit que chaque lieu a une heure différente, car la terre en tournant sur elle-même en 24 heures sidérales vient présenter successivement ses

méridiens au soleil. La terre parcourt ainsi 360 degrés en 24 heures, ce qui fait 15 degrés par heure ou un degré par 4 minutes. Deux lieux de la terre qui sont situés à un degré de longitude ont donc une heure qui diffère de 4 minutes. Comme la France est comprise, si on y fait rentrer l'Algérie et la Tunisie, à peu près, entre le 7e degré de longitude occidentale, et le 9e degré de longitude orientale, ce qui fait une moyenne de 16 degrés, il s'en suit que les heures extrêmes diffèrent d'environ 48 minutes. Ces différences sont très gênantes pour se rendre compte du moment où se passe un phénomène, pour connaître, par exemple, le temps qu'une dépêche télégraphique met à parvenir à destination. Ces heures différentes gêneraient tellement la circulation des chemins de fer, que depuis leur installation, les compagnies ont adopté l'heure uniforme de Paris. On voit combien les relations d'affaires et surtout les relations scientifiques gagneront à cette uniformité de l'heure. C'est en vain qu'on objectera le petit inconvénient de n'avoir plus l'heure en rapport avec le cours du soleil qui règle les habitudes de tous et les travaux de la journée, car cet inconvénient est facile à faire disparaître.

On y remédiera facilement en ajoutant une troisième aiguille aux montres et aux horloges. La grande aiguille continuera, comme par le passé, d'inscrire les minutes, la petite aiguille marquera les heures du temps légal, c'est-à-dire du temps moyen de Paris, et la troisième indiquera l'heure du lieu. Cette dernière heure sera en avance sur Paris pour les régions situées à l'est et en retard pour celles qui sont à l'ouest, mais la différence variable avec les différents lieux est fixe pour le même lieu. Il sera donc facile d'accoupler les deux dernières aiguilles, de manière qu'elles marchent solidairement, en faisant un angle d'un degré pour quatre minutes de retard ou d'avance sur l'heure légale. On peut appliquer à l'heure universelle tous les avantages qui résulteront de l'adoption de l'heure légale en France, en Algérie et en Tunisie. Ce sont là des questions d'astronomie pratique pour lesquelles on pourra consulter avec fruit le *Cours d'astronomie pratique*, application à la géographie et à la navigation, par M. E. Caspari, ingénieur hydrographe de la marine (in-8°, librairie Gauthiers-Villars). La deuxième partie que nous avons sous les yeux contient la détermination des éléments géographiques, détermination qui, dans beaucoup de cas, n'est qu'une question d'heure. Ces déterminations seront certainement facilitées par l'adoption de l'heure légale d'abord, de l'heure

universelle ensuite. La science réclame encore une autre réforme, c'est celle qui ferait compter les heures de une à vingt-quatre sans compter deux fois douze.

On se rappelle qu'il y a environ deux ans M. Verneuil s'est fait le propagateur de cette idée, que le tétanos du cheval peut se transmettre à l'homme. Depuis, la question a fait du chemin. On a aujourd'hui la preuve que le tétanos est une maladie infectieuse et virulente qu'on peut transmettre par inoculation. Cette transmission est-elle possible de l'homme à l'homme. C'est l'affirmative que M. Verneuil vient de soutenir à l'Académie de médecine dans un long rapport qu'il a fait sur un mémoire de M. P. Berger, concernant *la transmission du tétanos de l'homme à l'homme*, et sur un mémoire de M. G. Richelot, relatif à *la nature infectieuse du tétanos*. Ces deux chirurgiens des hôpitaux de Paris avaient vu, dans leurs salles, chacun un cas de transmission de tétanos qui ne leur paraissait pas douteuse. Sans entrer dans tous les détails que comporte cette grave question médicale qui ne tend à rien moins qu'à faire rayer le tétanos du cadre des névroses pour le transporter dans la classe si nombreuse des maladies infectieuses et virulentes que l'école pastorienne attribue à des microbes pathogènes et parasitaires, nous disons que la théorie infectieuse emprunte, dès maintenant, ses preuves à l'observation clinique, à l'expérimentation sur les animaux et aux études microbiologiques.

Ainsi, certains médecins et vétérinaires avaient déjà constaté que le tétanos présente l'allure générale des maladies infectieuses telles que la morve, la rage, le charbon; qu'il sévit quelquefois sporadiquement, endémiquement et épidémiquement, sous toutes les latitudes, à tous les âges, sur toutes les races humaines et sur certains animaux; que sa marche cyclique fort remarquable implique une cause unique et un agent spécifique; que les causes banales invoquées, comme le froid, le chaud, le sec, l'humide, etc., ne sont que des causes occasionnelles ou déterminantes ainsi qu'on le constate dans la pneumonie, la grippe, l'érysipèle, etc.

En outre, on arrive aujourd'hui à inoculer sûrement le tétanos aux animaux. M. le docteur H. Guelpa a fait sous ce rapport des expériences remarquables avec la matière des plaies de chevaux tétaniques. Quant au microbe spécifique du tétanos, on ne peut encore affirmer, malgré de grandes probabilités, que ce soit le microbe en baguette de tambour décrit par MM. Nicolaier et Rosenbach.

La nature infectieuse du tétanos paraît assez démontrée pour que l'Académie de médecine ait cru devoir adopter sans trop de protestations, les conclusions de M. Verneuil tendant à admettre la transmission du tétanos de l'homme à l'homme, bien que cette transmission ne s'appuie que sur un petit nombre de faits. Il ne semble pas que cette transmission se fasse par la voie atmosphérique, mais par contact direct et indirect.

Nous ajouterons qu'il est indispensable de faire passer les objets d'habillement et de literie des tétaniques par une étuve de désinfection et de laver le fer ou le bois des lits avec une solution désinfectante, comme on le fait déjà pour les tuberculeux, les typhiques, les erysipélateux, les varioleux, etc.

Nous venons de parcourir le seizième fascicule du *Dictionnaire d'Agriculture* (Hachette et Cie, éditeurs), par J.-A. Barral. Nous y avons rencontré nombre d'articles fort intéressants. Nous y signalerons tout d'abord ce qui concerne les *léporides*, sujet sur lequel on a versé des flots d'encre sans arriver à aucune conclusion définitive. L'auteur nous paraît avoir sérieusement envisagé la question et tout en réfutant le scepticisme des uns, il sait se mettre en garde contre des conclusions doctrinales exagérées. Il a réduit la question des *léporides* à sa valeur réelle qui n'est pas considérable. L'article *lait* est à lire en entier. C'est une question palpitante pour l'agriculture, qui peut en tirer très grand profit, et pour l'alimentation publique, qui ne doit pas y trouver de germes de maladie. L'article *lait* trouve son complément dans *lactation* et *laitière*. Nous aurions encore beaucoup à citer, entre autres *lin*, *légumineuses*, *lauracées*, *lepidoptères*, *labour*, etc., etc., car ce fascicule commence avec le mot *julienne* et il se termine avec le mot *Haute-Loire*.

Dr Tison

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

L'Islande et l'archipel des Faerœr, par Henri Labonne. (Hachette.) — *De Corfou à Dresde*, par J. Tardy. (Savine.) — *La Suisse inconnue*, par Victor Tissot. (Dentu). — *Voyages et Littérature*, par Xavier Marmier. (Hachette.) — *A travers le Dominion et la Californie*, par L. de Cotton (Retaux-Bray.) — *Quatre milles lieues aux Etats-Unis*, par F. de Biancour. (Ollendorff.) — *L'Océan Pacifique*, par de Varigny. (Hachette.) — *Noirs et Jaunes*, par Albert Davin. (Perrin.) — *Plaies d'Egypte*, par Eugène Chesnel. (Marpon.) — *Voyage à Merv*, par Edgard Boulangier. (Hachette.) — *L'Amiral Baudin*, par l'amiral Jurien de la Gravière. (Plon.) — *Patria*, par Louis Gallet. (Calmann-Lévy.) — *Au Village*, par A. Ponson du Terrail. (Ghio.) — *Fables et Vérités*, par Camille Joffran. (Cote, à Lyon.) — *Aux brisants de croix*, par Camille de Lys. (Lachèse, à Angers.) — *Giacomo Léopardi*, par Edouard Rod. (Perrin.) — *Le Poète Louis Bouillet*, par H. de la Ville de Mirmont. (Savine.) — *La Critique scientifique*, par E. Hennequin. (Perrin.) — *Les Vieux auteurs castillans*, par le comte de Puymaigre. (Savine.)

I

On prétend qu'en France les voyageurs sont rares et que peu des nôtres s'aventurent, hors de chez eux, dans les lointains pays. Pourquoi les récits de voyages sont-ils si nombreux? Périodiquement, nous accomplissons, ici, le tour du monde, avec des guides qui se renouvellent sans cesse. M. le docteur Henry Labonne a pensé que l'Europe cachait plus d'un coin peu connu, lorsqu'il est parti pour *l'Islande et l'archipel des Faerœr*. (Hachette.) Chargé d'une mission scientifique dans la vieille et grande île danoise, il y fait deux explorations, l'une au printemps, l'autre en été. A son retour, après avoir observé dans leurs détails les mœurs de ce peuple d'Islande, isolé dans ses glaces, il en refait l'histoire en s'appuyant sur quelques sagas anciennes; instruit des choses de

la science, il aborde beaucoup de questions géologiques qui se posent à l'occasion de ce sol, bouleversé par les éruptions de l'Hekla. Sur les côtes, il a vu les quatre mille marins que nos femmes de Bretagne appellent les Islandais, et dont Pierre Loti a chanté l'existence. L'Islande, bien qu'en ait dit M. Labonne, compte déjà plus d'un historien : aussi, la partie la plus personnelle de son ouvrage, est celle qu'il consacre aux Faerœr. Malgré son climat, le plus égal de l'Europe, paraît-il, malgré sa capitale de 1200 âmes, cet archipel de vingt-six îles n'est fréquenté que par certains vaisseaux allant y faire escale. En 1467, Christophe Colomb y abordait déjà, pour se rendre en Amérique. Ces îlots perdus peuvent offrir cependant, plus d'un spectacle intéressant, une pêche au dauphin, par exemple. « Des femmes, des enfants s'en vont, comme s'ils étaient subitement devenus fous de joie, crier à travers le village : le dauphin! le dauphin! A cette joyeuse nouvelle, tous les *yawls* se préparent, les autorités accourent aussi, mettent en ordre le combat, et les bateaux, voiles déployées ou avirons parés, s'avancent en colonne serrée. Les dauphins, surpris, veulent fuir, mais comme une cohorte vigilante, forme vite un grand demi-cercle du côté de la pleine mer, ils sont forcés de nager vers le fond de la baie. Dans ce moment-là, les pêcheurs se rapprochent, et les pauvres bêtes, prises entre la terre et les barques, n'ont plus que la ressource de plonger pour échapper au massacre. Mais l'expédient ne les sauve que pour un instant, car forcées de venir respirer à la surface, elles reparaissent bientôt. Alors le carnage commence; on ne voit plus que pieux, morceaux de fer, pointes acérées et harpons, fracassant des crânes, crevant des yeux, pénétrant des chairs palpitantes. Les hommes, grisés par la vue du sang, frappent, égorgent, tuent; la mer devient littéralement rouge, et cette scène, horrible à voir, ne se termine qu'après la mort de toutes les baleines qui se comptent souvent par centaines. » A certaines époques les dénicheurs se rendent sur les falaises où les oiseaux demeurent par millions, et là, sans tenir compte des dangers qui les menacent, se livrent à la capture des œufs et des plumes. Cette industrie est, avec la mise en peau des oiseaux, un des revenus de l'île. On doit regretter, dans le livre de M. Labonne, des lieux communs et des phrases toutes faites, qui en rendent la lecture parfois fatigante, malgré l'intérêt très réel que nous reconnaissons.

Plus de brumes, mais un soleil éclatant, avec M. Joseph Tardy, un soleil que chantait Homère déjà, et que les Grecs, après lui, n'ont pu s'empêcher de célébrer : il nous transporte en pleine Ionie, à Corfou. (*De Corfou à Dresde.* Savine.) Plutôt que d'aller à Vienne, il aurait dû s'en tenir à Corfou : il eût évité ces longs détails sur la famille impériale d'Autriche, détails inutiles, après les ouvrages du comte Vasili. Mieux eut valu encore qu'il admirât seul les merveilles de la galerie royale de Saxe, et qu'il n'en donnât pas un catalogue aussi long. Baedeker lui envierait aussi certains détails géographiques sur la Bohême. Mais Vienne et la Bohême, on le sent, ne l'ont pas ému, comme la campagne corfiote, comme Pondikoussi, « cet abri perdu dans la mer, où les flots ne grondent jamais », où presque chaque automne, vient s'asseoir l'impératrice d'Autriche, comme cette terre si belle où revit sans fin la poésie homérique. Corfou abrite toujours des sœurs de Nausicaa. « Dans ce cadre antique, sur les branches verdoyantes, les paysannes, avec leur voile blanc, semblables à de grandes colombes, secouent les olives sur la tête de leurs compagnes, aux éclats de rire de la joyeuse bande. La cueillette finie, elles s'en vont en longue file, portant fièrement sur la tête la corbeille pleine de fruits, chantant les vieilles légendes; dans le jour déclinant, elles étaient superbes. Au passage, elles accueillent les passants du gracieux salut : « Que Dieu vous garde et vous donne mille joies. » Au fond de l'Adriatique, M. Tardy a longé le promontoire de Miramar, qui rappelle les deux noms doublement mélancoliques de Maximilien et de Charlotte.

II

La Suisse inconnue! (Dentu.) Un paradoxe, dira-t-on. La Suisse de Tartarin, où les chamois que l'on chassera le lendemain, sont traités au vin chaud dans la cuisine d'auberge, la Suisse des environs de Lucerne et de Bâle, le lac de Genève, autant de jolis endroits parcourus en tous sens et fouillés comme les environs de Paris. Les voyageurs y arrivent par bandes. M. Tissot les évite et les plaisante. « Il y a le voyageur-lion, à la chevelure ébouriffée comme une crinière, portant fièrement ses paquets comme une proie; le voyageur-singe, qui sautille, qui cabriole en faisant des mines cocasses, en pinçant sa bouche, en mettant en mouvement ses courts favoris; le voyageur d'une gravité bovine, au front noir

et crépu, au nez busqué et sémitique. Et parmi les dames, que de cigognes britanniques, que d'autruches prussiennes, que de dindes et de petites perruches! » Il y a deux façons de voyager : en artiste et en désœuvré. M. Tissot croit volontiers que les touristes allemands et anglais sont au nombre des désœuvrés. Aussi, vis-à-vis d'eux, sa verve est-elle impitoyable. M. Tissot ne cherche en Suisse ni des compagnons de voyage, ennuyés, et plus ennuyeux encore, ni des excursions réglées d'avance, où, à des places déterminées, chaque touriste a tant de minutes pour admirer et réfléchir. Ce qu'il veut, « c'est la nature primitive, la montagne telle que Dieu l'a faite, pour le troupeau et les hommes de bonne volonté, pour les artistes et les poètes, la montagne libre dans les Alpes libres ».

L'Engadine, certaines parties du Valais, quelques coins de la Gruyère, voilà où il nous entraîne. Chemin faisant, il démêle les institutions et rappelle avec tact les souvenirs historiques ou artistiques : parfois il intercale dans son récit des citations piquantes, et ne craint pas de raconter les légendes des lacs et des montagnes. Il a vu l'Engadine, où la neige tombe parfois au cœur de l'été; où les villages, entourés de solitude, vivent à la merci des avalanches et des bourrasques; où les habitants, descendants des Etrusques, conservent, avec une langue unique, la langue romanche, des coutumes originales et des superstitions bizarres : au cours de ses ascensions, il étudie la vie des glaciers; puis, là-bas, chaque montagne a sa biographie et son histoire que M. Tissot cherche à connaître. Malgré son aspect sévère et la nudité de ses rochers, le Valais l'a souvent ému : « C'est un pays de cascades, de glaciers, de torrents, découpés de ravins profonds, crevassé de gorges sombres, où l'on rencontre, cachés dans les plis de l'aride montagne, des oasis charmantes, des villages suspendus aux flancs des précipices, et dont les maisons brunes, se pressent comme un troupeau affolé autour d'une petite église blanche; pays de cuivre, d'argent et d'or, mais aussi pays de braves gens, de cœurs simples. » Ces spectacles d'une banalité presque éternelle, mais toujours admirables, les soirs, les levers de soleil, la splendeur blanche des névés, la désolation des moraines, les prairies calmes ou riantes, les vallons silencieux, M. Tissot les a décrits avec un grand charme d'émotion et à l'aide de comparaisons heureuses : en un mot, bien qu'un peu long pour les indifférents, l'ouvrage de M. Tissot est agréable à lire, indispensable même aux vrais amateurs de la Suisse.

III

M. Xavier Marmier, l'homme de France, non pas qui voyagea le plus, mais qui peut-être voyagea le mieux, a rapporté de ses courses nombreuses des documents de tout genre. Aujourd'hui, il en réunit une partie dans son nouveau volume : *Voyages et littérature*. (Hachette.) Plus de littérature que de voyages d'ailleurs, dans ces notes sur la Perse, le pays des Cosaques, les principautés danubiennes, la Suède et l'Allemagne. Il faut lire l'exposé des coutumes et de l'état social des Cosaques. Quand arrive le jour où le jeune homme « doit partir pour l'armée du tzar, il ne peut sans une douloureuse émotion dire adieu aux bords de sa rivière aimée, au foyer de sa stanitsa. Son vieux père lui donne d'une main tremblante sa bénédiction, sa mère lui suspend au cou un sachet dans lequel elle a renfermé quelques parcelles de la terre natale. S'il vient à mourir, loin de sa famille, c'est un baisant ce sachet qu'il doit faire sa dernière prière ; c'est avec cette relique qu'il doit être enseveli ». Après avoir satisfait les curiosités en éveil lorsqu'on traverse des contrées curieuses, M. Marmier s'attache de préférence à découvrir un coin de l'âme des peuples. Les traditions, les poésies, les chants populaires, « ces humbles fleurs de la pensée humaine », voilà ce qu'il recueille avec soin, avec respect même, et ce qu'il explique. (*Valachie et Moldavie, tradition d'Allemagne.*) La mort d'Eric XIV, le roi de Suède détrôné, assassiné par l'ordre de son frère, sert de thème à un conte émouvant. Est-ce l'histoire ou la légende ? Le récit est dramatique comme l'histoire et triste comme une légende. La connaissance des langues du Nord que possède M. X. Marmier, lui a permis de traduire un mémoire danois, très curieux, tendant à faire croire par des preuves indéniables que l'Amérique du Nord fut découverte au dixième siècle. De nos jours, toutes les découvertes se contestent, et chacun s'en attribue la priorité. Christophe Colomb subirait-il le sort commun ?

IV

L'Amérique met toujours en éveil beaucoup de curiosités. MM. L. de Cotton et F. de Biancour nous l'ont encore prouvé. Tous les deux, sans le savoir, ont accompli le même voyage et publié, à leur retour, leurs impressions différentes. L'un et l'autre passèrent par le Canada et les prairies du Nord ; ils ont vu les abattoirs de

Chicago, les mines de la Californie et San-Francisco. Les lecteurs de *la Revue du Monde catholique* se rappellent les pages si intéressantes de M. L. de Cotton : *A travers le Dominion et la Californie* (Retaux-Bray) ; ils n'ont pas oublié dans quel style élégant et animé l'écrivain racontait les phases diverses de ce merveilleux voyage. M. de Cotton s'est aventuré dans les forêts vierges, et a visité plusieurs tribus indiennes : ces tribus ont la haine des Anglais qui ne leur ont fait que du mal ; souvent, au contraire, elles aiment et respectent les missionnaires, qui viennent s'établir parmi eux et leur prêchent la bonne nouvelle ; il y a de curieux détails sur ces missions et leurs résultats ; les pages sur l'organisation intérieure du Canada sont aussi des meilleures.

M. de Biancour (*Quatre mille lieues aux Etats-Unis*. Ollendorff) étudie d'assez près l'esprit américain et le monde des affaires aux Etats-Unis : il prouve que les Américains savent demander la richesse à tout ce qui la crée : leur labeur est continuel et ils ne capitalisent jamais. Courageux dans la misère, ils deviennent dans l'opulence d'une étonnante prodigalité, mais la cohésion manque dans cette société qui repose sur l'union des intérêts. Existe-t-il même une société? Il n'y a ni aristocratie ni bourgeoisie : toutefois, dans cette démocratie américaine, intelligente et forte, la différence des classes est très accentuée. Les traditions manquent à ce pays neuf sans passé, sans monument, dont l'histoire est si récente encore. M. de Biancour, en traversant ce pays que beaucoup de voyageurs ont décrit avant lui, sait ajouter encore aux publications précédentes : sa longue excursion aux Etats-Unis, de New-York à San-Francisco, lui a inspiré beaucoup d'idées que MM. Lambert de Sainte-Croix, de Mandat-Grancey et autres n'avaient pas émises avant lui. Il y a donc intérêt à voir tant d'idées résumées, énoncées avec netteté, avec simplicité, souvent même avec esprit. La conclusion mérite d'être lue et méditée. L'auteur, mettant en face la société américaine et la société européenne, se demande avec inquiétude si l'une n'absorbera pas l'autre : s'occupant alors plus spécialement de la France, il indique les moyens à suivre pour se défendre.

V

Dans son ouvrage remarquable sur *l'Océan Pacifique* (Hachette), M. de Varigny passe en revue les différents archipels de ce grand

Océan, et fait l'histoire de leur conquête par les différents peuples d'Europe : il ressort de cette étude que l'Angleterre, malgré sa grande audace, et l'Espagne, malgré son antique renom, ne possèdent pas le génie colonisateur, tandis que la France et la Hollande en sont douées au suprême degré. « Conquérir n'est pas coloniser, supprimer n'est pas édifier. D'histoire, la plupart de ces archipels n'en ont guère : récits de meurtres, de rapts, de pillages, de monstrueux sacrifices humains, suivis de scènes de cannibalisme et d'orgie. » C'est que les mœurs d'anthropophages existent encore dans beaucoup d'îles : l'homme, vivant du travail des femmes, passe ses jours dans la débauche ou dans l'indolence. Trop de races, la race canaque entre autres, s'éteignent progressivement au contact de notre civilisation, qui les absorbe et qui les tue. Lui résistent-elles? La force les prime et elles sont abattues. Lui cèdent-elles? La civilisation alors, inoculant ses habitudes et ses vices, étouffe la vitalité de ces peuples. Ce qu'on appelle le progrès ne s'implante pas facilement chez ces races jeunes : il faudrait pouvoir n'en pas violenter la marche lente et mesurée, sinon les effets en seront nuls, peut-être même mauvais. L'archipel d'Asie, celui des Philippines, les îles Fiji et Marquises, M. de Varigny les a parcourus en tous sens : Voilà Tahiti. Nous reconnaissons le royaume de Pomaré, l'île de Rarahu et de Loti. « L'air, la lumière, la chaleur, les beaux sites, les fleurs éclatantes et leurs parfums, les fruits savoureux, sont à tous sans labeur et sans peines. Tout est facile, sauf le travail : tout est simple hormis l'effort. Transporté dans ce milieu, l'Européen lui-même sent son énergie faiblir, les ressorts de sa volonté se détendent; volontiers, lui aussi, il s'abandonnerait à cette influence molle et dissolvante, n'était que d'autres ambitions le stimulent et le pressent. » M. de Varigny, ministre d'un des rois d'Hawoï, a longtemps vécu dans les archipels du Pacifique. Libre penseur, il calomnie les missionnaires catholiques; on devine, d'après un aveu, les motifs de sa partialité et de ses accusations; nos missionnaires ont réussi à ébranler la croyance au protestantisme. Une idée juste à noter : la rivalité des religions est d'un mauvais effet pour les indigènes. San-Francisco, la ville de l'or, domine aujourd'hui l'Océan, dont elle est devenue la reine. Que de changements depuis l'époque où Jean-Auguste Sutter, l'aventurier suisse, fit naître cette étrange cité. Après la découverte des pépites, ce fut comme une fièvre de l'or qui troubla bien des cerveaux, et la ville nouvelle,

inconnue la veille, exerça, sur les imaginations, un attrait invincible. « Assise, comme la Rome antique sur ses collines de sable, elle voit accourir à elle les aventuriers du monde entier, les impatients de vie libre, tous jeunes, vigoureux; avec eux et derrière eux, des flottes entières, sorties de tous les ports du monde, affluent dans cette baie déserte, jetant, sur cette plage aride, les produits de toutes les industries. Le monde entier s'ébranle, l'*auri sacra fames* l'entraîne; il marche vers l'ouest, vers la ville de l'or. » Aux endroits où se trouve l'or, le sol a été dénudé, fouillé, abîmé. Aujourd'hui la richesse agricole des environs de San-Francisco, la douceur du climat, l'élevage du bétail, la culture maraîchère près des grandes villes, les plantations de vigne, ont fait de la Californie une terre promise, où des hommes de tous pays et de toutes races sont venus s'établir à jamais. M. de Varigny a fait œuvre de savant, d'historien et d'écrivain. On dirait même qu'ayant longtemps vécu dans des pays superbes, sa plume leur a emprunté je ne sais quel coloris et quel imprévu de langage. Dans ces îles qu'il connaît à fond pour les avoir longuement habitées, il notait, au fur et à mesure de ses réflexions, des détails et des traits de mœurs que d'autres, moins observateurs que lui, n'eussent pas remarqués. On regrette toutefois que, racontant l'histoire des colonies européennes, parlant souvent de l'Espagne, du Portugal et de l'Angleterre, l'auteur prononce si rarement le nom de la France : on se demande même si le livre émane d'un Français.

VI

M. Albert Davin, lieutenant de vaisseau, lauréat de l'Académie, entre deux traversées, eut à parcourir les mers de l'Inde et dut s'arrêter souvent dans nos colonies ou dans les pays de Siam et de l'Annam. Il a rapporté des impressions fort curieuses et très personnelles (*Noirs et Jaunes*. Perrin) de son long séjour au milieu des Hindous et des Annamites. Il a visité Pondichéry, la ville aux palais blancs; il a vu, dans les cités de l'Inde, les escaliers de marbre baignant dans le fleuve. Que de choses curieuses à noter depuis la danse des bayadères jusqu'aux cérémonies bizarres d'une religion de fanatiques et d'exaltés! rien ne lui échappe. Les jolis dessins qui illustrent l'ouvrage témoignent de plus que M. Davin savait regarder d'un œil d'artiste ces contrées si bien faites pour frapper l'imagination et l'étonner. A Bangkok, il assiste au couronnement

du roi de Siam ; en Annam, il est en rapport avec Mgr Sohier, à la valeur duquel il rend pleine justice. « Mgr Sohier, alors évêque de Hué, prit une large part à toutes ces affaires. (Traité de 1874.) Fixé dans l'Annam depuis plus de trente ans, il avait appris à connaître, souvent à ses dépens, les subtilités, les métaphores invraisemblables de la langue annamite, et il jouissait, à la cour de Tu-Duc, d'une considération justement méritée. Les négociateurs l'avaient en haute estime, d'autant plus que l'empereur lui-même daignait parfois lui demander des conseils et, ce qui est étonnant, ne dédaignait pas de les suivre. » M. Davin, dont l'ouvrage est intéressant et écrit avec élégance, a le tort de ne pas conclure : on aimerait à connaître la pensée de cet observateur intelligent sur la solidité plus ou moins grande de toutes nos conquêtes de l'Extrême-Orient.

Comme M. Davin, M. Eugène Chesnel se rendit en Egypte, mais il s'y arrêta, et c'est sur les lieux mêmes qu'il recueillit les éléments de son vigoureux plaidoyer contre l'Angleterre. Le titre de son livre est significatif : *Plaies d'Egypte; les Anglais dans la vallée du Nil* (Marpon). « Depuis cinq ans, l'occupation étrangère a tout désorganisé, tout entravé, tout saccagé. Sur tant de ruines, les Anglais, travestis en sauveteurs de l'Egypte, trompettent effrontément que le pays redevient heureux, tranquille, prospère... Sous prétexte de reconstituer et de pacifier l'Egypte, la Grande-Bretagne n'a eu d'autre pensée que de l'absorber ; si, par hasard, elle se décide un jour à abandonner sa proie, c'est qu'elle l'aura sucée jusqu'à la moelle, comme elle a dévoré les Indes, l'Irlande et l'île de Chypre. » Quand les Egyptiens virent venir les Anglais, ils crurent d'abord que ceux-ci les aideraient à les relever de leur état social : le bombardement d'Alexandrie, la cruauté des chefs, la dilapidation des finances, les impôts écrasants (dans la mesure de 75 pour 100), furent les seules conséquences de ce dur protectorat. Puis les Anglais se hâtèrent d'introduire les liqueurs fortes en Egypte : on devine la suite. Un membre du Parlement, M. W. S. Caine, disait même : « Partout où l'Anglais entre en contact avec les natifs, il les corrompt par les spiritueux. » On connaît enfin les motifs de cette *grande affection* de l'Angleterre pour l'Egypte : elle voulait accaparer le canal de Suez. A la France de se défendre. M. Eugène Chesnel n'a pas fait œuvre de pamphlétaire. Il est parfois un peu trop paradoxal, mais il ressort de ses remarques sur l'administration

et l'état social de l'Egypte, que plus que jamais il faut appliquer à la politique anglaise l'épithète qui caractérisait jadis *la bonne foi punique.*

VII

Il faut lire *le Voyage à Merv*, de M. Edgard Boulangier (Hachette), les circonstances font de ce livre une véritable actualité. On se rappelle la colonie de Parisiens qui, cet été même, se dirigea jusqu'à Samarkande. N'avait-on pas annoncé même que l'empereur de Russie se rendrait bientôt à Merv? Nous voici transportés dans ces régions fabuleuses qu'Alexandre rêvait de conquérir autrefois et où Skobeleff, il y a peu d'années, se rendit fameux. Il faut traverser l'Europe entière, jusqu'aux confins du Caucase, et que de choses curieuses à voir en passant dans cette province méridionale de l'empire russe : Tiflis, la ville géorgienne, les massifs montagneux du centre, les lacs de naphte des bords de la Caspienne; Bakou, la ville du pétrole, aux environs de laquelle s'élève encore quelques temples des adorateurs du feu. Après la Caspienne, grâce au chemin de fer transcaspien, en quelques heures on arrive au cœur même de l'Asie. Il paraissait impossible de surmonter les difficultés d'une œuvre semblable. Il y avait à résoudre trois problèmes importants : « 1° celui de se garantir contre les sables; 2° celui de s'approvisionner d'eau dans un désert aride; 3° celui du chauffage dans une contrée dépourvue de bois et éloignée des centres houilliers... La construction d'un chemin de fer à travers une région immense et désolée, en partie couverte de sables mobiles, ne peut être décidée qu'en vertu de nécessités militaires de défense, de conservation, comme il en existe aux confins reculés des grands empires... Telle est l'origine du transcaspien. Une nécessité purement stratégique a provoqué sa construction, et à ce moment l'idée ne vint certainement pas qu'il pourrait être le trait d'union de l'Europe et des Indes. On peut constater de jour en jour, d'heure en heure même, les progrès de cet immense labeur. L'honneur de ce merveilleux travail revient en entier au général Annenkoff : installé dans sa maison-wagon, il surveille tout lui-même, et ne quitte jamais cette œuvre à laquelle il a voué sa vie : Outre les difficultés naturelles qui surgissent de partout, n'avait-on pas à pacifier des peuplades dangereuses et remuantes, les Turkmènes; mais les Russes, meilleurs

colonisateurs que les Anglais, loin d'irriter les tribus et de les froisser, ont adouci leurs susceptibilités, et finalement les ont incorporées. La force d'expansion de la race slave devient prodigieuse. « Longtemps, les migrations humaines se sont opérées d'Orient en Occident; il semble que le jour approche où leur courant changera de sens, donnant ainsi l'image du flux et du reflux de la mer. »

Ce n'est pas un voyage : ce sont des guerres et des conquêtes que raconte l'amiral Jurien de la Gravière, dans son volume sur *l'Amiral Baudin* (Plon). Né en 1784, Charles Baudin fut nommé aspirant de seconde classe en 1800, à la suite d'un brillant examen. Six ans plus tard, en qualité d'enseigne, il contribua à la prise du *Warren Hastings*, vaisseau de quarante-quatre canons, non loin de l'île de de France. En 1808, luttant contre *la Terpsichore*, un boulet de canon lui enleva le bras droit et lui laboura le ventre. Nommé lieutenant de vaisseau après sa guérison, il se fit remarquer par de nouvelles prouesses. L'empereur le nomma capitaine de frégate. Placé en non-activité en 1815, il demande sa mise à la retraite. Les événements de 1830 lui rendirent son ancien grade, et en 1838, il gagnait les étoiles de contre-amiral. Cette même année, il se couvrit de gloire au Mexique, par la prise du château de Saint-Jean d'Ulloa, « ce Gibraltar des Indes », assis sur un récif considéré comme imprenable. Ce succès admirable, complet, décisif, « obtenu avec de chétifs moyens sur des côtes au plus haut degré périlleuses », termina la campagne, et nous valut la paix avec le Mexique. Charles Baudin mourut le 7 juin 1854. « Quelques jours avant sa mort, l'empereur Napoléon, juste appréciateur de cette vie toute d'honneur et de dévouement, fit déposer sur son lit de douleur le bâton d'amiral. » Telle est cette vie que raconte le vice-amiral Jurien de la Gravière, ou plutôt qu'il laisse raconter à l'amiral Baudin lui-même, dont il ordonne et publie les notes. Il s'est acquitté de sa tâche avec religion et simplicité, exposant les faits d'armes comme un homme qui en eût volontiers pris sa part, et mettant à profit, pour le plaisir du lecteur, sa grande science de marin consommé et son charme d'écrivain, les deux titres qui lui ont valu ses fauteuils à l'Académie française et à l'Académie des sciences.

VIII

Voici quelques poètes qui, dans leur voyage du rêve et de l'idéal, ne nous mènent ni bien loin ni très haut. Exceptons toutefois M. Louis Gallet. En rééditant *Patria* (Calmann Lévy), il nous permet de relire des vers que l'on croirait écrits d'hier, tant les douleurs de l'année terrible sont restées présentes au cœur de tous. Les sacrifices qu'exigent la patrie résument l'idée dominante de ce *Memento de l'année* 1870-1871 : plusieurs pièces rappellent des épisodes du siège de Paris, et des notes inédites jusqu'à ce jour, tirées d'un journal tenu pendant cette terrible époque, accompagnent souvent les morceaux et les expliquent : *le Chêne*, *les Trois soldats*, *Conseils*, *le Spectre*, renferment de nobles pensées. *Marthe* (poème dramatique en un acte), tend à prouver qu'aux époques de ses douleurs et de ses épreuves, la France peut compter sur les femmes. Le poète revient plusieurs fois sur cette idée, dans *Patria*, par exemple. Est-ce bien une *chimère*, ce dialogue de deux soldats, les ennemis de la veille, qui se tendent la main à l'heure de mourir :

Tends-moi la main, soldat; écoute.
Je ne suis pas ton ennemi.
Ta main dans la mienne a frémi!
Pourquoi cette crainte ou ce doute?

Regarde : nous nous ressemblons,
Et nos deux mères indécises
Pourraient croire au même front prises
Deux boucles de nos cheveux blonds.

On regrette que le talent poétique de l'écrivain ne soit pas toujours à la hauteur de l'idée : la facture des vers laisse quelquefois à désirer, mais l'émotion qui les a tous inspirés était si bien sentie qu'on la partage encore.

Plus de souvenirs tristes avec M. Alexis Ponson du Terrail, neveu du fameux romancier, mais beaucoup de vie et de gaieté, trop de vie et de gaieté même, dans ses *Notes d'amour*, et ses sonnets qu'il intitule : *Au village* (Ghio). Boileau eût résumé d'un seul vers les quarante-sept sonnets que M. Ponson du Terrail consacre au village. Le fameux « sonnet sans défaut » que l'on cherche toujours depuis *l'Art poétique*, ne se lit pas encore dans ce petit volume. Cependant ne refusons pas à l'auteur un certain sentiment de la nature. Quel-

ques descriptions sont trop minutieuses, mais elles feraient la joie des aquafortistes qui y puiseraient plus d'un joli sujet.

Malheureusement, l'auteur se complaît trop dans un certain genre d'idées chères à M. Catulle Mendès ou à M. Guy de Maupassant : l'auteur affecte de ne voir dans la nature que le sentiment de l'amour; et s'obstine à le dépeindre d'une manière brutale : il ne le comprend qu'à la façon des paysans au temps de la moisson. Raconté de la sorte, l'amour devient forcément banal. Aussi les rimes, les mots, les tournures de vers de M. Ponson du Terrail souffrent-ils vraiment trop de cette banalité.

On pourrait extraire des *Fables et Vérités*, de M. Camille Joffran (Auguste Cote, à Lyon), un tout petit recueil de fables honnêtes, à l'usage des écoles enfantines. Il a quelques idées heureuses, gentiment exprimées sous la forme d'une leçon morale : s'il veut aborder les sujets plus sérieux, il ne reste pas toujours maître de son sentiment et sa pensée devient confuse. Voici un quatrain, par exemple. C'est un dialogue d'agneau à brebis.

Maman, l'herbe est âcre et le lait est doux.
L'herbe fait pourtant le lait, dites-vous?
Pour perdre en chemin sa saveur amère
Où donc passe-t-elle?
— Au cœur d'une mère.

M. Joffran connaît des chevrettes aussi éloquentes que ses brebis et qui donnent d'excellentes leçons.

Mais, trop de capris, de chevrettes et de lait dans tous ces vers. Le lecteur se fatigue un peu, à la vue d'animaux si honnêtes : en général, les hommes qui visent trop à la grâce, ou les femmes qui visent trop à la virilité, dans la pensée, font également fausse route. Il y a là presque un sujet de fable dont M. Joffran devrait s'appliquer la morale.

Camille de Lys exprime de beaux sentiments, dans sa *Croix de chemin* et ses *Briseurs de croix*, deux plaquettes publiées à Angers. il a du souffle, de l'ardeur, du mouvement... non sans quelque banalité. L'enterrement de Victor Hugo, cet attentat à la conscience publique, lui a inspiré une bonne pièce : l'homme dont le dernier mot fut celui-ci : « Je crois en Dieu », ne méritait pas d'être jeté au Panthéon.

Enfin, je ne saurais, sans injustice, passer sous silence le joli volume de vers, *Chants du désert*, par M. Jules Gayraud. (Palmé.) Je regrette, faute d'espace, de ne pouvoir citer qu'une petite pièce. On verra que ce solitaire est un vrai poète, et son livre compte plusieurs pièces aussi distinguées :

Voici les derniers soirs d'automne.
L'hiver, ce vieillard monotone,
Vers nous s'avance à pas comptés
Avec la neige, avec la bise
Qui souffle dans sa barbe grise,
Avec la mort à ses côtés.

Les jours sont courts, les nuits moroses.
Adieu le printemps et les roses,
Les fruits d'or sous les rameaux verts!
Déjà la forêt se dépouille :
Sa feuille a des teintes de rouille,
Et les chemins en sont couverts.

Noir destin, image du nôtre!
Nous verrons choir, l'un après l'autre,
Jusqu'aux pensers de notre esprit.
Ainsi tout croît, sourit et tombe.
Ainsi tout marche vers la tombe :
Mais Dieu nous reste, et Dieu suffit!

Le travail que M. Edouard Rod consacre à Victor Hugo *dans ses Etudes sur le dix-neuvième siècle* (Perrin) est d'autant plus curieux à lire, qu'il fut écrit au lendemain des funérailles tapageuses. La part de l'oubli n'était pas encore faite : on en était à la période de l'enthousiasme irraisonné; il fallait de la clairvoyance et une certaine liberté d'esprit pour apprécier sans passion cet extravagant génie. « Les moyens favoris de Victor Hugo sont en réalité des plus simples, et ne diffèrent en rien de la rhétorique courante : ils peuvent se ramener à la répétition, à l'antithèse et à la métaphore... la puissance des figures et la puissance de la phrase dépendent essentiellement de la qualité des mots qui servent aux figures et à la phrase. Or Victor Hugo a possédé à un degré unique cette faculté suprême de l'expression, le génie des mots. » M. Édouard Rod touche un peu à tout et à tous dans ses Études : il analyse très finement la vie si triste et le talent plus triste encore de Giacomo Leopardi. Le pauvre poète qui crut souffrir beaucoup de l'amour,

et qui surtout souffrit du manque d'amour; Cavour, le fameux ministre, côtoie Garibaldi : disons, en passant, que nous ne saurions admettre en rien l'éloge immodéré de cet aventurier. Le talent souple de M. de Amicis, le voyageur de Constantinople, du Maroc, de l'Espagne et de la Hollande surtout, est très joliment compris. On peut dire de cet esprit facile, ingénieux, ayant déjà beaucoup produit, qu'il a cependant fort peu travaillé, car jamais il n'a connu l'effort dans le travail. MM. Capuana, Verga, Tronconi et Dossi, les veristes italiens, chefs d'école au-delà des Alpes, ont, dans leurs romans, admis et pratiqué le naturalisme d'une façon spéciale. M. Rod explique la manière propre à chacun d'eux; c'est à ce sujet qu'il donne une très bonne explication de cet adjectif fatal, qui, voilà bientôt six mille ans, nous a déjà tous perdus. Tout le monde sent comme il faut entendre, le mot *curieux* appliqué à un écrivain contemporain. La curiosité, aujourd'hui, n'est plus le simple désir de savoir et d'élargir sans cesse le cercle de ses connaissances, elle est un besoin presque maladif, en tous cas tyrannique, de pénétrer certains secrets, de toucher à certaines anomalies de la nature, dont, jusqu'à présent, on ne s'était guère inquiété; d'aborder de préférence des problèmes très circonscrits et de peu d'intérêt pratique, mais toujours choisis parmi les plus inquiétants, parmi ceux dont la solution demeure obstinément impossible. C'est cette curiosité que Flaubert a définie dans la phrase inoubliable qu'il prête à la Chimère : « Je cherche des parfums nouveaux, des fleurs plus larges, des plaisirs inéprouvés. » Quelques pages d'esthétique sur les *Reraphaëlites anglais* et les idées de Wagner laissent deviner la compétence de M. Rod en matière d'art, peinture ou musique.

Les qualités de finesse et d'élégance qui distinguent *les Etudes sur le dix-neuvième siècle* ne se retrouvent pas dans le travail trop long et trop peu intéressant de M. de la Ville de Mirmont, sur le *Poète Louis Bouilhet* (Savine). Pourquoi Louis Bouilhet est-il presque oublié de nos jours? Pourquoi a-t-on prétendu qu'il n'avait pas le génie du théâtre? Pourquoi son talent est-il si contesté et en butte à tant d'attaques? Voilà autant de questions auxquelles M. de la Ville de Mirmont croit répondre. Il prend l'œuvre du poète et l'analyse en entier, théâtre et poésies. Faut-il dire que ces analyses sont souvent confuses et pédantes? En outre, s'il paraît certain que Louis Bouilhet

fut très épris de l'antiquité latine à laquelle il doit tant de si beaux vers, d'une perfection de forme presque irréprochable, s'il est vrai que Mathurin Régnier, Pascal lui-même, ne furent pas sans influencer le tour de son esprit, est-il exact de dire qu'il fut l'initiateur de Sully-Prud'homme et de Coppée? Nous ne le croyons pas. « L'avenir accepte rarement tout ce que lui lègue un poète. » Ces mélancoliques paroles d'un gentilhomme de lettres, Alfred de Vigny, s'appliquent exactement à l'œuvre de Louis Bouilhet. » L'avenir n'a pas toujours tort. Sans doute, Bouilhet fut épris de l'art, « vécut en lui et pour lui, superbement dédaigneux du monde extérieur ». Son œuvre servira plus tard, comme aujourd'hui, à la jouissance de quelques délicats, mais la foule qui se laisse prendre aux qualités de vie, de chaleur et de passion, ne comprendra jamais les beautés savantes et la perfection froide du poète normand. Il est difficile, d'ailleurs, de dégager une vue d'ensemble du travail de M. de la Ville de Mirmont. L'auteur avoue n'avoir réuni qu'une série d'articles, le lecteur s'en aperçoit vite, car il manque un lien à toutes ces pages réunies par hasard.

IX

Dans son livre sur *la critique scientifique*, M. Hennequin voudrait attirer l'attention sur une science nouvelle qu'il désigne d'un nom trop compliqué *l'esthopsycologie*, « la science de l'œuvre d'art en tant que signe ; elle tient le milieu entre la psychologie, la sociologie et l'esthétique ». On peut tirer de l'examen des particularités esthétiques d'une œuvre la connaissance des particularités psychologiques de l'auteur. « Toute œuvre d'art en effet touche par un bout à l'homme qui l'a créée ; elle touche par l'autre au groupe d'hommes qu'elle émeut » ; de plus, « elle n'émeut que ceux dont elle est le signe. Il faut étudier les grands mouvements politiques, intellectuels, guerriers, en leurs initiateurs d'abord, ensuite en leurs adhérents ». Pour arriver à la véritable histoire d'un individu, il faut procéder à une analyse esthétique, à une analyse psychologique, à une analyse sociologique, et faire du tout une vaste synthèse. M. Hennequin prétend que l'esthopsychologie aboutira à la création d'une autre science encore, la psychologie des peuples. Le programme est vaste. En tous cas, les actes aujourd'hui, dit-il, absorbent une moindre partie de l'énergie ; et derrière la volonté brute, il y a un arrière-fonds de pensées mystérieuses,

d'émotions personnelles que les biographies suffisent à peine à rendre. La critique scientifique y réussira peut-être. Ne serait-ce pas un beau résultat? Jusqu'à ce jour d'ailleurs, y a-t-il eu de véritables critiques? MM. Sainte-Beuve, Nisard, Sarcey, Brunetière, Bourget ou Lemaître, malgré leurs qualités, n'ont pu trouver grâce aux yeux de M. Hennequin : selon lui, leurs études effleurent les sujets plutôt qu'elles ne les approfondissent, et un seul homme mérite vraiment le nom de critique : c'est M. Taine. Il étudie « la race, le milieu physique et social, le moment », en cela son œuvre inaugure et fait date. En résumé, le livre de M. Hennequin témoigne de beaucoup de recherches et d'une grande intensité de réflexions : mais parfois, il est pénible à lire et difficile à comprendre : certaines phrases longues de près de deux pages n'aident pas à la clarté. Dans d'autres cas, M. Hennequin vise trop à la formule : il a le tort de n'employer que des tournures et des mots philosophiques qui demanderaient eux-mêmes une explication. Souvent il est subtil : il se perd en des distinctions où il devient impossible de le suivre : enfin, d'une façon générale, on peut se demander si la méthode scientifique qu'il croit bonne pour apprécier les œuvres d'art est vraiment la meilleure. La science est une chose exacte qui s'adapte mal aux règles assez flottantes de l'art. L'appendice qui renferme le plan d'une étude complète d'esthopsychologie (le sujet choisi est Victor Hugo) donne à la pensée du philosophe son application. Au cours de son ouvrage, M. Hennequin a laissé échapper une idée que nous croyons absolument fausse, et que tous les artistes condamneront sans doute : « L'art affaiblit le patriotisme. » Il faut laisser le monopole de pareilles boutades à M. de Bismark : il professe en effet un dédain superbe pour l'art, sous le prétexte que « l'art est gai et que la vie est sérieuse ».

Citons en terminant la seconde édition d'un ouvrage de M. le comte de Puymaigre, sur *les vieux auteurs castillans* (Savine). L'auteur, dont on connaît la haute compétence en pareille matière, retrace une histoire de l'ancienne littérature espagnole. L'Espagne subit d'abord très profondément l'influence de Rome. L'élément principal et créateur de l'espagnol est le latin, mélange d'éléments secondaires, celte, français, provençal. Les Goths vinrent après, puis les Arabes. On leur doit en partie les idées de la chevalerie que leurs épopées, leurs romans et leurs fables contribuèrent à implanter. Au moyen âge, l'influence de la France sur la littéra-

ture espagnole devint immense; on sait qu'au commencement du dix-septième siècle l'Espagne rendit largement tout ce qu'elle avait emprunté jadis. M. de Puymaigre réunit et analyse tout ce que la vieille littérature espagnole avait écrit sur le *Cid*. Rodrigue ne fut pas le héros délicat et charmant dépeint par Corneille : ce fut un paladin, batailleur et brutal, mais il devint le héros national et toutes les imaginations s'attachèrent à lui : c'est ce qui explique la grande diversité des types sous lesquels il est représenté : M. de Puymaigre entre alors dans des controverses savantes à ce sujet. Il analyse encore le livre d'Apollonius, les poésies religieuses de Gonzalo de Berceo, le poème d'Alexandre. Si nous voulions chercher noise au savant correspondant de l'Académie d'histoire de Madrid, nous lui demanderions pourquoi, écrivant en français, et non pas en espagnol, il fait du mot romance un mot masculin?

Georges Maze.

Mentionnons aussi une œuvre d'art distinguée : *le Mont Saint-Michel* (Plon), album de gravures à l'eau-forte, par MM. Dubouchet père et fils, accompagné d'un texte explicatif. Cet album ne saurait suppléer le grand et superbe ouvrage sur le Mont Saint-Michel qu'a publié la maison V. Palmé; il reproduit les parties principales de cet admirable monument, un des plus beaux de France et du monde, de cette magnifique pyramide de tours, de toits, d'arcades, de flèches, de murailles surplombant l'abîme, à la fois abbaye, église, ville, forteresse, dressé sur un rocher en pleine mer, qui semble presque n'avoir pas été construit par les hommes, et dont on peut dire, quand on l'a vu, qu'il est inoubliable. Les habiles artistes, MM. Dubouchet, ont été vivement saisis par cette imposante merveille, et ils en ont rendu les différents aspects dans un dessin fin, pittoresque et original qui les remet de nouveau devant les yeux du lecteur reconnaissant et charmé.

E. L.

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Mémoires et correspondances du comte de Villèle.* 3e volume. (Perrin.) — II. *Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville.* (Plon.) — III. *Lettres de Benjamin Constant à sa famille,* publiées par Menos. (Savine.) — IV. *Poètes et romanciers,* par Caro, de l'Académie française. (Hachette.) — V. *Un drame impérial,* par de J. de Bonnefon. (Dentu.) — VI. *Maximilien au Mexique,* par le docteur E. Bach. (Savine.) — VII. *Le Prince Lucien Bonaparte et sa famille.* (Plon.) — VIII. *L'Esprit de nos aïeux,* par Lecoy de la Marche. (Marpon.) — IX. *La Marine et les progrès modernes,* par A. Bocher. (Ollendorf.) — X. *L'Amiral Rousin,* par le vice-amiral Jurien de la Gravière. (Plon.) — XI. *L'Amiral Courbet d'après ses lettres,* par F. Julien. (Palmé.) — XII. *Œuvres polémiques de Mgr Freppel,* IXe série. (Palmé.) — XIII. *La Réaction religieuse et le Jubilé pontifical,* par Dubosc de Pesquidoux. (Palmé.) — XIV. *La Question allemande.* (Ghio.) — XV. *La Question bulgare.* (Ollendorf.) — XVI. *Souvenirs et Campagnes du général de Lamotte-Rouge.* 2e volume. (E. Grimaud.) — XVII. *Œuvres de Napoléon.* T. III et IV. (Savine.) — XVIII. *Journal de Fidus. La Révolution de Septembre.* (Savine.) — XIX. *Le comte de Falloux et ses mémoires,* par E. Veuillot. (Palmé.)

I. — II.

Le troisième volume des *Mémoires et Correspondances* de M. de Villèle (Perrin) est consacré aux débuts de cet homme d'État, dans l'exercice du pouvoir; son entrée dans le deuxième cabinet du duc de Richelieu ne pouvant être considérée que comme des préliminaires. Nommé ministre des finances le 15 décembre 1821, bientôt élevé à la présidence du conseil, M. de Villèle posséda, dès lors, et conserva jusqu'à sa sortie des affaires une influence prépondérante, qui fut, en général, très salutaire.

Nous croyons avoir déjà dit que son ministère coïncidait avec l'époque la plus brillante, on pourrait dire avec la seule époque triomphante de la Restauration. Les difficultés pourtant ne manquaient pas : les capacités réelles, la puissance de travail, la

ténacité et surtout l'honnêteté parfaite du nouveau ministre, si elles ne réussirent pas à en venir absolument à bout, parvinrent du moins à les refouler jusqu'au moment où il dut se retirer devant la plus triste des coalitions. En attendant, il avait fait sinon de grandes choses, du moins de bonnes choses.

Une impression pénible se dégage à la lecture des premières pages de ce troisième volume, elle est produite par les divisions des royalistes et par l'acharnement incroyable qui les animait les uns contre les autres. La tristesse redouble quand on s'aperçoit que l'intérêt personnel entrait pour une bonne part dans l'opposition que ces partis se faisaient les uns aux autres. Pour ne parler que de l'extrême droite, certainement MM. de la Bourdonnaye, Delalot, Bertin de Vaux, de Castelbajac, de Vitrolles étaient des hommes honorables dans le sens strict du mot, nous n'hésitons nullement à croire qu'ils pensaient au fond ce qu'ils disaient. Mais, quand nous entendons Chateaubriand, à peine entré dans la nouvelle combinaison (il venait d'être nommé ambassadeur à Londres), insister à plusieurs reprises sur la satisfaction à donner à l'ambition, fort légitime du reste, de ces personnages, et faire de ces avantages la condition nécessaire de leur concours ou, au moins, de leur neutralité; quand nous apprenons surtout que M. de la Bourdonnaye s'engageait, si l'on accordait la pairie à son fils, et à lui-même l'ambassade des Pays-Bas, à s'abstenir de combattre le projet de loi sur la presse, qu'il déclarait pourtant funeste, et menaçait de jeter feu et flammes, si l'on ne faisait pas droit à ses exigences, cette avidité, poussée jusqu'à l'impudence, ôte beaucoup de leur autorité aux déclamations oratoires qu'en y mettant le prix le gouvernement eût pu facilement arrêter, et l'on plaint les Bourbons de la branche aînée d'être tombés dans les mains de pareils défenseurs. M. de Villèle, dans sa droiture naïve, s'indignait contre des prétentions qui s'affichaient avec tant de cynisme, et il n'a pas de peine à se justifier du tort de n'avoir pas consenti à ces honteux marchés. Loin de le blâmer de sa fermeté, nous lui reprocherions, au contraire, d'avoir manqué de persévérance dans cette attitude, car vers la fin de sa carrière ministérielle il fléchit, sans profit, du reste, pour lui-même, et s'imagina que des concessions qu'il déplorait désarmeraient des adversaires qui avaient juré de le remplacer, résultat qu'ils atteignirent plus tard au grand détriment de la monarchie.

A l'époque où nous sommes, M. de Villèle pouvait braver im-

punément le courroux intéressé de ces intraitables défenseurs de l'autel et du trône, car la dernière loi électorale lui assurait une majorité sans cesse croissante dans la Chambre des députés. La situation intérieure était donc, pour le moment, complètement rassurante, bien que l'avenir fût gros d'orage; mais à l'extérieur une question des plus graves et qu'il fallait résoudre, s'imposait à toute sa sollicitude, nous voulons parler de la révolution espagnole.

On sait que des factieux sans scrupule s'étaient emparés de la personne du roi qu'ils retenaient prisonnier, et avaient forcé ce prince dénué, d'ailleurs, autant d'intelligence que d'énergie, de promulguer une constitution anarchique. C'était un détestable exemple pour la France à peine remise des secousses de la Révolution. Naturellement les révolutionnaires des deux côtés des Pyrénées se donnaient la main. Au péril trônal se joignaient de justes préoccupations de famille. Louis XVIII ne pouvait voir d'un œil indifférent son cousin, Ferdinand VII, victime d'une insurrection et menacé peut-être de perdre la vie. L'honneur et l'intérêt, l'horreur du présent, l'appréhension de l'avenir, tout obligeait le gouvernement français à prendre des mesures pour éteindre un foyer qui, vu le voisinage et les circonstances, ne devait pas tarder à propager l'incendie dans notre propre pays.

Mais la question n'était pas seulement espagnole ni française, elle était européenne. Il fallait donc consulter l'Europe, et, sans s'abaisser servilement devant elle, au moins agir de concert avec elle et avec son approbation. Or les cabinets étrangers étaient loin de se montrer d'accord, non seulement entre eux, mais avec eux-mêmes. Il y avait d'un côté la sainte-alliance, composée des trois États absolutistes : la Russie, l'Autriche et la Prusse; de l'autre, l'Angleterre, engouée de son parlementarisme et cherchant, dans des vues plutôt égoïstes qu'humanitaires, à implanter ce régime sur le continent. La sainte-alliance aurait voulu écraser la révolution en Espagne, comme elle venait de le faire en Italie. L'Angleterre ne dissimulait pas ses sympathies pour les libéraux espagnols. Si la péninsule, avait pu, par ses propres forces, secouer le dur joug qui pesait sur elle, toute difficulté eût été écartée; mais l'expérience montra bientôt que les efforts des bandes indisciplinées, qui prenaient le nom d'*armée de la foi*, n'aboutiraient jamais à détruire le gouvernement révolutionnaire installé à Madrid, et qui pouvait disposer de toutes les ressources administratives.

Une intervention était donc nécessaire; mais à qui en reviendraient l'honneur et la charge? Les trois puissances du Nord offraient bien leurs troupes à la France; mais la fierté nationale de Louis XVIII, encore ému du souvenir des deux invasions, n'aurait pas souffert que des étrangers en armes, traversassent, même à titre d'alliés, le territoire français. L'unique alternative qui nous restât, c'était d'intervenir nous-mêmes; mais l'Europe, bienveillante en apparence, jalouse en réalité, et surveillant d'un œil anxieux notre relèvement et nos progrès, y consentirait-elle volontiers et sans condition? Était-on sûr de l'armée commandée en partie par des créatures de Napoléon? Si nous marchions seuls sur Madrid, ne nous exposerions-nous pas à rencontrer sur notre route, non seulement les Espagnols tout pleins des souvenirs de la guerre de l'Indépendance, mais encore les Anglais enorgueillis des anciens succès de Wellington? Enfin, quelles seraient, dans notre pays, les clameurs de l'opinion libérale à propos d'une expédition dirigée contre les Cortès?

L'esprit perspicace de M. de Villèle voyait clairement toutes ces difficultés, en présence desquelles sa prudence, peut-être excessive, n'osait prendre un parti. Cependant un congrès s'était réuni à Vérone. M. de Montmorency, un grand nom et un cœur patriote, y représentait la France; mais la tâche écrasait, non pas son courage, mais sa responsabilité. Ses dépêches qu'on peut lire dans ce volume sont diffuses et sans conclusion. Ce fut le mérite et l'honneur de M. de Chateaubriand, adjoint à M. de Montmorency, d'envisager la situation par ses grands côtés, de prendre pour son pays une initiative hardie et d'entraîner le Conseil, après avoir persuadé l'Europe, dans la voie qu'il avait ouverte. Montmorency, qui avait eu le tort d'enchaîner la France aux trois autres puissances continentales, dut quitter le ministère, après avoir reçu le titre de duc comme fiche de consolation. Chateaubriand lui succéda et put faire prévaloir sa politique jusqu'au jour où de fâcheux dissentiments avec le président du Conseil le jetèrent dans l'opposition.

En attendant, l'expédition d'Espagne s'accomplit dans de suffisantes conditions militaires et avec un grand succès politique sous la haute direction du duc d'Angoulême. Son Altesse Royale avait pour auxiliaires et, au besoin, pour conseillers deux personnages distingués à des titres divers, le général Guilleminot, comme chef d'état-major, et M. de Martignac, chargé des services civils. Les correspondances concernant cette expédition offrent un sérieux

intérêt. On y surprend sur le vif les embarras de l'intendance, les manœuvres industrielles d'Ouvrard, les intrigues et les susceptibilités de la junte royaliste, les excès du parti révolutionnaire, les timidités de la grandesse, la terreur des populations et leur joie à l'arrivée des Français. La maison Rothschild se montre aussi, mais discrètement : M. de Villèle, tout en s'en défiant, s'en servait sans se laisser exploiter. Cette partie des *Mémoires* se termine à l'entrée du Dauphin à Madrid. Le roi Ferdinand, entraîné par ses geôliers à Séville, a déjà trouvé le moyen d'entraver l'action de ses libérateurs par une intervention maladroite. On peut entrevoir qu'il ne poussera pas la reconnaissance jusqu'à déférer aux conseils désintéressés de ses aînés de France. Nous attendons avec impatience le prochain volume.

M. Hyde de Neuville était un de ces royalistes pleins d'ardeur, dont M. de Villèle redoutait l'exaltation et qui arrivèrent au pouvoir quelque temps après lui, il fit partie du ministère de M. J. de Polignac. Ses *Mémoires*, qui viennent de paraître chez Plon, révèlent un homme très résolu, et ne craignant pas de payer de sa personne. Son dévouement pour la cause de la légitimité est sans réserve, il ne recule ni devant les conspirations, ni devant des alliances qui auraient pu paraître compromettantes à certains égards, mais on est tout surpris de la modération de ses idées et de l'indulgence de ses jugements. C'est que les leçons de l'expérience n'ont pas été perdues pour lui. Mêlé par son audace même à tous les partis, il a vu partout des hommes de cœur, il a rencontré partout des patriotes. Il se rend compte des erreurs d'opinion, il excuse volontiers les entraînements de la politique. Après le 9 thermidor, il rencontre Fouché, le persécuteur de sa famille qui s'excuse platement par crainte de ses vengeances, il l'écoute sans colère et refuse d'être son dénonciateur. Il parle de Pichegru avec admiration, de Moreau avec sympathie. S'il défend avec chaleur l'émigration, il explique qu'elle a pris les armes non contre la patrie, mais contre la Révolution; il n'a que des éloges pour les armées de la République qui luttent avec intrépidité pour conserver l'intégrité du territoire national. Ses souvenirs, heureusement rattachés entre eux par les soins intelligents des deux nièces de l'auteur, la vicomtesse de Bardonnet et la baronne Laurenceau, sont remplis de détails nouveaux, et offrent l'intérêt vivant d'un témoin qui fut souvent acteur. Ils s'arrêtent malheureusement au

retour de M. Hyde de Neuville de son exil en Amérique, à la date de la première Restauration. Que de lumières il eût projetées sur l'époque qui a suivi, notamment sur la période qui précéda immédiatement la révolution de Juillet! On lira du moins avec une vive curiosité tout ce qu'il raconte sur la Révolution, le Consulat et l'Empire. Comme il ne ménageait pas sa personne, il a vu beaucoup de choses de très près. Audacieux jusqu'à la folie, affilié à toutes les tentatives pour délivrer les victimes de la Terreur, c'est un miracle qu'il ait pu éviter lui-même l'incarcération durant ces années terribles. Cet ouvrage renferme des révélations bien touchantes sur le procès de la reine et sur les moyens employés providentiellement pour procurer à cette infortunée princesse des consolations spirituelles. Ses notes sur le gouvernement directorial ne sont pas moins curieuses. Son beau-frère, M. Delarue, s'étant trouvé au nombre des membres du conseil des Cinq-Cents qui furent fructidorisés, a laissé de sa déportation à la Guyanne un écrit dont l'exactitude scrupuleuse ne peut être mise en doute. M. Hyde de Neuville prit part à l'évasion du fameux Sidney Smith, enfermé à la prison du Temple, qui devait arrêter la fortune de Bonaparte sous les murs de Saint-Jean d'Acre, et changea peut-être, disent les gens d'imagination, les destinées du monde; mais nous croyons peu à ces plans multiples de la Providence. Pour conclure, les récits de M. Hyde de Neuville ont un accent de sincérité qui ajoute encore à leur prix.

III

Benjamin Constant est le type de ces hommes fort éloignés de la perversité, qui sont même bons au fond, qui, surtout, ne voudraient faire de mal à personne, mais qui, par faiblesse, en font à peu près à tout le monde. Sa conduite politique est connue, ses mœurs privées ne le sont pas moins. Toutefois, il y a un épisode célèbre dans sa vie, celui de ses relations avec Mme de Staël, sur lequel une publication récente projette de nouvelles lumières. La bibliothèque de Genève possède, environ, quatre cents lettres adressées par B. Constant à divers membres de sa famille. De cette volumineuse correspondance, M. Menos a extrait deux cent cinquante-cinq lettres qui servent, pour ainsi dire, de pièces justificatives à l'essai biographique qu'on peut lire en tête de ce recueil. (Savine.) A nos yeux, cette Introduction, écrite d'une façon judi-

cieuse, est la partie capitale et la plus intéressante du volume. La lecture des lettres de B. Constant est assez pénible à cause de leur prolixité désespérante, de leurs répétitions, de leurs réticences, de leur style souvent énigmatique et, pour tout dire, de leur monotonie. Une seule figure, vraiment attachante, se détache dans cette longue galerie de portraits : c'est celle de la seconde femme de B. Constant, Charlotte, comtesse de Hardenberg, « nature très féminine, placide, douce, modeste, avec un sentiment vrai et de l'esprit naturel ». Il faut voir, dans le récit et dans la correspondance, jusqu'à quel point cette personne, admirable de dévouement, fit preuve d'abnégation dans les commencements de son union. Son époux semble avoir trouvé, auprès d'elle, tout le bonheur que son esprit inquiet lui permettait de goûter et auquel, après tout, il avait bien quelques droits. Pour comprendre l'intérêt qui s'attache à cette publication, il est nécessaire de se rappeler le rôle important, bien que, parfois, à demi voilé, que B. Constant a joué dans la politique, surtout à l'époque des Cent-jours. C'est, après tout, et peut-être avant tout, une étude psychologique des plus curieuses.

IV

Les *Poètes* et les *Romanciers*, dont M. Caro évoque l'image dans son œuvre posthume, chez Hachette, n'ont qu'un trait de commun, l'imagination, faible lien, mais à la vigueur suffisant pour rapprocher, dans le même volume, des écrivains aussi dissemblables que MM. de Vigny, de Laprade, Victor Hugo, Béranger, Sully-Prudhomme, Octave Feuillet, Flaubert et Balzac. Mais qu'importe, pourvu que les jugements soient bien motivés et les portraits fidèles? L'aimable académicien a rempli convenablement sa double et triple tâche de philosophe, de critique littéraire et de moraliste. Nous retrouvons là M. Caro, tel que nous l'avons toujours connu, doué, avant tout, de bon sens, fin, discret, respectueux de ce qui est respectable, attaché, au fond, aux bons principes et à la saine esthétique, mais pas assez, peut-être, pour oser toujours affirmer, ne poussant jamais son dévouement sincère au vrai et au bien jusqu'à l'enthousiasme. De là une certaine teinte de scepticisme répandu çà et là : bien entendu que ce scepticisme lui-même est mitigé et présenté dans une sorte de pénombre, comme tout ce qui procède de l'éminent causeur de la Sorbonne. Contraint de nous borner, nous

insisterons principalement sur les deux écrivains dont il s'est le plus longuement occupé, Béranger et Balzac. Trop indulgent à l'égard du premier, M. Caro s'est, peut-être, montré un peu sévère pour le second. Avons-nous besoin de dire que ni l'un ni l'autre ne nous inspirent une sérieuse sympathie? Ils sont tous les deux trop étrangers au christianisme, au point de vue de la croyance, ou des mœurs.

Béranger naquit et passa ses premières années dans un étrange milieu, sa mère ayant abandonné son père au bout de quelques mois de mariage et se bornant à voir de temps en temps l'unique fruit de cette triste union. Très heureusement doué du côté des facultés intellectuelles, mais sans guide et sans maître, il dut sa propre formation à lui-même, et l'on ne saurait trop admirer le bon sens, l'esprit de suite et l'énergie dont il fit preuve pour acquérir ce qui lui manquait dans l'isolement et à travers les épreuves de la pauvreté, sans aucune compromission déshonorante. Quant à ses mœurs, elles étaient tout simplement celles d'un jeune homme élevé au temps de la Révolution, dans l'ignorance de l'Évangile. Son malheur et son tort furent de chanter sur un mode qui, grâce à son talent, devint bientôt populaire, ses fredaines de jeunesse, et même de se vanter, si l'on en croit ses propres aveux relevés finement par le biographe, de ce qu'il n'avait pas fait. Ses admirateurs disent, pour l'excuser, qu'il se conformait aux précédents et au genre littéraire qu'il avait choisi faute de mieux. Apologie maladroite car, avant Béranger, la chanson française fut gaie sans être toujours leste et plus que leste. Quand l'auteur se fut adressé plus tard à de plus nobles instincts et eut fait vibrer la corde patriotique, il comprit qu'il avait d'abord dépassé la mesure, même au point de vue de l'art, et il regretta de s'être ainsi abaissé; mais il n'eut pas le courage de pratiquer les coupures nécessaires, et il jouit, sans trop de remords, de la popularité malsaine dont il rougissait en secret.

Les *Dernières Chansons* accusent une tendance plus élevée. Béranger, qui avait renoncé pour toujours à la politique et aux gaillardises, y aborde des sujets intimes où il montre une âme accessible aux sentiments qu'inspire la philosophie religieuse. M. Caro prend un plaisir délicat à insister sur ce progrès, où il croit voir un acheminement vers le christianisme. On sait que, malheureusement, le poète n'osa franchir le pas décisif, du moins ostensiblement, mais l'équité commande de lui tenir compte de ces retours. En définitive, il nous semble que Béranger, après avoir exploité la poli-

tique, fut victime, à son tour, des partis qui cessaient de le trouver à leur hauteur. Heureux, même dans sa carrière ici-bas, s'il eût su que la religion, seule, demeure toujours fidèle à ceux qui l'ont sincèrement servie. Béranger, en dépit de couplets heureusement tournés, est bien démodé aujourd'hui. Les hommes religieux sont contraints de le désavouer; quant aux autres, les extravagances de l'impiété contemporaine ont été poussées à un point qui fait prendre en pitié et regarder comme un dévot un homme qui avait la faiblesse de croire en Dieu; à la vérité, c'était le Dieu des bonnes gens.

Au point de vue littéraire il peut paraître piquant d'opposer à Béranger, Balzac. Le premier n'a fait que de petites pièces presque toutes d'une forme très soignée; le second est auteur de romans interminables dont la langue est loin d'être parfaite. Balzac pourtant peignait son style, mais à sa façon, et cette façon ne ressemblait en rien à celle de l'Académie. Plus il travaillait et tourmentait sa phrase, plus il s'éloignait du naturel qui aurait dû être cependant son principal objectif, puisqu'il se proposait de peindre au vif ce qu'il appelait les « espèces sociales », par une analogie mal fondée avec les espèces zoologiques. Quant au fond, le bonhomme Béranger, bonhomme d'apparence, ne se piquait que d'être l'organe de l'instinct populaire du sentiment national; c'était une simple voix, ou si vous préférez, une trompette, un clairon retentissant. Balzac, lui, avait la prétention de faire vivre tous les personnages de la « Comédie Humaine ». M. Caro montre fort bien que le romancier a échoué dans la plus grande partie de son plan, du reste, écrasant par son immensité, cette envergure le dépassait. S'il a nettement aperçu le rôle capital de la femme dans la société, ce qui pour nous n'est pas précisément une découverte, car depuis l'*Iliade* jusqu'à *Faust* et plus près de nous, l'éternel féminin n'a point passé inaperçu, il l'a principalement envisagé du côté petit et mesquin, du côté physiologique et, pour tout dire, animal. C'est ce qui faisait dire à Sainte-Beuve, auquel on ne peut pourtant pas reprocher de la bégueulerie, que lorsqu'on avait lu du Balzac, on éprouvait le besoin de s'épousseter, comme si de ces pages malsaines il se dégageait certaines effluves qui imprégnaient jusqu'à vos habits. Les aspects purs, élevés de la femme, et en général de l'humanité, lui échappaient presque complètement. Quel jugement, en définitive, peut-on porter sur un homme qui ne considéra la religion que comme un moyen de gouvernement et un instrument,

utile, il est vrai, et même nécessaire de préservation sociale, qui avoue ne pas croire aux dogmes révélés et soutient en même temps que si elle ne fait profession de catholicisme la société est perdue? N'y a-t-il pas là plus qu'une incohérence, une contradiction, une aberration choquante? Nous ne pouvons que faire nôtre la réflexion par laquelle M. Caro clôt son intéressante étude : « Il manque à Balzac, dans l'ordre des sentiments, quelque chose d'analogue à ce qui lui manque dans l'étude des idées, dans l'art et dans le style. Il restera comme un phénomène littéraire étonnant, mais incomplet. Une imagination extraordinaire, une faculté incomparable d'observation, une rare vigueur de travail, tout ce qui fait les grands artistes, les grands poètes, les grands écrivains, lui a été donné : tout, sauf ces deux choses, le sens moral, cette conscience de l'honnête, le goût, cette conscience du beau, disons mieux, ces deux sens si délicats, Balzac les avait reçus des mains de la nature ; il les a faussés en lui par je ne sais quel excès ou quel abus de la pensée qui, en voulant raffermir la nature, l'a déformée, et, en voulant corriger la raison, l'a pervertie. »

V

M. Jean de Bonnefon nous révèle « Ce que l'on ne peut pas dire à Berlin » (Dentu) ou pour parler plus exactement, ce que l'on ne peut pas crier haut, mais ce que l'on murmure tout bas. Deux agonies, deux morts, deux avènements, le vieux génie des Hohenzollern en lutte avec les jeunes aspirations du libéralisme moderne, le sphinx qui a présidé à la fondation de l'empire allemand, cherchant à concilier ou plutôt à dominer les contraires; l'Allemagne émue, l'Europe inquiète, l'opinion déconcertée par ces brusques changements de décors, des mystères de famille se mêlant aux secrets d'Etat, tel est le tableau que l'auteur de ces pages alertes, spirituelles et sincères met sous les yeux du lecteur, et en haut desquelles il a écrit ce mot qui résume tout : *un Drame impérial*. C'est, en effet, un drame, un vrai drame, où figure quelque chose d'accablant et qui ressemble à la fatalité antique, un drame à la façon shakespearienne, qui réunit le ciel et la terre, rapproche l'idylle de l'élégie, met la note comique auprès de la mélopée lugubre et se termine par un redoutable point d'interrogation. Les scènes succèdent aux scènes; à chaque instant de nouveaux personnages se

montrent et tiennent les premiers rôles jusqu'au moment où ils disparaissent dans la mort. Voici la villa Zirio, où le plus tendrement chéri des époux voit sa vie s'échapper lentement, comme un breuvage qu'on verse goutte à goutte, malgré les soins de sa dévouée compagne, et en dépit ou peut-être à cause des nombreux médecins assis à son chevet et que des rivalités nationales, sans parler des nombreuses intrigues de la politique, mettent scandaleusement aux prises. Il faut lire sur ce triste sujet *la Dernière maladie de Frédéric le Noble*, par le docteur Morel Mackenzie (édition française). C'est une plaidoirie, et l'auteur n'a pas hésité devant les plus graves affirmations; mais il avait à se défendre contre les inculpations des docteurs allemands. Le moribond se raidit avec une grandeur indéniable contre les atteintes d'un mal qui ne pardonne pas, contre les assauts plus cruels peut-être d'une raison d'Etat sans entrailles. Le kronprinz régnera-t-il? ne régnera-t-il pas? *That in the question*. Il semble que les destinées d'un grand empire sont suspendues à un fil; qui du père ou du fils descendra le premier dans la tombe? Sera-ce le vieillard accablé sous le poids des ans et des travaux? ou l'homme dans la force de l'âge, mais miné par un affreux cancer? Guillaume Ier va le premier revoir ses ancêtres. Frédéric III portera le sceptre... pendant trois mois, mais il portera le sceptre. Entendez-vous le cri de triomphe de la nouvelle impératrice? « Couronne vaut remède! » Parole dure, exaltation féminine, *humour* britannique. Voilà l'ambition sinon la tendresse conjugale satisfaite, mais il faut lutter contre ce vieux renard qui s'appelle Bismarck, et qui ne veut pas laisser dénaturer l'œuvre qu'il a tant contribué à fonder et à maintenir. Eh bien! on luttera, mais on sera désarmé par la maladie, vaincu par la mort.

On ne peut s'empêcher d'admirer l'héroïsme déployé par ce défaillant pour faire son métier de roi et d'empereur, car il entend régner véritablement, et en effet il règne. Le narrateur, désireux avant tout d'être un rapporteur fidèle, ce dont on ne saurait trop le louer, diminue un peu ici le personnage. Il nous le montre sans système de gouvernement ou du moins sans volonté, subissant tour à tour l'influence de sa femme et celle du chancelier. Cette appréciation est-elle bien conforme à la réalité? Nous inclinons à croire que Frédéric III, mis en face de la réalité, a modifié librement son plan, et que l'empereur a reconnu, à tort ou à raison, qu'il ne pouvait conserver toutes les idées du kronprinz. S'incliner après

examen devant la vieille expérience du ministre, ce n'est pas faire preuve de faiblesse. S'il renonce au mariage projeté de sa fille Victoria avec le prince Alexandre de Battenberg, c'est parce qu'on l'a convaincu que l'intérêt de ses peuples et la consolidation de l'empire exigent ce sacrifice. S'il eût agi autrement, n'eût-on pas pu l'accuser d'avoir écouté son cœur plutôt que sa raison? Un souverain doit s'élever au-dessus de ces considérations de famille.

Frédéric III meurt à son tour. La science l'avait depuis longtemps condamné en secret. Le nouveau règne commence; que sera-t-il? Guillaume II montre, dès les débuts, une réserve, une maturité qu'on attendait peu de son exubérante et remuante nature. M. de Bonnefon le constate et se décide à retoucher d'une main consciencieuse un portrait qui ressemblait d'abord trop à une caricature. Les événements d'hier donnent raison à ce changement d'aspect. On peut conjecturer que le nouveau souverain suivra les traditions de l'aïeul qu'il admire, et ne laissera rien subsister des rares et insuffisantes tentatives de réforme de son père. L'œuvre de l'unification allemande se poursuivra avec ténacité, avec inflexibilité.

En fermant le livre, nous nous demandons ce qu'il faut penser de toutes ces confidences, de toutes ces indiscrétions. Nous croyons bien que la plupart des sources où l'auteur a puisé étaient bonnes, les faits même secrets se sont généralement passés tels qu'il nous les raconte. On eût pu désirer un enchaînement chronologique plus rigoureux; quant aux appréciations, elles ne sont pas assurément le jugement définitif de l'histoire; mais si l'on en dégage les idées préconçues ou suggérées par la passion, dont M. de Bonnefon a dû se borner le plus souvent à se faire l'écho, on y trouvera des éléments précieux pour formuler le verdict que rendra la postérité.

En somme, nous avons sous les yeux une sorte de chronique scandaleuse, quelque chose qui rappelle cette *Histoire secrète* de Procope, que l'on ne consulte qu'avec précaution. M. de Bonnefon, qui est un jeune, et qui en cette qualité se montre enclin à refaire à sa façon les adages de nos pères, semble en certains endroits persuadé que :

Le *français* dans les mots brave l'honnêteté.

Que faut-il croire de tous ces racontars? Hélas! étant données la faiblesse humaine et les séductions auxquelles sont exposés les princes, tout cela n'est que trop vraisemblable. Sachons, du moins,

en tirer une utile leçon qui entre bien, du reste, dans le cadre de l'auteur. Nous parlions tout à l'heure de la fatalité antique. En réalité, il n'y a pas de fatalité du tout : il y a le libre jeu de la liberté humaine, il y a aussi le gouvernement d'une Providence suprême, rémunératrice et vengeresse. Ces tiraillements, ces conflits si déplaisants d'abord et bientôt si terribles, ce dépérissement, ces angoisses, cette mort lente et comme par lambeaux, cet effondrement de tant d'espérances, cette ruine de si nobles projets, cet évanouissement de si beaux rêves, cette catastrophe inouïe, tout cela c'est le résultat logique d'un acte, le châtiment mérité d'une faute. Pareil sort attend quiconque méprise les commandements de Dieu, et notamment le neuvième.

VI — VII — VIII — IX — X — XI — XII — XIII

« L'archiduc d'Autriche, Maximilien, passait pour libéral. François-Joseph, toujours menacé de perdre la Lombardie, l'y envoya en qualité de gouverneur, espérant servir ainsi les intérêts de l'Autriche et éloigner de la cour un prince, qui n'était pas un conspirateur, mais dont les aspirations vagues, mal définies, étaient dangereuses, de l'avis même de plusieurs membres de sa famille et particulièrement de l'archiduchesse Sophie, sa mère. » Mlle Pauline Durand, à laquelle nous empruntons les lignes qui précèdent (chez Savine), ajoute que, dans son gouvernement, Maximilien, gêné d'ailleurs par une surveillance ombrageuse, fit du libéralisme relatif qui n'aboutit pas à grand'chose. Disgracié, tenu désormais à l'écart de la politique, il résidait, comme dans une sorte d'exil, au château de Miramar, lorsque des délégués du Mexique, stylés par Napoléon III, vinrent lui proposer un empire. Le prince, après avoir refusé, accepta. Ses intentions étaient des plus généreuses, mais il se montra inférieur à une tâche aussi délicate que lourde, qui, dans des conjonctures différentes et avec d'autres hommes, eût difficilement réussi. Fatigués et ruinés par des révolutions successives, las de la forme républicaine qui n'avait pas pu les préserver de la tyrannie, les Mexicains n'avaient-ils pas, pour ainsi dire, sous les yeux, dans le même continent, l'exemple du Brésil qui a su jouir de l'indépendance et d'une prospérité incontestable, sous un régime monarchique? La multiplicité des partis irréconciliables pour des raisons d'intérêt peut-être encore plus que de principes, et que ne

sut pas dominer la volonté toujours hésitante du souverain improvisé, les intrigues de Bazaine déjà funeste, les menaces des États-Unis, enfin l'abandon, au moment suprême, de Napoléon III, précipitèrent le prince infortuné dans l'abîme. Le docteur Basch, médecin particulier de Maximilien, et qui jouissait, assure-t-il, de toute sa confiance, nous fait assister à ces douloureuses péripéties. Sans avoir la prétention de nous donner un récit complet, il nous met en présence de plusieurs des personnages qui jouèrent à cette date un rôle important, et, surtout, il nous initie à toutes les défaillances du caractère de Maximilien qui ne sut jamais prendre une décision, ni l'imposer aux autres. A ce titre, la publication que nous avons sous les yeux peut éclairer d'une nouvelle lumière le sinistre drame, parce qu'elle sert à nous en faire mieux connaître le principal personnage. Dans ses derniers moments, Maximilien fut héroïque : il était plutôt fait pour souffrir que pour agir. Il nous est impossible de souscrire à toutes les appréciations du docteur allemand qui n'aime guère la France, ni l'Église. Mlle Durand, en publiant ses *Souvenirs*, les a complétés et rectifiés sur plusieurs points par des notes qui auraient pu être plus explicites et inspirées par un sentiment plus juste des droits de l'Église et de la saine morale d'État.

Le prince Lucien Bonaparte a trouvé aujourd'hui son biographe. Le but de cette notice (qui a paru chez Plon), dit l'auteur anonyme, est de prouver à tous ceux qui ont prétendu séparer Lucien de la famille impériale et le tiennent pour un simple particulier, sans attache avec le trône, que si, pour les motifs les plus honorables de fierté personnelle et de fidélité à des êtres chers, il crut devoir se soustraire, pendant de longues années, à la domination de son frère tout-puissant; il revint à lui dès qu'il vit l'orage s'amonceler sur sa tête, que la réconciliation se fit sincère de part et d'autre, qu'il rentra, dès lors, dans le concert de la famille et fut aussitôt pourvu des titres et honneurs auxquels lui donnait droit sa parenté. On sait quel fut son rôle au 18 brumaire, et que c'est à son sang-froid et à son énergie que Napoléon dut le succès. L'indépendance courageuse de son caractère motiva plus tard sa disgrâce qui devint définitive quand il eut contracté un second mariage, où il trouvait la satisfaction du cœur, mais qui contrariait les desseins ambitieux du Premier consul. Lucien fut forcé de s'expatrier. Arrêté par les Anglais sur un navire qui le conduisait en Amérique, il dut passer

dans la Grande-Bretagne les années qui s'écoulèrent jusqu'à la chute de l'empire. Aux Cents jours, Lucien courut au-devant de Napoléon en train de devenir monarque constitutionnel, qui le reçut à bras ouverts, le combla d'honneurs et de dignités et fit de lui un de ses principaux conseillers. Après Waterloo, Lucien s'efforça, mais en vain, de maintenir la couronne sur la tête du vaincu. Il se retira à Rome, où il vécut à peu près prisonnier, sous la surveillance des souverains qui avaient détrôné son frère. A la mort de Napoléon, il recouvra la liberté de ses mouvements, mais sans pouvoir rentrer en France, même depuis 1830. Il mourut à Viterbe, en 1840, laissant la réputation d'un homme aussi ferme que sage, que les menaces de l'absolutisme n'avaient pu ébranler, que le prestige des plus grands honneurs n'avait pu éblouir. On doit le louer hautement d'avoir refusé constamment de se séparer, par le divorce, de celle qui était devenue son épouse légitime. Alexandrine de Bleschaup était, au surplus, digne de sa tendresse. Nature d'élite, lisons-nous dans la Notice, âme pure, épouse dévouée, elle fut, pendant quarante ans, le soutien, la consolation, l'inspiration et la force de son mari. Elle mourut à Sinigaglia, en 1855, âgée de soixante-quatorze ans. Le livre, imprimé avec luxe, est enrichi de plusieurs pièces justificatives et de douze portraits.

M. Lecoy de la Marche, toujours infatigable, publie un nouveau volume sur ce moyen âge qu'il connaît si bien. Cette fois, c'est par le côté anecdotique et plaisant qu'il envisage cette grande époque. *L'Esprit de nos aïeux* (Marpon) montre ce qui faisait leur passe-temps et leur joie. On y voit que les contemporains de saint Louis n'avaient nullement l'humeur chagrine qu'on leur a trop souvent prêtée. Ils avaient, au contraire, le rire beaucoup plus facile que nous, parce qu'ils étaient moins blasés, nous nous permettrons d'ajouter moins délicats. Leurs plaisanteries, suivant l'observation du savant compilateur, étaient quelquefois naïves, jamais amères; leurs railleries mêmes étaient sans fiel. Tous les récits qui se trouvent dans ce recueil ont été tirés de manuscrits contemporains et de collections spéciales, jusqu'à présent inédites ou même inexplorées. Notre génération, soi-disant démocratique, s'étonnera de voir la liberté et le sans-gêne avec lesquels, sous le régime du droit divin, on traitait les princes, les seigneurs, les bourgeois, et jusqu'aux clercs. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la plupart des traits dirigés contre ces derniers leur ont été

décochés par leurs propres confrères, dans l'unique but de les corriger. Le chapitre des femmes est aussi singulièrement curieux, mais il faut faire la part de l'exagération. Sous le bénéfice de cette réserve, on a sous les yeux le tableau des mœurs du moyen âge.

La marine, comme les armées de terre, et peut-être plus encore que les armées de terre, a subi une révolution complète. M. A. Bocher, ancien officier de marine, en a présenté, chez Ollendorf, le tableau fort intéressant, et il examine en même temps la question du rôle destiné à la marine moderne, et qui suivant lui, sera des plus restreints. Qu'en sait-il? L'avenir nous réserve probablement bien des surprises. Lisez l'attachante publication de M. F. Julien sur l'amiral Courbet, d'après ses lettres (Palmé), et les curieuses études de l'amiral Jurien de la Gravière sur l'amiral Roussin (Plon), et vous saisirez, par une simple comparaison, les immenses progrès réalisés et les grandes choses accomplies sous les deux régimes. Rien d'instructif comme le rapprochement entre les deux illustres marins forçant, dans des circonstances analogues, l'un l'entrée du Tage avec une escadre à voiles, l'autre les passes de la rivière Min, à la tête d'une flotte mue par la vapeur. Les moyens diffèrent, mais les résultats, de part et d'autre, sont également glorieux. Ici et là l'application, l'esprit méditatif, la fermeté, la décision, le don de l'autorité, la confiance inspirée aux équipages, sont nécessaires, mais suffisent pour enfanter des merveilles. Nous sommes heureux de noter que ces deux grands hommes de mer étaient également religieux. Il est superflu de le rappeler pour l'amiral Courbet, qui ne craignait pas d'envoyer publiquement son offrande à la basilique du Sacré-Cœur. Quant à l'amiral Roussin, au lendemain de ses exploits, il écrivait à sa mère une lettre qui nous paraît admirable, mais que M. Jurien de la Gravière a le tort de trouver empreinte de faiblesse, pour demander à cette vénérable femme d'aller rendre au Bon Dieu, par une visite à l'église de son village, la politesse qu'il lui avait faite en bénissant visiblement ses armes. Les marins seront toujours des hommes de foi. Courbet, qui avait beaucoup d'esprit et qui ne se refusait pas des saillies à ses heures, nous donne, dans les pages que nous nous empressons de recommander ici, son véritable portrait.

Au moment où les Chambres viennent de rentrer en scène, nous nous empressons de signaler la publication du 9e volume des *Œuvres polémiques de Mgr Freppel*. Il contient : les *Discours* de

l'évêque-député prononcés par lui à la Chambre du 1er juin 1886 au 22 mars 1888; ses *Observations* présentées au cours des diverses séances; sa belle et patriotique *Lettre* à M. Emilio Castelar, sur la nécessité de la restitution de l'Alsace-Lorraine comme gage de la paix européenne. Les discours sont au nombre de *trente*, et roulent sur toutes les questions les plus palpitantes à l'ordre du jour : Sur *l'abrogation du concordat*, *l'instruction primaire*, *la laïcisation des écoles*, *le service militaire pour tous;* sur *les affaires de Madagascar*, du *Tonkin* et le *domaine colonial;* sur la *loi des funérailles*, sur le *surmenage scolaire*, sur *l'aumônerie dans les prisons*, sur *le duel*, sur le *budget des cultes*, sur *les caisses de prévoyance pour les ouvriers mineurs*, etc., etc. Tous débats que les incidents de la vie politique et les orages de la tribune ramènent sans cesse à la surface agitée de l'opinion publique. Il faut voir comment l'évêque d'Angers les a déjà traités et résolus en grand évêque et en grand Français.

Nous signalerons, en terminant, les pages éloquentes dans lesquelles M. Dubosc de Pesquidoux célèbre la *Réaction religieuse* et le *Jubilé pontifical* (Palmé). L'auteur constate les progrès du sentiment et des œuvres catholiques, et il en augure une prochaine rénovation chrétienne de la société. *Fiat!*

Deux brochures de politique étrangère sur la « question allemande » (Ghio), et sur la « question bulgare » (Ollendorf) méritent, au moins, une mention. L'auteur de la première, après avoir établi les droits inaliénables de la France sur l'Alsace-Lorraine, qui faisait partie de son territoire depuis deux siècles et où l'esprit national est demeuré si vivant, montre que l'intérêt de l'Europe et celui de l'Allemagne, en particulier, exigent la rétrocession de cette province. La frontière du Rhin garantirait bien plus sûrement nos voisins d'une agression que nul chez nous ne désire d'ailleurs, que la ligne des Vosges qui met en contact continuel des populations sinon hostiles, au moins d'un caractère différent. Les électorats ecclésiastiques où la vie était si douce, avant 89; le royaume de Westphalie depuis formaient un tampon qui a disparu au grand détriment de la paix publique. La France ne doit pas faire de guerre de revanche, parce que, par son abstention, elle s'est acquis le droit moral de revendication. L'Europe le comprendra un jour et la force des choses rétablira le *statu quo* territorial d'avant 1870. Alors seulement on pourra procéder à un désarmement général et éviter la

ruine universelle. Ces prévisions nous paraissent un peu trop optimistes; et quand nous jetons un regard sur la Bulgarie, nous nous demandons si là ne se trouve pas l'allumette qui mettra le feu à l'Europe et si la question de la rive gauche du Rhin ne se résoudra pas sur les bords du Bosphore. Est-il vrai, d'ailleurs, comme l'affirme la brochure, que les Russes soient les véritables auteurs de la révolution de Philippopoli et de la réunion des deux Bulgaries? Si oui, ils se seraient réservé l'occasion d'intervenir pour un branle-bas général, et l'on attendrait l'heure favorable. Qui vivra verra.

Léonce de la Rallaye.

Je veux signaler trois ouvrages qni paraissent en ce moment : le deuxième volume des *Souvenirs et Campagnes* du général de Lamotte-Rouge. (Em. Grimaud, à Nantes.) J'ai dit le vif intérêt et le salutaire enseignement que présente le premier volume des *Mémoires* de ce vaillant et fidèle soldat. Celui-ci, presque entièrement consacré à la campagne de Crimée, est un récit complet et animé des péripéties de cette guerre si difficile et si glorieuse : le général de Lamotte-Rouge y prit la plus brillante part, et y fut blessé. On peut assurer que ce nouveau volume aura au moins autant de succès que le premier.

Autre ouvrage, sur l'importance duquel il n'est pas nécessaire d'insister : les troisième et quatrième volumes des *Œuvres littéraires de Napoléon Ier*. (Savine.) Le tome troisième contient les *Proclamations*, les *Discours* prononcés au Conseil d'État sur les questions les plus importantes, les *Bulletins* de la Grande Armée, les *Mémoires* historiques et militaires; le quatrième, *l'Histoire des Campagnes d'Egypte et de Crimée*, des écrits *philosophiques*, des œuvres de *critique*, *dramatiques*, de *littérature*, d'*art*, fort peu connus, et qui prouvent que ce prodigieux génie n'était inférieur à aucun des sujets auxquels il s'appliquait. Ces *Mémoires*, ces récits de guerre, ces proclamations, ces lettres, sont un résumé de la grande et volumineuse *Correspondance* de Napoléon, publiée sous Napoléon III, que tout le monde ne peut pas se procurer, et la remplacent parfaitement, grâce au choix fort habile qu'en a fait M. Tancrède Martel.

Enfin, un nouveau volume du *Journal* de Fidus : *la Révolution de Septembre*, *Paris assiégé* (Savine). L'écrivain qui se cache (il

est bien peu caché actuellement) sous le pseudonyme de *Fidus*, est assez connu, de nos lecteurs particulièrement, pour que nous n'ayons pas besoin de le recommander. On comprend l'intérêt que présente le tableau du siège de Paris, tracé jour par jour, ce spectacle émouvant, douloureux et terrible : une révolution faite devant l'ennemi, l'anarchie qui en est immédiatement la suite, les soulèvements impatients et incessants de la future Commune, l'incapacité des méprisables factieux qui osaient s'appeler le Gouvernement de la Défense Nationale, leurs terreurs, leur inertie, leur lâcheté. L'auteur indigné flétrit en traits vengeurs toutes ces vilenies et ces crimes, de manière à satisfaire la conscience publique, que viennent heureusement, de temps en temps, rasséréner et relever quelque action héroïque et quelques paroles généreuses d'un prêtre ou d'un soldat chrétien.

E. L.

Il a déjà été question dans cette Revue des *Mémoires d'un royaliste*. L'auteur, on s'en souvient, avait lancé diverses imputations contre M. Louis Veuillot. Le frère du grand écrivain a entrepris la tâche facile de le venger. Cette entreprise pouvait paraître superflue. M. Eugène Veuillot, obéissant à un sentiment bien naturel, n'a voulu laisser à personne le soin d'accomplir ce qu'il regardait comme un devoir de piété fraternelle. Dans un livre intitulé : *le Comte de Falloux et ses Mémoires* (Palmé), muni de pièces réunies de vieille date, conservées avec une prévoyante sollicitude, il n'a pas eu de peine à établir la parfaite honorabilité de celui qui, ayant à lutter contre de nombreux adversaires, a parfois aiguisé sa plume au point d'en faire une arme de combat, mais dont le public n'a jamais méconnu la parfaite loyauté. Ceux qui liront notamment le chapitre consacré à la suppression de *l'Univers*, verront, par là même, comment M. Louis Veuillot, après avoir défendu l'empire, où il croyait trouver, surtout dans les commencements, un rempart, au moins provisoire, contre les accès de la démagogie et du socialisme, fut amené, par la marche des événements et l'impulsion de sa conscience chrétienne, à rompre ouvertement avec lui et à s'attirer sa disgrâce. Qu'il y ait eu convention secrète entre le persécuteur et la victime, cette hypothèse ne peut être présentée un seul instant. La mémoire de l'ancien rédacteur en chef de *l'Univers* se défend toute seule.

X.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Voilà donc la république engagée dans la révision! Il y a, du moins, une Commission parlementaire qui y travaille, et elle le fait en souveraine, comme si elle avait reçu mandat d'accomplir elle-même la réforme constitutionnelle. Sans plus tenir compte des Chambres que du gouvernement, sans s'arrêter aux termes des divers projets de révision de la constitution, dont l'examen lui a été confié et passant outre à celui du cabinet aussi bien qu'aux propositions d'initiative parlementaire, elle a fait œuvre propre.

De sa pleine autorité, la Commission a décidé d'abord que la révision serait faite par une assemblée spéciale, investie du pouvoir constituant, et que la nouvelle constitution devrait être soumise au pays, par voie de *referendum*, avant d'être mise en vigueur.

C'est, assurément, une résolution radicale, mais logique. De toutes parts, on demande la révision; les partis politiques la réclament, le ministère l'a promise : le seul moyen d'y arriver, c'est de dissoudre la Chambre actuelle et de convoquer une Assemblée constituante. Si, en effet, la révision s'impose, n'est-il pas naturel, nécessaire même, de confier la solution des questions constitutionnelles à une Assemblée qui aura reçu du pays un mandat spécial, plutôt que de s'en remettre, comme on l'a fait en 1884, à un congrès des deux Chambres en exercice, auquel on pourrait, à bon droit, contester le pouvoir constituant? Et, quand cette constitution nouvelle sera faite, puisqu'on est sous le régime des constitutions octroyées par le peuple, n'est-il pas convenable qu'on la soumette au pays, de qui émane toute autorité politique? Sans contredit, la Commission est ici dans la logique de la doctrine constitutionnelle et plébiscitaire? L'œuvre même dont elle était chargée l'a forcée d'être conséquente avec elle-même, avec les principes politiques du jour.

Mais il y a les absolutistes républicains, les intransigeants de l'extrême gauche, qui protestent contre les conséquences de cette solution. Ceux-là ne veulent pas d'une révision qui en serait une réellement. D'avance, ils prétendent en limiter l'objet en la restreignant aux détails de l'organisation des pouvoirs publics. Pour eux, la république est de droit transcendant et elle s'impose à la nation. En vertu de ce principe, l'Assemblée constituante ne pourrait constituer : il lui serait interdit de toucher à la forme républicaine du gouvernement et, si elle prétendait constituer la monarchie ou l'empire ou une forme quelconque de pouvoir personnel, le président de la république aurait mission de dissoudre l'Assemblée, sur avis conforme de la Chambre des députés et du Sénat, et une nouvelle Constituante, n'ayant ni plus de pouvoirs, ni plus d'attributions, serait élue dans le délai d'un an.

Singulier gouvernement que cette république pour laquelle ses plus intraitables partisans montrent tant de crainte qu'ils croient ne pouvoir la conserver qu'en la proclamant intangible, comme la capitale de la nouvelle Italie! Et quelle étrange procédure pour arriver à la mettre à l'abri des atteintes du suffrage universel, auquel on la déclare supérieure, quoiqu'elle ne tire son principe et sa force que de lui! On suppose donc la nation en antagonisme avec la république, la nation élisant une Assemblée constituante, avec mission de constituer la monarchie ou l'empire ou même la dictature, pour en finir avec le régime républicain, et alors les anciens pouvoirs du régime déchu, les deux Chambres d'un côté, le chef du pouvoir exécutif de l'autre, reparaissant tout à coup, malgré le décret de révision, malgré le verdict du suffrage universel, en face de l'Assemblée constituante, pour l'empêcher de constituer et la faire rentrer dans le néant! On réserve au régime, devenu caduc par le fait même de la nomination d'une Assemblée chargée de constituer un autre gouvernement, le moyen de revivre par une sorte de fiction politique et de reprendre le pouvoir à l'aide d'un coup d'État posthume.

Mais n'y a-t-il pas surtout dans ces étrangetés constitutionnelles l'indice de préoccupations secrètes, l'aveu de craintes sérieuses au sujet du sort de la République? Au fond, ce que les intransigeants veulent surtout se réserver d'avance, c'est le droit à l'insurrection contre une Assemblée constituante qui remplacerait la République par un autre gouvernement. Que serait, en effet, ce droit de dissolu-

tion attribué au président de la République, d'accord avec les deux Chambres ressuscitées? Pourrait-il s'exercer sans la force contre une Assemblée élue spécialement par le pays? Et pense-t-on que l'armée n'hésiterait pas entre un pouvoir caduc, radicalement atteint par la révision, remplacé par le suffrage universel, et une Assemblée nouvelle, dépositaire de l'autorité de la nation, et ayant pour elle le mandat de constituer? Tout se réduirait à une émeute organisée par les farouches tenants de la République, et qu'ils croient rendre plus facile en lui donnant quelque apparence légale. Et c'est là, en réalité, la garantie qu'ils réclament pour la République!

A côté des absolutistes républicains qui veulent la révision dans la République et une Constituante sans constitution nouvelle, il y a les prudents, les opportunistes, que le projet d'une révision inquiète. En vain ont-ils essayé de résister à l'entraînement qui s'est produit à la suite du général Boulanger. Il n'a pas plus été en leur pouvoir d'empêcher M. Floquet de se lancer dans la carrière, sur les pas du favori du suffrage universel, que d'arrêter le général lui-même. Et maintenant ils en sont aux doléances et aux récriminations. Devant les projets du gouvernement et de la Commission, comme devant ceux du général Boulanger et de la droite, ils crient bien haut qu'ils ne comprennent rien à la révision, que c'est une chose si dépourvue de sens, que personne ne peut réussir à mettre sur pied un projet qui puisse supporter l'examen ; que telle qu'elle s'annonce des deux côtés à la fois, la révision ne signifie pas amélioration des institutions républicaines, si tant est, aux yeux de ces prudents, qu'elles aient besoin d'être améliorées, mais tout simplement attaque aux institutions et ruine du gouvernement de la République. Ils déclarent que, dans le pays, il n'y a d'autres révisionnistes que ceux qui cherchent une occasion et des moyens de bouleverser l'ordre établi depuis 1875. Dans les partis politiques, ils conviennent qu'il y a des états-majors, des hommes en vue, des personnalités soi-disant plus ou moins avancées qui ont parlé de la révision comme d'une réforme nécessaire, qui se vantent d'avoir pris des engagements à ce sujet et d'y demeurer fidèles. Mais, disent-ils, est-ce pour ce monde-là qu'il faut tout remettre en question, jouer une partie aussi dangereuse, donner ce pitoyable spectacle d'un gouvernement qui doute lui-même de sa force, de sa légitimité et qui, sous prétexte de se retremper et de s'améliorer, se détruit de ses propres mains?

Les opportunistes ont raison. La révision n'a pas de sens et ne répond à rien, si elle n'implique un changement de gouvernement. Ceux qui la demandent, soit avec le général Boulanger, soit avec la droite monarchique, ne la veulent que parce qu'ils en attendent un nouvel état de choses. A côté de celle-là, il ne peut y avoir une révision républicaine, comportant de simples réformes constitutionnelles. C'est une utopie chez les intransigeants comme chez les radicaux de gouvernement de croire, ou qu'il faille une révision, si elle ne doit pas aller jusqu'à un changement de régime, ou qu'elle soit possible dans les limites de la Constitution. Entre les opportunistes qui disent : « Pas de révision », et les adversaires de la République qui disent : » Toute la révision », il n'y a pas de moyen terme. Ou ne pas toucher à la Constitution ou la changer. Dans le pays, il n'existe, en effet, que deux opinions, l'une qui veut le maintien de la République, l'autre qui réclame un changement de gouvernement. Une simple révision constitutionnelle, comme la propose le cabinet Floquet, est à la fois inutile et impossible. D'un côté, sans révision aussi bien qu'avec révision, la République gardera ses partisans obstinés; de l'autre, dans les circonstances actuelles, on ne saurait aborder la révision de la Constitution, sans remettre en question la forme même de gouvernement.

C'est derrière cette logique que se retranchent les opportunistes pour opposer une fin de non-recevoir à tous les projets de révision, aussi bien à celui du gouvernement qu'à celui du général Boulanger. La manière dont la Commission entend la révision ne peut qu'augmenter les alarmes de ces prudents. Elle va bien au-delà du projet de M. Floquet, qui se borne à amoindrir l'importance du président de la république et à diminuer les prérogatives du Sénat. Pour elle non contente des restrictions apportées au pouvoir de l'un et de l'autre, elle les supprime tous deux. Plus de président de la république ni de Sénat. C'est le programme que la Commission trace d'avance à l'Assemblée constituante; c'est le programme du radicalisme le plus avancé et que l'extrême gauche accepterait avec la révision, si elle était assurée qu'il pût être réalisé par la prochaine Assemblée constituante. Au surplus, c'est le seul qui puisse sortir d'une révision de la Constitution, dans la condition où la veulent les différents auteurs de projets révisionnistes, à l'exception du général Boulanger. Tous ces projets particuliers, y compris celui du gouvernement, reviennent plus ou moins à diminuer les attri-

butions du président de la république et du Sénat, pour étendre celles de la Chambre des députés, sous prétexte de rendre le fonctionnement du pouvoir législatif plus facile et de favoriser la réalisation des réformes promises dans les programmes électoraux. Mais de la diminution du président de la république et du Sénat à leur suppression, la conséquence est forcée, et, si l'on entre dans la voie de révision ouverte par les différentes propositions présentées à la Chambre, on en arrivera forcément, plus ou moins vite, à la concentration des pouvoirs publics dans le corps élu par le suffrage universel, à l'institution d'une Convention, au régime de la Terreur.

A la tournure que prend l'affaire de la révision, radicaux et opportunistes en sont également inquiets : ils comprennent qu'il y a là, pour la république, un écueil redoutable. Tout le monde la demandait et plus personne n'en veut. On sent que derrière la révision il y a le pays, que la réforme constitutionnelle ne pourrait se faire sans une consultation de la nation, qu'un changement dans la Constitution implique un appel au peuple. D'un côté le plébisciste, de l'autre l'émeute : c'est ce que l'on voit dans la révision. Tous ces beaux projets, y compris celui de M. Floquet, pourraient bien en rester là, en dépit de la Commission. Au fond, il n'y a qu'un projet de révision sérieux, c'est celui du général Boulanger; où la révision est précédée de la dissolution de la Chambre des députés, où la nation est appelée à se prononcer sur la question constitutionnelle. Pour être conséquent avec lui-même et avec ses promesses, M. Floquet devrait en être le premier partisan; il en sera le principal adversaire. Et alors qu'en sera-t-il de la révision, réclamée par le pays, promise par le parti radical?

Elle arriverait bien mal à propos pour la république, il faut le reconnaître, au milieu des nouveaux scandales qui commencent à éclater de toutes parts, à la suite des accusations de M. Numa Gilly contre la Commission du budget. C'est la répétition de la fameuse affaire des décorations, où la république faillit sombrer dans une guerre civile, c'est une seconde affaire Wilson. Les républicains auraient bien voulu l'étouffer. N'est-elle pas amusante, cette petite comédie, jouée à la Chambre, par les intéressés, pour faire ajourner le procès intenté à M. Numa Gilly, devant la Cour d'assises de Nîmes, par l'un des membres de la Commission du budget, et l'un des plus irréprochables apparemment, M. Andrieux? La gauche

n'eût pas demandé mieux que de remettre à plus tard, ce procès d'où elle craignait de voir jaillir la lumière, sous ce prétexte que, parmi les témoins cités par l'intraitable député du Gard, figuraient certains personnages de la Commission dont l'absence eût été préjudiciable à la discussion du budget. Malheureusement il fallait compter avec l'opinion, et la Chambre n'a pu refuser d'intervertir l'ordre de la discussion pour que les membres de la Commission cités pussent faire le voyage de Nîmes.

Du reste, le voyage n'a pas été long. A Nîmes, une autre comédie, celle-là moins gaie, s'est jouée devant la Cour d'assises. En un jour l'affaire a été terminée. On n'avait pu remettre le procès, mais on pouvait l'étouffer. Grâce à la complaisance de la magistrature républicaine, les choses ont marché à souhait. Les témoins venus de Paris n'ont pas été entendus, par mesure de prudence, et le débat a été strictement circonscrit à l'affaire personnelle de M. Andrieux, tellement que celui-ci a retiré sa plainte, qui n'avait plus d'objet devant ce silence forcé des témoins qu'il y avait intérêt à faire parler, n'étant pas évidemment de ceux que M. Numa Gilly avait visés dans ce discours où il se faisait fort de trouver plus de vingt Wilson dans la commission du budget. Il ne restait plus que le ministère public, qui, tenant à son rôle, et dans l'espoir d'en finir avec le scandale par la condamnation du dénonciateur, a requis néanmoins, à défaut du plaignant, les rigueurs de la loi contre l'impudent calomniateur de la vertu républicaine. Mais ce dénouement n'était pas celui que l'opinion attendait de la justice, et le jury l'a montré tout d'abord en acquittant l'accusé. Avec le jury de Nîmes, l'opinion continuera à croire de plus en plus que la place de M. Numa Gilly, cet honnête député ouvrier, étranger aux mœurs parlementaires du jour, était sur le siège du ministère public, et celle des membres de la commission du budget sur le banc des accusés. En faudrait-il d'autres preuves que cette vertueuse indignation de son président, croyant se disculper en venant déclarer triomphalement à la tribune de la Chambre qu'il avait à peine 10,000 francs? N'était-ce pas provoquer le public à demander comment il avait acquis le capital de cette rente, alors que M. Numa Gilly, son voisin de Nîmes, et ses collègues de la députation des Bouches-du-Rhône, auraient pu attester que ledit M. Rouvier n'avait qu'une modeste situation, à Marseille, avant d'entrer dans la carrière politique. Il n'est pas si aisé avec, un

traitement de député, de se créer 10,000 livres de rente. Après tout, l'ancien président du conseil des ministres a pu se croire innocent auprès des autres.

Les soupçons à l'endroit de tous ces parlementaires, qui se sont fait de la politique une carrière lucrative, se fortifient des révélations que celui-là même dont le nom a été employé comme synonyme de concussionnaire et de voleur par M. Numa Gilly, et qui a été l'objet, avec son illustre beau-père, d'une insigne disgrâce, se propose de faire sur le compte de quelques-uns de ses incorruptibles accusateurs de l'an dernier. Le propriétaire d'un journal dont le directeur fut l'un des plus acharnés contre M. Wilson, y a passé le premier avec le *fac-simile* d'un autographe qui prouve que si le gendre du président de la république vendait des décorations, il trouvait facilement des acheteurs. C'est la série des scandales républicains qui recommence, et ju qu'ici M. Wilson, dont les dossiers paraissent mieux fournis de documents que ceux de M. Numa Gilly, est le seul à savoir quand elle s'arrêtera, quoique les inquiétudes manifestées parmi les membres de la gauche prouvent déjà qu'elle pourrait être longue.

Ainsi, au bout d'un an, les mêmes hontes reparaissent au sein du parti républicain. Tout ce qu'on devinait de tripotages et de malversations dans les bas-fonds politiques du parlement et du journalisme républicain remonte à la surface. On découvre partout l'intrigue, la fraude, la corruption. Ce régime est pourri et le pays le sent. C'est une des forces, et la plus grande peut-être de ce mouvement d'opinion qui va au général Boulanger, parce que le gros des électeurs ne voit que lui de capable d'en finir avec les hommes du jour et le parlementarisme républicain.

Pour le parti, c'est une nouvelle difficulté que cette recrudescence de scandales qui achève de décrier le régime actuel aux yeux de tout ce qui est honnête. Quel avantage que de pouvoir conjurer d'un seul coup le double danger de la révision et du mépris, en se débarrassant du général Boulanger, sans lequel la question de la révision s'évanouirait et la honte cesserait d'être périlleuse! C'est la solution qui semble avoir prévalu chez les républicains. Aussi, à la suite de menaces mystérieuses lancées par le principal organe de l'opportunisme contre M. Boulanger, au nom des justes lois de la république, a-t-on appris, ces jours derniers, avec moins d'étonnement toutefois que de curiosité, que des projets de coup

d'État s'agitaient dans les conseils du gouvernement républicain. Il s'agissait de faire décréter par la Chambre le général de crime de lèse-majesté républicaine, en compagnie de ses partisans et de quelques-uns des chefs de la droite, et de procéder à son arrestation pour le faire comparaître devant le Sénat constitué en haute cour de justice. Les charges n'eussent pas manqué ni le concours des juges, et alors on condamnait le factieux au bannissement perpétuel et même à la mort. Tout était-il aussi bien décidé et préparé que l'ont dit les journaux, qui ont dévoilé le mystère républicain; ou la divulgation du coup d'Etat en a-t-elle empêché l'exécution? Après coup, les organes officieux ont trouvé plus habile de nier les projets prêtés au gouvernement; les autres, avec eux, ont paru les traiter de chimériques, tout en continuant cependant, les uns et les autres, à réclamer des mesures exceptionnelles de répression dont ils attendent que le général Boulanger leur fournisse une meilleure occasion.

Peut-être, le coup manqué, comptait-on que le grand banquet « boulangiste », annoncé pour le 25 novembre, fournirait lui-même le prétexte d'une accusation. Des désordres pouvaient avoir lieu, dont on aurait rendu responsable le héros de la manifestation; le général pouvait se laisser aller à des paroles qu'on eût facilement trouvées compromettantes pour la sûreté de l'État. Les choses n'ont pas tourné au gré de ceux qui en attendaient peut-être la réalisation de leurs desseins tortueux. Il n'y a eu qu'une agitation de rue, qui ne pouvait motiver une intervention sérieuse de la police, et le général a su être assez prudent pour ne rien dire qui tombât sous le coup des lois de salut public dont on le menace. Il s'est borné à reproduire, avec quelques additions, un de ses précédents discours, où l'accent patriotique l'emporte sur la note politique. C'était, du reste, un discours de circonstance, puisque le banquet d'honneur était offert au général par cette Ligue des patriotes qui affecte de séparer la patrie de la politique et qui n'est boulangiste, pour le moment, que par patriotisme. Devant ces chauds patriotes, l'ancien ministre de la guerre, déjà salué du titre de général de la revanche, pouvait se borner à célébrer les vertus nécessaires à un peuple qui veut être grand et respecté, et à recommander au pays d'être prêt pour la guerre, s'il veut la paix. Soit prudence, soit à propos, le général, en se renfermant dans un thème patriotique, a évité de donner prise aux représailles du pouvoir.

En attendant les mesures de rigueur, M. Floquet et ses amis continuent à imiter le général Boulanger. Par là, ils espèrent lui disputer sa popularité, et même détourner au profit de la république le courant d'opinion qui se porte de plus en plus vers lui. Singulier calcul que celui-là! M. Floquet n'a pas eu d'autre raison de présenter son projet de révision, que de diminuer l'importance de l'initiative du général Boulanger à cet égard. C'est pour répondre aux manifestations populaires dont ce favori du suffrage universel est l'objet, que le chef du cabinet radical, en homme qui possède la tradition révolutionnaire, a encouragé, sinon inspiré, la grandissime manifestation du 2 décembre, organisée par le Conseil municipal de Paris, en l'honneur de Baudin, comme une protestation contre le césarisme et la dictature. Ce jour-là, donc, la France verrait le gouvernement, les Chambres, le Conseil municipal, les notabilités du parti républicain dans la politique et les lettres, tous les comités électoraux de quartier, tous les clubs radicaux, avec les loges maçonniques, toutes les sociétés révolutionnaires et libre-penseuses possible, tous les syndicats ouvriers, se rendre solennellement à la tombe du représentant du peuple, mort victime du devoir en défendant la loi contre l'empire; et les ennemis de la république n'auraient qu'à trembler devant cette glorification du droit contre le crime, à la vue des hommages publics rendus par la nation à l'héroïque défenseur de la liberté. M. Floquet attend merveille de cette mise en scène républicaine, à laquelle on donnerait pour couronnement la translation des restes dudit Baudin au Panthéon, définitivement dépouillé de sa croix par un vote du Conseil municipal. Et là encore les républicains n'ont su qu'imiter le général Boulanger. C'est un de ses lieutenants, M. Laisant, qui a réclamé le premier, pour le député mort sur la barricade le 2 décembre, ces honneurs exceptionnels, afin, disait-il, d'apprendre à tous qu'il n'est pas plus permis de détenir injustement le pouvoir que de le prendre. La Chambre ne l'a pas écouté, mais elle a, en même temps, voté l'urgence pour la proposition d'un pur du radicalisme qui voulait que l'exemple de Baudin servît uniquement à confondre les entrepreneurs de dictature.

Que ne s'est-il trouvé à gauche un orateur de bon sens pour engager le parti républicain à réfléchir plutôt sur les causes qui rendent les « Deux-Décembre » possibles, et à examiner s'il n'est pas responsable d'une situation à laquelle une grande partie du

pays ne voit plus d'autre issue que celle que lui offre le général Boulanger. En méditant sur les événements que le nom de Baudin rappelle, le parti républicain aurait vu, comme certains conseillers plus sages le lui ont dit plus d'une fois, que « les Deux-Décembre » sont possibles, lorsqu'un régime a fatigué le pays par ses agitations stériles, par une impuissance avérée; lorsqu'il a détaché de lui, à force de commettre des fautes, cette masse toujours considérable d'hommes qui, peu occupés des questions politiques, demandent surtout à un gouvernement de leur assurer l'ordre matériel et des conditions favorables à la sécurité du lendemain, au développement des affaires, qui lui continuent leur confiance tant qu'il remplit ces conditions, et qui la lui retirent dès que les garanties disparaissent.

Cela, c'est la voix de la sagesse moyenne, de la sagesse des intérêts. D'autres raisons, et de plus hautes, expliqueraient aussi le dégoût, la lassitude de la meilleure portion du pays, qui est froissée dans ses sentiments d'honneur, blessée dans sa conscience et dans sa foi, par un régime où la corruption et la persécution vont de pair. Et à ces sentiments de mécontentement et d'aversion, à l'égard de la république, la manifestation du Deux-Décembre, d'où le gouvernement espère tirer une nouvelle force contre la réaction, ne fera qu'ajouter la crainte qu'un semblable appel à la guerre civile doit causer. Ce sera une nouvelle faute après tant d'autres. Et, en effet, comme le constatent tristement certains journaux républicains eux-mêmes, « une grosse armée de révolutionnaires dans Paris, le Conseil municipal de Paris à sa tête, l'autonomie communale en perspective, un gouvernement complaisant ou inactif, voilà ce que la manifestation de dimanche prochain représentera, non sans motif, à l'esprit de bien des gens ».

Au milieu du désordre, dans lequel s'agite la république et qui accroît l'affolement d'un parti réduit à l'impuissance ou à la violence, les amis de la monarchie essaient de faire entendre leur voix, de rappeler au pays le souvenir des princes et de lui faire comprendre que la dictature, si elle s'impose par les événements, ne doit être qu'un chemin pour mener à la royauté.

C'est pour ramener les esprits aux souvenirs historiques d'une royauté qui, malgré ses torts et ses fautes à travers les âges, a porté glorieusement, pendant treize siècles, les destinées de la France avant de finir misérablement sur l'échafaud, que de nombreux royalistes et catholiques se sont réunis en congrès à Romans. Au

mois de juillet dernier, le président de la république, accompagné de M. Floquet, avait voulu préluder aux fêtes du centenaire de 89, en venant célébrer, dans les deux assemblées de Vizilles et de Romans de 1788, les origines de la Révolution. Après coup, les deux assemblées des États du Dauphiné parurent en effet, avoir donné le branle au mouvement révolutionnaire. Les idées nouvelles s'y étaient fait jour; le Tiers-État y avait conquis une importance devant laquelle devait bientôt s'effacer la vieille prépondérance des deux ordres du clergé et de la noblesse, en qui le trône avait ses plus fermes soutiens. Toutefois les deux assemblées dauphinoises furent loin d'avoir le caractère exclusivement révolutionnaire qu'il plaît aux républicains de leur donner; elles ne séparaient pas l'amour du roi de l'amour des libertés publiques et, en demandant des réformes, elles ne voulaient pas la destruction de la royauté et de l'état social de la France. En tout cas, les orateurs de la nouvelle assemblée de Romans, dont beaucoup, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, en tête, étaient les descendants des députés de la province à la première, ont tenu à protester contre une confusion historique entretenue par les apologistes de la Révolution, en distinguant entre les bonnes résolutions et les tendances blâmables des États de Romans de 1788. Mais, surtout avec M. de Mun, ils ont voulu déclarer que cette assemblée royaliste et catholique devait être le point de départ d'un mouvement de réaction contre la Révolution triomphante depuis cent ans.

C'est avec ce caractère que la royauté, dont le cours a été brusquement interrompu par le triomphe des principes de 89, devrait se représenter aujourd'hui. Ce serait son honneur et aussi sa force de se poser en antagoniste des idées et des institutions révolutionnaires qui ont été la perte du pays. Ainsi l'avait conçue le noble comte de Chambord. Il était une lumière et une force. Avec lui on pouvait espérer de voir la France entrer dans une ère de réparation et d'ordre, par un retour aux vrais principes des sociétés. La monarchie a beaucoup perdu en n'offrant plus ces garanties d'un véritable gouvernement de restauration. C'est déjà une grande diminution pour elle que d'avoir abdiqué le pur droit monarchique en se soumettant à une sorte de ratification populaire, incompatible avec son principe même. Depuis lors, il y a comme une éclipse de la royauté. Elle semble disparaître de notre horizon politique. Ni ceux qui la représentent, ni ceux qui parlent en son nom ne la montrent

comme un gage d'espérance et comme un signe de ralliement. Ces jours derniers, en recevant une délégation des cultivateurs du pays d'Auge, M. le comte de Paris a dépeint exactement la situation, lorsqu'il a dit : « Chaque jour prouve que la France ne saurait trouver le calme, la prospérité, la grandeur sous le régime républicain, qui la livre, sans défense, à tous les appétits et à toutes les cupidités. Les maux sont aggravés par l'indifférence, l'imprévoyance, la prodigalité de ceux qui tiennent entre leurs mains la fortune publique. » Est-ce avec autant de vérité qu'il a ajouté : « Tout prépare une restauration monarchique, parce que la monarchie est le gouvernement des honnêtes gens? »

La direction donnée au parti royaliste ne semble pas la plus favorable à la réalisation de ces espérances. Ce mois ci, on a entendu plusieurs des orateurs les plus autorisés du groupe monarchique : M. le marquis de Breteuil, à Marseille; M. Calla, à Angers; M. Hervé, à Libourne; M. d'Haussonville, à Lyon. Qui d'entre eux parlait au nom de M. le comte de Paris? Ces discours en sens inverse ne peuvent produire que des divisions dans les rangs monarchistes. Après le premier, on eût dit que la monarchie venait d'abdiquer en faveur du général Boulanger; mais ensuite un autre orateur est venu repousser toute compromission avec le parti boulangiste; un troisième, à son tour, a accepté le général Boulanger comme une solution intermédiaire entre la république qui finit et la monarchie qui ne peut encore commencer; le dernier, enfin, a déclaré qu'on doit se servir du général comme d'un instrument, mais pour arriver tout de suite par lui à la monarchie. Tant d'avis différents indiquent ou l'absence de direction, ou la diversité de vues dans l'entourage du prince, ou l'incertitude sur la conduite à tenir. Pour le parti monarchiste, c'est déjà une déchéance que de n'avoir pas su prendre la place du général Boulanger, en cherchant, par une campagne active et vigoureuse, à tourner vers lui l'opinion, à se faire l'expression du mécontentement public, à rallier autour de la royauté toutes les oppositions contre le régime actuel. Aujourd'hui, c'est presque une abdication que d'en être réduit à se mettre derrière le prétendant à épée, en faisant consister toute l'action royaliste dans le plus ou moins de concours à donner à l'heureux parvenu, dans le plus ou moins d'habileté à se servir de lui comme d'une transition de la république à la monarchie. Peut-être est-il trop tard pour faire autrement; mais n'eût-on pas pu faire mieux plus tôt?

En somme, avec la révision qui s'impose malgré les républicains, avec la perspective des prochaines élections générales, le parti monarchiste n'est pas prêt. Si l'opinion de la masse du pays continue à se prononcer pour un changement, ce n'est pas pour la royauté que se fera la révolution du mépris dont la république est menacée. Un homme seul est en vue, un homme seul a la popularité, un homme seul est désigné pour prendre ou recevoir le pouvoir, et c'est le général Boulanger.

Mais avant qu'il n'arrive, par quels événements intérieurs la France aura-t-elle à passer? De l'agitation, des crises, des troubles, peut-être la guerre civile : c'est ce qui est à prévoir pour les derniers temps de la république actuelle. Et après?... On voudrait pouvoir dire que ce sera le repos, la sécurité, la paix, la reconstitution de la France, la restauration d'un gouvernement catholique. Il faudrait pour cela que la France marquât le centième anniversaire de 1789 par d'autres manifestations que celles qui se préparent, et que la nation méritât un autre gouvernement que la dictature démocratique qui l'attend, soit avec Boulanger soit avec un Napoléon.

Au dehors, on est à la paix, au moins en paroles. Depuis quelque temps, il y a comme une émulation entre les souverains à parler un langage pacifique. Tous les discours prononcés du haut de leur trône, toutes les paroles tombées de leur bouche, tendent à rassurer les populations, à inspirer confiance dans l'avenir. Eux-mêmes et leurs ministres ne cessent de répéter que leur politique n'a pas d'autre but que de préserver l'Europe de la guerre, que de garantir le maintien de la paix. Le même langage vient de retentir, avec solennité, à Berlin. De même que les déclarations précédentes de l'empereur Guillaume II, soit à l'époque de son avènement au trône, soit dans les différentes circonstances où il a eu à prononcer des paroles officielles, le discours du trône qui a été lu, en son nom, à l'ouverture du Reichstag allemand, exprime en termes formels les intentions pacifiques du gouvernement impérial. On dirait que le jeune souverain s'efforce, à toute occasion, de détruire devant l'Europe la mauvaise réputation qui l'avait précédée sur le trône, d'effacer par des démonstrations rassurantes la pénible impression du commencement, de dissiper les craintes qu'inspirait un peu partout l'humeur d'un prince belliqueux, chef d'un empire militaire.

Un intérêt particulier s'attachait à ce discours d'ouverture du

Reichstag, où le jeune monarque devait s'expliquer sur son récent voyage en Europe. On attendait une déclaration, un mot, qui permît d'en tirer de bons ou de mauvais présages pour l'avenir. Comme preuve de ses sentiments pacifiques, Guillaume II allègue précisément sa visite à ses alliés allemands et aux cours étrangères. Et il se déclare pour la paix avec une insistance et une solennité capables d'inspirer confiance. « Nos relations avec tous les gouvernements étrangers, a dit l'empereur, ont un caractère pacifique. Je me suis continuellement efforcé de consolider cet état de paix, et notre alliance avec l'Autriche et l'Italie n'a pas d'autre but.

« En exposant sans nécessité l'Allemagne aux calamités d'une guerre même victorieuse, j'agirais d'une façon incompatible avec ma foi chrétienne et avec les devoirs que j'ai à remplir comme empereur envers la nation allemande.

« C'est par suite de cette conviction que j'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller, dès mon avènement au trône, saluer personnellement, non seulement mes alliés dans l'empire, mais aussi les autres souverains des Etats voisins de l'Allemagne, et de chercher à m'entendre avec eux pour accomplir la tâche que Dieu nous a imposée et qui consiste à assurer la paix et le bonheur à nos peuples, autant que cela dépend de notre volonté. »

Certes, l'empereur Guillaume ne pouvait témoigner de meilleures intentions, et s'il ne fallait que des paroles pour dissiper les inquiétudes que doit inspirer l'état critique de l'Europe, il n'y aurait plus qu'à déposer toute alarme et à jouir de la paix promise. Mais que signifient des paroles devant les formidables armements des Etats? Et cette ligue même des puissances alliées, qu'on s'efforce de présenter comme la garantie la plus sûre de la paix, n'est-elle pas une menace ou, au moins, une cause d'inquiétude pour celles des puissances qui sont tenues en dehors, pour la France, en particulier, qui a également à craindre et de l'Allemagne et de l'Italie? N'est-elle pas si bien appropriée aux appétits, aux projets de l'une et de l'autre, qu'elle semble plutôt faite pour assurer à toutes les deux les chances de la guerre que pour garantir le maintien de la paix?

L'Italie, si menaçante en ces derniers temps, semble, il est vrai, avoir renoncé pour le moment à ses velléités belliqueuses. Cette question des écoles tunisiennes, soulevée comme à plaisir pour faire naître une cause de conflit entre les deux États, paraît en voie d'arrangement. L'Italie consent à ne plus contester les droits

du protectorat français, à subir la loi commune du pays en ce qui concerne ses écoles ; du moins ne fait-elle plus valoir si haut ses prétentions derrière lesquelles perçait le désir de nous disputer notre conquête de Tunisie. Le roi Humbert a fait le meilleur accueil à notre nouvel ambassadeur, M. Mariani, en l'assurant que jamais ni son peuple ni son gouvernement n'avaient pensé à une agression hostile de la France. Ce changement de dispositions est peut-être l'effet du voyage de l'empereur Guillaume à Rome, à moins que ce ne soit le résultat du préjudice considérable causé aux intérêts italiens par la rupture du traité de commerce avec la France. D'un côté, l'Italie aura paru à l'Allemagne trop faible encore et trop mal organisée militairement, pour pouvoir être d'un grand secours dans une action à deux; de l'autre, l'expérience du dommage éprouvé aura rendu l'Italie plus favorable à la France. Méfions-nous cependant. D'ici au printemps ces sentiments, d'une sincérité fort suspecte, auront peut-être déjà changé, selon les variations de la politique de la triple alliance.

Pour le moment, d'ailleurs, si l'Italie renonce à utiliser l'amitié de l'Allemagne pour nous évincer de la Tunisie, elle travaille, de concert avec l'Allemagne, à nous évincer de nos droits traditionnels de protectorat en Orient. Les journaux allemands annoncent qu'une convention vient d'être conclue à cet effet entre l'Allemagne et la Chine. Jusqu'ici le protectorat général des missions catholiques et de tous les chrétiens dans l'extrême Orient appartenait à la France, en vertu d'un usage constant consacré en dernier lieu par le traité de Tien-Tsin. Jadis la France seule était assez puissante au loin pour accorder une aide aux missionnaires, de quelque nationalité qu'ils fussent, et de là lui était venu cet ancien droit de protectorat, d'où résultait pour elle un grand ascendant moral dans toutes les contrées de l'extrême Orient, du Levant au Japon. C'est à cette situation privilégiée que l'Allemagne et l'Italie, travaillées toutes deux également de l'ambition de la politique coloniale, ont voulu mettre fin par des traités particuliers conclus avec la Chine.

La *Gazette de Cologne*, en annonçant la conclusion de la convention avec la Chine, constate que l'empire allemand est assez puissant aujourd'hui dans l'empire du Milieu pour accorder à ses sujets une protection aussi efficace que n'importe quelle puissance, et il a conclu avec la Chine des traités qui permettent aux mission-

naires allemands de jouir des mêmes droits et avantages que ceux des autres nations.

La *Gazette officielle d'Italie* annonce également que, à la suite d'accords pris avec le gouvernement chinois, les sujets italiens, missionnaires ou autres, voyageurs ou résidents, devront être pourvus dorénavant de passeports délivrés par l'autorité diplomatique ou consulaire italienne, sous peine de se voir refuser le *visa* par les autorités de l'empire chinois. En Italie, comme en Allemagne, on se félicite de n'avoir plus besoin de recourir au protectorat de la France.

Et c'est au moment où la France voit les puissances étrangères lui disputer, en Orient, une antique possession de droits, dans laquelle l'appui moral du Saint-Siège contribuait à la maintenir, alors que le Saint-Siège lui-même n'a pas voulu, il y a un an à peine, l'en priver en prenant avec la Chine des arrangements analogues à ceux que l'Italie et l'Allemagne viennent de conclure pour leur compte, c'est à ce moment-là que nos radicaux de la Chambre sont venus demander, pour la dixième fois, la suppression de l'ambassade française au Vatican, et ils auraient volontiers renversé le ministre des affaires étrangères pour avoir dit, en défendant le crédit alloué à notre ambassadeur, qu'il ne convenait pas d'ajouter, dans les circonstances actuelles, aux amertumes du Saint-Père. Il se trouve que cette parole de sympathie est aussi une parole de politique, et M. Goblet n'en a jamais dit de plus utile. Combien la France ne serait-elle pas plus forte en Orient, en Europe, si elle avait le Pape avec elle!

En Russie même on commence à comprendre qu'il est du véritable intérêt des Etats de s'appuyer sur Rome. Et ainsi *le Nouveau Temps*, organe russe, disait, ces jours derniers, à propos de pourparlers qui s'engagent entre Saint-Pétersbourg et le Vatican : « Il vaut mieux avoir le Saint-Siège avec soi que contre soi... Il est de l'intérêt de la Russie de conjurer l'amoindrissement du prestige et de l'influence du Pape, devenu, par les circonstances, l'allié naturel de la Russie. »

Que n'a-t-on autant d'intelligence en France!

Arthur Loth.

MÉLANGES

LE LITTORAL DE LA FRANCE

VUE D'ENSEMBLE

Le *Littoral* de la France est terminé. Le sixième volume, splendide grand in-4°, orné de cartes et de nombreuses gravures, vient de paraître. Il sera, comme ses aînés, l'un des plus beaux et des plus intéressants livres d'étrennes de l'année 1889, et complétera cette œuvre vraiment patriotique élevée à l'honneur de la France.

Nous ne pouvons que répéter ici ce que nous avons déjà dit ailleurs de chacun des volumes qui composent cette précieuse collection.

L'accueil sympathique et universel que le *Littoral* a rencontré est facile à expliquer. Il a sa raison d'être dans l'amour du sol natal que font vibrer *dans l'âme* les pages, aussi attrayantes qu'instructives, dont l'auteur a su animer son récit.

Le *Littoral* vient combler une lacune. Il offre à la jeune génération française les moyens de mieux connaître son propre pays, sa situation territoriale et ses ressources de toute nature.

Voilà pourquoi l'auteur a conçu le plan de l'ouvrage qu'il dédie à tout ce qui a un cœur français. Son but principal a été de faciliter l'étude de nos côtes, en en condensant l'histoire en quelques volumes pleins d'intérêt.

Les éloges de la presse entière attestent assez que ce but a été pleinement et vaillamment atteint.

Le *Littoral* offre un brillant et mobile tableau commençant à Dunkerque et finissant à la frontière italienne.

Les anciens aspects des localités y revivent à l'aide d'anciennes gravures; les ancienne coutumes, brièvement rappelées, y sont rajeunies par des détails contemporains. Dans cette série de voyages que l'on fait le long des côtes de la France, on aime à retrouver, chemin faisant, les héros de nos escadres; des sites diversement accidentés, des villes marchandes, des ports de guerre, les coutumes, les mœurs originales et primitives des populations maritimes, les scènes dramatiques de la mer mises en relief dans un nombre considérable de gravures et de planches coloriées. Tout cela donne à l'ensemble de cette publication un attrait exceptionnel qui lui a valu dans le

monde littéraire, de la part de l'Académie française et de plusieurs sociétés savantes, des encouragements multiples.

Nous avons parlé ici en son temps de chaque volume du *Littoral* et si nous y revenons aujourd'hui, c'est pour offrir à nos lecteurs une vue d'ensemble et réduite du vaste panorama que nous avons admiré dans chacune des parties de ce magnifique tableau.

Le *Littoral de la France* commence, pour le premier volume, à Dunkerque et finit au mont Saint-Michel, ce superbe joyau légué par le moyen âge.

Ouvrez le livre au hasard, vous y trouverez-là une page de toute beauté sur les sauveteurs havrais; ici, une excellente étude sur la navigation de la Seine, des descriptions colorées comme le pays parcouru, des traits héroïques sauvés de l'oubli. Grâce à l'auteur, on redira le dévouement sublime de Mauger, le pilote beuzevalais; de Michel Cabilu, le pauvre garde-côte d'Ouistreham; de Hervé-Riel, le pilote breton qui sauva les navires échappés au désastre de la Hougue.

Avec le *Littoral*, nous apprenons à aimer la marine militaire et la marine marchande, ces deux forces vives de notre patrie. Nous comprenons tout ce qu'exige de sacrifices, d'énergie, de travail, la dure profession de marin. Nous sommes fiers de posséder tant d'éléments de prospérité, nous connaissons, même sans sortir de notre foyer, nos voyages, leur passé, leur présent et leur avenir.

De Dunkerque au mont Saint-Michel l'auteur nous montre en quelques pages les plages normandes, chargées de l'armée de Guillaume le Conquérant, s'embarquant pour l'Angleterre, il y a huit cents ans, puis de nos jours couvertes d'une foule de touristes et de baigneurs.

Les côtes de la Flandre française, de la Picardie et de la Normandie sont explorées de la même façon. Les localités les plus fréquentées ont une belle page dans ce volume : Boulogne, Dieppe, le Havre, Trouville, Cherbourg, Grandville et la baie du mont Saint-Michel.

L'illustration est à la hauteur du texte. Les gravures et les dessins sont tellement importants par leur étendue, leur valeur artistique et leur nombre, qu'on se demande lequel des deux, du texte ou de l'illustration, est la partie principale. Les planches hors texte suffiraient, à elles seules, pour former un superbe album, et feraient une sorte de panorama dans lequel se déroulent toutes les villes et toutes les plages de cette côte de 150 lieues au moins.

Il n'est donc pas surprenant que le *Littoral* se soit placé de prime-saut au rang des publications les plus sérieuses et les plus recherchées.

Le second volume n'a fait que confirmer le succès du premier. On peut même assurer qu'il lui est supérieur en plusieurs points, voire en étendue. Avec quel attrait l'auteur ne décrit-il pas les côtes de la Bretagne, si remplies de souvenirs glorieux, aux populations si laborieuses et si vaillantes. Quelle lumière ne jette-t-il pas sur cette contrée encore peu connue du plus grand nombre, sur l'histoire de ce littoral, de ses dangers, de son mouvement, de son commerce, de ses belles plages, de sa poésie, avec quel intérêt ne lit-on pas les descriptions si pittoresques des villes et des communes qui se rencontrent sur la côte!

Il suffit de les nommer pour donner une idée du charme qui s'y attache. Ici, ce sont : Saint-Malo, Dol, Cancale, Saint-Servan, Dinan, le Gueldo, Erquy, Dehouët, Saint-Brieuc, Ploufragen, Paimpol, Binic, l'abbaye de Beaufort, Portrieux, Bréhat, Tréguier, Lannion, le Finistère, Morlaix, Plougamon, le château du Taureau, Saint-Pol de Léon, Batz, Notre-Dame du Folgoët, Lesneven, l'île d'Ouessant, le Conquet, Brest, Dinan, Douarnenez avec sa baie qui a tant de ressemblance avec la baie de Naples, la baie des Trépassés, aux sinistres souvenirs, l'Enfer de Plogoff, Penmar'ch, Pont-l'Abbé, les îles Glenans, Concarneau, Quimperlé. Là, ce sont des rivages harmonieusement étendus sur une courbure de plus de 50 kilomètres, des collines boisées ou arides, des montagnes élevées, des criques de sable fin, des falaises rocheuses, des cavernes profondes, des villages sans nombre, des côtes désertes, le cri rauque des oiseaux de mer, des îles et des îlots, des clochers aux pyramides dentelées. De ce côté s'étendent les territoires de Teigrue, de Saint-Nic, dominé par une montagne au triple sommet, parsemé de débris druidiques.

L'émouvante histoire du littoral breton, ses curieuses et mille légendes font parfois monter le froid au cœur, et souvent la fibre patriotique s'émeut au récit des glorieux faits d'armes qui ont illustré cette partie de la Bretagne.

L'auteur a recueilli sur tout ce pays une foule d'anecdotes qui animent son récit et le rendent tour à tour gai et dramatique.

Le troisième volume du *Littoral de la France* abonde, comme les deux premiers, en chapitres non moins intéressants. C'est la suite du brillant panorama que nous avons tant admiré de Dunkerque au Mont Saint-Michel et du Mont Saint-Michel à Lorient, qui se prolonge aujourd'hui jusqu'à la Rochelle. Voici l'estuaire du Blavet et du Scorff, le port de Lorient, la petite ville d'Hennebont avec ses ruines historiques et religieuses; là s'étendent Port-Louis, Plœmeur; nous doublons la pointe de Larmor; plus loin apparaissent l'île de Croix, Plouharnel, Carnac, avec ses souvenirs druidiques et ses gigantesques dolmens; Auray, célèbre par son antique pèlerinage à sainte Anne; le château de Josselin, la colonne des trente chevaliers, élevée à la mémoire de ces preux; là s'élève la tour d'Elven; nous admirons, en passant, Vannes, le golfe du Morbihan, à l'aspect si poétique; Belle-Ile en Mer, Houat et Hedic, Saint-Gildas de Rhuys, Sarzeau, le port Saint-Jacques, le château de Sucinio, la baie d'Abraham, les ruines de l'abbaye de Prières, la Roche-Bernard, Rieux, Redon.

La rive gauche de la Vilaine nous offre des sites non moins variés et tout aussi pittoresques. De ce côté se trouvent Mesquer, Piriac, la Turballe, Guérande, le Croisic, le bourg de Batz, Porniche, Saint-Nazaire, la Grande-Brière. Nous visitons Nantes, la ville moderne et la ville ancienne; que de souvenirs, que de célébrités historiques se pressent ici dans notre mémoire; voilà la Haute-Goulaine, Clisson et ses ruines; descendons, si vous le voulez bien, la Loire depuis Nantes jusqu'à la mer, et faisons une halte à Paimbœuf, à Sainte-Marie, à Pornic, à Bourgneuf, à Machecoul, sans oublier l'île de Bouin, Beauvoir-sur-Mer et l'île de Noirmoutier, Saint-Gilles-sur-Vie, l'île de Yeu, les Sables-d'Olonne, le château de Talmont, l'abbaye d'Angles et Luçon qui compta au nombre de ses évêques le célèbre cardinal Richelieu.

Nous n'en finirions pas si nous voulions entrer dans plus de détails. Nous avons promis une esquisse; il faut savoir se borner. Constatons encore une fois que, comme dans les précédents volumes, on y reconnaît la main et l'œuvre de nos artistes les plus en renom. Comme partout, l'illustration fait honneur au sujet.

Le quatrième volume du *Littoral de la France* (côtes gasconnes), présente le même charme et il est non moins bien écrit, double qualité qui ne peut manquer de lui assurer la faveur qui s'est attachée à ses aînés. On y retrouve, en effet, la même science, le même art d'agencement et surtout cette verve qui rend un ouvrage attrayant, et force, pour ainsi dire, à y revenir sans cesse. On est étonné, en le parcourant de la multitude des faits qui se pressent sous les yeux du lecteur, du nombre d'ouvrages et de documents que l'auteur a dû consulter et mettre en œuvre.

Le quatrième volume du *Littoral de la France* nous conduit de la Rochelle, où s'arrêtait le volume précédent, à la frontière d'Espagne. Il se divise en quarante-trois chapitres dont les plus intéressants ont pour titre : La Rochelle historique; le port actuel et le port nouveau de la Rochelle; utilité du port de Rochefort pour la défense du littoral français sud-ouest, l'île d'Oléron; la pointe de la forêt de la Coubre; Bordeaux et son avenir; de Lesparre à la pointe de Grave; la côte jusqu'au bassin d'Arcachon; le pays de Buch et la ville de la Teste; le littoral du département des Landes; à travers Landes; les étangs de Saint-Julien, de Léon, de Moisan, le vieux Boucau; Dax à travers les siècles; la fosse du cap Breton; le canal des deux Mers.

Disons encore, au risque de nous répéter, que ce volume, comme les précédents, ne contient pas moins de 243 gravures intelligemment distribuées et intercalées dans le texte, 68 belles planches hors texte et 6 cartes géographiques servent à guider le lecteur le long des côtes du Sud-Ouest.

Le cinquième volume du *Littoral de la France* nous offre tout d'abord les aspects rocheux de notre frontière maritime pyrénéenne, des étangs, des sables, des marais qui se succèdent jusqu'au delà des embouchures du Rhône. De l'apparente monotonie de ces lagunes, se détachent bientôt les reliefs les plus imprévus, les souvenirs les plus attachants, en un mot cent aspects divers :

Banyuls, à la flore merveilleuse;

Port-Vendre, à la rade protectrice;

Collioure, à la grève fortifiée;

Leucate, si pittoresquement dressé entre les rives de ses étangs et gardant la mémoire d'une admirable héroïne;

Gruissan, le bourg lacustre, à l'ermitage poétique;

Agde, toute noire sous ses laves, toute fière de ses falaises basaltiques;

Cette, la jeune ville triomphante;

Maguelone, le vieux *Port Sarrasin*, arraché à la destruction complète;

Aigues-Mortes, surgissant toute retentissante encore des souvenirs des croisades;

Les *Saintes-Maries*, à la légende aussi touchante que pleine d'idéal;

La *Camargue* et ses paysages étranges;

La *Crau*, cette Arabie-Pétrée de la France;
Le Rhône, ce roi des fleuves français;
Nîmes, Arles, ces villes encore romaines;
Les *Martigues*, ce reflet de Venise;

Enfin tout ce qui peut concerner la sécurité de notre littoral, notre marine marchande et nos pêcheurs si dignes, à tous égards, de la plus vive sollicitude.

Le sixième volume du *Littoral de la France* vient compléter admirablement les cinq autres volumes. Ajoutons de suite qu'il ne leur cède en rien au triple point de vue du style, de l'élévation des pensées et de l'entrain communicatif.

Nous pourrions nous dispenser de faire la preuve de ce que nous avançons. Les lecteurs de la *Revue* sont encore sous le charme de la lecture des chapitres consacrés à *Marseille*, la *Reine de la Méditerranée* dont l'auteur a bien voulu nous donner la primeur. Nous n'y reviendrons point ici et nous arriverons sans plus de préambule à Aix... Aix en Provence, pays des oliviers, soumis à la domination romaine, 122 ans avant Jésus-Christ. La victoire remportée vingt ans plus tard par Marius, sur les troupes teutones, la rendit à jamais célèbre.

Aix connut les invasions des Barbares; Aix fut le siège d'une royauté. Sa population, souvent éprouvée, se montra toujours à la hauteur de son courage. Ce n'est plus une capitale, « mais, de son ancienne importance, Aix « garde encore le reflet. Sa cour d'appel est estimée des jurisconsultes (ce « n'est pas comme celle de Nîmes, par exemple); son académie a succédé, « non sans gloire, à la vieille université et possède une faculté de théologie, « une faculté des lettres, une faculté de droit. Les sociétés savantes y sont « nombreuses. »

« On ne saurait dire que la capitale du bon roi René soit d'aspect gai. Son « abord est même plutôt un peu morose; mais l'impression première « s'efface vite, car chez elle peut-être mieux que partout en Provence, les « souvenirs du passé se réveillent en foule.

« La vie y était vraiment patriarcale. »

Aix a donné naissance à nombre d'hommes qui se sont fait un nom dans les lettres et dans les sciences, et parmi lesquels on compte Tournefort, Adanson, Mignet et Vauvenargues.

Mais nous voici au bassin houiller des Bouches-du-Rhône, aux mines de Gardanne et de Gréasque-Valdonne. Le chapitre relatif à ce bassin est des plus intéressants et nous ne saurions assez le recommander aux lecteurs.

Nous arrivons, sans désemparer, à la montagne de la Sainte-Baume, qui n'est pas une des moindres merveilles de la Provence, une montagne, une grotte de 20 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur et 6 mètres de hauteur, et une forêt.

Point de reptiles dans la forêt, mais des plantes médicinales, une verdure merveilleuse et la grotte où, selon une tradition constante, Marie-Madeleine passa trente-trois années de sa vie dans les austérités de la pénitence.

Escaladons la cime du Saint-Pilon dominant la grotte de 80 mètres. Que de vastes paysages, que de belles choses nous découvrons »; puis : bien loin, si le ciel est clair, la Corse surgira de l'immensité bleue, et les

« neiges éternelles des Alpes feront chatoyer leurs diadèmes neigeux aux « rayons d'un soleil de flamme ».

Après avoir admiré les merveilles de la Sainte-Baume, nous visitons Auriol, Roquevaire, Aubagne et Cyrac et nous arrivons à la Ciotat, l'un des principaux chantiers maritimes du monde.

« Des chantiers et ateliers de la Ciotat sont sortis presque tous les navires « des messageries maritimes, notamment ces magnifiques paquebots af- « fectés au service de l'Indo-Chine et de l'Australie. Rien, quoi qu'en puis- « sent penser les entêtés admirateurs de l'industrie étrangère, rien ne « surpasse, dans aucune marine, ces navires si élégants de forme, si bons « marcheurs, si bien aménagés, si luxueusement installés, qu'ils en ont « acquis un renom universel. »

Chemin faisant vers Toulon, nous voyons le golfe de Lègues, Saint-Cyr, l'emplacement où fut Tauroentum, Bandol, Ollioules, Saint-Nazaire du Var. Enfin, voici Toulon.

« Des canons, encore des canons, toujours des canons. » Tel est Toulon. L'auteur du *Littoral* nous en fait une description fort intéressante, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Toulon paraît, comme tant d'autres cités méditerranéennes, avoir été fondé par une colonie phénicienne; ville commerciale, depuis les temps les plus reculés, elle a eu beaucoup à souffrir comme tout le littoral. Rappelons en passant sa merveilleuse délivrance, en 1707, par le comte de Grignan (gendre de Mme de Sevigné). Les assiégeants : une flotte anglo-hollandaise, du côté de la mer; une armée commandée par le prince Eugène par terre, furent complètement battues, mais au prix des plus vaillants efforts.

Nous voici à la Seyne, où une puissante compagnie a établi des chantiers en renom. Des cuirassés et des torpilleurs en sont sortis pour le compte de l'État; la Compagnie transatlantique y a fait construire des paquebots, merveilles d'aménagement. Le Bresil, la Hollande, l'Espagne et l'Italie ont commandé des vaisseaux à la Seyne.

Après avoir parcouru la cite industrielle, nous nous dirigeons vers les hauteurs environnantes, c'est à-dire vers Sixfours dont la Seyne fut jadis une dépendance, « à travers mille lacets, rachetant l'escarpement de la montagne; à travers les bouquets de pins toujours verts, les chênes, les cyprès, l'ajonc épineux, les lauriers enormes, les romarins les lavandes, les genêts. »

Nous passons à la presqu'île de Sepet, à la vallée des Dardennes, au cap Brun, à Sainte-Marguerite, dont l'auteur du *Littoral* nous signale, avec leur histoire, les mille aspects merveilleux.

Voici les îles d'Hyères dont l'histoire offre le plus vif intérêt. Le pittoresque y prend une large place et le panorama que l'on découvre du sommet où s'élevait le vieux château, est l'un des plus beaux qui se puissent voir.

Nous retournons à la presqu'île de Giens, d'où nous sommes partis.

Nous serons bientôt au pays des Maures, à Bormes, dont la rade est entourée de bois. Des Sarrazins échappèrent à l'expulsion en se réfugiant dans ces cantons. On reconnaît leurs descendants à leurs vêtements.

« En même temps, le type arabe se révèle : cheveux crepus, œil noir, « profond, teint olivâtre, accompagnant une tête chaude.

« Partout, on voit des bœufs attelés comme en Sicile, cette antique rési-
« dence mauresque. Partout, comme en Arabie et en Palestine, on rencontre
« des puits dont la margelle est simplement formée de soliveaux entrecroisés,
« surmontés d'un petit dôme. »

Nous visitons les ruines de l'ermitage et du château de Bormes et celles de Saint-Tropez. « Entièrement détruite à deux reprises différentes par
« les Sarrazins, cette dernière cité fut rebâtie plus avant dans les terres,
« là même où l'on trouve le hameau dit Ville-Vieille. Puis, quand les pirates
« eurent été vaincus, les habitants revinrent sur la côte du golfe Sambracé-
« tain et relevèrent leurs maisons des ruines.

« Un troisième désastre les atteignit, en 1388, époque de la grande que-
« relle de la maison d'Anjou et de Duras. Puis on eut à subir les attaques
« du connétable de Bourbon, du duc de Savoie et des flottes espagnoles.

« Saint-Tropez a donné naissance à l'illustre bailli de Suffren et au gé-
« néral Allard. »

Aux environs de Saint-Tropez, nous sommes tout à fait dans le pays des Maures, ou simplement dans « les Maures », comme on dit en Provence.

Grimaud, son golfe et les ruines de son château appellent bientôt l'attention des touristes. « Bourg industrieux et commerçant, d'ailleurs, la culture
« y donne le blé, le seigle ; la vigne tend à y renaître et les jardins, admira-
« blement plantés, y sont nombreux. »

Voilà la Garde-Freinet, qui eut à subir la domination sarrazine pendant près d'un siècle et demi. Nous arrivons à Fréjus, patrie du cardinal Fleury, précepteur, puis ministre de Louis XV. Pie VII et Napoléon Ier ont vu Fréjus dans des circonstances que personne n'a encore oubliées.

« Pendant des siècles et des siècles, le pays fut malsain. Le travail de
« l'homme l'a assaini : le ciel y est si beau qu'il méritait bien qu'on fît
« quelque chose pour lui !

« C'est au soleil couchant que nous prenons congé de Fréjus.

« Les rayons pourprés se dispersent à la fois sur les dernières assises gra-
« nitiques du massif des Maures et sur le porphyre, aux tons fauves, des
« premiers plans de l'Estérel où nous allons arriver.

« Nous voici à Saint-Raphaël. D'un côté, c'est la chaîne de l'Estérel, avec
« ses bouquets de pins, ses massifs rocheux ; de l'autre côté la ville moderne
« avec ses barques pour la pêche et ses petits bateaux caboteurs. A quelque
« distance, nous apercevons la maison close, où habite Alphonse Karr, qui,
« un jour, eut le bon esprit de quitter la plume pour se faire jardinier. »

Plus loin est Théoule, la Napoule et son splendide golfe ; Cannes, devenue, depuis quelques années seulement, une des plus aristocratiques stations balnéaires de la Méditerranée ; les îles de Lérins. Dans l'une d'elles se trouve le fort Sainte-Marguerite, où séjourna le mystérieux Masque de Fer. Voici Grasse et Antibes, Biot, Cagnes-Vence, Saint-Laurent, l'embouchure du Var.

Les barbares et les Barbaresques ont visité le pays. Les terribles crues du Var l'ont désolé, couvert de pierre, transformé en une *Crau* moins étendue, mais de nature identique à la célèbre Crau d'Arles et en proie à la *malaria*.

D'importants travaux ont amené un heureux changement... « L'embou-

« chure du fleuve le Var est désormais stable; les marais sont devenus inof-
« fensifs et ne seront plus bientôt qu'un souvenir. Des champs, des prairies
« les remplacent. »

Ce n'est pas tout. Maintenant « des chemins commodes longent le petit
« fleuve, assurant aux populations groupées sur son parcours les moyens de
« correspondance qui leur manquaient...

« Maintenant, le Var n'est plus une cause de menaces terribles pour la
« population riveraine; au contraire, il semble devoir devenir un agent de
« fertilité agricole. Ce n'est plus le torrent indompté, décrivant une série de
« capricieux méandres pour se ramifier en delta vers la mer... »

Nous arrivons à Nice, dont la fondation paraît remonter à trois siècles et demi avant l'ère chrétienne.

Nice est au nombre des plus charmantes cités des temps modernes. Elle a été longtemps sous la domination savoyarde, piémontaise, bien que faisant géographiquement partie de la France. Les environs de Nice offrent des aspects variés.

On ne va pas à Nice sans se rendre à Monaco. En route, nous ne manquerons pas de visiter Cimiez, la Grotte de Saint-André, Villefranche, Beaulieu, Saint-Jean, célèbre par les souvenirs historiques qu'y ont laissés les Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem, Eza, Notre-Dame de Laghet, la Turbie, Roquebrune et Menton. Enfin nous arrivons sur le territoire de la Principauté monégasque.

Lorsqu'on met le pied sur le territoire de Monaco, on se trouve à l'extrémité du littoral de la France, car la petite principauté est un « pays de protectorat ».

Voici la description de Monaco. C'est un chapitre tracé de main de maître :

« Devant nous, trois villes se présentent, mais si différentes d'aspect! Sur le promontoire, qui reçut des premiers navigateurs anciens le nom du dieu Melkarth, des habitations un peu sombres se groupent, en rues étroites, aux abords d'une belle esplanade, cour extérieure du palais princier. Ce palais, nous le voyons, moitié château de plaisance, moitié forteresse, s'appuyer, d'un côté, sur l'armure montagneuse que domine la crête pittoresque appelée *Tête-de-Chien*, de l'autre, planer sur la mer, qu'il regarde à travers le feuillage d'orangers et de palmiers superbes.

« Comme pour faire suite à ces jardins, l'extrémité du cap, plongeant dans les flots, se couvre de parterres fleuris et plantés d'arbres ou d'arbustes venus en droite ligne de l'Orient.

« Un chemin de ronde, véritable bosquet, aux ramifications gracieuses, court le long des pentes du promontoire, où les roches disparaissent, étouffées sous les aloès, les agaves, les géraniums, les fuchsias, les bruyères, les cactus : toute une armée végétale montant à l'assaut des remparts et les recouvrant de sa verdure, nuancés des tons les plus vifs.

« Cependant, elles résistent encore ces vieilles murailles, couronnées de tours, et l'escarpement qu'elles surplombent est racheté par une voie pavée en briques roses, dont la couleur gaie contraste avec le voile gris, jeté par le temps sur la citadelle.

« Au bas de la voie rapide, une place ombragée s'étend entre la montagne

et la mer, puis des rues propres, bien dessinées, toutes bordées de jolies maisons blanches, couvertes en toiles rouges, conduisent vers le rivage parsemé de sable fin. »

L'auteur du *Littoral*, dans un appendice aussi curieux qu'instructif, retrace l'histoire peu connue de cette principauté et celle de ses princes. A sa suite nous visitons, en détail, les monuments de Monaco, son palais, l'église Saint-Charles; Monte-Carlo, ses jardins, son féerique Casino et sa salle de jeu. Monaco a vu naître le célèbre sculpteur Joseph Bosio et François Langlé, musicien renommé.

Maintenant, disons que les illustrations, soit dans le texte, soit hors texte, ne seront pas jugées, à notre avis, moins favorablement que celles des cinq premiers volumes.

Comme celles du volume précédent, elles sont dues, en grande partie, au crayon de M. A. Karl.

Parmi les gravures hors texte, nous trouvons d'excellentes *Marines* de M. A. Caussin.

En somme, le sixième volume du *Littoral de la France* clôt dignement la série si remarquable de cette belle publication qui a débuté par nos belles côtes normandes.

Nous n'hésiterons pas, en terminant cette étude, à affirmer, comme nous l'avons déjà fait l'année dernière, qu'aucun écrivain jusqu'ici n'a eu la patience, le dévouement d'un voyage si minutieux et si complet sur le littoral français. Nous ne croyons pas qu'aucun voyageur puisse désormais disputer à celui-là la science, l'érudition, le sentiment historique et pittoresque, qui font de cette œuvre une des œuvres les plus méritantes de l'époque. Cet ouvrage, unique dans sa perfection littéraire et artistique et dans son intention patriotique, devra se trouver bientôt dans toutes les bibliothèques de France. Nous n'aurons jamais assez la fierté de notre Littoral.

Ch. de Beaulieu.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

24 *octobre*. — La Chambre des députés reprend la suite de la discussion générale du budget. M. Peytral avoue que le gouvernement n'a pu que faire un budget n'augmentant pas les dépenses et évaluant les recettes sur des bases certaines. Il explique alors les projets qu'il compte présenter : 1° la réforme de l'impôt des boissons; 2° la réforme de la loi des successions; 3° l'impôt sur le revenu.

Le comité du deuxième congrès des catholiques autrichiens, présidé par M. le comte de Pergen, fait parvenir au Souverain Pontife une adresse pour protester de son dévouement au Saint-Siège et de son zèle pour la défense de la foi catholique.

En réponse à cette adresse, le Saint-Père envoie à M. le comte de Pergen et aux autres signataires de cette adresse, la lettre suivante :

LÉON XIII, PAPE

« Très cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« En vérité, c'est une excellente résolution, cher fils, que celle prise par ces hommes éminents de l'Autriche, qui, animés du même amour filial envers la sainte Église et envers leur sérénissime souverain, ont décidé, après avoir obtenu l'approbation de l'autorité ecclésiastique, de convoquer dans la capitale de l'empire le second congrès catholique autrichien.

« Plus la lutte contre la religion et contre la société devient ardente dans les temps actuels, plus la nécessité s'impose aux catholiques de n'épargner aucune peine en vue de déjouer et de parer ces attaques ennemies.

« Pour cette raison, il nous a été très agréable de recevoir la lettre par laquelle vous Nous annoncez cette entreprise et le programme des objets si importants et si pleins d'actualités qui seront discutés au congrès catholique.

« Nous jugeons dignes de louange tous ceux qui travailleront à cette œuvre si utile et Nous Nous abandonnons à l'espoir que le congrès trouvera le plus grand nombre possible d'adhérents, étant donnée l'étendue du territoire de la monarchie.

« Dans ce but, Nous implorons l'aide particulière du Dieu tout-puissant et Nous accordons, à chacun de vous, comme gage des dons célestes et comme signe de Notre amour particulier, de tout Notre cœur la bénédiction apostolique. »

S. Ém. le cardinal Lavigerie adresse la magnifique lettre suivante à M. Louis de Soula, officier de marine et membre de la société antiesclavagiste espagnole :

« Cambo, 24 octobre 1888.

« Monsieur,

« Je ne regrette pas moins que vous les obstacles qui, en ce moment, s'opposent à mon voyage à Madrid. J'aurais été heureux de me rencontrer avec les hommes distingués qui désirent fonder en Espagne une grande société nationale antiesclavagiste. Je les aurais félicités, ainsi que leur honorable président, d'une aussi noble pensée.

« En exprimant ces sentiments à vos honorables collègues, après le bref récent où Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient de manifester visiblement ses désirs à cet égard, je n'aurais fait que rester fidèle aux sentiments de toute ma vie.

« J'ai toujours eu pour votre pays une affection sincère; elle remonte à mon enfance, qui s'est passée tout entière près des frontières de votre Espagne, à l'ombre des montagnes, sur le bord des flots qui séparent nos deux patries. J'ai été bercé aux accents de votre langue, comme vous-même à ceux de notre langue française. J'ai connu à Bayonne des catholiques, des prêtres espagnols dont j'ai admiré la foi, le ferme caractère. Rien de ce qui vous touche ne m'a donc jamais été étranger, et maintenant un nouveau lien, celui de la tendresse pastorale, m'unit aux cent cinquante mille Espagnols qui sont venus chercher en Algérie une patrie nouvelle.

« Je ne puis donc que me réjouir de voir l'Espagne suivre l'impulsion généreuse qui, à la suite du Chef de l'Église, entraîne les nations chrétiennes au secours de tant de millions de créatures humaines vouées à l'esclavage dans notre continent. Il est beau de voir un peuple qui vient à peine d'achever, dans ses propres colonies, l'œuvre de la délivrance, se hâter ainsi de l'entreprendre en Afrique, dans un sentiment chrétien et désintéressé d'humanité et de justice.

« Des raisons nombreuses justifient un tel zèle.

« L'Espagne est la nation catholique de l'Europe la plus voisine des pays à esclaves. Des hauteurs qui bordent votre détroit de Gibraltar vous apercevez les rivages où se tiennent publiquement des marchés de pauvres noirs, enlevés à leur Soudan par la violence, traînés à travers le Sahara au milieu d'indicibles cruautés, et répandus ensuite dans les villes et les bourgs du Maroc, où les conduisent les caravanes de Touaregs musulmans.

« Dans le reste des contrées de l'Islam, les puissances chrétiennes ont obtenu des princes, du moins en apparence, l'engagement de mettre désormais fin à ces horreurs. Seul le sultan du Maroc s'est jusqu'ici refusé à cet acte de condescendance. Son fanatisme, l'indépendance spirituelle dont il est fier vis-à-vis de Constantinople, lui ont permis une résistance qui, si elle est un honneur pour lui aux yeux de ses sujets, est une honte pour les nations catholiques. Il est digne de l'Espagne, établie sur plusieurs points de cet empire, et qui, dans ce moment même, fonde sur l'Océan, aux extrémités du Sahara, une colonie nationale, d'amener, de concert avec les autres nations de l'Europe, la fin d'un tel état de choses.

« Tout son passé ne l'engage pas moins à combattre l'esclavage musulman. Elle a sous ce rapport, dans son histoire, des pages et des noms glorieux. Le souvenir d'un Las-Cases, celui d'un saint Claver sont là pour lui montrer de quelle générosité ses fils ont été capables, lorsqu'il a fallu combattre l'esclavage des noirs contre les préjugés, les intérêts, les passions des grands.

« Le Saint-Père a honoré ces souvenirs lorsqu'il a choisi un saint espagnol pour patron de cette croisade nouvelle.

« Ce sont ces exemples que, dans son Encyclique *In Plurimis*, il a proposés à tous les missionnaires, à tous les chrétiens du monde dans l'accomplissement de cette œuvre de fraternité sublime.

« Comment la catholique Espagne n'en serait-elle pas fière? Comment les cœurs de vos compatriotes, de vos prêtres, de vos archevêques ne seraient-ils pas prêts à suivre l'un des leurs dans la carrière qu'il a si généreusement parcourue?

« Mais ce n'est pas tout.

« Pendant de longs siècles vous avez eu à lutter sur votre propre sol, contre les Musulmans qui s'emparaient de vos pères pour les jeter, eux aussi, dans la servitude et dans les fers. Grâce à la foi intrépide de tant de générations chrétiennes, au courage de vos rois, de vos ordres militaires, vous en avez délivré l'Espagne.

« Pendant longtemps encore, vous avez vu à Oran, à Alger, à Bône, à Tunis, de nombreux esclaves enlevés sur vos vaisseaux ou sur vos rivages. Vous ne les avez jamais abandonnés; vous les avez secourus par vos ordres religieux; vous les avez aidés par vos armes qui, plus d'une fois, les ont délivrés en faisant tomber les citadelles africaines, et je ne puis oublier qu'un cardinal, votre grand Ximénès, a pris lui-même le commandement d'une de ces expéditions sacrées.

« Que de nobles souvenirs! Mais aussi que d'obligations ils vous imposent, et comment après avoir eu tant de place à l'honneur, n'en prendriez-vous pas une aujourd'hui, dans les combats qui restent à livrer pour faire cesser sur le sol de l'Afrique, les barbaries dont elle est encore le théâtre?

« Voilà, Monsieur, ce que j'aurais voulu pouvoir dire de près, au nom du Saint-Père et au mien, à vos catholiques espagnols. Voilà surtout ce que je serais heureux de dire à votre chrétienne et noble reine, si justement entourée, pour ses vertus, du respect de tous. Elle est femme, et par conséquent disposée à compatir aux misères et aux souffrances de tant de millions d'êtres humains, parmi lesquels les femmes, les pauvres négresses africaines, trouvent une si grande place. Elle est pieuse et pleine de foi, et, par conséquent, elle voit dans les malheureux l'image même de Dieu dont ils sont les créatures. Elle est reine d'un grand peuple, et, par conséquent elle est puissante.

« Je lui aurais demandé à ce triple titre son appui pour la croisade de piété que je prêche à l'Europe, son intervention auprès des souverains, ses encouragements pour ceux de ses sujets qui prendront en main une telle cause. Je ne puis le faire en personne, mais je le fais, du moins, dans ces lignes que je vous prie de communiquer à tous ceux qu'animent des sentiments semblables aux vôtres.

« Une lettre n'aura pas les accents qu'aurait eu ma voix de vieux Pasteur, mais j'ai la confiance qu'avec la grâce de Dieu elle contribuera à exciter tant de cœurs généreux qui chez vous, comme dans les autres nations chrétiennes de l'Europe, comprennent qu'il en faut finir avec des infamies que ne peuvent plus désormais supporter ni des hommes dignes de ce nom, ni une nation chrétienne et chevaleresque comme l'Espagne.

« C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« Votre humble, obéissant et dévoué serviteur.

« † Charles, Cardinal Lavigerie,
« *Archevêque de Carthage et d'Alger, Primat d'Afrique.* »

« P. S. — Vous aurez vu dans le Bref du Saint-Père dont je parle au commencement de ma lettre, que Sa Sainteté me charge de distribuer en son nom une offrande vraiment royale aux conseils déjà existants des sociétés antiesclavagistes. Dès que j'apprendrai la création officielle de celui de Madrid, je m'empresserai de lui envoyer la part que je lui réserve dès maintenant dans les libéralités du vicaire de Jésus-Christ. »

Le Saint-Père reçoit en audience solennelle les pèlerins catholiques de Naples, qui lui sont présentés par le Cardinal-Archevêque de cette ville, et il répond à l'adresse qui lui est lue par l'allocution suivante :

« Il Nous a été donné en maintes occasions de connaître et d'apprécier les sentiments de dévouement et d'amour que le peuple napolitain professe envers le Saint-Siège et envers Notre personne. Mais il Nous a été donné de les connaître d'une manière spéciale cette année, à l'occasion de Notre jubilé sacerdotal, alors que les catholiques de Naples, unis en bon nombre à tant d'autres de Nos fils accourus ici de tous les pays, vinrent Nous présenter l'hommage de leurs souhaits et de leurs dons. Nous vous voyons en bon nombre maintenant aussi pendant que l'année jubilaire approche de sa fin, et aujourd'hui, comme alors, Nous accueillons avec une vive satisfaction les sentiments que cette circonstance a mis sur les lèvres du cardinal votre pasteur, car ce sont des sentiments d'inviolable fidélité à ce Siège Apostolique et de parfaite union avec Nous, dont vous voulez partager non seulement les joies, mais aussi les douleurs et les amertumes.

« Cette manifestation Nous est d'autant plus agréable qu'elle vient s'ajouter aux autres si nombreuses et éclatantes qu'il Nous a été donné de recevoir, dans le cours de cette année, des catholiques de toutes les parties de l'Italie. Très nombreux fut le pèlerinage général du mois de janvier dernier, accompli avec un véritable élan de foi, au milieu de difficultés et de contrariétés non légères; et à ce pèlerinage d'autres en bon nombre ont succédé au fur et à mesure de presque toutes les régions italiennes, et récemment c'a été le tour de celui du clergé. Tous aussi ont pu être témoins de la noble et généreuse émulation avec laquelle toutes les villes d'Italie et au premier rang les plus importantes et les plus illustres, ont contribué au splendide succès de l'exposition Vaticane.

« Ainsi, l'Italie catholique dément par ce fait ceux qui voudraient la faire passer pour ennemie de la Papauté, et elle proteste contre ceux qui

s'efforcent de l'en séparer. Se souvenant au contraire des grands bienfaits qui lui sont venus des Pontifes romains et des gloires singulières dont elle a été ennoblie lorsqu'elle leur est restée fidèle et unie, elle montre bien, au milieu des troubles de l'heure présente, qu'elle comprend d'où elle peut espérer sa sauvegarde et son salut. Plût au Ciel que tous les Italiens le comprissent et que, plutôt que de faire la guerre à la Papauté, ils résolussent de l'entourer de ce respect et de lui rendre cette liberte qui sont dus à son rang éminent! Mais, au contraire, comme vous le savez bien, des fils dégénérés s'efforcent par toutes sortes de moyens et d'artifices de la combattre et de l'avilir. Les injures et les outrages lancés chaque jour contre Nous, qui en soutenons les droits, ne connaissent plus désormais ni frein ni mesure. On abuse de tout et l'on prend à cet effet prétexte de toute chose, comme cela advint pour les paroles que Nous adressâmes naguère au pèlerinage du clergé et contre lesquelles se déchaînèrent longtemps et avec plus de violence que jamais les fureurs des adversaires. Et cependant il n'y eut rien de nouveau dans ces paroles. Ce que Nous déclarâmes alors, Nous l'avons toujours dit dans le cours de Notre pontificat.

« Toujours Nous avons déclaré que la condition présente est incompatible avec la dignité de la haute mission du Pontife romain; toujours Nous avons réclamé pour le Saint Siège un état de vraie liberté et d'indépendance non illusoire. A cette fin très haute et non pour des visées humaines, Nous avons toujours revendiqué les droits sacrés de la Papauté et une souveraineté effective. Pourquoi donc maintenant tant de violence d'attaques et d'injures? C'est seulement parce que des faits et des circonstances bien notoires ont rendu plus vives les haines, plus audacieux les desseins contre tout ce qui concerne les droits sacrés de l'Eglise et du Saint-Siège. Plus qu'ailleurs la lutte sévit ici, à Rome, excitée et soutenue qu'elle y est par l'esprit satanique des sectes. Ici, où tout parle des Papes et de leur souveraineté spirituelle et temporelle, se sont concentrées en quelque sorte les fureurs des ennemis; ici aussi, dans de solennelles circonstances, on ne rougit pas de confirmer par de nouvelles offenses les usurpations et les violences qui sont encore présentes à la memoire de tous. Par là, sans comprendre les vraies et hautes destinées de Rome, on démontre que l'on veut en amoindrir la grandeur en l'abaissant à la simple condition de capitale d'un royaume, tandis que jusque dans son ancienne histoire, elle se manifeste comme la tête et la reine du monde; et, prédestinée qu'elle est par Dieu même comme le siège du Vicaire de Jésus-Christ, elle est et sera toujours la capitale du monde catholique.

« Mais, quelque acharnée que soit la lutte, pour Nous, qui avons la conscience de nos devoirs, Nous n'abandonnerons jamais la defense des grands interêts de l'Eglise et du Siège apostolique; mais, avec le secours divin Nous les défendrons avec d'autant plus de constance que plus grand est l'effort des ennemis pour les combattre.

« Pour vous, très chers Fils, — et que tous les catholiques fassent de même, — soyez et montrez-vous toujours les constants et non timides amis de cette noble cause; la déserter, ce serait une lâcheté et un suprême malheur.

« Si vous voyez maintenant conjurés contre elle de nombreux et puissants ennemis désireux de l'opprimer, vous ne devez pas néanmoins être moins confiants et moins fidèles. La cause de l'Eglise est la cause de Dieu, et c'est Lui qui, avec une admirable providence, veille sur l'Eglise et lui inspire cette force invincible que ni l'astuce, ni la violence ne réussiront jamais à dompter. Soyez réconfortés dans cette noble tâche par la grâce céleste et par la bénédiction apostolique que, de tout cœur, Nous accordons à vous, Monsieur le Cardinal, à tous ceux qui sont ici présents, à tout le clergé et au peuple napolitain. »

25. — Après une discussion assez vive, à laquelle prennent part MM. Maurice, député du Nord, Lockroy et Leydet, la majorité de la Chambre vote le transfert à Lille du chef-lieu d'académie antérieurement fixé à Douai.

Le Comité organisateur du congrès général catholique autrichien publie le manifeste suivant :

« Catholiques d'Autriche !

« Onze ans se sont passés depuis que nous avons tenu le premier et unique congrès catholique de l'Autriche.

« Depuis ce temps, on a demandé mille fois la reprise de ces assemblées.

« Et ce désir était juste.

« Les temps sont passés, où les citoyens et les fidèles pouvaient ne s'occuper que de leurs affaires privées.

« La situation de l'Église oblige aujourd'hui tout catholique à en défendre tous les intérêts.

« La situation de la société nous engage aussi à un grand labeur.

« Dans ce but, nous avons besoin d'idées nettes, d'union dans nos efforts et d'encouragement à agir virilement.

« L'expérience a démontré que les congrès catholiques agissent puissamment pour remplir ces conditions...

« Le moment est favorable. Opprimé par les nécessités sociales, le monde reconnaît la nécessité d'un nouvel ordre de choses. Prêtons-nous à ce labeur.

« L'année jubilaire de Sa Sainteté touche à sa fin, celébrons-la par un acte catholique; l'empereur va célébrer le quarantième anniversaire de son règne, célébrons-le par un acte de patriotisme.

« Unissons nos forces pour tenir un congrès catholique, qui devra être le point de départ de notre vie catholique plus vigoureuse et rajeunie, et agissons d'accord avec force et énergie.

« Ce sera un acte catholique, car nous travaillerons à répandre les principes de l'Église; ce sera en même temps aussi un acte patriotique, car on travaillera pour la paix sociale; et parce que toute chose faite pour encourager l'esprit catholique signifie aussi une consolidation de l'Autriche, dont les fondements sont basés sur le catholicisme.

« C'est pourquoi vous tous, catholiques de toute nation et de tout pays de la monarchie de Habsbourg-Lorraine, venez et prenez part au second congrès catholique de la monarchie autrichienne, qui sera tenu du 26 au 29 novembre, à Vienne.

« On aura à discuter de grandes questions d'actualité.

« La question la plus brûlante, c'est la question sociale, qui sera traitée avec un soin particulier.

« Les justes revendications de tous les catholiques pour l'école confessionnelle seront aussi examinées. On parlera en connaissance de cause des principes d'après lesquels doivent être données l'instruction et l'éducation.

« On s'occupera aussi des questions scientifiques et artistiques.

« Enfin la presse et la littérature, qui ont une si grande influence sur la vie actuelle, seront étudiées, pour voir comment elles peuvent devenir une puissance entre nos mains et comment de cette façon on pourra soutenir le trône et l'autel.

« Tout ce qui peut intéresser la vie catholique et l'action des cercles catholiques sera l'objet d'une étude spéciale. »

26. — Un banquet, organisé par les comités révisionnistes, en l'honneur du général Boulanger a lieu à Grenelle. Au dessert, des discours sont prononcés par M. Laguerre qui fait le procès en règle de la République parlementaire, par M. Laisant et par le général Boulanger qui lit un discours programme, traitant surtout de la révision. Le tout est agrémenté de huées de l'assistance à l'adresse de MM. Floquet et Ferry.

A la sortie les manifestants chantent la *Marseillaise* et crient : *à bas les voleurs! Vive la révision!*

Grand émoi au Palais Bourbon. MM. Anatole de la Forge et Emmanuel Arène, l'un vice-président, l'autre secrétaire de la Chambre, donnent leurs démissions à la suite des mesures prises par la questure contre les journalistes.

27. — Une grande réunion monarchiste de plus de deux mille personnes a lieu dans la salle du Cirque de la Touraine, à Tours, sous la présidence de M. Lambert de Sainte-Croix qui prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Le président de votre comité a voulu que ce fût moi qui eusse l'honneur et le plaisir de vous présenter mon ami M. Depeyre, l'ancien garde des sceaux, dont vous n'avez pas oublié les brillants discours à la tribune de l'Assemblée nationale, pas plus que vous n'avez oublié la dignité, la fermeté avec laquelle il a dirigé l'administration de la justice, au temps où il y avait encore en France une justice.

« Je suis venu parmi vous, Messieurs, pour attester une fois de plus l'union de tous les soldats de l'armée royaliste. Un seul et même sentiment nous anime tous, celui d'une respectueuse confiance dans notre chef. En face de nos adversaires, dont l'apparente « concentration », comme ils disent, ne sert qu'à mettre plus en lumière la profonde discorde qui les divise; en présence d'un tel désordre gouvernemental, qu'un des principaux ministres de la République en laissait naguère échapper l'aveu publiquement; lorsqu'on voit ceux qui sont chargés, ou plutôt qui se chargent du soin de défendre la Constitution, déclarer eux-mêmes qu'elle ne vaut plus rien; quand on assiste à ce spectacle nouveau et étrange d'un gouvernement qui demande sa propre révision et qui déchire de sa propre main la

loi fondamentale par laquelle il existe, nous avons, nous, le devoir de nous grouper plus étroitement que jamais autour du Prince qui personnifie la Monarchie.

« Certes, je voudrais, comme les plus pressés, pouvoir, avant tout, affranchir le pays de l'oppression qui pèse sur lui. Car je sens, moi aussi, qu'au train dont vont les choses, nous risquons, si nous ne nous hâtons pas, le jour où nous aurons à refaire la France, de ne plus trouver que des ruines.

« Mais, je l'avoue, j'ai une ambition plus haute pour mon pays. Ce régime dont il souffre, je ne veux pas seulement l'en délivrer; on ne détruit bien que ce qu'on remplace; je veux le remplacer.

« Cette ambition, nous avons, nous royalistes, le droit de l'avoir. Le reproche qu'on adresse d'ordinaire à ceux qui demandent à leur pays de changer ses institutions, c'est de n'avoir rien à mettre à la place. Nous avons, nous, un gouvernement tout prêt, un programme net, précis, qui ne laisse rien dans l'équivoque ni dans l'ombre, celui que Monseigneur le Comte de Paris a tracé dans ses instructions.

« Ce programme, c'est tout simplement celui qui associait, il y a cent ans, toutes les classes de la nation, c'est le programme de 1789. Quelques jours nous séparent à peine de l'année dont nos adversaires vont célébrer le centenaire, vous savez avec quel tapage. Qu'ils me permettent de le leur dire, leur calendrier se trompe. Cette date de 1789 ne leur appartient pas, elle appartient tout entière a la monarchie, c'est son œuvre, c'est la conclusion de toute son histoire. Ils oublient que, de ces principes, proclamés dans tous les cahiers et acclamés par six millions de suffrage, le premier et le seul qui n'ait pas même été discuté, c'était la monarchie constitutionnelle. De grâce, qu'ils attendent trois ans de plus et ils pourront, à leur aise, sans que nous réclamions, célébrer leur véritable centenaire à eux, celui de 1792, cette année néfaste qui vit disparaître la plus grande institution qu'après la Papauté, les temps modernes aient connue, celle de la Royauté française. Mais je m'arrête. Je ne fais pas aux républicains l'injure de croire qu'un seul d'entre vous voulût fêter le centenaire de 93.

« Je n'ai pas plus que vous connu les jours réparateurs où ces grands principes, rentrés dans notre droit public avec la monarchie restaurée, assuraient à la France trente ans de repos, de paix, d'ordre et de liberté. J'atteignais à peine l'âge d'homme, quand j'ai vu la Monarchie, au moment même où j'espérais avoir l'honneur de la servir, emportée par une surprise, sans prétexte et sans excuse Laissez-moi rappeler qu'à l'heure même où elle tombait, elle recevait de l'Europe le moins suspect et le plus précieux des témoignages. Le 24 février 1848, le chancelier de l'empire russe, le comte de Nesselrode, écrivait à l'ambassadeur de Russie :

« La France aura gagné à la paix plus que ne lui aurait donné la guerre.
« Elle se trouve entourée de tous côtés par un rempart d'États constitu-
« tionnels, organisés sur le modèle français, vivant de son esprit, agissant
« sous son influence. »

« Ah! Messieurs, je ne veux pas me donner la douloureuse satisfaction d'opposer le passé au présent; mais je tiens à me souvenir, car ce souvenir éveille en moi la seule ambition qu'on puisse garder à mon âge, celle de

revoir mon pays, notre grand pays de France, tel que j'ai pu seulement l'entrevoir aux jours de ma jeunesse : libre, prospère, honoré, respecté dans le monde. »

M. O. Depeyre, ancien ministre de la justice, prend ensuite la parole. Il oppose les maximes et les pratiques des gouvernants républicains au programme de la monarchie moderne, tel que l'a tracé Monsieur le Comte de Paris.

Plusieurs toasts sont portés, notamment par M. Lambert de Sainte-Croix et par le général de Charette.

Détachons du dernier, ce passage éloquent :

« J'affirme, et beaucoup d'esprits primitivement éloignés de nous commencent à le comprendre, que la monarchie est notre dernière ressource pour la conservation de notre liberté à l'intérieur et de notre indépendance à l'extérieur.

« En France, aujourd'hui, que cherche-t-on ?

« Un homme qui sache comprendre et défendre ces choses qui nous sont chères à tous : l'honneur du pays, sa prospérité et surtout la stabilité de nos institutions avec l'honnêteté dans le gouvernement.

« Cet homme, vous le connaissez, il est tout trouvé : le Roi ! et cela parce qu'il est le représentant du principe qui a fait la France et qui seul peut la refaire. »

Enfin M. de Noirfontaine boit à la *Rose de France*, au succès de cette ligue patriotique fondée par Mme la Comtesse de Paris.

28. — A l'occasion de la discussion du budget de la marine, M. l'amiral Krantz répond aux attaques qui ont été dirigées contre l'administration de la marine, dans la presse et dans le rapport de la commission du budget. Il énumère les attaques en démentant toutes ces allégations : les différences de prix dans les marchés, le mauvais ordre de la comptabilité, la lenteur avec laquelle sont construits les navires, le gaspillage financier dans les préfectures maritimes.

Enfin l'amiral déclare, aux applaudissements des tribunes, que nous sommes prêts en cas d'attaque de l'étranger.

29. — Les évêques de Belgique, réunis à Tournai, adressent à Sa Sainteté Léon XIII le télégramme suivant, qui proclame la nécessité du rétablissement des droits de l'Eglise et de la souveraineté pontificale :

« Très Saint-Père,

« L'archevêque de Malines et ses collègues de l'épiscopat belge, réunis à Tournai, à l'occasion de l'ouverture de la châsse de saint Éleuthère, scellée depuis le treizième siècle, et de l'ostension solennelle de ses précieuses reliques, en présence d'un concours immense de prêtres et de fidèles, déposent aux pieds de Votre Sainteté le nouvel et fervent hommage de leur piété, de leur amour, de leur vénération.

« Devant la dépouille sacrée du grand apôtre qui a porté la lumière de l'Évangile aux habitants du Tournaisis et des deux Flandres, les chefs des Eglises de cette Belgique, si chère à Léon XIII, éprouvent le besoin de se tourner vers la Ville éternelle et de témoigner solennellement de la foi de

leurs diocésains et de leur docilité à tous les enseignements de la chaire apostolique.

« En union avec leurs ouailles et avec les catholiques de l'univers entier, les évêques belges demandent au Ciel, par les mérites de saint Éleuthère, de veiller sur le Pontife illustre que l'Esprit de Dieu a placé au gouvernail de la barque de Pierre en ces jours troublés.

« De toute l'ardeur de nos âmes, nous supplions le Dieu de bonté de mettre un terme aux amertumes prolongées du Père commun des fidèles, de réaliser pleinement tous ses nobles souhaits pour *l'indépendance nécessaire à son suprême ministère, pour le rétablissement des droits de l'Église et de la souveraineté pontificale*, pour le triomphe des principes d'ordre et d'autorité, pour la vraie civilisation des peuples et la paix du monde.

« *Signé :* † Pierre-Lambert, archevêque de Malines. † J.-J., évêque de Bruges. † Vict.-Jos., évêque de Liège. † Isid.-Jos., évêque de Tournay. † Ed.-Jos., évêque de Namur. † Henri-Ch., évêque de Gand. »

Voici la réponse que le cardinal-secrétaire d'État Rampolla a faite, au nom du Pape, à l'adresse des évêques de Belgique :

A Monseigneur l'Archevêque de Malines.

« J'ai communiqué au Saint-Père le télégramme que Votre Grandeur et ses collègues, réunis à Tournai à l'occasion de la reconnaissance solennelle des reliques de saint Éleuthère, ont fait parvenir à Sa Sainteté.

« Le Saint-Père a apprécié hautement le filial hommage qui lui a été rendu dans des termes aussi nobles et aussi affectueux. Il en remercie les auteurs et s'unit aux pieux souhaits adressés aux grands apôtres du Tournaisis et des Flandres.

« Il bénit de tout cœur les fidèles de la Belgique et leurs pasteurs.

« Rome, 30 octobre 1888.

« *Signé :* Cardinal Rampolla. »

M. Gerville Réache, rapporteur de la commission pour la marine, essaie de justifier les critiques qu'il a faites contre l'administration de la marine dans son rapport, critiques que l'amiral Krantz a repoussées dans la séance précédente et contre lesquelles il s'élève encore aujourd'hui avec la plus grande énergie.

MM. Rouvier et Georges Roche prennent la défense du ministre.

30. — M. le Comte de Paris adresse à M. Lambert de Sainte-Croix la lettre suivante :

« Sheen House, 30 octobre 1888.

« Mon cher monsieur Lambert de Sainte-Croix,

« Je viens de lire avec une véritable émotion les paroles que vous avez prononcées avant-hier à Tours, tant à la conférence qu'au banquet. J'ai hâte de vous en féliciter et de vous remercier de la manière dont vous avez

affirmé l'union de tous les monarchistes, leur dévouement à la France et la confiance qu'ils m'accordent.

« Cette confiance est ma force : je saurai toujours, j'espère, la leur inspirer, j'en ai plus que jamais besoin aujourd'hui. Ils peuvent compter sur moi comme je compte sur eux.

« Vous avez bien fait de rappeler que les républicains ne peuvent réclamer de 1789 que les anniversaires sanglants ; ceux des réformes utiles et pacifiques appartiennent tous à la monarchie.

« Je vous prie de remercier M. Depeyre de la façon si éloquente dont il a parlé de mon programme, de la façon si claire dont il l'a commenté.

« Je saisis cette occasion pour vous prier de me croire

« Votre bien affectionné

« PHILIPPE, *comte de Paris.* »

L'Empereur et l'Impératrice de Russie échappent à un grave accident de chemin de fer, qui coûte la vie à plusieurs notabilités russes.

31. — Le *Journal officiel* promulgue une très intéressante loi, relative aux brevets d'invention et aux marques de fabrique, pour les produits admis à l'*Exposition* universelle de 1889.

1er *novembre.* — Le ministre de la marine adresse aux préfets maritimes une circulaire relative aux critiques formulées à la Chambre contre l'administration de la marine. Il recommande surtout que l'on observe rigoureusement, pour l'imputation des dépenses, les prescriptions relatives aux époques auxquelles les fournitures doivent être livrées, les travaux complètements achevés et reçus.

2. — La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Nimes examine le rapport du procureur général, relatif à la plainte en diffamation de M. Andrieux contre M Gilly. Elle reconnait que les faits articulés, s'ils ne sont pas prouvés, constitueraient une diffamation. Elle ordonne conséquemment la comparution de M. Gilly devant les assises du Gard.

3. — Un décret publié à Rome le 1er novembre règle que, pour solenniser la clôture de l'année jubilaire du Saint-Père, le Saint-Sacrement sera exposé le 31 décembre prochain, dans toutes les églises, pendant que l'on chantera les litanies de la sainte Vierge et les prières pour le Pape et pour l'Eglise.

4. — A la Chambre des députés, M. Jacquemart dépose un projet de résolution tendant à la publication de la liste complète des pensionnés civils de l'Etat, dont le montant de la pension s'élève au-dessus de 3000 francs. Là-dessus grand tapage, soulevé par M. Clovis Hugues. MM. Cunéo d'Ornano, Rouvier, Peytral et Paul de Cassagnac prennent successivement la parole pour et contre la proposition ; finalement elle est renvoyée au Bureau.

La séance se termine par des questions posées au gouvernement sur l'affaire Schnerb, à Nancy ; sur le drapeau rouge aux obsèques de Eudes et au congrès de Bordeaux ; sur l'invalidation Ternisien et la fixation du jour de l'élection des nouveaux questeurs.

5. — La discussion du budget de la marine et des colonies continue à la Chambre des députés. Les chapitres 1 à 8 sont adoptés et les amendements proposés par divers députés sont rejetés sur la demande du ministre.

6. — Nomination de M. Mariani aux fonctions d'ambassadeur de France, à Rome, en remplacement de M. de Mouy, mis en disponibilité.

7. — Une réunion publique de la Ligue de la consultation nationale a lieu, salle de l'Hermitage, 29. — Les différents orateurs qui essaient de prendre la parole sont interrompus par les huées des anarchistes massés dans la salle. Des cris de : *vive la révolution sociale !* vive l'anarchie! vive la Commune! couvrent leur voix. Un tumulte indescriptible s'élève, on en vient aux mains et une effroyable bataille s'engage. Plusieurs personnes sont blessées. La police est forcée d'intervenir pour dégager les abords du lieu de réunion. Quelques arrestations sont opérées.

8. — La Chambre des députés procède à l'élection d'un vice-président et de deux questeurs, en remplacement de MM. Anatole de la Forge, Madier de Montjau et de Mahy, démissionnaires. Ils sont réélus.

M. Floquet subit un échec humiliant au Sénat, par 219 voix contre 41; le Sénat, ne tenant aucun compte de la demande d'ajournement faite par M. Floquet, vote *quand même* le projet de loi rattachant au budget de l'État les dépenses de la préfecture de police.

9. — Le Sénat prend en considération la proposition de M. Féral rendant aux Conseils généraux la vérification des pouvoirs de leurs membres.

10. — Mgr Freppel pose une question au gouvernement au sujet de l'émigration française. Il signale le danger, au moment où décroît la population, de l'augmentation de l'émigration française. Dans certaines communes, des familles entières quittent le sol de leurs aïeux pour suivre des embaucheurs, qui font la traite des blancs, pour le compte des Républiques argentines quelconques. Encore si ce mouvement d'émigration se produisait au bénéfice de nos colonies, mais il n'en est rien. Nos colonies sont envahies par des étrangers, comme notre pays lui-même; si nos nationaux émigrent, c'est parce que les ouvriers étrangers viennent chez nous leur faire concurrence.

Le sous-secrétaire d'État à l'intérieur répond qu'aucune loi ne peut empêcher l'émigration. Il faut poursuivre les embaucheurs, — c'est ce que l'on fait. — Quant à l'envahissement ds nos départements par les ouvriers étrangers, certaines mesures prises sont faites pour arrêter ce mouvement.

11. — M. Calla, ancien député monarchiste de la Seine, fait une conférence au cirque d'Angers. Deux mille personnes y assistent. L'orateur, dans son discours, après avoir attaqué le gouvernement et les républicains, ajoute : « La monarchie seule peut sauver la France. » D'ailleurs, la question de la forme constitutionnelle est posée et elle sera résolue soit par une constituante, soit par les électeurs eux-mêmes. Répondant à une interpellation qui lui est faite, il déclare que le jour où une dictature militaire menacerait le pays, tous les royalistes se lèveraient contre elle. Inutile d'ajouter que cette déclaration vise en plein le général Boulanger.

12. — La Chambre des députés procède à la nomination de deux questeurs et d'un vice-président; M. de Mahy est élu vice-président, M. le commandant Royer est élu questeur. M. Guillaumou vient ensuite avec ballottage, un second tour est renvoyé à la prochaine séance.

13. — La Chambre des députés aborde la discussion du budget des affaires étrangères. M. Kœcklin commence la discussion générale. Il

demande des économies et des réductions sur certains chapitres, malheureusement son discours, lu d'une voix faible, n'est presque pas entendu et donne lieu à quelques observations. M. Ferroul dépose un amendement tendant à la suppression de l'ambassade du Vatican. M. Goblet s'oppose à cette suppression. Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Clémenceau, Guillot de l'Isère, l'amendement de M. Ferroul est repoussé par 307 voix contre 217.

14. — A la suite du vote par lequel la Chambre des députés a, dans la séance de ce jour, supprimé deux titres d'aumôniers militaires en Tunisie, S. Em. le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage, adresse la lettre suivante à M. le rédacteur en chef du *Journal Officiel* :

« Paris, le 14 novembre 1888.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« A l'occasion de la discussion du budget de la guerre, le *Journal Officiel* publie, dans son numéro d'hier, les paroles suivantes de M. le rapporteur de ce budget, pour justifier la suppression de deux titres d'aumôniers militaires en Tunisie :

« Des renseignements donnés par le service de santé, qui a, vis-à-vis des « ministres, la responsabilité des conditions dans lesquelles sont employés « ces aumôniers militaires, il résulte qu'en l'état actuel le service est assuré « avec un incomplet de deux aumôniers. Et cela s'est produit, permettez-« moi de vous le dire, à la suite de cette constatation assez fâcheuse qu'il « y avait, dans ce corps d'aumôniers, un certain nombre d'étrangers dont « ce n'était pas la place.

« *Mgr Freppel.* — Nommez des Français!

« *M. le Rapporteur.* — ... et notamment des Italiens. »

« Or je déclare :

« 1° Que jamais, malgré mes réclamations réitérées, les titres d'aumôniers militaires en Tunisie n'ont été en nombre suffisant pour assurer convenablement le service religieux de l'armée;

« 2° Que toutes les aumôneries, laissées à la disposition de l'autorité diocésaine sont actuellement occupées, sans exception, par des titulaires de nationalité française;

« 3° Que jamais depuis l'origine, aucun prêtre étranger n'a reçu le titre d'aumônier militaire; c'est seulement là où il n'y avait pas de titre d'aumônier que le curé, ou le vicaire de la paroisse la plus voisine, a été appelé, en qualité de simple auxiliaire, à administrer aux malades les secours de la religion;

« 4° Que ces auxiliaires ne peuvent être que des prêtres étrangers parce qu'aucune paroisse quelconque de la Tunisie n'a encore, malgré mes instances, de traitement légal à donner à un seul prêtre français, alors que le budget tunisien rétribue, ce qui est très juste, les instituteurs, les magistrats et les fonctionnaires français de tout ordre.

« Je déclare donc une fois de plus que ce n'est pas dix aumôniers militaires français, mais au moins le double de ce chiffre que, dans de telles

conditions, et eu égard à l'étendue du territoire, il faudrait en Tunisie pour assurer aux soldats, même seulement à la mort, les secours religieux d'un prêtre français.

« Je ne me dissimule pas l'insuccès de ma réclamation, il est assuré en présence de partis-pris antichrétiens, contre lesquels nous luttons vainement depuis des années. Mais je tiens, en protestant ainsi publiquement, à sauvegarder du moins, au milieu de tant de spoliations successives, mon honneur d'évêque.

« Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« † CHARLES, card. LAVIGERIE,
« *archevêque d'Alger et de Carthage.* »

Une importante réunion monarchique a lieu à Libourne. M. Hervé, membre de l'Académie française, y prend la parole. L'orateur fait le procès à la République, en rappelant les tristes phases à travers lesquelles ce gouvernement a conduit la France.

15. — L'affaire Numa-Gilly soulève plusieurs incidents graves à la Chambre et voici à quelle occasion : M. Rouvier informe la Chambre que plusieurs rapporteurs de la commission du budget partent dès le soir même pour Nîmes et ne pourront revenir avant lundi. Il propose, en conséquence, de modifier l'ordre dans lequel doivent venir les différents ministères, ces rapporteurs n'ayant pas terminé leurs travaux.

M. Floquet a la malencontreuse idée d'intervenir dans le débat. Il soulève à cette occasion une tempête qui amène à la tribune MM. Salis, Paul de Cassagnac, Rouvier, et autres. Des gros mots sont échangés de part et d'autre et le président parvient, avec peine, à apaiser l'irritation des esprits.

16. — Le Sénat s'occupe de la proposition de loi ayant pour objet d'abroger les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers. Ce projet, voté par la Chambre, a été adopté avec modifications par le Sénat et modifié de nouveau. — On le renvoie à la commission.

17. — La nouvelle à sensation de la journée est l'acquittement de M. Numa Gilly par la Cour d'Assises de Nîmes dans le procès qui lui a été intenté par M. Andrieux. — L'impression qui ressort des débats n'est point à l'avantage de la magistrature et du ministère public qui cherchent à circonscrire les débats et se montrent scandaleusement partial envers l'accusé, au point que M. Andrieux retire sa plainte au dernier moment.

18. — La *Petite France*, journal de M. Wilson, commence la publication des 22,000 dossiers que possède le gendre de M. Jules Grévy. Cette publication, si elle se poursuit jusqu'au bout, nous promet de curieuses révélations et des surprises inattendues.

19. — M. de Susini dépose sur le bureau de la Chambre des députés une proposition tendant à obtenir que tout député ou sénateur qui aura été accusé de prévarications ou d'agissements contraires à l'honneur soit toujours traduit devant la Cour d'assises de la Seine. De plus, le sénateur ou député, après acquittement, serait traduit une seconde fois devant les tribunaux. En cas de condamnation, ce représentant sera déclaré indigne et

déchu, à perpétuité, du droit de vote et du droit d'être élu. Cette proposition n'est point du goût de M. Floquet qui en combat l'urgence.

20. — La discussion du budget des colonies fait surgir plusieurs amendements.

Mgr Freppel réclame contre les réductions faites par la commission sur les chapitres affectés au traitement du service colonial des cultes, et il propose le rétablissement des 15,000 francs supprimés par la Commission. Repoussé.

A l'occasion du chapitre relatif à la part, provisoirement à la charge de la France, de l'Annam et du Tonkin, M. Constant monte à la tribune et critique très longuement le projet de la commission.

21. — L'événement du jour est la publication, chez l'éditeur Savine, du volume annoncé et si impatiemment attendu des amateurs de scandales, de M. Numa Gilly et ayant pour titre : *Mes dossiers*. L'apparition de cette compilation donne lieu à plusieurs demandes de poursuites contre Numa Gilly, l'imprimeur et l'éditeur.

22. — Par 277 voix contre 223, la majorité de la Chambre des députés vote les crédits demandés pour le Tonkin et octroie, par peur d'une crise, un vote de confiance au ministère Floquet.

23. — Plusieurs journaux, notamment le *Figaro*, l'*Autorité*, le *Gaulois*, l'*Intransigeant*, annoncent sous la forme la plus retentissante que M. Floquet prépare un coup d'État ayant pour but de sauver la République dont l'existence est menacée par l'alliance déguisée des monarchistes et des boulangistes. Cette nouvelle fait sensation dans le monde politique où elle rencontre beaucoup d'incrédules.

24. — M. Laisant dépose une proposition de loi tendant au transfert des restes de Baudin au Panthéon, le 2 décembre prochain. Cette proposition, émanant d'un ami de M. Boulanger, est repoussée après discussion par la majorité qui se rallie à une proposition similaire de M. Barodet et en vote l'urgence.

25. — Des élections législatives ont lieu dans les Côtes-du-Nord et dans le Var. Dans les Côtes-du-Nord, MM. Le Cerf et de la Noue, candidats conservateurs sont élus :

Dans le Var, le communard Cluseret tient la tête. Il y a ballottage.

Une assemblée générale de la ligue des Patriotes a lieu à la salle Wagram, elle est suivie d'un banquet chez Lemardelay. A la salle Wagram, M. Deroulède fait l'historique restreint de la ligue et aborde la personnalité du général Boulanger dont il fait, comme toujours, le plus grand éloge.

Plusieurs autres discours sont prononcés par MM. Gallien, vice-président de la ligue, Laguerre, Laisant et de Ménorval.

Au banquet, le général Boulanger fait le procès des gouvernants actuels et ressasse le discours qu'il a prononcé, il y a deux ans, à la fête de la fédération des sociétés de gymnastique, à l'Hippodrome.

M. d'Haussonville, membre de l'Académie française, fait une conférence monarchique à Lyon, sous les auspices du comité conservateur.

L'éminent conférencier fait un discours dans lequel il retrace d'abord

l'historique de la République actuelle ; il a montré les nouvelles charges imposées à la France.

L'orateur a rappelé l'affaire des décorations et celle suscitée naguère par M. Gilly, affaires qui, a-t-il dit, sont de nature à compromettre le vieil honneur français.

Parlant ensuite de la révision de la Constitution, l'orateur a dit qu'il avait été intime ami du général Boulanger, avant que celui-ci eût été amené aux grandeurs; il en a gardé un excellent souvenir; mais M. Boulanger a compris que les mécontents étaient la majorité des Français et il a posé crânement sa candidature de tous côtés avec les intentions que l'on comprend. Aussi, s'il était toujours un ami du général Boulanger, il lui dirait : Prenez garde de faire fausse route, car vous ne pourrez jamais être le chef de nos partisans. Un seul chef peut être imposé à la France, c'est celui de la monarchie.

M. d'Haussonville a parlé des prochaines élections; il a dit que pour réaliser le succès des conservateurs, il faudra payer de la parole et de la bourse. Aussi, a-t-il ajouté, nous avons vu Madame la Comtesse de Paris commencer des collectes en fondant la Rose de France, et nous verrons, dans le département du Rhône, se fonder une société de conférences conservatrices, qui empêchera les royalistes d'être noyés par le torrent des discours républicains qui seront prononcés pour le centenaire de 1789.

26. — M. Wilson fait crânement sa rentrée à la Chambre des députés à la stupéfaction générale de ses amis et de ses ennemis. Le vide se fait autour de lui. Quelques rares députés cependant vont lui serrer la main. M. Millerand formule timidement, sans nommer M. Wilson, une demande de suspension de séance, qui est adoptée par 345 voix contre 30. A la reprise de la séance, M. Jolibois, député conservateur, monte à la tribune et fait avec un grand à-propos une déclaration de non-solidarité avec la majorité républicaine dans l'attitude qu'elle vient de prendre vis-à-vis de M. Wilson.

Charles de Beaulieu.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU XVIe VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

N° 64. — 1er OCTOBRE 1888.

Pages.

I. L'Esclavage Africain, par Dom Paul **Piolin**. . . 5

II. De l'organisation des forces conservatrices, par Urbain **Guérin**. . . 30

III. Les origines de l'Église romaine et le *Liber Pontificalis* (fin), par Dom **Chamard**. 49

IV. Les dangers de l'Islamisme, par le colonel **Villot**. 63

V. Marseille. — La Reine de la Méditerranée, par V. **Vattier d'Ambroyse**. 85

VI. Un jeune Laïcisé (suite), par **Olivier des Armoises**. 105

VII. L'abbé de Lagarde et le collège Stanislas, par F. **Loïez**. 128

VIII. Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. 137

Pages.

IX. Voyages et variétés, par Georges **Maze**. . . . 156

X. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . 175

XI. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 189

XII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu** 207

N° 65. — 1er NOVEMBRE 1888.

I. Science, merveilleux, miracle, par A. **Ferrand**. 225

II. La vérité sur la neutralité de la Belgique, par **Van du Bignon**. 232

III. L'Esclavage africain, suite, par Dom **Piolin**. . . 251

IV. Un Pèlerinage dans les Andes, Notre-Dame de Copacabana, par A. **Castaing**. 273

V. Un centenaire. 1788, par P. de **Courton**. . . . 297

Pages

VI. Echos du Pays des Pharaons, par J.-T. de **Belloc**. 318

VII. Un jeune Laïcisé (suite), par **Olivier des Armoises**. 337

VIII. L'Economie sociale au temps présent, par Antonin **Rondelet**. . . 358

IX. Les questions scientifiques, par Jean **d'Estienne**. 379

X. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . . 390

XI. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 405

XII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 422

N° 66. — 1er DÉCEMBRE 1888.

I. Les extases, la médecine et l'Église, par Mgr **Gassiat**. 445

II. Le budget des cultes et le concordat, par Eugène **Billard**. 459

Pages.

III. La fin d'un monde, par de **Lamase**. 481

IV. La prison sans Dieu, par A. **Geoffroy**. . . . 490

V. L'esclavage africain (suite), par Dom **Piolin**. . . 504

VI. Un pèlerinage dans les Andes (fin), par A. **Castaing**. 524

VII. Un jeune Laïcisé (suite), par **Olivier des Armoises**. 544

VIII. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . 562

IX. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Georges **Maze**. . . . 578

X. Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. 597

XI. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 616

XII. Mélanges. — Le littoral de la France, par Ch. de **Beaulieu**. . . . 633

XIII. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 641

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Abbé (l') de Lagarde et le collège Stanislas, par F. **Loïez**, 128.
Amiral (l') Courbet d'après ses lettres, par Félix Julien, 442.
Armoises (Olivier des). Un jeune Laïcisé, 105, 337 et 544.

B

Beaulieu (Charles de). Memento chronologique, 207, 422 et 641. — Mélanges. Le littoral de la France, 632.
Belloc (J.-T. de). Echos du Pays des Pharaons, 318.
Billard (Eugène). Le budget des cultes et le concordat, 459.
Budget (le) des cultes et le concordat, par Eugène **Billard**, 459.
Bulletin bibliographique, 440.

C

Castaing (A.). Un Pèlerinage dans les Andes, Notre-Dame de Copacabana, 173 et 524.
Centenaire (un), 1788, par P. de **Courton**, 297.
Chamard (Dom), les Origines de l'Église romaine et le *Liber Pontificalis*, 49.
Chronique générale, par Arthur **Loth**, 189, 405 et 616.
Chronique scientifique, par le Dr **Tison**, 175 et 562.
Code manuel des lois civiles ecclésiastiques, par Armand Ravelet, 444.
Courbet (l'amiral) d'après ses lettres, par Félix **Julien**, 442.
Courton (P. de). Un centenaire, 1788, 297.

D

Dangers (les) de l'Islamisme, par le colonel **Villot**, 63.

E

Échos du Pays des Pharaons, par J.-T. de **Belloc**, 318.
Economie (l') sociale au temps présent, par Antonin **Rondelet**, 358.
Eléments de Physique, par Fraîche, 441.
Esclavage (l') africain, par dom **Piolin**, 5, 251 et 504.
Estienne (Jean d'). Les questions scientifiques, 379.
Extases (les), la médecine et l'Église, par Mgr **Gassiat**, 445.

F

Ferrand (A.). Science, merveilleux, miracle, 225.
Fin (la) d'un monde, par de **Lamase**, 481.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

372026

G

Gassiat (Mgr). Les extases, la médecine et l'Église, 445.
Geoffroy (A.). La prison sans Dieu, 490.
Guérin (Urbain). De l'organisation des forces conservatrices, 30.

J

Jeune (un) Laïcisé, par **Olivier des Armoises**, 105, 337 et 544.

L

Livres (les) récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, 137 et 597.
Loïez (F.). L'abbé de Lagarde et le collège Stanislas, 128.
Loth (Arthur). Chronique générale, 189, 405 et 616.

M

Marseille, la Reine de la Méditerranée, par V. **Vattier d'Ambroyse**, 85.
Maze (Georges). Voyages et variétés, 156 et 578.
Mélanges. Le littoral de la France, par Ch. de **Beaulieu**, 632.
Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 207, 422 et 641.
Mémoires (les) de M. de Falloux, par Eugène Veuillot, 443.

O

Organisation (de l') des forces conservatrices, par Urbain **Guérin**, 30.
Origines (les) de l'Église romaine et le *Liber Pontificalis*, par Dom **Chamard**, 49.
Œuvres (les) polémiques de Mgr Freppel, 445.

P

Pèlerinage (un) dans les Andes. Notre-Dame de Copacabana, par A. **Castaing**, 273 et 524.
Piolin (Dom Paul). L'esclavage africain, 5, 251 et 504.
Prison (la) sans Dieu, par A. **Geoffroy**, 490.

Q

Questions (les) scientifiques, par Jean d'**Estienne**, 379.

R

Rallaye (L. de la). Les livres récents d'histoire, 137 et 597.
Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**, 390.
Rochay (J. de). Revue littéraire. — Les romans nouveaux, 390.
Rondelet (Antonin). L'économie sociale au temps présent, 358.

S

Science, merveilleux, miracle, par A. **Ferrand**, 225.

T

Tison (Dr). Chronique scientifique, 175 et 562.
Traité de Physique, par Félix Fraîche, 440.

V

Van du Bignon. La vérité sur la neutralité de la Belgique, 232.
Vattier d'Ambroyse (V.). Marseille, la Reine de la Méditerranée, 85.
Vérité (la) sur la neutralité de la Belgique, par **Van du Bignon**, 232.
Villot (colonel). Les dangers de l'Islamisme, 63.
Voyages et variétés, par Georges **Maze**, 156 et 578.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

REVUE du Monde Catholique. 1888
Oct.-Dec. v.96.